

Montpellier, en a laissé une généalogie; mais, comme presque toutes celles de cet écrivain, elle contient de graves inexactitudes. Bucelin, dans son ouvrage sur la noblesse de l'Empire; Comnène, dans ses manuscrits; Grillet, dans son Dictionnaire (1), s'en sont occupés avec plus ou moins de détails. Le meilleur travail qui existe sur eux est la généalogie manuscrite laissée par M. d'Estavayé, mort en 1823, avec les commencements rectifiés dans la notice sur l'origine des Blonay, déjà citée, par M. de Gingins. Outre les actes cités à chaque instant, je me suis, à leur défaut, appuyé sur ces derniers auteurs, surtout pour ce qui concerne la branche maintenant suisse.

L'importance historique de cette famille (2) suffit à expliquer le développement de son article dans ce livre. Cela justifie la promesse contenue dans mon avant-propos (f° x). Je dois m'occuper des familles de Savoie « selon la place qu'elles se sont faite elles-mêmes dans notre histoire, et non selon mes convenances. »

(1) Tout naturellement, ce généalogiste de fantaisie, dans les onze lignes (t. II, f° 257) qu'il veut bien consacrer aux Blonay, trouve le moyen de faire de Jacques de Blonay, auteur de l'Alphabet d'érudition, le père ou le grand-père de Louis de Blonay, chev. de l'Annonciade, etc., tandis qu'ils étaient frères.

(2) Voici ce qu'en dit un écrivain dont le témoignage ne sera pas contesté : « L'origine des Blonay se perd... dans les ténèbres du moyen âge... Mais si l'antiquité est un titre recommandable, l'esprit chevaleresque, l'honneur, le courage et la fidélité ont mieux encore et de tout temps distingué les ancêtres de cette famille dont, à bon droit, le pays s'honore. » J. Dessaix, *Evian et Thonon*, 1864, f° 89.



BOCCARD. — Voyez au SUPPLÉMENT.

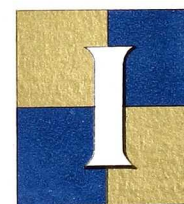
BOCHARD. — Voyez au SUPPLÉMENT.

BOÈGE (DE)

SEIGNEURS DE BOÈGE (VALLÉE ET CHATEAU) ET ROCHEFORT.



P. écartelé d'or et d'azur. — VBIQVE. — Devise : *NESCIT LABI VIRTVS.*



Il faut ranger la famille de Boège parmi les plus anciennes races de noblesse immémoriale et chevaleresque de nos provinces : elle s'est éteinte vers la moitié du quinzième siècle, ce qui fait qu'elle est fort peu connue et que je suis son premier généalogiste. J'ai eu le bonheur de pouvoir réunir un assez grand nombre de titres inédits sur cette maison ; si je n'ai pu me procurer des renseignements complets sur les diverses branches qu'elle a formées, je puis au moins donner une filiation très authentique de la branche mère, depuis le commencement du treizième siècle jusqu'à son extinction.

Les sires de Boège possédaient, outre le château et des droits très étendus dans la vallée de ce nom, des biens et des revenus féodaux dans le haut Faucigny, notamment la leyde sur le grain et le sel apportés aux marchés de Sallanches, la mestralie de Cluses, etc.

Claudine de Boège, une des deux dernières descendantes de la famille principale, eut de son mariage avec un Rovorée, une fille, Claudine, laquelle apporta dans la maison de son mari, Jean de Montvuagnard, presque tous les biens et seigneuries des Boège, au commencement du quinzième siècle.

Voyez aux tableaux suivants ce qui concerne les branches d'Avully et de Confens qui ont duré beaucoup plus longtemps.

Suit la généalogie.

AYMON DE BOÈGE, mentionné dans la donation faite vers 1138 par Aymon de Faucigny, à la Chartreuse de Vallon, comme ayant vendu un cheval aux Chartreux, pour 190 sols genevois, que ceux-ci donnent au Sire de Faucigny, en respectif de l'Alpe de Foron (Mém. de Sav., t. II, 2^e série, p. 272. Ménabréa. Chartreuse de Vallon).

PIERRE DE BOÈGE, témoin à la donation ci-contre, 1138 : probablement le même qui fut témoin à la fondation de la Chartreuse du Reposoir, en 1151 (Besson, Pr. 24).

I. VULLIELME ou GUILLAUME DE BOÈGE, chev (1212), témoin avec son frère Pierre, le 9 octobre 1202, à une charte en faveur du Reposoir (Mém. Soc. d'Hist. de Gen., t. XIV, n° 20); témoin, 29 mars 1212 (Ibid., t. IV, p. 20); en juin 1218, à une donation en faveur de Vallon (Ménabréa, passim, p. 281); en mai 1221 (Ibid., p. 283 et 284), le 13 mars 1222 (Ibid., p. 282), nommé en d'autres titres de la Chartreuse de Vallon. Assiste à une sentence prononcée entre le comte de Genève et le sire de Faucigny, le 10 mai 1225 (Mém. Soc. Genev., t. VII, p. 294), et le 21 mai 1229 (Ibid., p. 294), au traité de paix entre lesdits princes. Mort avant 1262.

II. PIERRE DE BOÈGE, chevalier; avec sa femme Lionette, il passe reconnaissance, en février 1262 (Mém. de la Soc. d'Hist. de Genev., t. XIV, p. 55), en faveur de l'église de Genève, de tout ce que lui et les siens tiennent d'elle en fief à Montvairier, dans la vallée de Boège. Dans une note, Ménabréa (passim, p. 255), donne l'analyse de cette charte, et mentionne plusieurs enfants desdits époux, avec lesquels ils confirment les donations faites à Vallon par feu Vullielme, père dudit Pierre, et Pierre, son oncle. Ménabréa met 1272 : c'est très probablement 1262 qu'il faut lire.

THOMAS, chanoine de Genève, confirme, en 1267 (Ménabréa, passim, p. 255), les donations faites par son père et ses frères à la Chartreuse de Vallon.

HENRI, nommé avec leurs frères, etc., dans la reconnaissance de l'an 1262.

RODOLPHE, nommé avec leurs frères, etc., dans la reconnaissance de l'an 1262.

III. JACQUEMET ou JACQUET, nommé dans la reconnaissance de 1262 ci-dessus. Alliance inconnue. Il a eu certainement au moins les deux fils ci-dessus.

AYMON, nommé en la reconnaissance de l'an 1262.

PIERRE, damoiseau, puis chevalier. Le 23 mai 1336, Humbert, Dauphin (Arch. Th.), en satisfaction des sommes dues par Guignes, Dauphin, son frère, assigé, audit Pierre, son écuyer, par lettres datées de Saint-Marcellin, les droits et revenus du moulin de la chapelle de Bonne. Il transige le 8 novembre 1341 (Ibid.), avec Pierre, seig. de Langin, pour les confins de leurs seigneuries. Le 30 décembre 1343 (Arch. Costa), il reçoit, avec son frère Raymond, investiture et inféodation par le susdit Dauphin, sire de Faucigny, des fiefs très étendus qu'ils possédaient dans la vallée de Boège. Par lettres du même jour (Arch. Th.), le Dauphin règle un procès que ledit Pierre avait avec Antelme et Michel frères, seigneurs de Boège, à propos de la limitation de la seigneurie de Boège. Dans ces actes Pierre et Raymond sont dits fils de Jacquemet. Suivant l'enquête 1402, mort sans enfants. Son héritier testamentaire fut son neveu Pierre.

IV. RAYMOND, chev., seig. de Rochefort (1). Il était mort avant 1343 : ses héritiers sont mentionnés dans l'investiture ci-contre. Le 26 septembre 1328 (Arch. Thuiset), Guignes, Dauphin de Vienne, alors en Flandre, atteste que ledit Raymond, chev., étant avec lui en Flandre, perdit à son service un certain « equum hancum item alium equum hancum item alium equum » morellum, estimés par les gens du roi de France, le premier, 40 florins, les deux autres, chacun 100 florins, et un mulet estimé 25 sols gros : il se reconnaît débiteur desdites sommes envers Raymond. Le 28 septembre suivant (Ibid.), pour reconnaître les services rendus par ledit Raymond, il lui fait don de 100 sols gros tournois. Sa femme était D^{ne} Briande. Il teste le 1^{er} décembre 1333 (Ibid.). Veut être enterré dans l'église de Boège, au tombeau de ses prédécesseurs. Laisse à sa femme, qui vivait encore en 1354 (Ibid.), la grangerie de Villard de Boège. Ce testament est fait dans son château de Rochefort.

JEAN, GUILLAUME, ETIENNE, AYMON, tous les quatre sont cohéritiers universels de leur père, avec leur frère Pierre.

V. PIERRE, chev. (1349), seig. de Rochefort. Son père lui assigne, comme fils aîné, en préciput, Rochefort et 100 sols d'or et le nomme cohéritier universel. Le 16 octobre 1349 (Arch. Th.), il achète des revenus féodaux à Boège. Il ép. (2), traité de mariage du 13 août 1358 (Ibid.), Catherine, fille d'Antelme, seig. de Niolans, lequel transige avec son gendre le 1^{er} juillet 1367 (Ibid.), au sujet de la dot. Le 17 septembre 1363 (Ibid.), comme héritier de son père et de son oncle, il affranchit des hommes taillables, ne se réservant que l'hommage pour les biens qu'ils tiennent en fief de lui. Vivait encore en 1382 (Ibid.).

(2) En 1355, il était marié à D^{ne} Marguerite NN., ils sont légataires tous deux au testament d'Olivet de Montbéliard, du 4 mai (Arch. Thuiset). Dans ce même testament il est encore fait un legs à Pierre de Boège, chevalier.

FRANÇOISE, épousa N^e Humbert d'Avully, dont elle était veuve avant le 7 septembre 1414 (Arch. Th.), jour où son frère Antelme était son mandataire, elle transige avec N^e Pierre de Montbuiron. Le 5 octobre 1437 (Ibid.), elle fait une donation générale à Guigonne de Boège et Claudine de Rovorée ses nièce et petite-nièce, et à Guillaume son neveu, bâtard d'Antelme.

VI. ANTELME, chev., seig. de Boège et de Rochefort, héritier universel de son père, nommé dans une quantité d'actes de mes Arch. de 1387 à 1407. Dut hériter du château de Boège d'un de ses cousins. Il épousa, contrat dotal du 18 juin 1389 (Invent., Arch. Th.), Pernelle de Compois on Compey, à laquelle il fit une donation le 26 février 1418 (Ibid.). Il teste le 26 janvier 1422 (Ibid.). Prêta hommage au Prince, 1429 (Ibid.) et vers 1430 (Capré). Elle teste le 18 mai 1430 (Arch. Th.), en faveur de son mari, puis de ses filles. Il était mort avant 1437.

N^e GUILLAUME DE BOÈGE. Dans une donation (1437) faite par Françoise, veuve du seigneur d'Avully ci-dessus, à ses nièces Guigonne et Catherine, elle les charge d'un legs de 50 florins pour faire aller aux écoles Guillaume, fils naturel de feu messire Antelme de Boège, feu frère de ladite Françoise. Il était mort avant 1456.

VII. GUIGONNE, dame du château de Boège et de Rochefort, femme de N^e et P^e Jean de Beaufort, docteur es loix, chevalier et chancelier du duché de Savoie, 1435, 1437, 1439 (Arch. Thuiset). Elle teste étant veuve et sans enfants, le 23 février 1456 (Ibid.), et codicille le 3 avril 1462 (Ibid.), étant alors remariée à Jean de Blonay, bailli du pays de Vaud, selon un vieil inventaire (Ibid.).

N^e JEAN, N^e PIERRE. Dans son testament, 1456, Guigonne de Boège, veuve du seig. de Beaufort (elle les appelle ses chers neveux), leur lègue les biens qu'elle a jadis achetés avec son mari le 19 nov. 1437, de N^e Pierre de Muletis du mandement de Nyon, et de Bonne sa femme relaissée en premier lit de N^e Jacquemet de Contaminette. Mort avant 1472.

GUILLAUME, bâtard de Boège, fait un paiement à Cluses en 1496 (Arch. Th.), au nom de la veuve d'Aymon de Vozierier.

et facere omnia excepto punimento corporali... Item quod triginta anni elapsi sunt et plus quod dominus Petrus de Bogio habebat forum in Bogio et aliam ibidem et quod tributa solita solverent in mercatis precipitabat et ad hoc plures vivunt qui predicta persolverunt... Item super querelis quas fecit dictus Raymondus de acquirento quod fecit a domina Forcignaci de leyda Salanchie... et mistratu in valle Castelliana, des Gietz... disponimus... quod de his... pacificatio fiat sibi conveniens... Item quod pro homagio ligio faciendo pro ipsius et domo ruppis foris accipiendi in feudum cum centum libratris terre dentur ei vj libras gebennenses vel jurii. Datum cum tribus libris in dicta parochia de Bogio... Item quod de mistratu vallis Bogii quam acquisivit a mistratu de Filingando fiat eidem (Raymundo) vicodignatus... Datum apud Pellionay die martis ante nativitate domini anno eiusdem m^o ccc^o xxxij^o.

(1) Une sentence, prononcée par les commissaires nommés « ab Humberto dalphino metuendissimo electo regenti Dalphinatum » le mardi avant Noël 1324 (Arch. Thuiset), établit que lui et ses codiviseurs et leurs prédécesseurs « in parochia de Bogio in suis hominibus in feudum et retrofeudum ab aqua menogio citra versus ruppen fortum usque ad montem qui dividit cum castro de Langino et a mureta superius versus Bogium et quatinus dicta parochia de Bogio » prohebentur versus Burdigum, consueverunt capere clamis et hanna

TABLEAU I.

PIERRE DE BOÈGE, chevalier, témoin, vers 1160, à deux donations faites à la Chartreuse de Vallon, par le sire de Faucigny (Ménabréa, passim, p. 273, 274). Est probablement le même qui était en différends avec l'abbaye de Sixt : différends réglés vers 1170 par Arducius de Faucigny, évêque de Genève (Mém. Soc. Hist., t. XV).

VULLIELME DE BOÈGE est témoin, en 1188 (Ménabréa, passim, p. 304), à une confirmation de donation faite par le sire de Faucigny, à l'abbaye d'Aulps.

PIERRE DE BOÈGE, chevalier, mentionné avec son frère en 1202. Mort avant 1262.

VULLIELME DE BOÈGE, chev., cousin de Pierre, nommé dans l'acte ci-contre de 1262.

PONCE DE BOÈGE, chev., nommé dans l'acte ci-contre de 1262 avec ses enfants N. N.

PIERRE DE BOÈGE, de l'ordre des frères mineurs, arbitre, 5 mai 1266, dans une transaction entre l'évêque de Genève et Girard de Ternier (Mém. Soc. Genev., t. XIV, p. 82).

VULLIELME DE BOÈGE, et ses cousins (non nommés) transigent le mardi après la Saint-Nicolas de l'an 1301 (Invent., Arch. Th.), avec les syndics et communiens de Bonne.

VULLIELME (1262). Est peut-être celui qui fut témoin aux franchises données à Sallanches, 22 juillet 1293 (Mém. Soc. Hist. Gen., t. XIII, p. 113).

JEAN DE BOÈGE, damoiseau. Enquêtes de 1290-1295 environ (Arch. Th.), établissant que ledit Jean et ses prédécesseurs ont toujours exigé la levée, sur tous ceux qui appartenaient au pain et du sel « ad forum Sallanchie ».

JEAN DE BOÈGE, chev., témoins à Genève, 1308 (Mém. Soc. d'Hist. de Gen., t. XIV, p. 252).

AYMON DE BOÈGE, M^{me} EMERIC DE BOÈGE, curé de Serraval, témoins, 4 avril 1309, 21 juin 1309 (Mém. Soc. d'Hist. Gen., t. XIV, p. 347).

ANTELME, MICHEL, seig. de Boège. Sont mentionnés dans l'inféodation du 30 décembre 1343, rapportée à l'archêve de Pierre ci-contre.

M^{me} GUILLAUME DE BOÈGE, chanoine de Saint-Bernard, fidéjusseur pour N^e Hugonin Vuagnard, 1341 (Arch. Thuiset).

AYMON DE BOÈGE, damoiseau. Le 11 des kalendes d'avril 1320 (Arch. Thuiset), ils reconnaissent tenir en fief noble de Raymond de Boège, seig. de Rochefort, une maison forte située à Boège avec dépendances et appendances, rentes, servis, etc., etc.

JEAN DE BOÈGE, damoiseau, témoin à Thonon, le 20 novembre 1316 (Arch. Thuiset).

M^{me} FRANCOIS DE BOÈGE

PIERRE DE BOÈGE, damoiseau, ép. N. N., fille de N^e Girard de St-Germain (Gal.). Probablement celui qui reçut (s. d.) une donation de sa belle-fille Aynarde.

LIONNETTE. Son père lui légua 300 livres quand elle se maria.

LOUIS DE BOÈGE, damoiseau, substitué au testament de son oncle Peronet de St-Germain, du 26 août 1368 ou 1360 (Gallic. Not. gén., t. II, p. 103 et 59). Est probablement celui qui épousa, contrat dotal du 16 août 1359, Aynarde, fille de N^e Jean de Thoyre (Invent., Arch. Th.), laquelle céda ses droits à ses frères en 1371 (Ibid.) et fit (sans date, Ibid.) une donation à N^e Pierre de Boège, son beau-père.

LAURETTE DE BOÈGE. Au nom de Peronet de Boège, son neveu, damoiseau, elle achète, en 1331 (Arch. Th.), tous les droits que peuvent avoir sur ses biens du mandement de Bonneville, Aymon et Jacques d'Agnères.

JEAN, fils nourri ou bâtard, confesse, le 4 fév. 1361 (Arch. Th.), devoir à M^{me} François de Langinge, chev., une livre de cire par an « pro garda ad vitam ipsius Johannis ».

FRANÇOIS, nommé dans plusieurs actes avec son frère Antelme 1386-1387 (Arch. Th.). Mort av. 1386 sans enfants, selon une enquête de 1402 (Ibid.).

AYMON. Selon une enquête provoquée par son frère Antelme en 1402 (Arch. Th.), pour établir contre la communauté de Cluses que les Boège jouissaient de tout temps de la mestralie de Cluses et Chatillon (1), Aymon hérita de la mestralie qui, par sa mort sans enfants, revint à Antelme.

AYME, PIERRE, FRANÇOIS, FRANÇOISE DE BOÈGE. Ils passent un accord avec le duc de Savoie le 29 janvier 1370 (Invent. arch. Thuiset).

CATHERISE, propriétaire de la moitié des biens de son père, excepté le château de Boège avec ses murs et fossés, femme de N^e et P^e Guigon de Rovorée, seig. de Cursing et coseig. de la vallée d'Aulps. Mort avant 1435. Son mari eut l'usufruit de ses biens.

N^e JEAN DE BOÈGE, teste le 26 janv. 1422 (Invent., Arch. Th.).

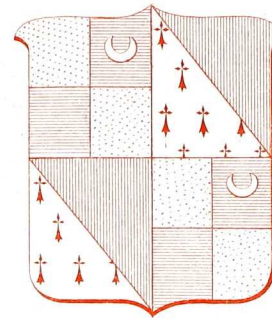
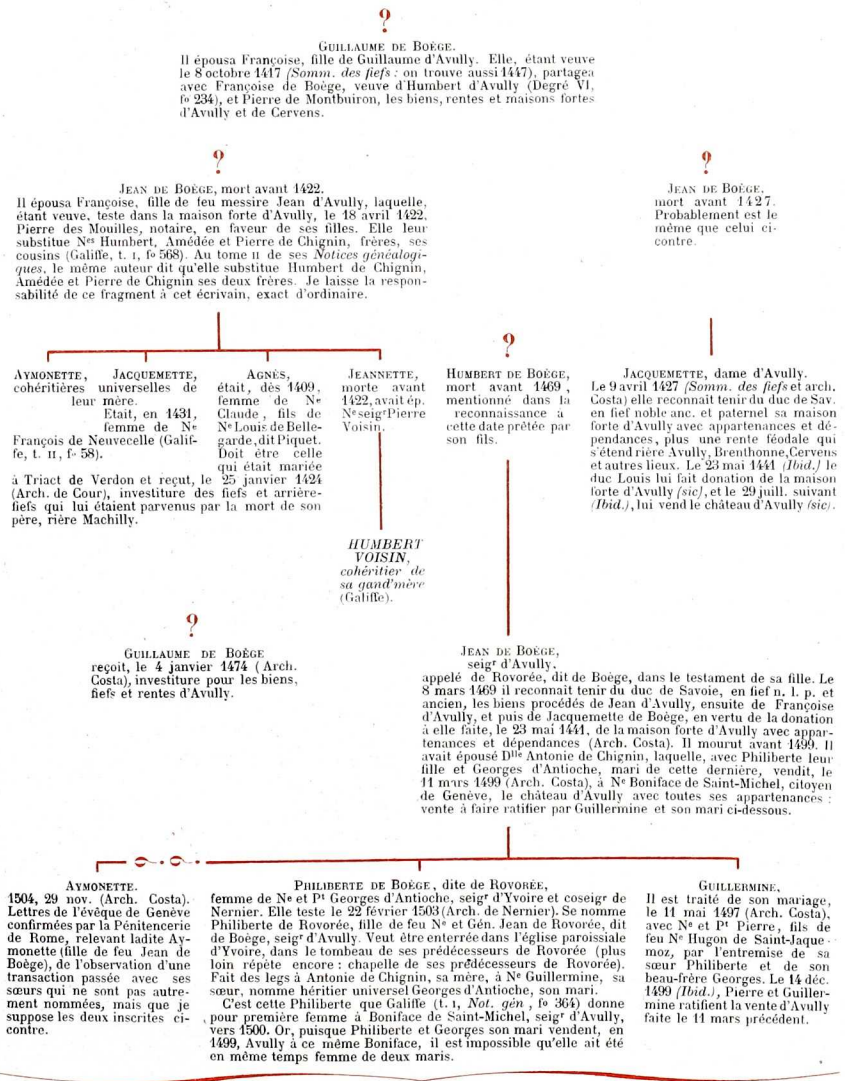
NICOD DE BOÈGE, damoiseau, habitant à la Bastie, vend, le 21 décemb. 1421 (Arch. Costa), des rentes et hommages à Cusy, à N^e François de Mionnax.

ETIENNE, bâtard de Boège, prête hommage à Amedée VIII vers 1430 (Capré).

CLAUDINE DE ROVORÉE, Dame du château de Boège et de Rochefort, ép., 4^{es} conventions dotales du 9 juin 1427 (Arch. Thuiset), mariage retardé à cause de certains différends, et 2^e conventions du 15 septembre 1434 (Ibid.), N^e Jean, fils de N^e et P^e Robert de Montvuagnard, seig. des Tours, auquel elle apporta les biens des Boège. Elle était veuve avant 1483. Voir MONTVUAGNARD.

(1) Cette enquête [Arch. Thuiset] mentionnant la transmission de la propriété de la mestralie du mand. de Cluses-Chatillon, donne la généalogie directe des Boège (prouvée par témoins et actes, dit le préambule), du degré IV au degré VI inclusiv. conformément à ce qui est établi plus haut. Des l'an 1353, un chevalier, dans la possession de cette mestralie, telle qu'elle existe « large avite » et en conformité des déclarations et confirmations faites par les Dauphins.

Il ne résulte pas que les Boège d'Avully aient différencié leur blason de celui donné au n° 233. Je serais heureux de n'avoir pas d'autres incertitudes sur les nobles de ce nom, que je crois devoir considérer comme une branche des Boège reportés au tableau précédent. Mais où placer le point d'attache à la souche commune? Comment expliquer la transmission du fief d'Avully et notamment les actes cités à l'article de Jacquemette (1427-1441)? Pourquoi ont-ils quelquefois porté avec leur le nom de Rovorée? Je ne peux éclairer ces obscurités et je me borne à enregistrer ce que j'ai trouvé sur les Boège, seigneurs d'Avully, sans autres commentaires.



P. écartelé de Boège, brisé au second quartier d'un croissant d'argent — c'est-à-dire d'un trait, et de Conflens, qui est tranché d'hermines et de gueules. On trouve aussi parti de Boège et de Conflens.



SCORE une branche dont je ne puis donner le point de jonction à la souche évidemment commune. Elle était établie en Genevois, ajouta le nom de Conflens au sien, vers 1590, par héritage d'un des derniers de ce nom, et s'est éteinte à la fin du dix-huitième siècle dans la famille de Pelly. Pendant la lacune d'un siècle qui existe dans la filiation de cette branche, il paraît qu'étant appauvrie, ou par toute autre raison, elle n'a pas fait profession de noblesse : 1^o il serait

extraordinaire que je n'eusse pas rencontré de documents sur une famille noble pendant un aussi long laps de temps à cette époque; 2^o le premier que je retrouve, en 1534, était notaire; 3^o dans le *Rolle des nobles anciens et nouveaux et ceux qui usurpent ladite qualitérière le Genevois* (1631, ms., arch. Costa), on voit figurer au mandement de la Balme et Choisy, Claude-Antoine de Boège et son frère parmi les nobles de qualité douteuse « leur qualité ayant cy devant esté mise en doute ont plaide sur icelle avec la paroisse et sur forclusion ont obtenu arrest » favorable, il faut croire : on voit figurer plus loin, parmi les nobles, officiers du duc de Nemours, « Anthoine de Boège, seigneur de Conflens, baillif du Genevois, comme son frère inscrit rière la Balme. » Quoique les communes, à ce intéressées, contestassent souvent fort injustement la qualité des nobles, c'était pourtant rarement sans apparence de raison.

N^o ANÉ ou AMÉDÉE, de Sillingy.
Il épousa, contrat dotal du 30 juillet 1574 (*Arch. Pelly*), D^{lle} Jeanne de Mestral. Contestait, en 1604, la possession de la maison forte de Leschaux à D^{lle} Urbaine Cavet, veuve de N^o Jean Gaudinon, en vertu d'un acte obligatoire passé à son profit par N^o Claude-Antoine de Mestral, seig^r de Leschaux. Achète des biens à Sillingy, 1573, 75 et 78 (*Arch. Pelly*). Il autorise, en 1598 (*Ibid.*), son fils Antoine à prendre hypothèque sur ces biens. Il épousa (probablement en secondes noces) D^{lle} N. N. de Conflens, fille de N^o Jean et sœur de N^o et S^{re} Antoine de Conflens.

N^o GUIGON DE BOÈGE, de Sillingy, mort avant 1436.

N^o FRANÇOIS achète certains servs en 1436 (*Arch. Pelly*), assis dans les mandements de Clermont, la Bastie, Annecy.

FRANÇOIS DE BOÈGE DE SILLINGY, était notaire à la date du 7 nov. 1534 (*Arch. Morand*). Il est pourtant qualifié de noble dans un achat de 1530 (*Arch. Pelly*), et dans un autre de l'an 1540 (*Arch. Thuiset*). Il aurait testé le 24 mai 1538 (*Indic. Arch. Pelly*). Mort avant 1553.

N^o FRANÇOIS, mentionné avec son père, acte 1540 : avec son frère, 1558 (*Arch. Pelly*). Le 1^{er} mars 1565 (*Ibid.*), ils admodient des biens à Sillingy, indivis entre eux. Étaient séparés de biens en 1572 (*Ibid.*). Mort sans enfants, aurait institué héritier N^o Amédée d'Ogier (*Indic., Arch. Pelly*).

N^o ANTOINE, dit seig^r de Conflens, comme cause ayant et héritier de N^o Antoine de Conflens, son oncle maternel, il réclame de Jeanne de Menthon, veuve de ce dernier (vers 1535 approx. *Extr. en droit s. d., Arch. Pelly*), inventaire des meubles et des legs faits par ledit Antoine. Il était (1582, 1597, 1631) conseiller du duc de Genevois, bailli du Genevois (juge des terres et gouverneur des terres de Marie de Luxembourg, D^{lle} de Mercœur; *Pourpr. histor.*, chev^r et docteur ès-droits. Il épousa : 1^o D^{lle} Françoise Crassus, veuve de N^o Guignes Violon, seig^r de la Peyssse, à laquelle il fit donation, le 2 juillet 1598 (*Arch. Pelly*), de 400 écus d'or; 2^o, contrat dotal du 18 septembre 1631 (*Ibid.*), D^{lle} Jeanne-Amiée, fille de N^o Claude-François de Moux, seig^r de Planchamp, laquelle, veuve (il était mort avant 1637) et tutrice de son fils ci-dessous, est aussi appelée en justice le 30 septembre 1641 (*Ibid.*), à cause de la maison forte de Leschaux. Dans deux actes de 1569 et de 1644 (*Arch. Pelly* et Savoiron), il est nommé comme agissant au nom de ou avec ses frères.

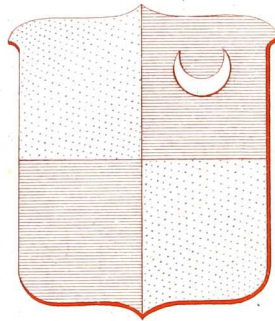
N^o CLAUDE-ANTOINE, seig^r de Leschaux, cité, le 21 novembre 1628 (*Arch. Pelly*), avec son frère au sujet de la maison forte de Leschaux. Il épousa : 1^o D^{lle} Claudine-Louise Martin. Le 16 avril 1627 (*Cartul. des Cordel. de Cluses*), N^o Michel du Fresnoy, jadis Martin, seig^r de Loisin, fait un accord avec ledits maris; 2^o D^{lle} Philiberte d'Ogier (1636, 1641, *Arch. Savoiron*), avec laquelle il figure au baptême de Claude-Antoine, son neveu ci-dessous.

(1) Cette date et la suivante, sont bien celles portées aux registres. On ne peut expliquer leur contradiction, que par une erreur des registres ou par l'existence d'un autre Jacques, fils de Claude-Antoine.

BOÈGE.

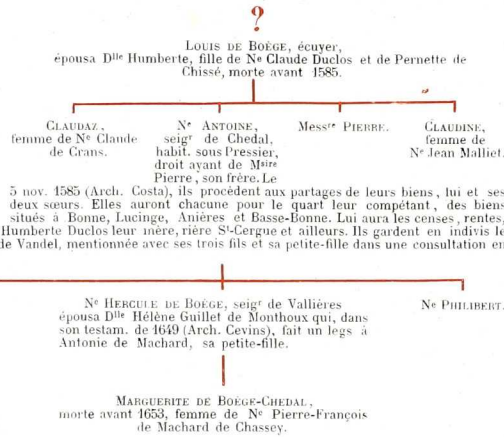
BOÈGE DE VALLIÈRES DITS DE CHEDAL.

TABEAU IV.



P. de Boège : le second quartier brisé d'un croissant d'argent.

D'après leur nom et le blason que Besson leur attribue, il est permis de croire que ces Boège dits seigneurs de Chedal, sont de la même famille que les précédents. Mais je n'ai pas d'autres raisons à faire valoir pour établir la communauté du lignage et je ne sais pas par quels moyens les souder à la branche mère. Voici un fragment les concernant.

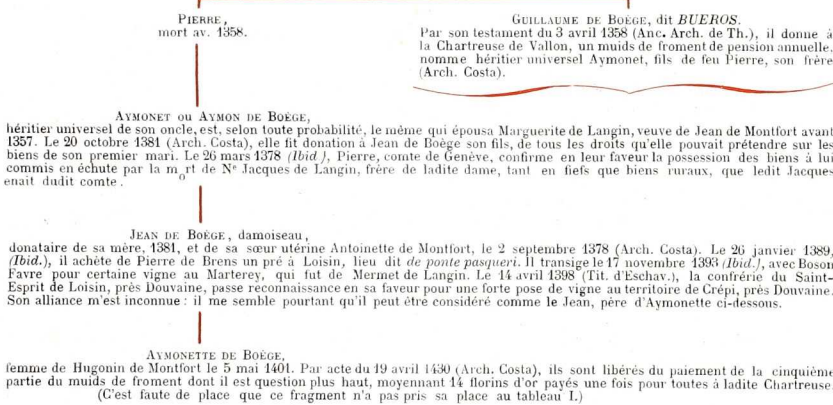


laods et tous autres droits seigneuriaux qui furent d'Humberte Duclou leur mère, nière S^{te}-Cergue et ailleurs. Ils gardent en indivis le grandage et biens de Vallières. Il ép. D^{lle} Suzanne de Vandel, mentionnée avec ses trois fils et sa petite-fille dans une consultation en droit (s. d., arch. Thuiset).

N^o ANNIBAL DE BOÈGE, seig^r de Chedal, était marié à D^{lle} Claudine de Bieux avant 1623 (Arch. Thuiset).

PHILIBERT DE BOÈGE-CHEDAL, femme de N^o Bernardin d'Humilly 1643-45 (R. de Viry), marraine à Thonon (Reg. Par.), 4 avril 1661.

BOÈGE (ANCIENS). FRAGMENT.



Autres personnages de cette famille que je n'ai pu classer, faute de renseignements suffisants :

- Nanterme de Jussy eut de sa femme Françoise, veuve en 1332, une fille, qui fut mère de Jacquet de Bogis (Boège?) lequel vivait en 1344 (Galiffe, t. II, p. 280);
- Guillaume de Boège, chev^r, l'un des répondants, en 1310, pour le Dauphin Hugues, envers le chapitre de Genève (Ibid., t. II, p. 59).
- Pierre de Boège, damoiseau, vivait encore en 1370 (Ibid.).
- Guillaume de Boège, damoiseau, bourgeois de Bonne, vivait vers 1437 (Ibid.).
- Claudine de Boège, ép., contr. dot. du 24 novembre 1454 (Invent., Montv. Arch. Th.) N^o Jacques Evrardi?
- Thomasse de Boège, femme de N^o Aymon d'Amidoux, 1504 (Généal. Amid.).
- Pierre de Boège, mort avant 1527, eut une fille, Madeleine, qui, en 1527, était veuve de N^o Jacques de Vège (Galiffe. Ibid.).
- Jeanne-Louise de Boège, femme de Jean de Longecombe, seigneur de Thuey et Peysieu, qui teste en 1547 (Guich. Généal. Longec.).

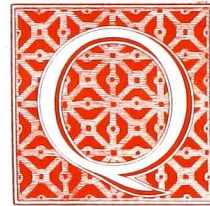
BOIGNE (C^{tes} DE)



P. d'azur au lion d'or plantant une épée d'argent au sommet d'une montagne au naturel, mouvant de la pointe.

Couronne de comte.

DEVISE : PATIENTIA OMNIA VINCIT.



VOIQUE cette famille ne remonte pas dans la nuit des temps ses degrés généalogiques, elle peut pourtant être fière d'une noblesse glorieusement acquise et inscrite d'une manière impérissable sur les nombreux monuments de bienfaisance et de générosité dont l'illustre général comte de Boigne a doté son pays.

Benoit Le Borgne, si connu sous le nom de général de Boigne (1), naquit à Chambéry le 18 mars 1751 (2). Doué de qualités remarquables et d'un caractère énergique, il résolut de se faire un nom et une position.

Il quitta la Savoie à l'âge de dix-sept ans (3) : entré au service de la Russie, il fit partie de l'expédition de l'amiral Orloff dans l'Archipel. Premier entre tous, il avait proposé à l'impératrice Catherine d'ouvrir un passage par terre, de Saint-Petersbourg aux Indes (4), mais son offre accueillie d'abord avec faveur tomba dans l'oubli. Voulant tenter la fortune ailleurs, il se rendit par la mer Rouge à Madras, apprit à Luknow la langue de l'Hindoustan. Mais après dix-huit ans de travaux et de souffrances, il n'était encore que simple enseigne au service de la compagnie des Indes. Désespérant de réussir dans ce pays, il se mit en route pour le nord de l'Hindoustan, décidé à revenir de là en Europe, en tentant seul le passage par terre vers la Russie, lorsqu'il rencontra Mahadji-Scindiah (5), prince Mahratte, à la fortune duquel il s'attacha, avec l'agrément de la compagnie des Indes. Il devint général des armées de ce rajah, pour lequel il forma, à la discipline européenne, un corps de troupes qui s'éleva d'abord à dix-huit mille et compta plus tard plus de trente mille hommes et quatre-vingts pièces d'artillerie (6). L'empire Mahratte était alors gouverné par un souverain (peschwah) qui ne régnait que de nom. La puissance effective se partageait entre quelques grands vassaux, dont Scindiah était un des principaux. Ce rajah, qui fut appelé Mahah-rajah (le roi des rois) et Behadoor (le victorieux), profitant du démembrement de l'empire Mongol, réussit, grâce à son excellente armée et à son habile général, à se tailler un vaste royaume, dont la capitale fut Gawlior. Reconnaissant envers notre compatriote dont les talents l'avaient si puissamment aidé, de 1785 à 1792, à s'élever d'une position secondaire à celle de souverain indépendant (7), il le nomma gouverneur et ministre de la partie de l'Hindoustan soumise à sa domination. Il lui allouait, dit-on, 6,000 roupies (15,000 fr.) de solde par mois, sans

(1) Le Borgne n'est plus le nom patronymique. Il a été changé en de Boigne, nom devenu historique désormais et sous lequel seulement cette famille a droit d'être inscrite dans ce livre.
 (2) Jean-Baptiste Le Borgne son père, fils d'Antoine, bourgeois de Chambéry, tenait un commerce de pelleteries sur la place de St-Léger. Hélène Gabet, sa mère, appartenait à la bonne bourgeoisie de cette ville. Ils sont appelés bourgeois de Chambéry dans leur acte de mariage du 11 juin 1744, existant dans les registres de la paroisse de Maché (Note communiquée par M. le C^{te} de Boigne).
 (3) Il débuta au service de France, où il resta cinq ans dans le régiment irlandais de Clare.
 (4) Thorntons. History of India, p. 285.
 (5) Je ne me porte pas garant de l'orthographe des noms indiens, que chaque auteur européen écrit à sa manière. On trouve, par exemple, Mandadjii-Sindia: Peishaw ou Peschwah: Rohyllas ou Rhoellas: Dowlat, Daolat ou Daoulat-Rao-Scindia: Cha-Allum ou Allem ou Alem, etc., etc.
 (6) L'excellente organisation établie dans l'armée mahratte du roi de Gawlior par le général de Boigne, produisit encore de bons résultats longtemps après lui: ainsi, en 1843, les débris de cette armée dans les batailles de Maharajpou et de Pannias, firent contre les troupes anglaises une très belle résistance, infiniment supérieure à tout ce que l'on aurait pu attendre des cipayes ordinaires (Warren, l'Inde anglaise, 3^e éd., t. II, p. 92, in nota).
 (7) Grant's, History of Mahrattas, vol. III, chap. 4 et 5.

compter divers autres émoluments qui quadruplaient cette somme. Le général de Boigne joignait à des talents militaires de premier ordre, des aptitudes remarquables comme homme politique; administrateur habile et intègre, entièrement dévoué à son chef, il surveillait ses intérêts avec une économie qui indisposa contre lui plusieurs de ses officiers: aimé de ses soldats, il échappa plusieurs fois aux complots formés pour l'assassiner. Les troupes du général de Boigne furent souvent utiles à l'Angleterre dans ses guerres contre les autres rajahs: il se distingua particulièrement à la bataille de Jannah-Pannah, où la grande armée Mahratte remporta une victoire signalée. Après avoir battu les Rohillas, il entra en vainqueur dans Dehli, en 1788, où il rétablit la puissance nominale de Chah-Allum II, dernier empereur des Mongols. Il continua à être le bras droit de Daoulat-Rao-Scindiah, petit-neveu (1) et successeur de Mahadji, de 1792 à 1796. Finalement, en 1796 (2), après avoir acquis une très grande fortune (3), il retourna en Europe, laissant encore l'empire Mahratte dans toute sa splendeur. Pendant son séjour à Dehli, il avait épousé selon les usages de l'Hindoustan, Hélène Bennett-Begum (4), d'origine persane, fille d'un chef de cavalerie au service de Chah-Allum, dont il eut un fils né à Dehli en 1792 (5), lequel fut baptisé à l'église catholique de Londres, sous les noms de Charles-Alexandre. Le

(1) Dans une lettre originale en sanscrit, de Daoulat-Rao-Scindiah au général, dont j'ai vu une traduction faite à l'University college de Londres, il appelle Mahadji-Scindiah, son père. La famille de Boigne conserve précieusement un grand nombre de lettres des rajahs avec lesquels le général fut en rapports. Une lettre du malheureux Chah-Allum est remplie des témoignages de sa reconnaissance pour l'humanité du général. Ces lettres prouvent — s'il en était besoin — la haute estime que l'on accordait dans les Indes au caractère et aux éclatants services de l'illustre général dont on désirait ardemment le retour dans son commandement. Les journaux anglo-indiens de l'époque contiennent des articles conçus dans le même sens. Je citerai notamment une appréciation très flatteuse de la conduite du général, dans le numéro du 18 septembre 1790, du *Bengal journal*.

(2) Des personnes très mal informées et plus probablement envieuses de toute supériorité, ont répandu le bruit absurde que le général avait trempé dans les tristes événements de la mort de Tippoo-Sahib. En négligeant les autres preuves, je pense que cette date incontestable de 1796, et la mort de Tippoo-Sahib arrivée trois ans après le retour du général en Europe, suffirait à les convaincre qu'elles auraient dû choisir plus adroitement leur thème.

(3) Il est nécessaire de réduire à ses justes proportions cette fortune très diversement estimée et en général immensément exagérée. Thornston (*History of India*, p. 286) paraît s'être le plus rapproché de la vérité en l'évaluant à 400.000 livres sterling ou dix millions de francs. La générosité du C^{te} de Boigne en ressort encore davantage, puisque c'est plus du tiers de cette fortune qu'il a noblement employée en fondations charitables.

(4) Begum ou Beygum, mot d'origine persane, est le féminin de Beg (seigneur). — Gentil (*Voyage dans l'Hindoustan*).

(5) On trouve dans quelques auteurs que le général de Boigne laissa sa fortune à son fils bâtard, ce qui est une erreur. Il est évident qu'il n'était pas possible au général de remplir à Dehli, en 1792, les formalités voulues par nos lois. Mais le fils du général n'était point bâtard dans le pays où il était né, et en Europe sa position a été complètement régularisée.

11 juin 1798, il se maria (1) dans la même église, avec Anna-Adélaïde, fille du comte d'Osmond, ancien ambassadeur de France à Londres.

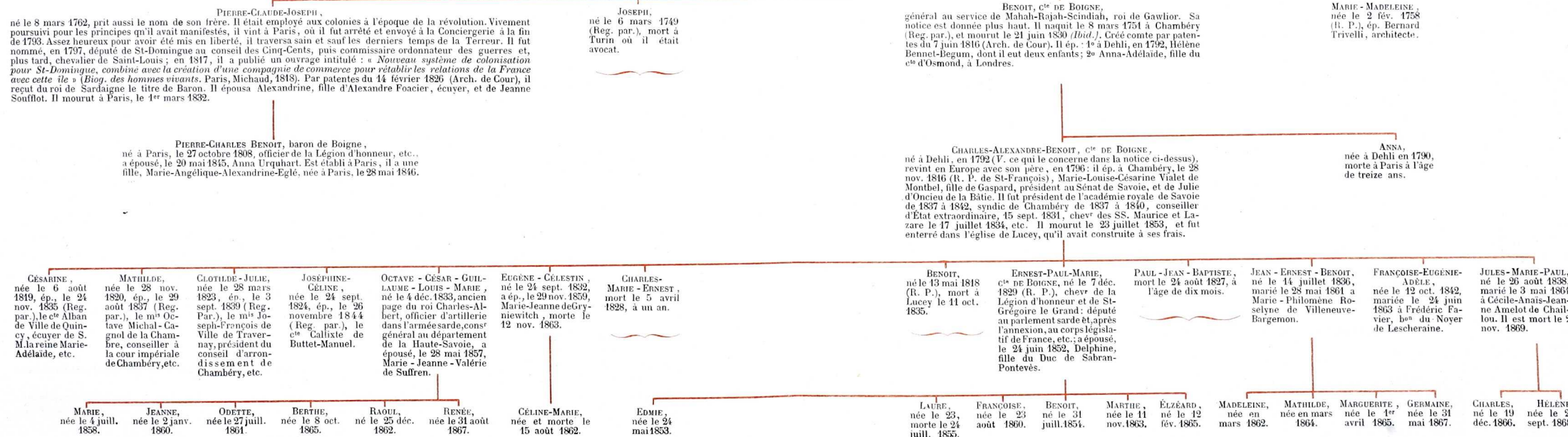
Dans les Indes, comme souvenir de la patrie, il avait fait flotter en tête de son armée le drapeau bleu avec la croix blanche de Savoie. Quand ces nobles couleurs brillèrent de nouveau dans son pays natal, il revint s'y établir. Son premier soin fut d'obtenir par patentes royales du 18 octobre 1816, entérinées le 4 novembre suivant (arch. du Sénat de Savoie), complète légitimation de tout ce que les circonstances avaient forcément laissé d'incomplet dans l'état civil de son fils. Il s'appliqua ensuite à partager avec ses compatriotes la fortune qu'il avait loyalement faite à l'étranger. Les dons qu'il fit à la ville de Chambéry, s'élevèrent à la somme énorme de 3 millions 365.000 fr. La noblesse des sentiments jointe à la charité chrétienne, inspirèrent toutes les fondations faites par le général. C'est à lui que la ville de Chambéry doit d'être dotée, comparativement à sa population, mieux qu'aucune ville de France, d'établissements charitables de toute sorte, dont plusieurs sont encore aujourd'hui des modèles du genre.

Le 7 juin 1816 (arch. de Cour), le roi de Sardaigne le créa comte de Boigne, puis lieutenant général dans ses armées et grand-croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. Le roi de France voulut aussi lui donner des marques d'estime en le nommant maréchal de camp de ses armées, chevalier de saint Louis et de la Légion d'honneur.

L'illustre bienfaiteur de Chambéry mourut le 21 juin 1830, léguant à sa patrie et à sa famille un nom justement honoré, à jamais béni par les pauvres, nom que la noblesse savojarde enregistre avec fierté dans son livre d'or. La reconnaissance de ses concitoyens lui a fait élever un monument au bout de la rue principale de Chambéry, qui porte le nom de rue de Boigne, devant cet Hôtel-Dieu, si considérablement augmenté et enrichi par ses bienfaits.

(Les matériaux et souvent les termes mêmes de cette notice ont été puisés dans les historiens des Indes; dans la *Biographie des hommes vivants*. Paris. Michaud, 1818; dans la *Biographie générale*; dans l'exposé des patentes royales de 1816, aux archives du Sénat de Savoie; etc., etc.) Juillet 1870.

(1) Je dois à la vérité de dire que le général, après avoir tenu pour sa femme légitime, aux yeux de tous, dans les Indes et même quelque temps à Londres, la mère de ses enfants, eut le tort très grave, au lieu de faire bénir et régulariser ce mariage, de se retrancher dans la légalité pour le considérer comme nul suivant les préceptes de sa religion et les lois de son pays.





BOIS (DU)

SEIGNEURS DUDIT LIEU, AU BAILLIAGE DE TERNIER.
En latin *DE BOSCO* ou *DE NEMORE*.



ORT ancienne famille, de noblesse immémoriale. Elle possédait une maison forte portant son nom, d'où dépendait une terre avec juridiction, dans l'ancien bailliage de Ternier. J'ai le regret de ne pouvoir donner exactement son blason (1). Les preuves des chanoines comtes de Lyon (Arch. du départ. du Rhône), nous donnent les trois degrés ascendants de Mess^{re} Rodolphe du Bois, reçu chanoine en 1431; je n'ai rien pu trouver de plus suivi concernant sa généalogie. J'en perds les traces vers la fin du x^ve siècle : peut-être une branche de la famille du Bois a-t-elle continué beaucoup plus tard, mais faute de pouvoir l'affirmer, j'en ai signifié l'existence au Supplément.

(1) Il n'est pas rapporté dans les preuves de Lyon. J'ai bien trouvé leur sceau apposé dans une charte de l'an 1469; mais on ne peut y voir ni les couleurs ni même fixer s'il représente un chêne ou une branche de chêne. J'ai représenté cet écu, en m'arrêtant à une branche, dans la tête de page gravée ci-dessus.

PIERRE DE BOSCO,
notaire juré et de la cour épiscopale de Genève, 8 mars 1351 (Tit. d'Eschavannes).

JEAN DU BOIS (*de Nemore*), de Lullier, damoiseau.
Des hommes et censitaires qu'il possédait au mandement de Ternier *in loco dou Devens de Chablou*, reconnaissent, le 13 sept. 1337 (Arch. Savoiron), devoir certains cens en arrière-fief au C^{te} de Genevois : les uns, outre ce cens, *debent sequi banderias ipsius (comitis) quando mandantur*, les autres *debent corvatas si bestias habent in corvata*. L'acte est passé à Ternier.

ROLET DU BOIS,
mentionné avec ses frères dans la reconnaissance 1425 ou 1435. Est assurément le même que Rodolphe.

PIERRE DU BOIS,
mentionné avec ses frères dans la reconnaissance de 1425 ou 1435; avec son frère Rodolphe et leur neveu Aymon, dans l'inféodation de la juridiction du Bois de l'an 1451. Il était mort avant l'an 1470; alliance inconnue. Dans des actes subséquents, il est appelé seig^r du Bois et de Villaret.

AMÉ OU AYMON,
mentionné avec ses frères dans la reconnaissance de 1425 ou 1435.

JEAN DU BOIS,
fils de N^o Pierre, seig^r de Villaret : est mentionné dans tous les actes passés par Aymon, ci-contre, son cousin, 1469, 1470. Selon toute probabilité, la qualité de neveu de cet Aymon qui lui est donnée par le *Somm. des fiefs*, est le résultat d'une erreur. Alliance inconnue; mort longtemps avant 1556.

HUGUETTE DU BOIS,
fille de N^o et généreux Jean du Bois, ép. Humbert de Scionzier qui acquit ainsi des droits sur le Bois.

N^o JACQUES DE SCIONZIER, mort avant 1556.

N^o MICHEL DE SCIONZIER, N^o AMABLE DE SCIONZIER.
Reconnaissent, le 14 janvier 1556 (Arch. Costa), en suivant les reconnaissances de 1451 et 1470 (ci-dessus), tenir les biens à eux parvenus par le moyen de Huguette, fille de N^o et généreux Jean du Bois, leur grand-mère. A cette époque, la juridiction du Bois appartenait seulement pour une quatrième partie auxdits frères Scionzier; deux autres parts appartenant à Marin de Fossilon, coseig^r du Bois, par adjudication à lui faite comme héritier et successeur de feu N^o Bon Trombert, malgré une vente faite par ledit Trombert à Étienne de Lamar, seig^r de Vanzier; l'autre quatrième partie appartenait à Pierre de Faulcon.

GUILLAUME DE BOSCO,
témoin en 1113 à la donation faite par l'évêque de Genève, au monastère d'Anay (*Mém. de la société d'histoire de Genève*, t. xiv, p. 11).

VILLEME DE BOSCO,
vidomne (du C^{te} de Genevois?), témoin, le 2 juillet 1137, aux concessions faites aux hommes de St-Victor, par le C^{te} de Genevois (*Mém. de la société hist. de Genève*, t. II, p. 25), et vers la même époque à une cession faite par le même C^{te}, au monastère de St-Oyen (Gingins, *Cité des Equestres. Mém., soc. hist. Suisse rom.*, t. xx, p. 192). Probablement vivait encore au 25 fév. 1156 (Spon., pr. n^o 4).

GUILLAUME DE BOSCO
témoin, le 24 juin 1301, à une transaction entre Girard de Ternier et le prieur de St-Victor (*Mém. soc. Gen.*, t. II, p. 54). Pourrait être le même que le Guy de Bosco, témoin le 19 sept. 1202, à la sauvegarde accordée à Chamoni (*Ibid.*, t. VII, p. 292) et le Guillaume de Bosco qui fut témoin le 13 mars 1205 aux lettres de protection en faveur du prieur de Chamoni (*Ibid.*, p. 293).

PIERRE DE BOSCO
figure comme vidomne du C^{te} de Genevois dans une charte du 16 février 1238 (*Mém. soc. Gen.*, t. IV, p. 44).

JACQUES DE BOSCO, chevalier,
transige, en 1246, avec le sacristain de l'égl. de Genève au sujet d'une dime à Neydens que Jacques reconnaît relever du fief de ladite sacristie (*Mém. soc. Gen.*, t. IV, p. 641).

PIERRE DE NEMORE, chevalier,
témoin à une charte du 8 janv. 1253 (*Mém. soc. hist. Gen.*, t. VII, p. 306) est sans doute le même personnage que Pierre de Bosco, chev^r, arbitre le 11 déc. 1257 entre le C^{te} de Genevois et Henri, son frère (*Ibid.*, t. XIV, p. 391).

JACQUES DE NEMORE
épousa Isabelle N. N. (Pr. des C^{tes} de Lyon. Arch. du département du Rhône). Ne peut guère être né avant l'an 1300.

PIERRE DU BOIS
ép. Jacquemette, fille de N^o Robert de Lullier et de N. N. de Soyon (sic Preuves des C^{tes} de Lyon).

PERUSSON DU BOIS, de Lully
(peut-être le même que Pierre), est nommé parmi les nobles du mandement de Ternier qui ont prêté hommage vers 1345 (Arch. de Cour) au C^{te} de Genevois.

JEAN DU BOIS,
chevalier, du pays de Genève, ép. Nicolette, fille de Jean de Lornay, chev^r, et d'Agnès de Ternier (Preuves des C^{tes} de Lyon). Probablement celui qui fut fidéjusseur, en 1398, au contrat de mariage Lornay-Lucinge; mort av. 1425.

Mess^{rs} HENRI DU BOIS,
prêtre, fidéjusseur en 1398 au cont. de mariage Lornay-Lucinge.

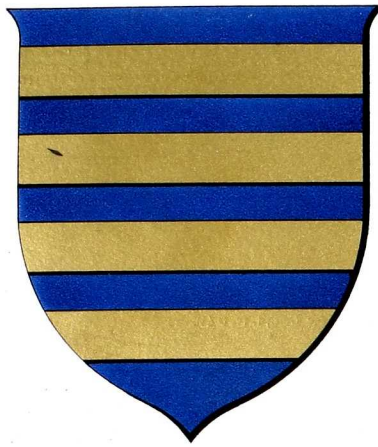
Mess^{rs} RODOLPHE DU BOIS
(que l'on trouve appelé souvent Roux ou Rouph), reçu chan^{ce} C^{te} de Lyon le 18 avril 1431; démissionnaire, en 1463, en faveur de Louis d'Allinges (Preuves des C^{tes} de Lyon. Arch. Dép. du Rhône, t. I). Il était aussi chanoine de Genève. Le 17 juillet 1451 (Consign. féod. Arch. Costa), Louis, duc de Savoie, considérant les services qui lui ont été rendus par son vénérable orateur Rodolphe, chan^{ce} de Lyon et de Genève, par Pierre du Bois, frère dudit chan^{ce}, et par Aymon leur neveu, et les grandes dépenses faites par eux pour son service, leur inféode pour eux et successeurs en augmentation de leur fief, n., pat. et anc. le m. et m. emp., avec jurid. omn. h., m. et b., avec dernier supplice, fourches et piloris dans tous les biens dépendants de leur maison forte du Bois et sur toutes les maisons et possessions leur appartenant tant en propre qu'en indivis avec N^o Aymon et Jacques de Viry et Peronnette de Lullier et aussi sur les hommes et fiefs de N^o Claude et Béatrix de Lullier.

JEAN DU BOIS,
conjointement et au nom de ses frères Pierre, Rolet et Amé, il reconnaît, le 3 mars 1425 (Consign. féod. Arch. Costa, le *Somm. des fiefs* met 1435), tenir du duc de Savoie comme C^{te} de Genevois, sous hommage lige et noble en fief n. p. et anc., une maison en ruine, avec ses clôtures, murailles, fossés, etc., existant rière Lullier, lieu dit au Bois (*in nemore*) plus les biens qui furent des nobles de Lullier, désignés dans la recon^{ce}. Il prêta hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré, fo 160: 1435 est peut-être la date exacte). Il était mort avant 1451, alliance inconnue.

AYMON DU BOIS.
Le 11 avril 1469 (*Somm. des fiefs*), avec son cousin (le *Somm.* dit: neveu) Jean, il reconnaît tenir la maison forte ruinée du Bois, avec omnim. jurid. h., m. et b., avec rentes et revenus, rière St-Julien, Lullier et Ternier. Le 25 oct. 1469 (Arch. Morand), lui et Jean, son cousin, seig^r du Bois, laudent et confirment plusieurs acquisitions faites par N^o Amédée d'Epagny. C'est cet acte qui est scellé de leur sceau (1). Le 3 février 1470 (Arch. Costa), lui et son cousin sont inféodés d'une rente féodale dite de Villaret, au territoire et village ainsi nommé dans la paroisse de St-Martin d'Argonnes, par le C^{te} Janus, en faveur duquel ils passent reconnaissance pour Villaret, le 26 mars suivant (*Somm. des fiefs*).

(1) Ce sceau porte un écu représenté ci-dessus, p. 242, avec son cimier : il est entouré de lambrequins et de deux banderoles flottantes, dont celle de droite porte JEHAN? DU BOIS, et celle de gauche AIMO DE NEMORE.

BOIS (DU) ET DES BOIS. — Voy. au SUPPLÉMENT
et aux FIEFS.



BONGAIN (DE)

EN LATIN : *BONI LUCRI.*

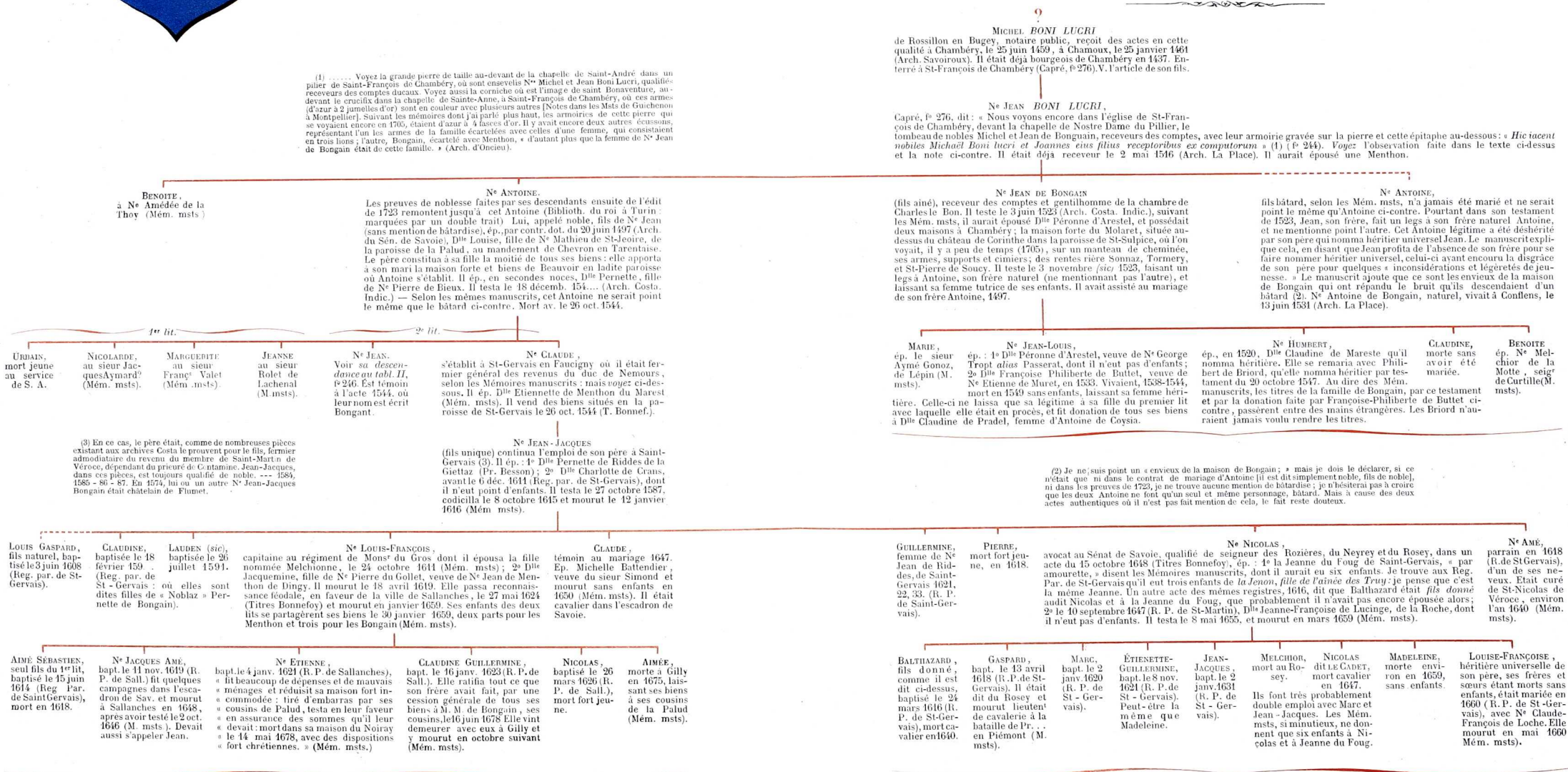
P. d'azur à 4 fasces d'or. Besson les a vues ainsi sur les vitraux de l'église de Saint-Gervais.

On trouve aussi d'azur à 2 jumelles d'or ou fascé d'argent et d'azur de 8 pièces. D'autres descriptions, d'azur à 4 burelles d'or et d'azur à 4 fasces d'or partageant également le tiers du milieu de l'écu, sont héraldiquement fausses.

Selon des mémoires manuscrits, portaient pour supports deux dauphins et un autre dauphin pour cimier : selon un sceau apposé dans un acte de 1770, deux lions pour supports et une licorne pour cimier.

DEVISE : *BONUM MIHI PRO DEO PATRIA ET PRINCIPE MORI LUCRUM.*

TABLEAU I.



ETTE famille prétend être venue d'Allemagne à la suite de Marguerite d'Autriche. Cela est inadmissible, puisque soixante-quatre ans avant le mariage de Philibert-le-Beau avec la fille de l'empereur Maximilien, contracté en 1501, les Bongain étaient déjà établis en Savoie. *Providus vir Michel Boni lucri*, de Rossillon au diocèse de Belley, était notaire public et reçut des actes en cette qualité le 25 juin 1459, le 25 janvier 1461 à Chambéry et à Chamoux ; le 14 février 1437 il est qualifié de bourgeois de Chambéry et témoin au testament de Guillemet Chabod fait à Lescheraine. Il est fort possible que Capré, n^o 276, ait étendu à tort aussi au père la qualité, *ex receptoribus computorum*, qui peut parfaitement s'appliquer seulement au fils. Quoi qu'il en soit, cette charge ou ces charges ont été la cause de la noblesse de cette famille, qui s'est divisée en trois branches dont une restée à Chambéry, les deux autres établies à Beauvoir près Conflens, et à Saint-Gervais en Faucigny : l'avant-dernière a encore des représentants à Albertville.

Je suis redevable à l'amitié du M^{is} d'Oncieu de mémoires manuscrits sur cette famille, écrits en 1705 par le fr. François de Bongain, carme déchaussé à Avignon : ils m'ont été fort utiles. Sauf la tradition erronée dont j'ai déjà parlé, tous les faits nombreux et les degrés de la filiation que j'ai pu contrôler avec des actes, sont exacts. Il m'a semblé que ces mémoires avaient assez de valeur pour pouvoir être utilisés dans ce recueil, quoiqu'ils ne sortent pas d'une source authentique, ce dont j'avertis mes lecteurs, suivant une invariable habitude.

MICHEL BONI LUCRI de Rossillon en Bugy, notaire public, reçoit des actes en cette qualité à Chambéry, le 25 juin 1459, à Chamoux, le 25 janvier 1461 (Arch. Savoiron). Il était déjà bourgeois de Chambéry en 1437. Enterré à St-François de Chambéry (Capré, n^o 276). V. l'article de son fils.

JEAN BONI LUCRI, Capré, n^o 276, dit : « Nous voyons encore dans l'église de St-François de Chambéry, devant la chapelle de Notre Dame du Pillier, le tombeau de nobles Michel et Jean de Bongain, receveurs des comptes, avec leur armoirie gravée sur la pierre et cette épitaphe au-dessous : *Hic iacent nobles Michael Boni lucri et Johannes eius filius receptoribus ex computorum* » (1) (p. 244). Voyez l'observation faite dans le texte ci-dessus et la note ci-contre. Il était déjà receveur le 2 mai 1516 (Arch. La Place). Il aurait épousé une Menthon.

JEAN DE BONGAIN (fils aîné), receveur des comptes et gentilhomme de la chambre de Charles le Bon. Il teste le 3 juin 1523 (Arch. Costa. Indic.), suivant les Mém. msts. Il aurait épousé D^{ne} Péronne d'Arestel, et possédait deux maisons à Chambéry ; la maison forte du Molaret, située au-dessus du château de Corninthe dans la paroisse de St-Sulpice, où l'on voyait, il y a peu de temps (1705), sur un manteau de cheminée, ses armes, supports et cimiers ; des rentes rière Sonnaz, Tormercy, et St-Pierre de Soucy. Il teste le 3 novembre (sic) 1523, faisant un legs à Antoine, son frère naturel (ne mentionnant pas l'autre), et laissant sa femme tutrice de ses enfants. Il avait assisté au mariage de son frère Antoine, 1497.

ANTOINE, fils bâtard, selon les Mém. msts, n'a jamais été marié et ne serait point le même qu'Antoine ci-contre. Pourtant dans son testament de 1523, Jean, son frère, fait un legs à son frère naturel Antoine, et ne mentionne point l'autre. Cet Antoine légitime a été déshérité par son père qui nomma héritier universel Jean. Le manuscrit explique cela, en disant que Jean profita de l'absence de son frère pour se faire nommer héritier universel, celui-ci ayant encouru la disgrâce de son père pour quelques « inconsidérations et légèretés de jeunesse. » Le manuscrit ajoute que ce sont les envieux de la maison de Bongain qui ont répandu le bruit qu'ils descendaient d'un bâtard (2). N^o Antoine de Bongain, naturel, vivait à Conflens, le 13 juin 1531 (Arch. La Place).

MARIE, ép. le sieur Aymé Gonoz, de Lépin (M. msts).
 N^o JEAN-LOUIS, ép. : 1^o D^{ne} Péronne d'Arestel, veuve de N^o George Tropt alias Passerat, dont il n'eut point d'enfants ; 2^o D^{ne} Françoise Philiberte de Buttet, veuve de N^o Etienne de Muret, en 1533. Vivait, 1538-1544, mort en 1549 sans enfants, laissant sa femme héritière. Celle-ci ne laissa que sa légitime à sa fille du premier lit avec laquelle elle était en procès, et fit donation de tous ses biens à D^{ne} Claudine de Pradel, femme d'Antoine de Coysa.

HUMBERT, ép., en 1520, D^{ne} Claudine de Mareste qu'il nomma héritière. Elle se remaria avec Philibert Briord, qu'elle nomma héritier par testament du 20 octobre 1547. Au dire des Mém. manuscrits, les titres de la famille de Bongain, par ce testament et par la donation faite par Françoise-Philiberte de Buttet ci-contre, passèrent entre des mains étrangères. Les Briord n'auraient jamais voulu rendre les titres.

CLAUDINE, morte sans avoir été mariée.
 BENOITE, ép. N^o Melchior de la Motte, seig^r de Curtille (M. msts).

(2) Je ne suis point un « envieux de la maison de Bongain ; » mais je dois le déclarer, si ce n'était que ni dans le contrat de mariage d'Antoine (il est dit simplement noble, fils de noble), ni dans les preuves de 1723, je ne trouve aucune mention de bâtardise ; je n'hésiterai pas à croire que les deux Antoine ne font qu'un seul et même personnage, bâtard. Mais à cause des deux actes authentiques où il n'est pas fait mention de cela, le fait reste douteux.

BONIVARD

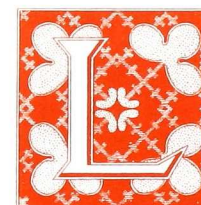
SEIGNEURS DE SAINT-MICHEL DES DÉSERTS ET DE LA BARRE, EN SAVOIE, DE LOMPNES, EN BUGEY, ET DE GRAILLY AU PAYS DE GEX.

Le nom latin est toujours *BONIVARDI*.



P. d'or à la croix de sable chargée de 5 coquilles d'argent. — UBIQUE.

On croit très généralement que les Bonivard ont pris ce blason, qui est celui des Grailly, une de nos plus illustres familles historiques, en achetant le fief de ce nom au pays de Gex. Il est extraordinaire qu'aucun de nos anciens collectionneurs d'armoiries n'ait relevé sur aucun monument et conservé jusqu'à nous le blason original des Bonivard.



Les Bonivard ne sont point d'origine chevaleresque : ils étaient très anciens bourgeois de Chambéry (1) et même simples marchands, s'il faut croire des notes laissées dans les manuscrits de Guichenon, comme les Chabod et les Candie. Mais dès le XIII^e siècle ils possédaient des biens féodaux, et c'est probablement ainsi que la noblesse est venue dans cette famille. En admettant qu'ils fussent marchands, il faut croire qu'à cette époque reculée, cela ne constituait pas, comme les usages féodaux l'établirent plus tard, dérogeance à la noblesse. Du moins, cela n'a pas empêché

Aymon Bonivard de figurer, en 1362, lors de la première création de l'ordre du Collier, parmi les quinze chevaliers, l'élite de la noblesse savoyarde. Indépendamment de cette haute dignité, Aymon remplit des ambassades et prit sa part dans les événements du glorieux règne du comte Vert. Au XV^e siècle, les quatre frères, Urbain, évêque de Verceil; Louis, seigneur des Déserts; Pierre, seigneur de la Barre, et François, seigneur de Lompnes, tous fils de Pierre Bonivard, furent activement mêlés aux affaires de leur temps. Mais l'homme le plus généralement connu, de ce nom, est François Bonivard, le prisonnier de Chillon, que l'esprit de parti a affaibli d'une renommée imméritée, en voulant en faire un grand homme, un martyr de la liberté! Forcé de parler de lui, je ne me laisserai certainement pas entraîner par cet esprit de parti que je reproche aux autres. Mais un jugement sur Bonivard, basé sur les documents, est tellement accablant pour sa mémoire, que j'hésiterais à le formuler, si, parmi les erreurs de cette vie écoulée — ce dont il faut tenir compte —

(Suivent les tableaux généalogiques.)

(Voir la suite au f^o 252.)

BONGAIN (DE).

TABLEAU II.

N^o JEAN DE BONGAIN, dont l'ascendance est donnée au Tableau I.

était l'aîné de son frère Claude, reporté au même tableau : « demeura dans Pallud pour conserver et rétablir la maison que divers accidents de guerres, de querelles et incendies avaient notablement affaiblie sous son père qui avait tué en duel un des seigneurs de la maison de Beaufort. Sa maison fut aussy pillée et brûlée quand le roy François I... envahit la Savoie et les estats de S. A. Séren. Charles le Bon en 1535. » — Alliance inconnue (M. msts). Il est porté comme fils d'Antoine et père des ci-dessous dans les Preuves 1723, où sont consignés des actes d'hommage du 22 février 1563, et de fidélité du 8 mai 1602, qu'il prêta comme noble.

JACQUES, mort au service de S. A. le 15 août 1578. « ép. D^{lle} Charlotte Dunand le 23 mai 1588 : porta les armes sous Emmanuel Philibert et Charles Emmanuel I^{er}. Il vint à la maison notablement par son peu d'économie : « il testa le 30 mars 1611, et ne laissa qu'un fils vers l'an 1578. (Mém. msts).

JEAN-JACQUES.

Il « pouvoit espérer de rétablir sa maison par quelque belle et bonne alliance, mais avant qu'il eût le temps de se reconnoître, les personnes qui ne craignoient rien tant que son élévation et le rétablissement de la maison, luy firent espouser avant qu'il eut atteint l'âge de 16 ans complet (estant né en 1600), D^{lle} Théodule Moret de Flumet qui estoit d'honneste famille : sa vertu a suppléé à sa qualité et richesses, etc. » Il était maréchal des logis dans l'escadron de Savoie, et fut tué en duel à Parme par son ami, le seigr de Loche de Maglans, qui avait maltraité Balthazard de Bongain, son cousin, en 1635. Elle mourut le 4 octobre 1651, dans sa maison de Pallud.

FRANÇOIS, 4^e fils, carme déchaussé à Avignon et à Chambéry, sous le nom de Fr. Jacques de Ste - Françoise. C'est lui qui a rédigé, en juin 1705, les Mémoires dont il a été souvent question : le tout dit-il, « fidèlement tiré de divers titres, contrats, mémoires, livres et littérés que j'ai veu et leu, etc. »

MAURICE, 5^e fils, capucin sous le nom de Fr. André de Pallud, 1654. Vivait encore au couvent de Conflens, en 1705, « occupant ses loisirs à graver des montres (horloge solaire) sur des ardoises qui sont très curieuses et rares, desquelles il gratifie les bienfaiteurs de leur ordre » (M. msts).

CLAUDE, 2^e fils : selon les uns, tué au siège de Turin, selon les autres, après la reddition de cette ville il passa en Espagne et de là aux Indes, duquel on n'a jamais eu de nouvelles certaines (Mém. msts).

AIMÉ-FRANÇOIS, 3^e fils, servit d'abord dans l'escadron de Savoie. Il ép. 1^o le 20 juillet 1654, D^{lle} An-dréanne, fille et héritière de Georges Lapiere, marchand fort honorable et riche, veuve de s^r Jean-Baptiste Varambon; morte d'une fausse couche le 3 septembre 1677, ne laissant que deux fils et six filles de seize enfants qu'elle avait eus : 2^o cont. dot. du 15 fév. (Tit. Million) 1686, D^{lle} Anne Bellon, veuve de Bernard Girard, maréchal des logis dans l'escadron de Savoie. Il n'eut point d'enfant de sa seconde femme. Etant veuve, elle vendit des biens à N^o François Vibert, le 10 fév. 1725 (Arch. du Sénat de Savoie), et mourut quelques années après. Il avait testé le 19 oct. 1711 et codicillé le 16 déc. 1712 (Titres Million).

GUILLERMINÉ, ép. le s^r Raymond Thovex, entra dans les ordres. Était curé de la Bastie le 4 mai 1658 (Arch. du Sénat de Savoie), jour où il reçut, avec son frère Aimé-François, une donation de George Berthelin, Curé de Gilly en 1661 (Doc. Ac. Vald., f^o 132), puis chanoine, chantre et sacristain de l'église de Moutiers lors de son testament du 4 déc. 1681 (Arch. Costa). Laisse l'usufruit à son frère et nomme héritiers ses neveux. Il avait fait bâtir un tombeau dans l'église des Carmes déchaussés de Chambéry, au milieu de la nef, immédiatement après le balustre, vis-à-vis le maître autel, ayant eu droit de le faire en exécution d'actes capitulaires desdits religieux des 5 juillet 1679 et 5 juillet 1681, en reconnaissance tant des tapisseries de soie pour toute leur église que de la chaire à prêcher qu'icelui testateur et Aimé-François, son frère, ont fait faire pour la décoration de ladite église, revenant le tout à 300 ducats (Testament 1681. Arch. Costa). Il codicilla le 8 février 1686 (Titres Million).

JEAN, né le 12 mai 1668, cohéritier universel de son oncle. Était chanoine et sacristain à Moutiers en 1688 (Mém. msts). Il testa le 19 juillet 1717 (Titres Million).

GUILLERMINÉ, né le 20 mai 1660, ép. 1^o le 15 fév. 1680 de N^o Antoine Ginod de Moutiers : subst. elle et ses enfants. Il testa le 1681, à charge par ces derniers de porter les noms et armes de Bongain; 2^o N^o Jean Pierre Carrel, le 21 nov. 1685; 3^o N^o Jean-François de Veiglé de Bellegarde, le 22 déc. 1692 (M. msts). Vivait encore avec lui en 1702 (Reg. P. de St-Léger).

MARIE-THÉRÈSE, née le 29 mai 1665, chartreuse à Mélan, professe, le 31 mai 1681. Vivait encore en 1705 (M. msts).

CONSTANTIN, né le 20 avril 1673, seigr de Beauvoir, cohéritier universel de son oncle, 1681, ép. 1^o le 1^{er} juin 1695 (Reg. P. de St-Léger), cont. dot. du 2 mai précédent (Titres d'Echavannes), D^{lle} Marie, fille de N^o Pierre de Lamar. Elle testa le 27 mars 1721 (Arch. Costa), nommant héritiers universels (elle, n'ayant pas d'enfant) N^o Claude Philibert et François-Jérôme de Montfalcon, ses neveu et petit-neveu, laissant l'usufruit de tous ses biens à son mari. A la date du 24 juin 1705, elle avait eu et perdu quatre enfants et était grosse d'un cinquième; 2^o D^{lle} Jacqueline de Montvignier, celle-ci était dès l'an 1731 (Arch. du Sénat de Savoie), veuve et tutrice des trois enfants énumérés ci-dessous.

CONSTANCE, née le 8 août 1666, bernardine à Conflens, après sa mère (M. msts), professe le 3 mai 1682, morte le 20 février 1695 (M. msts).

MARIE-ANNE, morte peu de jours après sa mère (M. msts).

ÉTIENNETTE, morte en 1682.

ANNE-CATHERINE, née le 12 janv. 1675, ép. le 25 janv. 1694, cont. dot. du 19 déc. 1693 (Tit. Million), N^o André de Gilly de Villaraymon (M. msts). Elle testa, étant veuve, le 31 août 1741 (Arch. Savoie), morte en 1742.

JEAN-BAPTISTE, pupille, 1731.

ANTOINE, seigr du Noiray, habitant à Pallud, témoin à la présentation du testament de Monseigr de Rolland, archevêque de Tarentaise, le 14 juillet 1770 (Arch. Savoie), qu'il scella de son sceau (Voir f^o 244). Il était pupille de sa mère en 1731 et encore en 1736 (Titres Million). Est probablement le même Antoine, qualifié de seigr de Pallud, qui était marié avant 1755 à D^{lle} Agathe Mollieux dont il eut :

MARIE, pupille, 1731.

MARIE-JACQUELINE-AGATHE.

JOACHINE, morte le 13 avril 1805 à 52 ans.

MARIE-ANNE, religieuse de la Visitation à Chambéry. Morte le 24 février 1813.

JEAN-BAPTISTE, épousa, le 28 janvier 1788 (Reg. par. de St-Gervais), D^{lle} Jeanne-Marie-Thérèse, fille de feu N^o Joseph-Marie de la Ravoire, de Passy, et de N^o Marie-Claudine Grosset de Fontanette.

JOSEPHITE.

ÉLISABETH.

MARIE-FRANÇOIS-LOUIS-STANISLAS, sous-diacre, 1821, prêcha souvent à Sallanches, quitta les ordres et mourut, il y a peu d'années, à Turin où l'on ne dit qu'il était secrétaire de l'Académie des sciences.

MARIE-THOMAS, épousa N^o Florence, fille de N^o César de Veillet et de Françoise Thomon, de Fréterive. Mort à Pallud, 29 novembre 1869 (Reg. Par.).

MARIE-JOSEPHITE-EUPHÈNE, née le 16 mars 1792 (Reg. Par.).

DAUPHIN-MARIE-CÉSaire, né le 24 déc. 1819, mort le 28 sept. 1823 (Reg. Par.).

FLORENTINE, née le 5, morte le 6 juin 1821.

MARIE-PÉRONNE-ÉLIE, née le 21 juin 1822, ép., le 21 fév. 1843, N^o Charles-Louis de Laconay du Foug.

FRANÇOIS-PHILIBERTE, née le 29 avril 1824, viv. à Pallud.

JOSEPH-MARIE-CHARLES, né le 6 déc. 1826 (R. P.), viv. non marié à Pallud.

MARIE-ANTOINE, né le 23 déc. 1828, viv. à Pallud.

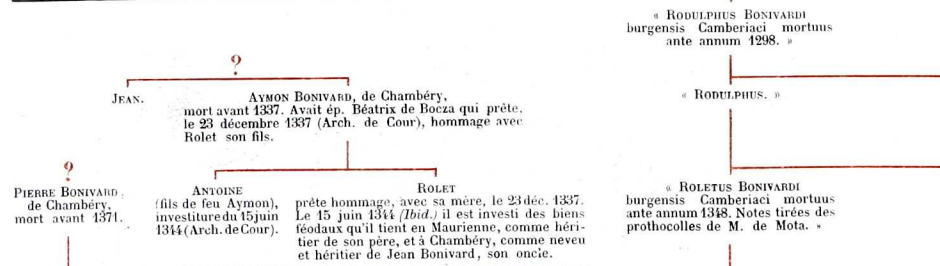
JEAN-AMÉDÉE, né le 30 mars 1831, mort à Paris en 1855.

JEAN-FRANÇOIS-HIPPOLYTE, né le 21 janv. 1833, viv. non marié à Pallud.

MARIE-FRANÇOIS, né le 13 mai 1834, viv. à Pallud.

(1) Ils y avaient fondé un hôpital au commencement du XIV^e siècle (Chapperon, Chambéry à la fin du XIV^e siècle, f^o 276).

VILLELME BONIVARDI fut témoin, le 4 janvier 1244, à la donation des biens de St-Genix faite à Thomas, c^{te} de Flandres (Wurstem. Doc. 166). Est sans doute le G. Bonivard qui, le 1^{er} décembre 1247 (Guich., t. I, p. 271), assista à la confirmation des droits de justice faite par le C^{te} de Savoie en faveur du prieur du Bourget.



« JEAN » ép. Antoinette, fille de feu N^o Rolet Bonivard. Ils vendent certains servs et revenus féodaux le 19 avril 1363 à Jacquemet de Charmelle, notaire bourgeois de Chambéry, situés aux Déserts (que celui-ci revend à André Beltruche le 22 janv. 1371), et confirment cette vente le 9 mars 1371 en faveur d'André (Arch. Morand). Elle donne une quittance audit André, étant veuve, le 23 juin 1377 (Ibid.). Elle habitait alors à Chambéry, dans la maison de François Bonivard ci-contre, frère d'Aymon, chev, tous deux témoins à cette quittance.

« ANTOINE » (fils de feu Aymon), investiture du 15 juin 1344 (Arch. de Cour). « ROLET » prêté hommage, avec sa mère, le 23 déc. 1337. Le 15 juin 1344 (Ibid.), il est investi des biens féodaux qu'il tient en Maurienne, comme héritier de son père, et à Chambéry, comme neveu et héritier de Jean Bonivard, son oncle.

« LUDOVICA » nupta d^{no} Guillelmo Chabodis de Jacob. Vivante le 30 mai 1434. « FRANCISCUS BONIVARDI » dominus Sancti Michaelis Desertorum duxit in uxorem Margaritam filiam domini Guidonis de Groles domini sancti Andree de Briord et Bone de Chalant-Fenis. Condidit testamentum nuncupativum 30 maii 1434. Testament, même date (Arch. Costa). Le 24 avril 1419 (Somm. des fiefs), vente et investiture lui sont accordées du château, jurid., biens, rentes, etc., des Déserts, qu'il avait achetés du C^{te} de Savoie, lequel avait acquis le tout de D^{ne} Jeannette, fille de Hugonet Vallard, veuve Lageret.

« URBANUS » monachus benedict. Abbas Sanctae Mariae de Pinerolio, prior Sancti Victoris (et de Contamines, 1469) extra monia Gebenn. et tandem episcopus creatus Vercelli anno 1469, decedit Pinerolii 46 july 1499. « MARIA » eut 1,500 fl. (Test. 1434). « JAQUEMETA » uxor Bertholimi domini N^o Pierre de Valsesie. « AMEDEUS » eut les biens de Chignin, de St-Jeoire et des Marches avec son frère Pierre (Test. 1434). Il acquit des la Balme la 4^e partie leur appartenant du moulin du Cros à Seyssel: lui et ses codiviseurs cedent le tout au prince, qui le leur inféoda (Comptes Châtellenie, Seyssel, 1437, Arch. Costa).

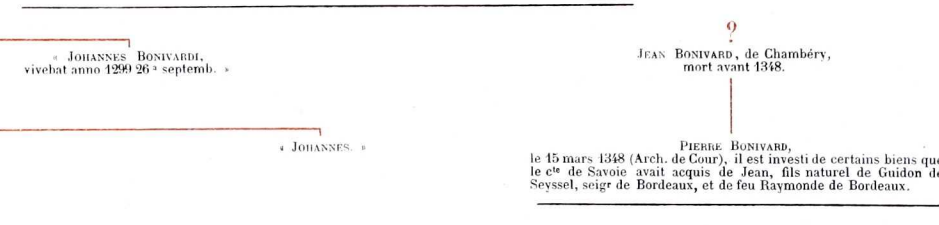
« MARGARITA » nupta Christophoro de Luyriaco, 26 februarii 1477. « CAROLUS BONIVARDI » dominus Grilliaci duxit domicellam Amedeam de Candia qua: adhuc vivebat anno 1503. « REYNERIUS » René, seigneur de Grilly, était pupille de sa mère en 1504. Il testa le 28 déc. 1523 (Arch. de Loex), instituant héritière particulière D^{ne} Jacqueline Rivoire (sic), sa femme, pour tous les biens que le testateur avait en la ville d'Evian, à Féterne, Thonon et environs, à lui appartenant, à cause de sa maison d'Evian. Après la mort de Jacqueline (qui se remarqua avec le seigr de Bellecombe), arriva le 18 août 1564, il avait substitué Aymée Bonivard sa sœur.

« AMEDEA » nuptis d^{no} Thomae de Hollanda d^{no} de Crescherello. Elle testa le 25 décembre 1534 et était morte avant le testament de son fils (1564, Arch. la Place), lequel, comme héritier de sa mère, recueillit la substitution des biens d'Evian, provenant de son oncle René. Les Crécherel recueillirent aussi le fief et biens des Déserts. Voir CRECHEREL. Mais, relativement aux biens d'Evian, ils furent relâchés par Claude et Philippe de Crescherel, fils de ladite Aymée, à N^o Jacques du Nant, par transaction du 4 février 1565 (Arch. de Loex) moyennant 900 écus d'or de 5 florins. Une vieille généalogie des Crécherel dit que: Aymée ou Amédée était fille de René: pourtant ce dernier, dans son test. la nomme sa sœur.

« AYMÉ » On trouve au Sommaire des fiefs, datée du 18 mai 1523, en faveur d'Aymé, fils de feu (sic) Reynier Bonivard, une investiture du château et fief avec juridiction des Déserts. Mais comme René vivait encore certainement le 28 décembre suivant, que dans son testament dudit jour il ne mentionne point son fils, et que, en 1537, on a la preuve que les Déserts appartenait déjà aux Crécherel, on doit supposer qu'Aimé était mort avant le testament de son père ou bien qu'il mourut sans héritiers directs.

JACQUES BONIVARD, secrétaire et favori du c^{te} Thomas de Savoie. D'après la Narration historique du P. Fodéré (aux contes duquel, écrits 300 ans après l'événement, il est difficile sur ce sujet d'ajouter foi) Bonivard, en vertu d'une bulle du pape Innocent IV, chassa avec violence les religieux du prieuré de Saint-André, s'y installa le 24 nov. 1249 (les documents sérieux fixent pour date les kalendes de décembre 1248) et pendant que les religieux expulsés se vont rendre à Notre-Dame de Myans, recommandant leur fortune aux mérites de la Vierge glorieuse et non sans effets et que Bonivard banquetait au prieuré avec tous ses parents et les principaux habitants de Saint-André, survint « par le ministère des diables » la chute du Mont-Grenier, qui ensevelit le prieuré, la ville de Saint-André, seize villages, avec cinq mille habitants.

N. B. Ce qui est entre deux guillemets est le texte même de Comnène.



« RODULPHUS » burgensis Camberiaci mortuus ante annum 1298. « JOHANNES BONIVARDI » vivebat anno 1299 26^o septemb. « JEAN BONIVARDI » de Chambéry, mort avant 1348. « PIERRE BONIVARDI » le 15 mars 1348 (Arch. de Cour), il est investi de certains biens que le c^{te} de Savoie avait acquis de Jean, fils naturel de Guidon de Seyssel, seigr de Bordeaux, et de feu Raymonde de Bordeaux.

« FRANCISCUS BONIVARDI » dominus Sancti Michaelis Desertorum duxit in uxorem Margaritam filiam domini Guidonis de Groles domini sancti Andree de Briord et Bone de Chalant-Fenis. Condidit testamentum nuncupativum 30 maii 1434. Testament, même date (Arch. Costa). Le 24 avril 1419 (Somm. des fiefs), vente et investiture lui sont accordées du château, jurid., biens, rentes, etc., des Déserts, qu'il avait achetés du C^{te} de Savoie, lequel avait acquis le tout de D^{ne} Jeannette, fille de Hugonet Vallard, veuve Lageret.

« AMEDEUS » 1404. « THOMAS » N^o seigr Amédée et Thomas Bonivard, frères, fils et héritiers de Mess^{re} Aymon Bonivard, chevalier, châtelains de Seyssel et de Dorches, 1392-94. Leurs comptes existent aux Archives Costa et ils y mentionnent, l'achat du moulin du Cros fait par leur feu père. Est probablement celui qui, le 22 mars 1415 (Arch. Morand), était propriétaire de la maison où était installée l'hôtellerie, à l'enseigne de l'Épée, à Chambéry.

« JOHANNES » mentionné avec son frère dans un acte de 1374 (Arch. Morand), était avec lui pupille de leur mère en 1388. Vivait encore en 1414. « JACOBUS » prases Camerac computorum (1479, Capré, p. 255) et dominus Barre ex parte uxoris duxit Johannam de Mareschal de Combefort. Hic Petrus jam defunctus erat ante mensum martii, 1486. Il eut les biens de Tarentaise, de Cognin, de la Motte et de Saint-Sulpice, testament 1434. Avec son frère François fut investi des Déserts le 1^{er} avril 1414. Fut inféodé, le 10 mai 1419 (Inféod. Arch. Thuiset), du château, mandement et juridiction de la Barre. Une reconnaissance de 1481 (Arch. Thuiset) prouve qu'il possédait des biens en Maurienne, à Saint-Martin-la-Porte, indivis avec les N^{os} d'Alby.

« CLARA » erat sub tutela matris, 1486, nupsit nob. viro Antonio de Foresta domino de Bion le 10 oct. 1488 (Pr. de M.). Vice comiti Tarentasie. Elle testa, auquel elle apporta la Barre. — Voir LA FOREST. « CLAUDIA » sub tutela, anno 1486. Fuit domina de Foresta domini de Bion. Vice comiti Tarentasie. Elle testa, étant veuve, le 27 avril 1525 (Arch. Morand), en faveur de Louise de Duyn, sa fille. « LOUIS » seigr de Lompnes. C'est lui qui épousa Aynarde, fille de Claude de Menthon, seigr de Cormand, etc., et d'Aynarde de Luyriac. Comnène ne le mentionne pas et fait Amblard ci-dessous fils de François ci-dessus. Galiffe fait de ce Louis un même personnage que Louis, son oncle. « JEAN AMÉ » prieur de St-Victor av. 1484, abbé de Pignerol (1505), renonce au prieuré susdit en faveur de son neveu François, en 1510, mais l'occupe jusqu'en 1514 (Chapp. Mém. soc. hist. Gén.).

« FRANÇOIS (DE CHILLON) » chanoine de Genève, protonotaire apostolique et prieur de St-Victor dès 1515. Était né vers 1493 (puisque dans son testam^t, 1558, il se dit âgé de plus de 65 ans), on croit à Seyssel. Quitta les ordres, l'église catholique et sa patrie. Était bourgeois de Genève et du conseil des Deux-Cents en 1537. Il ép. : 1^o Catherine Baumgartner en 1533; 2^o Jeanne d'Arnex ou Darmel, veuve de N. Pierre Corne; 3^o Pernelle Mazue (vivant encore, 1558); 4^o Catherine, fille de N^o Foulques de Courtairon, religieuse sortie de son couvent sous l'escorte d'un amant, femme malfamée, avec laquelle il vécut d'abord, et qu'il fut forcé d'épouser, par ordonnance du consistoire, le 21 septembre 1562. C'est cette malheureuse qui, accusée d'adultère avec son premier amant, dut avouer ce crime dans les tortures de la question et fut condamnée à être noyée. Il testa : 1^o le 14 sept. 1558; 2^o en 1567, et mourut vers la fin de 1570 (Galiffe, Not. gén., t. I et III, p^{os} 67 et suiv.). « AMBLARDUS BONIVARDI » dominus Lompnarum duxit Petremmandam de Balma dominam de Longefan avant 1524. Il ép. : 2^o Louise de Duyn-Mareschal, veuve de Louis de Chatillon-Musinens. Guichenon qui mentionne cette dernière alliance dans la général. Marechal (Bresse et Bugey), la marie, le 3 novembre 1535, avec Jean de Chatillon dans la général. Chatillon (Ibid.). Il n'eut de son mariage (premier, selon Comnène) que trois filles. « ANNE » selon Galiffe, femme de Pierre de la Frasse, seigr de Fernex.

« CLAUDINE » ép., le 7 janvier 1545 (Arch. Costa), Claude de Mareste, seigr de Lucey, à la famille duquel, de son chef et de celui de sa sœur Bernardine, elle apporta les biens de sa famille. Dès l'an 1599, son fils Jacques figure dans un acte, sous le nom de Jacques de Bonivard, dit de Mareste, seigr de Lunes (Lompnes) et des Marches. Voir MARESTE et aussi Guichenon, art. LOMPNES. « BERNARDA » ép. : 1^o le 15 juin 1550 (Guich. Gén. d'Onc.), Jean Philibert d'Oncey; alliance omise par Comnène; 2^o Hercule de Gordon, coseigr des Marches, mort avant 1571; 3^o André de Montferrand; 4^o le 30 oct. 1583 (Arch. Costa), Gaspard de Meyria, seigr de Rosy. Ex quibus nullos genuit liberos et 11^o decembris 1592 omnia sua donavit bona d^{no} Jacobo de Maresta. « GASPARDA » nupsit 29 novembris 1548, Seysselli, d^{no} Johanni Octaviano de Gordon condono^m Marchiarum; 2^o à George ou Galois de Vignod, seigr de Bognes et Chanay en Michaille (Guich. Gén. Vignod).

On ne peut pas supposer que ces Bonivard soient d'une autre race que ceux portés au tableau précédent. Il est fort probable que quelques-uns des personnages inscrits en ce tableau font double emploi avec ceux du tableau I. Je préfère un double emploi, plutôt que présenter à mes lecteurs une combinaison hypothétique de noms et de dates pour souder les deux tableaux.

« PETRUS BONIVARDI, burgensis Camberiaci : estoit ja mort depuis longtemps le 28 aoust 1284, puisqu' Ambroisie, sa veuve, s'oblige en qualité de curatrice de leurs enfants sous nommez envers noble homme Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, ledict jour. » Est sans doute celui auquel Amé de Savoie et Sibille de Bauge passèrent une obligation le 6 juin 1277 (Arch. de Cour), pour un prêt hypothéqué sur le château de Bauge.

« THOMAS BONIVARDI, fundator capelle B. M. V. in fratribus minorum ecclesia. Descendance tirée des titres vus à Saint-François le 14 octobre 1687. Estoit aussy sous la curat. de sa mère Ambroisie en aoust 1296: il fonda la chapelle de N.-D. en l'église de Saint-François de Chambéry, ainsi que son fils Johannet en son testament du 2 juillet 1361. » Se porte caution pour son frère Jean, en 1306 (Arch. Morand). Dans cet acte ils sont dits fils de feu Pierre: aucun titre de noblesse n'est donné ni au père, ni aux fils.

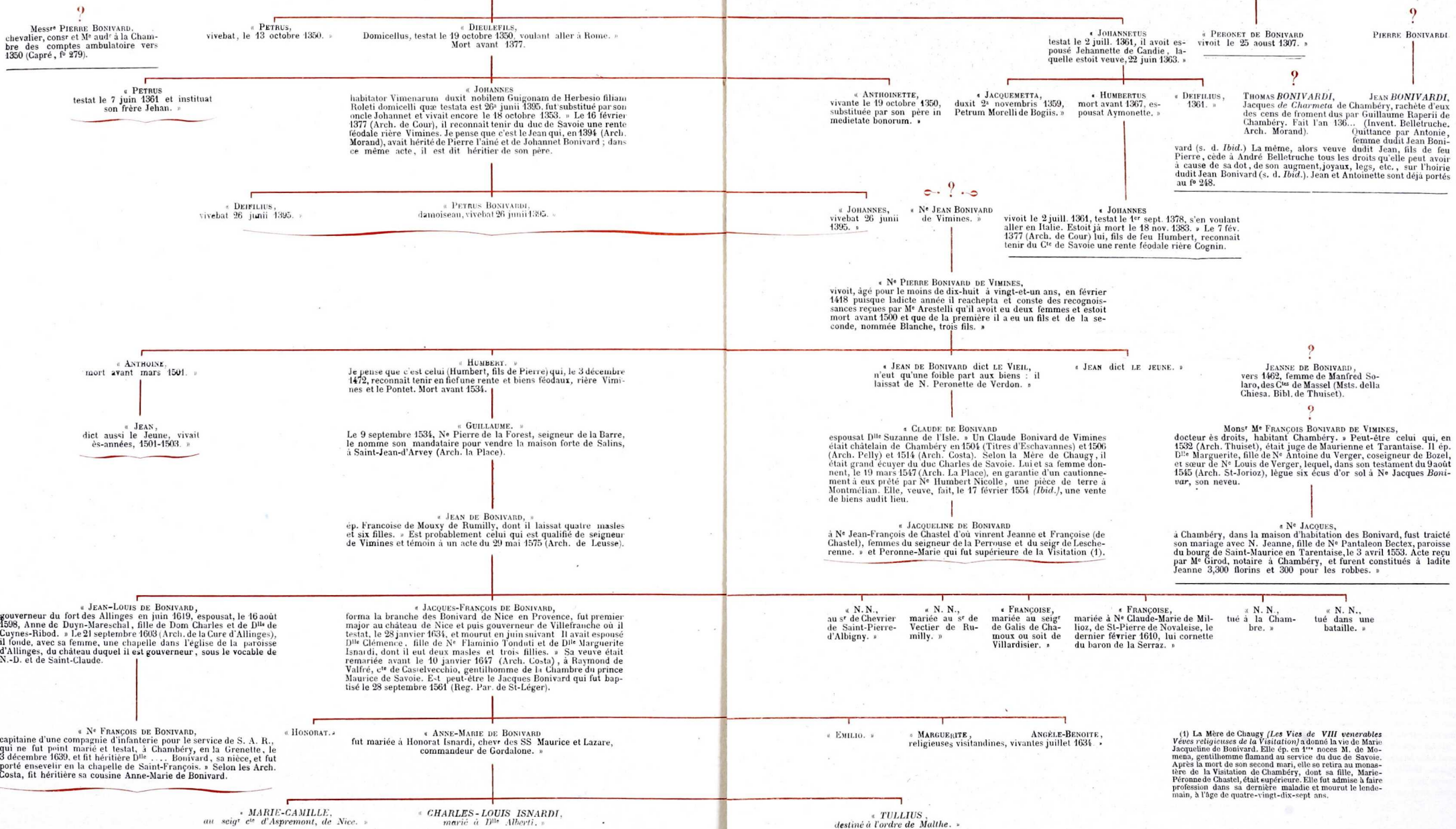


TABLEAU II.

Ce qui est entre deux guillemets est le texte même de Commène.

Mess^{rs} JEAN DE BONIVARD, conseiller, maître auditeur à la Chambre des Comptes Ambulatoire, 1300-1320 approximativement (Capré, n° 279).

« JEAN BONIVARDI, Jacques de Charmeta de Chambéry, racheté d'eux des cens de froment dus par Guillaume Raperi de Chambéry. Fait l'an 136... (Invent. Belletruche, Arch. Morand). »
« JEAN BONIVARDI, femme dudit Jean Bonivard (s. d. Ibid.). La même, alors veuve dudit Jean Bonivard, cède à André Belletruche tous les droits qu'elle peut avoir à cause de sa dot, de son augment, joyaux, legs, etc., sur l'hoirie dudit Jean Bonivard (s. d. Ibid.). Jean et Antoinette sont déjà portés au n° 248.

« JEANNE DE BONIVARD, vers 1462, femme de Manfred Sallaro, des C^{tes} de Massel (Mts. della Chiesa. Bibl. de Thuiset).

Mons^{rs} M^{rs} FRANÇOIS BONIVARD DE VIMINES, docteur ès droits, habitant Chambéry. » Peut-être celui qui, en 1532 (Arch. Thuiset), était juge de Maurienne et Tarentaise. Il ép. D^{lle} Marguerite, fille de N^o Antoine du Verger, coseigneur de Bozel, et sœur de N^o Louis de Verger, lequel, dans son testament du 9 août 1545 (Arch. St-Jorioz), lègue six écus d'or sol à N^o Jacques Bonivard, son neveu.

« N^o JACQUES, à Chambéry, dans la maison d'habitation des Bonivard, fust traicté son mariage avec N. Jeanne, fille de N^o Pantaleon Bectex, paroisse du bourg de Saint-Maurice en Tarentaise, le 3 avril 1553. Acte reçu par M^{re} Girod, notaire à Chambéry, et furent constitués à ladite Jeanne 3,300 florins et 300 pour les robes. »

(1) La Mère de Chaugy (Les Vies de VIII vénérables Vêres religieuses de la Visitation) a donné la vie de Marie Jacqueline de Bonivard. Elle ép. en 1^{re} noces M. de Momen, gentilhomme flamand au service du duc de Savoie. Après la mort de son second mari, elle se retira au monastère de la Visitation de Chambéry, dont sa fille, Marie-Péronne de Chastel, était supérieure. Elle fut admise à faire profession dans sa dernière maladie et mourut le lendemain, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

(Continuation du n° 247.)

dans une époque pleine de troubles et de défaillances, je ne voyais la cupidité pour seul objectif et la négation de toute espèce de patriotisme. Ses panégyristes ont toujours glissé sur ce point. Nous avions alors parmi nos ennemis les plus acharnés, les Genevois et les Suisses. C'est chez eux que, dans le vain espoir de conserver les riches revenus de son prieuré, il vient, lui Savoyard, établir ses batteries contre la mère patrie! Abandonnons-le à Genève! Là, il peut être rangé parmi les premiers promoteurs des libertés de la future république. Mais dès que le mouvement de la réformation devient imposant par la valeur des hommes qui le dirigeaient, Bonivard s'efface et passe aux seconds rangs. C'est que Bonivard, écrivain assez remarquable, était doué de talents sans doute, mais il n'avait ni énergie, ni dignité dans le caractère, ni volonté, ni suite dans son esprit. On n'a qu'à voir les continuelles demandes d'argent dont il harcelait le conseil de Genève; ses tergiversations entre la Savoie et Genève d'abord, plus tard entre Genève et Berne, selon que le voulaient ses intérêts du moment — la seule chose qu'il vénéra — pour se convaincre, s'il est possible, d'accepter comme un grand caractère, ce vaniteux et versatile mendiant, le « Stultus, Mr de Sans-Saint-Victor. (1) » Le cadre restreint de mon ouvrage ne me permet pas de longs développements. Les personnes qui veulent s'éclairer pleinement sur ce sujet, doivent consulter la bonne notice sur *François Bonivard, prieur de Saint-Victor et sur ses écrits*, par M. le docteur Chapponnière (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, t. iv), les *Matériaux historiques* et les *Notices généalogiques* de Galiffe (t. iii), et surtout la remarquable *Notice sur François de Bonivard, prieur de Saint-Victor et sur les chroniques de Genève*, par M. le chanoine C.-M. Magnin (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, 2^e série, t. iii), qui, par sa modération même et la logique impitoyable des faits, est écrasante pour le pseudo grand homme.

L'écrivain genevois (M. le Dr Chapp.) avoue que « Bonivard exalté par les uns comme un héros martyr de la liberté, considéré par les autres comme ayant tous les vices (2), ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité. » En regard de ce jugement qui ferait de Bonivard un homme simplement médiocre, j'aurai le facile courage de poser la question dans ses véritables termes : François Bonivard n'a-t-il pas été traître à sa religion, qu'il abandonna; traître à son caractère ecclésiastique, qu'il viola; traître à sa patrie, qu'il desservit de tout son pouvoir; traître à son prince, qu'il méprisa; traître à l'histoire, qu'il travestit; traître à ses femmes, qu'il trompa et abandonna aux tortures? Au nom du patriotisme, de l'honneur, de la religion des serments, quelle autre réponse est possible, avec les documents irréfutables que l'histoire possède, si ce n'est l'affirmation? Que devient alors cette médiocrité même qu'on voudrait lui laisser?

Sa captivité à Chillon l'a rendu fort intéressant : personne ne le nie, quoique l'on puisse en toute sécurité douter de son arrestation faite au mépris d'un sauf-conduit que lui aurait accordé le duc de Savoie (3). Il doit à son emprisonnement, à la pitié qui s'attache à tout homme privé de sa liberté, aux beaux vers du lord Byron (4) une célébrité entièrement usurpée. Et cette détention même, ne l'avait-il pas méritée par quinze ans de révolte ouverte contre son souverain légitime (5) à cette même époque malheureuse, où les réformateurs allaient devenir tortionnaires et rallumer les bûchers au nom de la liberté de conscience!

Les Bonivard se sont éteints au xvii^e siècle. Une branche qui demeurait à Vimines près Chambéry, passa à Nice-sur-mer, au commencement du xviii^e siècle et finit peu d'années après dans la famille Isnardi.

C'est surtout grâce aux manuscrits de l'abbé de Commène, dont je dois communication à l'amitié du marquis d'Oncieu, que je peux donner la filiation suivie des Bonivard (6) dont je laisse l'honneur et la responsabilité à l'auteur, pour tous les articles n'ayant pas d'autre marque de provenance.

(1) Cette appellation aussi vraie que peu flatteuse lui fut donnée par un des chefs du gouvernement de Genève. Voyez dans les preuves de la notice de M. le docteur Chapponnière, n° 274, citée plus haut.

(2) Ceci est peut-être à l'adresse de Galiffe. Mais que peut-on reprocher à Galiffe? D'avoir dit crûment la vérité et rien que la vérité. Aucune des particularités citées par Galiffe, à propos de Bonivard et autres héros de cet acabit, n'a été contredite. C'est que personne ne connaissait mieux l'histoire de Genève à cette époque, que cet écrivain franc et indépendant. Un des premiers il a osé arracher la masque aux faux prophètes: il a eu le courage de flétrir des excès de despotisme qui ne pouvaient être excusés parce qu'ils se produisaient chez « ceux de la religion prétendue réformée. »

(3) Voyez le témoignage contradictoire des historiens, notamment celui de Spon. (*Hist. de Genève*, t. 1, n° 203, 204.)

(4) On sait que Bonivard a été un prétexte pour le noble lord, qui ne savait pas un mot de l'histoire du prisonnier dont il a chanté les souffrances. Il est plaisant de lire dans la première strophe du poème le *Prisonnier de Chillon*, que Bonivard fut chargé de chaînes pour la religion de son père, que ce père mourut sur un chevalet, martyr d'une foi qu'il ne voulut pas abandonner, etc. *Sic Vates!*

(5) Si à cause de ces six ans de prison, on veut absolument faire un grand homme de Bonivard, il est juste d'associer à sa gloire, Catherine de Courtaronel, sa quatrième femme. Comme lui elle apostasia; comme lui elle quitta son couvent; comme lui elle fut chassée de Genève pour sa mauvaise vie; comme lui elle y rentra avec promesse d'amendement; avec lui elle vécut en concubinage d'abord, puis en mariage forcé; comme lui elle fut accusée d'adultère; plus malheureuse que lui, elle dut avouer ce crime qui n'est pas du tout prouvé, dans des tortures affreuses, dont son mari ne fit absolument rien pour la sauver: ensuite de ces aveux arrachés par la question, elle fut condamnée à être noyée, ce qui fut exécuté! Voilà un terrible pendant aux six ans de Chillon, et qui cette fois ne peut-être imputé ni à un « infâme duc de Savoie » (termes de M. Fazy), ni à « un coquin pape » (termes de Bonivard).

(6) Le nom de Bonivard était assez commun en Savoie: on en trouve, qui n'étaient pas nobles, en Savoie, en Tarentaise, notamment dans la paroisse de Tignes dès l'an 1359: il y en avait, bourgeois d'Annecy dès l'an 1353 (Voyez LA POYRE). Presque tous les généalogistes, Galiffe y compris, si exact d'ordinaire, ont fait confusion entre les deux Louis de nos n° 248 et 249. Je crois avoir donné la version juste. On trouvera aux t. 1^{er} des *Notices général.* de Galiffe une famille du nom de Bonivard, dont la communauté avec celle de Savoie n'est pas du tout prouvée, quoiqu'elle soit fort possible.

BONNE. — Voir DU CLOS ET FIEFS.

BONNEVAUX. — Voir LOYS.

BONNIERES. — Voir ANGOT.

BONNIVARD. — Voir BONIVARD.

BONPORT. — Voir BERTHIER ET FIEFS.

BONS (DE)

P. d'azur au cerf passant d'or (BESSON ET PREUVES BOUCHU (*) 1678.)

(*) L'Armorial genevois de MM. Galiffe et de Mandrot pose le cerf rampant sur une montagne de trois copeaux de sinople mouvant de la pointe. C'est ainsi que portent actuellement MM. de Bons du Valais; mais j'ai cru devoir adopter la première version qui représente le blason primitif.



AMILLE connue dès le xiii^e siècle, originaire de la paroisse de Bons en Chablais, dont elle prit ou porta le nom. Elle s'est divisée en plusieurs branches qui se sont répandues en Suisse, en Hollande et en France. Elle

est encore très honorablement représentée dans le Valais. Deux membres de la branche de Saint-Maurice, à laquelle appartenait la terre de Saint-Disdille, près Thonon (Voyez SAINT-DISDILLE AUX FIEFS), étaient, il y a quelques années, officiers au service du roi de Sardaigne.

J'ai rencontré fort peu de titres sur cette famille. Il a paru, à Sion, en 1864, une brochure concernant l'origine et généalogie de la famille de Bons, rédigée d'après des documents. M. Charles-Louis de Bons a bien voulu me communiquer ceux appuyant cette généalogie pour le temps où la famille vivait à Bons. C'est d'après ces titres probants (1) que je donne en grande partie la filiation suivie des nobles de Bons (2). Je ne la commence qu'en l'an 1338, mais sans préjudice pour une ancienneté plus reculée. Parmi les titres énumérés dans un inventaire produit en 1578, sont cités deux actes de l'an 1200, dans lesquels les ancêtres des nobles de Bons sont qualifiés damoiseaux (3).

Suit la généalogie.

(1) J'indique par un astérisque dans le tableau suivant les faits provenant de cette source authentique.

(2) Il y a au moins une autre famille de ce nom ou du nom de Bon en Savoie. — Voir au SUPPLÉMENT.

(3) Voyez au SUPPLÉMENT des renseignements qui m'arrivent trop tard pour être publiés ici.

Vénéral et Religieux Messire JEAN DE BONS, prieur du monastère de Saint-Maire de Lausanne. Le 28 janv. 1338 (Arch. de Laus, Invent. vert, paquet 330), il allie à son neveu Amédée, fils de feu Jacques de Bons, frère dudit prieur, des biens situés probablement aux environs de Bons, à en juger par une cense à payer à cause desdits biens aux hoirs de feu Guillaume de Loyer, damoiseau. L'acte est reçu par Jean de St-Didier, notaire (*).

N° JACQUES DE BONS était mort avant 1338.

N° AMÉ DE BONS est dans plusieurs actes (*) qualifié de père de Jean ci-dessous.

JEAN DE BONS, damoiseau, est nommé damoiseau dans les actes de 1377, 1393, 1402, 13, 19, 28 et 1436 (*). Un acte du 23 janv. 1420 (*) prouve qu'il possédait des hommes et des rentes lui avaient été inféodées en 1424 (Invent. *) par le duc de Savoie. Mais dès le 19 janvier 1419 (*), il reçoit des reconnaissances en son propre nom, et le 29 avril 1423 (*), il prête hommage et passe reconnaissance en fief n. pat. et ancien en faveur du duc de Savoie. Par acte du 19 fév. 1420 (Invent. *), il dote et fonde une chapelle dans l'église de Bons. Il testa en 1437 (Ibid.) en faveur de Pierre et Oddo, ses enfants.

N° Oddo, avec son frère Pierre, est nommé dans un acte de 1432 (*). Ils prêtent hommage noble au duc de Savoie le 26 mars 1453 (*).

N° PIERRE. Dans deux actes de 1457 et 1496 (*), il est qualifié de noble et de fils de N° Jean. Son alliance n'est pas connue.

N° CLAUDE. Dans des contrats de 1498, 1501, 1502, 1503 (*), il est qualifié noble. Il testa le 13 avril 1513 (*) en faveur de ses quatre fils. Un acte de 1519 (*) est passé en faveur de D^{ne} Françoise, sa veuve. Selon une vieille généalogie manuscrite, sa femme était D^{ne} Françoise Pellissier, probablement des N^{os} Pellissier de Balleysen. En 1502 (Invent. Vallon, Bibl. Thuisset), il était châtelain de Langin.

N° PIERRE, cohéritier universel. Avec ses trois frères, reçoit des reconnaissances féodales le 29 janv. 1517 (*), et le 25 mars 1544 (*), par les Nobles de Vignier pour des biens reconnus jadis en faveur de N° Jean de Bons, bisaitel desdits de Bons.

N° CLAUDE, cohéritier universel de son père. Il testa le 31 oct. 1567 (*) en faveur des six enfants ci-dessous. Il ép., cont. de mar. du 13 déc. 1546 (Invent., preuves Bouchu (*), D^{ne} Catherine, fille de N° Nicod de Fougner. Lui, mort av. 1585, elle, vivante encore 1590. Elle était sœur de N° Marin de Pougner, dont l'hoirie fut partagée le 13 juin 1574 (*) par ses neveux de Bons.

N° BONIFACE, cohéritiers universels de leur père, ils vivaient encore en 1544 (*). Il épousa D^{ne} Claudine-Antoinette, fille de N° François, seigr de la Grave. Un acte est passé à Bons, le 14 mai 1590 (Minut., Arch. Thuisset) devant la maison de ses hoirs.

(1) Les six frères reconnaissent, le 28 mai 1544 (*), être hommes nobles des seigneurs de Berne; rayés du rôle des contribuables en 1568 (*).

ANSELME (1), prêt hommage et fidélité nobles au duc de Savoie, le 16 oct. 1576 (*). Il ép., 1^o Claudine, fille de N° Claude Dunant; 2^o cont. de mar. du 20 janvier 1602 (*). D^{ne} Marie, fille de N° et P^{re} Jean de Bellegarde, seigr de St-Disdille. Ses enfants du 1^{er} lit forment les branches de Hollande, de Genève, de Farges et de Lausanne.

FRANÇOIS. ép. Rose d'Aubonne. Il forma la branche de Cossonay au pays de Vaud.

CLAUDE - HYPOLITE ép. Rose d'Aubonne. Il forma la branche de Cossonay au pays de Vaud.

JACQUES ép., le 25 juin 1604 (Reg. Par. de Bons), D^{ne} Antonie du Crest. Veuve av. 1621, se remaria avec N° Jean Buffle, et fut enterrée le 31 janv. 1650 (R. P. de Bons).

JEAN - FRANÇOIS, mentionné avec son frère Anselme abornant des biens à Bons le 6 avril 1589 et 21 fév. 1590 (Minut., Arch. Thuisset).

NICOLAS (2), recubourgeois de la ville de Thonon par lettres du 6 oct. 1585 (*). Il ép. D^{ne} Didière Sachet. Etait mort av. 1626.

MADÉLEINE, mariée le 16 déc. 1612 (Reg. Par. de Bons).

N° et Spectable AMÉ, ministre de la parole de Dieu à Farges, ép., 16 nov. 1610 (*), Jeanne de Livron, François fit ses preuves de noblesse par-devant l'intendant de Bourgogne (*).

GUÉRIN, baptisé le 18 mai 1612 (R. P. de Bons). D'après une note marginale des registres, elle aurait été religieuse bernardine.

ADRIANE, bapt. le 16 déc. du 14 janv. 1625 (Arch. Costa), N° Jean-Antoine Buffle. Enterrée le 16 mars 1679 (R. P. de Bons).

AIMÉE OU AMÉDÉE, ép., cont. de mar. du 14 janv. 1625 (Arch. Costa), N° Jean-Antoine Buffle. Enterrée le 16 mars 1679 (R. P. de Bons).

CLAUDINE-MARIE, née le 8 janv. 1617, cérémonies baptis. du 30 janv. 1620 (Reg. Par. de Bons). Ces trois demoiselles transigent le 19 juill. 1650 (Arch. Costa) pour le partage des hoiries de leur père et de leur mère situées à Bons, St-Disdille et environs. Acte passé dans leur maison à Bons.

ANNE (3) épousa N° Louis d'Orlié, morte le 4 mars 1679 (R. P. de Bons).

ANDRÉ habitait à Thonon en 1615. Un certificat constatant son origine, et comme quoi, tant lui que ses prédécesseurs, se sont comportés en gens de bien et d'honneur. Letout pour s'en servir des Etats de S. A. Il forma la branche existant actuellement à Saint-Maurice.

CLAUDINE, fille illégitime, bapt. le 6 février 1615 (R. P. de Thonon).

(2) On trouve un autre N° Nicolas de Bons qui ép. D^{ne} Marguerite Vanneau. Ils eurent un fils, Antoine, baptisé le 17 mai 1633 (R. P. de Bons), dont fut marraine D^{ne} Antonie du Crest ci-dessus. D'après une note marginale des Reg. Par., il serait mort (Antoine) à cent ans accomplis, en Piémont, où il avait été capitaine de cavalerie.

(3) Le 22 juill. 1676 (Arch. Costa), elle fait donation entre vifs à Jacques d'Allinges, marquis de Courdère, de tous ses biens meubles et immeubles, droits, noms, titres et actions, maisons, granges, moulins, jardins, terres, etc., situés à Bons et aux environs.



BONVILLARD (DE)

OU BONVILLARS

SEIGNEURS DE MEZIÈRES (VAUD).

P. fascé d'argent et de queues de six pièces (BESSON).

Selon l'Armorial historique du canton de Vaud, P. d'argent au sautoir d'azur au chef du premier, chargé de trois étoiles du second, rangées en fasce.



AMILLE originaire du canton de Vaud, en Suisse, ou était situé Mézières près de Romont. Elle n'a duré que pendant quatre générations en Savoie, où le dernier que je connaisse a été gouverneur du château et ville de Montmélian.

PIERRE DE BONVILLARS.

seigr de Mézières près Romont, docteur ès-droits, collatéral au Conseil ducal de Savoie (avril 1484 (Arch. Morand), puis président dudit Conseil 1488, 1503, 1506. — Son alliance n'est inconnue.

LOUISE, cont. du 27 sept. 1506 (Arch. Pelly), Jacques de Pelly, dont les enfants N^{os} Claude l'aîné et Claude le cadet, sont substitués aux des Clefs, par le testament de leur oncle (1540). A la charge par celui qui recueillera la substitution de porter le nom et les armes de Bonvillars.

CLAUDE, prieur de Bissy.

LOUIS, seigr dudit lieu. Le 16 juill. 1492, il avait été fiancé à Marie-Hélène de Chenex, qui ép. ensuite Christophe de Sales (Poupp. hist.). Il ép., cont.

PIERRE. Son frère lui légua 100 flor. (1540).

elle fut nommée tutrice de Charles de Bonvillars, son petit-fils. Elle est qualifiée quelquefois de Dame de Saint-Cergues, seigneurie avec maison forte haute et basse qu'elle avait achetée étant déjà veuve de son troisième mari, le 6 déc. 1542 (Arch. Thuisset), et qui retourna aux Lucinge vers 1595 (V. St-Cergues aux fiefs). En 1544 elle signa une obligation (B.) envers le bourgmestre et conseil de Mulhouse. Le 29 avril 1546 (Tit. d'Eschavannes), elle fut nommée tutrice de Charles de Bonvillars, son petit-fils.

FRANÇOIS DE BONVILLARS, seigr dudit lieu de Bonvillars, témoin au Biolley (Vaud), le 12 nov. 1566 (Arch. St-Jorioz), continué peut-être la lignée en Suisse.

PERNETTE, femme de Louis des Clefs, dont les enfants sont substitués à Claude et Louis de Bonvillard au test. de 1540, à la charge par eux de porter le nom et les armes du testateur, écartelées des leurs. Elle testa, étant veuve, le 9 oct. 1550 (Tit. d'Eschavannes) en faveur de ses enfants, leur substituant Charles de Bonvillard, son neveu. Dans ce testament, elle mentionne Mme du Chaffa (sic), sa sœur (probabl. utérine).

CLAUDE, seigr dudit lieu, fils aîné. Son père lui laisse la seigneurie, jurid., etc., de Villardagnon, avec 100 écus d'or pour s'acheter une maison ou bon lui semblera, et le nomme cohéritier, test. 1540. Je ne sais rien de sa destinée.

LOUIS. Son père lui laisse la seigneurie, jurid., etc., de Villardagnon, avec 100 écus d'or pour s'acheter une maison ou bon lui semblera, et le nomme cohéritier, test. 1540. Je ne sais rien de sa destinée.

FRANÇOIS DE BONVILLARS, seigr dudit lieu de Bonvillars, témoin au Biolley (Vaud), le 12 nov. 1566 (Arch. St-Jorioz), continué peut-être la lignée en Suisse.

PERNETTE, femme de Louis des Clefs, dont les enfants sont substitués à Claude et Louis de Bonvillard au test. de 1540, à la charge par eux de porter le nom et les armes du testateur, écartelées des leurs. Elle testa, étant veuve, le 9 oct. 1550 (Tit. d'Eschavannes) en faveur de ses enfants, leur substituant Charles de Bonvillard, son neveu. Dans ce testament, elle mentionne Mme du Chaffa (sic), sa sœur (probabl. utérine).

CLAUDE, seigr dudit lieu, fils aîné. Son père lui laisse la seigneurie, jurid., etc., de Villardagnon, avec 100 écus d'or pour s'acheter une maison ou bon lui semblera, et le nomme cohéritier, test. 1540. Je ne sais rien de sa destinée.

LOUIS. Son père lui laisse la seigneurie, jurid., etc., de Villardagnon, avec 100 écus d'or pour s'acheter une maison ou bon lui semblera, et le nomme cohéritier, test. 1540. Je ne sais rien de sa destinée.

D^{ne} Marie, fille de N° Jean de Laurencin et de Philippine de Lannoy. Philippine était veuve en premières noces de Jacques de Montbel, dont elle avait eu, entre autres enfants, François de Montbel (frère utérin de Marie), lequel testa le 12 mars 1536, en faveur de sa dite mère. A cause de ce testament il y eut de longs procès entre Marie, Emeraude de Laurencin, sa sœur (qu'épousa Jacques de Blanc, seigr de Blauville en Dauphiné), et Philibert de la Forest, seigr dudit lieu, réglés par transaction du 3 mai 1546 (Tit. d'Eschav.). Claude de Bonvillars étant mort, Marie de Laurencin, sa veuve, se remaria avec Jean de Cojonay, seigr de Montrichier au pays de Vaud, duquel mariage naquit Françoise de Cojonay, sœur utérine de Charles ci-dessous, qu'épousa Jean de Regnaud, seigr de Chaloz, et hérita de son frère susnommé.

CHARLES, seigr dudit lieu, mis par décret du bailli de Chablais du 29 avril 1546 (Tit. d'Esch.), sous la tutelle de Philiberte de la Naz, D^{ne} de St-Cergues, sa grand-mère paternelle. Je crois pouvoir assurer que c'est le Charles de Bonvillars auquel se rapporte tout ce qui va suivre. Par patentes du 10 avril 1577 (Arch. Savoiron) Emmanuel-Philibert, voulant pourvoir au gouvernement de son château et ville de Montmélian, vacant par la mort du seigr d'Arbignon et se souvenant des services que lui a rendus « son cher et feal Charles de Bonvillars... notamment en qualité de lieutenant en nostre fort saint « Mauriz lez Bourg en Bresse, mesmes lors qu'il pleut à Dieu visiter le dict lieu de contagion de peste, où il rendit tel devoir et se comporta avec « telle prudence que nous l'avons estimé digne d'être par nous esleu audict gouvernement de Montmélian, etc. » le crée capitaine et gouverneur, avec les gages de ses prédécesseurs « savoir 1000 livres nostres. — Il exerçait encore ces fonctions en 1583, et encore en 1584, et alors qualifié de N° et P^{re} Cl. de Bonvillars, seigr de Mézières et de Champremont, chambellan de S. A., capitaine et gouverneur, etc. D'après Guichenon (t. II, p. 742), qui l'appelle François, ce gouvernement lui fut ôté en 1584. Il avait acheté une maison et des biens à Rubaud, en dessus de Coise, avant 1583. Par actes des 10 juill. 1583 (bis), 4 mai et 24 déc. 1584, 7 juill. et 5 nov. 1585, 1^{er} avril et 15 nov. 1588 (Arch. Rubaud), lui ou D^{ne} Claudine Crassus, sa femme, agissant pour lui, achetèrent encore divers biens dudit lieu de Rubaud. Il avait testé le 2 oct. 1584 (Procéd., tit. d'Eschavannes et arch. Costa) (il était alors gouverneur de Montmélian), en faveur de Françoise de Cojonay, sa sœur utérine, femme de N° Jean de Regnaud, seigr de Chaloz, morte av. 1594, enterrée à Saint-Dominique de Chambéry (Arch. Costa). Selon Guichenon (Hist. de Savoie, t. I, p. 731), il était, en 1590, commandant du château d'Évian.

CHARLES, seigr dudit lieu, mis par décret du bailli de Chablais du 29 avril 1546 (Tit. d'Esch.), sous la tutelle de Philiberte de la Naz, D^{ne} de St-Cergues, sa grand-mère paternelle. Je crois pouvoir assurer que c'est le Charles de Bonvillars auquel se rapporte tout ce qui va suivre. Par patentes du 10 avril 1577 (Arch. Savoiron) Emmanuel-Philibert, voulant pourvoir au gouvernement de son château et ville de Montmélian, vacant par la mort du seigr d'Arbignon et se souvenant des services que lui a rendus « son cher et feal Charles de Bonvillars... notamment en qualité de lieutenant en nostre fort saint « Mauriz lez Bourg en Bresse, mesmes lors qu'il pleut à Dieu visiter le dict lieu de contagion de peste, où il rendit tel devoir et se comporta avec « telle prudence que nous l'avons estimé digne d'être par nous esleu audict gouvernement de Montmélian, etc. » le crée capitaine et gouverneur, avec les gages de ses prédécesseurs « savoir 1000 livres nostres. — Il exerçait encore ces fonctions en 1583, et encore en 1584, et alors qualifié de N° et P^{re} Cl. de Bonvillars, seigr de Mézières et de Champremont, chambellan de S. A., capitaine et gouverneur, etc. D'après Guichenon (t. II, p. 742), qui l'appelle François, ce gouvernement lui fut ôté en 1584. Il avait acheté une maison et des biens à Rubaud, en dessus de Coise, avant 1583. Par actes des 10 juill. 1583 (bis), 4 mai et 24 déc. 1584, 7 juill. et 5 nov. 1585, 1^{er} avril et 15 nov. 1588 (Arch. Rubaud), lui ou D^{ne} Claudine Crassus, sa femme, agissant pour lui, achetèrent encore divers biens dudit lieu de Rubaud. Il avait testé le 2 oct. 1584 (Procéd., tit. d'Eschavannes et arch. Costa) (il était alors gouverneur de Montmélian), en faveur de Françoise de Cojonay, sa sœur utérine, femme de N° Jean de Regnaud, seigr de Chaloz, morte av. 1594, enterrée à Saint-Dominique de Chambéry (Arch. Costa). Selon Guichenon (Hist. de Savoie, t. I, p. 731), il était, en 1590, commandant du château d'Évian.

BONAVENTURE, née de la Péronne Gaffet.

D^{ne} DIANE DE BONVILLARD (sic).

D^{ne} BENOÏTE DE BONVILLARD.

D^{ne} CHARLOTTE DE BONVILLARS (sic).

Tout me porte à supposer que ces trois demoiselles sont filles illégitimes de Charles ci-dessus, lequel est mort sans enfants (males s'entend). Dans son testament, il ne dit pas que Diane, Charlotte et Bonaventure soient ses filles; il appelle Charlotte la Charlotte de Bonvillars, etc.; mais je ne crois pas que ma conjecture soit hasardeuse.

N° Jean-Baptiste Martiani paya pour elle au syndic de Coise, 9 flor. et 2 sols, somme à laquelle elle était cotisée le 12 janv. 1620. Elle épousa Honorable-Louis Corderi (abus Cordé, alias Credozi), soldat de la garnison de Montmélian. Le 12 janv. 1623 (Arch. Rubaud), elle vendit audit Martiani une châtainerie à Rubaud; le 16 déc. 1619 (Ibid.), une pièce de terre. Dans trois actes de 1623 (Ibid.), où elle est simplement qualifiée d'honorable, elle fit offrir aux habitants de Coise d'acheter la prévalence de ses biens, ce qu'ils devraient faire pour ne pas charger la communauté de la taille desdits biens au cas où elle serait contrainte de les céder à des personnes privilégiées. Elle avait eu trois enfants d'un premier mariage avec Jean-Claude Burdin, de Coise. Son second mariage avait été contracté avant 1619, puisque ladite année (Arch. Rubaud), elle présente requête avec Louis Corderi pour qu'on lui permette d'aliéner quelques biens dotaux qu'elle a à Coise, pour subvenir à ses nécessités. D'après le testament de 1584, elle est fille de la Romanne de Villemartin, de laquelle le testateur avoue qu'il attend un ou une posthume, dont ladite Romanne « est de présent enceinte. »

Étant veuve de N° Amé Chappot, notaire ducal, elle cède, d'accord avec sa fille, Hon^{ne} Claudine Chapod (sic), femme de François Vuilhermet, tous ses droits sur des biens à Rubaud, à N° Noël Martiani, le 21 juill. 1639 (Arch. Rubaud). C'est peut-être la même que Bonaventure.

Elle ép. Claude Vuillien, par cont. dot. du 17 avril 1596 (Arch. Rubaud). Dans ce contrat, D^{ne} Françoise de Cojonay, aïeule du seigr sénateur de Chaloz, constituée en dot à ladite Charlotte, 1,250 flor., et jusqu'à paiement lui avait remis des biens en gage. Lesdits époux étant morts sans enfants, ledit D^{ne} Martiani, détenteur desdits biens en 1630 (Proc. arch. Rubaud). D'après le testament de 1584, elle est fille de l'Antoinette Combandy de Montmélian.

Étant veuve de N° Amé Chappot, notaire ducal, elle cède, d'accord avec sa fille, Hon^{ne} Claudine Chapod (sic), femme de François Vuilhermet, tous ses droits sur des biens à Rubaud, à N° Noël Martiani, le 21 juill. 1639 (Arch. Rubaud). C'est peut-être la même que Bonaventure.

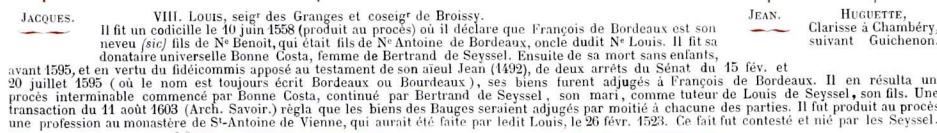
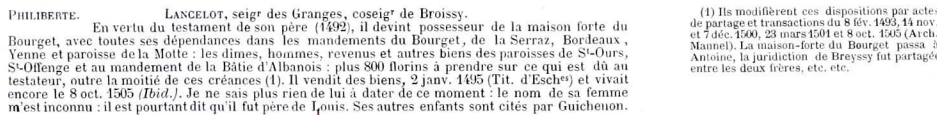
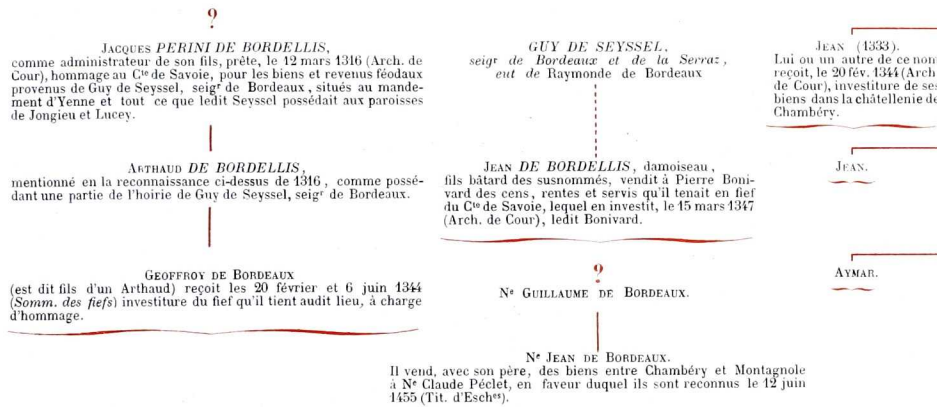
Elle ép. Claude Vuillien, par cont. dot. du 17 avril 1596 (Arch. Rubaud). Dans ce contrat, D^{ne} Françoise de Cojonay, aïeule du seigr sénateur de Chaloz, constituée en dot à ladite Charlotte, 1,250 flor., et jusqu'à paiement lui avait remis des biens en gage. Lesdits époux étant morts sans enfants, ledit D^{ne} Martiani, détenteur desdits biens en 1630 (Proc. arch. Rubaud). D'après le testament de 1584, elle est fille de l'Antoinette Combandy de Montmélian.

Étant veuve de N° Amé Chappot, notaire ducal, elle cède, d'accord avec sa fille, Hon^{ne} Claudine Chapod (sic), femme de François Vuilhermet, tous ses droits sur des biens à Rubaud, à N° Noël Martiani, le 21 juill. 1639 (Arch. Rubaud). C'est peut-être la même que Bonaventure.

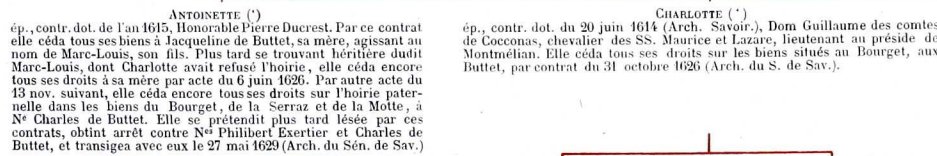


BORDEAUX (DE). — EN LATIN : DE BORDELLIS,

ou BORDEAU, BOURDEAU, ou BOURDEAUX : SEIGNEURS DE BROISSY, BREYSSY ou BREYSSIEU, EN BAUGES, DES GRANGES ET D'UNE MAISON-FORTE, AU BOURGET.



(*) Les registres paroissiaux de Cognin inscrivent en 1619 la naissance d'un enfant de D^{ne} N. N. de Bordeau, femme de N^o Gabriel de la Villanne. C'est peut-être une des deux ci-dessous qui a contracté cette alliance.



MARTHE DE COCCONAS, MARGUERITE DE COCCONAS, mises sous la tutelle de N^o Jean Exertier, seigr de Sombeville (frère utérin de leur mère), le 29 fév. 1636. Il les légua et entretenait depuis deux ans par charité, étant leur parent (Arch. du Sén. de Sav.).



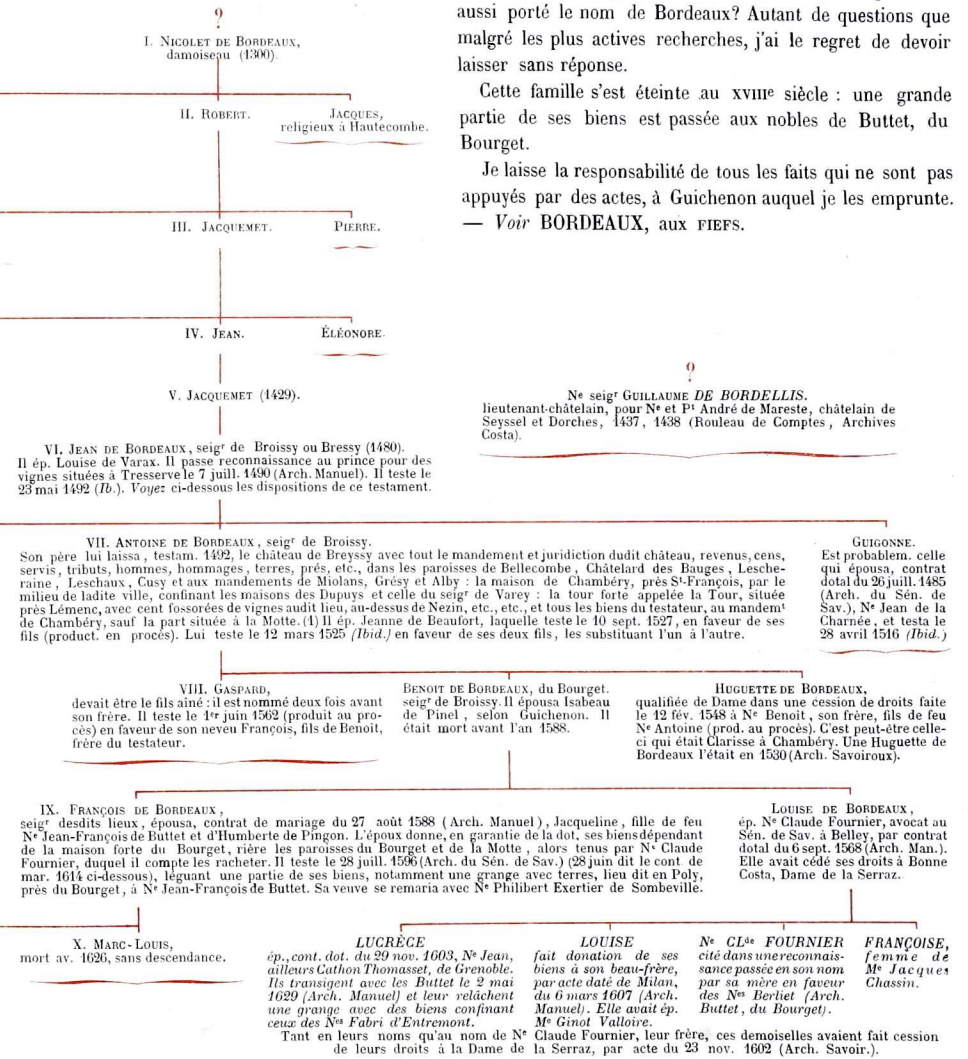
GUICHENON a laissé dans ses manuscrits une généalogie des Bordeaux : elle est peut-être très exacte, mais pour les cinq premiers degrés, je la publie à titre de simple renseignement. Je n'ai trouvé aucun des noms qu'elle mentionne et elle n'inscrit aucun des noms que j'ai rencontrés correspondant à cette époque. La filiation devient certaine depuis Jean de Bordeaux, VI^e degré.

Les nobles de Bordeaux ont sans doute pris leur nom de la localité qu'ils habitaient, sur le bord du lac du Bourget. Ils y possédaient des fiefs mentionnés dès l'an 1316 : mais avant et après cette date, le fief de Bordeaux proprement dit appartenait aux puissants seigneurs de Seyssel, avec lesquels les Bordeaux ont eu de nombreux rapports, comme on le verra dans les actes énoncés au tableau ci-dessous. Vers le commencement du xiv^e siècle, un bâtard de Guy de Seyssel, né de Raymonde de Bordeaux, porta le nom de sa mère, mais il ne paraît pas avoir laissé de descendance. Raymonde devait appartenir à l'ancienne famille dite de Bordeaux dont on trouve mention dès l'an 1247. Quels sont les rapports primordiaux de cette famille avec le château de Bordeaux ? Quel était son blason ? Son véritable nom patronymique était-il

Perrin ? ou bien appartient-il à une autre famille qui aurait aussi porté le nom de Bordeaux ? Autant de questions que malgré les plus actives recherches, j'ai le regret de devoir laisser sans réponse.

Cette famille s'est éteinte au xviii^e siècle : une grande partie de ses biens est passée aux nobles de Buttet, du Bourget.

Je laisse la responsabilité de tous les faits qui ne sont pas appuyés par des actes, à Guichenon auquel je les emprunte. — Voir BORDEAUX, aux FIEFS.



BORGIA-LUYSET. — Voir au SUPPLÉMENT.

BORRÉ. — Voir au SUPPLÉMENT et CHARROST.

BORINGE. — Voir GENÈVE et aux FIEFS.

BOSON. — Voir au SUPPLÉMENT.

BOTEGAZ (LA). — Voir FAUSSONE-MONTMAYEUR.

**BOTOLLIER, BOTTOLIER,
BOTEILLER** et variantes, Voir BOUTEILLER, et au folio 264;
Voir DURIER, au SUPPLÉMENT.

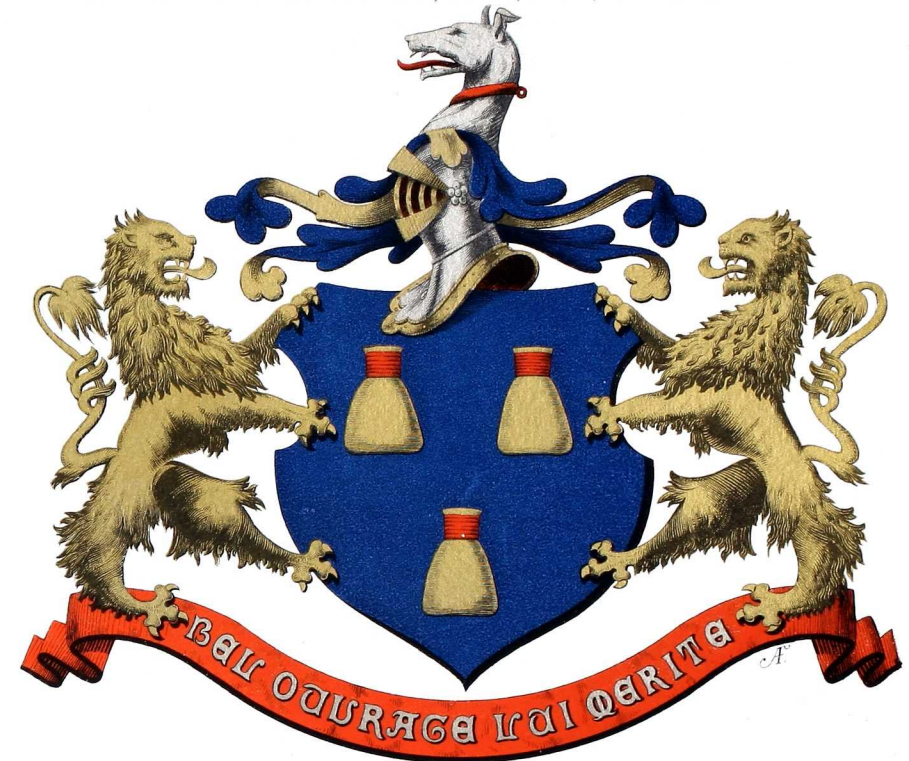
BOUCHET (LE). — Voir MAILLARD, PETHOZ et aux FIEFS.

BOUDRIE ou **BOUDRIC.** — Voir BAUDRY.

BOURGEOIS. — Voir au SUPPLÉMENT.

BOUTEILLER (DE)

SEIGNEURS ou COSEIGNEURS DE DINGY, SERVOZ, BOHEN, DES HAUTARDS, ETC.



P. d'azur à 3 bouteilles d'or accolées de gueules, 2 et 1. — Supports : deux lions d'or. — Cimier : un levrier d'argent issant accolé et langué de gueules. — Devise : BEL OUVRAGE LUI MÉRITE. (UBIQUE).



Il y a eu deux familles de ce nom en Faucigny, toutes deux originaires de Sallanches. Rien, quoique cela soit fort possible, ne prouve qu'elles proviennent de la même souche. La première s'est transplantée à Servoz, d'où un rameau est allé se fixer à Nyon, au canton de Vaud. Je m'occuperai plus tard de la seconde.

La tradition fait venir les Bouteiller (1) d'Angleterre, où existait en effet une famille du nom de Le Butiller (2) et dériver leur nom d'une charge honorifique. En quoi cette tradition est-elle vraie? Ce surnom ne vient-il pas plutôt d'un métier exercé par les premiers membres de cette famille, que de la charge de bouteiller remplie dans une cour quelconque? Je ne me charge pas de répondre. Quoi qu'il en soit, il est certain que dès les premières années du XIII^e siècle les Bouteiller sont cités dans les chartes que M. Bonnefoy a fait insérer dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*. Je suis redevable à l'obligeance de cet infatigable chercheur, d'une grande quantité de notes extraites des archives de Sallanches et des documents qu'il a analysés ou copiés.

Dom Luc de Lucinge a laissé dans ses manuscrits la généalogie des Bouteiller (3) remontant à Aymé Bouteiller, vivant en 1364. Je donne les deux premiers degrés d'après cet auteur, en dégageant ma responsabilité. Les preuves de 1723 (biblioth. du roi à Turin) commencent par Anselme, arrière-petit-fils d'Aymé selon Luc de Lucinge. Les documents compulsés par M. Bonnefoy remontent au grand-père d'Anselme. Ainsi, sauf pour les deux premiers degrés, toute la généalogie est établie sur preuves authentiques.

Cette famille s'est éteinte au commencement de ce siècle.

(Suit la généalogie).

(1) L'orthographe ancienne de ce nom varie à l'infini : Botelerius, Botoliers, Botollerii, Bothelyers, Bothelier, Botellers, Boteller, Botelliers, Botellier, Botholier, Bottolier, Bottollier, etc.
(2) Henri III, roi d'Angleterre, confia à Pierre de Savoie, en 1249, la garde des terres et de l'héritier de Théobald le Butiller, afin qu'avec les revenus de cette garde, il put faire fortifier les châteaux d'Hastings et de Rye (Wurstenberger, doc. 244).
(3) Luc de Lucinge, dès le commencement de sa généalogie, fait précéder le nom de cette famille de la particule *de*. Cet usage ne s'est établi que beaucoup plus tard, d'une manière aussi peu raisonnée pour cette famille que pour beaucoup d'autres, car Bouteiller n'étant ni un nom de fief ni un nom de lieu, la particule ne la précède que pour blesser la grammaire, et n'augmente en rien le lustre d'une famille, n'étant point le caractère distinctif de la noblesse.

WILLELME. moine, fut présent aux lettres de sauvegarde accordées par Willelme, sire de Faucigny, à la vallée de Chamonix, le 13 des kal. d'octobre 1202 (Mém. soc. hist. et arch. de Genève, t. VII, p. 292.)

JACQUES donne en aumône au prieur de Chamonix, un homme du nom de Nicolas de la Besery, les 5 des ides d'avril 1283 (Tit. B.). Est fort probablement le même Jacques qu'un de ceux nommés ci-contre.

N. N. fut marié à Marguerite. Il est mentionné dans la confirmation de la transaction faite par son fils, le 12 des kal. de juin 1300.

Autres fils non nommés. JACQUES fut présent, avec son fils, à l'inféodation faite par Guillaume de Villette, prieur de Chamonix, du consentement de Richard de Villette, son prédécesseur, devenu abbé de Saint-Michel-de-la-Cluse, en faveur des mariés Falconet, Darbelet et Bellone Beser, des biens que Pierre Beser avait donnés au prieur de Chamonix. Chartre du 2 des kal. d'août 1297 (Tit. B.). Le même Jacques Boteller, tant en son nom qu'au nom de ses frères Rodolphe et Jean et de leurs frères, cède à titre de transaction à Guillaume de Villette, susnommé, les mariés Falconet et Bellone, nommés ci-dessus, ainsi que leur postérité et ténement, le 12 des kal. de juin 1300 (Tit. B.).

HENRI assiste avec son père aux actes de 1297 et de 1300.

JEAN BOUTELLIER, de Servoz, vendit des hommes taillables, avec leurs ténements et la juridiction sur eux dans la paroisse de Manigod, à Berthet Vacczomet, dont la belle-mère, la femme et la fille passèrent reconnaissance, le 22 juin 1368 (Arch. Sav.), en tref noble en faveur du c^{te} de Genevois, affirmant que cette juridiction est « ad omnem cognitionem, cohercitionem, compulsionem, exercitium et pugnicionem usque ad ultimam supplicium, » et généralement tout ce que ledit Bouteiller et ses prédécesseurs tenaient dans la châtellenie de Thônes et dans tout le comté de Genevois, pour lesquelles choses, elles doivent 50 sols et 6 deniers genevois de plait à la mort du seigr et du vassal.

JEAN, mentionné avec ses deux frères dans une sentence arbitrale rendue entre eux et le prieur de Chamonix, le 6 novembre 1443. Il est qualifié de professeur de droit le 14 novembre 1458; de droit canonique le 14 novembre 1463; recteur de la chapelle de St-Nicolas dans l'église de Notre-Dame-du-Lac le 11 février 1459 (Tit. Bonnefoy.).

MICHEL, dit fils d'Aymon dans un acte du 23 juillet 1484 (Tit. Bonnefoy.).

FRANÇOIS, prêtre, prit possession de la chapelle de Saint-Nicolas dans l'église de Notre-Dame-du-Lac, le 2 fév. 1469 (Tit. Bonnefoy.).

WILLELME (sans qualification de moine) présent aux lettres de sauvegarde accordées à la vallée de Chamonix par Willelme, frère d'Humbert, c^{te} de Genève, le 3 des ides de mars 1204 (Ibid., p. 293).

JACQUES, de Servoz. Il était mort avant 1285. Léonarde, sa veuve, agissant comme tutrice des fils de son mari (peut-être d'un autre lit) et de ses quatre filles, déclare avoir vendu à Richard de Villette, prieur de Chamonix, pour le prix de 55 sols genevois, les frères Jean, Aymon et Meliorot, fils de Willelme Bezer. Acte du dernier des ides de mars 1285 (Tit. B.).

fils non nommés, LORETTE, MARGUERITE, BEATRIX, JORDANE, pupilles de Léonarde.

RODOLPHE confirme la cession faite par son frère, 6 des kal. de juin 1300.

FRANÇOIS. Il fut condamné, aux assises tenues à Chamonix le 13 des kal. d'oct. 1329 (Tit. B.), par Aymon de St-Jeoire, juge dudit lieu, à payer une amende de 100 livres à Aynard de Monthel, prieur de Chamonix.

I. AYMÉ (ou AYMON) DE BOUTELLIER, chevalier, seigr des tours de Servoz ou ses illustres prédécesseurs s'étaient déjà établis, épousa Catherine de Pressy, contrat du 17 juin 1364 (Luc de Luc.).

II. AYMONET DE BOUTELLIER, chev^r, seigr dudit lieu. L'année 1384, il épousa Béatrix de la Fléchère, veuve de Jacques, seigr de Vozerier, fille d'Hugues, seigr de Beauregard, et d'Elisabeth de Lucinge (Luc de Luc.).

III. FRANÇOIS DE BOUTELLIER, chev^r, seigr dudit lieu, épousa Françoise de Mestral, contrat du 3 octobre 1418 (Luc de Luc.). Il est mentionné comme communier des montagnes de Chailou et d'Arlevé (aux Houches) dans divers actes de l'an 1419 et déjà dans un acte précédent de l'an 1414. Mort av. 1443. En 1439 (Tit. B.) il est simplement appelé François Boteller, damoiseau.

IV. AYMON, chev^r, seigr dudit lieu, 1444. épousa Genette des Alemans, acte de l'année 1455 (Luc de Luc.). Jacquemette de Saint-Jeoire, sa veuve (1) était, avant 1468, remariée à Berthod de Neuvécelle. Elle possédait deux parts du péage du pont du Lac, proche Servoz, qu'elle reconnut en faveur du c^{te} de Genevois en ladite année, et qu'elle vendit aux la Ravoire le 25 octobre 1483 (Tit. Bonnefoy.).

V. ANSELME ou ANSERMOD. Les Preuves de 1723 commencent par lui et le qualifient de seigr de Dingy. Selon Luc de Lucinge il était chev^r et seigr des tours de Servoz. Il prête reconnaissance en faveur de Philippe de Savoie, le 26 septembre 1499 (Tit. B.). Il épousa Philippine de Lucinge, contrat du 17 janvier 1508, et ils testent ensemble le 2 octobre 1536 (Luc de Luc.). Il était mort avant 1540. Dom Leyat le fait à tort fils de Béatrix de la Fléchère (Gén. Faucigny-Lucinge.) Voyez sa descendance au tableau II suivant.

(1) Ce n'est peut-être pas une contradiction, car les Saint-Jeoire étaient quelquefois appelés Aleman. La différence du nom de hoptême Genette ou Jacquemette, peut provenir d'un nom mal lu.

TABLEAU I.

WILLELME, père des nommés ci-dessous.

fils non nommés. JACQUES. Accord entre les fils de Willelme Boteliers, de Sallanches, et Humbert, prieur de Chamonix, sous la médiation de Vion, abbé de Tamié, et Pierre, prieur de l'église de Tarentaise, délégués du pape; par lequel accord Jacques fut seul autorisé à prendre l'investiture des biens que sa famille possédait dans la juridiction de Chamonix, sous le servis annuel de 4 livres genevoises qu'il devait déposer chaque année sur l'autel de l'église de Chamonix; de 1225 à 1254 (Mém. cités, p. 293, t. XIV, p. 387).

JEAN confirme, le 11 des kal. de juin 1300, la cession faite par son frère (Tit. Bonnefoy.).

JEAN, le jeune

enfants non nommés, sont tous énumérés à la date de 1341, parmi les feudataires du château de Saint-Michel dans la commune des Houches, dans l'énumération des rentes féodales qui furent cédées par Humbert II, dauphin de Viennois, pour former le revenu de 200 flor. d'or constitués en dot à Catherine, sa fille naturelle, mariée à N^o Pierre, fils naturel de Mermet de Lucinge. Acte du 16 novembre 1341 (Tit. Bonnefoy.).

AYMON DE BOUTELLIER, damoiseau, était marié, avant 1402, à Françoise du Six, veuve d'Oddet de Berbey, laquelle transige, le 18 avril 1402, avec Aymon de Marignier (Arch. Rubaud).

HUMBERT BOUTOLLIER est nommé avec François Boutollier parmi les nobles du Faucigny qui, vers 1430, prêtent hommage à Amédée VIII (Capré, fo 162.).

GUILLAUME vivant 1443, était, le 21 septembre 1458, curé de Notre-Dame-du-Lac (Tit. Bonnefoy.).

FRANÇOISE était mariée à N^o Jean Solhard, notaire à Chamonix, en 1458 (Tit. Bonnefoy.).

FRANÇOIS, neveu d'Ansermod, nommé dans un acte du 8 janvier 1509 (Tit. B.).

JACQUES AYMON furent tous deux présents à l'acte de délimitation entre la terre de Chamonix et la communauté de Biornasset dans la vallée de Montjoye, le 24 juin 1264 (Tit. Bonnefoy.).

JEAN, AYMON, AMÉDÉE. JEAN, AYMON, AMÉDÉE. Est probablement celui qui, le 27 janvier 1365 (Tit. B.), fut présent à l'hommage noble prêté à Jean Bochar, prieur de Chamonix, par Jeannette, fille de Jean de Thoire, seigr d'Hauterville, et qui, en 1374, était métral de Servoz, receveur des revenus féodaux pour Aymon, fils de Girard de Chissé, procureur de Pierre de Chissé, son frère (Tit. Bonnefoy.).

LOUIS.

LOUIS, de Servoz. Est allé, ou peut-être déjà son père, s'établir à Nyon, au canton de Vaud, où sa descendance est demeurée. Le 13 décembre 1458, il vend à Jean et Aymon Botolier, frères, tous ses droits paternels et maternels à Chamonix et à Servoz, pour le prix de 200 li. d'or, et en outre moyennant un cheval de poil gris et un livre intitulé : Cadivouz.

FRANÇOIS, nommé vice-châtelain de Chamonix, le 28 fév. 1496. Le 10 novembre 1508, il vend aux la Ravoire ses rentes féodales à Chamonix, indivises avec son frère Ansermod et les Lucinge. Le 3 fév. 1513 il vend aux la Ravoire la moitié d'une montagne aux Houches. Il était marié à N^o Jeanne (Tit. Bonnefoy.). Il devait être l'ainé d'Ansermod, du moins il est nommé avant lui dans un acte passé le 6 août 1495 (Arch. de Loex), « apud Servuz de lacu » devant la maison basse desdits frères, située lieu dit « in civitate. »

PIERRE JACQUES VI AYMON ils ratifient, le 11 mai 1521, la vente faite par leur père en 1513. Leur postérité, si elle existe, est inconnue. Il vend tous ses droits féodaux à Vaudagne, aux N^{os} de la Ravoire, le 9 mai 1517, et ses autres biens aux mêmes, le dernier février 1539 (Tit. Bonnefoy.).

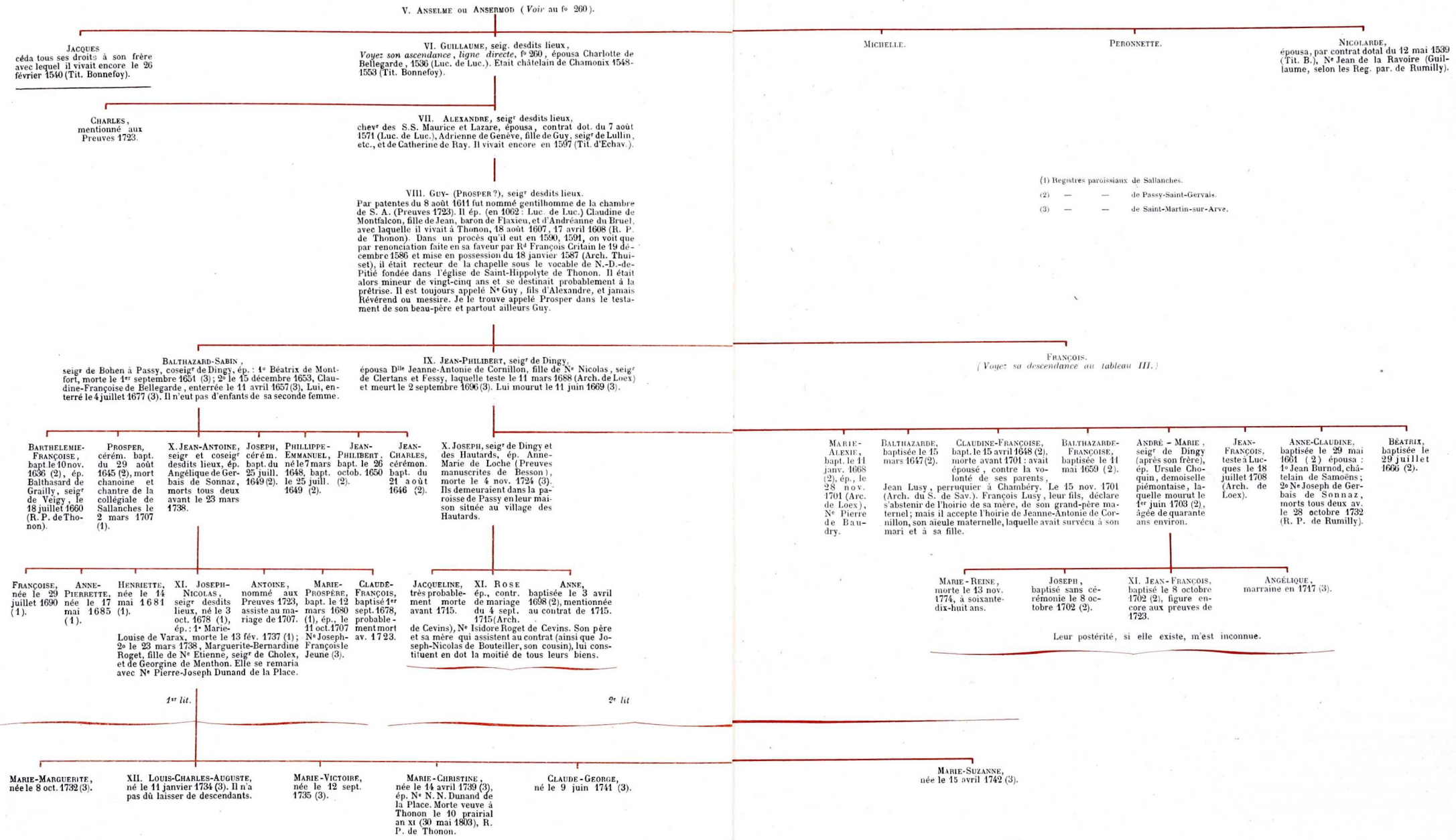
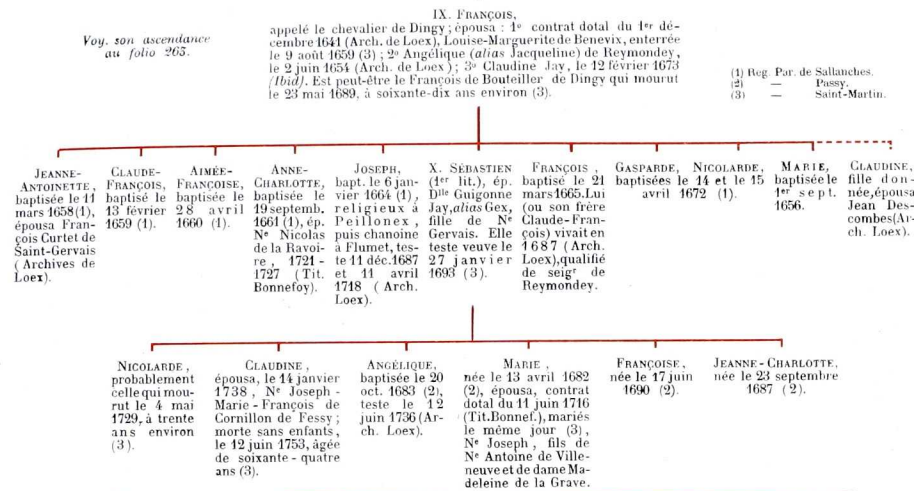


TABLEAU III.



BOTTOLLIER.



AUTRE famille dont je fais mention au folio 259 était originaire de Cordon et se fixa à Sallanches. L'orthographe de son nom est presque toujours Bcottollier ou Bottollier (1). Elle possédait le domaine des Intrues, situé sur la droite en allant de Sallanches à Domancy, qui prit plus tard le nom de Bottollier.

Tout porte à croire que cette famille s'est éteinte à la fin du xv^e siècle. M. Bonnefoy, qui a bien voulu me communiquer la généalogie qu'il a faite, n'a pu la suivre plus loin. Si je ne me trompe, les biens de N^e Michel de Bottollier, le dernier connu, passés je ne sais comment aux nobles de Livet, furent vendus le 18 janvier 1600 à Melchior de Foras; ils constituaient un fief dit de Bottollier (2).

On trouve en Chablais quelques traces d'une famille surnommée Bottollier. Un Amé Bottollier figure parmi les nobles du Chablais qui prêtèrent, vers 1430, hommage à Amédée VIII (Capré, f^o 162). C'est probablement le même Amé Bottollier, de Brecorens près Douvaine, damoiseau, qui passe, en 1454 (Arch. Thuiset), une transaction. Je ne sais à quelle des deux familles il faudrait rattacher ce rameau, ou bien s'il constitue une troisième famille.

On rencontre aussi en Genevois une famille de ce nom de Botollier, demeurant à Chilly. Mais il n'est pas certain que ce fût son véritable nom, car je trouve des membres de cette famille appelés de Botollier, ou Durier de Botollier, ou Durier dits Botton de Bottollier en Genevois, paroisse de Chilly. Il est plus probable que le nom réel était Durier (*Voir* au SUPPLÉMENT). Mais ici il faut signaler une coïncidence singulière. On verra au tableau suivant figurer au troisième degré un Durier Botollier. Ce ne serait pas la première fois qu'un nom de baptême serait devenu le surnom d'une famille. Je livre cette conjecture à mes lecteurs, pour ce qu'elle peut valoir.

En revenant à la famille Bottollier, originaire de Cordon, je n'ai pu découvrir quel était son blason.

(*Suit la généalogie*).

(1) L'origine du nom étant pourtant la même, j'ai cru devoir intervertir l'ordre alphabétique pour donner la première place à la famille la plus considérable.

(2) N'ayant pas ce titre sous la main, je ne puis donner les détails qui probablement fixeraient l'incertitude de savoir si ce Michel de Bottollier est bien le même que celui porté au dernier degré de la généalogie suivante.

9
JEAN.

Il n'avait encore aucune qualification nobiliaire lorsque, conjointement à son fils Humbert et sa bru Antoinette, il créa en faveur du chapitre de Sallanches une rente annuelle de 5 sols, par acte du 10 mars 1398, Jean Festi notaire, et lorsque ladite Antoinette, assistée de son mari et de son beau-père, créa à son tour, par acte du 16 mai même année, une rente annuelle de 6 sols. On le rencontre avec la qualification de damoiseau dans un acte du 29 novembre 1404. Son alliance est inconnue. On ne lui connaît qu'un fils (B.).

HUMBERT.

Il fut marié à Antoinette N. N. déjà mentionnée. Il consentit en faveur du chapitre de Sallanches, une rente annuelle de 8 sols, par acte du 21 octobre 1416. — Il est qualifié de damoiseau dans un acte du 21 septembre 1426. On ne lui connaît qu'un fils nommé Anselme (B.). Il eut deux autres fils, comme on le verra ci-dessous.

DURIER. Avec son frère Ansermod, tous deux de Cordon, au mandement de Sallanches, ils reçurent, le 17 mai 1441 (Arch. de Cour), en albergement les biens et hoirie de leur Pierre Bottollier, leur frère, mort sans postérité.

ANSELME ou ANSERMOD, damoiseau. Il était notaire; il était déjà né en 1404. Il fut du nombre de ceux qui, par lettres patentes datées de Ripaille, le 13 sept. 1453, albergèrent de Louis, duc de Savoie, la montagne de Saix-Béné et Putes-truy, située dans la paroisse de Notre-Dame du Château (Gordon, au-dessus de Sallanches). Il figure comme communier de cette montagne, dans les reconnaissances qu'il passa en cette qualité le 7 janvier 1456 et le 10 juin 1466. Il fonda en l'église de Sallanches, par acte de l'an 1484, son anniversaire, celui de sa femme, de son père et de sa mère (Cal. des Anniv., f^o 60). Il fut marié à N^e Béarde de la Croix. — Le domaine des Intrues (*ou* les Bottolliers), appartenait en 1300 à la succession de N^e Guigon de la Croix. Un acte du 25 mai 1300 est passé « apud Intrues in domo Guigonis de Cruce quondam » — C'est peut-être par le mariage d'Ansermod avec Béarde de la Croix, qu'une grande partie de ce domaine des Intrues est parvenue aux Bottollier. Des actes de l'an 1398 prouvent pourtant que les Bottollier étaient déjà possessionnés en ladite localité des Intrues (B.).

PIERRE. homme taillable du C^o de Genevois, mort sans enfants av. 1441.

HUMBERT, damoiseau. Il fut marié à Jeanne, fille de N^e Claude de Chissé. Ses deux frères lui passèrent une procuration par acte du 17 mai 1484. Il fonda en l'église de Sallanches son anniversaire, celui de ses frères Michel, et Rodolphe d'Ansermod et de Béarde de la Croix, ses père et mère, de Jeannette de Chissé sa belle-sœur, et celui de Jeanne de Chissé, sa femme. La date de cet acte n'est pas donnée au Calendrier, f^o 62 (B.). On ne lui connaît pas de postérité.

MICHEL. vivait avec ses deux frères en 1509. Il épousa Jeannette, fille de N^e François de Chissé (Pr. mestres de Besson, Archives Costa). Elle mourut en décembre 1531 (B.).

RODOLPHE. On ne connaît pas son alliance. Il parut avec son frère Humbert dans la reconnaissance passée par les communiés des susdites montagnes, en faveur de Philibert, duc de Savoie, le 28 janvier 1498 (B.).

RAYMOND. On ne lui connaît ni alliance ni postérité.

GUILLAUME. figure comme communier des susdites montagnes, dans la reconnaissance passée par tous ses consorts en faveur de Philippe, comte de Genevois et baron de Favegny, le 15 oct. 1524. (Tous les actes relatifs à cette montagne, vus par M. B., aux archives de la commune de Gordon). On ne connaît pas son alliance.

FRANÇOISE. fut mariée à N^e Gaspard de Ridges (Pr. manuscrites Besson, *id.* Arm. Loche).

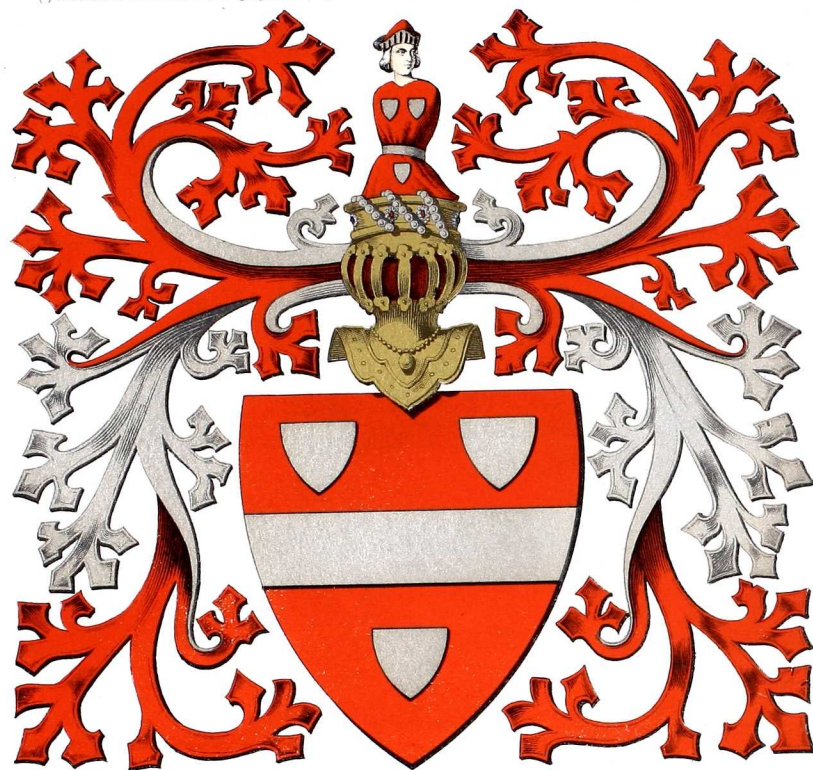
MICHEL.

figure au nombre des communiés de la montagne de Cœur sur Saint-Roch, qui passèrent reconnaissance en faveur de Jacques, comte de Genevois, le 4 mai 1583. La succession de ce Michel était vacante en 1596, N^e Richard Delespine en était le curateur. Cela résulte d'un acte du 11 juillet de ladite année, dans lequel Michel des Bottolliers est désigné comme étant petit-fils de Michel (B.). *Voir* ce qui est dit p^o 264 et note 2, sur la possibilité que ce soit ce même Michel, dont le fief, dit de Bottollier, fut acheté le 18 janvier 1600 par Melchior de Foras.

BOUVIER¹⁾

BARONS D'YVOIRE,

COSEIGNEURS D'ALLAMAND, LUGRIN, HONS, THOLLON ET CINQUANTOD, SEIGNEURS DES ANNIVERSAIRES DE RIPAILLE, ET DE L'ABBAYE DU LIEU.

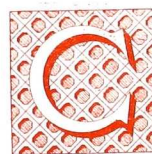
^(*) L'ancienne et véritable orthographe employée encore au XVII^e siècle était BOVIER et en latin BOVERII.

P. de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 écussons de même, 2 et 1 (UBIQUE).

Cimier : un valet d'armes issant de carnation, sans bras, vêtu des couleurs et pièces de l'écu.

Couronne de Baron.

Tenants : deux sauvages de carnation armés d'une massue. — Devise : FESTINALENTE.



ETTE famille est originaire de Lompnes en Bugey. François Bovier vint s'établir dans l'ancien Chablais à Villeneuve près Chillon, à la fin du XIV^e siècle, à ce que l'on croit, en qualité de secrétaire du gouverneur Jacques de Champion. Sans vouloir contester cette attribution, je suppose que ce qui le maintint en ce pays, fut la charge à lui confiée par le comte de Savoie, par patentes du 6 août 1404 et du dernier février 1411 (énoncées dans la transaction citée plus bas), de la gestion et défense du château et de la vallée des Ormonts avec toutes ses dépendances, au nom du propriétaire Antoine, comte de Gruyères, dont le comte de Savoie était administrateur. Cette charge a été probablement la cause de la fortune assez considérable acquise depuis lors par François Bovier et l'origine de son élévation. Une transaction passée le 18 avril 1430 (Arch. Morand) entre les susdits Magnifique Antoine, comte de Gruyères, coseigneur de la vallée des Ormonts, et Provide François Bovier, bourgeois de Villeneuve de Chillon, au diocèse de Lausanne, prouve que ce dernier réclamait au comte de Gruyères, sans compter une part des rentes dudit château qu'il avait déjà reçue, 1,080 florins à cause des

grands travaux, déboursés et dommages soufferts par lui pour l'administration de ses biens. Le comte de Gruyères, en compensation de ces dommages et en paiement des 1,080 florins plus haut mentionnés, lui céda des maisons, des biens, des bois, etc., à Aigle et à Pontverre (1), plusieurs hommes et cens avec juridiction omnimode et exercice d'icelle sur tous les biens, hommes et droits quelconques cédés en vertu de cette transaction. Cette concession faite à François Bovier était importante non-seulement comme valeur matérielle puisqu'il donne encore 300 florins au comte de Gruyères, mais aussi à cause des servs féodaux mis en sa possession et dont quelques-uns étaient dus par des seigneurs très qualifiés, tels que les Pontverre (2). Par son mariage avec Jeannette Cordier, petite-fille d'Alexis de Pontverre, qui lui donna tous ses biens situés entre Aigle et Chillon (3), par le mariage de Ferdinand, petit-fils de François Bovier, avec Marguerite de Pontverre qui hérita de son parent Antoine de Pontverre, les Bouvier paraissent avoir possédé, au moins en grande partie, les biens des Pontverre dans le pays de Vaud actuel (4). François, après avoir été, en 1399, procureur du bailli de Chablais et lieutenant-châtelain de Blonay, lieutenant baillival de 1400 à 1403, lieutenant châtelain de Monthey en 1407, châtelain de Grandson de 1412 à 1424, finit par arriver à la haute charge de bailli de Chablais, qu'il remplit de 1433 à 1441. C'est le chef d'une famille que l'on peut ranger avec certitude parmi les plus considérables de Villeneuve et qui y séjourna jusqu'en 1588.

A cette époque, N^e Ferdinand Bovier, lieutenant baillival, châtelain de Chillon et hospitalier de Villeneuve, arrière-arrière-petit-fils du bailli de Chablais, joua un des principaux rôles dans la conspiration du bourgmestre Daux, qui avait pour but le rétablissement de la domination de la maison de Savoie dans les pays usurpés par les Bernois. Ferdinand Bovier s'était chargé de livrer le château de Chillon : mais le jour même fixé pour l'exécution de leurs projets, pendant qu'il dinait avec le bailli bernois, celui-ci reçut l'ordre de l'arrêter. Ferdinand obtint la faveur de se rendre sous escorte à sa maison de Villeneuve pour mettre ordre à ses affaires. Il réussit à tromper la vigilance de ses gardes qu'il enferme à la cave et gagne la frontière de Savoie après avoir traversé le Rhône et le bout du lac, sur son cheval à ce que dit la chronique (*Voir dict. hist. du canton de Vaud, f^o 932*). Ses biens furent confisqués par les Bernois. Le duc de Savoie, quand il fut rentré en possession d'une partie de ses anciens États, reconnaissant la fidélité de son vaillant châtelain de Chillon, chercha par des honneurs, des secours et des places à compenser la perte de tous ses biens patrimoniaux. Le fait est que Ferdinand put acheter plusieurs biens féodaux, et que Georges Bouvier, son fils, se trouva en état d'acquiescer l'importante seigneurie d'Yvoire (5). Depuis ce moment cette famille n'a pas cessé de remplir par ses charges, ses alliances, une place des plus honorables — qu'elle garde encore — parmi la noblesse du pays où elle était venue se réfugier.

(Suit la généalogie).

(1) « Item tres posas vinee sitas in clauso vocato de Ponveyroz in capella Allii juxta vineam spectabilis et egregii domini comitis Montisrivelli domini Vallullini... Item quamdam peciam memoris sive foreste sitam in Chalex vocatam Challex (*sic*) alias in foresta de Pontevitreo continentem decem posas... » C'est peut-être avec ce qui est dit dans le texte ci-dessus, le motif qui a fait porter le nom de Pontverre à quelques membres de cette famille.

(2) Parmi les cens cédés figurent un servs d'un sol maurisien et un autre de trois oboles dus annuellement par Jean de Pontverre, pour un certain pré en la Pralaz, avec le droit de fief en dérivant, et deux deniers maurisiens de servs dus par les héritiers de François de Pontverre, avec le droit de fief sur les biens chargés de ce servs.

(3) Uldric *Mistralis*, damoiseau, de Villeneuve, y possédait des biens; il eut trois fils : Jacques, François et Antoine, lesquels construisirent la grande maison de la Villeneuve de Chillon. Antoine en devint propriétaire pour sa part et la laissa avec les biens en dépendant à son fils Girod, qui adopta pour nom de famille le prénom de son père et s'appela Girod *Anthonii*. Les deux fils de Girod, Mermet et Perrod, étant morts sans descendance, leurs biens passèrent à leur parent N^e Perrod Gras, de Saint-Maurice. Celui-ci épousa Alexie, fille de N^e Godefroy de Pontverre, et par testament du 13 février 1375 lui assigna en garantie de sa dot tous ses biens entre Aigle et Chillon. Par la mort en minorité de ses fils Pierre et Aymonet, et en vertu d'une sentence du comte de Savoie du 1^{er} septembre 1384, elle reçut en toute propriété les deux tiers de ces biens et la grande maison de Villeneuve, pour la reconstruction de laquelle (elle avait été incendiée ainsi que toute la ville, le 4 mai 1409) Alexie dépensa 403 livres 13 sols de Lausanne. Alexie de Pontverre épousa en secondes noces N^e Janin de Prez et en troisièmes N^e François de Cojonny. De son second mariage elle eut, entre autres enfants, Isabelle de Prez, qui épousa N^e Pierre Cordier, fils de Thomas, de Saint-Maurice, chevalier et docteur ès-droits. La fille unique et héritière de Pierre Cordier, épousa François Bovier; sa grand-mère Alexie de Pontverre lui laissa tous ses biens entre Aigle et Chillon, y comprise la grande maison de Villeneuve où les Bovier firent depuis lors leur principale résidence jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

(4) Conférez avec la note 1.

(5) Voir pour la transmission de cette seigneurie, aux FIEFS, *verbo* YVOIRE.

TABLEAU I.

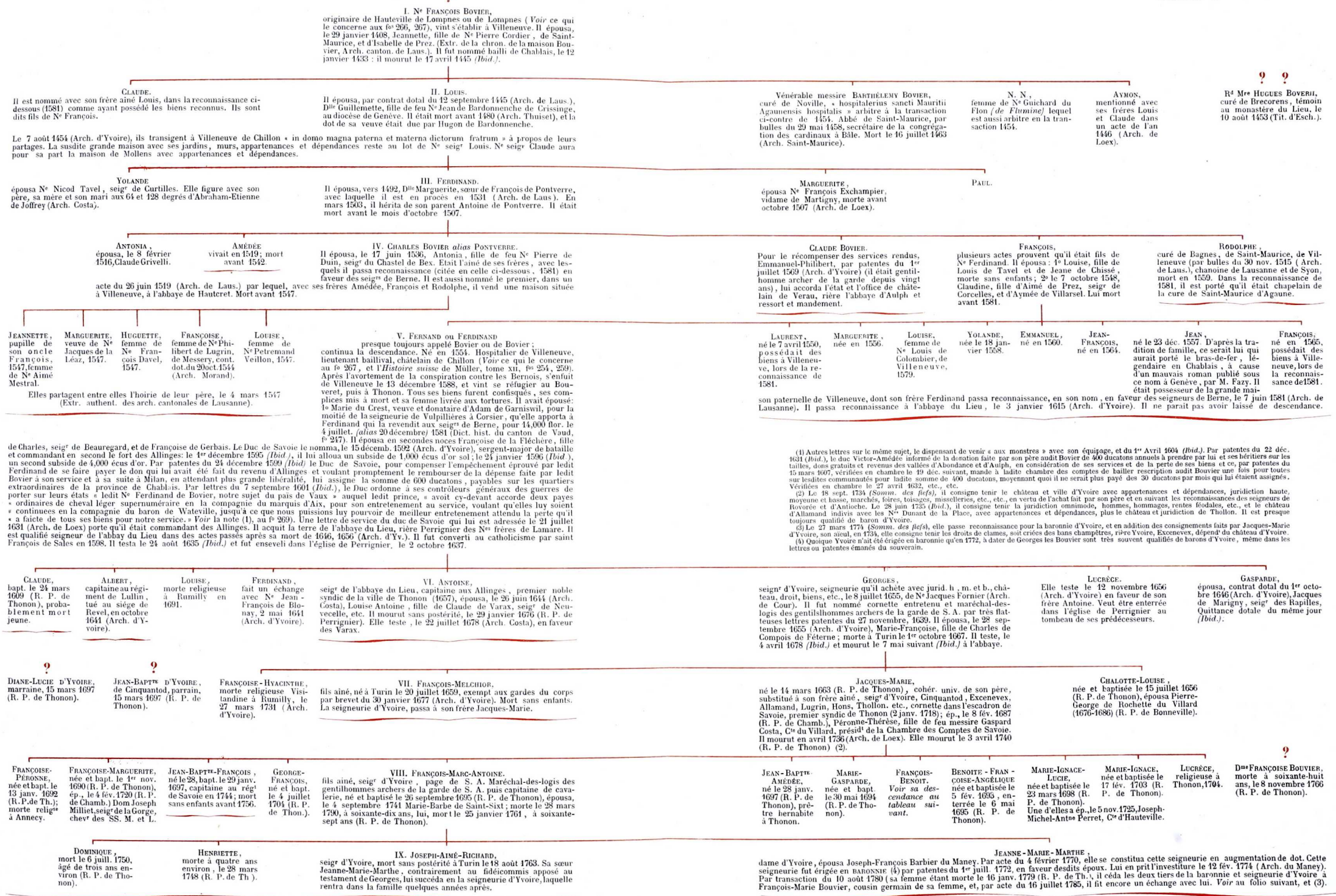
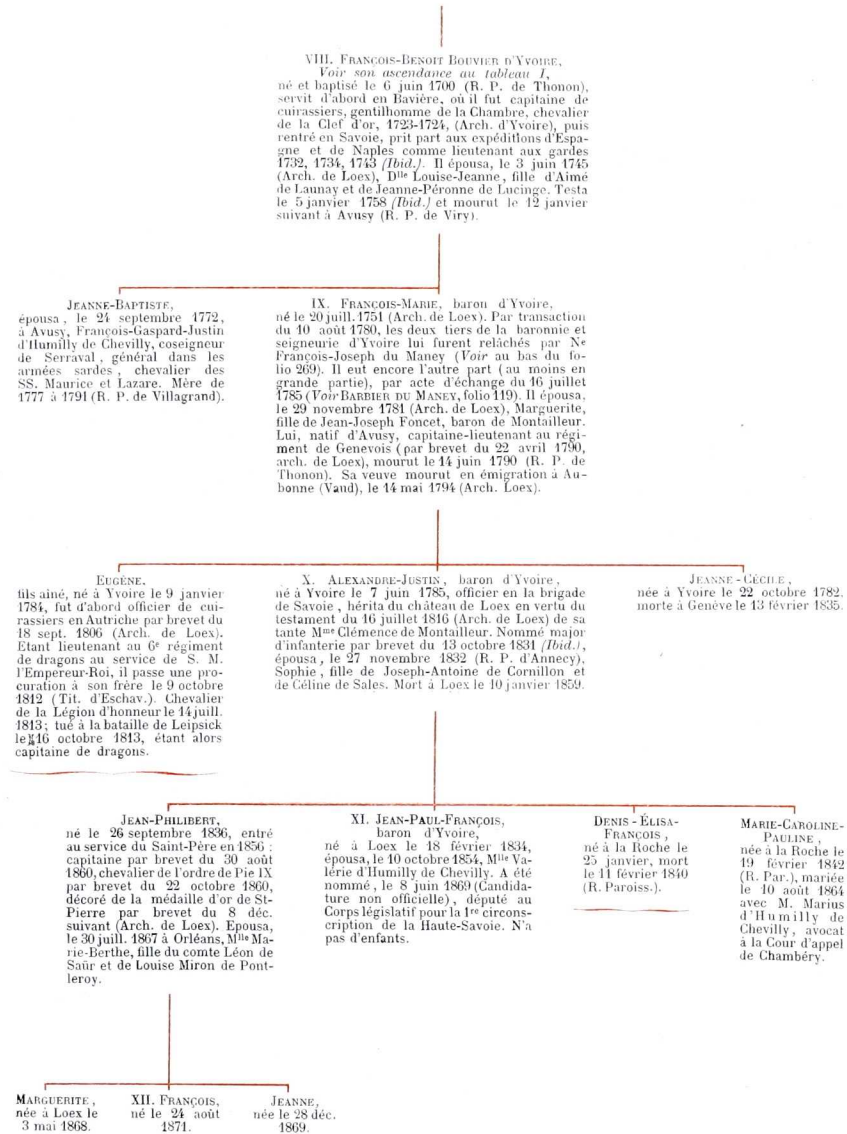


TABLEAU II.



46 avril 1873.

BOVET

SEIGNEURS DE ROCHEFORT.

EN LATIN BOVETI, QUELQUEFOIS DE BOVETIS.



P. d'azur à 3 bovets (jeunes taureaux) d'or passants rangés en pal (Besson).



ALGRÉ les quatre siècles qui se sont écoulés depuis l'extinction de cette antique famille, originaire d'Ayme en Tarentaise, j'ai eu le bonheur, grâce à d'assez nombreux documents complètement inédits, de pouvoir en dresser la généalogie depuis le commencement du XIV^e siècle.

Pierre Bovet, d'Ayme, chevalier, témoin à un acte de l'an 1263, est le plus ancien que j'aie rencontré; mais je n'ai pu le rattacher à la souche. Révérendissime Rodolphe Bovet (1), archidiacre de Tarentaise, puis évêque de Belley, est le personnage le plus marquant de cette race que l'on peut inscrire aux premiers rangs des familles de sa province.

La seigneurie de Rochefort, entrée chez les Bovet par le mariage de Pierre Bovet, chevalier, avec Béatrix de Gerbais, dame dudit lieu, est passée par héritage aux nobles de Gilly: d'autres biens provenus des Bovet, sont passés chez les Montmayeur et les Crécherel.

(Suit la généalogie).

(1) Son nom, à cause du v qui, dans les chartes, est pareil à l'u et ne se distingue pas de l'n, a été assez souvent lu Bonet. A défaut d'autres preuves, leurs armoiries parlantes démontrent que c'est Bovet qu'il faut lire.

PIERRE BOVET, chevalier, d'Ayme, témoin à un acte de 1263 (Tit. Million) arbitre en 1275 (Arch. de Giez) dans une transaction entre Humbert, fils de feu Henri de Chevron et Humbert, fils de Villienc de Villette.

GONTIER BOVET, chevalier, d'Ayme, mort avant 1345. Le 9 avril 1330 (Arch. de Giez), il passe reconnaissance des choses féodales qu'il tient d'Humbert de Villette, chevalier, et de ses frères, si quidquid juris habent. Fait à Ayme dans la maison dudit Gontier, chevalier. Il est dit dans cet acte que le père dudit Gontier (il n'est pas autrement nommé) avait acheté une maison et des biens de Pierre, fils de Jacques de Villaraymon.

CLÉMENCE, tant qu'elle s'abstendra de secondes noces, sera usufructière des biens et de la maison du testateur, son frère. N° seigr ROLET BOVET teste le 19 juillet 1345 (Arch. Savoironx), veut être enterré au cimetière de l'église de N. d'Ayme, au tombeau de ses prédécesseurs, etc. GONTIER, pour le repos de l'âme duquel, Rolet ordonne des prières. PIERRE, héritiers universels par parts égales après la mort de leur sœur Clémence (Testament Rolet). JEAN, Dans une reconnaissance du 28 février 1517 (Tit. Million) passée par Michel de Gilly, seigr de Rochefort, il mentionne les biens qui processerunt nobilis Petri filii Gonterii Boveti et antiquitus domini Jacobi de Villario-Aymonis, videlicet domum fortem sitam apud Villarium Aymonis cum fossilibus circum circa dictam domum existentibus juxta aquam Charbonelli, etc.

N° N. N. BOVETI pourrait être le Gontier porté plus haut, frère de Pierre et de Jean, lequel était mort avant 1345. C'est une conjecture et non un fait certain.

Révérend RODOLPHE, archidiacre de Tarentaise, 1384, puis évêque de Belley, 1391, 1418. Urbain Bovet, son procureur (par acte du 19 août 1412), promet de s'en remettre à la décision du duc de Savoie, relativement aux différends s'agissant entre Rodolphe Bovet et Humbert de Chevron, chevalier ci-dessous (Voir Hugonette), à propos de l'hoirie de feu N° Amédée Bovet. Le Duc, par lettres du 28 septembre 1418, les cite à comparaître par-devant lui le 15 oct. pour voir la sentence qu'il prononcera (1) au f° 273. Cette sentence fut prononcée à Rumilly, le 17 oct. (Arch. Savoironx). L'évêque fut remis en possession des biens féodaux comme plus proche héritier d'Amédée, avec la stipulation que ces biens ne prendraient pas la nature de biens ecclésiastiques, et la charge de payer 500 florins à Humbert de Chevron. — Il était mort avant 1424. N° PIERRE, d'Ayme (2) au f° 273. Je crois que c'est lui qui épousa : 1° Catherine, fille de N° Antoine Villenc de Gors, dont il eut quatre enfants au nom desquels il passa reconnaissance en faveur de l'archevêque de Tarentaise le 11 mars 1392 (Indez raisonné). Il épousa : 2° N° Henriette. Dans son testament, il nomme héritier universel le posthume qu'il attend : à son défaut Révérend Rodolphe, son frère, sa vie durant, puis N° Amédée, son autre frère et ses mâles naturels et légitimes. Il substitue Urbain et Jean, frères, fils de feu Humbert Bovet : puis N° Jeannette et Catherine, ses filles. Il n'eut pas de posthume; Rodolphe lui succéda et après lui, Urbain, Amédée et Jean Bovet, étant morts sans enfants avant Rodolphe. Urbain, étant mort sans enfants, Catherine, fille du testateur, les Montmayeur et les Créchereil ci-dessous, fils et fille de Guillermette, fille de Jeannette, autre fille du testateur, lui succédèrent. Marie de Bovetis, sœur et héritière dudit Urbain, prétendit l'hoirie, à l'encontre des enfants des filles du testateur. Ce différend fut réglé par transaction du 11 août 1456 (Arch. Savoironx).

JEANNETTE, héritière de leur mère Catherine Vallienc, vicienne tous à la date du 14 mars 1392. épousa N° N. N. Mortis av. le testament de leur père. ANTOINETTE, épouse N° Jacques Cattinelli, du lieu de Boschia (de la Banche), au diocèse de Belley. CATHERINE, épouse N° Jacques Cattinelli, du lieu de Boschia (de la Banche), au diocèse de Belley. GEORGE, damoiseau, fils naturel. Le 2 janv 1422 (Arch. Savoironx), en vertu d'une donation à lui faite par Amédée Bovet, son oncle, dans son testament, il passe reconnaissance en faveur du duc de Savoie. Je n'ai pas connaissance de sa postérité. HUGONETTE, eut en dot 800 florins. Elle épousa Mesr^s Humbert de Chevron, chevalier. Voir l'article ci-dessus de Rodolphe.

GUILLEMETTE, (de Champon?) ép. : 1° Hugon ou Hugonet de Montmayeur; 2° Messire Amédée de Créchereil, chevalier. Ven^{te} PIERRE CATINEL, chanoine et doyen de Belley. N° Claude Catinel, son frère naturel et son procureur, transige 23 février 1454. — Voir ci-dessous. MARGUERITE à N° Pierre Divonne. N° THOMAS CATINEL. R^{de} GUIGON CATINEL.

CATHERINE, 1^{re} lit. Ils transigent, le 23 février 1454 (Arch. Savoironx), avec Pierre de Crescherel, procureur de sa sœur germaine (sœur utérine des susdits Montmayeur), et Claude de Catinel, procureur des Catinel nommés ci-dessus, demandeurs, et Michel, Louis et François de Gilly, frères, seigneurs de Rochefort, défendeurs, à propos de leurs droits respectifs sur l'hoirie Bovet. MARIE, CLAUDE et HUMBERT DE MONTMAYEUR. PÉRONNETTE DE CRESCHEREL, sœur germaine de Pierre de Créchereil.

PIERRE BOVET, chevalier, d'Ayme, témoin à un acte de 1263 (Tit. Million) arbitre en 1275 (Arch. de Giez) dans une transaction entre Humbert, fils de feu Henri de Chevron et Humbert, fils de Villienc de Villette.

GONTIER BOVET, chevalier, d'Ayme, mort avant 1345. Le 9 avril 1330 (Arch. de Giez), il passe reconnaissance des choses féodales qu'il tient d'Humbert de Villette, chevalier, et de ses frères, si quidquid juris habent. Fait à Ayme dans la maison dudit Gontier, chevalier. Il est dit dans cet acte que le père dudit Gontier (il n'est pas autrement nommé) avait acheté une maison et des biens de Pierre, fils de Jacques de Villaraymon.

CLÉMENCE, tant qu'elle s'abstendra de secondes noces, sera usufructière des biens et de la maison du testateur, son frère. N° seigr ROLET BOVET teste le 19 juillet 1345 (Arch. Savoironx), veut être enterré au cimetière de l'église de N. d'Ayme, au tombeau de ses prédécesseurs, etc. GONTIER, pour le repos de l'âme duquel, Rolet ordonne des prières. PIERRE, héritiers universels par parts égales après la mort de leur sœur Clémence (Testament Rolet). JEAN, Dans une reconnaissance du 28 février 1517 (Tit. Million) passée par Michel de Gilly, seigr de Rochefort, il mentionne les biens qui processerunt nobilis Petri filii Gonterii Boveti et antiquitus domini Jacobi de Villario-Aymonis, videlicet domum fortem sitam apud Villarium Aymonis cum fossilibus circum circa dictam domum existentibus juxta aquam Charbonelli, etc.

N° N. N. BOVETI pourrait être le Gontier porté plus haut, frère de Pierre et de Jean, lequel était mort avant 1345. C'est une conjecture et non un fait certain.

Révérend RODOLPHE, archidiacre de Tarentaise, 1384, puis évêque de Belley, 1391, 1418. Urbain Bovet, son procureur (par acte du 19 août 1412), promet de s'en remettre à la décision du duc de Savoie, relativement aux différends s'agissant entre Rodolphe Bovet et Humbert de Chevron, chevalier ci-dessous (Voir Hugonette), à propos de l'hoirie de feu N° Amédée Bovet. Le Duc, par lettres du 28 septembre 1418, les cite à comparaître par-devant lui le 15 oct. pour voir la sentence qu'il prononcera (1) au f° 273. Cette sentence fut prononcée à Rumilly, le 17 oct. (Arch. Savoironx). L'évêque fut remis en possession des biens féodaux comme plus proche héritier d'Amédée, avec la stipulation que ces biens ne prendraient pas la nature de biens ecclésiastiques, et la charge de payer 500 florins à Humbert de Chevron. — Il était mort avant 1424. N° PIERRE, d'Ayme (2) au f° 273. Je crois que c'est lui qui épousa : 1° Catherine, fille de N° Antoine Villenc de Gors, dont il eut quatre enfants au nom desquels il passa reconnaissance en faveur de l'archevêque de Tarentaise le 11 mars 1392 (Indez raisonné). Il épousa : 2° N° Henriette. Dans son testament, il nomme héritier universel le posthume qu'il attend : à son défaut Révérend Rodolphe, son frère, sa vie durant, puis N° Amédée, son autre frère et ses mâles naturels et légitimes. Il substitue Urbain et Jean, frères, fils de feu Humbert Bovet : puis N° Jeannette et Catherine, ses filles. Il n'eut pas de posthume; Rodolphe lui succéda et après lui, Urbain, Amédée et Jean Bovet, étant morts sans enfants avant Rodolphe. Urbain, étant mort sans enfants, Catherine, fille du testateur, les Montmayeur et les Créchereil ci-dessous, fils et fille de Guillermette, fille de Jeannette, autre fille du testateur, lui succédèrent. Marie de Bovetis, sœur et héritière dudit Urbain, prétendit l'hoirie, à l'encontre des enfants des filles du testateur. Ce différend fut réglé par transaction du 11 août 1456 (Arch. Savoironx).

JEANNETTE, héritière de leur mère Catherine Vallienc, vicienne tous à la date du 14 mars 1392. épousa N° N. N. Mortis av. le testament de leur père. ANTOINETTE, épouse N° Jacques Cattinelli, du lieu de Boschia (de la Banche), au diocèse de Belley. CATHERINE, épouse N° Jacques Cattinelli, du lieu de Boschia (de la Banche), au diocèse de Belley. GEORGE, damoiseau, fils naturel. Le 2 janv 1422 (Arch. Savoironx), en vertu d'une donation à lui faite par Amédée Bovet, son oncle, dans son testament, il passe reconnaissance en faveur du duc de Savoie. Je n'ai pas connaissance de sa postérité. HUGONETTE, eut en dot 800 florins. Elle épousa Mesr^s Humbert de Chevron, chevalier. Voir l'article ci-dessus de Rodolphe.

GUILLEMETTE, (de Champon?) ép. : 1° Hugon ou Hugonet de Montmayeur; 2° Messire Amédée de Créchereil, chevalier. Ven^{te} PIERRE CATINEL, chanoine et doyen de Belley. N° Claude Catinel, son frère naturel et son procureur, transige 23 février 1454. — Voir ci-dessous. MARGUERITE à N° Pierre Divonne. N° THOMAS CATINEL. R^{de} GUIGON CATINEL.

CATHERINE, 1^{re} lit. Ils transigent, le 23 février 1454 (Arch. Savoironx), avec Pierre de Crescherel, procureur de sa sœur germaine (sœur utérine des susdits Montmayeur), et Claude de Catinel, procureur des Catinel nommés ci-dessus, demandeurs, et Michel, Louis et François de Gilly, frères, seigneurs de Rochefort, défendeurs, à propos de leurs droits respectifs sur l'hoirie Bovet. MARIE, CLAUDE et HUMBERT DE MONTMAYEUR. PÉRONNETTE DE CRESCHEREL, sœur germaine de Pierre de Créchereil.

(1) Avant la prononciation de la sentence, l'évêque de Belley présenta requête, comme hérit. univ. dudit N° Amédée, disant que quoique ledit N° Amédée eut, le 29 octobre 1392, été investi des fiefs que lui et ses aïeux tenaient du C^{te} de Savoie, sous hommage lige, malgré cela le conseil résidant à Chambéry avait rendu une sentence, le 3 juillet 1408, contre ledit Amédée, prononçant que lesdits fiefs étaient commis en échute au prince, Amédée ayant négligé de prêter hommage, dans le délai d'une année et d'un jour après le décès du père du prince alors régnant, pour les fiefs situés dans la Val d'Isère. Ladite sentence était erronée et rendue « causis minus veris »; l'évêque supplie cette sentence. Autre supplique du même au même, par laquelle il expose que malgré la possession exercée par lui et ses prédécesseurs, Humbert de Chevron prétend être possesseur de ces biens, à cause de la sentence ci-dessus (1408) et à cause des lettres de rémission que le duc lui aurait accordées pour lesdits fiefs et revenus de la Val d'Isère, datées du 4 septembre 1408. L'évêque eut gain de cause, comme il est dit en son article, f° 272.

(2) C'est peut être le même N° Pierre Bovet, d'Ayme, qui fonda une chapellenie dans l'église du couvent de Saint-Pierre-d'Albigny, par acte Jean de Salins, notaire, au capital de 210 fl. Le 19 août 1398 (Arch. Savoironx), il reçoit de Frère Jean Alard, procureur dudit couvent, quittance de 21 fl. à compte de cette somme.

N° JEAN BOVET, d'Ayme, Comme cause ayant par succession des enfants de N° Humbert de Beaufort : reconnaissances (Grand livre de minutes, Inventaire Rochefort, Arch. Savoironx) stipulées en sa faveur, l'an 1359, pour des biens situés dans la paroisse de Sainte-Foy, dans la vallée de l'Isère, et le mas de la Chenal, dans le village de la Thuille.

N° et P^{re} JEAN BOVETI, damoiseau d'Ayme, mort avant 1390. Il avait épousé Béatrix de Brussombus, fille de N° Jean Brussonis, damoiseau, de Moutiers. Elle apporta aux Bovet « quamdam domum fortem seu turrim sitam in Burgo sancti Mauricii » (Reconnaissance 1517 par Michel de Gilly). Elle se remaria avec Mesr^s Amédée de Villette, chevalier.

Mesr^s PIERRE BOVETI, chevalier, épousa Béatrix de Gerbais, dame de Rochefort. Elle, alors veuve, vendit à Pierre Gerbais de Belley, pour le prix de 300 florins d'or, 15 livres viennoises de revenu au mandement de Rochefort. Pierre Gerbais se fit prêter reconnaissance pour lesdits biens, mais n'en percut jamais le revenu qui continua à être reçu par Béatrix et les siens. Les biens passèrent au C^{te} de Savoie, à cause d'une grande somme dont il était créancier de Pierre Gerbais, et furent reconnus en sa faveur. Voyez plus bas. Ils moururent tous deux sans avoir fait de testament.

VULLIEMME, vivant 1390. AMÉDÉE, damoiseau, châtelain de Tarentaise, cohéritier universel de sa mère. Il prête reconnaissance en faveur du C^{te} de Savoie le 3 déc. 1390 et le 18 janv. 1391 (Arch. Savoironx), notamment pour une maison forte soit tour, au bourg St-Maurice, de la succession de dame Béatrix, sa mère, et jadis acquise par Humbert de Beaufort d'Antoine, fils d'Hugon de Mascol, damoiseau. Il fut investi le 20 octobre 1392 (Ibid.) des fiefs que lui et ses prédécesseurs tenaient dans la vallée de l'Isère. Il mourut sans postérité, instituant héritier universel Révérend Rodolphe Bovet, évêque de Belley, son cousin germain. JACQUEMETTE, légataire de sa mère. GUGONNETTE, vivant 1391. PIERRE, viv. 1394. mort sans postérité.

N° HUMBET, seigr^e de Rochefort. Il fit à cause des guerres de grands dépenses et souffrit « multas » pressuras in captivacione sue « persone et redemptionibus pecuniariis multis vicibus » (Voir ci-dessous). Son alliance est restée inconnue. Il était mort avant 1392. Une charte presque illisible en parlant d'une somme de 300 flor. qu'Urbain (fils du ci-dessus) devait percevoir comme héritier de Jean, son frère, dit que cette somme provenait de l'hoirie de N° D^{me} Françoise de Briansom (presque sûr) leur mère (mot douteux). MARGUERITE, épousa Amé de Sallenove, seigr^e dudit lieu. Elle était morte avant l'an 1441. Une partie des biens des Bovet passa ainsi aux Sallenove. On trouve, l'an 1424 (Arch. Savoironx) des reconnaissances passées en faveur d'Urbain Bovet et Guigonet de Gilly, dans la famille duquel elle apporta la seigneurie de Rochefort, qu'elle eut comme héritière de son frère Urbain. Jacquemet transige avec Guigonet, seigr^e de Sallenove, son cousin germain, à propos de leurs droits sur l'hoirie Bovet, le 17 nov. 1441 (Ibid.). Elle testa le 3 juillet 1459 (Ibid.), faisant un legs à la cure du Bourg de Saint-Maurice, etc. — V. GILLY.

ANTOINE, du Villard sur Ayme, teste le 11 août 1420 (Tit. Million), légant la dime du village des Echines aux hôpitaux de St-Antoine, de Bourg-St-Maurice et de Saint-Bernard. Bonne de Bourbon, C^{te} de Savoie, ayant égard à ce que dessus, leur fait cession, par lettres du 7 nov. 1392 (Arch. Savoironx), dont il est question à l'article de Pierre ci-dessus. Confirmées par Amédée, C^{te} de Savoie, sorti de minorité, le 4 déc. 1421 (Tit. Million) comme mandataire de Rodolphe Bovet, évêque de Belley, son oncle (à la mode de Bretagne), il reconnait tenir du duc de Savoie un fief noble, situé à Longefoy en Tarentaise que l'évêque tenait de la succession de ses frères Pierre et Amédée. Le 28 mars 1424 (Ibid.), il reconnait pour son compte ledit fief, plus une maison forte à Ayme, provenus de la succession dudit évêque en vertu des substitutions apposées aux testaments de Pierre et Amédée Bovet, frères de l'évêque, et de N° Antoine Bovet. Le 15 juin 1425 (Arch. de Giez), il passe reconnaissance en faveur de Pierre de Villette, seigr^e de Chevron, pour la rente due audit Urbain, rière les paroisses de Tignes, Ayme, Bellet, Granier, etc. Quittance en sa faveur, du 3 oct. 1430 (Arch. Savoironx), passée à Ayme « in platea domus fortis dicti nobilis Urbani » et c'est pour le prix de la quatrième partie de l'éminage et missellerie du Tronchet, soit halle du Bourg-Saint-Maurice, par lui acquise de N° Guigon Jordane et d'Antoine Estambor. Lui et ses prédécesseurs tenaient depuis un temps immémorial, relevant du fief ducal, un four au Bourg-Saint-Maurice, sous le servis annuel d'un franc, où les habitants dudit lieu devaient faire cuire leur pain. Par lettre des 11 fév. et 4 juin 1426 (Ibid.), le duc de Savoie enjoint auxdits habitants de ne pas troubler Bovet dans l'exercice et le droit qu'il a de tenir « domum forti Sancti Mauricii et eminagium de omni blado leguminibus et sale » que mesurantur in dicta villa « et de faire mesurer à la mesure du Tronchet dans ladite maison, « in platea forti ». Ces droits passèrent au Gilly. Le 14 août 1434 (Ibid.), il donne un fief à la chapelle de Sainte-Catherine, s'étendant rière Ayme et Beaufort. Par son testament du 9 fév. 1438 (Ibid.), il légua une cense annuelle de 10 flor. à la cure de Saint-Maurice. — Il était mort avant 1441 : Sa sœur Marie fut son héritière.

URBAIN, seigr^e de Rochefort. JEAN, mort sans postérité av. 1412. MARIÉ DE BOVETIS, (Arch. Savoironx), des revenus du 5 mars 1401, N° Jacquemet de Gilly, dans la famille duquel elle apporta la seigneurie de Rochefort, qu'elle eut comme héritière de son frère Urbain. Jacquemet transige avec Guigonet, seigr^e de Sallenove, son cousin germain, à propos de leurs droits sur l'hoirie Bovet, le 17 nov. 1441 (Ibid.). Elle testa le 3 juillet 1459 (Ibid.), faisant un legs à la cure du Bourg de Saint-Maurice, etc. — V. GILLY.

PERONNETTE DE CHEVRON, DE CHEVRON, Par sentence du 17 octobre 1418 (Arch. Savoironx), l'évêque de Belley fut condamné à leur payer 500 florins pour l'hoirie de N° Amédée Bovet. MICHEL DE GILLY, seigneurs de Rochefort et coseigneurs de Corvillon, comme héritiers de N° Urbain Bovet, par la médiète personne de Marie, leur mère : transigent le 11 août 1456 (Arch. Savoironx) avec les Montmayeur, les Catinel, les Créchereil.

MICHEL DE GILLY, seigneur de Rochefort. Voir GILLY.

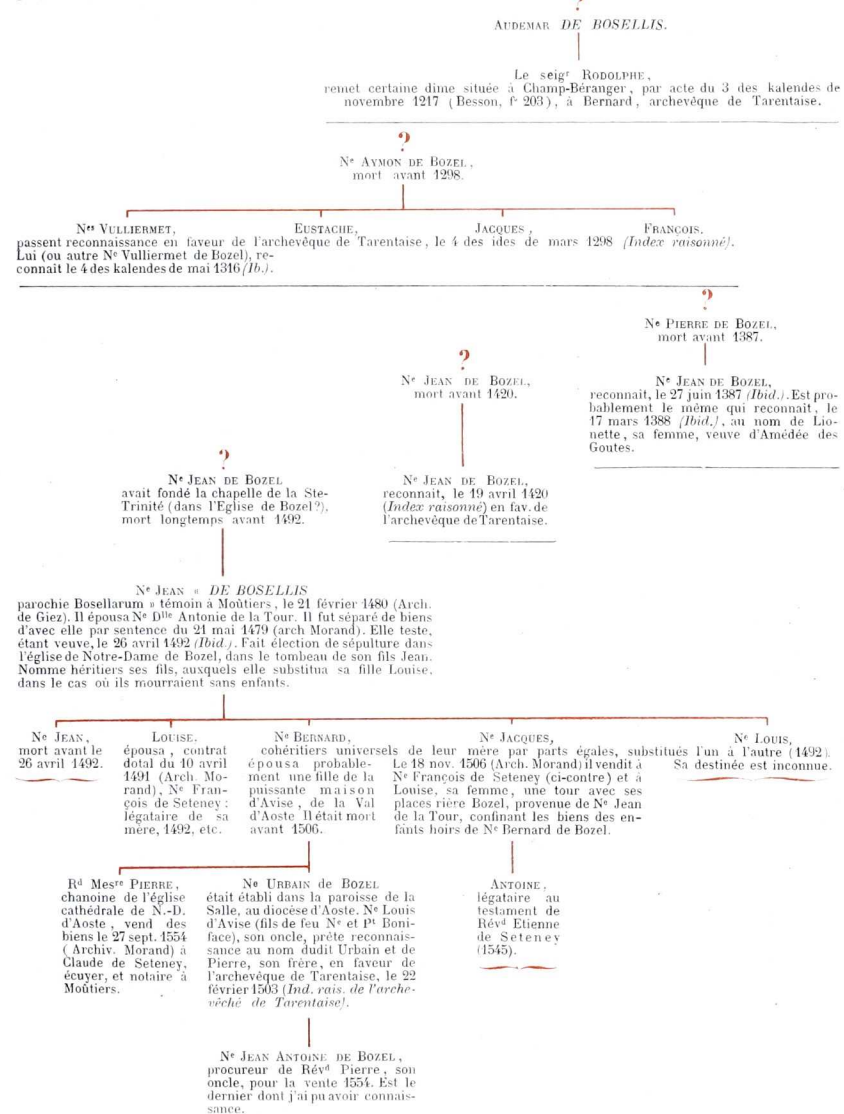
MICHEL DE GILLY, seigneur de Rochefort. Voir GILLY.

MICHEL DE GILLY, seigneur de Rochefort. Voir GILLY.

BOZEL (DE).



ENCORE une très ancienne famille de Tarentaise, originaire du lieu de Bozel, dont elle porta le nom. Je n'ai pu découvrir son blason. On ne trouve plus trace de cette maison en Savoie, plus tard que le commencement du XVII^e siècle : à cette époque, un membre de cette famille se transporta au pays d'Aoste, probablement à cause d'une alliance contractée avec les d'Avise. J'ignore si les Bozel ont continué dans le pays où ils s'étaient transplantés.

BRACORENS (DE) DE SAVOIROUX
SEIGNEURS DE SAVOIROUX, COMTES DE ROCHEFORT *alias* DE SAINT-LAURENT DE LA CÔTE,
DE SALINS, VICOMTES DE MAURIENNE.

P. d'azur au pal d'or chargé de 3 coquilles de sable. — Cimier : Un bras armé brandissant une épée. — Devise : *LENITER ET OPERE SADO* (*).

(Patentes de noblesse, 1590. Arch. de la Chambre des Comptes de Turin. — Reg. de Sav., n^o 23, p 283.)

(*) Quoique trois bons paléographes aient cru lire : *LEVITER ET SPERE SADO*, je maintiens ma lecture. Une devise plus moderne est : *AGERE ET PATI FORTIA*. — Ils ont ajouté plus tard la couronne de comte et comme supports deux lions d'or.

PARMI les anciens bienfaiteurs de l'abbaye d'Aulph, en Chablais, on voit figurer Pierre, Rodolphe, Guillaume et Raymond, frères, fils de feu Girod de Bracorens, damoiseau, lesquels, par actes du mois de mars 1261 (Invent. des titres de l'abbaye d'Aulph) et du mardi avant la fête de Saint-Georges de l'an 1289 (Charte originale, Arch. Savoiron) (1), vendirent des biens à l'abbaye. Mais rien ne prouve que de cette antique race soient venus les nobles de Bracorens actuels. A coup sûr, s'ils en descendent, il y a eu interruption de noblesse pendant les trois siècles écoulés entre 1289 et l'anoblissement de 1590. Quoi qu'il en soit, je ne puis commencer que par Jacques de Bracorens (2), de Viuz au mandement de Thiez en Faucigny, lequel, après avoir porté les armes pendant vingt-cinq ans, « ou il n'a espargné le sang ni la propre vie pour rendre tesmoignage de sa fidelité » (patentes 1602), reçut en récompense « de sa singulière valeur et expérience » (patentes 1590) des lettres de noblesse pour lui

(Voir la suite au folio 278.)

(1) Elle a été publiée (pas très exactement) par Menabrea, *Notice sur la Chartreuse de Vallon*, etc. (Mém. de l'Acad. de Savoie).
(2) Sans vouloir tirer de cette conjecture plus qu'elle ne peut valoir, je dois pourtant à la vérité de signaler que les patentes de noblesse sont délivrées en faveur de Jacques de Bracorens. Cette particule, si elle ne prouve pas que cette famille remonte aux anciens Bracorens, peut pourtant permettre d'induire que les deux familles étaient originaires et prirent leur nom du lieu de Bracorens, situé près Douvaine en Chablais. — Voir *BRECORENS* au SUPPLÉMENT.

TABLEAU I.

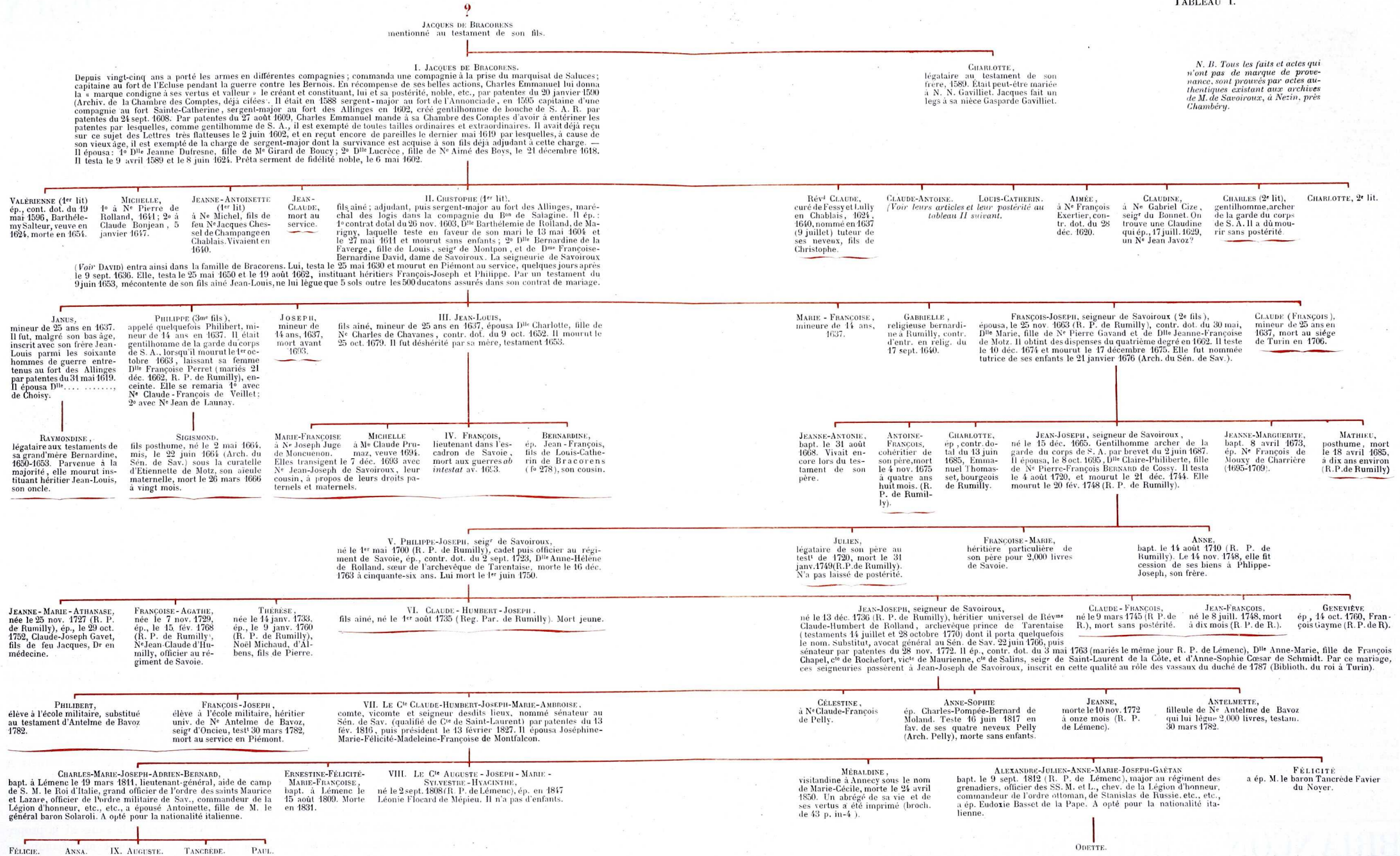
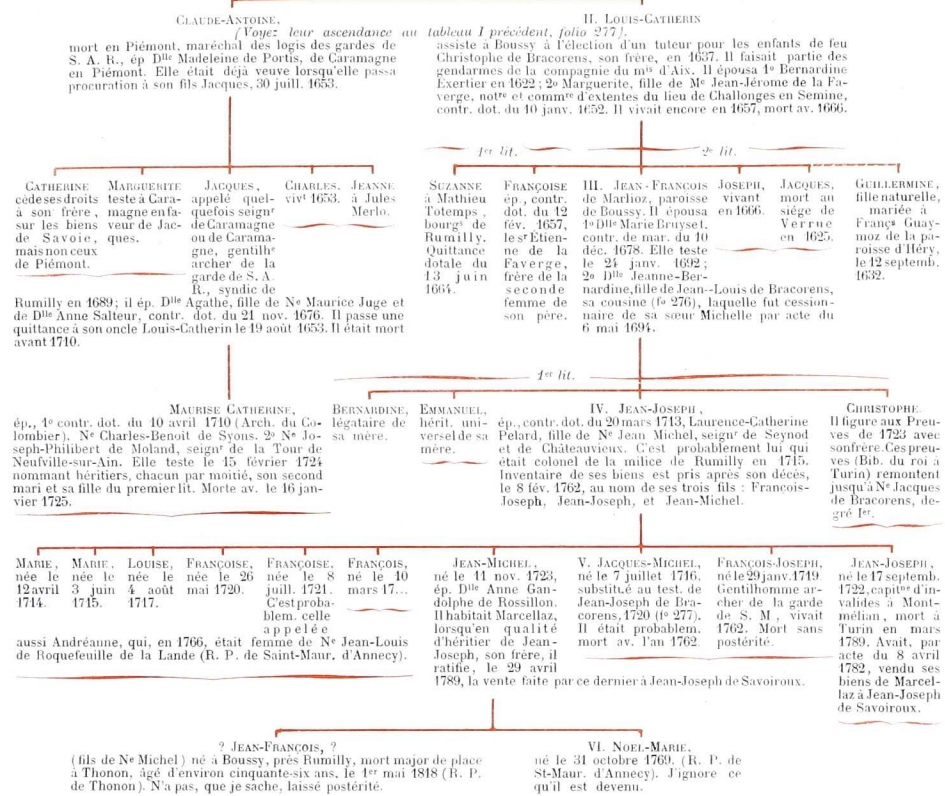


TABLEAU II.



(Suite du folio 275.)

et sa postérité. Sa descendance continue encore de nos jours, suivant une généalogie parfaitement authentique (1).

Du chef de sa femme, Anne-Marie, fille et héritière de François Chapel, comte de Saint-Laurent (Voir CHAPEL), Jean-Joseph de Savoironx hérita à son tour des Chapel, et il est porté au rôle des vassaux du duché de Savoie de 1787 (Bibl. du Roi à Turin), pour les seigneuries énumérées en tête de cet article, dont deux au moins étaient érigées en comté, et comme vicomte de Maurienne (2). Ce titre de comte s'est transféré des terres possédées au nom de famille, comme le marquent un grand nombre de patentes et brevets.

Le chef actuel de la famille n'a pas d'enfants. Ses deux frères ont opté pour la nationalité italienne.

(1) M. le C^e de Savoironx a bien voulu me communiquer en entier, et chez moi, ses belles archives, particulièrement riches pour la Maurienne et la Tarentaise. Grâce à ce procédé obligeant, qui, hélas ! a été pratiqué envers moi par bien peu de familles, j'ai pu non-seulement dresser la généalogie très-détaillée des Savoironx, mais enrichir mon nobiliaire de précieuses et d'innombrables notes, dont on trouvera bien souvent la provenance sous la rubrique arch. Sav. ou Savoironx.

(2) Pour le vicomté de Maurienne voir aux articles de la famille de la Chambre, et de la famille Chapel ou aux Fiefs.

BRIANÇON OU **BRIANSON.** — Voir MONTMAYEUR.

BRIGAND. — Voir au SUPPLÉMENT.

BRISSET. — Voir BRUYSET.

BROTTY D'ANTIOCHE (C^{TES} DE) (1)

SEIG^{NS} ET COSEIG^{NS} DE NERNIER, MESSERY, COSEIG^{NS} DE LA RENTE DE NEUVECELLE, ETC.



P. de gueules à trois sautoirs d'argent, 2 et 1. — Selon Besson il y avait aussi un croissant de même en abîme. — Le même auteur donne aussi la version : d'azur à trois sautoirs d'or, 2 et 1 (*).

(*) La première version est la bonne. J'ai vu, il y a quelques années, cette armoirie ainsi peinte dans la vieille maison-forte des Brotty, à Concise, près Thonon.



N'a déjà vu à l'article d'Antioche (fo 59) comment ce nom passa par héritage aux Saint-Jeoire et de ceux-ci aux Brotty qui l'ajoutèrent au leur dans les premières années du xviii^e siècle. La noblesse a été acquise aux Brotty pendant l'occupation du Chablais par les Bernois, et selon toute apparence par la possession de fiefs nobles : elle a été confirmée par les ducs de Savoie, par arrêt du 25 janvier 1603 (Annexe aux preuves de 1723, Bibl. du Roi à Turin), ordonnant que les frères (Urbain et Maurice) Brottier seraient exemptés du paiement des tailles, vu leur noblesse. Jacques de Brotty d'Antioche fit ses preuves de noblesse en 1723 (Bibl. du Roi), remontant seulement à Charles de Brotty, son bisaïeul. Pourtant si le père de ce dernier n'était pas noble en 1512, ni en 1517, — il est alors qualifié seulement « *honestus vir* » — je le trouve traité de noble dans des actes authentiques postérieurs. C'est donc par lui que je commence la filiation, c'est-à-dire un degré plus haut que ne le font les preuves de 1723.

Le mariage de Charles de Brotty (ii^e degré) avec Perceval de Saint-Jeoire, le rendit possesseur de l'importante seigneurie et terre de Nernier, qui est encore actuellement possédée par ses descendants. A dater de François-Gaspard (vii^e degré), le titre de comte est inscrit soit dans les patentes ou brevets, soit dans les registres et actes de l'état civil.

M. le comte d'Antioche, chef actuel de la famille, a eu l'obligeance de me communiquer les pièces existant dans les archives de son château de Nernier, appuyant de la façon la plus régulière la généalogie depuis le commencement jusqu'à nos jours.

(Suit la généalogie).

(1) Orthographe ancienne : BROTTIER, BROTHIER ou BROTTIER.

Mess^{rs} CLAUDE BROTTIER, chapelain, témoin à Thonon le 30 mai 1509 (Minutes Morsier, Arch. Thuisset).

qualifié simplement « honestus vir » en 1512 (Minut. Morsier), et dans un acte du 27 janvier 1517 (Ibid.), par lequel il achète un bois à Tully. Il est appelé noble dans les actes suivants. Il avait pris en albergement, des seign^{rs} de Berne, un bois situé lieudit es isles Brigand, près de la Dranse. Les communautés de Tully, Vongy et Concise, ayant voulu s'y opposer, le bailli de Chablais maintint ledit N^o Louis Brottier en possession, par ordre du 24 sept. 1543 (Arch. de Nernier). Fait des achats de biens en 1541 et 1546 (Ibid.). Le 3 mai 1548 (Ibid.), il concède un droit de rachat. Est témoin à un acte du 7 janv. 1549 (Tit^{re} d'Eschavannes). — Son alliance n'est inconnue, mais la filiation est certaine.

Honorable PIERRE BROTTIER, ép. Ayma, fille de Louis de Morsier. En 1511 (Minut. Morsier, Arch. Thuisset), il tenait une part de la dime de Marin en admodiation du prieuré de Montjoux, à Meillerée.

I. LOUIS BROTTIER, de Concise, près Thonon.

II. N^o CHARLES DE BROTTIER, de Concise. C'est par lui que commencent les preuves de 1723 (Biblioth. du roi à Turin) où il est dit qu'il fut de fidèle (comme noble) le 13 oct. 1576. Il épousa D^{lle} Percevalle ou Percevaude (dans un acte de 1571, arch. Nernier, elle est dite Bersabée, dame de Brottier), fille d'ill^{re} et P^{re} seign^r François de Saint-Jeoire, dit d'Antioche, seign^r d'Yvoire et de Nernier, etc., et de Marguerite de Wateville. Percevalle, en vertu des partages faits avec sa sœur Françoise, le 15 nov. 1579, devint dame de Nernier de Neuvecelle (qu'elle vendit : Voir VARAX) Codame de Thollon. Charles vivait encore le 5 juillet 1586 (Ibid.). Sa veuve se remaria avec N^o Charles Fornier de Thonon, et testa le 18 mars 1603 (Ibid.).

III. N^o URBAIN, coseign^r de Nernier.

Le 22 mai 1609 (Somme des fiefs), lui et son frère Maurice consignèrent tenir en fief n. p. et maternel, ensuite de l'inféodation des seign^{rs} de Berne, le château, juridiction et rentes féodales de Nernier et d'autres biens, notamment la montagne de Darbon (Arch. de Nernier). Lui et son frère succédèrent, par arrêté du 25 oct. 1603 (Annexe, Preuves 1723), exemptés des tailles, vu leur noblesse. Son alliance n'est inconnue. Filiation certaine. Mort avant 1618.

IV. N^o CHARLES-MARIE, coseign^r de NERNIER.

substitué ainsi que son frère François au testament de leur oncle Maurice, 1618. Il ép. le 7 déc. 1611 (C^o). D^{lle} Pierrette de Mesmey, d'une famille noble de Dôle. Un N^o Charles de Brotty fut enterré le 4 mars 1688 (C^o).

LOUISE, légat^{re} 1603, femme de N^o François de Lugrin 1607 (C^o).
ROSE, était en 1611 femme de N^o Guignon Joly, appelé François en 1616 (C^o). En 1621, 1625, était remariée à N^o Jean-Antoine Bufile. Du moins se croit que c'est la même.
MARGUERITE, morte le 23 oct. 1648 (C^o) ayant abjuré l'hérésie dans laquelle elle avait vécu soit trente-cinq ans, soit trois jours avant sa mort (C^o).
MARIE, nommée au testament de sa mère. Est peut-être la même perdue en 1603. Peut-être la même que Françoise.
JEANNE, a épousé un N^o N. N. de Prez, de Thonon. N'est pas nommée en 1603. Peut-être la même que Françoise.

N^o FRANÇOIS, nommé avec son frère en 1648. Est inscrit avec lui aux Preuves 1723. Est probable le N^o François Brottier qui, en 1609, 1610 (?) était marié à D^{lle} Françoise Marin.
LOUISE, ép. le 10 sept. 1621 (R. P. d'Évian), N^o Gédéon de Grilbaldy.

N^o LOUIS, Yvoir-Louis au degré VI. Est inscrit aux Pr. 1723 comme fils de François, petit-fils d'Urban.
FRANÇOIS, né le 19 nov. 1645, bapt. le 23 déc. 1647. Probable-ment celui 1664 (C^o).
JEAN-ANDRÉ, né le 18 oct. 1647. Probable-ment celui 1664 (C^o).
FRANÇOISE-JACQUELINE, née le 15 oct. 1647. Probable-ment celle 1664 (C^o).
GUILLERMINES, née le 27 déc. 1654. Enterrée le 15 juillet 1677.
MARIE-MAURISE, née le 27 déc. 1654. Enterrée le 15 juillet 1677.
JEAN-PIERRE, né le 21 déc. 1654. Enterrée le 15 juillet 1677.
CLAUDINE-MARGUERITE, née le 27 déc. 1654. Enterrée le 15 juillet 1677.

V. N^o CLAUDE-FRANÇOIS, coseign^r de Nernier. Bap. le 2 oct. 1644 (C^o). ép. le 10 fév. 1676 (R. P. de Bonneville), D^{lle} Catherine-Prospère de Rochette, laquelle se maria (Claude - François étant mort le 30 oct. 1714) avec Pierre-Louis de Seyssel le 11 fév. 1715. Le 4 mai 1674 (Arch. Costa) il avait vendu à Barthélemy Costa un sixième de la juridiction de Nernier.
MADELEINE, née le 26 mai, enterrée le 8 juin 1664 (C^o).

N^o MARIE BROTTIER, femme de N^o Antoine de Prez, enterrée 16 fév. 1625 (C^o).
FRANÇOISE-GASPARDE, fille de N^o de Broty (sic), bap. le 28 février 1608 (C^o).
D^{lle} JEANNE DE BROTTY, dame du Vivier, marraine 1669 (C^o).
N^o BERNARD DE BROTTY, partain 11 avril 1639 (C^o).
FRANÇOISE DE BROTTY, ép. le 3 avr. 1685, à Grenoble, N^o Albert-Engène de Galley (C^o).
JEANNE-MARIE DE BROTTY, femme d'Egrège Pierre Bocard, enterrée le 10 janv. 1716 (R. P. de Sciez).
FRANÇOISE, fille du seigneur d'Antioche, enterrée à vingt-cinq ans environ le 18 décembre 1737 (C^o).

VI. LOUIS, porté dans une généalogie exist. aux Arch. Costa; ne l'est pas dans les preuves de 1723. Fait probablement double emploi avec Louis, fils de François, porté au degré V. Quoi qu'il en soit, le Louis, dernier de la branche aînée, mourut le 22 août 1752, à soixante-quinze ans environ (C^o).

VII. N^o CLAUDE-FRANÇOIS-GASPARD, C^o de BROTTY D'ANTIOCHE, mousquetaire dans la 2^e compagnie de la garde ordinaire du roi de France (oct. 1773), cheval des SS. Maur. et Lazare, né le 20 juil. 1750 (C^o), ép., le 17 janv. 1778 (R. P. de Cruseville), D^{lle} Louise-Françoise-Adélaïde Roget de Fesson, morte le 26 mars 1786 (C^o). Le 27 mai 1774 (Arch. Costa) il reconnut tenir en fief n. p. et ancien ce que dessus (Article JACQUES), plus la rente de Dufour, rière Vinzier et Fêterne. Il mourut le 5 janvier 1826 (C^o).

VIII. N^o GASPARD-FERDINAND, C^o de BROTTY D'ANTIOCHE, chev^{er} des SS. Maurice et Lazare, capitaine au régim^{nt} de Savoie, gentilhomme de la chambre du Roi, né le 26 oct. 1783 (C^o); ép. M^{lle} Françoise-Joséphine de Musy. Il mourut le 28 mars 1852 (C^o).

IX. N^o JOSEPH-ANTOINE-THÉODORE, né le 20 juin 1810 (C^o), mort le 12 oct. 1811 (C^o).

X. N^o MARIE-FERDINAND-FRANÇOIS-ADHÉMAR, né à Bruxelles le 9 nov., bap. le 2 déc. 1849 (C^o).

FRANÇOISE-GEORGINE-YOLANDE, née le 18 sept. 1851.

JEAN BROTTIER, de Concise, achète en 1442 une place à Concise pour y bâtir un four (Archives Nernier).

PIERRE BROTTIER, témoin à Concise 22 oct. 1443 (Arch. Nernier).

AYMONET BROTTIERS, de Marin, témoin à Fêterne le 13 fév. 1337 (Arch. Thuisset).

N^o Mess^{rs} GIRAUD BROTTIER, curé de Margencel, en son nom et au nom de son frère Pierre, et de ses neveux, achète des vignes à Tully le 5 fév. 1484 (Arch. Nernier). Était encore curé en 1509 et vivait encore en 1514 (Minut. Morsier, Arch. Thuisset).

ANTOINE, mort avant 1484.
PIERRE, vivant 1484.

PIERRE BROTTIERII, mort avant 1516. Hon^r Claud^e, sa veuve, achète, le 2 juin 1516 (Minut. Morsier, Arch. Th.), un jardin à Fêterne, confinant les fossés de Fêterne et le chemin tendant du village au château. Sur ce jardin, était dû un cens à N^o Jacques du Pas. Fait à Concise devant la maison des héritiers dudit Pierre, étant témoin, Louis Brottier. Dans une quittance du 13 novembre 1516 (Ibid.) ladite Claud^e est qualifiée noble.

LOUISE, était mariée à Louis de la Fléchère, lorsque, le 13 déc. 1564 (Arch. de Nernier), de concert avec N^o Charles de Brotty, son frère (ils sont dits fils de feu N^o Louis qui était fils de feu Honor. Pierre Brottier, lequel avait épousé Ayma de Morsier), elle revendiqua et obtint une part dans l'héritage des fils de N^o Janus de Morsier.

FRANÇOISE DE BROTTY, femme de Claude-François de Bardoneche, vers 1590 (Seconds Traicts de la maison de Lucinge).

GABRIEL, MAURICE, JACQUES, morts sans enfants et sans tester. Leur frère Maurice, dans son testament de 1648, légua ce qu'il a hérité d'eux à N^o François Joly, son neveu, fils de Claudine de Brotty, sa sœur.

N^o MAURICE DE BROTTY, coseign^r de Nernier, mort sans enfants et sans tester. Leur frère Maurice, dans son testament de 1648, légua ce qu'il a hérité d'eux à N^o François Joly, son neveu, fils de Claudine de Brotty, sa sœur.

ANTOINE, LOUIS, légat^{re} de leur mère 1603. Sont inscrits aux Preuves 1723.

CLAUDINE, était mariée av. 1623 à N^o Ferdinand Joly, seign^r de Vallon. Ce mariage illégitime à cause du degré de parenté, fut légitimé par dispenses du Pape (1626) et reconnu le 4 mai 1627 (C^o).
N^o AMÉDÉE, bâtard, légat^{re} 1603. Vivait en 1614 et 1623 (C^o).

BALTHAZARDE, jumelles, bap. le 25 mars 1610 (I. P. de St-Léger).

N^o MELCHIOR-MAURICE, coseign^r de Nernier, héritier universel de son père; vend, le 4 mai 1671 (Arch. Costa), les 2/3^{es} de la juridiction de Nernier à Mess^{rs} Gaspard Costa. Il ép. le 4 fév. 1669 (C^o), D^{lle} Louise-Françoise de Louys de Bonnevau. Il fut enterré le 24 octobre 1700 (C^o).

JEANNE-ALEXANDRINE, née le 27 oct. 1637 (C^o), ép. 1^o N^o Charles de Thoyre; 2^o N^o Pierre Perret. Elle teste avec son second mari le 28 fév. 1688 (Arch. Costa), instituant de héritiers universels Jacques et Louis de Brotty ses neveux. Fit un legs à sa sœur Marie-Michelle. Morte en 1696 (C^o).

MARIE-MICHELLE, religieuse visitandine à Thonon en 1688.
JEANNE, CLAUDINE, illégitimes, nées de Claudine Jullien, mortes jeunes, 1632, 1635 (C^o).

MARIE, enterrée le 8 janv. 1654 (C^o).

LOUIS, né et bap. le 27 fév. 1671 (C^o).

CLAUDE-JOSEPH, né le 2, mort le 11 juin 1679 (C^o).

FRANÇOISE-MARGUERITE, née et bap. le 8 nov. 1700 (C^o), ép., le 9 fév. 1723 (Contr. dot. du 21 janv. 1701, Louis-Amé de Grailly (R. P. de Veigy). Morte le 22 nov. 1742 (Ibid.).

N^o FRANÇOIS-JOSEPH-PHILIPPE DE BROTTY D'ANTIOCHE, né le 6 mars 1703 (C^o). Il ajoutait quelquefois à ses noms celui de Neuvecelle. Coseign^r de Nernier. Il ép. D^{lle} Louise-Marie de Malvert de Conflens. Mourut le 7 août 1751. Elle fut enterrée le 13 février 1754 (C^o).

MARIE-FRANÇOISE, née le 30 janv. 1704 (C^o). Peut-être celle qui fut enterrée le 18 déc. 1737, à vingt-cinq ans environ (C^o).

CHARLES-FRANÇOIS, né le 14 déc. 1704 (C^o), mort le 13 sept. 1785, à quatre-vingt-trois ans environ (sic) (C^o).
GASPARDE-JOSEPHTE, née et bap. le 28 janv. 1706 (C^o), le 29 nov. 1735 (C^o), Pierre-Amable de Lort de St-Etienne. Morte le 8 nov. 1785, à quatre-vingt-trois ans environ (sic) (C^o).

ANTOINETTE-JOSEPHTE, née le 21 juil. 1781 (C^o), ép. N^o François de Marcey, de Thonon.

N^o CHARLES-FRANÇOIS-ALPHONSE, C^o de BROTTY D'ANTIOCHE, né le 18 juil. 1813 (C^o), ancien ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne, commandeur des SS. Maurice et Lazare, etc. Il a ép. M^{lle} Ferdinande-Thérèse-Adélie, C^o de Hamal de Vierves.

MARGUERITE, née en 1866.

(1) Une Françoise de Brottier, fille de N^o Maurice, coseign^r de Nernier, ép., le 26 février 1618, N^o François d'Adia. Les registres paroissiaux de Thonon disent que l'épouse est assistée aussi par N^o Claude Marin, son oncle. — Je ne sais comment concilier avec le reste cette date de 1618, ni la qualité d'oncle donnée à N^o Claude Marin.

(C^o) Les astérisques marquent les actes extraits des registres paroissiaux de Thonon.

BRUN, C^{TES} DE CERNEX

P. d'azur au soleil d'or, à la fasce de sable brochant sur le tout (Arm. inss. etc.).



D^{ME} CATHERINE BRUN, ép., le 20 fév. 1694 (*), N^E Jean-François Garnier, seigr de Thuille. Vivait en 1671 (R. P. de St-Jean-de-Maur.).

D^{ME} ANTOINETTE BRUN, femme de N^E Claude Orset, 1671. (R. P. de St-Jean-de-Maur.).

LE nom primitif de cette famille, originaire de Saint-Gervais en Faucigny, était Bron, en latin *Bruni*. Nicolas Brun, conseiller de Son Altesse et maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, est le premier noble de son nom et celui qui, en vertu de cette charge, a transmis la noblesse à sa descendance, dont il ne reste plus que M^{ME} Le Blanc.

LOUIS BRUN, de Saint-Gervais en Faucigny, mort avant 1609.

HONNÊTE LOUIS BRUN, ép., contr. de mar. du 18 sept. 1609 (Commun. par M. Le Blanc), Michière, fille de feu Gervais des Pratz, tous de la paroisse de Saint-Gervais. Acte passé au village des Pratz. Selon des notes de famille il serait père de Nicolas ci-dessous, mais je n'en ai pas vu la preuve.

I. N^E NICOLAS BRUN, cons^{TE} de S. A. R., M^E audr à la Chamb. des Comptes, Trésor. génér. en Savoie. Est déjà qualifié ainsi dans l'acte de naissance de son fils aîné en 1679. Pourtant les Preuves de 1723 (Bibl. du Roi à Turin) où il figure avec ses fils, disent qu'il fut nommé maître aux Comptes, surnuméraire le 20 mars 1682 et effectif le 2 juin 1683. Il ép. D^{ME} Nicolarde Sallieur. Il teste le 11 avril 1690 (Arch. du Sénat de Sav.). La tutelle de ses enfants fut décernée le 30 janvier 1691 (*Ibid.*) à sa veuve, laquelle teste le 10 juill. 1725 (Arch. Costa).

CLAUDINE, avant le testament de sa mère, mariée à Jérôme Balland, seigr des Molestes. Morte le 29 mai 1765, à 80 ans (*).
MARGUERITE, bapt. le 4 octob. 1682 (*). Religieuses ursulines professes à Chambéry, lors du test. de leur mère, en 1725, contenant un legs en leur faveur.
JEANNE, bapt. le 24 mai 1678 (*), ép. le 10 fév. 1698 (*), N^E Aynard de Brusset-Chabod. Elle teste le 15 avril 1760 (Arch. Manuel) en fav. de Marguerite Brun, sa nièce.
FRANÇOISE, bapt. le 31 oct. 1681 (*). Il teste le 11 juill. 1701, à Turin (Arch. Costa), voulant aller à l'armée servir comme volontaire, nommé héritier univ. son frère Charles, fait des legs à sa mère, à ses frères et à ses sœurs.
II. CHARLES, bapt. le 22 mai 1679 (*), hérit. univ. de son père. Docteur *in utroque* de l'Univ. de Valence, 8 sept. 1697 (Commun. par M. Le Blanc), hérit. univ. de son frère Joseph et de sa mère. Mort sans lignée.
LOUIS, bapt. le 29 nov. 1685 (*), mis en curatelle le 1^{er} avril 1705 (Arch. du S. S.). Le 17 avril 1736 (*Ibid.*), il achète du C^E Gaspard Costa, la seigneurie, fief, juridiction, rentes, etc., de Cernex et d'Andilly. Il ép. 1^{re} le 13 janv. 1733 (*), Marie-Anne Julie de Brusset-Villeneuve; 2^e le 5 nov. 1737 (*), Jacqueline du Coudray de Blancheville, fille de François-Réné, B^{TE} du Vache, etc., morte le 24 mars 1768 (*). Il avait été hérit. partie de sa mère, et légataire de son frère Joseph. Mort avant 1750.

1^{er} lit.
JEANNE-FRANÇOISE, née le 25 juin 1734 (*), ép. le 12 janv. 1755 (*), Claude-Victor Laurent de Ste-Agnès. Morte en 1794 à la maison d'arrêt de Chambéry (Mém. Cardinal Billiet, folio 497).
MARGUERITE-FRANÇOISE-AYNARDE, ép. le 6 janv. 1750, Louis François Berthier de Crempigny. Elle hérita des biens de la Platière de son grand-oncle Aynard de Brusset-Chabod. Elle était veuve et caractrice de ses enfants, 12 mars 1788 (Arch. Man.).
CLAUDINE, ép. le 1^{er} mars 1750 (*), Joseph-Marie de Rochet, seigr de St-Sigismund. Elle est appelée C^{ME} de Cernex aux Reg. Par. d'Ancey, 1757-1767.
III. PIERRE-LOUIS-GASPARD, né et bapt. le 24 nov. 1738 (*), qualifié C^E de Cernex dans plusieurs actes de l'état civil (Cernex en 1787, figure comme seigneurie au tableau des fiefs, mais rien ne prouve que Pierre-Louis n'ait pas reçu le titre de Comte depuis cette époque. Les derniers registres de concessions de titres ont été brûlés sur la place du Château, à Turin, pendant la Révolution); il fut d'abord capitaine dans les Dragons de Chablais, il était en 1791 colonel de cavalerie. Il ép. le 4 juill. 1780 (*), Mathilde d'Oncieu, fille de Guillaume, M^E de la Bâtie, morte le 7 mai 1807 (*) à quatre-vingt-seize ans. Lui mourut le 4 fév. 1808 (*).
JACQUES, né le 15 nov. 1740 (*), capit^{ME} au Régim^{ENT} des Dragons du Roi en 1786, mort le 26 février 1806 (*).
JOSEPH, né le 5 janvier 1742 (*).

LOUISE-HENRIETTE, née et bapt. le 6 avril 1781 (*), morte jeune.
FRANÇOISE (CLÉLINE), née le 2 août 1785 (*), ép. le 29 sept. 1806 (*), Charles-Marie de Michal-Cagnol, M^E de la Chamb^{RE}. Morte le 4 mars 1855 (*).
MADELEINE-JULIE, née le 3 oct. 1786 (*), morte jeune.
IV. JEAN-MICHEL-FÉLIX, né le 24 février 1796 (*), mort au berceau.
MARIE-FRANÇOISE (FANNY), née le 2 juill. 1791, ép. le 8 juill. 1813 (*), N^E Jacques Le Blanc. C'est la dernière du nom.

(*) R. P. de Chambéry.

BRUN. — Voir au SUPPLÉMENT.



BRUNET.

BLUSIEURS familles ont porté en Savoie le nom de Brunet. Une des plus importantes, celle des Brunet de Doucy en Genevois, devait figurer ici; mais comme j'espère pouvoir compléter la généalogie de cette maison avec des titres dont je dois obtenir communication, elle sera insérée au Supplément.

La famille de ce nom dont je trouve ensuite la plus ancienne mention est celle qui, originaire de Chambéry ou tout au moins y jouissant des droits de bourgeoisie, était possessionnée à Saint-Offenge-dessous: voici ce que j'ai pu réunir sur elle. Il est fort possible qu'elle ait duré plus longtemps que je ne le marque ici.

N^E NICOD BRUNETI, bourgeois de Chambéry, mort avant 1496.

GABRIELLE, se dit fille de feu N^E Nicod Brunet. Etant veuve de N^E Eynard Oddinet, receveur à la Chambre des Comptes, elle teste le 21 (ou 22) juill. 1515 (T^{ES} d'Eschavannes) en faveur de ses enfants.
N^E LOUIS BRUNETI, Il ép., contr. de mar. (mar. déjà célébré) du 7 juillet 1496 (Arch. Costa), D^{ME} Claudine, fille de N^E et P^{ME} Guignon de Livore, celle-ci agissant de l'autorité et consentement de N^E et P^{ME} Antoine de Beltruche, chevalier, et de D^{ME} Claudine de Rivore, seigr^{ES} de Gerbais, mariés: ceux-ci comme ayants cause de Gont, et relaissés de N^E et P^{ME} François de Rivore, constituant en dot à ladite Claudine, épouse, 500 fl. p. p. monnaie de Savoie, à elle données par ladite Peronnette à cause de ses agréables services: plus la maison, verger, safranière et autres places que ladite Claudine possède à Lémenec, près Chambéry, jouxte le chemin tendant de Chambéry à l'église de Lémenec, et la maison de messire Pierre de Grandmont, etc.; lesquels biens, estimés valeur autres 500 florins sont, avec l'augment, hypothéqués par l'époux sur tous ses biens et notamment sur la moitié d'une maison lui appartenant, à Chambéry « in carria sancti Leodegarii seu in carria nova iuxta aquam Albane labentem per ante dictam domum » abornant la tour de N^E Guignon Brunet, son frère, et les maisons de Jean Gruet et Antoine Brunet. Item sur un moulin, battoir et pressoir à huile situés au mandement de la Bâtie d'Albanais, lieu dit *in Bachato*, et sur un pré audit lieu, jouxte un chemin tendant de Saint-Offenge vers la maison des Thomasset. Fait au château de Gerbais, présent, entre autres, N^E Perrod de Rivore, frère de l'épouse. Louis est encore nommé dans un acte du 29 mai 1501 (Arch. Morand). D'après une mention faite dans le rachat ci-dessous de 1539, il aurait testé en 1524. Etait mort avant 1528.
N^E LOUIS BRUNET, de Sancta Euphemia inferiori (de Saint-Offenge-dessous) au mandement de la Bâtie d'Albanais. Il teste le 27 avril 1528 (Arch. Costa), nommant ses sœurs héritières universelles. Veut être enterré dans le tombeau et dans la chapelle de Saint-Michel et de Sainte Barbe, fondés par ses prédécesseurs dans l'église dudit lieu de St-Offenge. Il fait des legs: à N^E Jeanne, sa tante, femme de N^E Henri Paris ou Pavy; à N^E Louise, fille dudit Henri; à N^E Guignon Brunet, son oncle auquel il reconnaît devoir certaine somme à cause des biens de N^E Marie Brunetta (sic), femme de N^E Eynard Oddinet (il lui légue ses maisons de Chambéry et des Charmettes à condition qu'elle paiera: 1^{re} au couvent de Sainte-Marie Egyptique tout ce que pourrait lui devoir le testateur à cause des biens de ladite Jeanne N^E Brunetta (sic), veuve de N^E André Gruet; 2^e à N^E Jeanne, fille donnée dudit feu N^E André, ce que pouvait lui devoir ladite N^E Mie; 3^e à N^E Jean Oddinet, maître d'hôtel du duc de Savoie, ce que le testateur ou son père pourraient lui devoir); à N^E et Egr. Antoine Brunet; à vénérable messire Bernard du Villard, chapelain et jadis son précepteur; à N^E Madeire, fille de N^E George Girard, châtelain de Chambéry, etc. Le même jour il fait encore deux codicilles de peu d'importance.

POLYXÈNE, (femme de N^E François, fils de N^E Louis de Menthon, seigr de Beyner), au diocèse de Genève) (Arch. Costa), cohéritière universelle de son frère qui, par un codicille, lui légue les meubles de la maison de Chambéry. Elle et sa sœur rachètent, le 6 mai 1539 (Arch. d'Oncieu), un pré vendu par leur père à N^E Jean Oddinet.
JEANNE, femme d'Honorable Antoine Roux (Rullin), cohéritière universelle de son frère.
N^E et Egr. ANTOINE BRUNETI DE CHAMPAGNON, Degré de parenté n'est pas marqué. Louis lui légue « un am vestem boni pagni quam penes se jam habet dictus nobilis Antonius ».
N^E LOUISE, légataire pour 10 fl. p. p. au testament de 1528.
Egr. GUIGON BRUNETI, notaire. S'il y avait parenté, le degré n'est pas inscrit. Il est, avec son fils, témoin en la maison de St-Offenge au codicille fait en 1528, par N^E Louis.

CLAUDEINE JACQUÈMETTE. Copie leur est accordée en 1563 des testaments et codicilles ci-dessus.

JEAN BRUNETI, clerc, 1528.



BRUNET

DE SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC.

P. d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles de même en chef et d'une aigle d'argent becquée de queues naissant en pointe.

Cimier : Une tête de Maure.

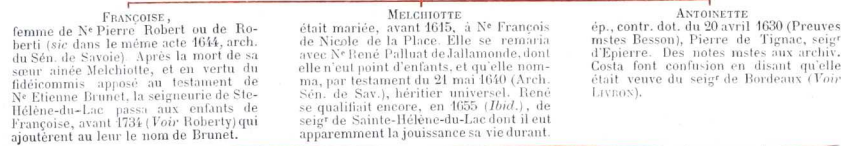
(Patentes de noblesse, 1594).

CETTE famille, originaire de la Maurienne, n'a compté que deux générations en Savoie. Jean-Henri (dont j'ignore la descendance) et Étienne Brunet, de Montmélian, reçurent des patentes de noblesse le 1^{er} février 1594 (Reg. 19, Pat. de Savoie, n° 340, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin). Étienne fut possesseur de la seigneurie de Saint-Étienne-du-Lac, seigneurie qu'il acheta

probablement des Maubec de Saint-Genix, qui la tenaient par alliance des Clermont. Étienne ne laissa que des filles. Le nom de Brunet fut porté quelque temps par les descendants d'un des gendres d'Étienne.

N^o ETIENNE BRUNET.

(anobli comme il est dit ci-dessus), seig^r de Sainte-Hélène-du-Lac. Il épousa D^{lle} Jeanne-Antoinette, fille de N^o Antoine Losaz ou Lose, et testa le 6 janv. 1629 (Indic. arch. la Place). Elle était déjà veuve le 12 octobre 1633 (R. P. de S. J. de Maur.) et testa le 4 mars 1644 (Arch. du S. de S.) Test. ouvert le 6 sept. 1652 (*Ibid.*) à Montmélian, où elle demeurait.



BRUNET (C^{te}),

DE CHAMBÉRY.

P. d'azur au chevron d'argent accompagné d'un lion d'or en pointe; au chef d'or.

Ce blason existe gravé surmonté d'une couronne comtale au cimetière de Chambéry, sur la pierre tumulaire de M. le C^{te} Brunet. Le même blason existe colorié dans le corridor de la Charité, surmonté de l'inscription « Spectable Joseph Brunet a donné 4,000 livres. »

CASPARD-Sébastien Brunet, né à Chambéry le 23 décembre 1788 (de spectable Joseph Brunet, avocat au Sénat de Savoie, membre du conseil de ville, etc., et de dame Marie-Anne Pointet), d'une famille de haute bourgeoisie, docteur en droit, sous-préfet de Chambéry en 1814, vice-intendant général, intendant de la province de Faucigny, de Voghera, etc., intendant général de Gênes pendant douze ans, intendant général d'Azienda,

commandeur de l'ordre des saints Maurice et Lazare, retraité en 1848; député au parlement de Turin, membre du conseil municipal de Chambéry et du conseil provincial de Savoie, reçut, en récompense de ses longs et loyaux services, le titre de comte par patentes du 22 février 1834 (Archives de Cour), et mourut sans enfants le 22 juin 1854. Il avait épousé, le 11 août 1822 (Reg. Par. des Marches), D^{lle} Marie-Éliza Menabrea, fille de M. Octave Menabrea et de dame Marguerite Pillet.



BRUNET

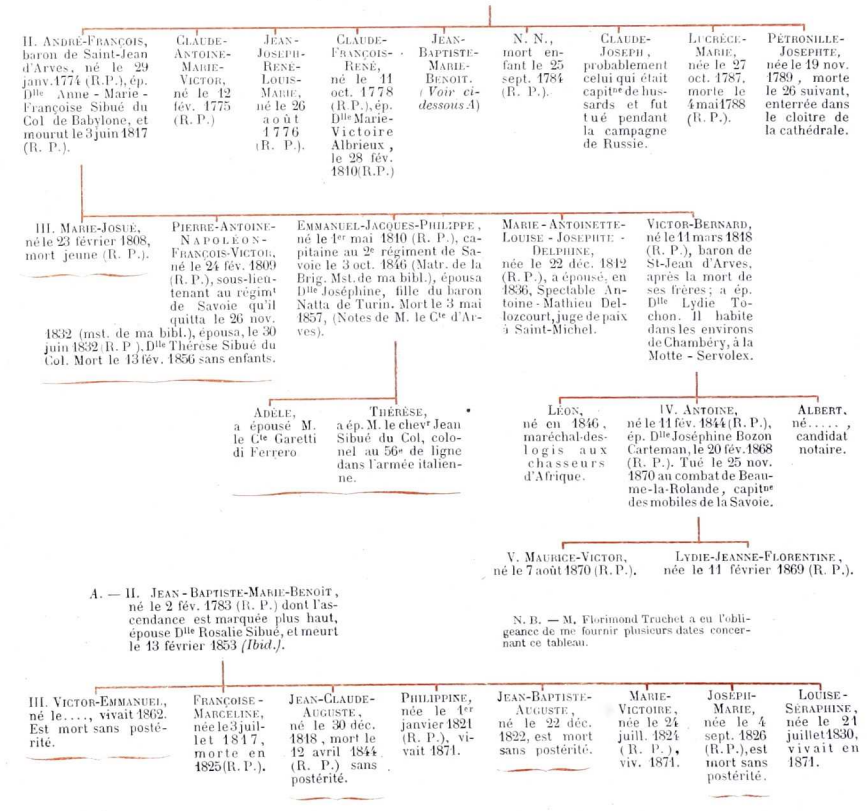
BARONS DE SAINT-JEAN-D'ARVES.

P. d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or, deux en chef, une en pointe.

(NATALIS BRUNET BARONIS ARVORUM JAN PROVINCE PREFECTUS ET PRIMOGENITORUM FAMILIE TUMULUS. MDCCC XV. Inscription existant sur le mur extérieur de la Cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, surmontée des armoiries décrites ci-dessus.)



NOBLE et respectable Benoit-Noël Brunet (fils d'Égrèze Cathérin Brunet, de Saint-Sorlin d'Arves, et de Marie Grange, né le 11 janvier 1739 (R. P.), avocat, juge-mage de Maurienne (1780) puis de Tarentaise par patentes du 27 novembre 1787 (Arch. du Sénat de Savoie), est le premier (I) noble de sa famille. Par patentes du 13 juin 1780 (Arch. de Cour et du Sénat de Savoie), la terre et juridiction de Saint-Jean-d'Arves en Maurienne, lui fut vendue et inféodée en titre et dignité de baronnie, en fief rect et propre; à défaut de mâles, pour une fille dont les descendants mâles redonneront au fief sa qualité de rect et propre. Ce fief faisait partie des domaines de la couronne. Il épousa D^{lle} Jeanne-Marie Beddat, fille d'Égrèze Jean-François, de Saint-Michel, et mourut le 8 octobre 1815 (R. P.).



BUDÉ (DE)

SEIGNEURS DE BOISY ET COSEIGNEURS DE BALLEYSON EN CHABLAIS.



P. d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 grappes de raisin d'azur, deux en chef, une en pointe (PAILLOT-GUICHENON).

Selon ce dernier (Indice Armorial), les grappes seraient versées. — Selon GALIFFE, les raisins seraient de pourpre.



ETTE famille n'est pas savoyarde. Elle remonte à Jean de Budé-Vérace, secrétaire du roi Charles V. Transplantée de France à Genève, en la personne de Guillaume de Budé, conseiller du Roi, seigneur de Marly-la-Ville, auteur de plusieurs ouvrages estimés, appelé par Erasme « le prodige de la France », elle y a formé une lignée qui dure encore, et qu'il suffira au but de mon ouvrage de suivre en tant qu'elle a possédé des seigneuries en Savoie. J'ai déjà traité à l'article BALLEYSON ce qui concerne la transmission de la seigneurie d'une

partie de Balleyson et de la seigneurie de Boisy par les d'Allinges aux Budé. Je commencerai donc seulement par le VII^e degré de la généalogie des Budé, donnée tout du long par Galiffe, *Notices généalogiques*, t. III, f^o 83.

VII. N^o JEAN DE BUDÉ, seig^r de Vérace.
(petit-fils de Guillaume mentionné plus haut), gentilhomme de la Chambre du Roi de France, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes à la bataille de Pontcharra, du conseil des CC. en 1587, syndic de Genève 1603, mort le 4 juin 1610, à cinquante-deux ans.
Ep. Esther d'Allinges, D^{me} de Boisy, fille de Bernard, B^{ne} de Courdrée, Larrange, etc.

VIII. N^o BERNARD DE BUDÉ, seig^r de Boisy,
ép., le 19 oct. 1631, Marie-Jérémie, fille de N^o François Turretini-Burlamach.

N^o ISAAC, seig^r de Vérace.
Le 23 août 1734 (*Somm^e des fefs*), ils cèdent en vertu d'un acquis fait par François d'Allinges, de lancelot de Neuchâtel et comme ayant droit de N^o Bernard de Budé, cohéritier d'Isaac d'Allinges, l'imm. jurid. h., m. et b. et autres droits seigneuriaux, rière Boisy et Balleyson.
(Voir ALLINGÈS.)

IX. N^o GUILLAUME DE BUDÉ, seig^r de Boisy.
II ép. : 1^o Françoise, fille de N^o Jacques Saladin;
2^o Adrienne, fille de Jean-Jacques Favre de la Croix.

N^o BERNARD, coseig^r de Vérace, mort sans enfants de D^{me} Isabelle, fille d'Elie de Bons.

X. N^o BERNARD (1^{er} lit), dit le c^o de Montréal, 1^{er} lieutenant aux gardes suisses de France, mort 1756.
ép. Marie, fille du premier syndic de Genève, Marc Dupan-Calandrini. Mort en 1770.

GUILLAUME, dit de Montfort, général au service du Piémont, mort en 1778.

XI. N^o JEAN-LOUIS, seig^r de Boisy,
ép. Françoise Renée, fille de Jacques Solier.

XII. N^o ISAAC, seig^r de Boisy,
ép. Catherine, fille de N^o George-Alexandre Rolaz, seig^r du Rosey. C'est lui qui a vendu, le 29 avril 1796 (Arch. Boisy), les biens que sa famille possédait en Chablais, à M^{me} Madeleine Joly, femme de M. Charles Lullin. Celle-ci revendit sa terre de Boisy le 15 nivôse an IX (5 janvier 1801), à M. Monachon qui la céda le 3 ventôse an XI (28 fév. 1803), à M. Edouard d'Hautpoul et Louise de Budé, sa femme; lesquels la vendirent le 1^{er} oct. 1809 au C^o Charles-Marie-Benjamin d'Hautpoul, et celui-ci à M. le général C^o de Boigne, le 21 mai 1818. Le C^o Octave de Boigne, petit-fils du général, possède maintenant le château et la terre de Boisy (Arch. Boisy).

N^o JACQUES-LOUIS, capitaine au service de Hanovre. A eu de sa première femme Agnès-Marguerite Bicker, de la Hollande, entre autres enfants qui ont continué sa lignée à Genève.

XIII. ELISABETH-WILHELMINE, femme du lieutenant général Othon-Laurent-François Guillet de Monthoux, gentilhomme savoyard.

BUSILLET. — Voir au SUPPLÉMENT.

BUTTET (B^{ONS} ET C^{TES} DE)

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE D'ENTREMONT AU BOURGET, BARONS DU BOURGET, SEIGNEURS DE MALATRAIT ET MONDURET (ENTRE ARBIN ET LES MARCHES), DE TRESSERVE, DE LA TOUR ET DE LA RENTE FÉODALE DE GRESY EN GENEVOIS.

L'orthographe ancienne est indifféremment BUTET, BUCTET ou BUTTET; en latin presque toujours BUCTETI.



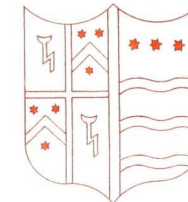
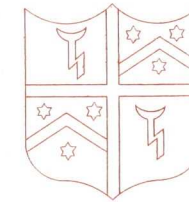
P. de sable à 3 buttes (ou boutons) d'or entrelacées, deux en sautoir une en pal.
(Sommaire Apprise au Sénat de Savoie du 16 mai 1774 (Arch. Manuel et Preuves des SS. Maurice et Lazare).

Devise : LA VERTU MON BUT EST.

On trouve aussi les buttes d'argent ou renversées. — Versions inexactes.

Les armoiries de la famille étaient jadis simplement, et au moins jusqu'en 1503, de sable à la butte d'or en pal. On les voyait ainsi gravées avec des armoiries d'alliance (N^o 1, Buttet et Jayet d'Entremonts; n^o 2, écartelé Buttet-Jayet, parti La Mar), encore en l'année 1781, dans la cathédrale de Chambéry (St-François), sur « un tombeau ou pierre sépulchrale remarquable par son antiquité, où

« se lisent (en dessous),
« en caractères gothiques, ces mots : HIC JACET NOBILIS MERMETVS BVCTETI DE CAMBERIACO DUCALIS SABAVDIE SECRETARI QVI OBIIIT I. TERTIA MAII ANNO M^o III^o OCTAVO GESIMO OCTAVO CIVIS ATA CVM BEATIS REQVIESCAT. »



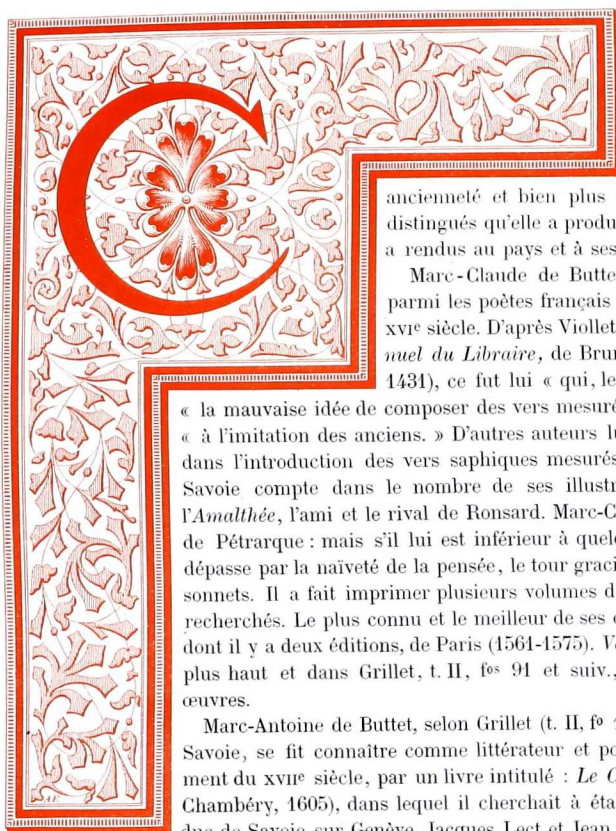
J'ai reproduit, en fac simile, les armoiries telles qu'elles sont dessinées par M. Bellemin, commissaire d'extentes et droits féodaux, dans un verbal authentique fait devant le juge-mage de Savoie, par autorité de justice et sur déclaration de témoins assermentés, lesquels, avec le commissaire susdit et un notaire, s'étaient transportés sur les lieux. Signé, scellé et paraphé à Chambéry le 7 déc. 1781 (Arch. Manuel). Ce qui, au n^o 1, ressemble à une croix, n'est certainement qu'un filet d'écartelure, comme au n^o 2 le pal qui se trouve entre l'écartelé Buttet-Jayet et le parti La Mar. Ce dernier quartier semble indiquer que N^o Claude de Buttet fut enterré dans la même tombe que N^o Mermet son père, à Saint-François-de-Chambéry.

Un très vieux mémoire, existant aux mêmes archives, dressé en 1503, sur les commencements de la généalogie des Buttet, porte que N^o Jean Buttet, père de Mermet ci-dessus, « auroit esté enseveli aux cloîtres de Saint-François de Chambéry sous une grande pierre marbrée sans écrit joignante à la muraille du... en laquelle est ung tableau Nostre Dame tenant au bras Jesu Christ son

« enfant. A droicte une sainte presentant tant ledict Jehan a genoux, a gauche saint Jehan Baptiste presentant son filz a teste nue avec ses armoiries ainsy. Et cette inscription : J. BVCTET DE CHABERI. F. P.



1. Buttet : de sable à la butte d'or. — 2. Perret : d'azur à la fasce d'or accompagné de deux croissants d'or en chef et d'une étoile de même en pointe. — 3. Perret, parti d'un quartier qui n'est inconnu.



ETTE famille, venue d'Ugine s'établir à Chambéry, sans vouloir prétendre à une origine chevaleresque, est certainement très considérable par son ancienneté et bien plus encore par les hommes distingués qu'elle a produits et les services qu'elle a rendus au pays et à ses princes.

Marc-Claude de Buttet figure avec honneur parmi les poètes français du commencement du XVII^e siècle. D'après Viollet-le-Duc (cité dans le *Manuel du Libraire*, de Brunet, 5^e édition, t. I, col. 1431), ce fut lui « qui, le premier en France, eut

« la mauvaise idée de composer des vers mesurés par longues et brèves, « à l'imitation des anciens. » D'autres auteurs lui contestent la priorité dans l'introduction des vers saphiques mesurés. Quoi qu'il en soit, la Savoie compte dans le nombre de ses illustres enfants le poète de l'*Amalthée*, l'ami et le rival de Ronsard. Marc-Claude de Buttet procède de Pétrarque : mais s'il lui est inférieur à quelques points de vue, il le dépasse par la naïveté de la pensée, le tour gracieux et le naturel de ses sonnets. Il a fait imprimer plusieurs volumes de poésies qui sont encore recherchés. Le plus connu et le meilleur de ses ouvrages est l'*Amalthée*, dont il y a deux éditions, de Paris (1561-1575). Voyez dans le *Manuel* cité plus haut et dans Grillet, t. II, f^{os} 91 et suiv., la nomenclature de ses œuvres.

Marc-Antoine de Buttet, selon Grillet (t. II, f^o 412), avocat au Sénat de Savoie, se fit connaître comme littérateur et polémiste, au commencement du XVII^e siècle, par un livre intitulé : *Le Cavalier savoisien* (in-8^o, Chambéry, 1605), dans lequel il cherchait à établir les prétentions du duc de Savoie sur Genève. Jacques Lect et Jean Sarrasin publièrent, en réponse à ce livre, en 1606, *Le Citadin de Genève*. A quoi Buttet répondit par une brochure : *L'Aristocratie genevoise, ou Harangue de M. Pictet, conseiller d'État à Genève, servant de réponse au Citadin* (in-8^o, Chambéry, 1606). Grillet ajoute que Marc-Antoine de Buttet fut nommé historiographe de Savoie et écrivit un discours sur l'origine de ses anciens souverains, qui est resté manuscrit dans les archives royales de Turin. Je n'ai pas l'ouvrage de Rossotto sur lequel s'appuie Grillet. Mais je crois que l'on se trompe en le faisant historiographe de Savoie et que cette charge honorifique a été confiée à Louis de Buttet dont je vais parler (1).

Louis, ou plus exactement Claude-Louis de Buttet, seigneur de Maltrait, chevalier de justice des SS. Maurice et Lazare, avait projeté d'écrire une histoire ancienne de Savoie avec ce titre : *Décades savoisiennes*, « d'un style beau et historique, » resté manuscrit à la bibliothèque royale à Turin. Je ne sais si, comme le dit Guichenon (t. I, préface, f^o xx), Claude-Louis de Buttet n'a fait que copier l'ancienne chronique de Champion et de Paradin, mais je sais qu'à la cour de Turin on jugeait autrement du mérite de cet historien. J'en trouve la preuve dans les patentes d'historiographe de Savoie (signées, contre-signées et scellées, mais, par une erreur du scribe dont je n'ai trouvé que ce seul exemple, non datées ni revêtues en tête du nom de Charles-Emmanuel, aux archives Manuel), où je lis : « Desirans désormais « de pourvoir a ce que l'histoire et annale de noz tres illustres antecessours et maison de

(1) Une particularité assez curieuse. Dans les anciens et nombreux mémoires généalogiques de cette famille, la place du poète Marc-Claude est omise ou marquée très dubitativement. J'ai eu le bonheur de pouvoir fixer avec presque certitude sa filiation. Quant à Marc-Antoine de Buttet, l'auteur du *Cavalier savoisien*, aucune généalogie, à ma connaissance, ne l'inscrit, et la mienne, hélas ! n'est pas parvenue à combler cette lacune. Je n'ai jamais trouvé de Marc-Antoine de Buttet, sauf dans la citation de ses ouvrages. Marc-Antoine ferait-il par hasard un seul et même personnage avec Claude-Louis, son cousin et son contemporain, qui fut réellement historiographe de Savoie ? Hasarder une conjecture très aventurée, n'est pas répondre.

« Savoie soit purement et sellon la verite couchée sur des fidelles caiers qui tesmoignent à « l'aduenir sans passion tout ce qui nous touche... Nous auons creu estre bon de choisir un « personnage dont la preudhomie, suffisance et doctrine peut répondre a la charge de nostre « Historiographe annaliste... Estants donc bien informez que toutes ces louables qualitez « sont en la personne de nostre cher bien ame et feal Claude-Louis de Buttet seigneur de « Maltrait, chevalier de la sacree religion des SS. Mauris et Lazare... Connoissant sa loyauté « en ce que par cy deuant il a escrit sur ce suiet... pour ces causes, etc., etc. » Ce texte prouve que le titre d'historiographe lui fut décerné comme récompense de ce que Claude-Louis avait déjà écrit, qui devait donc avoir quelque mérite.

Nous devons encore une mention spéciale à Claude-Louis (VII) de Buttet, chef de la branche de Tresserve, maintenant éteinte. Il était commissaire général de l'artillerie, et, lors du mémorable siège de 1690 de la forteresse de Montmélian par les Français, il vint s'y enfermer avec trois de ses fils, tous comme volontaires. Il se fit particulièrement remarquer par son patriotisme et sa bravoure, ainsi que ses trois fils, qui périrent tous les trois. Il reçut en récompense le grade très élevé de lieutenant général de l'artillerie de S. A., par de très flatteuses lettres patentes du 1^{er} mai 1697 (Arch. Manuel), où les faits ci-dessus sont rapportés (*Voir aussi Montmélian et les Alpes*, par Ménabréa, f^{os} 526, 529, 542, 567, etc. : il n'y est question que de la mort d'un des fils).

Les Buttet ont encore produit plusieurs hommes distingués dans les rangs de la magistrature et de l'armée. Ainsi, Charles-Janus de Buttet, qui eut l'honneur d'être premier syndic de Chambéry. Il l'était encore en 1630, et fut atteint de la peste qui ravageait alors la Savoie.

Ainsi, Charles-François de Buttet (de la branche dite de Bonneville), un des premiers membres de l'Académie royale des sciences de Turin, lors de sa formation en 1778, colonel de l'artillerie du roi de Sardaigne, inspecteur général des salines, directeur des machines d'artillerie et des hydrauliques. Chimiste, mécanicien, ingénieur très estimé, il fut l'inventeur, notamment, d'un système aussi ingénieux qu'économique pour l'évaporation et la cristallisation des eaux salines (*Voir Grillet*, t. III, f^{os} 139 et suiv., 152 et suiv.). Charles-François est le père de M. Éloi de Buttet, qui a été longtemps premier officier des affaires étrangères sous le ministère de M. le C^{te} Solaro della Margherita.

Cette famille continue encore, divisée en deux branches, très honorablement représentées : La branche aînée, domiciliée au Bourget, et l'autre à Belmont, près le Pont-Beauvoisin (1).

Quant à la branche de Tresserve, le dernier du nom, le C^{te} François-Joseph, président au Sénat de Savoie, laissa en mourant ses biens et son nom à son petit-fils, le C^{te} Callixte de Buttet-Manuel. *Voir* au tableau III les Buttet de Tresserve.

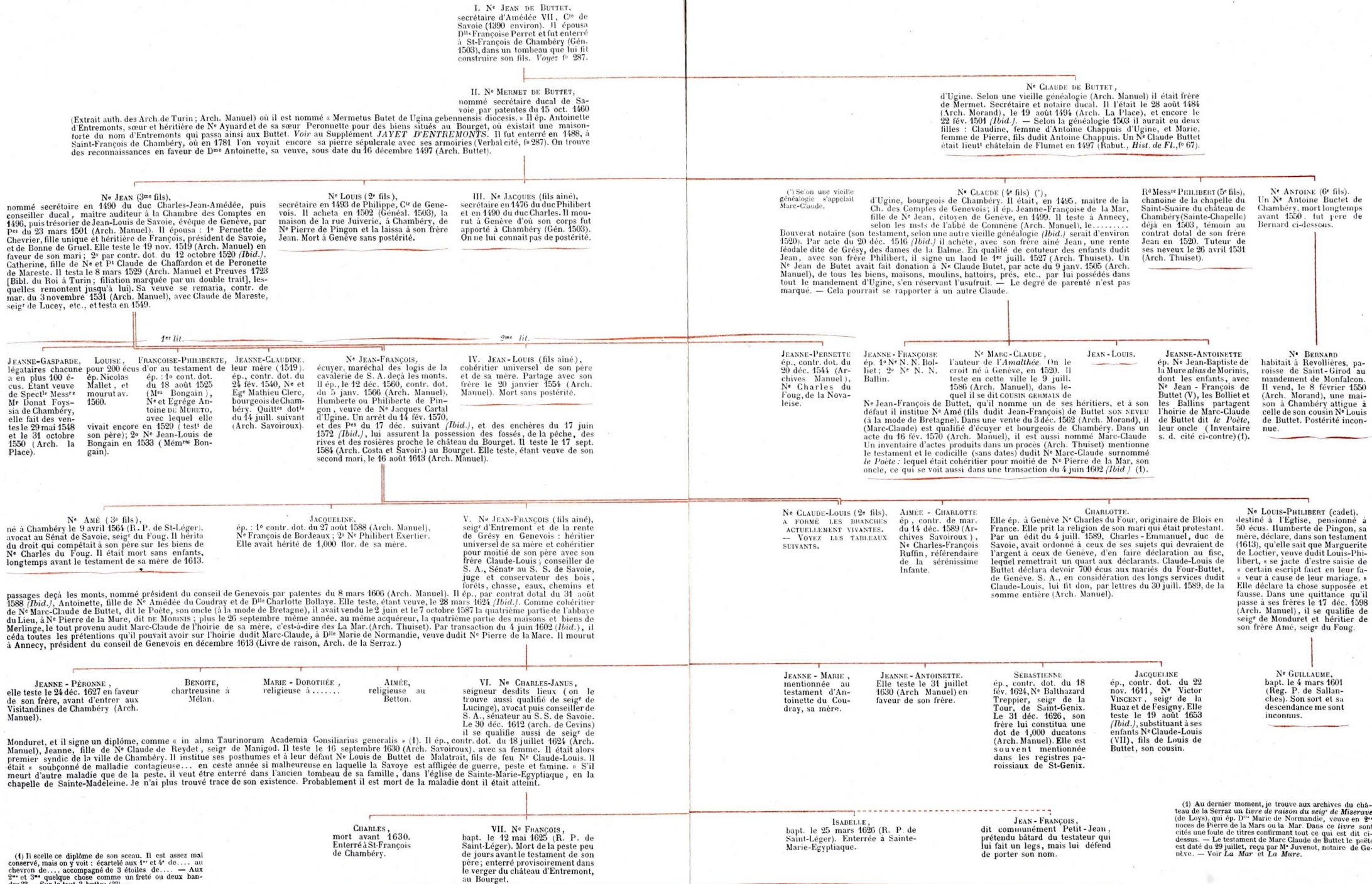
Les archives de cette famille ont été mises gracieusement à mon entière disposition, ce qui m'a permis, avec le secours des titres que j'ai trouvés ailleurs, de pouvoir donner assez complètement sa généalogie. Pour le premier degré je me suis appuyé sur une filiation dressée en 1503, dont j'ai déjà parlé au f^o 287. L'ancienneté de ce mémoire me paraît être une suffisante garantie de véracité pour établir que Jean a été le père de Mermet : je crois pouvoir en assumer la responsabilité (2). Quant à la filiation directe, depuis Mermet jusqu'à nos jours, elle est certaine.

(Suit la généalogie.)

(1) Nous avons vu au f^o 287 que le plus ancien lieu de sépulture des nobles de Buttet à Chambéry était à Saint-François. Mais ils avaient un autre tombeau comme héritiers des Chevrier, et un autre à Sainte-Marie-Egyptiaque. N^o Jean de Buttet et Péronne de Chevrier, sa femme, fondent une grand messe à Saint-Léger, le 17 juin 1508, « constant d'un contrat qu'iceluy noble Jean de Butet et sadicte « femme ont fondé ladicte grande messe pour les trespassez en la chapelle construite au nom et honneur de l'Assomption de la « Vierge Marie, laquelle estoit lors du costé de l'esglise de Saint-François et dès quelques années en ça a esté transférée de l'autre « costé dans icelle esglise parrochiale ; et laquelle messe doit estre célébrée par celuy des Altariens qui est recteur d'icelle chapelle « tous les lundys de l'année, à perpetuite soudain après la fin de la première et lorsque lon commence l'évangile de ladicte première messe les Altariens doivent faire sonner les cloches comme pour mortuaire selon la qualité de gentilhomme, et continuer « jusques a ce que ladicte grande commence, et à l'offertoire, le prestre qui célèbre se doit tourner du costé du peuple et le prier de « dire un Ave Maria pour les âmes dudict N^o Jean de Buttet et de D^{lle} Péronne de Chevrier, sa femme, fondateurs de ladicte messe « et pour tous les defuncts et vivants de la famille de Buttet, et après icelle messe doit chanter le *Libera me* devant un fenestre « couvert pour mortuaire et chargé de deux chandelles mis au-devant d'icelle chapelle : ont légué pour ce 250 florins d'or. » Tous ces faits sont rapportés au testament de Charles de Buttet (1630), arrière-petit-fils du susdit Jean ; « lequel augmente la fondation susdicte faite en la chapelle de Chevrier, dans l'esglise de Saint-Dominique (?) de Chambéry, laquelle appartient au testateur comme « descendu de N^o Jean de Buttet, mari et héritier testamentaire d'icelle damoiselle de Chevrier dernière de la race de Chevrier, dans « laquelle chapelle ledict N^o Jean de Buttet y a fait eslever un tombeau avec ses armes en bronze. » Mais ce même Charles, dans le susdit testament, veut, s'il meurt d'autre maladie que de contagion, être enterré « dans l'ancien tombeau de sa famille, dans l'esglise « de Sainte Marie Epytiaque en la chapelle de Sainte-Marie Madeleine. »

(2) D'autant mieux que l'existence de ce Jean, secrétaire comital, est positive. Un extrait des archives des Comptes de Turin établit que Jean (I), Mermet (II) et Jean (III) ont été secrétaires comitaux et ducaux aux XIV^e et XV^e siècles.

TABLEAU I.



(1) Il se colle ce diplôme de son sceau. Il est assez mal conservé, mais on y voit : écartelé aux 1^{er} et 4^{es} de... au chevron de... accompagné de 3 étoiles de... — Aux 2^{es} et 3^{es} quelque chose comme un freté ou deux bandes ?? — Sur le tout 3 buttes (?) —

(1) Au dernier moment, je trouve aux archives du château de la Serraz un livre de raison du seig^r de Mazeran (de Loys), qui ép. D^{ne} Marie de Normandie, veuve en 2^o noces de Pierre de la Mars ou la Mar. Dans ce livre sont cités une foule de titres confirmant tout ce qui est dit ci-dessus. — Le testament de Marc Claude de Buttet le poète est daté du 29 juillet, reçu par M° Juvonet, notaire de Genève. — *Voir La Mar et La Mure.*

Les Preuves 1723 (marquées par un double trait) donnent un frère à Claude-Louis, nommé CHARLES, dont je n'ai pas trouvé trace.

V. N° CLAUDE-LOUIS DE BUTTET, seigr de Malatrait, coseigr d'Entremont — VOYEZ SON ASCENDANCE AU TABLEAU I. — Il était sénateur au S. S. de Savoie. Fit ses preuves de noblesse (Arch. Manuel) pour la chevalerie des SS. Maurice et Lazare; historiographe de Savoie (Voir p. 288). Il ép. : 1° cont. dot. du 21 avril 1592, D^{lle} Jeanne, fille de N° Thomas de Gilly, seigr de Rochefort. Elle teste le 22 sept. suiv. (Arch. Manuel) en faveur de son mari; 2° cont. dot. du 7 juill. 1602 (Ibid.), D^{lle} Philiberte, fille de N° Claude-Henri de Montfalcon de Roasson. Il teste le 23 fév. 1603 (Ibid.) et le 31 juill. 1612 (Arch. du Sén. de Sav.); (il était cohérit. univ. de son père). Elle teste le 19 juill. 1604 (Arch. Man.) en faveur de ses fils. Il était mort avant le 4 oct. 1612 (Arch. du S. de Sav.), et en 1603 demeurait déjà à Tresserve.

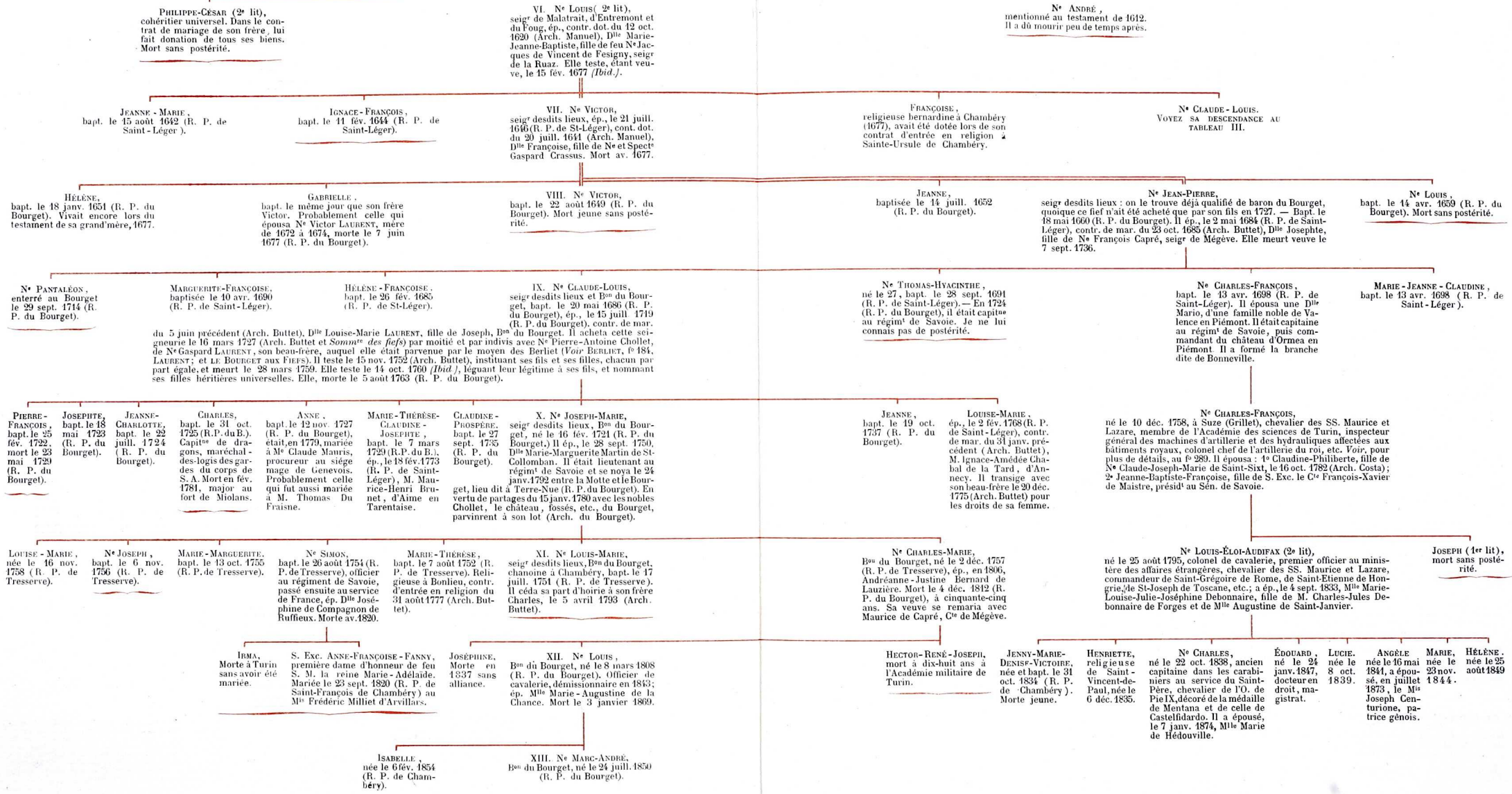
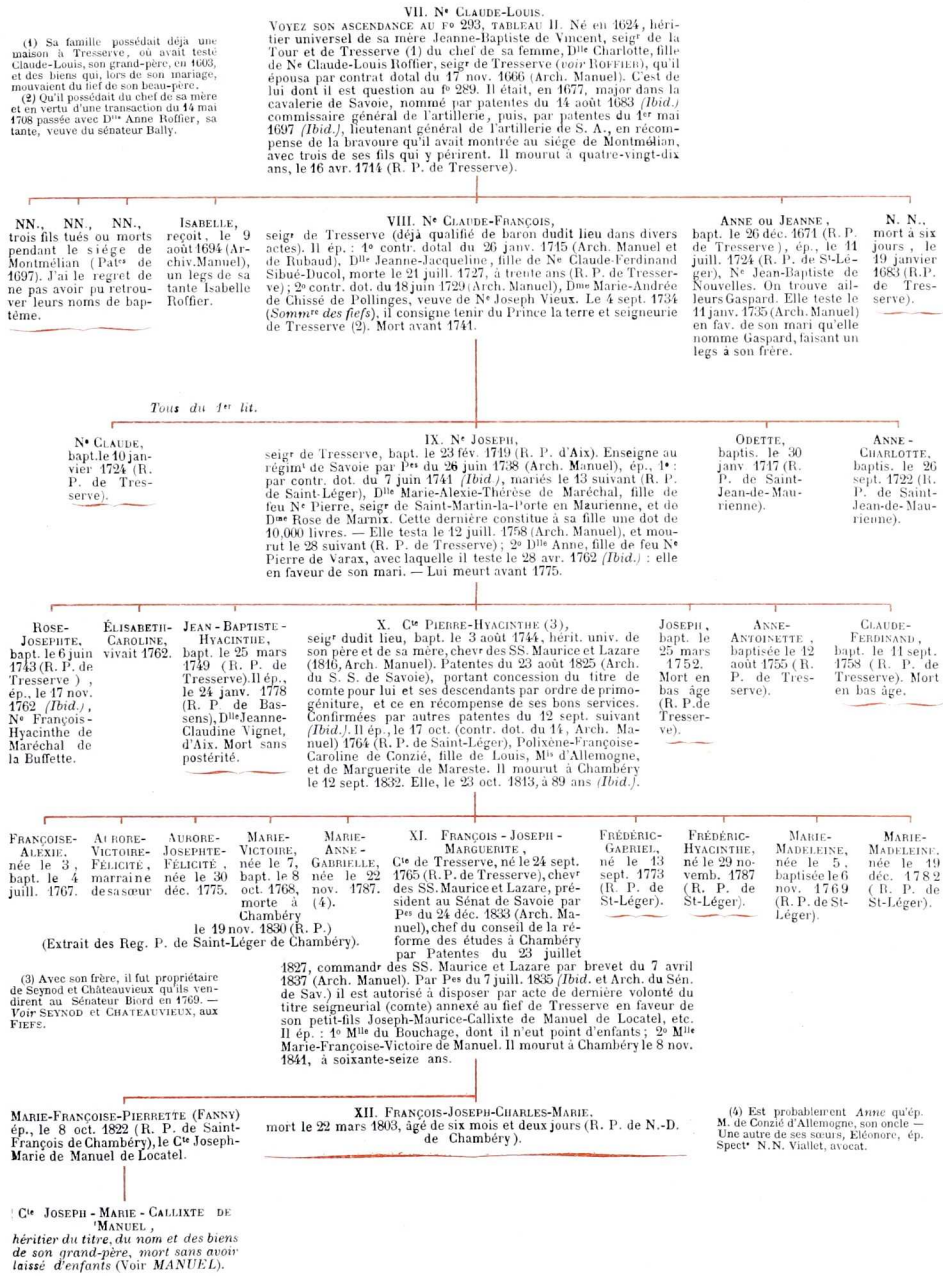


TABLEAU II. BUTTET (DE), BARONS DU BOURGET.

BUTTET (DE), COMTES DE TRESSERVE.



CAGNOL

SEIGNEURS DE LESCHAUX, CHAFFARD ET VERDUN, MARQUIS DE LA CHAMBRE EN MAURIENNE.

(L'orthographe italienne du nom est CAGNOLI)

P. échiqueté d'argent et de gueules, au chef d'or chargé d'une aigle de sable couronnée, becquée et membrée de gueules (Cigna-Santi).

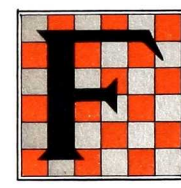
BESSON a vu ces armes au cloître des Cordeliers avec l'échiqueté d'or et de gueules, et le chef d'argent.

Cimier : une nymphe à 3 visages, 2 en profil 1 en face, de carnation, tenant de sa main dextre une boîte d'or et dans la senestre un compas d'argent.

Devise : MAIOR PRVDENTIA FATO.

(Consignements 1687. 1. 138. Arch. de Turin.)

Selon les *Consignements* 1613, le cimier se compose d'un homme tenant de sa main dextre un miroir, etc.



AMILLE originaire de Verceil en Piémont, où elle a toujours été regardée comme très distinguée et fort ancienne. Un rameau s'est transporté en Savoie, au XVII^e siècle : il n'a fourni que trois générations. Feu M. l'abbé Bonnefoy (1) faisait remonter dans la nuit des temps la généalogie de cette famille, à laquelle il donnait pour chef le consul Caius Lutatius Catulus, lequel, l'an 512 de Rome (242 ans avant N. S. J.-C.), mit fin à la première guerre punique par le combat naval qui illustra son nom. C'est vouloir trouver pour les Cagnol, comme pour beaucoup de grandes familles, une origine fabuleuse qu'il n'est permis de citer qu'à la condition d'en plaisanter. Besson, beaucoup plus sérieux, fait remonter la filiation des Cagnol jusqu'à l'an 1280. Cette date doit suffire à démontrer l'ancienneté de cette maison. Pour me restreindre à ce qui me concerne, comme cette famille a fort peu duré en Savoie et que, d'ailleurs, je n'ai pu aucunement contrôler la généalogie de Besson, — elle ne marque même que fort peu d'alliances et de dates, — je publie seulement ce qui m'est historiquement prouvé.

Cette famille présente un exemple frappant de l'inanité des espérances de ce monde. Le C^{te} Centorio Cagnoli, celui qui vint s'établir en Savoie, laissa une nombreuse postérité pourvue d'une belle position et d'une fortune importante. Neuf fils ne suffirent pas pourtant à assurer la continuation de la famille, qui s'éteignit avec cette même génération. Leur sœur, Christine Cagnol, en vertu de substitutions testamentaires, apporta le nom, les biens et notamment le marquisat de la Chambre à son mari, Claude-Benoît de Michal, qui ajouta à son nom celui de Cagnol, marquis de la Chambre. (Suit la généalogie.)

(1) M. l'abbé Bonnefoy, de la Tarentaise, s'était occupé de généalogies dont la bibliothèque du M^{re} de Costa contient en grande partie les manuscrits. Ce travail, sur feuilles volantes, n'est pas coordonné, et par ce fait même n'est à peu près d'aucune utilité.

(4) Dans son testament il nomme sa mère Erlicé.

Le C^e CENTORIO (Centaure) CAGNOLI
(fils de Jérôme et d'Ursule (1) Avogadro : Jérôme, fils de Jean-Baptiste et de Marguerite Buronzo, etc.). Était enseigne du gouverneur de Montmélian lors de son mariage, contracté le 11 août 1618, avec Barbe, fille de N^e Raymond de Tignac, seig^r de Villaret, capitaine au château de Montmélian. Elle testa le 11 fév. 1623. Il ép. : 2^e le 13 janv. 1633, Jeanne, fille de Georges de Lescheraine, président de la Chambre des Comptes. Le C^e Cagnol devint ensuite gentilhomme de S. A., maréchal de camp, colonel d'un régiment, lieutenant-gouverneur puis gouverneur des châteaux de Montmélian, de Charbonnières et de Miolans, par patentes de Christine de France, datées de Fossan du 13 oct. 1643. Il eut ensuite l'honneur insigne d'être nommé chevalier de l'O. Supr. de l'Annonciade en avr. 1660. Il testa à Montmélian le 26 août 1657 (Arch. du Sén. de Sav.), dans lequel il se qualifie de seigneur de Leschaux, Chaffard et de Verdun. Il institua héritier universel son fils aîné Victor, lui substituant successivement ses autres fils, ses filles puis son neveu, le C^e Pierre-François-Centorio, fils du C^e Avogadro et de Marguerite-Françoise, sœur du testateur. Selon Cigna-Santi il mourut vers 1670. Sa veuve testa le 20 sept. 1678 (Arch. du S. de Sav.), faisant des legs à tous ses enfants ci-dessus, nommant héritier universel Victor, fils aîné, substituant les autres fils, etc.



N. B. — Tout ce qui, dans ce fragment de généalogie, n'a pas d'autre marque de provenance, est extrait de Besson.



CAMBIAN.



P. de gueules à la bande d'azur bordée d'or, chargée de 3 losanges de même, accostée de 2 cotices de même (Besson).

Selon les Fiori di Blasoneria des écussons au lieu de losanges.

Selon les Pr. de Malte, version erronée : de gueules à la fasce de sinople bordée d'or (Arch. du dép. du Rhône, H 192).



ENCORE une famille de bonne noblesse du Piémont, qui a passé en Savoie fort peu d'années et dont je ne m'occupe que pour ce qui concerne ma spécialité. Thomas Cambiano, C^e de Ruffia en Piémont, devint, en vertu de son mariage, possesseur des seigneuries de Manigod et d'Hauteville en Savoie. Il n'eut que des filles, l'une desquelles apporta ces seigneuries dans la maison de son mari, Claude de la Forest, seigneur de la Cour, Grignon, etc. Voici les deux degrés de la lignée des Cambiano qui ont figuré dans la noblesse savoyarde.

III^{es}, seig^r THOMAS DE CAMBIAN, C^e de Ruffia en Piémont, seig^r de Manigod et d'Hauteville, ép., vers 1635, D^{ne} Françoise de Reydet, morte avant 1667. En juin 1673, âgé alors d'environ soixante-treize ans, il fut témoin aux Preuves de Malte de Hyacinthe de Montfort (H. 190. Arch. du Rhône).

FRANÇOISE, bapt. le 23 juill. 1638 (R. P. de Saint-Léger).

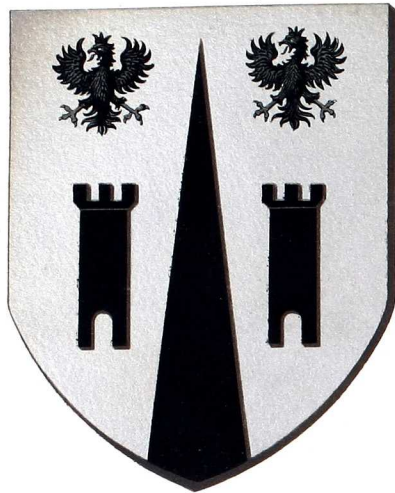
CHRISTINE DE CAMBIAN, D^{ne} d'Hauteville (est probablement la même qu'une des deux marquées à ce degré), ép., le 15 janv. (R. P. de Saint-Léger), contr. dot. du 9 janv. 1667 (Arch. Morand), III^{es} seig^r dom Claude de la Forest, seig^r de la Cour, Grignon et Nevoux. Elle se constitue en dot la somme de 1,000 écus d'or que lui a légués D^{ne} Jeanne du Pont, son aïeule maternelle, par testament du 31 janv. 1645; plus la moitié de l'héritage et succession de D^{ne} Françoise de Reydet, sa mère, en laquelle elle a été instituée par testament du 13 oct. 1664. A compte de cette constitution il est relâché à l'époux la terre et seigneurie d'Hauteville. Le père fait en outre donation de tous ses biens présents et futurs à sa fille, en s'en réservant l'usufruit, à la condition que Christine sera tenue de transmettre, sans aucune diminution, les biens provenant de cette donation à l'aîné des enfants mâles à naître de ce mariage, lequel sera obligé de porter le nom et les armes des Cambian de Ruffia (Voir LA FOREST).

CATHERINE, baptis. le même jour et an que sa sœur Françoise.

ANTOINE DE MICHAL, Baron du Donjon, etc. (Voir MICHAL).

CHARLES-EMMANUEL DE MICHAL-CAGNOL, Baron desdits lieux, marquis de la Chambrée, héritier universel de Christine de Cagnol, sa grand'mère, morte en 1723.





Genève, aux *Notices historiques* de M. Galiffe, excellent recueil où je les ai puisés. Cette famille s'est éteinte à Genève en 1728, et en Savoie vers la fin de ce même siècle.

CAMBIAGUE (DE)

L'orthographe italienne est *CAMBIAGO* : on a ajouté la particule en francisant le nom que l'on trouve quelquefois écrit de *CAMBIAGOZ*.

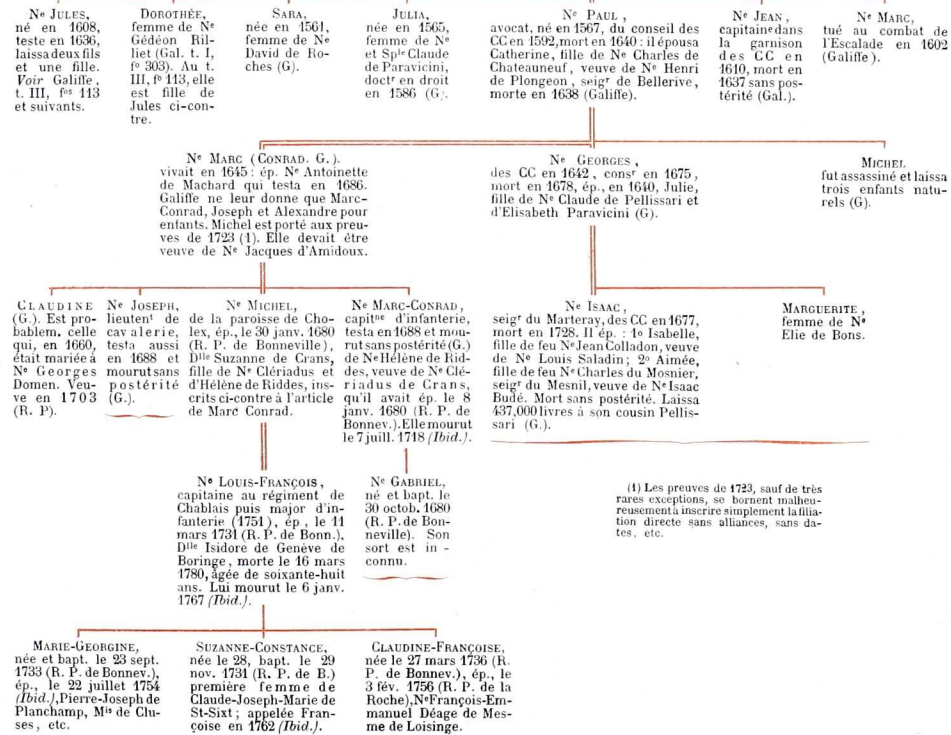
P. d'argent à la pyramide de sable mourant de la pointe, accostée de 2 tours de même, surmontées chacune d'une aigle couronnée de même (GALIFFE, Arm., Genève.).



FAMILLE originaire de Crémone en Italie, passée à Genève, d'où un rameau vint s'établir en Faucigny. Elle fit en Savoie ses preuves de noblesse, l'an 1723] (Bibl. du roi à Turin), sur production de titres authentiques, appuyées d'une enquête faite à Genève en 1601 sur leur noblesse et de la mention faite dans un livre intitulé : *CREMONE*, de cette famille comme étant noble. Je marque par un double trait la filiation inscrite aux Preuves de 1723. Je laisse l'honneur des détails de la généalogie pendant le temps où elle se déroulait à

N° ÉVANGÉLISTE DE CAMBIAGUE, de Crémone.
Les Preuves de 1723 commencent par lui. Il était mort avant 1559 (Galiffe).

N° JULES (CAMBIAGO),
reçu bourgeois de Genève en 1559, du conseil des CC en 1575. Mort le 7 février 1590, à soixante-dix ans environ. Avait épousé Laure, fille de N° Nicolas de Pellissari, morte en 1592, à soixante ans (G.).



CANDIE (DE)

SEIGNEURS DE CANDIE ET DE CHAFFARDON, PRÈS CHAMBÉRY, DE BLOYE, PRÈS RUMILLY, ETC., EN SAVOIE ; DE LA BERRUYRE, DE LOESE ET DE VARENNES EN BRESSE.



P. de gueules semé de fleurs de lys d'or à la cotice d'azur brochant sur le tout. Selon Guichenon (Preuves, f° 183), ce blason figurait au tournoi de Chambéry de 1348, avec les ornements suivants : Cimier ; un chapeau ducal d'or (1) sommé d'une tête d'épervier de sable languée d'or, et de chaque côté du timbre une écrevisse de gueules avec ces lettres : G. R. C. (2). — Devise : TOVT A REBOURS.

Suivant les m^{ss} de Guichenon au « blason des gentilshommes du tournoi de 1498 » les Candie portaient de gueules à la bande de France. Le même Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugcy*, art. CANDIE, donne exactement la version de Besson avec une bande au lieu de la cotice, ce qu'il est facile de confondre. Palliot donne la version de Guichenon.

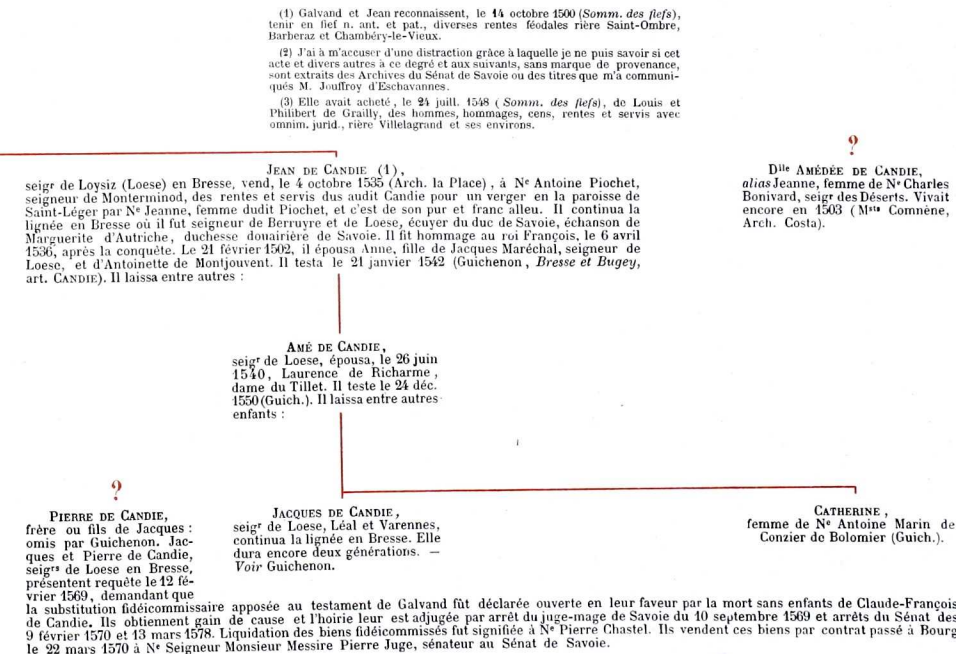
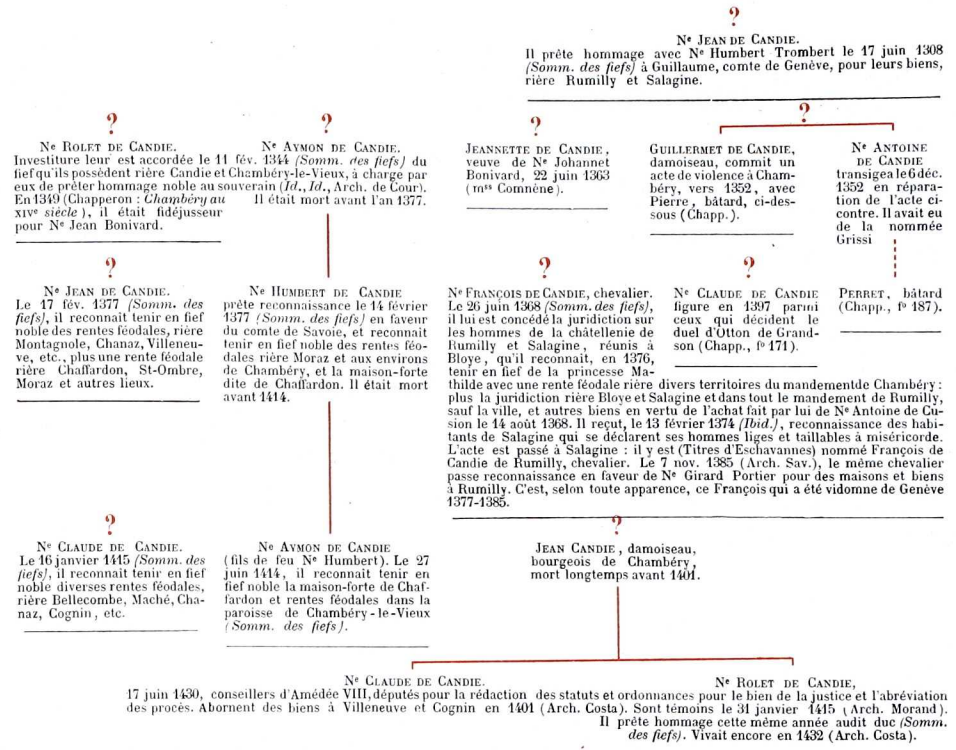
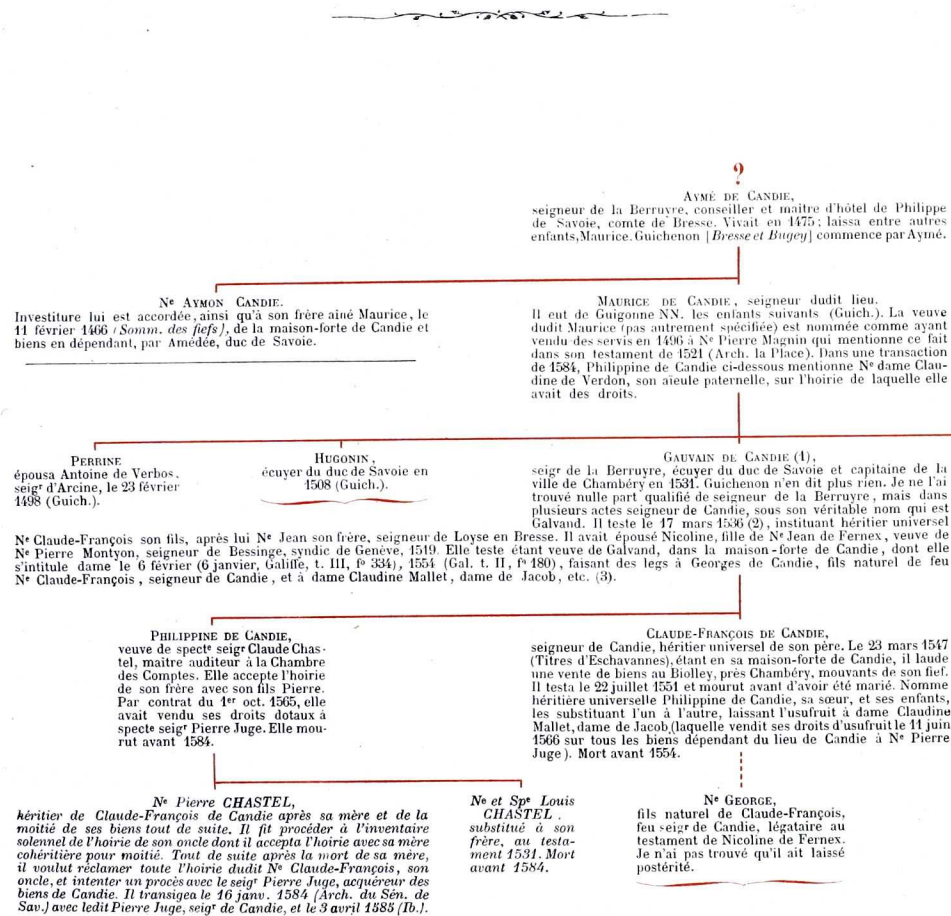
Suivant l'*Armorial historique genevois* de MM. Galiffe et de Mandrot, le sceau de François de Candie, vidomne de Genève, de l'an 1385, était de gueules à la bande d'azur accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux en chef, une en pointe, posées en bande.

(1) Je ne me pique pas d'avoir trouvé par intuition la véritable forme du chapeau ducal.

(2) Quel est le sens des lettres G.R.C.? Les écrevisses, la devise, m'enhardissent à proposer une solution. Ce que La Fontaine disait quatre siècles plus tard « Les sages quelquefois ainsi que l'écrevisse, marchent à reculons », peut se résumer dans ces lettres mystérieuses en en faisant les initiales des mots *GRADIVTVR RETROSVM CARABI* : Un autre tenant du même nom au susdit tournoi portait comme dessus avec le même cimier, sauf les écrevisses, et pour devise *QUOY* (Guich., *Ibid.*).



LES Candie sont, avec les Bonivard et les Chabod, les trois plus anciennes familles connues de l'antique bourgeoisie de Chambéry. Dès le XIV^e siècle ils sont qualifiés nobles, possesseurs de fiefs nobles, et ils figurent même avec distinction dans plusieurs occasions. Ainsi l'on voit deux seigneurs du nom de Candie inscrits parmi les tenants du tournoi donné à Chambéry en 1348. François de Candie, chevalier, fut vidomme de Genève, de 1377 (Guichenon) à 1385 (*Armorial historique de Genève*). Cette famille a formé deux branches, l'une établie en Savoie et l'autre en Bresse. Guichenon (*Histoire de Bresse et Bugey*) en donne brièvement la généalogie, mais ne la commence qu'en l'année 1475; si j'ai pu combler la lacune d'un siècle signalée par cet écrivain, je n'ai pas réussi à trouver le nom du père d'Aymé de Candie par lequel il commence. Il n'y a pas de doute pourtant que tous les personnages inscrits dans la généalogie suivante sont de la même famille. Elle s'est éteinte en Savoie vers 1560 : la branche de Bresse revendiqua les biens de Candie et les vendit en 1570 à Mons^r Mess^{rs} Pierre Juge, sénateur au Sénat de Savoie. Depuis ce moment cette branche devenue française par la conquête de François I^{er}, est restée étrangère à la Savoie et s'éteignit elle-même vers le milieu du XVII^e siècle.



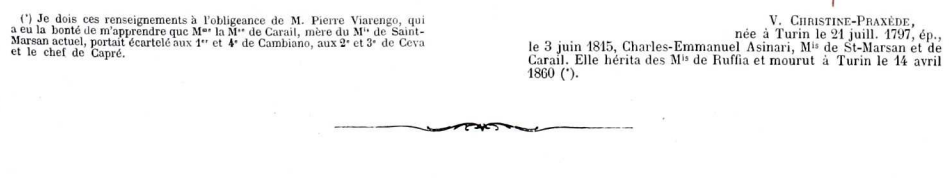
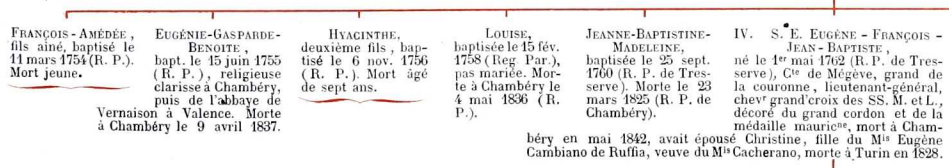
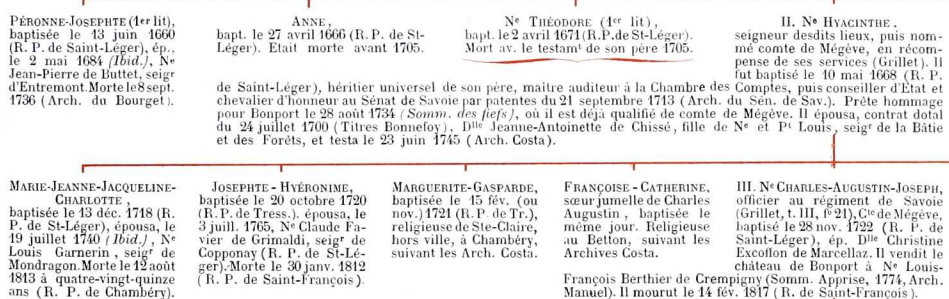
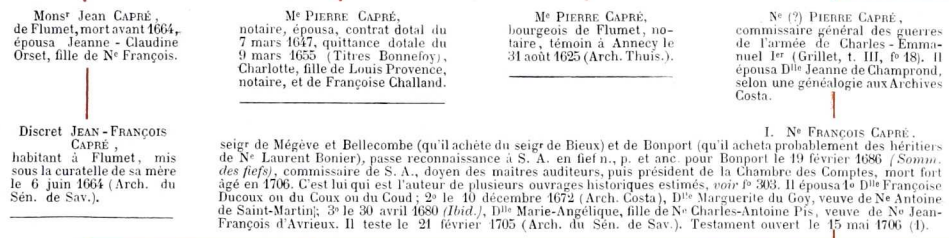
CAPRÉ, C^{TES} DE MÉGÈVE

SEIGNEURS DUDIT LIEU, DE BONPORT ET DE BELLECOMBE.

P. d'azur à une tête et col de chèvre coupés d'argent au chef d'or.



On les voyait ainsi, avec la devise *NON INDIGNA CÆLO* et une tête de chèvre aussi d'argent pour cimier, sculptées au-dessus de la porte d'entrée du château de Bonport, et dans la chapelle de Sainte-Rose en l'église de Saint-Dominique, où elles étaient gravées sur le tombeau de messire François Capré, seigneur de Mégève, conseiller d'Etat, maître auditeur à la Chambre des Comptes, accolées à celles de dame Françoise Ducoux, sa femme, qui sont d'or à un pal d'azur, chargé d'un lis d'argent (Sommaire Apprise, au Sénat de Savoie, du 16 mai 1774. Arch. Manuel). Besson donne aussi d'or à la tête de chèvre arrachée de sable : confusion avec *CAPRIS*.

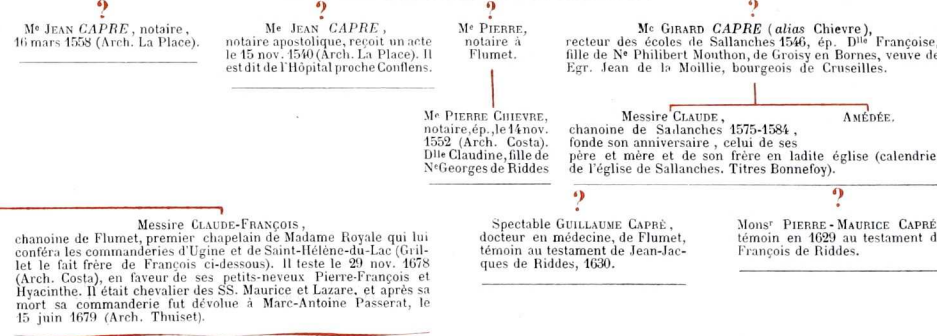


(*) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Pierre Viarengo, qui a eu la bonté de m'apprendre que M^{re} la M^{re} de Carail, mère du M^{re} de Saint-Marsan actuel, portait écartelé aux 1^{er} et 4^e de Cambiano, aux 2^e et 3^e de Ceva et le chef de Capré.

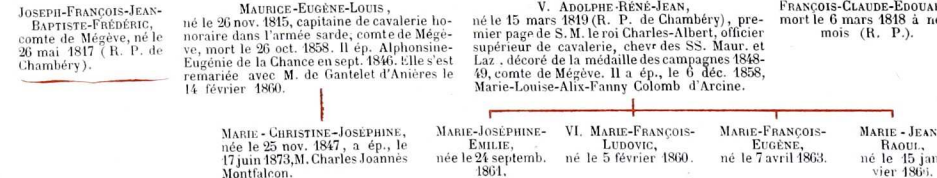
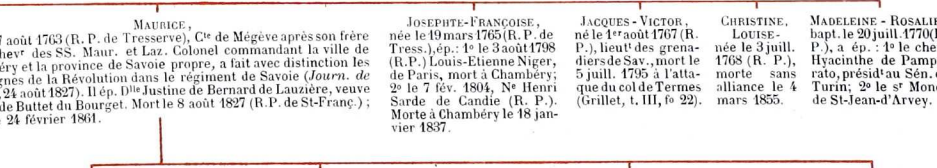
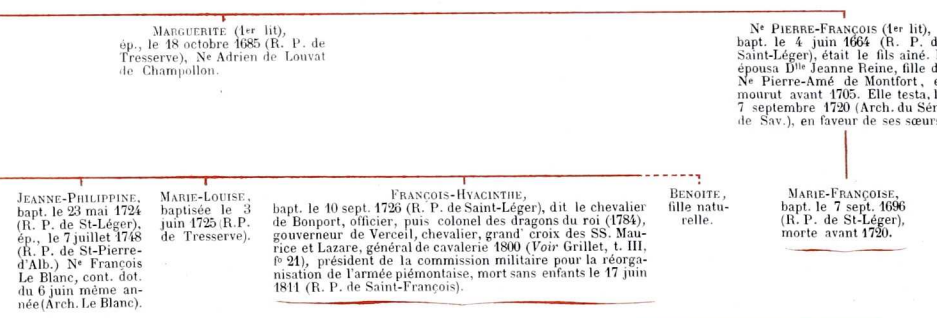


« dire de Grillet, t. III, f° 48, la famille de Capré était déjà « connue à Flumet l'an 1200 « par plusieurs fondations considérables faites à l'église de Saint-Théodule. La maison « Capris de Castellamonte en Piémont et Augustin Chiezza prétendent que les Capré de « Faucigny sont originellement piémontais et de la même famille que les Capris : qu'ils « virent s'établir en Savoie dans le courant du XIII^e siècle, où ils s'allièrent avec les mai- « sons de Riddes, de Bieux, de Cornillon, etc. Les archives des Seigns de Capré ayant été « incendiées environ l'an 1650, il n'est pas possible de vérifier sur quel fondement repose cette assertion. » Il faut savoir gré à Grillet de cette réserve qui ne lui est pas habituelle. Il est certain seulement que les Capré sont de l'ancienne bourgeoisie de Flumet, relevée par l'honorable charge du notariat et quelques alliances nobles, mais quant à la noblesse, les Capré n'ont pas la prétention de la faire remonter plus haut que le XVII^e siècle. Le nom primitif était en vieux français *Chievre*; au génitif latin *Capre*, d'où est venu Capré.

Cette famille s'est distinguée en la personne de François Capré, seigneur de Mégève et Bonport, devant président de la Chambre des Comptes, lequel est un de nos bons auteurs d'histoire. Nous lui devons l'excellent *Traité historique de la Chambre des Comptes* (Lyon, Barbier, 1662), et un *Catalogue très recherché des Chevaliers de l'Annonciade* (Turin, 1654). Elle a encore produit des militaires remarquables et continue encore très honorablement à Chambéry.



(1) La date de cette ouverture, aux archives du Sénat de Savoie, prouve qu'il n'est pas mort en 1705, mais en 1706. D'après une généalogie aux archives Costa, il serait né à Uginie le 18 juillet 1621. C'est lui qui est, à cause de sa charge de maître auditeur aux comptes, le premier noble de sa famille.





CAPRIS.

P. d'or à la tête et col de chèvre arrachés de sable (BESSON, etc.).

?

I. N^e PAUL CAPRIS.

Spectable et Egrège, docteur es droits, Messire Paul Capris, de Brussella au diocèse de Vercell, habitait déjà Chambéry lorsqu'il acheta, le 10 août 1486 (Titres d'Eschavannes) des nobles Marchand, une maison sur la place de Saint-Léger. Il était avocat général au Sénat de Savoie vers 1505 (Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I, p. 14), et appelé Capris-Beaufort. Selon la généalogie citée, il ép. Marguerite, fille de N^e et P^e Louis de Beaufort, seigneur d'Héry (lequel avait en effet une fille de ce nom) vers 1492. Les Preuves de 1723 (marquées par ?) commencent par celui-ci, le premier venu en Savoie.

II. LOUIS DE CAPRIS.

seigr de la Peyssé. Le 16 novembre 1532 (Arch. La Place), il possédait déjà des maisons place Saint-Léger. Il épousa D^{lle} Charlotte Oddinet, fille de Jean, seigr de Longefan et de Montfort (1), et mourut avant 1575.

III. ANGELIN DE CAPRIS (2).

seigr dudit lieu, avocat au Sénat 1593, protecteur et Père temporel des Conventuels et de tout l'Ordre de Saint-François deçà et delà les monts. Il épousa, contrat dotal du 4 juin 1581 (Arch. du Sénat de Savoie), D^{lle} Françoise, fille de N^e François Genaud, seigr de La Fontaine, et de Lucrèce de Prunier. Mort avant 1625.

IV. FRANÇOIS DE CAPRIS.

seigr dudit lieu, gouverneur du château de Chambéry (?), ép. : le contrat dotal du 8 janvier 1625 (Arch. Costa), D^{lle} Catherine de Chalod, fille de N^e et P^e François, seigr de Lescheraine; 2^e le 2 mars 1636 (R. P. de Saint-Léger), D^{lle} Bonaventure de Saint-Loup, fille de N^e Humbert, seigr de Bonchamp.

V. LAURENT DE CAPRIS.

seigr dudit lieu, premier gentilhomme de bouche de S. A. le duc de Savoie, par patentes du 26 juin 1661 (Preuves 1723), ép., vers 1665, D^{lle} Anne-Charlotte de Seyssel, fille de N^e et P^e seigr Aymar, vicomte de Choisel, etc. Il testa le 4 juin 1681 (Titres d'Eschavannes); elle testa, étant veuve, le 3 août 1690 (Arch. du Sén. de Sav.).

VI. JACQUES-EMMANUEL DE CAPRIS.

seigr de la Peyssé, bapt. le 11 déc. 1697 (R. P. de Chambéry), ép. (en 1708, Gén. citée), D^{lle} Jeanne-Marie, fille de N^e Jean-Benoit Courtois d'Arcollières. Il mourut le 25 oct. 1747 (R. P. de Lémenc), ayant testé le 4 juin 1745 (Titres d'Eschavannes). C'est lui qui fit les Preuves de 1723, il y produisit une attestation du Sénat de Turin, prouvant l'ancienneté de la noblesse de la famille Capris.

VII. Le comte ANDRÉ-ANTOINE DE CAPRIS.

seigr de la Peyssé, prit du service en Bavière. Le 15 janvier 1748 (Titres d'Eschavannes), étant à Chambéry pour quelques jours, il déclare s'abstenir de l'honneur de son père, et vouloir garder ses biens en vertu des testaments de Laurent son aïeul, du 4 juin 1681, et au besoin comme appelé par celui de Paul de Capris, du 6 novembre 1524, celui de Louis de Capris, du 19 mars 1534, celui de Claude de Capris, du 9 mai 1578. Il était alors chambellan de S. A. Elect. de Bavière, capitaine en son régiment des gardes. En 1757 (Arch. du Colombier), il était lieutenant-colonel desdites gardes, comte et chevalier de l'ordre illustre de Saint-Georges. En 1768 (Titres d'Eschavannes), il était en outre colonel d'infanterie. C'est la dernière mention que j'ai trouvée de son existence. On le croit mort en Bavière sans postérité.



ETTE maison, originaire du Piémont, a formé plusieurs branches, celle des marquis Gromis de Tarnengo et celle des marquis de Ciglié en Piémont; celle passée en Dauphiné, mentionnée par Chorier (*État politique*, t. III), et Guy Allard (*Bibl. du Dauph.*, t. II), et ensuite en Provence, à Cuver près d'Hyères, où, dans la vallée de Sauvebonne, se trouvait une terre du nom de Capris, mentionnée aussi dans l'*Histoire universelle de la Noblesse de Provence*, comme venant d'Allemagne; celle enfin venue en Savoie, dont je m'occupe ici (1). Le nom primitif de cette maison aurait été, au dire de Chorier, Collocapra: elle est très ancienne en Piémont, où elle résidait à Bielle, à Turin et à Saviglian (*Fiori di blasoneria*). La branche venue en Savoie du diocèse de Vercell, au x^e siècle, fit ses preuves de noblesse en 1723 (Bibl. du Roi à Turin), remontant à Paul Capris, chef de ce rameau. J'ai trouvé aux Archives Morand une généalogie des Capris, remontant aussi au même Paul. Malgré quelques exagérations, je la crois exacte; du moins la filiation directe depuis Paul à Jacques-Emmanuel est parfaitement conforme aux Preuves de 1723 (2): mais je publie comme simple renseignement tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance. Cette famille est éteinte en Savoie, et, à ce que l'on m'a dit, aussi en Bavière, où le dernier connu suivait la carrière militaire.

(1) Voyez CAPRÉ DE MÈGEVE que quelques auteurs font aussi sortir de cette famille.
(2) Voyez sur ces Preuves de 1723, la remarque contenue dans la note du folio 298.

?

Messire FRANÇOIS DE CAPRIS, chapelain, témoin à Chambéry le 9 août 1532 (Arch. La Place).

?

Messire JACQUES DE CAPRIS, chapelain, témoin à Beauregard, le 30 octobre 1518 (Titres d'Eschavannes).

CLAUDE DE CAPRIS, avec son frère aîné Angelin, ils donnent leur consentement au mariage de leur sœur.

DIANE, ép., le 29 mai 1575, N^e Claude de Syons, baron de Creste (Arch. du Colombier).

CLAUDINE-LOUISE, en religion sœur Agathe, Clarisse à Chambéry, testé le 13 octobre 1617 (Arch. du Sén. de Sav.).

R^e BALTHAZARD, Père de la compagnie de Jésus, teste le 13 mars 1622 (Arch. du Sén. de Sav.). Mort avant 1628.

ANTONIE-FRANÇOISE, morte avant 1628, ép. N^e et spectable Michel Orset, conseiller de S. A., Sénat au Sén. de Sav.

Louise ORSET, Claude ORSET, transigent, le 4 janvier 1628 (Arch. du Sén. de Sav.), avec leur oncle François de Capris.

JACQUELINE, bapt. le 19 juin 1671 (R. P. de Chambéry).

FRANÇOISE, religieuse, 1690.

ROSE, religieuse, 1690.

VI. JACQUES-EMMANUEL DE CAPRIS, seigr de la Peyssé, bapt. le 11 déc. 1697 (R. P. de Chambéry), ép. (en 1708, Gén. citée), D^{lle} Jeanne-Marie, fille de N^e Jean-Benoit Courtois d'Arcollières. Il mourut le 25 oct. 1747 (R. P. de Lémenc), ayant testé le 4 juin 1745 (Titres d'Eschavannes). C'est lui qui fit les Preuves de 1723, il y produisit une attestation du Sénat de Turin, prouvant l'ancienneté de la noblesse de la famille Capris.

CHRISTINE (aveugle), légataire au testament de 1690.

JEAN-BAPTISTE DE CAPRIS, chevalier de la Clef d'or, colonel d'infanterie au service de S. A. Electorale de Cologne en 1698 (Général. citée). N'est pas nommé au testament de sa mère.

JEAN-CHARLES, bapt. le 6 mars 1674 (R. P. de Saint-Léger). N'est pas nommé au testament de sa mère.

LOUIS, nommé au testament de sa mère.

FRANÇOIS-JOSEPH, bapt. le 17 juin 1680 (R. P. de Chambéry), cohéritier universel de sa mère.

ADRIENNE, née le 6 juillet 1713 (R. P. de Saint-Léger).

FRANÇOISE-GUILLEME, bapt. le 13 septembre 1717 (R. P. de Saint-Léger).

CLAUDE-FRANÇOIS, bapt. le 21 avril 1719 (R. P. de Saint-Léger). Très probablement était mort avant janvier 1748.



CARPINEL

P. d'argent à 3 fasces de sinople, celles du chef et de la pointe chargées chacune de 4 étoiles d'or et celle du milieu de deux filets de même.

Cimier : *Un pélican d'or.*

Devise : *DE LA VERTU VIENT LA GLOIRE.*

(Patentes de réhabilitation de noblesse du 27 février 1607, Reg. 24, Pat. de Sav. n° 316, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

Les autres versions données par Besson, Laitolo, etc., sont donc fausses.

N° GUY, mentionné avec Raymond, aux patentes de réhabilitation de 1607.

N° NICOLAS CARPINEL, (fils de Catherin, fils de Dominique, fils de Jean), contrôleur général des gabelles, maintenu en cette charge par patentes du 1^{er} février 1581 (Arch. du Sén. de Sav.). Il ép. Marguerite, fille de N° Henri Bay et d'Hippolyte Gislandi, morte avant 1590. Il exerça 1 commerce par interposée personne (Patentes 1607); il est toujours qualifié de noble, soit à cause de sa charge, soit à cause de son origine (Voyez ci-dessous).

N° BALTHAZARD DE CARPINEL, porté aux tailles de la commune de Boège, 20 juin 1613 (Arch. Thuse), pour des biens par lui achetés. Le même habitait Burdignin et vendit, le 11 nov. 1628 (Minute Pacot. *Ibid.*), des biens situés audit lieu.

PAUL, religieux de St-François (Arch. Costa).

GASPARDE (Arch. Costa).

Rév^d OCTAVIEN, bap. le 1^{er} janvier 1617 (R. P. de Saint-Léger), chanoine, chantre et trésorier de la Sainte-Chapelle de Savoie. Il testa, le 31 janv. 1672, en faveur d'Octavien son neveu, et fut enterré à Sainte-Marie-Egyptiaque le 15 avril 1685 (R. P. de Lémenc).

PHILIBERT, bap. le 23 novembre 1577 (R. P. de St-Léger).

RAYMONDINE DE CARPINEL, veuve du sieur Marc Mary, ép., le 24 mai 1709 (R. P. de Lémenc). N° Jean-Baptiste de Dalmaz, veuf d'Anne du Socquet.

N° JOSEPH DE CARPINEL, Il ép. D^{lle} Marguerite (ou Madeleine) de Savoie, fille de N° Antoine, seig^r de la Chauz. Il testa le 5 mars 1695, testament ouvert le 19 suivant (Arch. du Sén. de Sav.), en faveur de R^d Catherin, son frère, et faisant des legs à ses autres frères, ne mentionne pas sa fille.

N. N., clarisse à Chambéry, mentionnée au testam^t de R^d Catherin.

ANTOINE, bap. le 1^{er} octobre 1670 (R. P. de Saint-Alban).

CATHERINE-FRANÇOISE, bap. le 1^{er} juin 1677, ép., le 27 fév. 1717 (R. P.). N° Louis-Amédée David de Bouchet, fils de N° Claude.

ANNE, bap. le 24 mai 1693 (R. P. de Saint-Alban), ép., le 4 juin 1695 (Arch. Costa). N° Pierre-Hyacinthe Noyel de Bellegarde.

CHARLES, bap. le 28 avril 1673 (R. P. de St-Alban).

N° FRANÇOIS BONAVENTURE, bap. le 10 juin 1662 (R. P. de St-Alban), seig^r de la Chauz et de la Croix, mort *ab intestat* avant le 9 nov. 1734, avait ép. D^{lle} Marie-Anne de Rochette, et hérité de moitié de l'usufruit de tous les biens de son frère aîné Catherin.

MARIE-FRANÇOISE, née et bap. le 7 février 1695 (R. P. de Saint-Léger), probablement morte le même mois. Son père n'en parle pas dans son testament.

CATHERIN, bap. le 20 déc. 1703 (R. P. de St-Léger), religieux Cordelier, gardien de Ste-Marie-Egyptiaque, à Chambéry, en 1705 (Arch. St-Sulpice).

MARC, né le 4 janvier 1705 (R. P. de St-Léger). Mort jeune.

N° THOMAS RAYMOND, bap. le 10 nov. 1702 (R. P. de St-Léger), dit de Ronde. Capitaine au régim^t de Tarentaise, ép., le 19 mars 1740 (R. P.). D^{lle} Marie, fille de N° Janus Chouvet. Il vivait encore en 1769 (*Ibid.*).

LOUIS-OCTAVIEN, légataire de son oncle, 1719.

FRANÇOIS, légataire de son oncle, 1711 (R. P. de Saint-Léger).

JOSEPH-LOUIS, bap. le 2 fév. 1711 (R. P. de Saint-Léger).

MARIE-JOSEPHITE, née et bap. le 24 octobre 1740 (R. P. de St-Léger), ép. : 1^o le 25 nov. 1756 (*Ibid.*), N° Jean-Guillaume Saultier de la Balme de la Fournache, capitaine de dragons en Evrière; 2^o N° Jacques-Melchior de Martinel; 1770, 1775, veuve 1780 (R. P. de Chambéry). Morte le 19 nov. 1815, à soixante-quinze ans (R. P. de Saint-François).

CATHERINE, née le 10 avril 1741 (R. P. de Saint-Léger).

N° THOMAS-LOUIS, bap. le 18 nov. 1738 (R. P. de St-Léger). Probablement mort jeune.



GRÈGE Catherin Carpinelli, né à Carmagnola en Piémont; à cause des injures des guerres de l'empereur Charles-Quint, du roi François I^{er} avec le duc Charles de Savoie, se retira à Chambéry où il exerça l'état de procureur au Sénat (Il l'était en 1520 [Arch. Savoiron] et en 1560 [Arch. Morand]). Il épousa D^{lle} Pernelle Allardet, sœur de l'évêque de Lausanne. Il eut de ce mariage deux fils (Pates 1607).

(1) Tous les faits énoncés aux articles de Catherin, de ses deux fils et de son petit-fils Raymond sont contenus dans les patentes de réhabilitation de noblesse de 1607. Par ces patentes, citées au folio 306, il leur est confirmé l'usage des armoiries décrites ci-contre, telles que leurs prédécesseurs les ont toujours portées. La famille Carpinelli n'est pas citée dans trois nobiliaires manuscrits sur les maisons nobles de Piémont (Bibl. de Thuset), et spécialement de Carmagnola. Si on ne peut s'inscrire contre les termes formels des patentes de 1607, je peux du moins dire que la noblesse des Carpinelli était ou toute récente à l'époque de leur migration en Savoie, ou bien peu connue.

N. B. — Les doubles traits indiquent la filiation donnée par les preuves de 1723.

Egrège BERNARDIN DE CARPINEL, marié à Gonine N. N. Il reprit la qualité de ses prédécesseurs réputés anciens nobles de Carmagnola et servit S. A. comme contrôleur de la Chancellerie de Savoie (Exposé aux patentes 1607).

MELCHIOR, tué dans les guerres de Genève (Patentes 1607).

CLAUDE, tué dans les guerres d'Espagne (Patentes 1607).

CATHERINE, filleule de son grand-père, bap. le 24 décembre 1561 (R. P. de Chambéry).

N° CLAUDE DE CARPINEL, bap. le 8 août 1613 (R. P. de Chambéry). Son alliance ne m'est pas connue. Il est pourtant, notamment par les Preuves de 1723, sûr qu'il est le père des ci-dessous.

PIERRE, docteur en théologie (Arch. Costa), n'est pas nommé en 1622.

GABRIELLE, à N. N. Martini (Arch. Costa).

LOUISE, bap. le 19 août 1608 (R. P. de St-Léger).

N° OCTAVIEN DE CARPINEL, né le 4 juillet 1640, bap. le 29 décembre 1641, enterré le 6 septembre 1700 (R. P. de St-Alban). Il épousa D^{lle} Louise de Savoie de la Chauz. Elle fit une donation à R^d Catherin, son fils, le 4 octobre 1719 (Arch. du Sén. de Sav.), et testa le 18 juin 1723, testament ouvert le 11 décembre 1724 (*Ibid.*).

ANNE, bap. le 18 juin 1639 (R. P. de Saint-Alban).

R^d CATHERIN, fils aîné, bap. le 7 novembre 1660 (R. P. de Saint-Alban). Chanoine et archidiacre de la Sainte-Chapelle de Savoie. Abbé commendataire de N.-D. de Bonnevaux, testa le 4 octobre et mourut le 24 nov. 1719 (Arch. du Sén. de Sav.). Le 2 avril 1697 (*Ibid.*), il passa une transaction comme héritier de Joseph, son frère, lequel était héritier de Madeleine de Savoie.

MADELEINE, bap. le 18 août 1668 (R. P. de Saint-Alban), a la moitié de l'usufruit des biens de R^d Catherin, son frère.

ROSE, bap. le 7 mars 1672 (R. P. de Saint-Alban), visitandine à Chambéry. Contrat d'entrée en religion du 22 décembre 1693 (Arch. Costa).

JEAN-BAPTISTE, bap. le 14 juillet 1674 (R. P.), chanoine et trésorier de la Sainte-Chapelle, 1717, 19, 36.

RAYMONDINE ép. le 1^{er} décembre 1708 (R. P. de Saint-Léger). N° François, fils de N° Jean-Claude Chambre.

N° CHARLES-JEAN-BAPTISTE, seig^r desdits lieux, fils aîné, bap. le 27 mai 1700 (R. P. de Saint-Léger), héritier universel de R^d Catherin, son oncle, ép., le 9 nov. 1734 (R. P.). D^{lle} Anne, fille de N° Jean-Pierre Morand, baron de Grilly. Mort avant le 13 avril 1764. Elle testa le 13 janvier 1766 (Indication dans la quittance 1767 ci-dessous).

MARIANNE, FRANÇOISE-AIMÉE, JEANNE, MARGUERITE, ALEXIS, LOUISE, MARIE, trois sœurs jumelles (Généal. Arch. Costa).

de N° Louis-Henri de l'Allée de Songy. Morte veuve le 21 septembre 1783 (R. P. d'Annecy).

N° JEAN-BAPTISTE, né et bap. le 5 décembre 1736 (R. P. de Saint-Léger). Mort jeune probablement.

N° LÉONARD (ou AYNARD), seig^r desdits lieux, né le 7 février 1740 (R. P. de Saint-Léger), ép., le 13 avril 1764 (*Ibid.*). D^{lle} Thérèse-Antoinette de Garbillon.

ANNE-MARIE, née le 16 déc. 1737 (R. P. de St-Léger), ép., le 22 juin 1768 (*Ibid.*), N° Jacques-Gabriel du Clos de la Place. Vivait encore 1782 (*Ibid.*). Morte le 23 nov. 1824 (R. P. de Saint-François).

FRANÇOISE-OCTAVIE, née le 14 avril 1744 (R. P. de St-Léger). Quittance en sa faveur et de sa sœur Anne-Marie, du 40 déc. 1767 (Titres d'Eschavannes), d'un legs fait par leur mère à Marie-Sophie de Grilly, sa sœur. Morte le 1^{er} déc. 1818 (R. P. de Saint-François).

N° JEAN-BAPTISTE, bap. le 23 janv. 1767 (R. P. de St-Léger), enterré le 10 février suivant (R. P. de Saint-Alban).

CARREL.

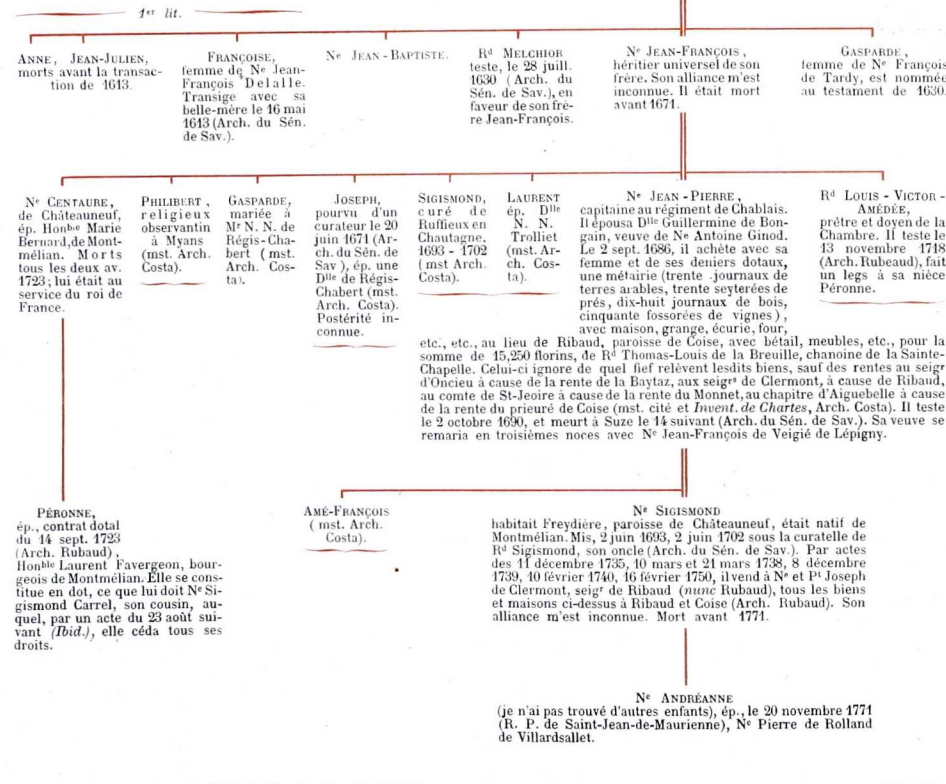


P. de gueules à l'aigle éployée d'argent à la bande de sable brochant sur le tout, au chef d'azur chargé de 2 croissants d'argent et d'une étoile d'or au milieu.

(Vieilles notes manuscrites aux archives Costa).

HONORABLE Laurent Carrel, bourgeois de Chambéry (le 31 juillet 1557 [T^{es} Baillard], il était «*hoste du faulbourt de Mommellian*»), est le père de Laurent ci-dessous.

N^o LAURENT CARREL, conseiller de S. A. et Maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie par patentes du 25 janvier 1598 (Selon Capré, 1^o 288, les patentes seraient du 13 avril). Est le premier noble de sa famille à cause de sa charge. Il était auparavant référendaire de Savoie en Piémont. Il prit possession de sa charge de M^e auditeur, le 13 avril 1598, et l'exerça jusqu'en avril 1615 (ou 13), selon un mémoire généalogique existant aux Archives Costa. Les Preuves de 1723 faites par Sigismond, son arrière-petit-fils, remontent jusqu'à Laurent (Bibliot. du Roi, à Turin). Il ép. : 1^o D^{lle} Jeanne Bara ; 2^o D^{lle} Suzanne Mercier. Celle-ci transigea, le 16 mai 1613 (Arch. du Sén. de Sav.), avec Françoise, sa belle-fille. Lui testa le 24 janvier 1612 (*Ibid.*).



CARREL. — Voir au SUPPLÉMENT.

CARRELLY ou CARELLY,

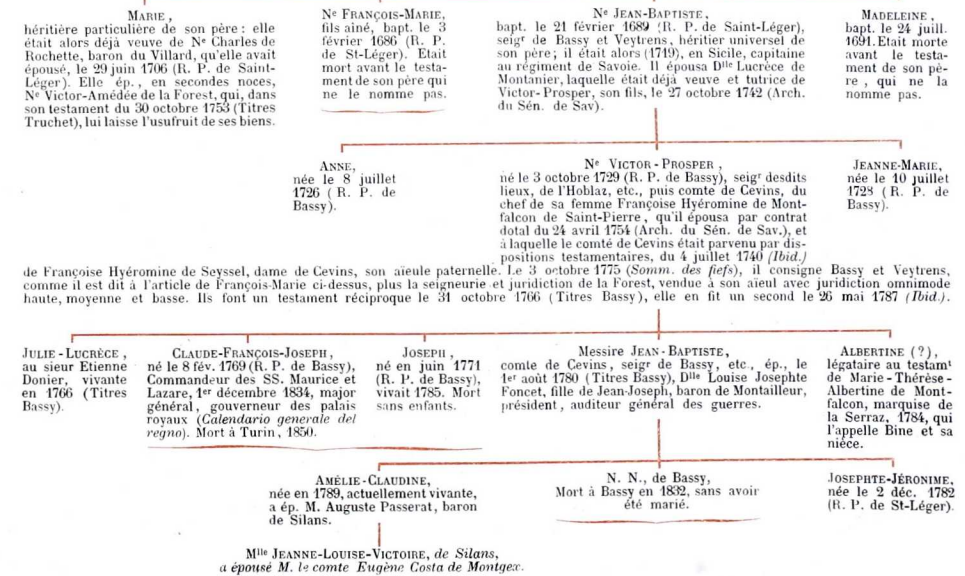
COMTES DE CEVINS, SEIGNEURS DE BASSY, DE VEYTRENS, DE LA FOREST EN BORNES, ETC.

P. d'azur au chariot d'argent surmonté d'une étoile d'or au canton dextre du chef (cachet de famille).



NOBLE François-Marie Carrelly, conseiller de S. A. et M^e auditeur à la souveraine Chambre des Comptes de Savoie, fils de Joseph, était d'une famille probablement originaire du Piémont. D^{me} Étienne de Sauvage, femme et mandataire de N^o Claude-Balthazard de Loche, seigneur de Vanzy, lui relâche par acte en élection d'ami du 12 mai 1682 (ensuite de l'expédition faite à ladite dame du mandement d'Arlod par arrêt de la Chambre des Comptes du 8 août 1681), la terre et seigneurie de Bassy et Veytrens en Genevois, démembrées du mandement d'Arlod, plus une rente féodale et une dime (Consignement, 3 octobre 1775, fait par Victor-Prosper ci-dessous, *Sommaire des fiefs*). Le 18 juillet 1699 (*ibid.*) il lui fut délivré des patentes portant vente, confirmation et expédition en sa faveur de la juridiction et revenus de la dimerie de la Forest, de la paroisse de Groisy-en-Bornes, pour le prix de 1,600 florins. Il épousa, le 27 mai 1682 (T^{es} Bassy communiqués par le marquis d'Oncieu), D^{lle} Françoise-

Michelle de Montfort, fille de N^o et P^o Pierre-Aimé, seigneur dudit lieu, baron de Creste, etc., et de Françoise de Lucinge des Alymes. Il teste le 9 et codicille le 19 octobre 1719, testament ouvert le 25 octobre suivant (Arch. du Sén. de Sav.).



28 mars 1871.



CARRON,

SEIGNEURS DE LA BIGUERNE, COMTES DE CESSENS ET GRÉSY.

P. d'azur à 3 carrons (billetes ou tablettes) d'argent couchés 2 et 1 (BESSON).

(On trouve aussi de gueules à 3 carrons d'or posés en losange 2 et 1).

Cimier : une aigle d'azur (BESSON).

9
N° GONIN CARRON, contrôleur de S. A. au Préside de Montmélan, 1628. J'ignore absolument s'il est de cette famille.

N° PIERRE, secrétaire et valet de chambre de S. A., émancipé le 21 août 1628 (Arch. du Sén. de Sav.).

9
N° AYNARD CARRON, seigr de la Biguerne, (d'après une généal. mste aux Arch. Costa, il serait fils de Noel Carron et de N. N. de la Verrière, veuve de Claude Turrel; Noel serait fils de Claude et de D^{ne} Rose du Foug). Conseiller d'Etat de S. A. R. M^{re} auditeur à la Chambre des Comptes et contrôleur général des finances, le 28 août 1635 (Capré, p. 291). Il ép. D^{ne} Marguerite Velati, et vivait encore en 1678.

N° FRANÇOIS, bapt. le 9 janvier 1634 (R. P. de Chambéry). Mort sans postérité.

JEANNE, ép. le 28 août 1660 (R. P. de Chambéry), N° Claude Bruyset de Chabod, seigr de Villeneuve.

N° et Spectable JEAN, seigr de la Biguerne, conseiller d'Etat de S. A. et sénateur au Sénat de Savoie, émancipé par son père le 2 août 1636 (Arch. du Sén. de Sav.). Il ép., contrat dotal du 17 mars 1655 (Archiv. Costa), D^{ne} Claire, fille de N° Balthazard Sarde, seigr de Candie, laquelle teste le 20 mai 1677 (Arch. Savoiron).

CLAUDINE, à Spectable Hector Reveyron, avocat au Sénat de Savoie.

R^e Mess^{rs} AYNARD, chanoine à la Sainte-Chapelle de Savoie, coadjuteur au Doyenné d'Aix (Généalog., Arch. Costa).

CLAIRE, bapt. le 3 avril 1663, 1670, mortes sans alliance (Généal., Arch. Costa).

LOUISE, bapt. le 13 août 1663, 1670, mortes sans alliance (Généal., Arch. Costa).

MARGUERITE, religieuse à N° Philibert, prés de Belley (1677), juillet 1684 (R. P. de Maché). Elle transige avec ses frères et sœurs en 1686 (Arch. du Sén. de Sav.).

ODETTE, bapt. le 8 février 1658 (R. P. de Chambéry). Mort sans alliance en 1677.

JEANNE, bapt. le 19 octob. 1658 (R. P. de Chambéry). Mort sans alliance en 1677.

N° AYNARD, bapt. le 19 octob. 1658 (R. P. de Chambéry). Mort sans alliance en 1677.

ANNE, bapt. le 15 mai 1661, ép. en juin 1684 (R. P. de Maché). Charles-Emmanuel, valet encore en 1686, et mourut sans alliance.

N° JOSEPH, seigr dud' lieu, fils aimé, cohéritier universel de sa mère, seigr dudit lieu après son frère. Mort sans alliance en 1686, et mourut sans alliance.

N° VINCENT, second fils, cohéritier universel de sa mère, seigr dudit lieu après son frère. Mort sans alliance en 1686, et mourut sans alliance.

CLAUDINE, bapt. le 25 déc. 1664, ép. le 23 août 1681 (R. P. de Maché). N° Albert-Eugène Favier, procureur général au Sénat de Savoie.

MARIE-FRANÇOISE, cont. dotal du 31 déc. 1692 (Arch. Costa). N° Hyacinthe Favier, procureur général au Sénat de Savoie.

FRANÇOISE, bapt. le 3 nov. 1674, ép. N° Amédée de Coppinay (Généal., Arch. Costa).

ADRIANE, bapt. le 7 sept. 1672, religieuse de N° Benoît-Denis de Regnaud de Chalo. Mort veuve à quatre-vingts ans environ le 8 déc. 1757 (R. P. de Bassy).

tuant héritière universelle sa sœur Claudine, lui substituant ses neveux N° Aynard Favier et N° Joseph Favier, puis N° François Favier, son autre neveu. Mort le 25 juillet suivant. Son testament fut ouvert le 26 suivant (Arch. du Sén. de Sav.).

N° FRANÇOIS FAVIER, baron du Noyer, etc. (V. FAVIER).
N° AYNARD FAVIER, major général, etc. (V. FAVIER, seigr de la Biguerne).
N° JOSEPH FAVIER, etc. (V. FAVIER).



LUSIEURS familles ont porté en Savoie le nom de Carron. La plus ancienne est certainement celle dont Guichenon a donné la généalogie dans son *Histoire de Bresse et Bugey*, contin. de la 3^e partie, f° 69, qui fut anoblée par patentes du 22 mars 1521 (Annexe aux Preuves 1723. Bibl. du Roi à Turin). Elle était du Bugey : je n'ai donc pas à m'en occuper ici. Ses armoiries étaient d'azur à 3 tablettes (alias carrons) d'argent. Cimier : une aigle d'azur. Est-ce comme prétention, est-ce communauté d'origine, les Carron, comtes de Cessens, portaient le même blason, au dire de Besson. Cette famille s'est divisée en deux branches : celle des seigneurs de la Biguerne et celle des comtes de Cessens. La première s'est éteinte au commencement du XVIII^e siècle et ses biens sont passés aux nobles Favier; la seconde s'est éteinte vers la fin du même siècle, quoique je n'aie pu me renseigner exactement sur ce fait.

NOTA — Je reçois trop tard pour pouvoir enrichir ma généalogie de quelques détails, l'excellente *Histoire de Grévy sur Aix*, par le C^{te} de Mouxy de Loche, où l'on trouve la filiation de la famille Carron. J'ai le regret de ne pas être d'accord avec l'estimable auteur de cet ouvrage sur un point assez important, l'attribution des lettres de noblesse de 1521, citées en tête de cet article. Ces lettres, comme il le rapporte (folio 86, note 4), sont délivrées à Jean, fils d'Antoine Carron (chef de la famille de ce nom en Bugey), dont Guichenon donne la généalogie. M. de Loche nous dit aussi, par deux fois (page citée et tableau n° 93), que c'est un Antoine Carron qui a été anobli en 1521, devenu, selon lui, le chef de la famille Carron de Grévy. Jean, fils d'Antoine, était de Saint-Germain; Antoine était de Novalaise. J'ai dépouillé tous les registres des patentes existant à Turin, et je n'y ai pas trouvé deux patentes délivrées en 1521 à deux individus du nom de Carron. La mention de l'inventaire sur laquelle s'appuie M. de Loche me paraît donc inexacte. La différence du blason, dont le champ pour ceux de Grévy a toujours été, selon M. de Loche, de gueules, — ce n'est pas l'avis de Besson, — et pour ceux de Bugey, d'azur, serait encore une induction tendant à démontrer que les deux familles n'étaient pas de la même souche, n'ont pas en commun les mêmes lettres de noblesse. Malgré cela, je crois plus prudent, n'ayant pas de preuves positives, de laisser, comme je l'ai fait, la chose dans le doute.

M. de Loche donne le portrait de Claude Carron, où l'on voit que le champ de l'écu était de gueules : il dit aussi, note 1, p. 86, que les Carron de Grévy ont toujours porté de gueules à 3 carrons d'or. Oui, quand ils n'ont pas porté d'azur.

N° PIERRE-ANTOINE, fait une donation à N° Joseph Carron, son neveu, le 11 avril 1686 (Arch. du Sén. de Savoie).

N° JOSEPH, mort sans lignée (Généal. Arch. Costa).

N° CLAUDE, conseiller de S. A., M^{re} auditeur, puis doyen des M^{res} auditeurs à la Chambre des Comptes de Savoie. Contrôleur général des finances en Savoie. Par contrat du 28 nov. 1677 (Arch. du Sén. de Sav.) passé à Lyon, il achète de François-Claude de Bech, seigr de la Motte, et de Marie Charlotte de Gelas, sa femme, les terres et seigneuries de Cessens et Grévy en Genevois qui furent érigées en comté, le 22 janv. 1682 (Somm. des fiefs). Il fut mis en possession de la pêche du lac du Bourget, dans les confins de Cessens, par verbal du 3 août 1680 (Ibid.). Il passe reconnaissance pour les seigneuries et château de Cessens et Grévy le 29 janv. 1684 (Ibid.). Il ép. : 1^o contrat de mariage du 4 janv. 1667 (Arch. Costa), D^{ne} Madeleine Fariod, fille de Jean-Baptiste, écuyer, seigr de St-Hilaire, maître d'hôtel du roi de Navarre, capitaine du guet en la ville de Lyon; 2^o le 5 janv. 1678 (R. P.), D^{ne} Françoise Pobel de St-Alban, veuve du seigr chevalier Vectier. Il teste le 24 juill. 1710 (Arch. du Sén. de Sav.). Testament ouvert le 15 fév. 1714, lui étant mort la veille (Ibid.).

N° JACQUES, mort sans lignée (Généal. Arch. Costa).

N° NOEL, avocat au Sén. de Sav. Un noble de ce nom ép. D^{ne} Isabelle de Pingon (peut-être celle qui testa en 1714 en faveur de ses neveux Clermont, mais qui ne dit rien de son alliance), et eut un fils, Jacques, bapt. le 16 avril 1671 (R. P. du Bourget), que faute de place et ne connaissant pas sa postérité j'inscris ici, et non au degré inférieur.

VIRGINIE (1^{er} lit).

FRANÇOIS (1^{er} lit), bapt. le 10 juin 1676 (R. P. de Maché), religieuse.

N° CLAUDE-VINCENT (1^{er} lit), bapt. le 22 janv. 1674 (R. P. de Maché), C^{te} de Cessens et Grévy, auditeur général des guerres, ép. le 15 avril 1698 (R. P. de St-Léger), D^{ne} Françoise Alois. Il était mort avant le testament de son père de l'an 1710.

JEANNE-MARIE-BAPTISTE (second lit), ép. le 7 mars 1706 (R. P. de Maché), N° Benoît-Denis de Regnaud de Chalo. Mort veuve à quatre-vingts ans environ le 8 déc. 1757 (R. P. de Bassy).

MARGUERITE (Généal. Arch. Costa).

AYNARD ou LÉONARD (second lit), bapt. le 6 nov. 1678 (R. P. de Maché), comte de Grévy et Cessens, héritier universel de son père, conseiller de S. A. et M^{re} auditeur à la Chambre des Comptes, puis sénateur au Sénat de Savoie. Le 28 juill. 1734 (Somm. des fiefs), il passe consignment pour la seigneurie érigée en comté, de Cessens, ensuite de l'acquisition faite par son père, comme il est dit ci-dessus. Il ép., le 28 avril 1701 (R. P. de Saint-Maurice d'Anney), D^{ne} Françoise-Catherine, fille du marquis Joseph de Sales.

CHARLOTTE-HELENE, bapt. le 25 mars 1710 (R. P. de Lémenc).

BENOÎT-DENIS, bapt. le 7 juill. 1703 (R. P. de St-Léger).

N° JOSEPH-ALEXIS, bapt. le 30 août 1703 (R. P. de Lémenc).

HYACINTHE, bapt. le 25 avril 1699 (R. P.).

JEANNE-FRANÇOISE, bapt. le 25 avril 1699 (R. P.).

Le testament de leur grand-père (1710) les institue héritiers en la Tour de Crochet et biens en dépendant, dans les vignes de Barby et la juridiction et rente de Brison.

Dans un Sommaire Apprisé du 16 mai 1774 (Arch. Costa) où il figure comme témoin, il est dit chevalier des SS. Maurice et Lazare, gentilhomme de la Chambre, né à Chambéry, âgé de soixante-et-onze ans, avoir plus de 5,000 livres de biens plus une pension de S. A. de 1,200 livres, etc. Je ne lui connais pas d'alliance.

N° VINCENT-FRANÇOIS, bapt. le 25 mai 1703 (R. P. de Maché), comte de Cessens et Grévy, ép. le 26 fév. 1759 (R. P. de Bassy), D^{ne} Jeanne-Elisabeth Bayzat d'Echallon. Mort le 28 août 1767 à soixante-quatre ans. Capitaine des gardes de S. A. R. (R. P. de Grévy-sur-Aix).

N° CLAUDE-JOSEPH, fils aimé, bapt. le 3 juin 1702 (R. P. de Maché). Mort le 26 avril 1716 (R. P. de Maché). Viv. encore en 1710. Je ne le trouve plus mentionné.

FRANÇOISE-MADELEINE, bapt. le 26 avril 1716 (R. P. de Maché).

N° CLAUDE, né le 20 déc. 1760 (R. P. de Grévy-sur-Aix). Je ne lui connais pas d'alliance ni de postérité.

JEANNE-FRANÇOISE, née le 23 mars 1762 (R. P. de Grévy-sur-Aix). Est-ce celle qui, en 1786 (R. P. de Rumilly) (daté de Grévy), était mariée à N° Joseph-Marie Perret d'Angloz?

CARRON-S^T-THOMAS



P. écartelé en sautoir par une double scie de gueules aux 1^{er} et 3^e () d'azur à deux fasces d'or, aux 2^e et 4^e d'or. Ils ont ajouté plus tard sur le tout d'azur à 3 carrons d'argent 2 et 1 (CIGNA-SANTI, PONZA, etc.).*

(*) Il faudrait dire aux 1^{er} et 3^e d'or, etc., aux 2^e et 4^e d'azur, etc., selon les règles du blason.



ETTE famille, d'une très modeste origine, est arrivée à une position très élevée dans l'État, avec une très grande rapidité, grâce au talent de ses membres, qui ont réussi à faire de la charge de premier secrétaire d'État une charge presque héréditaire pendant plusieurs générations. Elle a eu l'insigne honneur de compter trois chevaliers de l'Ordre Suprême de l'Annonciade. En seconde ligne il faut mettre les belles et nombreuses seigneuries qu'ils ont possédées en Savoie et en Piémont, où les Carron de Saint-Thomas

se sont établis au commencement de leur illustration : ils ont été, en-delà des monts, seigneurs féodaux des marquisats de Sommariva del Perno et d'Avigliano, des comtés de Buttiglieria, de Votignasco et Rosta, seigneurs ou coseigneurs des fiefs de Baldissero, Montalto-Rovero et Carpenetto.

Il suffira au but de cet ouvrage de dire quelques mots des principaux personnages produits par cette maison, qui, sauf l'origine, n'a gardé en Savoie que les fiefs qu'ils y avaient achetés.

N^e et Spect^e Jean Carron, anobli par sa charge de maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie le 27 octobre 1614, est le chef de cette famille. Selon Capré, f^o 288, il aurait été premier secrétaire d'État. Mais il ne prend point ce titre dans son testament du 14 novembre 1648 (msts Bibl. du roi à Turin), dans lequel il se qualifie de C^{te} de Buttiglieria, seigr de St-Thomas de Cœur (Inféodation du 17 déc. 1619, vérifiée le 21 janv. 1621, Arch. de Cour), et coseigr de Bozel en Tarentaise, secr^{te} d'État, commandements et finances de S. A. R., secrétaire de l'Ordre de l'Annonciade, premier maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Il fut inféodé des paroisses d'Aigueblanche, Villargerel, Bellecombe, Briançon, Rognaix, Pussy, Bonneval et Cellières en Tarentaise, sous le nom collectif de Saint-Thomas, par patentes du 1^{er} novembre 1639, vérifiées le 6 juin 1640 (Arch. de Cour).

Guillaume-François, fils aîné du précédent, était, lors du testament de son père, conseiller et premier secrétaire d'État. Selon Capré il était aussi maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Il possédait les mêmes seigneuries que son père, plus le marquisat de Sommariva del Perno en Piémont. Il mourut le 30 novembre 1677.

Charles-Joseph-Victor, fils du précédent, marquis de Saint-Thomas, d'Aigueblanche et de Briançon en Tarentaise (érection en marquisat par P^{tes} du 2 mai 1680, vérifiées le 14 février 1681, Arch. de Cour, etc., etc.). — Il prêta serment comme secrétaire de l'O. S. de l'Annonciade au chapitre du 24 mars 1680, et fut ensuite créé chevalier dudit Ordre Suprême en 1696 (Cigna-Santi, n^o CCLII du Catalogue). Il était premier secrétaire d'État de S. A. R. et mourut à Turin en 1699. C'est lui qui probablement, pour se rattacher aux Carron du Bugey dont parle Guichenon, ajouta sur le tout d'azur à 3 carrons d'argent 2 et 1. Ponza, qui a fait graver son blason en 1680 dans son ouvrage intitulé : *Science de l'homme de qualité*, le donne tel qu'il est peint en tête de cet article.

Joseph-Gaëtan Carron, fils du précédent, marquis de Saint-Thomas, d'Aigueblanche, comte de Briançon et Fesson, baron de Bellecombe, Naves, Rognaix et Pussy en Tarentaise, etc., etc., chevalier grand-croix des SS. Maurice et Lazare, ministre et premier secrétaire d'État de S. A. R., secrétaire puis chevalier de l'O. S. de l'Annonciade (Cigna-Santi, n^o CCLXII), mourut à Turin en 1748.

Ange-Marie Carron de Saint-Thomas, marquis d'Aigueblanche, etc., ministre et envoyé à la cour de Saxe, premier secrétaire d'État pour les affaires étrangères, chevalier de l'O. S. de l'Annonciade en 1780. (Cigna-Santi, n^o CCCXLIX).

Les Carron de Saint-Thomas pourraient encore citer divers hauts dignitaires. Mais n'ayant trouvé que fort peu de titres sur cette famille, je dois me borner à ces citations, extraites des catalogues de l'Ordre de l'Annonciade, qui suffisent du reste à leur assurer une illustration incontestable.

CASTAGNERY (DE)

BARONS DE CHATEAUNEUF EN MAURIENNE, COMTES DE VAUDIER EN PIÉMONT.



P. d'or au châtaignier de sinople sur une motte de même, ou d'or au châtaignier arraché de sinople fruité de 4 fruits du champ. (Les Preuves de Malte donnent les deux versions.)



UNE généalogie manuscrite, du siècle dernier, assure que la famille Castagna, dont était le pape Urbain VII (élu en 1590; il régna quinze jours), émigra de Gènes vers 1350, s'établit à Cortemiglia, puis à Lanzo, d'où seraient sortis les Castagna de Turin et de Gaëte et les Castagneri de Savoie. Tout cela est fort possible comme origine, il est même sûr que les Castagnery sont venus de Turin en Savoie, mais pour ce qui regarde sa noblesse, je crois prudent de ne pas la faire remonter au xiv^e siècle. Noble Charles-Joseph de Castagnery, voulant faire ses preuves pour entrer dans la chevalerie de Malte, en 1693, produisit des titres pour démontrer que les Castagneri comptaient parmi les familles nobles de Turin (1) : qu'ils étaient une seule et même famille que les Castagna, qu'ils avaient les mêmes armes, la même origine et la même descendance. Pourtant la filiation inscrite aux Preuves ne remonte qu'à l'an 1550 environ (2). Cette famille continue encore en Savoie.

Je me suis appuyé, surtout pour les commencements, sur ces Preuves (H 189, Arch. du départ. du Rhône), d'où j'ai extrait tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance.

(Suit la généalogie).

(1) Pingon, dans son *Augusta Taurinorum*, f^o 126, range les Castagna et les Castagneri parmi les *adventitii nobiles et civis* de la ville de Turin.

(2) Peut-être même la noblesse des deux premiers degrés n'est-elle qu'à l'état de pieuse croyance, car on trouve aux Archives de la Chambre des Comptes de Turin, à la date du 10 juin 1595, des patentes de noblesse accordées au Castagneri de Turin, leur concédant pour armoiries : d'or au châtaignier de sinople sur une motte de même : Cimier un ours issant tenant dans sa patte dextre un rinceau de châtaignier avec deux feuilles de sinople et une coque ouverte. Devise : *PASCO BONOS PVNGOQVE MALOS*.

N° ANTOINE CASTAGNERI, jusqu'auquel remontent les Preuves de Malte.

N° PIERRE DE CASTAGNERI, teste le 16 octobre 1581; ép. D^{lle} Catherine Berta. D'après Grillet (t. III, p. 62), c'est lui qui vint en 1510 en Savoie pour exploiter des mines en Maurienne.

N° JEAN-BAPTISTE, de Turin, ép., par contrat de mariage du 9 mars 1586, D^{lle} Virginie, fille de N° Jean-André Roglia et de D^{lle} Marguerite Robbio (1).

N° PIERRE-ANTOINE DE CASTAGNERI. Par acte du 3 août 1639 (Som. des fiefs), il achète

(1) Suivant la généalogie dont j'ai déjà parlé, ce serait lui (il est dit fils d'Antoine) qui serait venu le premier en Savoie. Suivant une autre généalogie qui n'est communiquée au dernier instant, il reçut le 14 janvier 1586 en emphytéose du Marquis de la Chambre, toutes les mines de fer nécessaires pour les forgeries qu'il devait faire établir à Hurières, Lheuille, etc., et la coupe des bois nécessaires, à raison de deux ducats par heure de coupe. Le 18 octobre 1610, il obtint privilège pour dix ans pour l'introduction à Argentine d'un artifice pour fabriquer le fil de fer, le laiton et le fer-blanc. Le 20 septembre 1612, autre privilège pendant dix ans pour y faire fabriquer l'airain, le soufre et le vitriol.

d'illustre seig^r Ferdinand de Baplefort, baron de l'Aubépin, la seigneurie vulgo baronnie de Châteauneuf, avec tous ses droits et juridiction. Il épousa, contrat de mariage du 26 janvier 1619 (Arch. Rubaud), D^{lle} Claudine de Gex, fille de N° Jacques. En 1633, les registres paroissiaux de Saint-Jean-de-Maurienne le disent N° Pierre-Antoine de Castagnery d'Argentine, commissaire général des guerres en Savoie. Selon les Preuves de Malte, il mourut président au Sénat et surintendant général des finances de S. A. R. (Ibid.). Il fut nommé conseiller d'Etat, président et général des finances des monts le 25 août 1635 (Capr., p. 270), et surintendant général des finances des monts le 21 avril 1640 (Ibid.). Il transigea le 22 novembre 1631 (Arch. Rubaud), pour les droits de sa femme. Il teste le 29 juin 1659, codicille le 24 février 1661, mort le 31 janvier 1662 (généalogie citée).

FRANÇOIS, capitaine au régiment de Broglie. Supposé tué au siège de Bordeaux, mentionné au testament de son père, 1659.

ANNE-MARIE, ursuline à Chambéry en 1659. (Généalogie manuscrite.)

N° JACQUES-LOUIS DE CASTAGNERI, connu sous le nom de baron de Châteauneuf, conseiller de S. A. et Sénat^r au Souv. Sénat de Savoie en 1647 (Selon Burnier, s'appelait Jean-Louis), ép., contrat dotal du 13 février 1647, D^{lle} Françoise-Marie, fille de N° Alexandre Gaspard de Regard. Avec son fils Jean-Baptiste, il acheta, le 5 août 1687, du prince de Savoie-Carignan, la seigneurie des Urtières, pour la somme de 23,400 ducats

N° BERNARD teste le 22 décembre 1622. Probablement celui qui fut exempté des tailles vu sa qualité. (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin.)

GUILLAUME-FRANÇOIS. Lors du testament de son père, 1659, il était prieur de Saint-Paul en Chablais, et le codicille de 1661 le nomme en outre doyen de Sallanches.

(2) Le marquis de Saint-Maurice, un des témoins à ces Preuves, déclare que ledit N° Pierre-Antoine était surnommé le Père des pauvres. — Interrogé si les Castagnery n'ont point dérogé à leur noblesse par quelque marchandise ou trafic en tenant banque et société de marchands, répond que non: quoique le baron de Châteauneuf ait des forges dans ses terres cela ne déroge point à leur noblesse, d'autres gentilshommes en ayant qui ne leur portent aucun préjudice, entre autres le marquis de Lescheraine qui a un fils chevalier de Malte.

(3) Christine-Lucie, étant veuve, passa reconnaissance pour la seigneurie appelée de tout temps, baronnie de Châteauneuf, le 23 mai 1699 (Som. des fiefs), ainsi que pour la juridiction haute, moyenne et basse de la Thuille (Ibid.).

(4) Le 2 septembre 1734 (Som. des fiefs), il consigne comme fidéicommissaire au testament de son père, posséder la baronnie de Châteauneuf avec tous ses droits et juridiction.

N° PIERRE-ANTOINE, était le fils aîné. Le 29 décembre 1674 son père lui acheta, moyennant 73,000 livres, une charge de conseiller clerc au parlement de Paris, qu'il échangea moyennant 29,000 livres avec une charge de conseiller lay le 29 juill. 1680. Le 4 avril 1680, il acheta du comte de Mesmes la seigneurie de Marolles près Paris. Par contrat de mariage du 25 août suivant, il épousa Marie-Françoise, fille de Mess^r Philippe de Moutcy de la Gourraime et de D^{lle} Françoise Etienne des Belles. Il fut nommé par le roi de France, en 1689, ambassadeur près la Sublime-Porte, (dans cette mission, il obtint la restitution du Saint-Sépulchre aux catholiques); — en 1703 en Portugal; en 1713 en Hollande, où il fut, le 4 janv. 1717, un des signataires pour la France du traité de la triple alliance; en 1718 il obtint comme retraite la place de prévôt des marchands à Paris (Hist. de la Diplom. franç., par le comte de Flissan, t. IV, p. 122, 144). — Il est connu sous le nom de Marquis de Châteauneuf ou de Marolles. — Il mourut en 1728 (Généalogie manuscrite).

N° JEAN-BAPTISTE (second fils), seig^r dit baron de Châteauneuf, seig^r d'Urtières, de la Thuille sur Montmélan, de la maison-fort de Beauvoir, dite Maniguet, près Chambéry, sénateur au Sénat de Savoie (8 août 1679, Burnier), président de Chambre (9 décembre 1691, Burnier) audit Sénat de Savoie. Il ép., contrat de mariage du 16 juill. 1674, D^{lle} Christine-Lucie Bergera (5), fille de Charles-Joseph des comtes de Cavallirone et de D^{lle} Marguerite de Roncas. Il teste le 26 août 1693 (Arch. du Sén. de Sav.). Testament ouvert le 1^{er} mars 1695, jour de sa mort. Il se destinait d'abord à l'Eglise, mais ne reçut pas les ordres. Il était prieur de Saint-Paul-en-Chablais, prieur qu'il résigna en faveur de son frère François en 1668.

N° et R^d FRANÇOIS (MAURICE), nommé prieur de Saint-Paul en Chablais (en suite de la résignation à lui faite par N° et R^d Jean-Baptiste, son frère), par bulles du 4 des ides de juillet 1668 (Arch. du Sén. de Sav.). Il représente Pierre-Antoine ci-contre au baptême de 1693 (R. P. de Saint-Léger) François de Castagnery (de Castagner selon quelques biographes) connu sous le nom d'abbé de Châteauneuf, fut aussi abbé de Varennes et de Beaugency en France, envoyé extraordinaire du roi de France en Pologne (Grillet, t. III, p. 64) en 1696 (Hist. de la Diplom. franç., t. IV, p. 146). Il fut le parrain et le premier patron de Voltaire, qu'il introduisit chez son amie, Ninon de Lenclous, et dans la société des philosophes de Paris. Il s'occupa lui-même de littérature et d'études sur la musique. On connaît de lui une pièce de vers sur la mort de Ninon, et un Traité de la musique des anciens imprimé en 1725. — Voir Biographie universelle, CHATEAUNEUF, LENCLOS (NINON DE), VOLTAIRE.

FRANÇOISE à Charles-Auguste de Mollettes, M^{re} de Morangiés. Son aïeule, Françoise-Marie de Regard, d'Avignon dans son testament, 1719, lui lègue 200 livres (Gén. mste).

ÉLÉONORE à Jean-Baptiste Astours, Marq^s de Murs-Gonfalonier (Gén. mste).

MARIE-PÉRONNE, bapt. le 14 avril 1677 (R. P. de St-Léger). Morte sans alliance. 1693.

CATHERINE, bapt. le 17 mars 1687 (R. P. de St-Léger). Morte sans alliance.

MARIE-CHRISTINE, bapt. le 7 sept. 1690 (R. P. de St-Léger). Elle est en carmélite à Chambéry, abbesse de supérieure en 1739 (Gén. mste).

FRANÇOISE, bapt. le 7 sept. 1690 (R. P. de St-Léger). Elle est en carmélite à Chambéry, Clarisse de Moutiers (Gén. mste).

N° CHARLES-JOSEPH (4), bapt. le 18 fév. 1686. Faisait Preuves de noblesse pour l'ordre de Malte en 1693, avec dispense d'âge, du 8 nov. 1692. Ces Preuves (II, 189, Arch. du département du Rhône) établissent son ascendance jusqu'à Antoine, son quinti-aïeul. Il ép. le 1^{er} août 1706 (Arch. Thuiset), D^{lle} Geneviève, fille de N° Claude-Emmanuel Favre, seig^r d'Annecy-le-Vieux. Elle teste le 27 août 1713 (Arch. du Sén. de Sav.). Morte en septembre suivant, sans enfants; 2^e contrat de mariage du 8 oct. 1732 (Arch. Costa), Thérèse de Maréchal-Duing de la Valdère, morte en 1738 (Généal. mste). Il fait donation universelle de ses biens à son frère Pierre-Antoine, le 26 décembre 1744 (Ibid.).

N° FRANÇOIS-MAURICE, fils aîné, bapt. le 17 déc. 1684 (R. P. de Saint-Léger), héritier universel après sa mère, testament 1693. D'après la Généalogie mste. Il mourut jésuite en 1741.

ANNE-ÉDÈNE, née le 21 fév. 1683 (R. P. de St-Léger). Ursuline à Sallanches, 1699 (Gén. manuscrite).

MARGUERITE-LOUISE, bapt. le 22 nov. 1675 (R. P. de St-Léger). N'est pas nommée au testament de son père en 1693.

N° PIERRE-ANTOINE, seigneur, dit baron de Châteauneuf, né le 7, bapt. le 8 déc. 1693 (R. P. de Saint-Léger), lieutenant-colonel et major de la ville de Plaisance. Il ép. (en 1745, Généal. mste), D^{lle} Thérèse-Louise Valfré, fille de Jacques-Frédéric, comte de Vaudié. Mort avant 1776.

MARIE-PÉRONNE, bapt. le 13 mai 1692 (R. P. de St-Léger). Morte sans alliance.

MADELEINE-CLAIRE, bapt. le 13 novembre 1695 (R. P. de Saint-Léger).

FRANÇOISE-MARIE, nommée au testam^t de son père. Était en 1739 visitandine à Chambéry (Gén. mste).

N° VICTOR-EMMANUEL, nommé au testament de son père, 1693, prit possession, en 1745, de la primogéniture de Châteauneuf. Il ép., cont. de mar. du 20 oct. 1756, Thérèse-Antoinette, fille du C^{te} Jean-Claude - François Garbillon, président au Sénat (Généal. mste), mort sans postérité.

JEANNE-MARIE-THÉRÈSE-DÉSIRÉE, ép., cont. de mar. du 20 déc. 1781, N° Pierre-François Paernat de la Palud, morte en 1841.

MARIE-MARGUERITE.

MARIE-JOSEPHITE.

N° JOSEPH-ANTOINE WENCESLAS, Baron de Châteauneuf, Comte de Vaudier, bapt. le 8 septembre 1848, ép., contrat dotal du 1^{er} juillet 1787 (Arch. Costa), D^{lle} Françoise-Henriette (Som. des fiefs). Par patentes du 10 déc. 1776 (Arch. de Cour), Châteauneuf fut érigé en baronnie en sa faveur, moyennant la finance de 4,000 livres, quoique les Castagnery prétendissent avoir droit à ce titre, ladite seigneurie étant déjà baronnie sous les La Chambre; mais à tort puisque Châteauneuf était alors uni à d'autres terres. Jean Valfré, son oncle, comte de Vaudié, l'institua héritier pour le fief, par testament du 3 juillet 1771. Il mourut le 31 avril 1812.

CHRISTINE-MARIE-HIPPOLYTE-VICTOIRE, née à Chieri, épousa, le 16 février 1768 (R. P. de Saint-Léger), N° César-Auguste Oreglia, fils du comte de Castino en Piémont. Morte le 23 mai 1825.

N° JEAN-ESTHER-EUSTACHE, né le 20, bapt. le 21 septembre 1749 (R. P. de St-Léger). Mort le 19 juillet 1835. Son acte de décès porte qu'il était chevalier de Malte et des SS. Maurice et Lazare. Il était en 1800 major aux dragons de Piémont.

LUCIE-JULIE-JANUS, ép., le 22 juin 1789 (R. P. de Saint-Léger), N° et Spect^{ble} Etienne Aubriot de la Palme.

HELENE-PÉRONNE-BALPINE, a épousé le comte Louis Curbis de Saint-Michel.

THÉRÈSE-FRANÇOISE-IRÈNE, née en 1746, ép., cont. de mar. du 18 sept. 1781, Alexis de Livet, seig^r de Cranves. Morte le 7 déc. 1826.

THÉRÈSE-JOSÉPHINE, née le 1^{er} septembre 1788, ép., cont. de mar. du 18 août 1809, le comte Pierre-François-Hippolyte Greyfié de Bellecombe. Morte le 20 mars 1870.

N° JOSEPH-VICTOR, B^{on} de Châteauneuf, né le 4 octobre 1790, ép., le 6 mai 1815, D^{lle} Adélaïde-Séraphine-Victoire-Josette de Chevillard. Morte le 7 mars 1830 (R. P. de N.-D. de Chambéry). Lui, mort le 8 sept. 1835.

JULIE, née en janv. 1795, ép., le 4 janv. 1815, le marquis Philippe-Erasme de Ville de Travenay. Morte le 17 sept. 1850.

JULIE-LOUISE-ANDRÉANNE-SÉRAPHINE, dite LUCIE, née le 7 juillet 1819, ép., le 23 juill. 1840, Joseph-Gustave-Albéric Bonne de Savardin, morte le 5 mars 1868.

ESTHER-HENRIETTE-VICTOIRE, née et baptisée le 12 mars 1816, ép., cont. de mar. du 14 déc. 1836, le comte Raymond Avogadro de Valdenga.

N° LOUIS-VICTOR-FRANÇOIS-HOSPICE dit RENÉ, baron de Châteauneuf, né le 23 janv. 1821, ép., le 12 mai 1846, D^{lle} Camille, fille du comte de Vars. Il est maintenant major des chasses du roi d'Italie.

CHRISTINE-VICTOIRE, née le 21 mai 1818, ép., le 11 juill. 1837, N° Jean-Louis-Edouard de Lamare. Morte le 10 janvier 1871.

JEAN-ESTHER-JOSEPH, né en sept. 1828, mort le 8 mars 1829.

CAMILLE-MARIE-CHRISTINE-JOSÉPHINE, née le 3 octobre 1849.

N° JOSEPH-ANTOINE-FERDINAND-FRANÇOIS-HOSPICE-VICTOR-MARIE, né le 15 sept. 1847, ingén^r de l'Ecole centrale (1873).

MARIE-JOSÉPHINE-GABRIELLE-BÉNÉDICTE, née le 25 mai 1853.

CAVET.



P. coupé d'or au soleil de sable, et d'or à la rose de gueules tigée de sinople (Pr. de Malte, d'Allinges, H. 191, Arch. du départ. du Rhône) (*).

(*) Dans la partie supérieure il n'y a peut-être qu'une ombre de soleil; peut-être le champ du second coupé est-il d'un autre émail que d'or. Toutes les armoiries de ces preuves sont très mal dessinées et mal peintes: on ne peut rien affirmer.

N^e et Égrège ANTOINE CAVET (ou CAVET, je ne suis pas certain s'il est de cette famille), secrétaire ducal. Il teste le 26 octobre de l'an 1536 (Arch. Morand) étant sur le point de partir pour combattre les Français qui s'efforcent d'envahir la Savoie. Dans le cas où il mourrait sans enfants dans cette guerre, il donne à sa femme N^e D^{lle} Antonie Garbusat, la maison, les vignes et les biens qu'il a acquis à Barberaz de N^e Benoit Autherin pour 600 écus d'or provenant de la dot de ladite Antonie, et généralement tous ses biens meubles et immeubles.

Mons^r M^r ÉTIENNE CAVET, conseiller de S. A., et procureur général au Souv. Sén. de Savoie (12 août 1559, Burnier) et jadis en la Cour de parlement de Savoie (1555, Arch. Morand). Il épousa 1^e D^{lle} N. N.; 2^e D^{lle} Marguerite Ballet, fille de Jacques et de D^{lle} Jeanne Perrette de Regnaud. Cette dernière était sœur de N^e François de Regnaud, sénat au Sén. de Sav. qui, par acte du 6 mars 1644 (Arch. Regnaud), constitua en dot à D^{lle} Marguerite Ballet (elle était sœur de N^e Claude Ballet, conseiller du Roi de France) des biens situés à Montgey, estimés 200 écus d'or (1). Il mourut en août 1584, ayant testé le 7 avril précédent.

URBAINE
ép., contr. de mar. du 6 septembre 1581, N^e Jean Gaudinon, seig^r de Jarsagne (Pr. de M.), contr. d'augment. de dot du 6 juillet 1584 (Arch. du Sén. de Sav.). Elle teste le 1^{er} décembre 1612 (Arch. Costa). Elle figure aux 32 quartiers de Louis-Hyacinthe d'Allinges, chevalier de Malte (H. 191, arch. du Rhône).

N^e JEAN-BAPTISTE,
conseiller de S. A., M^r auditeur à la Chambre des Comptes. Mort avant 1619 sans enfants, fit héritier son frère Benoit. Est sans doute celui inscrit par Capré, f^o 287, sous le nom de CARLET, le 24 janvier 1597.

N^e BENOIT CAVET,
seigneur de la tour du Mollard de Bissy, conseiller de S. A., sénateur au Sén. de Sav. (30 mars 1586, Burnier) (2). Il ép. D^{lle} Blandine de Châtillon, fille de N^e M^r Jérôme, conseiller du Roi de France, président de la sénéchaussée, siège présidial de Lyon et parlement de Dombes. Il était en mars 1626 premier sénateur, âgé de 83 ans. (Pr. des SS. Maur. et Laz., Joly, Arch. Manuel). Il teste le 6 juillet 1629 (Arch. Costa et Regnaud), veut être inhumé à Saint-François de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs (3). Ce testament prouve tous les faits inscrits en cette page, sans marque de provenance. Elle teste le 8 nov. 1628 (Arch. Regnaud) (4). Elle nomme son mari héritier universel; exclut de son hoirie son fils René et substitue à son mari, Léonor femme de Charles de Regnaud, seigneur de Chaloz et ses mâles.



N^e et Égrège ÉTIENNE CAVET, bourgeois de Chambéry, notaire, témoin 15 novembre 1540 (Arch. la Place).

(1) Étienne avait acheté, le 7 février 1551 (Arch. du Sén. de Sav.), les biens de N^e Claude et Louis de Gorra, frères, situés à Tormery et Saint-Geoire.

(2) Benoit transige le 14 février 1620 (Arch. du Sén. de Sav.), avec N^e Aymé de Gorra, à cause des biens acquis par son père: il agit comme héritier de son père et de ses frères.

(3) Il casse un testament précédent du 28 octobre 1628.

(4) Blandine (je trouve une fois Claudine) veut être enterrée au tombeau des Cavet, dans l'église de Saint-François de Chambéry, devant la chapelle jadis de Saint-Laurent, maintenant de N.-D. de Compassion, sur lequel tombeau, par ordonnance du feu Procureur général (Étienne Cavet), a été mise une pierre.

N^e CATHERIN,
témoin à Turin le 18 janvier 1571 (Arch. du Sén. de Sav.), probablement mort avant le testament de son père, sans descendance.

R⁴ FRANÇOIS,
chartreux, prieur de la chartreuse de Pierre-Châtel.

R⁴ JEAN-DENIS,
prieur de Collognat en Bresse. Mort avant 1619. Fit héritier son frère Benoit. Il avait eu une fille naturelle nommée Jeanne, légataire au testament de 1629.

(5) Dans cet ouvrage il donne la filiation de son oncle Philibert de Châtillon, et les armoiries de cette famille, dont je ne résiste pas à donner la description. « Si l'on admire en une nuit serene l'armoire de Dieu, d'azur à Estolles d'or filé, luyzans sans fin et sans nombre; il fait beau voir les vostre en mesme champ, au tour edentelées d'or, chargées d'un Lyon de mesme parure, et rampant armé de sable, lampassé de gueules, chargé d'une cotice de gueules à trois Croissans d'or, pour nous marquer que croissant en perfection, comme la famille en Noblesse, vous rampez mieux dans les Cieux que le Lyon dans vos armes. »

JEANNE-PHILIBERTE,
fille aînée, femme de N^e François de Marin, seig^r de Landrecin sur Yenne (1628), légataire, 1629, au testament de son père.

ANNE-CHARLOTTE,
religieuse à Sainte-Claire, hors ville de Chambéry, 1628, 1629.

ANTOINETTE,
chartreuse à Mélan, 1628.

ISABEAU,
religieuse à Sainte-Claire, hors la ville de Chambéry, 1628.

N^e et R⁴ ÉTIENNE CAVET,
fils aîné, seigneur dudit lieu, docteur ès-droits, aumônier du roi de France, chanoine de Saint-Paul de Lyon, curé de la ville et paroisse de Vincy en Lyonnais, héritier universel de son père. Les mâles de son frère René lui sont substitués. A leur défaut, les enfants de Léonor Cavet. C'est lui qui est l'auteur de l'ouvrage dont il est question en tête du f^o 317. Il testa le 14 juin 1662 (5) (Arch. Regnaud).

N^e RENÉ CAVET.
Son père lui légua (1629) une partie de la maison de Chambéry dite de Montban, les biens des Bergères, de Moras et du Vivier en Bauges. Ses enfants mâles sont substitués à leur oncle Étienne. Il fut déshérité par sa mère à cause de ses désobéissances, actes et propos. Si elle ne peut faire autrement, lui légua sa légitime aussi diminuée qu'il sera possible. Il épousa D^{lle} Françoise de Regnaud, dite de Mingueval, légataire de 50 écus d'or au testament de 1629. Il obtint déclaration de noblesse le 11 juillet 1646 (Annexe aux Pr. 1723, Bibl. du Roi à Turin), et mourut sans avoir laissé postérité.

LÉONOR,
femme de N^e Charles de Regnaud, seig^r de Chaloz, légataire 1628, 1629. Ses enfants sont substitués à René, à charge de nom et d'armes.

ANNE,
légataire de son oncle R⁴ Étienne des sommes qui lui étaient dues par Aymar de Seyssel, comte de Choiseul (1662). Réglée par quittance du 14 juin 1662 (Arch. Regnaud) à la somme de 7,842 fl., 11 sols.

N^e JEAN-PIERRE, N^e IGNACE,
substitués à leur frère sous les mêmes conditions.

N^e ÉTIENNE DE REGNAULD,
premier substitué aux enfants de son oncle N^e René Cavet, à charge de nom et d'armes (V. REGNAULD). Également substitué au testament de Blandine de Châtillon, directement à N^e Benoit, 1628.

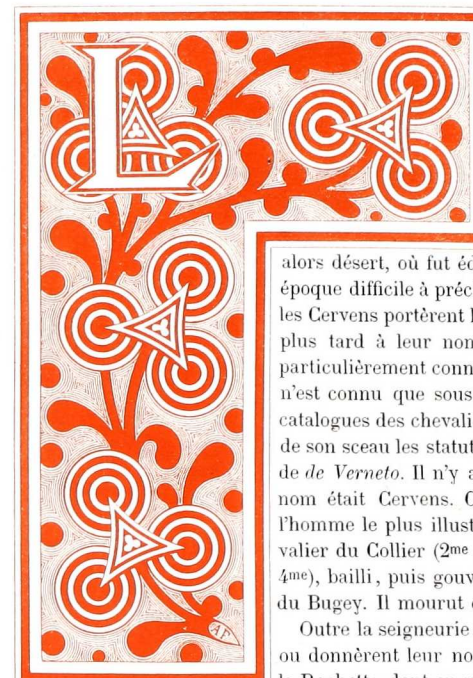
BLANDINE,
légataire 1628.

CERVENS (DE), DITS DU VERNAY,

SEIGNEURS DE CERVENS, DE LA ROCHETTE ET DE SAVY, COSEIGNEURS DE BRENS,
DE BUFFAVENT ET D'AVENS EN CHABLAIS.



P. d'argent au cerf effrayé de queues sommé d'argent et brisé en l'épaule d'un croissant du même, au chef d'azur. CAPRÉ, Catalogue des chevaliers de l'Annonciade.



ES seigneurs de Cervens en Chablais sont du nombre des plus illustres gentilshommes d'origine immémoriale de notre ancien duché. Un seul fait suffira à démontrer cette assertion : Pierre de Cervens fut, en 1138, avec Pierre de Balleyson et Girold de Langin, un des fondateurs de la Chartreuse de Vallon, à laquelle ces trois familles firent donation du territoire,

alors désert, où fut édifié ensuite cet ancien monastère. A une époque difficile à préciser, mais antérieurement au xiv^e siècle, les Cervens portèrent le surnom de du Vernay, qu'ils ajoutèrent plus tard à leur nom ou sous lequel ils furent même plus particulièrement connus. Ainsi Jean de Cervens, dit du Vernay, n'est connu que sous le nom de Jean du Vernay dans les catalogues des chevaliers du Collier et de l'Annonciade. Il scella de son sceau les statuts de l'ordre, en 1409, qu'il signa du nom de *de Verneto*. Il n'y a pourtant pas de doute que son véritable nom était Cervens. Ce Jean de Cervens, dit du Vernay, est l'homme le plus illustre qu'ait fourni cette lignée. Il était chevalier du Collier (2^{me} création), grand-maréchal de Savoie (le 4^{me}), bailli, puis gouverneur lieutenant général de la Bresse et du Bugey. Il mourut en 1410, selon l'obituaire des chevaliers.

Outre la seigneurie de Cervens, paroisse à laquelle ils prirent ou donnèrent leur nom, les Cervens possédaient le château de la Rochette, dont on voit encore les importantes et pittoresques ruines à deux lieues de Thonon sur la route de Bonneville.

La famille de Cervens s'est éteinte il y a plusieurs siècles. La branche principale, celle qui possédait la seigneurie et le château de la Rochette, tomba en quenouille avant la fin du xve siècle : la dernière du nom épousa Guillaume, seigneur de Coudrée, de cette illustre maison d'Allinges, qui avait pour ainsi dire le monopole des alliances avec les dernières descendantes des antiques maisons du pays. La seigneurie de la Rochette passa de cette manière aux d'Allinges.

Une autre branche qui possédait le château et la seigneurie de Buffavent, a duré plus longtemps : je n'en trouve plus de traces vers 1620 : les seigneuries qu'elle possédait étaient déjà, à cette époque, passées à d'autres familles.

Dom Hilaire Leyat a laissé dans ses manuscrits (Arch. Costa) la généalogie des Cervens. Il l'avait dressée, dit-il, sur les titres des abbayes d'Abondance et d'Aulps et de la Chartreuse de Vallon. Je publie sous toutes réserves ce travail dont je n'ai pu aucunement contrôler l'exactitude, surtout pour les commencements.

Dom Luc de Lucinge, dans ses manuscrits (Arch. Faucigny-Lucinge), s'est aussi occupé de cette famille. « On ne peut desadvouer — ce sont ses paroles — que ceste famille n'aye « este tres illustre qui a eu dans une de ses branches un chevalier de l'ordre du Collier en « la personne de messire Jean de Servens sous le nom de du Vernay qui fust encore mares-
« chal de Savoye l'année 1384 et grand bailli de Bresse 1389 : il estoit seigneur de la Rochette.
« Mais toute la famille estant finie et les tiltres ayant passés en d'autres maisons, il est très
« difficile d'en marquer icy toute la suite, etc. » Il ne donne que quelques degrés de la
branche de Buffavent, château qu'elle eut en héritage des Langin (1).

Je n'ai pas retrouvé ces titres dispersés il y a plus de deux cents ans. Il est probable
pourtant que la plupart de ces documents ont été brûlés, sur la place de Thonon, avec les
précieuses archives de la maison d'Allinges, lors de l'*auto-da-fé* philosophique de 1792.

(Suit la généalogie).

Pour l'histoire du fief de Cervens, voir aux Fiefs, CERVENS.

(1) Voir le second tableau pour cette branche.

(1) L'acte de la fondation de la Chartreuse de Vallon est très connu. Voyez notamment, *Mémoires de l'Académie de Savoie*, II^e série, t. II, p. 271-74.
 (2) Suivant l'inventaire des titres de l'abbaye, cette confirmation serait de l'an 1190. Mais un *vidimus* de cet acte au même inventaire est daté de l'an 1193.

HERLUIN DE CERVENIS, prieur de l'abbaye de N.-D. d'Abondance en 1108 (D. L.).

JEAN DE CERVENIS prit part à l'expédition de Flandre en 1264 (Wurtemberg. Document n° 636).

RODOLPHE DE CERVENIS, dit DU VERNAY, fait une donation avec son frère Girold à l'abbaye d'Aulps (en 1298, selon Dom Leyat) en 1299 (Inventaire, abbaye d'Aulps).

AYMON DE CERVENIS, dit DU VERNAY. Il transige l'an 1340, en son nom et au nom de ses frères, avec Peronnet du Vernay et ses frères (D. L.). Le 11 sept. 1343 (*Somm. des fiefs*), il est investi de la juridiction, biens et fiefs de Cervens. Possédait des biens à Fessy en 1357 (Titres d'Eschavannes). C'est probablement lui qui, en 1350 (Inventaire d'Aulps), était châtelain de Thonon et d'Allinges.

PIERRE DE CERVENIS. Suivant la volonté de Girard (ou Girold) de Cervens, il vend à la maison de Vallon, vingt coupes de froment de cense annuelle, par acte du dessous, acte 1423. Avec Jeannette sa femme et N^e Vullielme leur fils, ils cèdent, le 9 des ides de janvier 1280 (Inventaire d'Aulps), à Girard de Rovorée, leurs droits sur certains biens situés à Cursinge.

VULLIELME, RAYMOND, JACQUES, AYMON, JACQUEMETTE. Avec leur père et leur mère, ils vendent à la Chartreuse de Vallon le direct domaine sur les biens pour lesquels étaient dues les susdites vingt coupes de froment de cense, par acte du lundi après la fête de Saint-Luc de l'an 1290. Les feudataires devant cette cense, la reconurent en faveur de Vallon, le 24 janvier 1300 et le 9 septembre 1435. L'hoirie de Cervens possédait des biens dans plusieurs familles « temporibus retro fluxis » il intervint une transaction le 4 juin 1452 (Charte orig. comm. par M. Anthoinoz), entre les coseigneurs de Cervens (Voyez ROVORÉE et CHIGNIN) et le prieur de Vallon, au sujet des reconnaissances résultant de la donation plus haut mentionnée.

PERONNETTE (n'est jamais qualifiée noble). Elle ép. 1^o Jean Mistral, de *domo alta de Allingis*; 2^o Pierre Neyret, de Megevette, notaire. Elle teste le 12 sept. 1407 (Titres d'Eschavannes). Veut être enterrée dans le cimetière de l'église du Lieu, dans la chapelle de saint Jean-Baptiste, fondée par Mess^{rs} Jean du Vernay, chevalier, son frère. Elle nomme ses enfants des deux lits héritiers universels. Leur substitue Amédée et Bon, fils dudit Mess^{rs} Jean, les nommant tous trois ses exécuteurs testamentaires. Testament fait à la Rochette.

JEAN DE CERVENIS, dit DU VERNAY, seigr de la Rochette et du Chesne, bailli de Bresse puis lieutenant général, gouverneur de la Bresse et du Bugey, chev^e du Collier (2^e création), Vidonne de Genève selon Galiffe, grand maréchal de Savoie. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir de qui il est fils. Dom Leyat lui donne pour père Dom Jacquemet ci-dessus, p. 323. Mais ce n'est pas admissible facilement, grâce au titre suivant des Archives du M^e Costa. Il était avec son frère Pierre en procès avec Marguerite de Cervens, fille de feu Peronet, femme d'Etienne de Balleysou, comme héritier de Dom Etienne, chanoine d'Abondance, de Dom Humbert, moine d'Aulps, et de Dom Jacquemet, chanoine de Montjoux (qu'il ne nomme pas son père et qu'il mentionne en troisième ligne), frères dudit Peronet. Richard, fils dudit Peronet étant mort aux pays d'Outre-mer, son hoirie est revenue à ses trois oncles plus haut nommés, dont Jean et Pierre sont cause avant. Marguerite invoquait le droit de succéder à son frère, mentionnant les droits dotaux d'Alix des Pinards, sa mère, etc. Ils transigent le 23 septembre 1372 (Arch. Costa). La maison-forte de la Rochette avec ses dépendances fut adjugée à Jean, probablement à cause des substitutions apposées aux testaments de leurs prédécesseurs. Il ép. Aymonette, fille et héritière de Jacquemet de Saint-Germain (Galiffe, *Notices Général.*, t. II, p. 103). Signa les statuts de l'ordre du Collier en 1409 et mourut le 22 février 1410 (Catalogues).

AMÉDÉE DU VERNAY, chevalier, seigr de la Rochette et de Savy (fief acquis par son père, des Margencel). Le 20 juillet 1426, il reconnaît tenir en fief noble, paternel et ancien du comte de Savoie : 1^o le château de la Rochette avec moulins, etc., etc., procédés de Peronet de Cervens; 2^o la maison-forte de Savy, rière Margencel, avec appartenances et dépendances. Plus la juridiction sur les hommes, fiefs, etc., sur tout ce qu'il a reconnu précédemment, le 13 août 1421 (*Somm. des fiefs*). Vivait encore le 6 novembre 1438. Alliance inconnue. Père (et non frère comme le dit D. L.) de Françoise ci-dessous.

FRANÇOISE DE CERVENIS, dite DU VERNAY, dame de la Rochette : épousa Guillaume d'Allinges (Voyez ALLINGES, p. 28, 29, seigr de Coudrée, etc. Ils reconnaissent, le 11 septembre 1469 (*Somm. des fiefs*), en suivant la reconnaissance ci-dessus d'Amédée, PÈRE de ladite Françoise. Elle teste le 20 février 1473 (Titres d'Eschavannes); fait un legs à la chapelle fondée par ses prédécesseurs dans l'abbaye du Lieu : nomme héritier universel son mari et après lui Jean d'Allinges, seigr de Saint-Martin. Testament fait au château de la Rochette, dans la grande salle existante du côté de bise.

TABLEAU I.

BOSON DE CERVENIS et Odde sa femme, 1080 (Dom Leyat).

ANSFELME DE CERVENIS, mari de Raymondine : bienfaiteur de l'abbaye de N.-D. d'Abondance (D. L.)

PIERRE DE CERVENIS, un des fondateurs de la Chartreuse de Vallon, en 1138 (D. L.) (1 au p. 322).

WILLELME DE CERVENIS, présent en 1193 (2 au p. 322) lorsque Thomas, C^e de Savoie, confirma les donations faites par Humbert, son bisaïeul, à Vuido, abbé d'Aulps (D. L.). C'est probablement lui qui vivait encore en 1203 (Costa *Compey*) et 1215, alors qualifié de chevalier (Regeste Genevois).

GIROLD DE CERVENIS, surnommé du Vernay, assiste à la donation faite par Guillaume, comte de Genève, à l'abbaye d'Abondance en 1231 (D. L.). Il céda des dîmes à l'abbaye d'Aulps le 16 des kalendes de mai 1236 (Inventaire, abbaye d'Aulps). Il était mort avant 1299 (*Ibid.*).

WILLELME DE CERVENIS, dit du Vernay, abornant les biens donnés par ses frères à l'abbaye d'Aulps, 1299 (Inventaire). Il fut, selon Dom Leyat, marié à Guillerminne de Feterne.

GIROLD DE CERVENIS, avec son frère Rodolphe, il fait, le mercredi après l'octave de Saint-Michel, 1299, une donation en faveur de l'abbaye d'Aulps (Inventaire). Probablement celui qui fonde son anniversaire à Vallon (Inventaire), en 1325.

RAYMOND DE CERVENIS, notaire, reçoit en cette qualité l'acte ci-contre de 1299.

PERONET DE CERVENIS, dit du Vernay, transige le 20 avril 1340, avec Aymon de Cervens (D. L.). Le 3 janvier 1340 (*Somm. des fiefs*), il prête hommage au comte de Genève pour le château de la Rochette, dont il reçut investiture le 15 juin 1344 (*Ibid.*). Il ép. Alix des Pinards, de Balleysou. Mort avant 1372.

DOM ETIENNE, chanoine d'Abondance (D. Leyat).

DOM HUMBERT, moine à l'abbaye d'Aulps (D. L.). Est probablement celui qui, sous le nom de Dom Humbert de la Rochette, était, en 1362 (Inventaire), prieur de ladite abbaye.

DOM JACQUEMET, chanoine à Montjoux. C'est de celui-ci que Dom Leyat fait descendre, je crois à tort, Jean de Cervens, le maréchal de Savoie.

N^e MERMET DE CERVENIS, vendit à l'abbaye d'Aulps, le 17 décembre 1350 (Inventaire), des censes à Chavanex. Un Mermet de Cervens est mentionné (sans titre) avec Nicoline, sa femme, dans un acte du 5 novembre 1341 (*Ibid.*).

RICHARD DE CERVENIS, seigr de la Rochette : titi publice fertur mortuus ultra mare absque hereditibus : avant l'an 1372. Ce fait est admis par les deux parties dans la transaction de l'an 1372, mentionnée ci-contre.

MARGUERITE, femme d'Etienne de Balleysou, dit Curlet. Ils réclamaient l'hoirie entière de Peronet, leur père et beau-père, contestée par Jean de Cervens. Transigent le 23 septembre 1372 (Arch. Costa). — Voyez l'article de JEAN au p. 322.

JEAN DE CERVENIS, un des témoins à la transaction de 1372. Est peut-être celui, dit Ros, mari de Peronnette de Prissier, mentionné comme étant déjà mort dans l'acte de 1386 ci-dessous.

NICOLETTE DE CERVENIS, femme de Jacques de Mouxy, chevalier (Guich. t. III, p. 274).

(3) Il avait acheté plusieurs rentes, hommes, hommages, biens, etc., de l'hoirie de feu Pierre de Margencel, de Mess^{rs} Guillaume de Rovorée l'ancien, chevalier (Voyez MARGENCEL), par acte Jean Escuyer de Chaves, notaire : Item, de Peronnette de Prissier, relâchée de Jean de Cervens, dit Ros, comme héritier d'Aymon Derdes de Contey, certains droits que ledit Aymon avait à Bex, en Chablais (vieux Chablais), par acte Jean d'Arcueille, notaire. Item, de Pierre de Balleysou, certains droits qu'il avait sur le château, juridiction et mandement de la Rochette, par acte Jean Escuyer, notaire. Le comte de Savoie voulant récompenser les nombreux services que lui avait rendus ledit Jean du Vernay, lui fit don des laods et ventes lui revenant pour lesdites choses mouvantes de son fief, dont il lui accorda l'investiture par lettres données à Ripaille, le 3 septembre 1386 (Titres d'Eschavannes). Transmis authentique dérivé à Mess^{rs} Amédée du Vernay, chevalier, fils dudit Jean, par l'officialité de Genève, le 6 novembre 1439. Ce Jean possédait aussi le château de Cervens, comme le prouve un acte du 5 octobre 1437 (Arch. Thuiset), passé à Cervens, dans la chambre inférieure de la grande tour de la maison-forte qui fut de feu Mess^{rs} Jean de Cervens, chevalier.

BON DU VERNAY, nommé avec son père et son frère, en 1407, au testament de Peronnette, sa tante. Il épousa, contrat de mariage du 17 septembre 1403 (Arch. Costa), Jeannette, fille de Pierre de Vilette : Guillaume de Lornay, évêque de Genève, ami commun des parties, est présent à l'acte. Il mourut sans enfants selon toute probabilité, puisque Amédée, son frère, fut son héritier universel (5).

(4) L'inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Jean d'Aulps contient un acte du 11 novembre 1373, par lequel N^e Pierre du Vernay (probablement le frère du maréchal) est qualifié de seigr de la Rochette, dont il ne pouvait être que coseigneur.

(5) Amédée et Bon, son frère, laissaient pourtant des parents de leur nom. Outre ceux portés au tableau II (*), je trouve encore un N^e Etienne de Cervens, mort avant 1464, lequel eut une fille nommée Agnès. — Celle-ci épousa un N^e Mermet des Choux de Cassalibus, et, étant veuve, laissa ses biens ou des biens au monastère du Lieu. Le 7 novembre 1464 (Charte communiquée par M. le D^e Lochon), vénérable et religieux dame N. N. de NOVALLESIA, abbesse dudit monastère, reçut une reconnaissance féodale comme cause ayant de ladite Agnès, laquelle est encore mentionnée dans une reconnaissance du 24 avril 1501 (*Somm. des fiefs*). — Voyez le TABLEAU II suivant.

(*) La séparation des branches a dû être effectuée dans des temps très anciens : on ne voit pas que l'hoirie de Cervens de la Rochette ait été contestée à Guillaume d'Allinges.

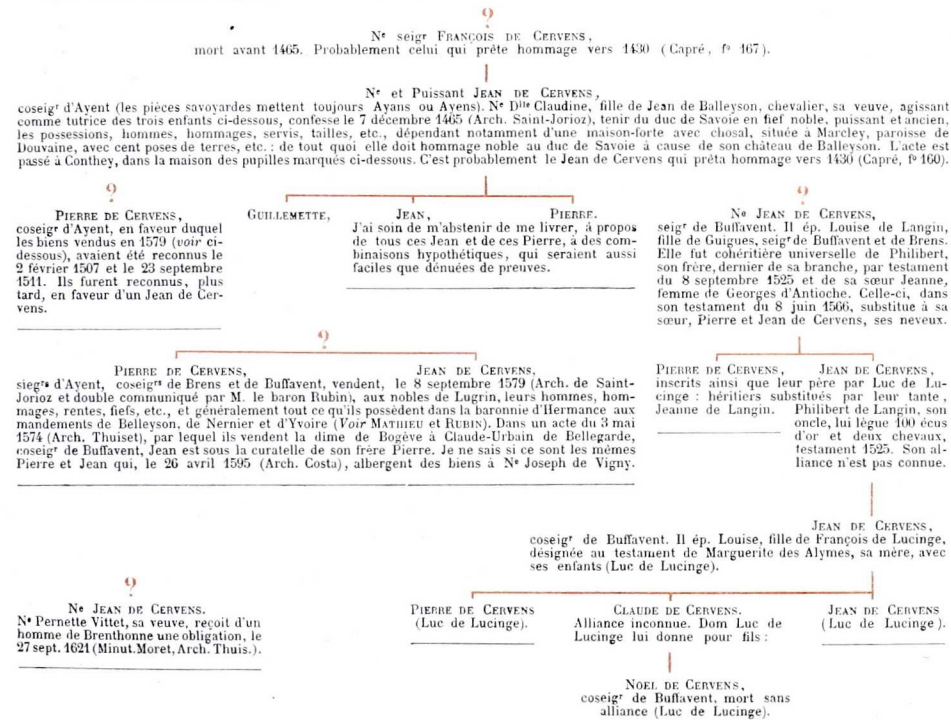


ELON toute vraisemblance il faut rattacher aux Cervens, mais d'une manière qu'il ne m'est pas possible d'indiquer, une famille de Cervens qui était établie à Conthey, dans le Valais actuel, et qui y possédait, de fait ou comme prétention, la seigneurie ou coseigneurie d'Ayent. Ce fief appartenait aux nobles de la Tour et a passé je ne sais comment aux Cervens après l'expulsion d'Antoine de la Tour, accusé d'avoir trempé dans l'assassinat de Guichard Tavel, évêque de Sion (*). Le 4 mai 1416, Jean de Cervens, de Conthey, attaqua à main armée et mit en déroute la diète des patriotes Valaisans alors en guerre avec leur évêque. Il résulte de la plainte faite par les patriotes au duc de Savoie que ce Jean de Cervens était vassal de Savoie et de Sion, parent de Guichard de Rarogne, bailli de Guillaume de Rarogne, évêque de Sion. Jean de Cervens, désavoué par le duc de Savoie pour la forme, fut nommé vi-bailli de Chablais et du Valais le 4 septembre suivant.

Vers 1440, un Jean de Cervens, fils ou petit-fils du précédent, fut assassiné par les Valaisans. Une plainte des Contheysans au duc Louis porte : « Novissime (les Valaisans) nobilem ex antiqua prosapia, virtute tibus et nobilitate decorum Johannem de Cervent morti tradiderunt. » En 1542 le cardinal Schinner adresse un monitoire à noble et puissant Pierre de Cervens, lequel était banneret de Conthey en 1515, et vivait encore en 1521. En 1546 un Jean de Cervens est qualifié d'ancien capitaine de Conthey. En 1596 noble et illustre Pierre de Cervens était capitaine et châtelain de Conthey (**). Cette famille eut par héritage des Langin la coseigneurie de Brens et de Buffavent en Chablais. Dom Luc de Lucinge, dans ses manuscrits, n'a pas hésité à admettre que ces derniers — positivement les mêmes que ceux de Conthey — fussent de la même souche que les Cervens de la Rochette, comme je l'ai déjà marqué au fo 321. Voici les quelques degrés qu'il avait trouvés : « Il est tres difficile, ajoute-t-il, d'en marquer icy « toute la suite, de sorte que l'on n'en peut donner que ce qui paroist dans cette table. » On y trouvera aussi ce que j'ai pu réunir sur cette branche.

Les biens de Cervens passèrent, avant la fin du xv^e siècle, aux nobles de Lugrin qui les vendirent aux Mathieu, qui ajoutèrent au leur le nom de Cervens. Le nom de Cervens a été relevé par les fils de M. le baron Rubin, héritiers de la branche aînée des Mathieu, avec l'autorisation du souverain.

(*) Je n'ai pu obtenir de plus grands détails pour ce qui regarde Ayent.
(**) Je dois ces notes à l'obligeance de M. le conseiller de Bons.



CEVINS (DE).



EVINS est une localité sur la rive droite de l'Isère, entre Albertville et Moutiers, où

P. d'azur au levrier d'or accolé de queues (BESSON).

existait un château qui a donné ou pris son nom à la famille dont je m'occupe ici, une des plus vieilles de la Tarentaise. Je n'en trouve plus de traces depuis la fin du xiv^e siècle. Elle a porté habituellement le nom de Cevins, Cevin ou Cyvin (*de Civino* ou *de Cyvino*), mais quelques-uns de ses membres ont porté celui de la Tour ou de la Tour de Cevins (*de Turre* (1) ou *de Turre de Civino*) ou de *de Cheynneto de Civino*. L'*Index raisonné des titres de l'archevêché de Tarentaise* contient même deux mentions : d'un Vullierme de Genève dont les fils sont appelés *de Civino*; d'un Jean de Genève de Cevins.

On trouve aussi un château du nom de Cevins dans la paroisse de Pers-Jussy, en Genevois, lequel était possédé par une famille portant ce nom. J'ignore complètement quel rapport pourrait exister entre ces familles. Je ne sais même pas à laquelle des deux il faudrait attribuer le blason ci-dessus que Besson donne à la famille de Cevins sans autre explication. Je n'ai trouvé que deux ou trois indications pouvant se rapporter aux Cevins du Genevois, qui paraissent avoir duré jusque vers la fin du xv^e siècle. Leurs biens passèrent à noble Claude Marin (2), lequel, dans son testament de 1625, inscrit sa volonté d'être enterré dans l'église de Jussy, au tombeau de ses prédécesseurs du nom de Cevins (3). (*Suivent les fragments généalogiques*).

(1) Ne pas confondre avec *de Turris*. — (2) Voir Marie de Cevins au folio suivant. — (3) Voir Cevins, aux fiefs.

GEY DE CEVINS,
abbé de Tamié en 1168.

PIERRE DE CEVINS,
chevalier, fait des libéra-
lités à l'abbaye (Burnier,
Hist. de Tamié, p. 46).

HUGUES DE LA TOUR DE CEVINS,
chevalier, témoin le 6 des nones d'octobre
1237 (Mst. de Tarentaise, Bibl. Thuiset).

VILLEMET DE CEVINS, chev. Messr^e GUIGON DE CEVINS, chamb^e de Tarentaise,
témoin, le 15 des kalendes de juill. 1241, à une cession faite par Thibaud de Briançon
à Hermin, archevêque de Tarentaise, (Mst. cité).

AYMON DE CEVINS
« proficiscendus ultra
mare » confesse
le jour des kalendes
de mars 1244 (mst.)

cité), que tout ce qu'il possède depuis le pont de Cevins jusqu'à Conflans, est du fief de l'archevêque de Tarentaise; à cause dudit fief il lui doit hom-
mage, sauf la fidélité au comte de Savoie. Il reconnaît aussi que toutes les fois ou l'archevêque « vellet peragere ad curiam romanam, secum debet
« ire si vellet dominus archiepiscopus. »

HUGUES ou HUGON DE CEVINS, chevalier.
Mort avant 1265.

HUGON DE CEVINS.
Mort avant 1265.

HUMBERT DE CEVINS.
Investiture en sa faveur de
l'an 1266 (*Ind. rais.*).

VILLIERME DE CEVINS. AYMONT DE CEVINS.
Le 7 des kalendes de mars (mai selon l'*Ind. rais.*)
1265 (mst. cité), ils passent reconnaissance des fiefs
qu'ils tiennent de l'archevêque de Tarentaise.

AYMON DE CEVINS.
Mort avant 1266.

BOZON DE CEVINS,
reçoit une investiture pour
ses fiefs, de l'archevêque
de Tarentaise (*Ind. rais.*).

BOZON DE CEVINS,
cheval. Mort avant 1268.

Messire JACQUES DE CEVINS, chevalier.
Dans une reconnaissance de 1268 (mst.
cité), il est nommé Jacques de la Tour
de Cevins. Était en 1269 (*Ibid.*), châtelain
de Rodolphe, archevêque de Tarentaise.
Mort avant 1288.

GONTIER DE CEVINS.
Le mardi après la décollation de saint
Jean-Baptiste 1266 (mst. cité), il recon-
naît en faveur de l'archevêque de Ta-
rentaise. *L'Index raisonné* l'appelle
Emeryc.

EMERIC DE CEVINS, damoiseau.
Le 6 (7 selon l'*Ind. rais.*) des kalendes de novembre
1268 et le lundi après le dimanche de la Passion
1269 (mst. cité), il prête hommage à l'archevêque
de Tarentaise, sauf la fidélité à l'évêque d'Herford.

GONTIER DE CEVINS,
nommé dans deux actes du 5 des kalen-
des de juillet 1288 (Mst. cité).

VILLIERME DE GENÈVE.
Mort avant 1308.

JEAN DE GENÈVE DE CEVINS.
Mort avant 1308.

GONTIER DE CEVINS. JACQUEMET DE CEVINS.
Avec Utilie de Gubigny (?) probablement leur mère ou la femme de l'un d'eux, ils recon-
naissent, le 6 des kalendes de mai 1308 (*Ind. rais.*), en faveur de l'archevêque de Tarentaise.

PERONNET DE GENÈVE DE CEVINS
Il reconnaît, le 7 des kalendes de
mai 1308 (*Ind. rais.*), en faveur de
l'archevêque de Tarentaise.

EMERIC DE CEVINS.
Mort avant 1316.

N. N. DE CEVINS.

AYMON DE CHEYNETO DE CIVINO,
oncle paternel d'Antelme. Mort avant 1352. Sa petite-
nièce Bernarde fut son héritière universelle.

JEAN DE CEVINS.
Mort avant 1389.

ANTELME DE CEVINS
passe reconnaissance en faveur
de l'archevêque de Tarentaise
en 1316-1324 (Mst. cité).

ANTELME DE CEVINS,
seig^r dudit lieu, chevalier, dit Ravela ou
Ravela, mentionné en plusieurs actes
de 1351, 53, 54, 56, était mort avant
1365. Il est appelé une fois Antoine.

JACQUEMETTE,
femme de N^e Nicolas de Compey.
Reçoit investiture de ses fiefs le
4 des kalendes de mai 1389 (*Ind.*
rais.). Un N^e Jacques de Compey
avait fait donation de ses biens à
Bernarde de Cevins ci-contre, qui
en passe reconnaissance le 11
juillet 1365 (*Ibid.*).

BERNARDE, dame DE CEVINS,
héritière de son père et de son grand-oncle Aymon. Elle épousa:
1^o Emeric de Montfalcon. Reconnaissance en leur faveur de 1351,
53, 54, 55, 56, 65, 66 (Arch. Savoires et *Ind. rais.*). Un acte du
9 juillet 1368 (Mst. cité), la dit veuve dudit Emeric; 2^o Oger de
Savoie, fils bâtard d'Aymon le Pacifique, comte de Savoie (Guich.,
Hist. de Sav., t. I, p. 398); 3^o Antelme de Miolans, avec lequel elle
vivait encore en 1376 (*Ibid.*). Elle était veuve de ce dernier, le
14 mai 1389 (Mst. cité), lorsqu'elle reconnut les fiefs qu'elle tenait
de la mense archiepiscopale de Tarentaise.

AYMON DE CHAINET DE CEVINS,
reconnait le 5 des kalendes
d'août 1367 (*Ind. rais.*).

GUILLAUME DE CEVINS (que je suppose de la branche de Genevois),
fidéjusseur pour le sire de Faucigny, 10 mai 1225 (*Mem. Soc. hist. Gen.*, t. VII, p. 294), arbitre
pour le même, 24 mars 1229 (*Ibid.*, p. 291). Témoin pour le même le 20 avril 1229 (*Ibid.*, p. 293);
dans cet acte il est nommé avant un Compey.

HUGONET DE CIVINO, mort avant 1397.

ROLET DE CIVINO, mort avant 1397.

PIERRE DE CEVINS, damoiseau, NICOD ou NICOLET DE CEVINS, damoiseau,
fidéjusseurs en 1396 (Titres Neuvecelle) au contrat de mariage Langin-Compey. Le 27 mai 1397 (Titres d'Eschavannes), Jean Fabri, de Tuzel, reconnaît
être leur homme lige et tenir en fief la maison et biens de Tuzel ou Cuzel, jouxte la route qui tend à Tussier, sous certaine cense payable en deniers
genevois. Fidéjusseurs 9 juillet 1398 (Arch. Ruband), au contrat de mariage Lornay-Lucinge. Ils sont encore inscrits parmi les nobles du Genevois
qui prêtèrent hommage en 1430 à Amédée VIII (Capré, p. 160).

MARIE DE CEVINS,
dernière du nom, ép. N^e Pierre, bâtard de Cornillon, qui devint ainsi et moyennant une cession que lui fit N^e Jacques de Cornillon, seig^r de Meyrens,
son père, de la maison-forte de Cevins, par acte du 16 mars 1561 (Arch. Cevins), seig^r de Cevins. Il teste le 8 avril 1563, voulant être enterré dans l'église
paroissiale de Jussy (Sous Pers), au tombeau des ancêtres de sa femme. Celle-ci épousa, en secondes noces, M^e Antoine Brasier, et lui laissa le tiers des
biens de Cevins. Il les céda à N^e Jacques de Cornillon (père de Pierre), qui les constitua par acte dotal du 27 avril 1577, à Françoise de Cornillon, sa
petite-fille, femme de N^e Claude Marin, qui devint ainsi seig^r de Cevins (Voir CORNILLON, MARIN, ROGET).

CHABOD (DE),

(CHABO, CHABOD ou CHABOUD, en latin *CHABODI* ou *CHABOUDI*.)

(L'adjonction de la particule est moderne.)

SEIGNEURS DE CHIRON, JACOB, LA DRAGONNIÈRE, TROCHES, TRAVERNAY, CHITRY,
BARONS DE SAINT-JEOIRE, CRESTE ET LUPIGNY, COMTES, PUIS MARQUIS DE SAINT-MAURICE,
SEIGNEURS DE LECHERAINE, MONTAGNOLE ET BELLECOMBETTE RÉUNIS A VILLENEUVE,
D'AIGUEBELLETTE ET DU CENGLE (1).

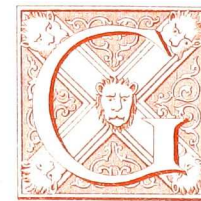


P. d'azur à 3 fleurs de lys d'argent 2 et 1, au chef de même chargé d'un lion issant de sable,
lampassé de gueules. (BESSON. Preuves de Malte. MENESTRIER, etc.).

Cimier : Une lice issant d'argent. — Supports : Deux griffons de même.

Devise : C'EST A TARD. Cette devise était portée par un Chabod-Lescheraine au tournoi de 1348 (GUICH., Pr., p. 184).

Selon Guichenon (*Indice armorial*), les fleurs de lys seraient d'or : le lion n'est pas toujours lampassé.
Selon Pingon, coupé au lieu d'un chef : les fleurs de lys d'or.



GUICHENON, dans ses manuscrits conservés à Montpellier, a laissé le
généalogiste de cette famille : « Tout ce qui peut rendre une famille
« illustre, dit-il, se rencontre en celle-ci; l'ancienneté de cinq cents
« ans justifiée par titres irréprochables, les grandes terres et seigneu-
« ries, les alliances ou prises ou baillées aux principales maisons de
« Savoie et de Piémont, et les charges et les emplois les plus impor-
« tants de l'État. Celui dont l'existence avec la qualité de chevalier, qui
« étoit alors la marque distinctive (*sic*) de la noblesse, nous est cons-
« tatée est Jean de Chabo, chevalier, seigneur de Jacob, qui vivait l'an 1180; » auquel le
généalogiste que je viens de citer, attache sans interruption la lignée des Chabod.

Sans m'arrêter à discuter la thèse beaucoup trop absolue que la qualité de chevalier fût
alors la marque distinctive de la noblesse, je dois dire que si Guichenon a été juste dans l'énu-

(1) Voyez, pour ce qui concerne la branche de Lescheraïne, au p. 334.

mération des grandeurs de cette famille, il a erré en lui accordant — de son temps — une filiation de cinq cents ans justifiée par titres irréprochables. Les Chabod qu'une note trouvée dans les papiers mêmes de Guichenon fait commencer, comme les Bonivard et les Candie, par avoir été très anciens bourgeois de Chambéry (1) et simples marchands, ne sont point d'origine chevaleresque : les premiers connus ne sont presque jamais traités de nobles, et s'ils le sont ce ne peut être qu'à titre de possesseurs de fiefs nobles : ils peuvent à grand-peine remonter leur généalogie suivie au commencement du xiv^e siècle, car si les Chabod antérieurs à cette époque sont presque certainement les auteurs de ceux qui ont plus tard illustré leur nom, les titres pour le prouver manquent absolument. Vers 1680, du temps de Guichenon, alors que la famille de Chabod venait d'avoir trois chevaliers de l'Annonciade, et d'arriver à son apogée, plusieurs généalogistes, l'abbé de Comnène, le commissaire d'extentes Grinjon, etc., avaient entrepris d'éclaircir sa filiation. Plusieurs projets furent dressés (2) : un des derniers, rectifiant la généalogie faite par Pingon (3), admettait comme souche de la filiation directe Antoine Chabod de Jacob. On suppose qu'il était fils d'un Jacques, et celui-ci d'un autre Jacques, mais « il n'y a point de preuve de la filiation d'Antoine en son testament de 1381, sinon celle qu'il ordonne sa sépulture au tombeau de ses père et mère en l'église de « Saint-François de Chambéry. Il semble que cela suffit pour attacher la branche des marquis « de Saint-Maurice aux anciens Chabod (4) qui sont inhumés en l'église de Saint-François pour « les séparer d'autres branches qui ont choisi leur sépulture dans l'église de Lémenc. » Suivant plusieurs autres projets, cet Antoine serait fils d'un Jean. Mais un dernier fragment, daté de 1693, plus consciencieux, commence simplement la filiation suivie par cet Antoine, en laissant ignorer de qui il était fils. A moins de se livrer à des conjectures, on ne doit pas faire autrement : et pour mon compte je n'hésite pas à suivre cette ligne de conduite (5).

La famille de Chabod a produit deux branches principales : celle des comtes puis marquis de Saint-Maurice, dont je m'occupe ici, et celle des Chabod-Lescheraïne, dont je traiterai ensuite. Les hommes les plus remarquables de cette race ont été, sans contredit : Guillaume-François, comte de Saint-Maurice, ambassadeur en Suisse, où il traita l'alliance avec les cantons, et trois fois en France, chevalier de l'Annonciade, grand-maitre de l'artillerie, etc.; Claude-Jérôme, marquis de Saint-Maurice, son fils, ambassadeur en France et en Angleterre, plénipotentiaire pour le traité de Münster, aussi chevalier de l'Annonciade et grand-maitre de l'artillerie; Thomas-François, marquis de Saint-Maurice, fils du dernier nommé, grand-maitre de l'artillerie, chevalier de l'Annonciade, gouverneur de la Savoie, etc. Cette branche s'est éteinte, dans son dernier rameau, en 1802.

Comme on le verra, d'après les extraits donnés plus loin, le commencement des filiations dressées par Pingon, Guichenon et Comnène, n'est guère qu'un arrangement de noms avec plus ou moins de probabilité. Il serait oiseux de s'arrêter à combattre ces systèmes de fantaisie; je leur laisse le soin de se détruire l'un par l'autre. En commençant par Antoine, mari d'Angélique de Chignin, j'espère, avec le secours des titres existant dans les riches archives du M^s de Costa, pouvoir donner avec quelque confiance le résumé de tout ce qui est connu jusqu'à ce jour sur les Chabod.

J'insère en tête du premier tableau les personnages de cette famille dont l'existence est indiquée par les documents cités par les auteurs plus haut nommés. Mais comme je n'ai pas vu ces titres et que ces auteurs ne sont même pas d'accord pour quelques-uns de ces noms, cette insertion n'est faite qu'à titre de simple renseignement pour les curieux et n'engage en rien ma responsabilité.

(Suivent les tableaux généalogiques.)

(1) La vente de Chambéry et les franchises de cette ville, en 1232, citent, le premier acte, le moulin de feu Jacques Chabod; le second, Guillaume Chabod parmi les témoins. Dès la moitié du xiv^e siècle, il y avait à Chambéry un hôpital du nom de Chabod (Chapperon, *Chamb. au XIV^e siècle*, Documents, p. 276).

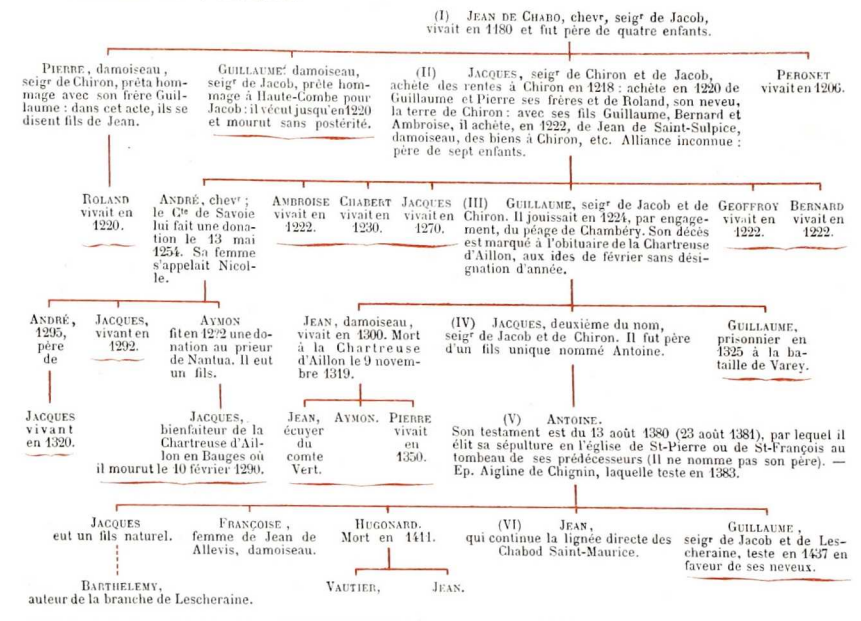
(2) Ils existent aux archives du marquis Costa de Beauregard.

(3) Louis de Pingon, historiographe de Savoie, avait dressé la généalogie des Chabod jusqu'à Guillaume-François. — Je suis bien éloigné de vouloir mettre en suspicion le caractère de Pingon, mais il faut avouer que sa généalogie est assez inexacte. S'il n'a rien pu trouver de plus haut que l'an 1230 (Guichenon va jusqu'à l'an 1180), en revanche, partageant les croyances de son temps il ajoute, qu'il y eut pourtant un seigneur de Chabod de l'an 999 qui se joignit à Aiguebelle avec Bérard de Saxe, vice-roi d'Arles!

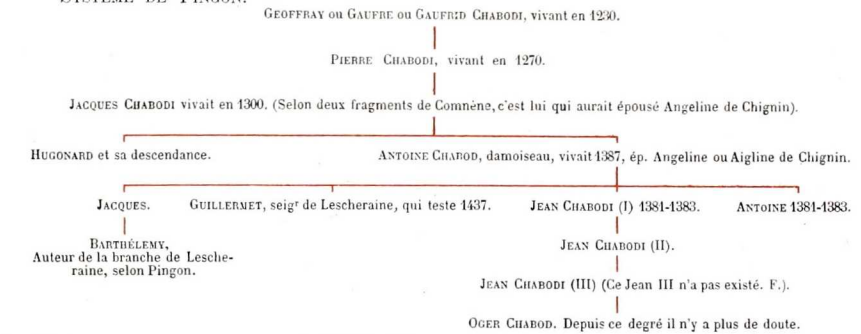
(4) Oui, sans doute, mais non pour en faire un fils de Jacques. D'ailleurs entre ce Jacques, frère d'un Guillermet qui teste en 1273, et Antoine, supposé fils de ce Jacques, lequel Antoine teste en 1381, il y a un intervalle de cent huit ans, pendant lesquels trois générations ont en les loisirs de vivre et de mourir.

(5) Cet Antoine, à dater duquel il n'y a plus d'incertitude, a testé en 1381 : il était noble, possédait des fiefs nobles et, quoique on ne sache pas comment, il descendait des anciens Chabod. L'auteur d'une récente histoire de Savoie, s'est donc trompé en faisant des Chabod, suivant les exigences du système qu'il a adopté, des membres du tiers-état.

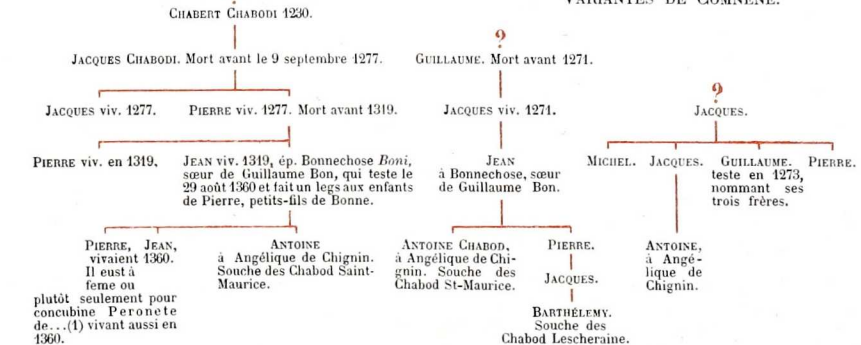
SYSTÈME DE GUICHENON.



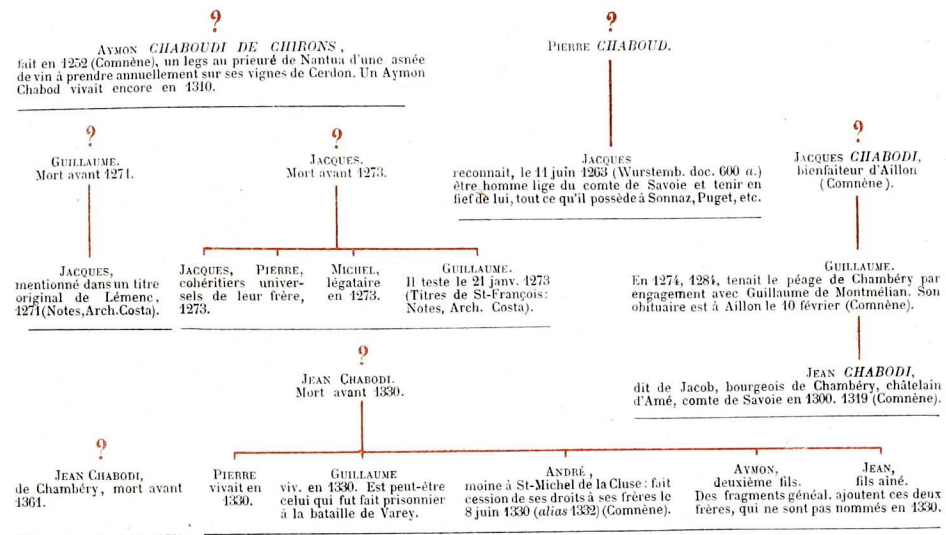
SYSTÈME DE PINGON.



VARIANTES DE COMNÈNE.

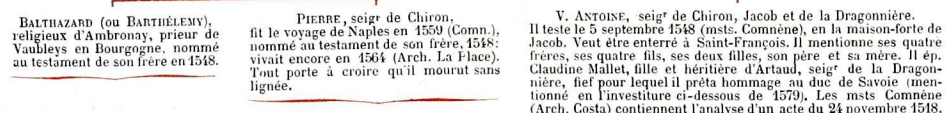
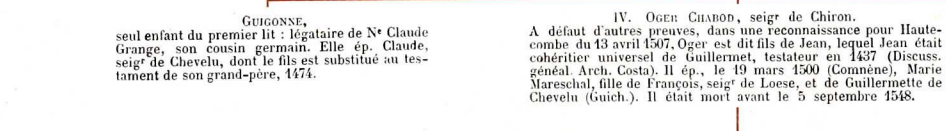
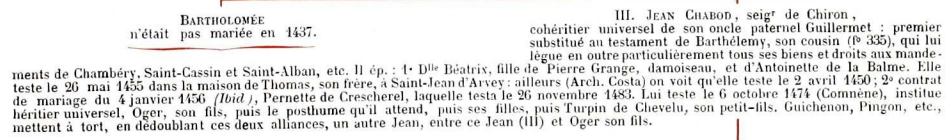
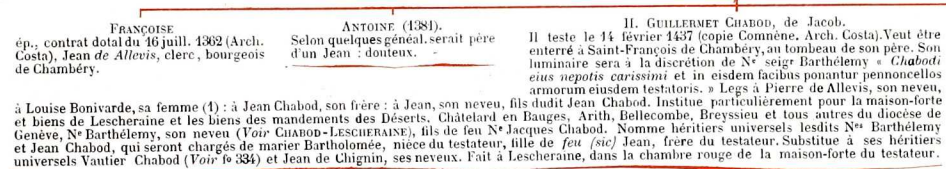


(1) Il y a ici une confusion inextricable, puisqu'il faut s'en rapporter à des copies de documents qui n'existent plus. Bonnechese (Bona res : on traduit quelquefois par Bonne Bey) était bien la femme d'un Jean, et d'après la copie du testament de Guillaume Bon, son frère, de l'an 1360, on peut croire qu'elle fut mère de Jean et de Pierre, vivants lors du testament de leur oncle Guillaume. — D'un autre côté, on trouve deux frères Guillermet et Hugonard (Voir p. 325), dont l'un, en 1414, tenait des biens de la succession de Guillaume Bon, son oncle, et l'autre, en 1397, veut être enterré dans la chapelle fondée par Guillaume Bon, son oncle. Or, Guillermet et Hugonard sont bien fils d'un Jean, mais on leur donne pour mère Ambroise, fille de Rollet Bonivard. Il faut donc supposer que l'auteur du document peut et doit s'expliquer autrement que par oncle paternel, c'est-à-dire ou grand-oncle, ou oncle à la mode de Bretagne, ou toute autre parenté de fait ou de courtoisie.



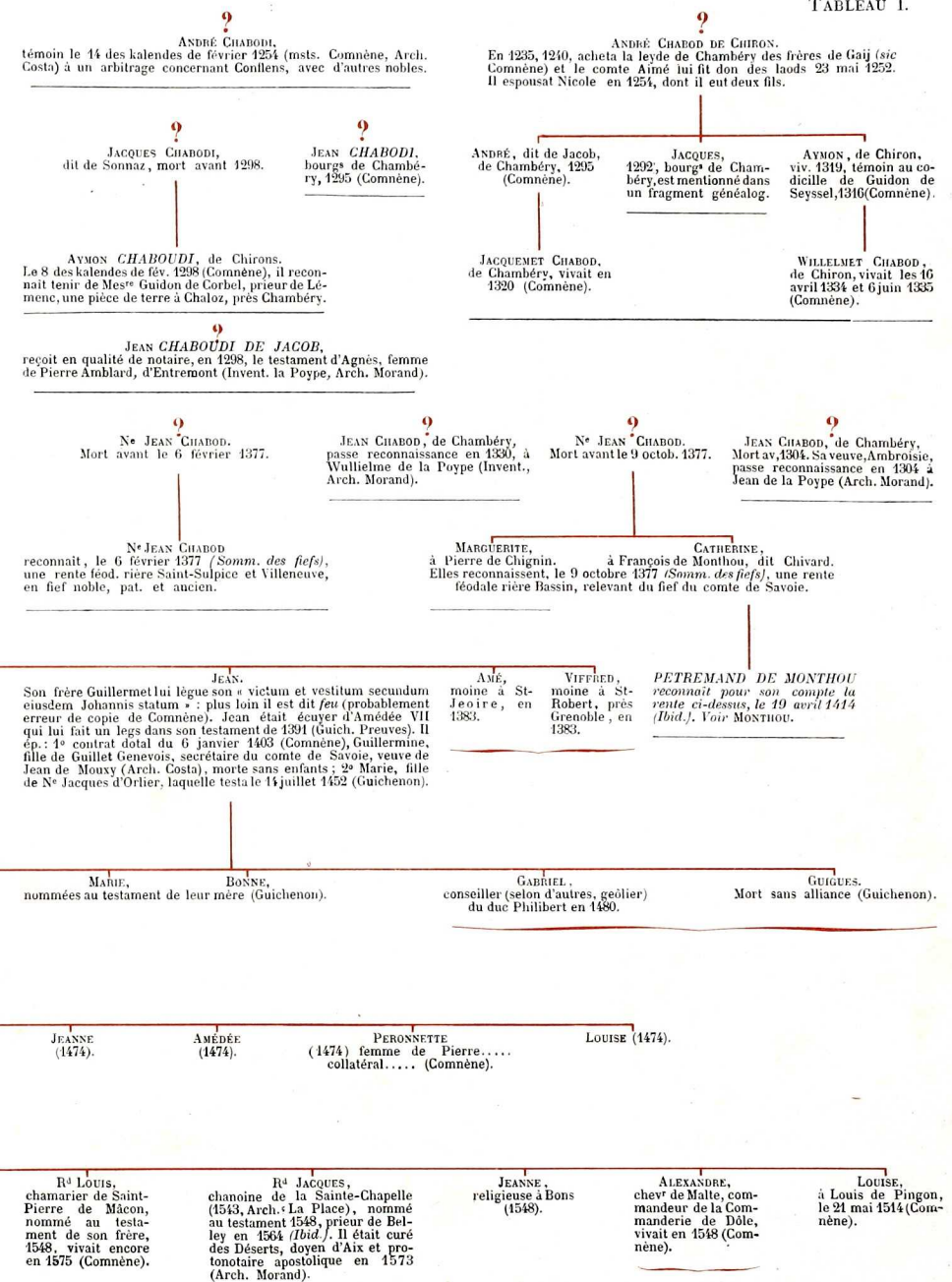
9
 PIERRE, chef de la branche de CHABOD-LESCHERAINNE. Il est possible qu'il soit frère d'Antoine. Voyez pour les indications desquelles semble résulter cette possibilité au TABLEAU III.

9
 I. ANTOINE CHABODI, damoiseau. C'est à dater de celui-ci que commence la filiation certaine des CHABOD SAINT-MAURICE. Il ép. Angeline ou Agline de Chignin (fille, selon Guich., d'Autelme, chev.). Il teste le 23 août 1381; veut être enterré à St-François au tombeau de son père qu'il ne nomme pas autrement. Elle teste le 23 octob. 1383, en faveur de son mari. Ils eurent cinq fils.



(1) On lui donne (à Guillemet) une première femme, Françoise, fille de Jean d'Ameyssin. Mais cela n'est pasmissible, attendu que Françoise (veuve en premières nocces de Guillemet Chabod), alors veuve d'Humbert de Lavion, fit une donation en 1447 (Somm. des fiefs). Il faut donc reporter cette alliance à un autre Guillemet Chabod.

TABLEAU I.



V. ANTOINE. — Voir au TABLEAU I.

FRANÇOISE a 300 écus d'or sol Elle ép. Gaspard de Lescheraine, seigneur dudit lieu, sénateur au Sénat de Savoie. Elle teste le 12 octobre 1591 (Preuves de Malte, DUN).

MARINE a 300 écus. Elle ép. en 1539 (Comnène), François de l'Alée, seigneur de la Fournette.

JEANNE, religieuse clarisse, à Chambéry (Comnène).

RAYMOND-HIPPOLYTE (4^{me} fils). Selon Comnène, Raymond, destiné à l'Eglise par son père, fut chanoine de l'église collégiale de Macon. Ce doit pourtant être le même que N^o Hippolyte qui fut écuyer ducal et seigneur de la Dragonnière. Il avait été inféodé des lieux et paroisses de Treize, Laisieu, Chevrier, Colleur, etc., et villages annexés au mandement d'Yenne, en union et augmentation du fief de la Dragonnière, dont il fut investi avec juridiction haute, moyenne et basse, m. et m. emp. (les confins de l'inféodation étaient le cours d'eau du Flon descendant du Rhône, le grand chemin tendant dudit cours d'eau au pont de Pierre-Châtel, la paroisse de Saint-Blaise, la juridiction de Villard et de Saint-Genois, soit Mondragon) moyennant 800 écus d'or, le 20 octobre 1579 (Arch. de Cour). Quitance du 27 suivant (Arch. Costa). Mais le duc de Savoie avait, par patentes du 1^{er} novembre 1579 (*Ibid.*), vendu et inféodé aux N^{os} George et Pierre du Port, frères, la juridiction, mandement et territoire de la Balme. Ceux-ci furent en procès avec Chabod pour leurs confins. Guillaume-François, héritier universel de son frère Raymond Polite (*sic*), offrit la plus-value des choses inféodées aux Du Port, sous pacte de rachat. Le duc accepta, et, par patentes du 7 octobre 1581 (*Ibid.*), vendit audit Chabod la plus-value et droit de rachat moyennant 200 écus d'or à rembourser auxdits du Port. Il ratifia la vente de la Dragonnière, fief auquel sera incorporée la seigneurie et juridiction de la Balme.

VI. BALTHAZARD, fils aîné, chanoine de la Sainte-Chapelle de Chambéry et doyen d'Aix. Son père le fait légataire pour 100 florins.

GUILLAUME-FRANÇOIS (second fils), héritier universel de son père, seigneur de Jacob, Chiron, la Dragonnière, comte de Saint-Maurice, ambassadeur en Suisse, et trois fois en France, conseiller d'Etat, grand-maître de l'artillerie, gouverneur et commandant général en Savoie, chef de l'Amnonciade, etc., chev. au Sén. de Sav. par patentes du 6 octobre 1582 (Arch. Costa). Il ép., contrat dotal du 7 décembre 1571 (Comnène), quitance dotal du 2 mars 1572 (*Ibid.*), Louise-Marguerite de Seyssel, fille de Louis, seigneur de la Serraz. Il teste le 13 novembre 1629 (Arch. Costa) établissant un fidéicommissaire en faveur des mâles de sa famille, et meurt en 1622 (Comnène). Le duc de Savoie lui avait aussi inféodé la juridiction haute, moyenne et basse, m. et m. emp. et droits seigneuriaux sur la ville et mandement d'Ayme, le ville et mandement de Bourg-Saint-Maurice, et érigé le tout en Comté. Mais les comtes de Montmayeur, de Bardlessan et le baron de Brandis exposèrent que cette inféodation leur était très préjudiciable parce qu'ils avaient des maisons-fortes et nobles à Ayme et au Bourg Saint-Maurice dans les confins de ladite inféodation, ainsi que leur cousin-germain le sieur du Crest qui y avait sa maison principale; que cela pourrait causer conflit de juridiction entre ledits seigneurs et le seigneur de Jacob; que les biens de l'ancienne et illustre maison de Montmayeur n'ont jamais relevé d'autre juridiction que de la ducal. Le duc ne voulant pas préjudicier aux droits desdits seign., ordonna que l'inféodation d'Ayme et Bourg Saint-Maurice serait nulle et non avenue; se réservant de compenser en autre endroit le seigneur de Jacob et sans préjudice de la vente des revenus de Tarentaise. Par patentes du 7 juin 1599 (Arch. Costa), il lui fut permis de construire un moulin dans la maison qu'il avait achetée de N^o Jean-André Sardo, en la rue Jiveries, à Chambéry, sur la rivière appelée Urbaine (*sic*). Le duc lui inféoda ce moulin avec le cours d'eau dès la chute des moulins du baron de Faverges, jusqu'à la sortie de ladite ville, sans pouvoir pourtant en changer le cours.

CHARLES (3^e fils), mort sans lignée.

JEAN DE CHABOD-JACOB, gouverneur de Montmélián, 1784 (Guich., t. II, p. 712).

VII. CLAUDE-JÉRÔME, bapt. le 15 novembre 1583 (R. de Saint-François), seigneur desdits lieux, de Troches, Travernay, baron de Lupigny et de Saint-Jeoire, comte puis marquis de Saint-Maurice (Erection en marquisat du 17 mai 1635, Arch. de Cour), gentilhomme de la ch^{re} de S. A., capitaine de cinquante hommes d'armes, premier écuyer du prince de Piémont, ambassadeur en France, en Angleterre, plémiptentiaire à Munster, grand-maître de l'artillerie, capitaine des gardes, ministre d'Etat, chev. de l'Annonciade. Il ép., le 10 janvier 1619 (Arch. du Sén. de Sav.), contrat dotal du 10 février 1625 (*Ibid.*), Claudine-Adriane de Moux, fille de Balthazard, seigneur de Travernay, Troches, baron de Lupigny, coseigneur d'Hauteville, héritière universelle de son père et de Melchior de Moux, son oncle, baron de Saint-Jeoire et de Fêterne. Ces seigneuries passèrent ainsi à Claude-Jérôme, qui vendit Fêterne à Charles de Compey, le 17 août 1620, et reçut en 1651 (Arch. de Cour) confirmation de l'érection de Lupigny en baronnie. — Le 8 juillet 1633 (Arch. Costa), il avait été, moyennant 500 écus d'or de 9 florins, inféodé de la juridiction sur le village de Jacob en augmentation de biens de son ancienne maison. — Ils testent ensemble le 2 octobre 1643 (Arch. du Sén. de Sav.), lui mort 1^{er} octobre 1653.

JACQUES MELCHIOR, seigneur de Chiron, tué à l'âge de vingt-deux ans, au combat d'Asti, contre les Espagnols. Il était sergent-major général de bataille (Comnène).

VIII. THOMAS-FRANÇOIS, M^{re}, C^{te}, B^{ne}, seigneur desdits lieux et de Beaumont en Trièves, capitaine en l'escadron de Savoie 1680, 1681 (Arch. du Sén. de Sav.), puis grand-maître de l'artillerie, ambassadeur en France, capitaine des gardes, lieutenant général de l'infanterie, grand écuyer, ministre d'Etat, chev. de l'Annonciade, etc. Il ép., le 24 novembre 1647 (Comnène), Louise-Marie d'Aglié, dame d'atours de Madame Royale, fille de l'Annonciade, et de Marguerite Maillard de Tournon. Il teste le 10 juillet 1679 (testament ouvert le 11 août 1682, Arch. du Sén. de Sav.) et mentionne ses douze enfants. Du temps de Comnène, à la date du 30 sept. 1657, il avait eu six fils et deux filles et alors n'étaient vivants que cinq fils. Suivant une généalogie, Arch. Costa, deux de ces filles avaient épousé l'une le C^{te} de la Reyne (?) et l'autre le C^{te} Rielly (?). Le 10 nov. 1652 (*Armoiral dans rhinois* par M. Rivoire de La Bâtie), il acheta les terres de Morestel, Quirieu, Pont-Beauvoisin, Montbonnod, Allevard, Beaumont en Trièves et les greffes et gabelles du Briançonnais pour 120,000 livres, terres que son fils revendit. Le 18 août 1651 (Titres d'Eschavannes), en considération de ses services et de ceux de son père, le roi de France lui accorda de pouvoir posséder, quoique étranger, des fiefs en toute justice en Dauphiné ou partout ailleurs en France, avec les mêmes honneurs que les seigneurs français.

MARIE (Général. Arch. Costa).

EMMANUEL, bapt. le 8 janvier 1632 (R. P. de Saint-Léger). Est probablement mort jeune.

LOUISE-FRANÇOISE, cérém. bapt. du 20 janvier 1634 (R. P. de Saint-Léger), le 16 septembre 1655 (Comnène), la comte Philibert Solaro de Monasterolo, chev. de l'Annonciade, etc.

FRANÇOISE, bapt. le 4 juin 1622 (R. P. de Saint-Léger), ép., le 10 février 1629 (Comnène), le marquis Victor-Amé Lalvincini de Ceva, capitaine des arquebuses de la garde, chev. de l'Annonciade.

MAURICE, baron ou comte de Saint-Jeoire, seigneur de Troches (qu'il vend le 27 février 1681, à Marc-Antoine Passerat), Monnet (qu'il achète le 24 avril 1675, sous la rente féodale haute, moyenne et basse de François de Clermont, dont il passe reconnaissance le 2 mars 1689, *Somm. des fiefs*), coseigneur d'Hauteville (reconnaissance du 19 janvier 1689, *Ibid.*), gentilhomme de la Chambre, grand-maître de l'artillerie (en Savoie?) et maréchal de camp. C'est probablement le Maurice de Chabod qualifié aussi de seigneur de Vallières, qui mourut à quatre-vingt-six ans, le 9 août 1709 (R. P. de Vallières). Alliance inconnue: pas de lignée.

IX. CHARLES-CHRISTIN (fils aîné), héritier universel de son père, marquis de Saint-Maurice, etc., chev. des SS. Maurice et Lazare, premier écuyer de S. A., lieutenant des gentilshommes archers de la garde, en 1680. Il ép.: 1^o Marie-Françoise-Gertrude de Boissac ou Boissat, du Dauphiné. Elle teste le 6 sept. 1710 (Arch. du Sén. de Sav.), Françoise de Montfalcon-Saint-Pierre, veuve du marquis de Chamoussé, près Genève, le 15 nov. 1712. Enterré à Vallières (R. P.). En 1693 (Pr. de M.), il était âgé d'environ quarante-cinq ans et était colonel du régiment Royal de Savoie. Il eut un fils du premier lit.

EMMANUEL-PHILIBERT, bapt. le 19 août 1665, filleul du prince de Carignan (R. P. de Saint-Léger). Il est qualifié de comte de Poitiers et de Saint-Maurice à Liège, où il paraît s'être transporté. S. Ex. François de Pottiers (*sic*), veuve d'illustre Mes^s Emmanuel-Philibert de Chabod, comte de Saint-Maurice, généralissime des troupes électo-ales, est marraine par procuration en 1753 (R. P. de Saint-Léger) (1).

HYACINTHE, pas nommé, 1679.

PHILIPPE, cornette des gardes, 1679.

OCTAVIEN, abbé de St-Maur, prieur de St-Beron et de St-Genix, 1669-1681 (Arch. du Sén. de Savoie) et 1688 (R. P. de Saint-Genix).

MAURICE, baron de St-Jeoire, bapt. le 25 août 1649, filleul du prince Maurice, capitaine dans l'escadron de Sav. Mort sans lignée.

MAURICE-JOSEPH, né en novembre 1657, cérém. bapt. du 24 avril 1658 (R. P. de Saint-Léger). Doit être mort jeune.

FRANÇOIS (5^e fils), bapt. le 14 août 1656 (R. P. de Saint-Léger). Lieutenant de cavalerie. Il ép. D^{ne} Anne, fille de N^o Joseph de Chartrière, de Montmélián. Le 17 avril 1714 (Arch. du Sén. de Sav.), elle dégage, au nom de son fils, le marquisat de St-Maurice resté à Françoise de Montfalcon comme nantissement de ses droits, moyennant 10,000 ducats de 7 florins. Mais ce ne fut pas sans peine et sans de grands procès que le marquisat et une partie des biens fidéicommissés passèrent à Jean-Joseph.

SIGISMOND, cérém. bapt. du 1^{er} juin 1663 (R. P. de Saint-Léger), vivait encore en 1679. Mort jeune?

FRANÇOISE, bapt. le 8 août 1663 (R. P. de Saint-Léger), vis-tandine à Rumilly.

ANGÉLIQUE-CHRISTINE (1^{re} fille), marraine de son frère en 1665, ép., contrat de mariage du 28 nov. 1675 (Arch. de Cour), Charles-Maurice Solaro, comte de Monretta. Selon d'autres elle épousa le marquis de la Cluse, en Piémont.

MAGDELEINE, dame d'honneur de Madame Royale, ép. M. de la Roche (Général. Arch. Costa).

X. THOMAS-CLÉMENT, bapt. le 3 juin 1682 (premier lit), filleul de son grand-père et de Clémence de Clermont de Chatte, son aïeule maternelle. Mort jeune.

N. N., fille mariée à Turin (Général. Arch. Costa).

MARIE-ÉLÉONORE-JEANNE, de Saint-Maurice de Liège, épousa Jean-Joseph de Chabod, son cousin-germain, inscrit ci-contre.

ANNE-VICTOIRE, baronne de Gesvres, marraine de Liège en 1755 (R. P. de Saint-Léger).

LOUISE (Général. Arch. Costa).

JEAN-JOSEPH, Après la mort de son oncle Charles-Christin, il devint, en vertu des fidéicommissés de ses auteurs, marquis de Saint-Maurice, comte de Saint-Jeoire et d'Hauteville, baron de Creste et de Lupigny, seigneur de Chitry, Mionnax et Vallières; chev. des SS. Maurice et Lazare, colonel du régiment de Chablais, etc. Il ép., contrat de mariage du 9 novembre 1716 (Arch. Rubaud), passé à Bonn, sur le Rhin, Marie-Jeanne-Éléonore de Chabod, fille de Jean-Joseph, de Saint-Maurice de Liège, sa cousine, qui fut dame d'honneur de la Reine. Il eut treize enfants. Elle teste le 7 juill. 1737 (*Ibid.*) et mourut en nov. 1748. Il mourut le 6 juill. 1754, à soixante-huit ans (R. P. de Saint-Léger), après avoir dû vendre plusieurs des terres dépendant de l'hoirie de son oncle.

ANNE-HIPPOLYTE (Général. Arch. Costa).

FRANÇOIS-OCTAVIEN, bapt. le 6 janvier 1693 (R. P. de Saint-Léger). Sont probablement morts sans lignée.

CHARLES-LOUIS, bapt. le 6 mars 1694.

XI. HENRI-ANNE-JOSEPH-MARIE, marquis de St-Maurice, etc., fils aîné, héritier universel de sa mère, bapt. au Pont-Beauvoisin le 3 déc. 1720 et solenn. le 15 avril 1721, à Chambéry (R. P. de St-Léger). Colonel du régiment de Savoie, major général, etc. Il ép., le 4 mars 1753 (R. P. de St-Léger), Françoise-Catherine de Beauregard, fille de Marc-Antoine, marquis de St-Genix. Il teste le 16 oct. 1775 (Arch. Costa), nommant ses six filles héritières universelles. Il mourut le 13 fév. 1780; elle le 17 nov. 1791 (R. P. de Maché).

FRANÇOISE-THÉRÈSE-MARIE, bapt. le 5 mai 1723, femme év. 1722 (R. P. de St-Léger). Morte Verger, seigneur avant 1737, de Blay.

CHARLES-MAXIMILIEN-FRANÇOIS, bapt. le 30 janvier 1728 (R. P. de St-Léger), femme de Christophe Gaspard du Verger, baron de St-Thomas.

CATHERINE-ANNE-MARIE, bapt. le 24 nov. 1728 (R. P. de St-Léger), femme de Philippe Verger, baron de St-Thomas.

PHILIBERT-FRANÇOIS-MARIE, né le 30 août 1730 (R. P. de Saint-Léger), légataire 1737. Mort sans lignée.

FRANÇOIS DE SALES, né le 15 déc. 1731 (R. P.), légataire en 1737. Mort sans lignée.

VICTOR-DIEU-DONNÉ-MARIE, né le 17 fév. 1734 (R. P. de St-Léger), légataire en 1737. Officier au régiment de Savoie en 1752 (Arch. Rubaud). Mort sans lignée.

EYNARD-MARIE-JÉRÔME, baron de Creste, comte de Chitry, né le 27 oct. 1735; légataire 1737. Il ép. D^{ne} Josephette-Victoire de Gre-naud de la Tour, laquelle se remarqua à N^o George de Girace, officier au régiment de Maurienne (R. P. de Vallières).

FRANÇOISE-CATHERINE, née le 29 déc. 1736 (St-Léger). Est-ce celle qui ép. le comte de Pleg-ton, en Angleterre?

CHARLOTTE-VICTOIRE-MARIE, née le 11 juin 1738 (St-Léger), ép., contrat de mariage du 17 août 1754 (Arch. Rubaud), le comte Joseph de Fenile, en Piémont.

FRANÇOIS-CHARLES-MARIE, né le 15 fév. 1743 (St-Léger). Mort en bas âge.

THOMAS-LUC-MARIE, né le 4 avril 1740 (St-Léger), après le testament de sa mère. Sa légitime n'ayant pas été prévue, il y eut des difficultés pour la régler. Le Sénat admit le fidéicommissé en faveur d'Henri (aîné), sous distr. de la légitime due à ses six frères cadets, par arrêt du 7 juill. 1749 (Arch. Rub.). Dans une assemblée du 17 août 1754 (*Ib.*) cette légitime fut réglée à 3,515 livres pour chacun. Il est mort sans lignée.

XII. JOSEPH-HENRI, né le 17, bapt. le 18 novembre 1753 (R. P. de Saint-Léger). Mort de la petite vérole, jeune.

GENEVIEVE (GAVOTTE)-CATHERINE-HENRIETTE, née le 27 avril 1766 (R. P. de St-Léger), dame d'honneur de la Reine, ép. le baron de Saint-Just de Teulada.

MARIE-JEANNE-HENRIETTE, née le 19 nov. 1763 (R. P. de St-Léger), ép. Pierre Vivaldi, marquis de Trivigno Pasqua, contrat de mariage du 29 juin 1784 (Arch. Costa).

FRANÇOISE-ÉLÉONORE-MARIE-GABRIELLE-JULIE, née le 24 juin 1762 (R. P. de St-Léger), ép. le C^{te} de Riccardi de Lantosca.

CATHERINE (ou CÉSARINE)-VICTOIRE-JACQUELINE-ANNE-MARIE, née le 10 sept. 1758 (R. P. de St-Léger), ép. le marquis Vital Ceva de San Vitale.

ANNE-MARIE-VICTOIRE-FRANÇOISE, née le 3 juill. 1755 (R. P. de St-Léger), ép. Charles-François, comte de Cheyron-Villette.

ÉLÉONORE-FRANÇOISE-MARIE-PÉRONNE, née le 23 juill. 1756 (R. P. de St-Léger), ép. Charles-Eugène, marquis d'Angennes.

MARIE, née le 5 nov. 1760 (R. P. de Vallières). Morte jeune.

JOSEPH-FRANÇOIS-GILBERT, né le 10 octobre 1786 (R. P. de Vallières), connu sous le nom de baron de Chabod. Mort à Genève en 1802, à dix-sept ans. En lui s'éteignit la maison de Chabod-Saint-Maurice.

MARIE-PAULINE-CATHERINE, née le 14 octobre 1788 (R. P. de Vallières). Morte en bas âge.

(1) Il y avait une famille du nom de Pottiers-Wagnay, dans l'évêché de Liège (Lachenay des Bois). C'est probablement celle dont il est question ici.



CHABOD-LESCHERAINE

SEIGNEURS DE LESCHERAINE, ARITH, VILLENEUVE, AIGUEBELLETTE ET DU CENGLE.

P. d'azur semé de fleurs de lys d'argent (alias d'or) à la bande d'or chargée de 3 lionceaux de gueules.

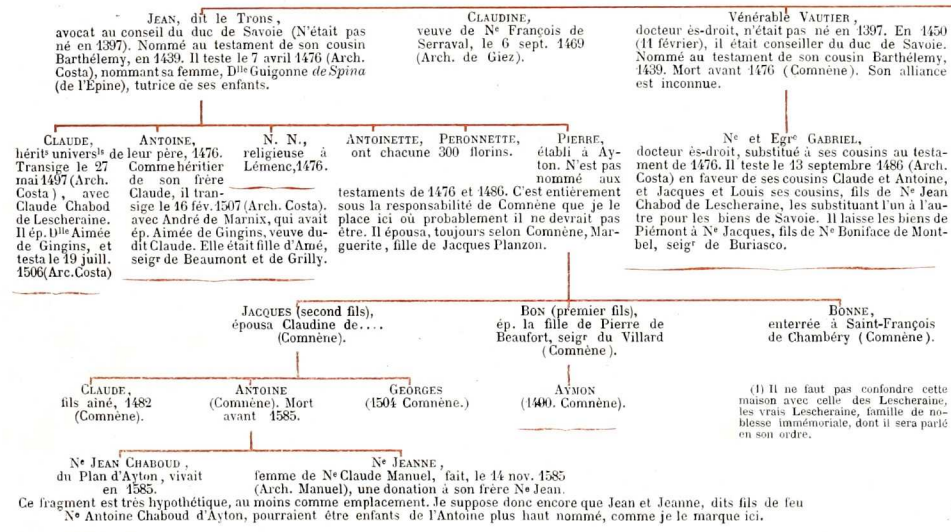
(CAPRÉ, GUICHENON, MENESTRIER, BESSON, etc.).

Un des tenants au tournoi de 1348, portait ce blason. Cimier : un levrier naissant d'argent accolé de sable lampassé de gueules. — Devise : TOUT A TEMPS. Un autre tenant du même nom portait comme dessus avec le même cimier et la devise : C'EST A TARD (Guichenon, Preuves, p. 183-184. — Cette dernière devise fut celle des Chabod-Saint-Maurice.



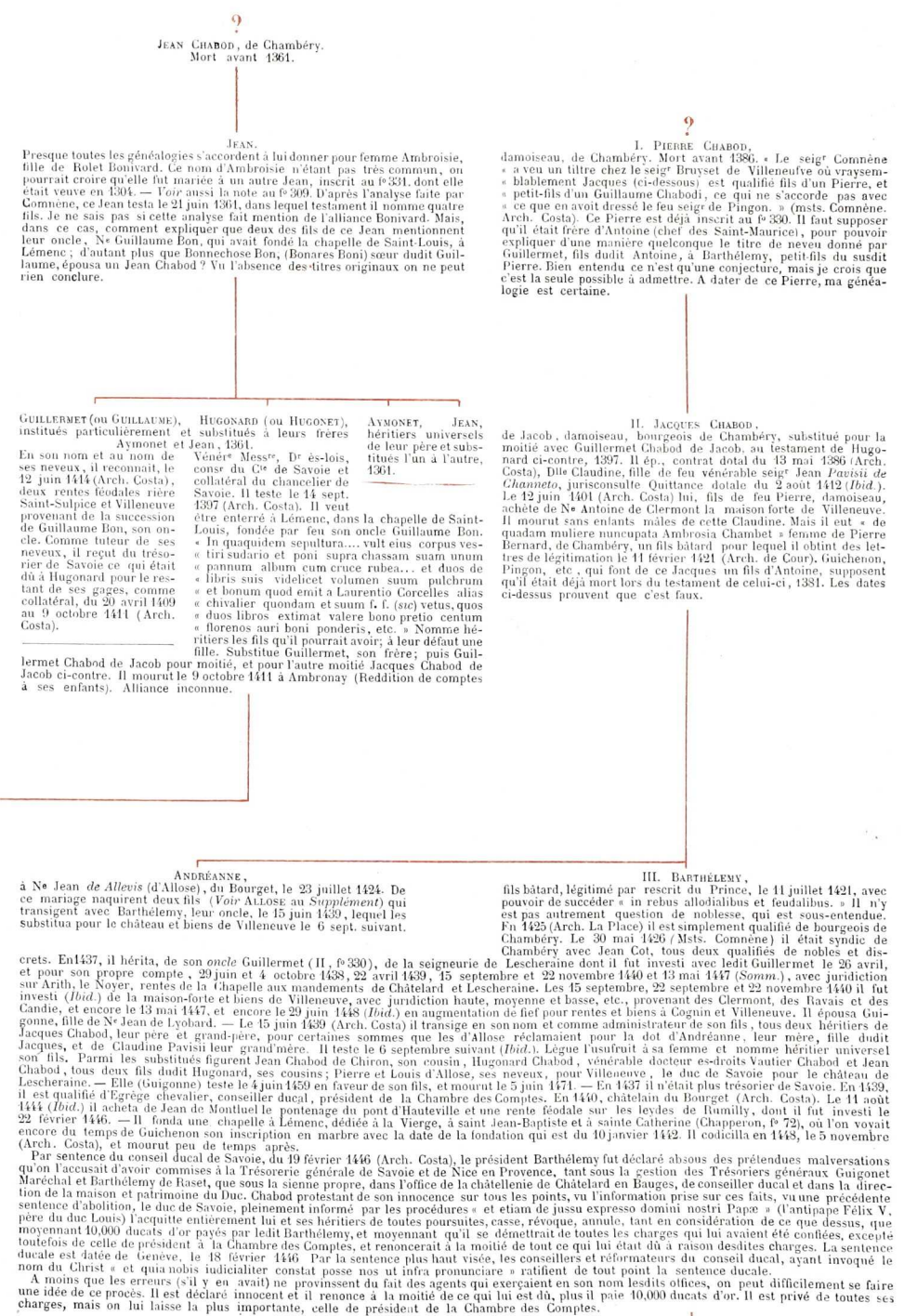
On croyait jadis que cette maison était d'une autre souche que celle des marquis de Saint-Maurice. Il est vrai que la complète différence des armoiries, — ce qu'il faut attribuer à la brisure, car les blasons sont composés des mêmes pièces, — et l'époque éloignée où

s'est opérée la séparation des deux branches ont pu motiver cette croyance. Menestrier, dans son ouvrage *l'Art du blason justifié* (Lyon, Benoist Coral, 1661, f°s 265 et 266), répondant au Prévôt de l'Île-Barbe qui l'avait attaqué sur ce point, établit la communauté d'origine de ces deux maisons et dit avec raison que si le dernier de la branche de Lescheraigne est représenté à Lémenc avec une clef pendue à sa ceinture, pour indiquer qu'étant le dernier de la maison il en emportait la clef, cela ne préjudiciait en rien à la famille des Chabod de Saint-Maurice qui a continué plus longtemps. A défaut de l'affirmation de Menestrier, on trouve la preuve de la communauté d'origine dans les testaments des membres des deux branches à une époque rapprochée de leur séparation. Les substitutions sont faites d'une branche à l'autre dans les testaments de Guillermet (fils d'Antoine), lequel laissa notamment Lescheraigne à Barthélemy son *neveu*, de Hugonard fils de Jean, du susdit Barthélemy, de Louis, petit-fils dudit Barthélemy, etc. — Menestrier prétend que la branche des Chabod-Saint-Maurice était l'aînée : c'est beaucoup s'avancer, car on n'en sait absolument rien, et les Chabod-Lescheraigne remontent d'une manière sur leur filiation exactement au même degré que les Saint-Maurice. Quoi qu'il en soit, Barthélemy Chabod, fils bâtard de Jacques, légitimé le 1^{er} février 1421, héritier de Guillaume Chabod de Jacob, son *oncle* (Voir la généalogie), pour les biens et la maison-forte de Lescheraigne, est le chef immédiat de cette branche dite de Lescheraigne (1) qui acquit une certaine illustration, mais bien moindre que celle des Saint-Maurice. Barthélemy, trésorier de Savoie, arriva à être président de la Chambre des Comptes. C'est lui qui fonda, en 1442, dans l'église de Lémenc, une chapelle où l'on voyait son inscription du temps de Capré (f° 249). Cette branche s'est éteinte en 1643. (Suivent les tableaux généalogiques.)



(1) Il ne faut pas confondre cette maison avec celle des Lescheraigne, les vrais Lescheraigne, famille de noblesse immémoriale, dont il sera parlé en son ordre.

TABLEAU III.



IV. JEAN CHABOD, seigneur de Lescheraigne, Voir la suite au folio suivant.

TABLEAU IV.

IV. JEAN CHABOD, seigr de Lescheraine et Villeneuve. Voir son ascendance au f. 335.

Héritier universel de son père et de sa mère. Investi de Lescheraine, juridiction et maison-forte, etc., 4 décembre 1462, 6 juillet 1465, 6 juillet 1465, 5 juin 1480, 15 avril 1497, 19 septembre 1498, et en addition une rente féodale rière Villette, proche la Motte, le 27 juin 1500. Il ép. : 1^o contrat dotal du 7 décembre 1437 (Arch. Costa) célébré à Ripaille en présence du Duc, D^{ne} Jeanne, fille d'Humbert Maréchal, seigr de Meximieux, chev^r; 2^o contrat dotal du 6 juin 1463, D^{ne} Catherine, fille de Pierre de Seyssel, seigr d'Aiguebelle et Sothonod. Le 10 juin 1456 (Arch. Costa) il est nommé châtelain du mandement du Châtelard pour dix ans. Par patentes du 16 oct. 1467 (confirmées 2 janvier 1476 et 24 mars 1482 (Arch. Costa), il fut nommé châtelain de Carignan. Il teste le 30 novembre 1500 (Commène) et fonde une chapelle dans l'église des Capucins de Cognin et une autre à Sainte-Claire. Il était mort probablement avant le 8 août 1501, jour où son fils Jacques fut investi de Villeneuve.

FRANÇOISE (1^{er} lit), ép., cont. de mariage du 4 mars 1481 (Arch. Costa), Charles, seigr de la Balme d'Hostedun. Elle vivait encore lors du testament de 1517. MARIE, légat^r, 1500, religieuse à Sainte-Claire, hors ville (Proc., Arch. Costa). PHILIBERTE. Selon une vieille généalogie, elle ép. : 1^o Pierre de la Ravoire; 2^o François de Maréchal. En 1500 (et même 7 janvier 1499, Titres d'Eschavannes) elle était mariée à N^o Hugues Mareschal, seigr de St-Avre. Le 27 sept. 1503 (Ibid.), elle était veuve dudit seigneur. PIERRE (3^e fils) teste le 16 juillet 1517 (Commène) en fav. de Spect^r chev^r Louis, son frère. V. JACQUES, seigr desdits lieux, fils aimé, héritier universel de son père, investi de Villeneuve en 1501. Il teste le 25 janvier 1506 en faveur de son frère Louis. Mort avant 1507 sans enfants.

(2) Lui, soit Françoise de Montfalcon, sa mère et tutrice, reconnait, le 4 avril 1530 (Arch. Costa), tenir du duc de Savoie le château et seigneurie du Cengle, avec omnimode juridiction, fiefs, etc., provenus des nobles d'Orlier.

VI. FRANÇOIS, seigr desdits lieux, d'Oncin et des Verchères, près les Echelles, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes pour le roi de France; héritier universel de son père et de sa mère. Le 22 mars 1569

(Somme des fiefs) il fut inféodé de Villeneuve et de Montagnole et Bellecombette réunis à la juridiction de Villeneuve (2) ; malgré l'opposition des Chabod de Jacob, disant que leur maison paternelle était dans la paroisse de Bellecombette et que cela les gênait dans leur juridiction, et malgré les empêchements de la Chambre des Comptes, François reçut ampliation de cette inféodation par nouvelles patentes du 26 octobre 1569 (Arch. Costa), excluant seulement les hommes nobles et fidèles d'iceux et les droits de souveraineté. Troisième jussion à ce sujet du 27 novembre suivant (Ibid.). Un acte d'affranchissement qu'il fit la même année, le 22 mars (Arch. Savoiron), est passé « au village de Lexcherenne, vers la petite porte du château de Lexcherenne. » Il ép. D^{ne} Catherine de Bland, fille du seigr du Maret, en Dauphiné. Il teste le 7 mai 1566 et codicille le 7 mai 1572 (Arch. Costa), nommant ses fils héritiers universels, leur substituant l'aîné des mâles de sa fille aînée, à charge de nom et d'armes. Elle teste, veuve, le 7 mars 1576 (Arch. La Place), et vivait encore en 1588.

CLAUDINE, des filles d'honneur de Marguerite de France, duchesse de Savoie, ép., contrat dotal du 26 déc. 1576 (Arch. Costa), N^o Jacques-Antoine de la Tour, gentilhomme milanais, chev^r des SS. Maurice et Lazare. AYNAUD, Morts jeunes avant le testament de leur père. POMPÉE.

VII. FRANÇOIS, seigr de Lescheraine, Villeneuve et du Cengle. Sa part d'héritage comprenait la seigneurie, château, fief et rentes, dépendances de Lescheraine tant rière le mandement du Châtelard que celui de Lescheraine, Saint-Ongney et Montfalcon, la maison-forte du Cengle, le château, seigneurie et juridiction de Villeneuve, les vignes de Miolans, etc., etc. Il épousa, contrat dotal du 22 février 1579 (Arch. Costa), D^{ne} Lucrèce, fille de feu Mess^r Laurent Prunier, seigr de Montail, trésorier général en Dauphiné, et de Marguerite de Gulliod (alias Bulhond). François dilapida une grande partie de sa fortune. Par arrêt du Sénat du 20 juillet 1611, on donna en garantie de sa dot (8,600 écus d'or) à Lucrèce, sa femme, Villeneuve et la maison de la Grande-Rue de Chambéry pour 1,906 florins, « ne s'étant trouvés pour lors d'autres biens à lui remettre qui ne fussent possédés par tierces personnes. » Il testa le 24 avril 1589 (Arch. Costa), et mourut le 11 juillet 1630 (R. P. de Cognin) en son château de Villeneuve, le même jour que son fils aîné (3). Lucrèce testa le 18 février 1625 en faveur de son fils Alexandre.

(3) On peut supposer que c'est de la peste qu'il mourut ainsi que ses deux fils. La peste régnait alors à Chambéry.

(4) Elle avait eu en dot 3,945 ducats (dot, augment et joyaux), plus, son mari lui avait légué 300 ducats par son testament de 1630. René de Chabod, héritier universel de son neveu Alexandre, n'accepte son hoirie que sous bénéfice d'inventaire. Anne du Tour, dont les droits, comme nous le voyons en la liquidation citée à l'article de René, furent fixés à 4,856 ducats, obtint par lettres de sauvegarde antérieures à la cession du 25 septembre 1632, et par divers jugements, notamment du 2 septembre précédent (Arch. du Sén. de Sav.), d'être maintenue en la possession des biens dudit Alexandre, dont elle dut se départir quelques jours après.

CATHERINE, MARQUERITE, MADELEINE, CATHERINE, BLANCHE, ALEXANDRE, seigr desdits lieux, ép., cont. de mariage du 28 nov. 1627, D^{ne} Anne du Tour, fille de Gaspard, seigr de Villeneuve en Tarentaise. Il teste le 22 juillet 1630 (Arch. Costa) nommant héritier son oncle René, et après lui les fils de sa sœur Sébastienne. Il mourut quelques jours après son père, sans enfants. Elle se maria avec le président Louis de Coysia (4).

VIII. FRANÇOIS (fils aîné), bap^t. le 30 avril 1589 (R. P. de Saint-Léger), chanoine de la Sainte-Chapelle, mort le même jour que son père, le 11 juillet 1630 (R. P. de Cognin).

(1) Il tint pendant un ou deux ans le domaine utile de toute la seigneurie d'Aiguebelle, à cause de la dot de sa mère non entièrement payée au capital de 3,000 florins, par sentence des 10 septembre et 24 octobre 1540, 20 décembre 1543. Il transige le 18 mai 1514 (mss. Commène, Arch. Costa) avec Guillaume de Seyssel, son neveu, seigr d'Aiguebelle, qui lui céda audit lieu plusieurs cens, servis, avec juridiction, haute moyenne et basse, droits de justice, etc. « Item unum membrum Castris Aiguebelle in introitu ipsius castris prope ac iuxta portam magnam in totius ipsius castris a parte basie, alia membrum castris ab occidentie et menia ipsius castris a parte montis seu orientis cum omnimoda potestate ibidem edificandi et carcerem ad premissam jurisdictionem exercendam in ho- mines et fenda in solutum remissos, citra tamen prejudicium jurisdictionis ipsius domini Guillelmi de Seyssel et domini Aiguebelle. »

LOUIS (2^o fils), héritier universel de son frère, seigr desdits lieux et en partie du Cengle et d'Aiguebelle (1). Selon une vieille généalogie (Arch. Costa), il aurait ép. : 1^o Antoinette Thomé de Morelle ? Il ép. (2^o ?), contrat de mariage du 23 juin 1525 (Arch. Thuiset), Françoise de Montfalcon, fille de François, seigr de Pierre Charve, sœur de Révé^r Sébastien, dernier évêque de Lausanne. Par patentes des 4 avril 1519 et 15 avril 1522 (Arch. Costa), il fut nommé grand-châtelain de Carignan. Le 20 sept. suivant (Ibid.) il est nommé grand-châtelain de Saint-Genix, charge vacante par la mort de Jean de Seyssel, seigr de Saint-Cassin. Il était alors conseiller et chambellan ducal, et qualifié de chev^r dans le testament de son frère Pierre, en 1547, et dans le sien daté du 24 juin 1538 (Ibid.). Il veut être enterré dans la chapelle du Saint-Sépulcre, fondée par ses prédécesseurs à Lémenc « in habitu militari. » Il fait des legs aux chapelles fondées par son père, à Sainte-Claire de Chambéry, sous le vocable de l'Annonciation, et dans l'église de Cognin. Elle teste, veuve, le 15 juillet 1556 (Arch. Thuiset).

CLAUDE (4^e fils), n'a pas dû laisser de postérité.

CLAUDE ép., contrat dotal du 13 déc. 1492 (Arch. Costa), Philibert, fils de Gallois de Gerbais, seigr de Vens, Mussel, coseigr de Châtillon en Michaille. Elle était veuve en 1511 (Ibidem) et vivait lors du testament de 1517.

JACQUEMINE, fille naturelle, légataire pour 1,000 flor. au testam^t de 1538.

PHILIPPE et CLAUDE DE GERBAIS, seigrs de Mussel, substitués au testament de leur oncle Louis, en 1538. Voir GÉRBAIS.

CATHERINE vivait 1566. Morte avant 1572.

RÉNE (2^o fils).

Il eut pour sa part les fiefs, biens, revenus d'Aiguebelle, des Echelles, de Rumilly, de Maurienne, d'Étrières, du Bourget, des Clefs, de Montfalcon. Il ép. Melchionne du Four (fille de N^o Guillaume, conseiller de S. A.), juge mage en Savoie, et de Melchionne de Maillans, veuve de N^o Jean-Claude Balland, dont il n'eut point d'enfants. Il teste le 26 février 1633 (Arch. du Sén. de Sav.) : il institue héritier universel N^o et Spectable Jean-Louis, fils de feu Guillaume Balland, avocat au Sénat, son fils bien-aimé (Melchionne du Four, femme du testateur, était l'aïeule dudit Jean-Louis), pour mémoire de l'affection qu'il lui rend, et en préférant à ses parents, en considération de tant de bienfaits reçus qu'il a reçus de son père et aïeul, et de D^{ne} Melchionne du Four, son aïeule paternelle, sa chère femme, laquelle lui a témoigné tant de bonnes volontés en son vivant et à sa mort qu'à l'exclusion de son bien-aimé petit-fils (Jean-Louis), elle a légué au testateur l'usufruit de ses biens. Il prie ses nièces de Lescheraine de ne pas troubler ses héritiers en la jouissance de ses biens. Après divers jugements qui avaient maintenu Anne du Tour, veuve d'Alexandre de Chabod ci-dessus, dans la possession des biens de son feu mari jusqu'à paiement de ses droits dotaux (Alexandre avait nommé son oncle René héritier universel), René de Chabod, à court d'argent, pria le seigneur Balland, alors mineur, d'accommoder cette affaire, sous la promesse de lui maintenir ses biens. Liquidation faite entre le président de Coysia (avec lequel Anne du Tour avait convolé en secondes noces) et Chabod, à la somme de 4,586 ducats, Balland en tira cession et paya cette somme par contrat du 25 septembre 1632, et le seigr d'Aiguebelle resta ainsi possesseur de presque toute l'hoirie de son neveu Alexandre, seigr de Villeneuve. Par sentence du 27 juin 1637, la maison de Chambéry fut adjugée au sénateur Bruyset et à D^{ne} Sébastienne de Chabod, sa femme, avec d'autres biens qu'ils tenaient déjà en nantissement; Balland devant se contenter, pour ce qui lui était dû, des fruits des autres biens délaissés par le feu seigneur de Villeneuve. Balland, étant mineur, demanda la cassation de cette sentence pour lésion énorme, voulant poursuivre outre les biens à lui cédés, les droits dotaux de Melchionne du Four, son aïeule, avec les intérêts, dès le décès de ladite dame, jusqu'au dernier septembre 1632, soit pour six années et onze mois. Sur la sollicitation du seigr d'Aiguebelle qui le pria « de ne le surcharger de dépens et de déplaisir en l'âge où il estoit » il y eut transaction le 21 mai 1641 (Arch. du Sén. de Sav.) prouvant tout ce que dessus, entre Chabod et Balland. René promit de lui payer 15,885 ducats pour paiement de quoi il lui vendit la cense annuelle de 300 ducats pour le prix de 5,000 ducats, dont quittance, et, pour le paiement, lui fit remise des châteaux, seigneurie et terre de Villeneuve. Pour le surplus, Balland exigera les droits de René sur l'hoirie du feu seigr de Villeneuve, et tous autres droits, et pourra faire subhaster les biens d'Anecy. Mais plus tard, le 8 mars 1642 (Arch. Costa), acte enregistré au Sénat (Arch. du Sén.) le 25 juin suivant, il adopta pour fils son filleul N^o René, fils dudit N^o Jean-Louis Balland et de D^{ne} Philiberte de Coysia. Malgré cette adoption et les actes ci-dessus, Balland n'eut qu'une faible partie des biens de son parrain et père adoptif, lequel avait vendu, le 29 août 1594 (Arch. Costa), la maison-forte de Saint-Avre en Maurienne et terres en dépendant pour 13,300 florins, à N^o Jacques Albert d'Avrioux, et à cause des substitutions ne put disposer de l'hoirie de son neveu Alexandre. Il mourut, dernier du nom de Chabod-Lescheraine et fut enterré à Lémenc le 26 décembre 1643 (R. P.). C'est lui dont parle Menestrier.

AYMÉE ou EOMÉE, demoiselle d'honneur d'Anne d'Est, duchesse de Genevois et de Nemours, « Elle fut chérie par Louis de Lorraine, cardinal de Reims (de Guise), duquel elle conçut le prince de Phalsbourg. Elle fut mariée, pendant sa grossesse, à N^o et P^o Anne de Villiers, seigr de Grimancourt, etc. » (Comm.) Quittance dotale du 14 oct. 1583 (Arch. Morand). Suivant Guichenon, elle aurait eu ce fils avant son mariage avec Anne de Villiers.

SÉBASTIENNE ép. le 14 juillet 1629, N^o Jean-Louis Bruyset, sénateur au Sénat de Savoie; aux enfants desquels passerent, en vertu des fidéicommiss, le nom de Chabod, la seigneurie de Villeneuve, etc. Voyez BRUYSET.

LOUIS de LORRAINE, prince de Phalsbourg, fils naturel du cardinal de Guise, ép. Henriette de Lorraine, fille de François II, duc de Lorraine. Mort à Munich, sans enfants, le 4 décembre 1631.



CHAFFARDON (DE)

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE CHAFFARDON, A SAINT-JEAN-D'ARVEY, PRÈS CHAMBÉRY, ET DE MARESTE.

P. d'azur à 3 chats d'or, les deux du chef affrontés. (GUICHENON, BESSON). — PALLIOT donne cette même description : mais dans la figure gravée, les chats sont *effarouchés*, c'est-à-dire passants. J'ai suivi cette version, qui est peut-être la vraie, car où Palliot a-t-il vu que les chats n'étaient pas *hérissonnés* ?

VIFFRED DE CHAFFARDON, damoiseau,
homme du comte de Savoie, vivait en 1385
(Chapperon, f° 193).

JEAN DE CHAFFARDON, damoiseau,
témoin, le 21 mai 1395, à un acte passé à Chambéry
(Arch. Morand).

HUGUES DE CHAFFARDON, de St-Jean-d'Arvey,
cohéritier universel de N° Pierre de Rigaud, tes-
tament du 18 mars 1453 (Arch. Costa).

N° N. N. DE CHAFFARDON, mort avant 1492.

CLAUDE DE CHAFFARDON, seig' de Chaffardon et de Mareste,
épousa D^{ne} Péronnette de Mareste. Il testa le 18 janvier 1502 (Arch.
Morand). Veut être enterré dans la chapelle de Saint-Théodore, fondée par ses
prédécesseurs dans l'église de Saint-Jean-d'Arvey. Il assigne à sa
femme (qui fut nommée tutrice de leurs enfants, en 1506 (*Ibid.*)) la maison-forte de Chaffardon où est passé le testament, une maison à Chambéry,
une autre à Arbin, etc. Il nomme dans cet acte les enfants inscrits ci-dessous.

paroisse de Chignin (1). Le 15 octobre 1523 (Arch. La Place), Charles, duc de Savoie, attendu que Béatrix de Portugal, sa femme, a donné à Blanche
de Saluces, en considération de son mariage avec ledit Chaffardon, 200 écus d'or, et que lui-même, à cause de leurs bons services, a porté ce don
à la somme de 700 écus d'or sol; ne pouvant, à cause de ses autres charges payer cette somme, l'assigne et hypothèque sur les rentes, juridiction
m. et m. emp., que le Duc a dans toute la paroisse de Saint-Jean-d'Arvey et à Chaffardon (réservées les échutes des hommes taillables), que
Chaffardon gardera jusqu'à plein paiement de ladite somme. Le 19 décembre 1547 (*Ibid.*), Charles de Seyssel, baron d'Aix, vend à Blanche de
Saluces, alors veuve, toute la juridiction qu'il peut avoir en tout le mandement de Saint-Jean-d'Arvey, pour le prix de 200 écus d'or. Ratifié par
le fermier du roi de France (alors possesseur de la Savoie), le 29 mai 1548 (*Ibid.*). Elle prêta hommage pour Chaffardon le 21 août 1547 (*Somm.
des fiefs*). Comme son mari lui avait donné en augment à Blanche de Saluces, dite Carley (Cardé) 1000 écus d'or pour son douaire, assignés
sur les biens de Chaffardon et qu'il avait reconnu par son testament (du 12 janvier 1536, Arch. La Place), devoir à ladite femme 450 écus d'or
pour ses joyaux et bagues, plus la moitié de tous les meubles du château de Chaffardon, ladite dame voulant éviter des difficultés avec ses trois fils,
leur demande des biens en correspondance de ce que dessus. Par acte du 16 janvier 1548 (*Ibid.*), Charles et Claude, ses fils, lui remettent divers biens et la
juridiction de Saint-Jean-d'Arvey.

CHARLES DE CHAFFARDON, seig' dudit lieu (fils aîné),
cohéritier universel, a en préciput les biens meubles de Tormery,
cohéritier universel de sa mère avec ses frères, et a en préciput les biens meubles de Tormery,
cohéritier universel de sa mère avec ses frères, et a en préciput les biens meubles de Tormery,

JEAN-FRANÇOIS DE CHAFFARDON, écuyer,
coseig' de Chaffardon. Le 1^{er} janvier 1521, il reconnaît devoir
200 écus d'or à N° Jean de Buttet (Arch. Buttet). Était en procès
avec ses frères Charles et Claude, le 10 février 1558 (Arch. La
Place). Il n'avait pas d'enfants lors du testament de sa belle-sœur
et devait déjà être mort à cette époque (1589).

CHARLES DE CHAFFARDON, seig' dudit lieu.
Il épousa, contrat dotal du 2 déc. 1546 (Arch. Morand), N° D^{ne} Julie
de Castillon (Castiglione en Piémont), fille de N° et Magnif^e Aresmin de Castillon et de D^{ne} Bartholomée de Savoie. Cette dernière, alors veuve, avec
ses fils Jean, Christophe, César et Aresmin, constituée en dot, à Julie, 1,000 écus d'or sol. Blanche de Saluces donne hypothèque sur les biens qui
lui ont été remis à Saint-Jean-d'Arvey. Julie testa le 23 août 1589 (Arch. Costa et La Place).

JACQUES, fils puîné.
Sa mère lui lègue 500 écus d'or. Il était parmi les gentilshommes
volontaires suivant l'armée.

CLAUDE DE CHAFFARDON, seig' dudit lieu, fils aîné;
héritier universel de sa mère avec ses frères. Sa sœur Louise lui
était substituée. Cornette dans la compagnie des Chevaliers-légers du
baron d'Aix.
Il fut le dernier de son nom et mourut, sans laisser d'enfants
légitimes, avant l'an 1632. Je pense que c'est le seig' de Chaffardon
qui obtint, le 1^{er} octobre 1599 (Arch. du Sén. de Sav.), des patentes
de conservateur et capitaine des chasses de S. A. en Savoie,
« attendu sa longue expérience en vénerie et sa fidélité bien con-
« nue. »

PIERRE, bâtard de Chaffardon, appelé bâtard du feu seig'
de Chaffardon « le dernier décédé. »
Il tint pendant quelque temps le fief de Chaffardon, et après lui sa veuve, D^{ne} Valérienne Franco, contre laquelle les héritiers des sœurs des derniers
males légitimes de Chaffardon intentèrent un procès pour récupérer ce fief, en 1632. En vertu de l'inféodation de 1589, les males étaient appelés,
puis les males des filles par ordre de primogéniture, à l'exclusion des bâtards. Malgré cette inféodation, en mars 1632, le procureur patrimonial reven-
diquait cette juridiction à cause de l'extinction des males. Par patentes du duc de Savoie, du 12 juillet 1632 (Arch. La Place), le Duc, informé que le
donné (bâtard) de Chaffardon (il y en avait donc un autre que Pierre, son frère ou son cousin-germain) s'opposait à l'échute de la juridiction de
Chaffardon demandée par le patrimonial, veut être informé des droits que peut prétendre ledit Chaffardon. Toutes les procédures (Arch. La Place)
sont confuses. On peut pourtant conclure à l'extinction du nom.



ETTE famille paraît être fort ancienne. Je n'ai pu pourtant remonter sa généalogie
d'une manière suivie et certaine qu'au commencement du XVI^e siècle. La maison-
forte qui portait ou leur donna leur nom était en leur possession antérieurement,
mais ce ne fut qu'en 1526 et en 1547 que Chaffardon devint une seigneurie pro-
prement dite, grâce à la concession que le duc de Savoie fit à Charles de Chaffardon,
en considération de son alliance avec une fille de l'illustre maison de Saluces, de toute
la juridiction haute, moyenne et basse qu'il possédait dans toute la paroisse de
Saint-Jean-d'Arvey et à Chaffardon et grâce à la vente faite à la veuve dudit Charles par Charles de
Seyssel, baron d'Aix, de la juridiction qu'il pouvait avoir sur tout le mandement de Saint-Jean-d'Arvey,
en mouvance de son fief de la Bâtie-Seyssel.

Le dernier mâle légitime du nom était mort avant l'an 1632.

Voir CHAFFARDON aux Fiefs.

VIFFRED DE CHAFFARDON, de Saint-Jean-d'Arvey,
possesseur des rentes féodales inscrites ci-dessous. Mort av. 1408.

PIERRE DE CHAFFARDON, damoiseau,
ép. Bonne de Creschel vers 1400
(Général. Cresch.).

GUIGON DE CHAFFARDON,
témoin, le 5 décembre 1449, à un acte
passé à Chambéry (Arch. Morand).

HUGON DE CHAFFARDON, mort avant 1492.

CLAUDE DE CHAFFARDON,
probablement le même que celui ci-contre, reconnaît, le 22 août
1492 (*Somm. des fiefs*), tenir en fief noble du duc de Savoie, une
rente féodale s'étendant riére Vimines, Bassin, la Cluse, Cognin,
les Déserts, etc.

JEAN,
cohéritier universel
avec son frère Char-
les. Il n'a pas dû
avoir d'enfants.

CLAUDE,
ont chacune 1,200 flor. en dot pour tous droits,
probablement celle qui,
en 1545, était veuve de
N° Jean Lambert,
maître auditeur aux
Comptes.

FRANÇOISE,
Peut-être celle qui
épousa N° Henri
Mallet, seig' de la
Dragonnierie.

GABRIELLE,
destinée par leur père à être religieuse.

CATHERINE,
Elle ép. : 1^o contrat de mariage du
12 octobre 1520 (Arch. Manuel), Jean
de Buttet; 2^o contrat de mariage du 3 novembre 1531 (Arch. Buttet),
Claude de Mareste, seig' de Lucey. Au premier contrat elle est
assistée par sa mère et Michel de Gerbais, son oncle.

(1) C'est probablement Charles de Chaffardon qui, le 23 juillet 1514, eut une rixe avec Louis de Viry, en
présence du duc, au château de Chambéry, et fut, à cause de ce fait, banni de la présence du duc avec défense de
se présenter jamais devant lui. Il faut croire que Charles III ne tarda pas à user de son droit de clémence en
faveur des bons services de son vassal (V. Chapperon, f° 358).

PIERRE DE CHAFFARDON,
mort avant le testament de
Julie de Castillon, sa mère.
Ne laissa que trois filles
bâtardes : 1^o Antonia; 2^o Ai-
me; 3^o Blanche; auxquelles
Julie, leur grand mère,
légua 100 florins à la pre-
mière et 50 écus d'or aux
deux autres.

LOUISE-LAURENTINE (fille aînée),
substituée à Claude, son frère, et dotée
avec 200 écus d'or. Elle ép. N° Michel
Déage de Mesme, dont elle était veuve,
28 août 1622. En vertu des fidéicommis,
de l'inféodation de 1589, et ensuite de la
mort sans enfants légitimes de ses frères,
les derniers seigneurs de Chaffardon, elle
revendiquait en 1632 (Arch. La Place)
les biens de Saint-Jean-d'Arvey et de
Chaffardon indûment détenus par D^{ne} Va-
lérienne Franco.

BLANCHE-SÉRAPHINE,
seconde fille, dotée avec
200 écus d'or. Elle épousa :
1^o N° Isaac Dentand, seig'
de Vallières, dont elle était
veuve en 1596; 2^o avant
1602 (Arch. Saint-Jorioz),
N° Philibert Bochet ou
Bouchet.

JACQUEMAZ,
fille naturelle, légataire pour
100 florins au testament 1589.

FRANÇOIS DÉAGE DE MESME.
Dans un acte du 30 août 1646 (Arch. Ri-
baud), il est nommé François de Chaffardon de
Mesme, prieur de Talhissieu, architecte de la
Collégiale de la Roche, vicaire général de
l'évêché de Genève.

En agissant au nom de sa sœur Perrine, fille et héritière universelle de
Louise de Chaffardon, il transige, le 9 octobre 1631 et le 1^{er} octobre 1632
(Arch. La Place), avec N° Jérôme de Piochet (legui prétendait avoir
l'hoirie Chaffardon, en vertu de donations à lui faites), et lui trans-
porte ses droits en considération de l'alliance (plus loin amitié) qui existe
entre eux, et moyennant la moitié de tout ce qui, en vertu de ces dona-
tions, sera adjugé audit Piochet.

PERRINE
DÉAGE DE MESME,
femme de N° Jean Du-
cloc.

PIERRE BOCHET.
Sa mère lui passe procu-
ration, le 30 nov. 1631
(Arch. La Place), ainsi qu'à
N° François de Bellegarde
beau-fils de ladite dame.

CHALANDIÈRE (DE)

OU DE CHALLANDIÈRE.

P. d'azur à la croix d'argent (Pr. de Malte, etc.).



9
N° JEAN DE CHALANDIÈRE
ép. D^{lle} Jeannette de
Cognin.

9
PIERRE DE CHALANDIÈRE,
dameuseau, fidéjussour dans
un acte du 21 août 1375
(Arch. Morand).

N° THOMAS
nommé au testament d'Humbert de Cognin, son oncle, 1380
(Arch. Costa). Est fort probablement le même Thomas, qui épousa
Déatrix, fille de Nicol de Châtillon, coseig^r d'Apremont, et de Mar-
guerite Alamand. Elle passe quitance, sa mère alors veuve, le 23
sept. 1378 (Arch. Morand), de tous ses droits sur l'hoirie pater-
nelle.

9
N° JEAN DE CHALANDIÈRE
et N° Jeanne Carion, sa femme, cèdent, le 28 juillet 1522 (Arch.
Morand), à N° Philippe Divonne leurs droits sur la succession de
N° Claude Catinelli.

9
N° JEAN DE CHALANDIÈRE,
seig^r de Craules (sic) en Dauphiné.
Substitué au testament de Louis-Fran-
çois ci-contre, son cousin, de l'an 1605.

N° JEAN-CLAUDE, troisième fils,
cohéritier universel de son père.
Probablement mort avant 1580.

N° JEAN-FRANÇOIS,
cohéritier universel de son père. Était
le deuxième fils, et probablement mort
avant l'an 1580.

CLAUDINE, PHILIBERTE,
légataires de leur père,
1605. Une d'elles a dû ép.
M° Aymé Thomassin, mort
avant 1632 (Indic. Transac-
tion 1632. Arch. Thuisset).

N° HUGONIN ou AUGUSTIN,
seig^r des Granges, puis de
la Ravoire. Était destiné à
l'Eglise (1605) mais n'en
tint compte : couteur de
ses neveux en 1632. Gentil-
homme de S. A. et capi-
taine d'une compagnie d'in-
fanterie au château de
Montmélian (1647). Légataire de 500 écus d'or au testa-
ment de Louise de La Chambre (1623). Selon une vieille
gén. des Arch. Costa, il hérita, de Guillaume de la Ravoire,
de la maison-forte de ce nom. (Voir la Ravoire). Il ép.,
contrat de mariage du 20 août 1623 (Archiv. Costa),
D^{lle} Anne, fille de N° et Spect^r Louis Bonier, cons^r de S. A.,
et de D^{lle} Anne Carrel.

FRANÇOISE,
femme de N°
Joseph Ber-
trand, de St-
Michel en
Maurie n n e.
Était morte
avant 1605.

N° JACQUES (2),
cohéritier universel de son père ; seig^r
de la Tour, gentilhomme ordinaire de Dom
Félix de Savoie. Substitué au testament de
Louise de La Chambre (1623) après son frere
Claude-Antoine, fait ouvrir le testament de
ladite dame le 21 fév. 1629 (Arch. Savoie-
roux). Il ép., contrat de mariage du 4 avril
1609 (Arch. Costa), D^{lle} Isabeau, fille de
N° Hercule d'Yssuard.

GEORGINE
ép. N° Louis Fabry,
de Saint - Pierre -
d'Entremont, bour-
geois de Chambéry,
contrat de mariage
du 8 août 1593 (Arch.
Costa et Morand).



NGIENNE famille dont je ne puis pourtant remonter la généalogie suivie plus haut que le XVII^e siècle. Établie sur les confins de la Savoie et du Dauphiné, elle a formé une branche qui, du temps de Guy Allard (*Dict. du Dauph.*), était transplantée dans cette dernière province depuis près de 400 ans. Chorier (*État polit. du Dauph.*) la mentionne aussi et lui donne pour armoiries de gueules au lion d'or regardant une étoile de même au quartier dextre du chef. Il n'y a pourtant pas de doute, d'après la substitution apposée au testament de Louis-François de Chalandière (1605), que la branche fixée à Crolles ou Craules près Grenoble, était de la même souche que la famille de Savoie avec laquelle elle cousinait encore. Les Chalandière de Savoie se sont éteints avant la fin de la première moitié du XVIII^e siècle.

9
N° JEAN DE CHALANDIÈRE
prête hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré fo 159).

9
JEAN DE CHALANDIÈRE
fonde la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans l'église d'Epernex
(Pouillé, 1488).

9
N° GASPARD DE CHALANDIÈRE,
écuyer, d'Epernex, au mandem^t d'Entremont-le-Vieux, mort av. 1561.

N° LOUIS-FRANÇOIS, écuyer ;
il épousa D^{lle} Gasparde de Pignier, et testa le 21 avril 1561 (Arch.
Costa) : nommant les cinq enfants suivants.

1) Par testament du 25 juillet 1587 (Arch. Costa), il avait été institué
héritier universel de Marguerite, fille de feu N° et P° Michel de
Seysssel-Choiel et de D^{lle} Jacqueline d'Onclie.

N° LOUIS-FRANÇOIS (fils aîné),
cohéritier universel de son père. Il épousa, contrat de mariage du
8 janvier 1570 (Arch. Costa), D^{lle} Georgine de Mouxy. En 1580
(Ibid.), il est dit héritier de son père avec Jean-Gaspard. Il teste
le 2 mars 1605 (Ibid.), et était mort avant 1614.

N° JEAN-GASPARD (1),
quatrième fils, cohéritier univer-
sel de son père : vivait encore en
1580 et qualifié d'héritier avec
son frere Louis-François.

N° JEAN,
légataire de 100 florins au testa-
ment de son père et par lui des-
tiné à l'Eglise.

N° CLAUDE-ANTOINE (fils aîné) (2),
cohéritier universel de son père, a en outre un préciput. Il fut
lieutenant-colonel du régiment des Ordonnances de Savoie. Il ép.,
contrat de mariage du 14 juillet 1614 (Arch. Costa), D^{lle} Jeanne-
Marguerite, fille de N° François FAVRE de Bourg en Bresse. Il
fut nommé héritier universel (Testament 1623) par illustre dame
Louise de La Chambre, pour tous les biens ne provenant pas des
La Chambre ; après lui Louis-Antoine, son fils, et l'aîné des mâles
à l'infini, les gens d'Eglise exceptés. Il mourut avant 1634. Sa veuve
était remariée, avant 1642, à N° Pierre Truffon, sergent-major à
Chambéry.

N° LOUIS-GASPARD (2),
cohéritier universel de son père,
seig^r du Villard. Il laissa héritiers
les enfants de son frere Claude-
Antoine, pour les biens d'Entre-
mont, et son frere Hugonin (Trans-
sact. 1632). En 1620 ses biens
d'Apremont étaient possédés par
son frere Jacques.

LOUISE,
femme de N° Claude du Goy de Fon-
ville. Elle était légataire de son père
(par son testament du 5 mars 1605
[sic]), deux fois énoncé en la tran-
saction 1632, et cohéritière de sa
mère par égale part avec ses freres
et sœurs. La date de son contrat de
mariage est du 12 juin 1620 (Arch.
Costa).

LOUISE-OCTAVIE.
Elle était veuve
de N° Abel de
Vincent de la
Croix des Mollé-
tes, lorsqu'elle
fait, le 24 février
1703 (Archiv. du
Sén. de Savoie),
donation à sa nie-
ce Antoinette et
aux siens de 500
fl. dus à la testa-
trice en vertu de
l'acte 1670, ci-
contre.

URBAIN, MELCHIOR,
inscrits dans une vieille
généalogie aux Arch.
Costa.

N° JACQUES,
seig^r de la Tour
et de la Ravoire,
ép., contrat dotal
du 2 sept. 1663
(Arch. Costa),
Guillerminne Mel-
larède. Le 12 no-
vemb. 1670 (Arch.
du S. de Sav.) il
reconnait devoir
500 fl. pour droits
dotaux à N° Abel
Vincent, son
beau-frere.

N° CLAUDE-
FRANÇOIS,
à D^{lle} Françoise
de Chevrier
(Gén., Arch.
Costa). Je ne
le trouve men-
tionné nulle
part ailleurs.

N° LOUIS-THÉO-
DORÉ - GASPARD,
substitué au tes-
tament du 1^{er} fé-
vrier 1625 (Arch.
du Sén. de Sav.)
de N° Antoine de
Mouxy de Saint-
Paul, à charge de
porter le nom et
les armes pures
sans écarteler.
Mourut sans lais-
ser postérité.

LOUISE
ép., contrat de ma-
riage du 25 nov. 1644
(Preuves de Malte,
Arch. du Rhône, H
194), N° Pierre-Fran-
çois-Antoine Fichet,
avocat patrimonial à
La Chambre des
Comptes de Savoie.
Elle apporta à ses fils
les biens d'Epernex
et d'Entremont-le-
Vieux. Voir ci-des-
sous l'article de N°
Antoine.

ANNE,
bapt. à Lémenc le
18 juin 1618 (R. P.),
née le 2 février, car-
mélite à Chambéry,
le 22 nov. 1635, pro-
fesse le 22 nov. 1636,
morte le 29 juin 1687
à soixante-neuf ans
(Note communiquée
par M. de Jussieu,
archiviste à Cham-
béry). S'appelait en
religion sœur Anne-
Marie de Saint-Jo-
seph.

N° LOUIS-ANTOINE,
âgé de vingt ans environ, sur le point de
prendre l'habit de Saint-François, au couvent
de N.-D. de Myans.

Ils font, le 1^{er} août 1642 (Arch. du Sén. de Sav.) donation à N° Pierre
Truffon, leur beau-père, qui depuis leur bas âge les a soignés
et élevés, de tous les droits leur compétant sur les biens du Villard,
au mandement d'Apremont, procédés de feu leur père, qui avaient
été adjudgés à N° Etienne de Bienvenu, droit ayant de N° Georgine
de Chalandière, veuve de N° Louis Fabry, sa belle-mère, et rachetés
par ledit Truffon : plus sur les biens possédés par N° Hugonin de Cha-
landière, leur oncle, situés audit lieu du Villard, procédés de N°
Gaspard de Chalandière, seig^r du Villard, aussi leur oncle.

N° JEAN-FRANÇOIS,
âgé de dix-sept ans
environ, déjà novice
de l'O. de St-Bernard,
à Hautecombe.

LOUISE-
FRANÇOISE,
religieuse aux
Clarisses de
Chambéry,
contrat d'en-
trée en reli-
gion du 7 sept.
2 déc. 1638
(Arch. Costa).

GEORGINE,
religieuse aux
Clarisses de
Chambéry,
contrat d'en-
trée en reli-
gion du 7 sept.
1637 (Arch.
Costa).

MARIE
ép., cont. dotal du 2 mars 1644
(Arch. Costa), M° François Do-
che (fils de M° François), pro-
cureur au Sénat et secrétaire
de S. A. Le 13 sept 1627 (Arch.
du Sén. de Sav.) il avait été
nommé d'office tuteur des en-
fants de feu N° Claude-Antoine
de Chalandière. Il soutint en
cette qualité un procès, 1629-
30 (Ibid.) contre Louis de Seyssel-la-Chambre, à propos de Louise de La Chambre
comtesse de Montréal, laquelle, par testament du 2 sept. 1623, avait institué
héritiers les Chalandière, et par un autre testament de 1628 (du à captation à
ce que disait Doche), avait institué héritier ledit Louis de Seyssel-la-Chambre.
Cette procédure existe aussi aux archives Savoie : le jugement définitif n'y
est pas. Mais certainement il fut rendu au préjudice des Chalandière, qui, d'ail-
leurs, s'éteignirent peu de générations après. Marie de Chalandière était veuve
de M° Doche en 1668 (Arch. du Sénat de Savoie).

MARIE
elle (ou autre
de ce nom) fut
ursuline à Sal-
lanches, dite
de Saint-Ga-
briel, le 27 av.
1646 (Arch.
Savoie).

N° ANTOINE, seig^r de la Tour,
ép. D^{lle} Claire-Victoire David (de Verceil), veuve du sieur
Brun (Général, Arch. Costa). Le 7 fév. 1704 (Arch. Costa),
étant le dernier mâle de la famille de Chalandière, et con-
sidérant qu'une grande partie des biens patrimoniaux de
cette maison sont passés aux comtes Fichet frères, enfants
de D^{lle} Louise de Chalandière, surtout ceux situés à
Entremont-le-Vieux, cède amicalement auxdits Fichet le
droit de patronage et de nomination aux deux chapelles fon-
dées par les Chalandière dans l'église paroissiale d'Entre-
mont-le-Vieux.

ANTOINETTE,
à N° François
de l'Alée
(1703), dona-
taire de sa
tante.

ROSE,
à N° Antoine
de Cerise.

GABRIELLE,
à N° Jean d'Alleume (Gén.,
Arch. Costa). Elle mourut à
la Ravoire, paroisse de Saint
Jean de la Porte, le 23 sept.
1735 (Arch. du Sén. de Sav.),
avant, par testament du 22 déc.
1734, institue héritier univer-
sel N° Pierre-Louis de Mella-
rède, comte de Bettonet, son
cousin.

(2) Les trois freres N° Claude-Antoine, Jacques et Louis-Gaspard ven-
drent des vignes à Montmélian, le 11 juin 1641, pour 4,400 florins. L'acheteur,
Melchior Battaglin, n'ayant pu être mis en possession, régla ce différend par
transaction du 12 avril 1619. Un procès qui s'ensuivit fut réglé définitivement
par transaction du 19 juill. 1632 (Arch. Thuisset), où l'on trouve plusieurs détails
généalogiques.

CHALLES (DE)

SEIGNEURS DE CHALLES, MONTERMINOD, DU PUY, BARBERAZ-LE-GRAS, ETC., EN SAVOIE,
ET DE CHALES ET CORGENON EN BRESSE.

Ils ont porté pendant quelque temps le nom de BELLETRUCHE.



P. d'argent à la croix ancrée de sable.

Selon GUICHENON, ce blason figurait au tournoi donné à Chambéry, en 1348, ayant pour cimier un croissant d'argent, avec la devise : C'EST A MON TORT; et le cri (ou nom du tenant) : CHALES.

Quelques auteurs, notamment Capré, p. 251 (*Traité de la Chambre des Comptes*), donnent pour champ à ce blason, l'or au lieu d'argent. — Selon GUICHENON (*Ind. Arm.*) et PALLIOT (*Science des Arm.*), la croix était nillée.



ANCIENNE famille dont les possessions féodales étaient situées dans la châtellenie de Chambéry et de Montmélian. — Elle commence à dérouler ses degrés généalogiques au *xiv^e* siècle, sans interruption jusqu'à son extinction arrivée au déclin du *xvii^e* siècle.

Je n'ai rien trouvé sur cette maison antérieurement à l'époque où remonte la filiation. Pourtant dans la liste des seigneurs qui prirent part au tournoi de Chambéry en 1348, liste que nous a conservée Guichenon (Preuves, p. 183), figure parmi les principaux tenants un seigneur de Challes. Ceci prouve que cette famille a, pour établir des droits à une antiquité plus haute que ne le marque ma généalogie, des titres que je n'ai pas eu le bonheur de rencontrer.

Je n'ai même pas pu savoir positivement si elle a pris ou donné son nom à la localité de Challes, mais je suis tenté de croire à la seconde hypothèse. Le *Sommaire des fiefs*, à sa première mention de ce que fut plus tard le fief de Challes, inscrit, à la date du 18 février 1377, une reconnaissance passée en faveur du comte de Savoie par N^e Aymon Grange, d'une rente féodale rière Barberaz et la Ravoire, dépendant d'une maison située à Chambéry. En cette même année (18 novembre), les N^{es} Crochet passent reconnaissance pour une rente féodale rière Barberaz, ainsi que pour la généralité de leurs biens. Tout ceci est inscrit sous la rubrique CHALLES : mais le *Sommaire* marque, sous la rubrique MONTERMINOD, la même reconnaissance, en ajoutant parmi les localités où s'exigeait la rente, celle de Saint-Alban. Or à cette même époque tous les biens des N^{es} Crochet de Monterminod passèrent aux Challes : ceux-ci avaient-ils déjà alors des biens à Challes ? C'est ce que je ne sais pas. Quoi qu'il en soit et quelle que fût leur antiquité, c'est à dater de l'héritage plus haut mentionné que les Challes commencent à être connus. Ils firent édifier, probablement sur l'emplacement de l'ancienne maison patrimoniale des Crochet, la maison-forte ou château de Monterminod. Par patentes du 12 janvier 1378, Amédée VI, comte de Savoie, ordonnait à ses châtelains de Chambéry et de Montmélian de ne pas contraindre les hommes des nobles de Challes à d'autres travaux de fortification que ceux où ils étaient employés pour la place de Monterminod appartenant auxdits seigneurs. Ce château de Monterminod, à ce que l'on prétend, faisait partie du système défensif de la Savoie. Recevant les signaux de la tour de Chambéry il les transmettait à Chignin, et ainsi de proche en proche jusqu'au fond de la Maurienne, les vassaux étaient rapidement avertis en cas de besoin de s'armer et d'arriver à la rescousse.

Mes lecteurs ont déjà vu à l'article BELLETRUCHE (p^{es} 171 et 173) comme quoi les Challes héritèrent, avec les Poypon et les d'Orlier d'une partie des biens et du nom de Belletruche. Ils ne survécurent pas longtemps à cette augmentation de fortune.

Les biens et le fief de Challes passèrent, en vertu d'achat, entre les mains de Louis Millet, baron de Faverges, grand chancelier de Savoie, puis, par succession, à Hector Millet, baron d'Arvillard, en faveur duquel Challes fut érigé en baronnie (1618), et plus tard en marquisat en faveur de Jean-Louis, son fils (1669). Quant à Monterminod, il fut vendu par R^{me} Jean-Philibert de Challes, dernier du nom de sa branche, à Pierre LAMBERT, seigneur de la Croix, pour lui et son ami à élire, le 9 août 1532. — Le 26 août suivant, le seigneur de la Croix fit éllection d'ami en faveur de N^e Antoine Piochet, qui devint ainsi seigneur de Monterminod.

Jean-Philibert de Challes fut consacré évêque de Maurienne le 22 mai 1541, en remplacement du cardinal Louis de Gorrevod, son oncle à la mode de Bretagne. Il avait été nommé évêque en 1535, après la mort du Cardinal, mais les tristes circonstances qui affligeaient alors la Savoie empêchèrent son installation. Il faut noter qu'il était élu de Maurienne et de Bourg (dont il fut le second et dernier titulaire) déjà en 1532 et abbé d'Ambronay. Il mourut en France en 1544, où il était allé pour défendre les droits de son évêché (1).

Jean-Philibert était petit-fils de Mess^{re} Claude de Challes, président de la Chambre des Comptes de Savoie (2), et qui avait été auparavant maître d'hôtel du duc Amédée IX (*Chroniques d'Yolande de France*, p. 76).

Louis de Challes, dit de Belletruche, chef et dernier du nom de sa branche, capitaine et gouverneur de Bourg en Bresse (1561), vivait encore en 1576 et mourut peu d'années après. Son hoirie fut partagée entre ses héritiers, comme on le verra dans le tableau suivant.

(Suit la généalogie).

(1) Jean-Philibert fut, à cause de sa mère Jeanne de Loriol, seigneur de Challes et de Corgenon en Bresse. Après sa mort, ce fief fut acheté par Charles de Varax-Crangeac (son neveu par Cusinens), cédé par lui à Philibert de Malyvert. Mais Louise de Cusinens, aussi nièce de l'évêque de Maurienne et sa créancière pour l'hoirie de Marie de Challes, sa mère, sœur du prélat, en fit refaire la vente à Claude de Briord, qui la revendit audit Malyvert.

(2) Quoi qu'en dise Capré (*Traité de la Chambre des Comptes*, p^{es} 250 et 255), il était président de la Chambre des Comptes de Savoie de 1473 (*Chroniques*, etc., p. 106) et encore le 21 juillet 1480 à l'époque de son testament (Voir son article au tableau III) qu'il fit à Chambéry dans la salle située « supra retractorum auditorii magnifici consilii ducalis » où il gisait malade. Capré le fait remplacer déjà en l'an 1479.

TABLEAU I.

I. ETIENNE DE CHALLES, damoiseau.
Il épousa D^{ne} Ambroisie Crochet de Monterminod, fille de Pierre, damoiseau. Jacquemette Crochet (sœur d'Ambroisie), mariée à Pierre de la Rochette, damoiseau, testa le 4 mai 1359 (Arch. Morand) nommant héritiers les enfants de ladite Ambroisie. Celle-ci, alors veuve, passa reconnaissance le 18 nov. 1377 (*Somm. des fiefs* et Arch. La Place), en faveur du comte de Savoie, en son nom et pour Jean de Challes, son fils, pour Monterminod et la généralité des biens qui furent des Crochet, à Monterminod et aux environs.

JACQUEMETTE, substituée à ses frères, au testament de Jacquemette Crochet, sa tante.

II. JEAN DE CHALLES, damoiseau, coseigr de Monterminod, écuyer du comte de Savoie, cohéritier universel de sa tante Jacquemette Crochet, avec Guillaume, son frère. Ce sont eux qui firent fortifier le château de Monterminod, comme le prouvent les patentes d'Amédée VI du 12 janv. 1378 (Arch. Morand), dont il est parlé au f° 313. Il passe un accord, dans son château de *Monte Hermenod*, le 29 août suivant (*Ibid.*) au nom de sa femme Jeannette, fille de N^e Jean de la Poype, dit de Rame. Elle avait été mariée précédemment avec Mess^{rs} Hugues Valard, chev^r (1371-1376), et après la mort de Jean de Challes qui testa le 28 mai 1382 (Arch. Morand), elle se remaria, contrat dotal du 28 octobre 1384 (*Ibid.*), avec Jean, bâtard de la Chambre, chev^r, et testa le 16 nov. 1390 (*Ibid.*). Jean de Challes, par son testament de 1382, institua héritiers ses deux fils et substitua Guillaume son frère et les siens.

III. CLAUDE DE CHALLES, damoiseau, coseigr de Monterminod, seigr de la maison-forte du Puy, paroisse de Triviers, près St-Jeoire, acheta la maison et les biens des Bojal, 14 juill. 1425 (Arch. Morand). Il ép., par cont. de mariage du 18 déc. 1414 (*Ibid.*), Péronnette, fille de feu N^e Aymon de la Rochette; quittance dotale du 3 janv. 1443 (*Ibid.*). Elle testa le 29 octob. 1459 (*Ibid.*), voulant être enterrée au tombeau de son mari en l'église des Frères-Mineurs de Chambéry. Le 26 juin 1447 (*Somm. des fiefs*), il reçut investiture de tous ses fiefs du mandement de Chambéry. Il testa le 9 juin 1449 (Arch. Morand), en faveur de ses deux fils, les substituant l'un à l'autre; puis Claude de Challes, son cousin-germain, reporté au TABLEAU II. Mort avant 1459.

ALEXIE, 1^{er} à N. N.; 2^e à N^e Louis de la Favergue (de Fabrica). Elle testa le 22 nov. 1492 (Arch. Morand), laissant à sa fille les droits qu'elle avait à cause de sa dot sur les biens de son frère Antoine.

ANTOINE DE CHALLES, écuyer du comte de Savoie, coseigr puis seigr desdits lieux. Il ép., contrat dotal du 29 mars 1402 (Arch. Morand), assurance de la dot du 8 août 1496 (*Ibid.*), Marguerite, fille de N^e et D^e Pierre de Belletruche. Il reçut, par patentes de l'an 1504 (*Ibid.*), confirmation du privilège (déjà confirmé à son père) accordé pour les fortifications de Monterminod. Il prête reconnaissance le 22 juin 1490 (*Somm. des fiefs*) pour ses rentes féodales. Il testa le 23 janvier 1504 (Arch. Morand) en faveur de ses fils Jean et Hugues. Elle testa, veuve, le 8 août 1511 (Arch. Savoiron) au château du Puy.

IV. GABRIEL DE CHALLES, seigr desdits lieux, cohéritier universel de son père et de sa mère; reçut de son père une maison-forte à Chignin. Reçut avec son frère investiture de leurs fiefs au mandement de Chambéry, le 1^{er} octob. 1454 (*Somm. des fiefs*). Mort sans postérité connue.

HUGUES DE CHALLES, dit de Belletruche, coseigr desdits lieux, cohéritier universel de son père et de sa mère. Il testa le 22 mai 1522 (avait déjà testé le 5 mai précédent) (Arch. Morand). Nomme héritier ses deux fils Louis et Charles; à leur défaut substitue Jean de Challes, son frère, puis Françoise, fille du testateur. Sa femme était D^{ne} Marguerite de Cusinens, à laquelle il légua sa maison d'Arbin si elle se remaria. Il avait reçu 1.000 fl. pour la dot de sa femme, le 25 fév. 1512 (Arch. Morand). Il était mort avant 1525. Elle vivait encore en 1560 (*Ibid.*) et selon toute apparence mourut cette même année.

V. JEAN DE CHALLES, seigr desdits lieux, dit de Belletruche, à cause du testament de son oncle Antoine de Belletruche (1505) qui le nomma cohéritier universel. Il était écuyer ducal et se qualifie d'ambassadeur dans son testament du 26 nov. 1523 (Arch. Sav.), par lequel il nomme héritiers universels ses neveux Louis et Charles, substitués l'un à l'autre; à leur défaut institue pour moitié Françoise leur sœur, et Claude de Chavanes, fils d'Hélénore, sœur du testateur, puis N^e Gabriel Clavellet (1). Il mourut, sans enfants, le 24 janv. 1528 (*Ibidem*).

FRANÇOISE, légataire au testament de Jean de Challes, son oncle. Elle épousa N^e François de la Grave, lequel reconnut, le 10 sept. 1532 (Arch. Morand), avoir reçu 500 fl. de sa belle-mère. Son père ne lui avait légué que 1.000 fl. (1522); mais, par la mort de ses frères, la substitution s'apura en sa personne. Elle est morte avant 1590.

LOUIS DE LA GRAVE, un des substitués pour les biens de Challes au testament de son oncle Louis (1590), à la charge de porter le nom et les armes de Challes.

MARIN DE LA GRAVE, PHILIBERTE DE LA GRAVE. Le 7 juillet 1600 (Arch. Morand), ils passent cession de tous leurs droits sur l'hoirie de Challes, à Mess^{rs} Hector Millet, fils du grand chancelier (Voir LA GRAVE).

VI. LOUIS DE CHALLES DE BELLETRUCHE, coseigr de la maison-forte de Challes avec son frère Charles, le 12 mai 1533 (Arch. Sav.). Fut nommé capitaine et gouverneur de Bourg en Bresse par patentes du 15 janv. 1561 (Arch. Morand). En cédant certains biens il obtint en échange, en 1568 (*Ibid.*), l'office de sergent-ès-lieux de St-Jeoire, Barberaz-le-Gras, le Puy, Triviers, Villard-Valmar, la Ravoire, etc. Il ép., contrat de mariage du 21 avril 1560 (*Ibid.*), D^{ne} Philiberte de Marcosey. Il testa le 5 janv. 1590 (*Ibid.*), il veut être enterré à N.-D. de Myans, et nomme sa femme héritière universelle. Il fut le dernier du nom. N^e Etienne et Jean de Marcosey, frères et neveux de Philiberte, ses héritiers ou ayants droit, cédèrent leurs droits à illust^r seigr Louis Millet, chancelier de Savoie, le 6 août 1594 (*Ibid.*).

FRANÇOISE DE LA GRAVE, ép. N^e Pierre Gaudier, seigr d'Hostel, nommé au testament de Louis de Challes, son oncle (1590).

(1) Il légua 450 florins à N^e et Génevieve Dame Marguerite de Cusinens « eus pulchre sorori » Il reconnait devoir à N^e Pierre Lambert « causa mutui sili facti in patria Flaminarum » pro emendo gausapia et servietas, « 48 scuta auri et unum florenum auri » Allemagne.

GASPARDE D'HOSTEL, légataire au testament de Louis de Challes, son grand-oncle, 1590.

HUGUES DE CHALLES, fut caution, en 1362 (Guich., f° 119), au contrat de mariage passé entre Jacques de Savoie-Achaie et Marguerite de Beaujeu.

GUIGNONNE ou GUIGNONETTE. Sa tante Jacquemette Crochet lui légua 50 florins et la substitua à Jean et Guillaume ses frères. Elle ép. Mess^{rs} Guillaume Galloni, gentilhomme dauphinois dont elle hérita en partie, et dont elle transmit les biens à son frère Guillaume. Voir tableau II, au II^e degré, article de JEAN (fils de Guillaume).

GUILLAUME ou GUILLERMET, coseigr de Monterminod, cohéritier substitué à son frère pour les biens de Monterminod; tuteur de ses neveux Claude et François (1383) et leur curateur avec Aymon d'Apremont, le 18 déc. 1396 (Arch. Morand). Il est déjà nommé à l'article de son frère à propos des fortifications de Monterminod (1378). Son ascendance étant ainsi bien établie, VOYEZ SA FILIATION AU TABLEAU II.

FRANÇOIS, damoiseau, cohéritier de son père et de sa mère; avec son frère aîné Claude fut sous la tutelle, puis la curatelle de son oncle Guillaume (1383-1396). Il vivait encore en 1402, et je n'en sais plus rien. Tout porte à croire pourtant qu'il ne laissa pas de descendance puisqu'il n'en est jamais question dans les substitutions testamentaires de son frère et de ses autres parents consanguins.

MARGUERITE n'était pas encore mariée à la date du testament de son père qui la substitua à Claude et Amédée, fils de Guillaume de Challes, portés au tableau II (Testament 1449).

PÉRONNETTE ép. N^e Pierre du Molard, de St-Jean-de-Maurienne. Ils étaient morts tous deux à l'époque du testament de Péronnette de la Rochette ci-dessus, 1459.

N^e Mess^{rs} CLAUDE, prieur d'Arvillard, chanoine et sacristain de Saint-Jeoire, où il fut enterré dans le cimetière du prieuré, avant le 22 fév. 1545. Il avait été nommé exécuteur testamentaire de son frère Hugues, en 1522.

GUIGNONNE, morte avant 1511. Elle eut deux maris, je ne sais en quel ordre: N^e Amédée Girard et N^e Louis Clavellet, d'Aix.

N^e Mess^{rs} GUILLAUME reçut, le 21 octobre 1505 (Arch. Morand), collation du bénéfice de l'église paroissiale de Saint-Laurent et de Saint-Calixte, au diocèse de Maurienne. Il était en 1522, 1528, chanoine de Saint-Jeoire, curé d'Ayton.

HÉLÉNORE ou ELÉONORE ép. N^e Maurice de Chavanes, de Rumilly en Albanais. Elle était déjà veuve, lors du testament de sa mère, qui l'institua légataire, 1511.

CHARLES, coseigr de Challes, nommé avec son frère dans plusieurs actes, 1533 (Arch. Savoiron), 25 février 1545, 25 janvier 1561 et encore en 1562 (Arch. Morand). Je n'en trouve plus mention. Il mourut sans lignée.

N^e GABRIEL CLAVELLET, d'Aix, substitué à Claude de Chavanes au testament de son oncle Jean de Challes, 1523; duquel il avait été pupille, et qui lui légua, outre 1.400 florins qui lui fut dû, 800 florins. Il testa le 22 février 1545 (Arch. Morand), en faveur de son cousin Charles de Challes; il était alors chanoine au prieuré de Saint-Jeoire, près Chignin.

N^e CLAUDE DE CHAVANES. Mort avant le 5 janv. 1590, ép. D^{ne} Françoise d'Aventhon.

FRANÇOISE, légataire de sa grand-mère Marguerite de Belletruche, 1511, ép. N^e Michel de la Balme.

(2) Les Chavanes réclamaient les biens de N^e Jean de Belletruche de Challes (V), mort sans enfants mâles et font citer N^e Etienne et Jean de Marcosey, oncle et neveu, tenanciers desdits biens comme droits ayant de Philiberte de Marcosey, veuve de N^e Louis de Belletruche de Challes, leur sœur et tante. Mais les Marcosey ayant cédé leurs droits à illustre Louis Millet, chancelier de Savoie, celui-ci (représenté par ses fils) prend, le 6 sept. 1594 (Arch. Savoiron), un arrangement avec François et Nicolarde de Chavanes, lesquels renoncèrent à tous leurs droits et reçoivent en échange les biens laissés par N^e Claude Millet, auditeur-chancelier, vingt-quatre journaux de terres au territoire de Rumilly, lieu dit en la Croix-Noire, et aux lieux de Droisy, Rumilly, Chantagne, etc., etc. Ces biens ne compensant pas la quatrième partie des biens des feus N^e Louis et Charles de Belletruche, dits de Challes, revenant auxdits Chavanes, ceux-ci recevront encore du chancelier 600 écus d'or au soleil.

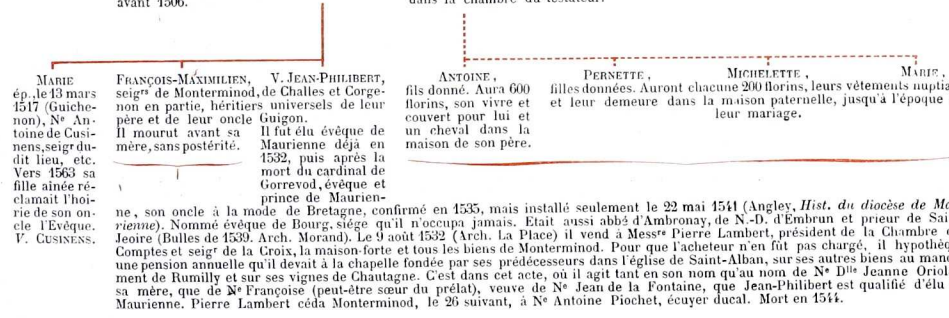
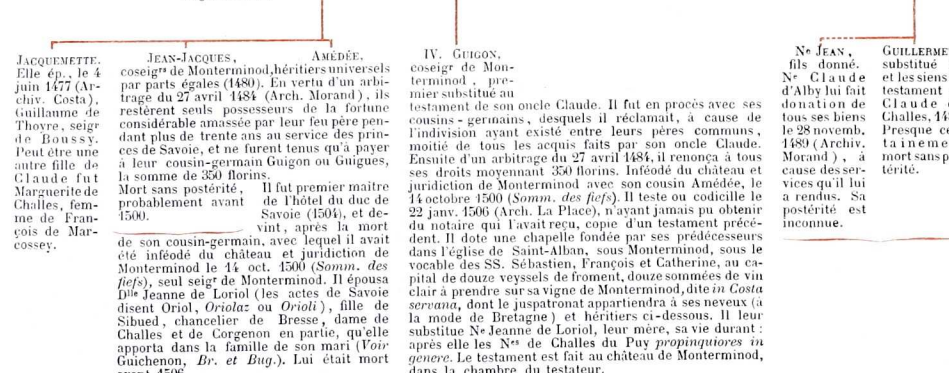
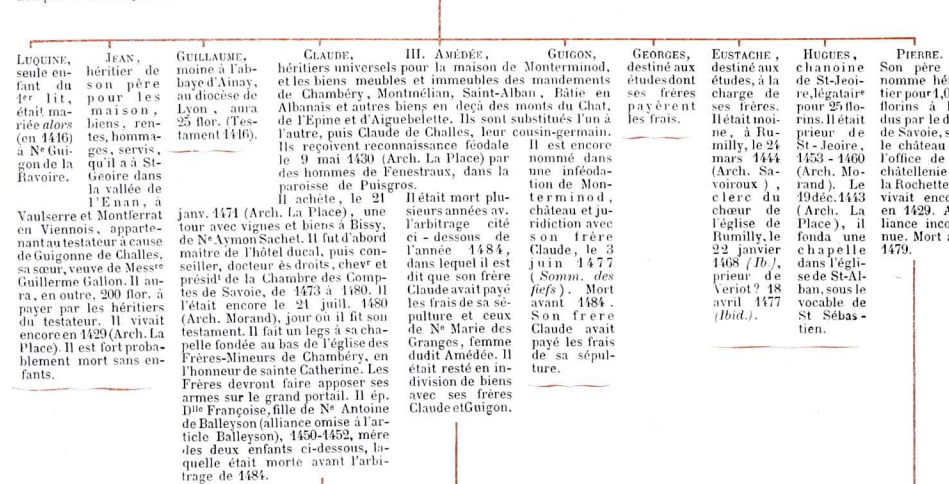
FRANÇOIS DE CHAVANES, NICOLARDE. Le 16 août 1594 (Arch. Savoiron) et le 6 septembre suivant (2) (Arch. Morand), ils passent cession de leurs droits sur l'hoirie de Louis de Challes lui légua 300 écus (5 janv. 1590). Il épousa D^{ne} Françoise Millet.

CHARLES DE CHAVANES, à Marie de Regard.

FRANÇOIS DE CHAVANES, défendeur dans un procès pour l'hoirie de Challes, vers la fin du XVII^e siècle (Arch. Morand).

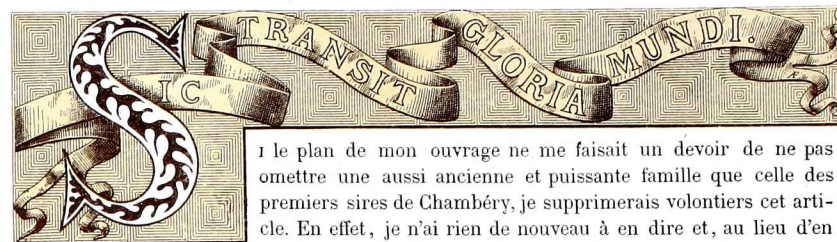
TABLEAU II.

II. GUILLAUME ou GUILLERMET DE CHALLES, coseigneur de Monterminod, dont l'ascendance est déjà donnée au tableau I, sur la ligne de son frère et de ses sœurs. Le 25 juin 1402 (Arch. Morand) il achète l'hommage noble dû à Guignes de Montbel par Claude et François de Challes (ses neveux, tableau D, comme héritiers de leur grand-père maternel). Le 17 novembre 1409 (*Ibid.*), Montbel lui vend le droit de rachat sur ledit hommage noble avec le fief direct. *Voyez* aussi ce qui est dit de lui au tableau I. Il teste le 5 juin 1416 (Arch. La Place) étant alors maître des Comptes et de l'hôtel du prince Amédée, duc de Savoie. Il veut être enterré dans l'église des Frères-Mineurs du couvent de Chambéry, dans la chapelle de ladite église appelée de St Pierre d'Apremont « prope baryarias » ferreas capelle contigue vocata de sancto Antonio de Padua » où sont enterrés ses prédécesseurs. Entre autres nombreux legs pieux ou charitables, il remet pendant trois ans à tous ses hommes taillables, les tailles qu'ils devaient payer. Legue à Alexie de Comiers, sa femme moderne (sa première femme avait été Louise, fille d'Antoine de Crecherel, chev., dont il n'eut qu'une fille), 100 florins outre ses avantages dotaux, ses « affiquetos et pocalia » exceptis tribus annulis de quacidyone uno crapudino et alio de capone qui tres annuli semper remaneant in domo Montis Hermenodi. « Nomme exécuteurs testamentaires le gardien des Frères-Mineurs, N° Guigon de la Ravoire, son gendre, et Discret Pierre Maguin, maître aux Comptes » suum speciale amicum. Il était mort avant 1429.



CHAMBÉRY (DE)

ANTIQUES SEIGNEURS DU CHATEAU ET DU BOURG DE CHAMBÉRY, QUI DEVINT ENSUITE LA CAPITALE DU DUCHÉ DE SAVOIE.



Le plan de mon ouvrage ne me faisait un devoir de ne pas omettre une aussi ancienne et puissante famille que celle des premiers sires de Chambéry, je supprimerais volontiers cet article. En effet, je n'ai rien de nouveau à en dire et, au lieu d'en consigner ici l'extrait, je préférerais renvoyer mes lecteurs à

Dom Rochex (*Gloire de l'Abbaye de la Novalese*), à Ménabréa (*Les Alpes occidentales*) et surtout à Chapperon (*Chambéry au XIV^e siècle*).

Le blason de ces anciens dynastes est complètement inconnu. Ils étaient, dès le XI^e siècle, seigneurs du bourg de Chambéry et de vastes possessions territoriales qui paraissent s'être étendues de la vallée de Coysse au lac du Bourget : ils sont principalement connus par les donations qu'ils avaient faites en faveur de l'ancienne abbaye de la Novalese, située au pied du Mont-Cenis.

Mais leur fortune devait bientôt pâlir devant l'influence toujours croissante, devant l'habile politique de la maison de Savoie. En 1232, Berlion, seigneur de Chambéry, vendit au C^{te} Thomas de Savoie le bourg de Chambéry, en se réservant le château, la leyde des langues, le péage, la vicomté du mandement, etc. Quelques années après il vendit le château, dernier débris de sa grandeur, à Otmar Allamand qui l'engagea au C^{te} de Savoie et le vendit au seigneur de la Rochette, duquel Amédée V le racheta définitivement en 1295. C'est sur l'emplacement ou dans l'enceinte de cet ancien château, dont il ne reste plus que la grosse tour du côté du jardin donnant sur le faubourg de Maché, qu'Amédée V fit construire l'édifice princier dont les tours pittoresques font encore aujourd'hui l'ornement de la capitale de la Savoie.

Voyez l'indication des principales chartes où sont nommés les sires de Chambéry.

HUGUES DE CHAMBÉRY, mort avant 1036. Sa veuve, Marie, fille de feu Maginier (Ménabréa au f^o 88, traduit Maginerii par Manfred), fonda, en 1036, le prieuré de Coysse auquel elle concéda les biens et droits qu'elle possédait dans la vallée de ce nom, avec une église qui y existait : le tout donné à l'abbaye de la Novalese. Elle nomme dans cet acte les enfants inscrits ci-dessous. Rochex (f^{os} 29, 30 et suivants) infère que Marie, donant des biens situés à Coysse, était fille du seigneur de la vallée de Coysse. Cette charte est aussi donnée dans les *Monumenta hist. patrie*, T. 1, *Chartarum*, f^o 510.



passé au château de Charbonnière, d'où Ménabréa part pour émettre la supposition que le château de Charbonnière pouvait appartenir aux seigneurs de Chambéry. Guichenon, qui rapporte cette même charte (*Bibliotheca Sebostiana*, Cent. I. LXXIV), s'autorisant des termes par lesquels Aymon se dit fils « cuiusdam Ugonis » dit dans la note B : « Cuius familia hic Aymo fuerit dubium est. Licet amplitudo domi eum potentem et divitem indicare videatur, nihilominus eius genus obscurum remanet cum se cuiusdam Ugonis tantum filium nomen, non designato aut familia, aut dignitatis nomine ». Pourtant, comme le fait longuement remarquer Rochex (f^{os} 37 et suiv.), Guich. ajoutant immédiatement après : « Quicumque Hugo uxorem habuit Mariam quæ anno 1036 priorem » « Cuius fundavit in Sabaudia » il ne peut guère (à moins que la charte de 1036 ne soit contournée) exister de doute sur l'état civil du donateur Aymon, attendu que, dans ce document, Marie se dit veuve d'Hugues de Chambéry et mère des enfants ci-dessus nommés. Mais feu M. le C^{te} Gibrario, à l'illustre et savante mémoire duquel je saisis l'occasion de rendre ici un sincère hommage, se fondant sur l'inexactitude évidente de la date et d'autres raisons, déclare (*Monumenta hist.*, etc. *in notis*) que cette charte de 1042 est fortement suspecte d'inauthenticité. Un autre motif de suspicion est la mention faite d'un Anselme (pas A., mais en toutes lettres), évêque de Grenoble, qui n'a jamais existé, par-devant lequel, les parents d'Aymon auraient ratifié et confirmé cette donation. Dans tous les cas, Rochex se trompe en disant qu'Anselme était de la famille de Chambéry : sa charte, vraie ou fautive, se borne à signaler la présence d'Anselme comme témoin et non comme confirmant la donation avec les frères ou les parents d'Aymon.

(Suivent fragments généalogiques.)

BERLION DE CHAMBERY.
témoin en 1153 (Besson, f° 159) à une transaction entre Bernard, évêque de Maurienne, et Ponce de la Chambre.

PONCE DE CHAMBERY
jure d'observer les franchises de Moirenc (Valbonnais, t. 1, f° 16), en 1209.

AMÉDÉE DE CHAMBERY
passe, le 27 juill. 1211 (Chapperon, f° 69, un accord avec le prieur de Lémenc.

AYMON DE CHAMBERY
possédait féodalement un moulin dont l'étang est donné comme confin à la vente du bourg de Chambery, 1232.

AYMON, HUGUES, GAUTIER, SIGOMOD.
tous appelés de Chambery, témoins à la ratification de la vente de Chambery, 1232. Sont probablement les mêmes qui, dans l'acte de 1228, sont dits de *Chamberiaco Veteri*.

GOCELIN de Chambery.
Si on l'admet pour l'acte 1203, il faut l'ajouter ici comme étant un Chambery.

JACQUET DE CHAMBERY
y était notaire, 21 février 1338 (Chapp., f° 274).

GUIGON DE CHAMBERY.
moine à Hautecombe, 24 déc. 1356 (*Ibid.*, f° 286).

N. N. DE CHAMBERY,
un des syndics de la ville en 1436 (*Ibid.*, f° 344).

N. N. DE CHAMBERY,
probablement hôtelier, l'un des syndics de la ville en 1411 (*Ibid.*, f° 343).

N. N. DE CHAMBERY,
chapelain de Saint-Léger en 1435 (*Ibid.*, f° 344).

N. JACQUES DE CHAMBERY.
Dernière mention. Ses héritiers figurent parmi ceux qui, en 1472, payèrent les plaids à la mort d'Amédée IX.

Ces quatre derniers sont considérés par Chapperon comme étant de la même famille que celle des anciens seigneurs de Chambery, dont la position était toujours allée en décroissant depuis la vente de 1232.

(1) Voyez les judicieuses remarques de Chapperon (f° 239 in nota) à propos des dates de la vente et de la ratification de la vente de Chambery et la rectification qu'il proposait pour les concilier avec la date des franchises de Chambery. Il faut signaler aussi à la même page un *lapsus calami* échappé à cet historien, lorsqu'il dit que les fils de Berlion (de Chambery) « savoir : Guillaume, évêque de Valence, Pierre, prévôt d'Aoste, Thomas et Boniface » approuvèrent la vente du bourg de Chambery. Le texte de cette chartre, qu'il donne au f° 376, prouve que ce sont les susnommés, fils de Thomas, comte de Savoie, qui ratifièrent l'investiture faite par leur père à Berlion de Chambery, du fief de Montfort.

CHAMBOST. - Voir RIVERIEULX (DE).

CHAMBRE (DE LA)

(PREMIÈRE RACE),

VICOMTES DE MAURIENNE, SEIGNEURS DE LA CHAMBRE, DES CHATEAUX ET CHATELLENIES DE CUYNES, DE CHATEAUNEUF, DE L'HEUILLE, DE SAINT-REMY, D'ÉPIERRE, D'AVRIEULX, DE SAINTE-HÉLÈNE DES MILLIÈRES, DE CHAMOUSSET, ETC., ETC., EN MAURIENNE, DU CHATEAU ET MANDEMENT DE GRÈSY EN SAVOIE, ETC., ETC., D'ORNACIEU EN DAUPHINÉ, DE MEILLONAS EN BRESSE, ETC., ETC.



P. d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout (UBIQUE).

Devise : *ALTISSIMUS NOS FUNDAVIT.* — Couronne de Vicomte. — Cimier : un paon issant rouant.

Selon PALLIOT, La Chambre Ancien, portait d'or au cheval bardé harnaché de sable.



ENTRE toutes les familles féodales dont les possessions morcelaient le sol de notre Savoie, au moyen-âge, une des plus considérables est sans contredit celle des sires de la Chambre en Maurienne. Son origine et la source de sa puissance se perdent dans la nuit du XI^e siècle.

Aucun document n'a pu réussir à déterminer de qui la maison de la Chambre tenait la concession primitive

des droits régaliens qu'elle possédait, avec le vicomté de Maurienne. Reçut-elle ces pouvoirs des C^{tes} de Maurienne à l'époque où ceux-ci furent investis de ce comté? ou bien, les la Chambre — une de ces races autochtones qui avaient pu rester debout à travers toutes les invasions et les conquêtes subies par notre patrie — conservèrent-ils, avec ce vicomté, des restes de puissance accordés par les Burgondes aux descendants d'un des anciens chefs gaulois? Je me borne à indiquer ces conjectures parce qu'elles viennent à l'esprit de tout curieux, mais il faut en rester là (1). Une seule chose est certaine, c'est que dès le XIII^e siècle, le vicomté possédé par les seigns de la Chambre, n'était qu'une dévolution de la puissance du C^{te} de Savoie, s'exerçant en tant que juridiction fiscale dans toute l'étendue de la Maurienne pour les cinq bans royaux, savoir : la trahison, l'effusion du sang faite avec l'épée, le vol, le parjure et l'adultère. Ménabréa (*Alpes occidentales*, f^o 401) a donné un extrait de la transaction intervenue en 1309 entre le C^{te} de Savoie, Amédée V, et Richard, seign de la Chambre, à propos des difficultés qui existaient entre eux pour l'exaction de ces droits (2). En plus des cinq bans royaux, les seigns de la Chambre, exigeaient aussi le *vice comitatum*, génériquement toutes les fois que les officiers du Comte imposaient une amende sur les hommes nobles et non nobles de la Maurienne. — Mais outre cela et avant cela, les sires de la Chambre avaient sous leur propre seigneurie d'immenses possessions à Cuyne, aux Villards, au Bourget (Maurienne), à Avrieux, Bramans, Termignon, Modane, Saint-Rémy, Jarry, Auxois, etc., et même à Saint-Jean-de-Maurienne, avec juridiction omnimode qu'ils

(1) Même pour une époque où l'incertitude des événements et la rareté des documents ont décidé plus d'un 'grave historien à donner carrière à son imagination.

(2) J'ai entre les mains cette transaction, d'autres précédentes et subséquentes, des précieux rouleaux d'enquêtes faites pour établir les droits immémoriaux des la Chambre et plusieurs autres documents sur ce sujet, dont le plus ancien remonte à l'an 1239. J'avais pris au f^o 110 (où l'on trouvera un fragment d'enquête pour le vicomté) l'engagement imprudent de publier ici ces documents. Cela m'entraînerait à donner à cet article un développement beaucoup trop considérable et en dehors des questions généalogiques. J'en ferai le sujet d'une publication spéciale.

exerçaient par leurs châtelains et métraux, et tous les droits seigneuriaux les plus étendus (1) tout-à-fait indépendants du vicomté (2).

Par une rare exception chez les grandes familles, les la Chambre n'ont point de légende ou de tradition pour leur origine : du moins je n'ai jamais vu, dans les vieux mémoires datant de leur époque, qu'ils se fissent descendre d'un dieu de la fable ou d'un roi du pays allemand (3). Ils se bornaient à avoir pour devise orgueilleusement naïve, les mots : ALTIS-SIMUS NOS FUNDAVIT.

Avant d'aborder la généalogie des la Chambre, il est nécessaire de donner ici l'énumération des diverses maisons qui ont possédé le fief de ce nom.

La première, la vraie race des la Chambre de nom et de fait, commence au XI^e siècle et finit vers 1460.

La seconde race, est celle des Seyssel, héritiers testamentaires du nom, des armes et des fiefs des la Chambre, connue sous le nom de la Chambre-Seyssel, ou de la Chambre tout court avec l'adjonction du titre de comte et plus tard de marquis, accordés au fief de ce nom pendant que les Seyssel en étaient détenteurs. C'est à cette seconde race que revient la plus grande illustration de ce nom (4). J'en parlerai à l'article SEYSSSEL.

Après l'extinction des la Chambre-Seyssel, arrivée en 1660, le titre de la Chambre-Seyssel fut porté pendant quelque temps par le M^{is} d'Allinges, mari de la sœur du dernier marquis de la Chambre. Mais le marquisat proprement dit passa à la maison de Savoie-Carignan, qui le vendit au C^{te} Charles-Emmanuel Cagnol. Celui-ci mourut sans enfants et laissa le marquisat à sa sœur Christine, femme de Charles de Michal, B^{on} du Donjon, dont les descendants portent encore de nos jours le titre de M^{is} de la Chambre.

Guichenon (*Hist. général. de la Maison de Savoie*, t. III, f^o 337) donne la généalogie des sires de la Chambre, à cause des alliances qu'ils ont contractées avec la maison de Savoie, mais d'une manière inexacte (5). Je n'ai vu aucune preuve de la filiation des trois premiers degrés. J'en laisse donc la responsabilité à Guichenon, en ajoutant pourtant, si doute il y a, que le doute ne peut exister que sur les rapports de père à fils. Tous les noms (sauf Pierre, II^e degré), sont prouvés par de bons documents. A dater de Richard (IV^e degré), la filiation est certaine, quoiqu'il y ait divergence d'opinions sur le nom de quelques alliances contractées par ces seigneurs.

C'est particulièrement avec le secours des archives de M. le C^{te} de Savoiron, héritier par les Chapel (*Voir ces noms*) du vicomté de Maurienne, archives qu'il m'a communiquées avec la plus grande obligeance, que je puis donner d'une manière aussi complète la généalogie des la Chambre.

Quelques membres de la famille de Faucigny ont porté, aux XIII^e et XIV^e siècles, je ne sais pourquoi, le surnom de la Chambre. Je ne pense pas pourtant que cela puisse suffire à établir une communauté d'origine entre les deux familles. (*Suit la généalogie.*)

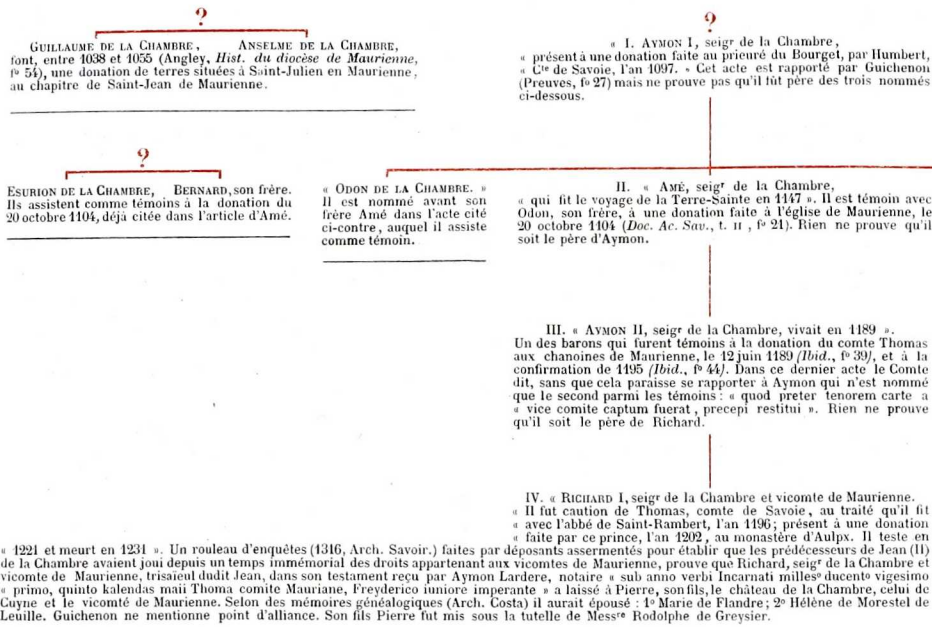
(1) Parmi tous ces droits féodaux dont il serait fastidieux de donner ici l'énumération (le génie fiscal de notre époque les applique maintenant sous d'autres noms en faveur de l'État), il n'est pas inutile de l'affirmer, puisque l'occasion s'en présente ; on ne saurait trouver vestige de ce droit inique dont les ignorants, appuyés par de faux savants, parlent beaucoup sous le nom spécial de *droit du seigneur* ou de *marquette*. Pour mon compte j'ai étudié le moyen-âge dans des milliers de chartes et non dans des livres de systèmes historiques. On ne produira certainement pas un seul document bien authentique constatant l'existence de ce prétendu droit en Savoie. Feu M. le comte Cibrario, l'illustre auteur de l'*Economia politica del Medio Evo*, a eu le tort de citer (t. I, f^o 36) ce droit dans cet ouvrage d'ailleurs si remarquable. Mais ce savant historien, qui avait mieux que personne étudié nos anciens titres, n'a pu en produire un seul à l'appui de sa mention très aventureuse. Tout en cherchant à atténuer la portée de ce prétendu droit, il a été forcé de s'appuyer sur l'autorité de Michelet! « Le moindre grain de mil serait bien mieux mon affaire. »

(2) On trouvera encore quelques renseignements sur le vicomté de Maurienne à l'article CHAPEL.

(3) Voyez la note 5.

(4) Rien n'est plus commun que de confondre cette seconde race avec la première. Un historien, très estimé pourtant, dit par exemple : « Grâce à un courage invincible... ces seigneurs (les sires de la Chambre) parvinrent à un degré de puissance telle qu'au XV^e siècle ils ne craignirent pas de se mettre en opposition ouverte avec la Maison de Savoie. Nous trouvons en effet, qu'en 1481, « Louis de la Chambre, etc., etc. » (*Alpes occident.*, f^o 400). Or, Louis de la Chambre était un Seyssel-la-Chambre, tout comme le même auteur (f^o 398) dit que : « la lignée masculine des sires de Chevron étant éteinte, les immenses domaines de ces seigneurs » passèrent aux sires de Villette, qui formèrent la race des Chevron-Villette ».

(5) Dans son *Histoire de Bresse et Bugcy* (3^e p., MARÉCHAL, f^o 237 et suiv.), Guichenon avait donné déjà la généalogie des la Chambre et mentionné deux origines attribuées à cette maison : 1^o Pierre de Bourbon, du sang royal, avait épousé l'héritière de Louis de la Chambre, vicomte de Maurienne, lequel serait un fils puiné de Thomas II, comte de Savoie ; 2^o Camarinus (ou Camerinus) vivant environ l'an 1,000, un des principaux capitaines de Bérold, marquis d'Italie, tige controuée de la maison de Savoie, serait suivant quelques généalogistes, les chefs de cette famille. — Il traite lui-même de fables ces deux légendes, et dans son *Hist. général. de la Maison de Savoie*, publiée dix ans plus tard, non-seulement il ne les mentionne plus, mais il rectifie par le fait une troisième supposition qu'il avait formulée à propos de l'origine des la Chambre. J'ai eu entre les mains plusieurs fragments généalogiques de l'époque des Seyssel-la-Chambre : aucun d'eux ne mentionne ces origines aussi étranges qu'étrangères, écloses dans le cerveau de je ne sais qui, mais en dehors des Seyssel qui avaient trouvé dans la succession des la Chambre bien moins que des légendes.



N. N. a épousé N. N. de Villette. Selon les généalogistes, de la maison de Chevron-Villette, Antonette de la Chambre ép. Humbert de Chevron-Villette, seigr desd. lieux.

V. PIERRE, seigr de la Chambre, vicomte de Maurienne, chev^r, mentionné le premier parmi les « proceres » conseillers d'Amédée, comte de Savoie, en 1233 (*Doc. Ac. de Sav.*, t. II, p. 70). Par patentes du 3 des nones de janvier 1252 (Arch. Savoie), le comte de Savoie prononçant sur les différends existants entre Pierre de la Chambre et l'évêque et le chapitre de Maurienne, confirme en faveur de Pierre ses droits de vicomte sur les hommes du chapitre dans les paroisses de Saint-Rémy, de Tigny, de Villard sur Cuyne et de Saint-Etienne de Cuyne pour les cinq bans royaux et, en outre, « trena lignorum in illis tantum qui habent vel habuerunt boves et tractus ferarum et fenum (singulis annis unum fays feni et tale quod unus homo possit portare) et vicecomitatum quem possit levare secundum quod consuevit levare in aliis hominibus vicecomitatus Mauriane excepto masso de Grynoley et chabannaria de la Mota ubi nihil percipere debet, etc. » Le 2 des ides d'août suivant (très vieille copie signée : « Dei filius de Gamberiaco not. imp. et comit. scripsit et tradidit » Arch. Savoie), Amédée, comte de Savoie, cède en fief noble et gentil et en augmentation du fief « quod albergom de camera tenet ab eo » à Elisabeth, dame de la Chambre, sa consanguine, tous les hommes, usages, servis, etc., qu'il possède en Maurienne « in villa Bramans ». Selon Guichenon, cette Elisabeth... dame de Bramans, seigneurie qu'elle avait eu en dot d'Amédée, comte de Savoie, en 1252, testa en 1278. Selon d'autres généalogistes, Pierre de la Chambre aurait épousé d'abord N. N. des Auxois : Elisabeth serait une fille de la maison de Savoie. Dans ses deux testaments Pierre l'appelle dame Isabelle sans nom de famille. Comme le comte de Savoie l'appelle sa consanguine, on a supposé qu'Elisabeth ou Isabelle était de sa race : mais nous voyons dans l'*Hist. du diocèse de Maurienne*, p. 150, qu'Aymon de Miotans, évêque de Maurienne, accepta, en 1278, la charge d'exécuteur testamentaire d'Elisabeth, fille du marquis de Saxe, veuve de Pierre, seigr de la Chambre. Ce dernier teste : 1^o le 8 des kal. de juin 1261; 2^o en 1275 (origin., Arch. Savoie), dans des termes identiques, sauf d'insignifiantes variantes (1). Il veut être enterré à l'abbaye de Tamié (*Thamedii* 1261, *Thamidi* 1275), à laquelle il légua 1.000 sols viennois. Il reconnaît avoir reçu pour la dot d'illustrissime dame Isabelle, sa femme, 500 mares d'argent. Elle sera gouvernante « totius albergi mei » tant que Jean ne sera pas hors de tutelle. Voyez le reste de l'abrégé de ces testaments, ci-dessous et note 1, au p. 353.

THEOBALD DE VILLETTE, neveu de Pierre, qui, dans son testament, le substitue à ses filles, 1261-1275. Voir CHEVRON-VILLETTE.

LEONIE, première fille, première substituée à Jean. Eut 1.500 livres viennoises de dot et, en outre, 50 livres. Elle épousa Antelme de Miotans, seigr dudit lieu, avec lequel elle vivait encore en 1281. Selon Guichenon (*passim*) elle n'eut pas d'enfants et testa l'an 1307, nommant héritier Richard de la Chambre, son neveu.

VI. JEAN I, seigr de la Chambre, vicomte de Maurienne, hérit. univ. de son père. On est très incertain sur le nom de famille de sa femme. Selon Guichenon c'était Béatrix de Morestel, comtesse de Leuille (Il donne toujours depuis lors le titre de comte de Leuille, (de l'Aiguille de Aev) aux la Chambre, quoiqu'ils ne l'aient jamais porté). Selon d'autres c'était Béatrix de Villars. Si c'est la dernière version qui est la vraie, il ne faut pas confondre cette Béatrix avec Béatrix de Villars ou de Thoire-Villars, femme de Jean II, ci-dessous. Notre Béatrix de ou du moins des Villars, était peut-être fille ou nièce d'un Odonet de *Vilarris*, damoiseau, de Saint-Colomban en Maurienne, dont Jean III de la Chambre, dans un acte du 13 novembre 1376 (Arch. Savoie), se dit héritier et successeur. Jean I était déjà seigneur de la Chambre et vicomte de Maurienne en 1278. Le 6 février 1283 (*Somm. des fiefs*) il achète de Briande, veuve de Théobald de Châteauneuf, la seigneurie de ce nom. Il était mort vers 1304. Voyez sa descendance au tableau II suivant.

TABLEAU I.

« PIERRE DE LA CHAMBRE » présent avec Amé, son frère, à une donation faite au monastère de Rivalta, en Piémont.

Mess^{rs} MARTIN DE LA CHAMBRE, sous-diacre de l'église de Maurienne, 20 octobre 1188 (*Doc. Ac. Sav.*, t. II, p. 37). Probablement le même, alors chanoine, qui assiste, en mars 1195 (*Ibid.*, p. 44), à la donation faite par le comte Thomas, au chapitre de Maurienne.

PONCE DE LA CHAMBRE et ses frères transigent, avec l'évêque de Maurienne, le 11 des kalendes de juin 1153 (Besson, Preuves 26) et promettent de faire ratifier par leur frère Ismidon.

ISMIDON DE LA CHAMBRE, encore mineur en 1153.

AYMON, mineur en 1221, destiné au cloître. Il est porté dans une généalogie des Arch. Costa. Je n'ai pas vu de preuves de son existence.

GUILLAUME. Selon Guichenon (*passim*) il était abbé de Saint-Michel-de-la-Cluse et traite du château de Giaveno, en Piémont, avec Thomas, comte de Savoie, l'an 1255.

HUGON, tige présumée des la Chambre de Montallieur. — Voyez ce qui le concerne au TABLEAU III, p. 356.

ODON DE LA CHAMBRE. Voyez au TABLEAU III, p. 357.

AYMON DE LA CHAMBRE, cousin de Pierre.

(1) Pierre de la Chambre, dans ses testaments cités ci-contre, fait encore une foule de legs pieux ou charitables : au prieuré de Montallieur, 20 sols viennois; au prieuré d'Ayton, 20 sols viennois; à l'abbaye du Beton, 10 livres viennoises; à l'église de Saint-Jean, 10 livres viennoises; à la maison du Mont Cenis (de *Mont cenis*), 40 livres viennoises; à la fabrique de l'église de Pontamafrey, 20 sols viennois; au prieuré de la Chambre, 400 sols viennois (au testament de 1275 ce legs est porté à X 1); au prieuré du château d'Hermillon, 400 sols viennois; aux Frères-Mineurs de Chambéry, 40 sols viennois; aux Frères-Prêcheurs de Lyon, 100 sols viennois; à chacune des maladières de l'évêché de Maurienne, 10 sols viennois; aux hôpitaux de Saint-Jean, du Pont-Renaud (pontis Renaldi, 1261, pontis Reynardi, 1275) et de la Chambre, à chacun 10 sols viennois; « item volo et precipio quod duo milites pro remedio anime mee mitantur ultra mare in subsidium terre sancte de bonis meis et dentur cuilibet eorum ad faciendum dictum transitum et standum ibi per annum centum libras tronenses minores. Item volo et precipio quod talio (les tailles) remittantur per quinquennium per totam terram meam universis hominibus et feudatariis meis ubicunque sint. Quod si forte heres meus contra istum articulum aliquid fecerit ret volo quod per diocesannum de die in diem excommunicetur donec restituerit quod extorsit et desierit extorquere. Item volo et precipio quod viginti sestaria bladi quorum decem sint yemalis et decem ordei, dentur pauperibus annis singulis in perpetuum inter Pascha et Ascensionem » Domini et eadem die fiat processio mea cum missa sollemni in claustris de Camera, etc. Au commencement de ce testament il avait légué « centum marcas argenti ad dotandas pauperes » nobles mulieres hominum meorum vel alias si non invenirentur de hominibus meis, consilio diocesani mei, etc. En prenant le relevé du testament de 1275, je trouve que, en dehors de l'institution universelle, Pierre de la Chambre légua soit à ses filles, pour leur dot, soit en charités, soit en fondations pieuses, une somme de 135.000 fr. environ (1). En outre, il fait remise de leurs tailles, pendant cinq ans, à tous les hommes demeurant dans ses terres. Sous ce nom générique de tailles, il faut entendre les tailles réelles et les tailles personnelles : on ne peut en fixer le chiffre, mais il était certainement important. On peut juger d'après cela de la puissance, mais surtout de la charité de cet illustre seigneur, et conclure que tous les gentilshommes, au moyen-âge n'étaient pas des brigands.

(1) Suivant l'opinion la plus généralement admise aujourd'hui, le pouvoir relatif de cette somme équivaudrait, de nos jours, à 1.300.000 fr. environ.

LA CHAMBRE-MONTAILLEUR.

V. l'ascendance présumée au TABLEAU I.

V. HUGON ou HUGUES DE LA CHAMBRE serait, suivant une généalogie des Archives Costa, tige des la Chambre de Montailleur. Selon Guichenon, il était seigr de Montailleur. Le fait est fort possible, mais il est singulier que son frère présumé, Pierre, qui teste en 1264 et en 1275 (Voir p 352), ne fasse aucune mention de lui, et substitue à ses filles son neveu Théobald de Villette, au lieu de substituer ses neveux du nom de la Chambre. Quoi qu'il en soit, et en posant toutes réserves pour ce fragment de Montailleur, dont je ne prends pas la responsabilité, Hugues, mort avant 1272, avait épousé Guigonne, dame de la Tour d'Allevard en Dauphiné.

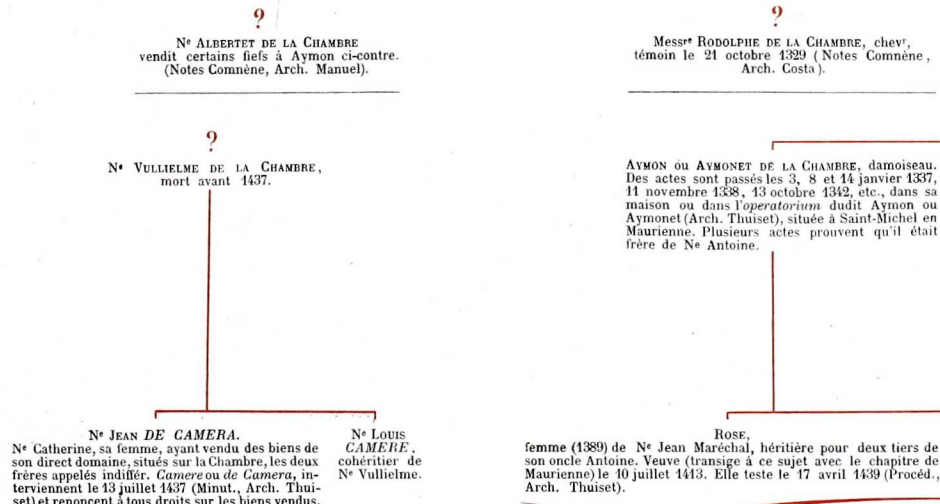
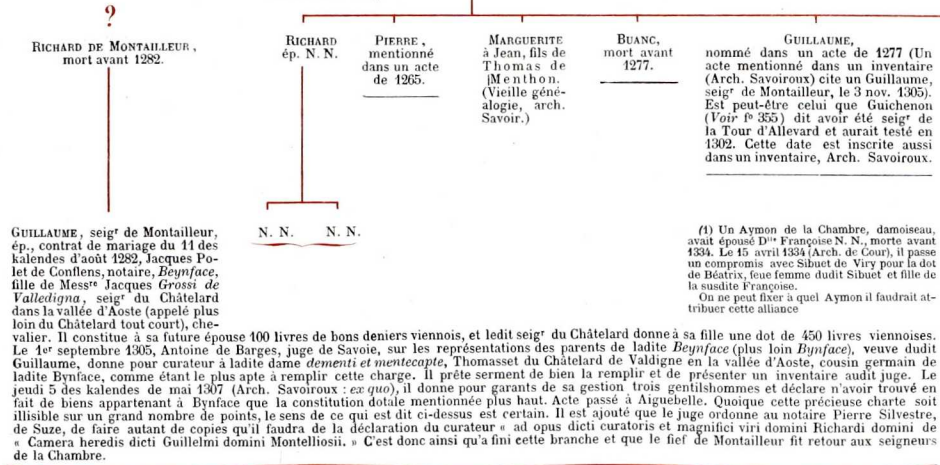


TABLEAU III.

LA CHAMBRE (FRAGMENTS).

AYMONET DE LA CHAMBRE.

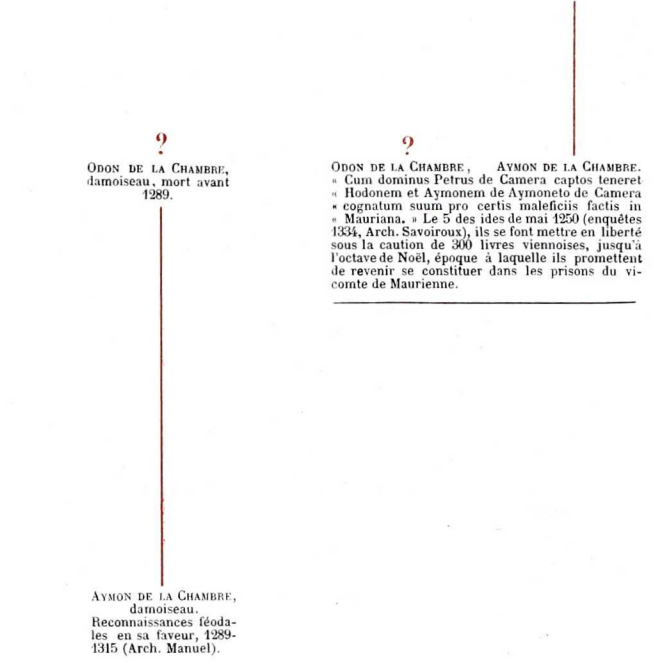
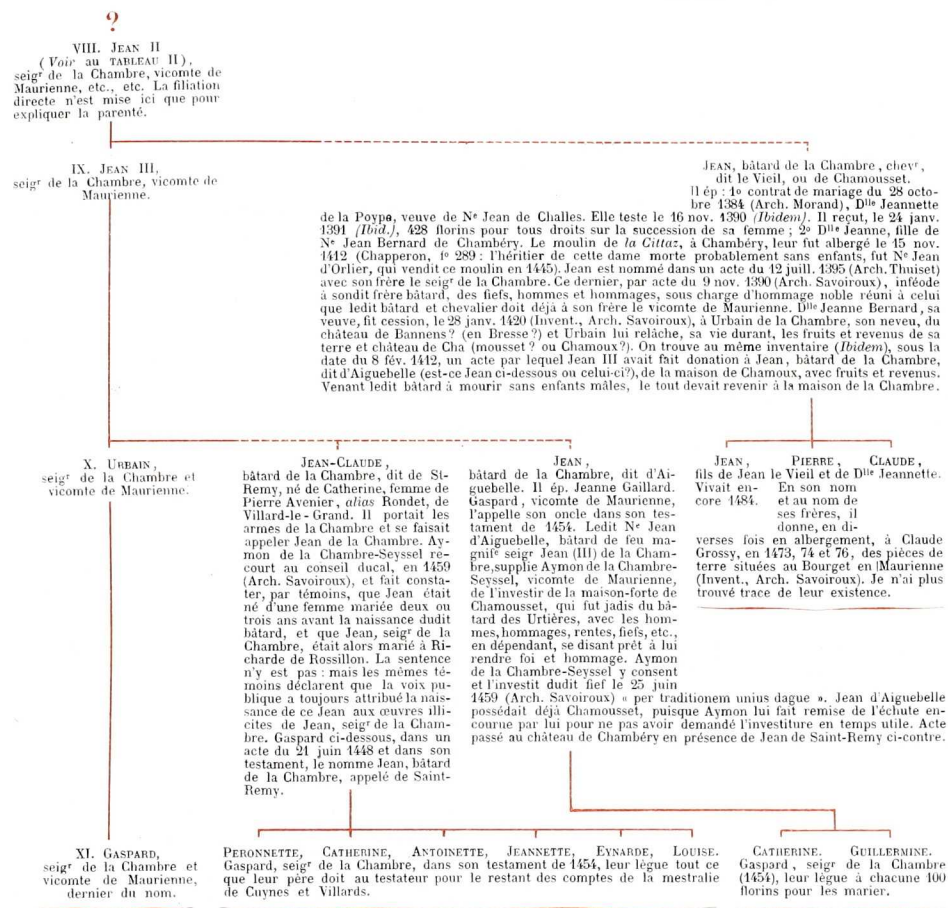


TABLEAU IV.



(Note du folio 354.)

(A) Ce n'est point par goût, mais par devoir, que je suis contraint de relever encore des erreurs commises par Guichenon, et importantes puisqu'elles touchent à la généalogie de la maison royale de Savoie. Selon Guichenon, t. III, p. 338, Jean II de la Chambre ép^u: 1^o Isabelle de Savoie-Achaie, dont il n'eut pas d'enfants (Au t. I, p. 324, il dit qu'Isabelle était fille de Philippe de Savoie et d'Isabelle de Villehardouin, sa première femme. Cibrario (général de la R. M. de Sav.) dit qu'elle était fille de la deuxième femme, Catherine de Vienne); 2^o Béatrix de Thoire-Villars. Il contredit Pingon (que Guichenon jalouait beaucoup), lequel avait attribué cette alliance à Jean I, fils de Pierre, et ajoute que Jean II testa en 1363. A mon tour je contredis Guichenon et je prouve que Jean II eut trois femmes, quoique je ne sois pas sûr de l'ordre chronologique des deux premières: 1^o (ou 2^o) Béatrix de Villars. Guichenon dit Thoire-Villars; c'est possible, mais un acte de 1328, cité dans l'enquête de 1334, dit seulement que Béatrix de Villars était dame de la Chambre; 2^o (ou 1^o) Alix ou Alaysie de Miribel, dame d'Ornacieu, qu'elle apporta à son mari et laissa à son fils Aymon (Voir Aymon, degré IX, p. 354); 3^o enfin Agnès ou Agnès de Savoie-Achaie, aussi fille du prince Philippe et de Catherine de Vienne, laquelle Agnès ou Agnès était curatrice de son fils Jean III, en 1372 et vivait encore en 1388, 89 et 90, quoique Cibrario la fasse mourir en 1343. Or, Guichenon attribue cette alliance d'Agnès de Savoie à ce même Jean III, et à la date du mois de janvier 1343. Puisque en 1372, Jean III était majeur de quatorze ans, et mineur de vingt-cinq, il n'a pu naître au plus tard qu'en 1348. Guichenon le marie à Agnès en 1343, lui fait contracter le sacrement à l'âge de cinq ans. Mais si au lieu de vingt-cinq ans, il en avait eu quinze, il en résulte qu'il se serait marié onze ans avant sa naissance, ce que Guichenon aura de la peine à me faire croire. Quant à l'alliance de Jean II avec Isabelle de Savoie, sans la contester, je dois dire que je n'en ai pas trouvé de preuves ni pour ni contre. Autres méprises de Guichenon. Il donne pour femme à Jean III, Agnès de Savoie-Achaie. Nous avons vu plus haut qu'elle est incontestablement la mère et non la femme de Jean III. Il continue en disant que Jean III a testé le 22 juin 1355, ce qu'il aurait donc fait dix ans avant son père, ce qui ne serait pas impossible si nous ne savions de source certaine que Jean III a testé en 1412. Ensuite Guichenon donne pour fils unique à Jean III un Jean IV auquel il attribue les deux femmes de Jean III. Ce Jean IV n'a jamais existé: de Jean III la filiation va directement à Urbain, comme je le marque au TABLEAU I.

N. B. Cet article était depuis longtemps en épreuves définitives, lorsque j'ai reçu la nouvelle édition de l'*Histoire de la Souveraineté de Donbas*, par Guichenon, à laquelle le savant éditeur, M. Guigou, a ajouté 1331 additions et corrections que Guichenon a écrites de sa main sur un exemplaire de son ouvrage l'*Histoire de la Bresse et du Bugey*, conservé dans la bibliothèque de Bourg. — Plusieurs de ces corrections concernent la généalogie des la Chambre dont j'ai parlé dans la note 5 du folio 351. J'avais, par esprit de courtoisie, parlé aussi peu que possible de la généalogie fantaisiste donnée par Guichenon dans l'*Histoire de Bresse et Bugey*, attendu qu'elle avait considérablement modifiée dans l'*Histoire de Savoie*, parue dix ans plus tard, dans laquelle il rectifie même des rectifications que M. Guigou suppose avoir été prolongées jusqu'en 1664, époque de la mort de Guichenon. — Je crois, au moins pour ce qui concerne les la Chambre, que ces corrections ont été faites antérieurement à la publication de l'*Histoire de Savoie* (1660-1661). Si elles étaient postérieures, j'aurais pu sans doute diminuer la portée des insignes énumérées plus haut. *Amicus Plato, magis amica veritas.*



CHAPEL



COMTES DE ROCHFORT, DE SALINS, DE CHAMOIX ET DE SAINT-LAURENT DE LA COTE, VICOMTES DE MAURIENNE.

Un sceau du C^{te} de Saint-Laurent, ministre et premier secrétaire d'État pour les affaires intérieures, apposé sur une dépêche du 28 juillet 1756, représente le blason comme il est peint ci-contre, sauf les couleurs que l'on ne peut voir.

L'écu a pour tenants deux sauvages armés d'un carquois chargé de flèches attaché à leur ceinture.

Selon les *Consignements de 1687* (II, 57, arch. de Cour), les Chapel portaient d'azur à 3 étoiles d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.

Selon une autre version, aux Archives Costa, les étoiles seraient d'argent et le croissant de même en alme.

Le blason ci-contre est d'azur à 3 étoiles à 6 rais d'or, 2 et 1, au croissant d'argent en pointe.



ETTE famille est originaire des Eschines en la paroisse du Bourg-Saint-Maurice, en Tarentaise. Jean Chapel, après avoir été quatorze ans trésorier provincial de Tarentaise, dans laquelle charge « non seulement il a fait remarquer sa fidelité et intégrité... mais encore il a « soulage les peuples » fut anobli par sa nomination de conseiller et maître-auditeur à la souveraine Chambre des Comptes de Savoie, en 1665 (Pat., Arch. Savoir.). Sa

postérité, qui ne dura qu'un siècle, arriva rapidement à une haute position.

Philibert Chapel, intendant et directeur général des affaires du prince Emmanuel-Philibert de Savoie-Carignan, acheta de ce prince, le 13 février 1688, de moitié avec le C^{te} Emmanuel Cagnol, une grande partie des biens provenant des M^{rs} de la Chambre-Seyssel, soit pour sa part la seigneurie de Chamoux, comprenant les paroisses de Chamoux, du Betton, de Montandry et de Montgilbert (Voir CHAMOIX aux FIEFS), et plus tard, en 1700, le vicomté de Maurienne. Dans un projet de reconnaissance (Arch. Savoir.) où il copie évidemment les termes de reconnaissances antérieures, il reconnaît tenir en fief noble, le vicomté de Maurienne, avec juridiction haute, moyenne et basse et omnimode sur tous les hommes qui tiennent de son fief depuis le pont de Villarclement jusqu'à la *peysse* de Lanslebourg, soit dans les dix-huit paroisses (*sic*) formant le vicomté, savoir: Saint-Julien, Montdenis, Saint-Martin-la-Porte, Beaune, Til, Saint-Michel, Orelle, Saint-Martin-outre-Arc, Valmeynier, Fourneaux, Modane, Bourget, Villaraudin, Avrieux, Bramans, Sollières, Cerdères, Auxois, Termignon et Lanslebourg; les droits de chasse, pêche, cours d'eaux, régales; droit d'extraction en toutes sortes de mines d'or, argent, cuivre, étain, plomb, etc.; le droit du tiers des amendes auxquelles peuvent être condamnés les délinquants dans le vicomté de Maurienne: le droit de sceller ses actes avec un grand sceau à cheval, de marquer l'acier et le fer à la marque de l'éléphant, de faire toutes sortes de draps et de les faire marquer à la marque du lieu; le droit d'imposer des tailles à l'époque du mariage des filles de sa maison, etc., etc.

S. E. Victor-Amédée Chapel, C^{te} de Salins et de Saint-Laurent, neveu du précédent, fut d'abord maître-auditeur à la Chambre des Comptes et arriva à être ministre et premier secrétaire d'État pour les affaires intérieures. Il mourut sans enfants en 1756.

La descendance de Philibert (1) s'éteignit en la personne d'Anne-Marie Chapel, C^{se} de Rochefort, Vic^{se} de Maurienne, qui épousa, en 1763, Jean-Joseph de Bracorens de Savoironx, auquel elle apporta les biens de sa famille. (*Suit la généalogie.*)

(1) La ville de Chambéry doit au comte Philibert Chapel l'introduction de l'industrie de la soie. Il établit à Nezin, près Chambéry, des fabriques de soie à la bolonaise, métiers pour toute sorte d'étoffes, machines pour l'eau, pour donner le lustre « et plusieurs autres choses servant à l'usage de la soie de son état en coquet jusques à sa perfection en estoffe (*). » Le 14 janvier 1678 (Arch. Savoironx), il accense ces moulins à honorable Christophe Duclos, maître moutinier en soie. En 1694 (*Ibid.*), il fonda une chapelle sous le vocable de saint Philibert, abbé, joignant sa maison de Nezin pour la plus grande commodité de sa maison et des ouvriers employés aux fabriques de soie qu'il a fait établir.

(*) Extrait de la requête qu'il présenta à S. A. R. pour obtenir des privilèges pour sa fabrique, où il demande notamment de pouvoir marquer ses étoffes avec les armes de Savoie et de pouvoir lui donner le nom de Fabrique Royale. En outre, « l'art de la soie étant un art noble, S. A. R. déclarera que les « gentilshommes qui s'y intéresseront ne dérogeront pas à leur noblesse, etc. »

Honorable THOMAS CHAPPELLI, mort avant 1540.

VULLIERME CHAPEL, en son nom et au nom de Claudine, sa femme, il transige le 25 mai 1540 avec Maurice Jordanet de Eschinis superioribus, à propos d'un vignier qui sépare leurs biens situés audit lieu.

Honorable CLAUDE CHAPEL, mort avant 1590.

Honorable JEAN CHAPEL, des Echines, paroisse du bourg Saint-Maurice. Il épousa Pernette, fille de Pierre Chevray, dudit lieu, laquelle teste : 1° le 15 oct. 1590; 2° le 18 avril 1625, alors veuve en dernier lieu de Jacques Brunet, des Echines. Elle nomme héritier universel Jacquemoz, fils dudit feu Jean Chapel, son mari.

PIERRE, mort sans enfants.

Honorable JACQUEMOZ CHAPEL, bourgeois et marchand du bourg Saint-Maurice, ép., contrat de mariage du 26 août 1615, Françoise, fille d'honorable Louis Vallet, bourgeois de Saint-Maurice. Il teste : 1° 3 novembre 1617; 2° 14 septembre 1630. Mort avant 1638.

CATHERINE, religieuse clarisse à Moûtiers, légataire aux testaments de 1630 et 1643.

ANDRÉAZ, légataires, 1630, chacune pour 1,750 flor., robes et trossel.

JEANNE-ANTONIE, LOUISE, de Savoie par patentes du 16 novembre 1665, moyennant la finance de 6,000 ducats effectifs pour les régales. Le 10 mars 1668, il achète de N° Louis-Charles du Freney, la terre et seigneurie de Saint-Laurent-de-la-Côte, en Tarentaise. Il ép. : 1° Françoise, fille de Jacques Quey, laquelle teste le 14 septembre 1630, en faveur de son mari et de ses enfants; 2° Anne de Gilly, dame de Rochefort, veuve de N° Jacques des Bois; 3° contrat dotal du 19 novembre 1660 (mariés le 18 à Lémenc). D^{ne} Claudine Innocente d'Arcoillères. Il teste le 13 septembre 1659 et le 15 novembre 1679, voulant être enterré dans l'église de Saint-Pierre-de-Moûtiers, avec Anne, sa deuxième femme, ou à Chambéry, au tombeau de Claudine, sa dernière femme. Il mourut le 6 juillet 1681. Il paraît avoir été employé par les princes de Carignan et de Soissons dans leurs affaires de Savoie.

I. N° JEAN CHAPEL, cohéritier universel de son père, trésorier provincial de Tarentaise par patentes du 11 mars 1651. Il achète une maison à Moûtiers, le 15 juin 1656. Nommé, après quatorze ans de bons et loyaux services, maître auditeur et conseiller à la Chambre des Comptes moyennant la finance de 6,000 ducats effectifs, et 600 ducats effectifs pour les régales. Le 10 mars 1668, il achète de N° Louis-Charles du Freney, la terre et seigneurie de Saint-Laurent-de-la-Côte, en Tarentaise. Il ép. : 1° Françoise, fille de Jacques Quey, laquelle teste le 14 septembre 1630, en faveur de son mari et de ses enfants; 2° Anne de Gilly, dame de Rochefort, veuve de N° Jacques des Bois; 3° contrat dotal du 19 novembre 1660 (mariés le 18 à Lémenc). D^{ne} Claudine Innocente d'Arcoillères. Il teste le 13 septembre 1659 et le 15 novembre 1679, voulant être enterré dans l'église de Saint-Pierre-de-Moûtiers, avec Anne, sa deuxième femme, ou à Chambéry, au tombeau de Claudine, sa dernière femme. Il mourut le 6 juillet 1681. Il paraît avoir été employé par les princes de Carignan et de Soissons dans leurs affaires de Savoie.

R^{de} JEAN-BENOIT, cohéritier universel de son père, prieur de St-Martin, nommé par lettres de l'Official de Moûtiers, du 14 fév. 1658, chanoine de Tarentaise.

FRANÇOISE, fille aînée, ép., cont. dot. du 30 nov. 1653, M^{re} Claude Greppat, fils de feu M^{re} Jacques, viabilli de l'archevêque de Tarentaise. Elle était morte av. 1679. Son fils, le sieur Claude-François (que je trouve appelé Greppat de Confens ou même en 1681, seigneur de Confens), est légataire au testament de 1679.

JEANNE-FRANÇOISE, ép., cont. dot. du 23 déc. 1662, Spect^r François de Lachenal, bourgeois de Moûtiers, 1^{er} noble syndic de ladite ville, juge d'appel du marquisat de St-Maurice et de l'archevêché de Tarentaise. Elle était veuve en 1681.

JEAN-FRANÇOIS (second lit), capucin. Mort avant 1674.

ETIENNETTE, morte avant 1659.

II. N° DONAT CHAPEL (premier lit), cohéritier universel de son père pour la seigneurie de Saint-Laurent, avec juridiction haute, moyenne et basse, tous les biens de Saint-Thomas et de Saint-Eusèbe-de-Cour, Doney, Hauteville la maison paternelle du bourg Saint-Maurice, la maison de Chambéry, etc., etc. Comte de Saint-Laurent (Erection en comté moyennant 7,252 florins. Comptes de son hoirie : la date n'y est pas). Conseiller et secrétaire d'Etat et des finances de l'Etat de Savoie, le 5 nov. 1666, il fut nommé secrétaire des guerres et milices. En 1679 il était, en outre, maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Il ép., convenant, matrim. du 4 avril, contrat dotal du 29 avril, quittance dotal du 10 juin 1676, D^{ne} Angélique-Marie Ferrari, fille d'illustre Mess^{rs} Jean-André, comte de Bagnolo, conseiller d'Etat et président général des finances de S. A. R. Il était mort avant 1683. Le 27 juin 1698, la part d'intérêt qu'il avait prise dans les fabriques de soie fondées par son frère, fut vendue aux enchères par les héritiers dudit comte de Saint-Laurent, et adjugée pour 1,300 florins à M^{re} Urbain Villion, maître moulinier.

JEANNE-MARIE-MARGUERITE, ép., cont. dot. du 30 juillet 1712, N° François, fils de N° Baltazard-Régis de la Rochette. Elle teste le 6 mars 1720, nommant héritier Victor-Amédée Chapel, comte de St-Laurent, son frère, et N° François de Régis, son mari, par parts égales. Elle mourut avant son frère.

LOUISE, ursuline à Chambéry, contrat du 26 nov. 1697. Etaient toutes les trois mortes av. le C^{de} de St-Laurent, leur frère.

JULIENNE, religieuse aux révérends dames de N.-D. de Lorraine de la cité d'Aoste. Contrat d'entrée du 29 mars 1698.

GABRIELLE, ursuline à Chambéry, contrat du 26 mai 1705.

III. S. Ex. VICTOR-AMÉDÉE CHAPEL, né au bourg Saint-Maurice le 10 octobre 1682, comte de Saint-Laurent et de Salins (qu'il acheta le 9 mars 1722 de ses cousins-germains). Malgré son bas âge il fut, par patentes du 27 mai 1687, nommé maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, avec gage immédiat et sans obligation de service, en considération des services rendus par son père dont, par sa mort, il n'avait pu être récompensé. Ces patentes ne furent entérinées que grâce à deux jussions expressées du 28 juin et du 26 juillet suivant. Il fut ensuite nommé premier officier des finances par patentes du 16 avril 1717; général des finances par patentes du 31 janvier 1733; premier secrétaire d'Etat pour les affaires intérieures par patentes du 19 mars 1750. Il ép., le 19 sept. 1726 (R. P. de Saint-Léger), Françoise de Champollion, veuve de N° François de Manuel. Il codicilla (n'ayant pas eu le temps de faire un testament) le 12 novembre 1756. Lègue tous les effets mobiliers qu'il avait à Turin à l'hôpital général de la Charité de ladite ville. Lègue le fief et comté de Saint-Laurent, la maison de Chambéry, le jardin de Nezin au comte Joseph Milliet de Saint-Alban, à la charge de payer pendant dix ans, audit Hôpital, une pension annuelle de 400 livres. Lègue tous ses autres biens à N° Alexis de Charbonneau, son cousin issu de germain, à la charge de payer, pendant dix ans, audit Hôpital, une pension annuelle de 900 livres. Lègue le comté de Salins à son cher cousin le comte François Chapel de Rochefort, auquel il ne laisse rien de plus, parce que, n'ayant qu'une fille, il peut bien la partager. Saint-Alban et Charbonneau étaient chargés de payer ses dettes. Il mourut dans ces intentions le lendemain, 13 novembre 1756. Son plus proche parent, le comte François Chapel, ataqna ce codicille et voulut prendre possession de cette hoirie, sous bénéfice d'inventaire, soutenant que les biens du comte de Saint-Laurent, mort *ab intestat* lui appartenaient en vertu du fideicommiss apposé au testament de N° Jean Chapel, leur aïeul commun, du 15 novembre 1679. Le Roi ayant évoqué ces contestations, établit une délegation par lettres patentes du 22 janvier 1757, devant laquelle François Chapel poursuivit son instance jusqu'à son décès arrivé le 20 juin 1760. Après lui Anne-Marie Chapel de Rochefort, sa fille et héritière universelle, et Jean-Joseph de Bracorens de Savoiron, son mari et mandataire général continuèrent l'instance. Par sentence du 11 mai 1765, la délegation maintint les dispositions du codicille, sans préjudice pour les droits de fideicommiss, si on pouvait les établir. Les mariés Bracorens ayant justifié par titres de la composition du fideicommiss établi par le testament ci-dessus : les seign^{rs} Milliet et Charbonneau ayant reconnu qu'à l'exception d'une dizaine de mille livres, prix des acquisitions faites n'équivalant pas les biens démembrés, tous les biens de Savoie étaient compris dans le fideicommiss et l'hoirie de S. Ex. étant, en outre, grevée de plus de 15,000 livres de dettes, ils auraient été en grave perte en acceptant l'hoirie, ils reconnurent au Roi qui, par patentes du 19 février 1768, les restituait en temps pour repousser ladite hoirie. La délegation confirma par sentence du 31 août suivant. Les comptes respectifs des seigneurs Milliet et Charbonneau furent réglés par ordonnance du 14 juin 1771, et transaction entre les mariés Bracorens et Alexis Charbonneau, du 18 janvier 1774 (Ex qua).

ANTOINE CHAPEL, mort avant 1590.

JACQUES CHAPEL.

JEAN CHAPEL, JEAN, MAURICE, PIERRE, MAURICE CHAPEL, tous témoins au testam^t de Pernette Chevray, 1590. Leur parenté n'est pas marquée.

JEAN, témoin au test^t de 1625.

Hon^{ble} PIERRE CHAPEL, syndic des Echines, 1626.

Honorable VULLIERMOZ, mort avant 1659.

Honorable MATHIEU, ép. Ginette Auxionne. Il teste le 10 déc. 1632, en faveur de son fils, lui substituant Vuilliermoz et Jacquemoz, frères du testateur.

N° FRANÇOIS, cohéritier universel de son père; praticien et bourgeois du bourg Saint-Maurice. Il teste le 28 juillet 1658 en faveur du sieur Jean Chapel, trésorier provincial de Tarentaise, son cher frère.

Honorable PIERRE substitué au testament de 1659.

Honorable JACQUES, bourgeois du bourg Saint-Maurice. Il teste le 8 juillet 1659 : legs à Jeanne-Françoise, fille de feu Claude Crossend ou Cressens, sa femme. Il substitue à ses héritières universelles ci-dessus nommées, le sieur Jean Chapel, trésorier provincial de Tarentaise, et Pierre, fils de feu Vuilliermoz Chapel, ses cousins.

PÉRONNE, ép., cont. dot. du 23 sept. 1674 (mariés à Lémenc le 1^{er} oct.). N° Claude-Henri Paernat de la Palud.

CHRISTINE, religieuse clarisse à Moûtiers, cont. d'entrée en religion du 25 mai 1666. Etait professe en 1674.

N° PHILIBERT CHAPEL, cohéritier universel de son père, notamment pour le château et seigneurie de Rochefort, et les maisons de Moûtiers et de Nezin, etc., avocat et docteur en droit de l'Université de Valence le 25 nov. 1672; avait été nommé trésorier provincial de Tarentaise par patentes du 1^{er} octobre 1668, directeur général des affaires du prince Emmanuel-Philibert de Savoie-Carignan, par patentes du 27 mai 1683, intendant général du même par patentes du 17 mars 1689, conseiller et chevalier d'honneur surnuméraire au Souverain Sénat de Savoie par patentes du 11 mars 1695. Il épousa, contrat dotal du 15 août 1682 (mariés à Saint-Léger de Chambéry le 12 septembre), D^{ne} Anne de Roner de Bressieu, morte à soixante-huit ans, enterrée à Lémenc le 11 oct. 1732. Le 13 fév. 1688, il achète du prince de Carignan la seigneurie de Chamoux. En 1700, du même prince le vicomté de Maurienne. — Le 17 mars 1700, il est investé, moyennant 6,000 liv., de la terre et paroisse de Salins dont il est investi en titre et dignité de Comte pour lui et ses successeurs : patentes vérifiées le 30 juillet suivant. Il testa le 26 juin 1706 et fut enterré à cinquante-six ans à Lémenc, dans la chapelle de Saint-Concors, le 25 sept. 1709. C'est lui qui fonda à Nezin, près Chambéry, les fabriques de soie, dont il est question au n° 359.

ANNE-MARIE, ép., cont. dot. du 25 juin 1677 (mariés à Lémenc le 24 juill.). N° Jacques de Quintal Cornette dans l'escadron de Savoie en 1679.

JEANNE, ANNE-FRANÇOISE, ANNE, héritières univ. de leur père. Testam^t de 1659. Elle était veuve d'Amédée de la Planche. Sa fille Jacquemine est légataire au test^t de 1659.

MARIE-CLAUDINE, bapt. le 30 juin 1692.

THÉRÈSE, bapt. le 11 juil. 1699. Teste le 18 janv. 1741 en faveur de son frère François.

FRANÇOIS, dernier fils, né à Moûtiers le 26 oct. 1703. C^{de} de Salins, Rochefort, vic^{de} de Maurienne après la mort de ses frères. Il hérita universellement de son frère Jean, mort le 23 mars 1721. Le 30 mars suivant, avec son frère Jean-Louis, il vendit le comté de Salins à N° Gaspard Millet. Cette vente ayant été annulée, il revendit Salins à Victor-Amédée Chapel, son cousin-germain, le 9 mars 1722, lequel, par son codicille de 1756, le laissa de nouveau à François. François était commandant de la province de Tarentaise, lorsqu'il épousa, contrat de mariage du 6 oct. 1737 (mariés à Lémenc le même jour), D^{ne} Anne-Sophie (fille de feu illustre Messire Henri-Auguste-César, capitaine des classes du roi de Prusse et bailli dans les Etats de Brandebourg, et de feu D^{ne} Suzanne Schmidt), native de Berlin et demeurant à Chambéry avec son beau-père, le seig^r Gabriel Bagueret, citoyen de Genève, ex-conseiller de S. M. Czarienne, lequel avait épousé, en 1722, à Nuremberg, la susdite dame Suzanne Schmidt. Il testa le 18 juin 1760 et mourut le 19 oct. 1760. Elle vivait encore le 27 fév. 1764, jour où, moyennant une pension, elle renonce à tous ses droits en faveur de sa fille Marianne (sic).

JEAN, cohéritiers universels de leur père en 1706. L'ainé des fils vivants en 1706. Le 29 juill. 1713, lesdits frères s'étaient reconnus débiteurs envers le prince de Carignan de 88,000 livres restant de ce que leur père lui devait solidairement avec le marquis Cagnol, pour l'achat des fiefs de la Maurienne à eux vendus par acte du 13 fév. 1688. Pour payer cette somme, ils vendent la seigneurie de Chamoux avec les quatre paroisses en dépendant, à S. E. Pierre Mellarède, ministre d'Etat, par acte du 28 oct. 1745. — Voir MELLARÈDE.

JEAN-LOUIS, baptisé à Lémenc le 12 octobre 1693. Le 29 juill. 1713, lesdits frères s'étaient reconnus débiteurs envers le prince de Carignan de 88,000 livres restant de ce que leur père lui devait solidairement avec le marquis Cagnol, pour l'achat des fiefs de la Maurienne à eux vendus par acte du 13 fév. 1688. Pour payer cette somme, ils vendent la seigneurie de Chamoux avec les quatre paroisses en dépendant, à S. E. Pierre Mellarède, ministre d'Etat, par acte du 28 oct. 1745. — Voir MELLARÈDE.

JEAN-LOUIS, né le 6, bapt. à Saint-Léger le 7 sept. 1696, mort av. 1706.

MARIE, enterrée à Lémenc, à quinze mois, le 26 mai 1697.

JEAN-LOUIS-JOSEPH, bapt. à Lémenc le 19 avril 1743, mort jeune.

IV. JOSEPH, né le 27 déc. 1740, mort âgé de huit jours.

ANNE-MARIE-FRANÇOISE, comtesse, vicomtesse et dame desdits lieux, héritière universelle de son père, qui lui substitue par fideicommiss, ses enfants mâles d'ainé en aîné, à la charge par eux de porter son nom et ses armes. Elle épousa, contrat dotal du 3 mai 1763 (mariés à Lémenc le même jour), N° Jean-Joseph de Bracorens de Savoiron. Du consentement de N° Joseph Paernat de la Palud, son parent et curateur, elle se constitua en dot tous les biens qu'elle possédait comme seule héritière de son père.

N. B. — Tous les faits inscrits en ce tableau sont tirés d'actes authentiques, marqués par leurs dates, existant aux archives de M. le C^{de} de Savoiron.

CHARANSONAY (DE)

SEIGNEURS DUDIT LIEU, DE MALAGNY, DE ST-MARCEL, DE PUISGROS EN GENEVOIS ET EN SAVOIE.



P. d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

(BESSON. Ch.-Aug. DE SALES).

Selon d'autres, le fond serait d'argent.

On trouve de nombreuses brisures, comme lambel, engrelure d'azur, étoile sur l'épaule du lion (*Pourp. hist.*, p. 386).

Selon GUICHENON, CHARANSONAY portait d'argent au sautoir de gueules accompagné de 4 alérions de sable (*Ind. Arm.*).

Je ne sais à qui peut se rapporter ce blason.



ANCIENNE famille originaire du Genevois, qui s'est divisée en plusieurs branches établies dans diverses parties du duché. Le château de Charansonay était situé dans la paroisse de Massingy, près Rumilly : il paraît qu'il existait aussi une maison-forte de ce nom dans la paroisse de Doussard au mande-

ment de Faverges, s'il faut en croire un vieux recueil topographique de la bibliothèque du M^s Costa. Une localité de ce nom existait aussi au faubourg de Maché de Chambéry. L'orthographe de ce nom est des plus variables : Chalansonay, Chalanzonay, Charançonai, Charansonex, etc., etc. M^{sr} Charles-Auguste de Sales (*Pourpris historique, etc.*, f^{os} 383 et suivants) dit, en parlant de cette « grande et illustre famille avant que d'en entreprendre le discours, je dois bien dire, en avouant mon insuffisance, qu'après avoir vu « plus cent titres authentiques de cette Race, j'y ai trouvé tant d'embarras, par la multitude « des personnes, par la mêmeté des noms d'Amé, de Jean, de Jacques, de François, de « Pierre et de Nicolas, prêche en même temps, dont les vns sont de l'Ayeul, du Pere et du « fils tout ensemble, des Oncles, des Neveux et des Cousins. Et outre cela, tant d'Ecclesiastiques, et de naturels et même tant de Roturiers de même nom et surnom qu'à moins d'avoir « toutes leurs archives en libre disposition et une patience de Job, je ne pense pas qu'on « puisse bien faire la teneur de cette Généalogie. » Pour moi, qui écris deux cent quinze ans après, la difficulté est insurmontable : aussi je me borne à donner en ordre chronologique les rares renseignements que j'ai pu ajouter au résumé donné par le vénérable évêque de Genève. Les Charansonay, quoique Charles-Auguste de Sales n'en dise rien, devaient être éteints de son temps; du moins, passé le commencement du XVII^e siècle, je ne retrouve plus rien sur eux.

1278. 1^{er} novembre. PIERRE, RODOLPHE et PIERRE DE CHARANSONAY passent reconnaissance pour les fiefs qu'ils tiennent aux territoires de Saint-Marcel et Charansonay (*Somm. des fiefs*).

1285. 10 des kal. de mars. GIRARD DE CHARANSONAY est fidéjusseur au contrat de mariage Conzié Rumillier (Arch. Savoironx).

1341. 2 avril. Mess^{rs} THÉOALD DE CHARANSONAY, curé d'Anthon, et N^o ROLET DE CHARANSONAY, frères, sont témoins à un acte passé à Rumilly (Arch. Savoironx).

1411. PIERRE DE CHARANSONAY, damoiseau, habitant à Saint-Marcel, et Pierre le jeune, son fils, achètent de N^o Hugonin Brunier, des servs à Rumilly et Alby que N^o Rolet de la Rochette lui avait vendus (Arch. Thuiset).

1414. Mess^{rs} AMÉDÉE DE CHARANSONAY, prieur de Sillingy, au diocèse de Genève, dépendance de Cluny, reçoit du chef d'ordre quittance d'une redevance de 6 livres tournois dues par le susdit prieur (Arch. Thuiset).

1416. Mess^{rs} FRANÇOIS DE CHARANSONAY était prieur du prieuré de Lémenc (Chapperon, *Chambéry au XIV^e siècle*, p. 88). Il l'était encore en 1419 (Arch. Morand) et en 1421 (Chapperon, p. 69). A cette époque, une branche de cette famille (*Id.*, p. 64) habitait au faubourg de Maché, un mas portant le nom en *Charansonex*.

1417. 8 avril. N^o seigr JACQUES DE CHARANSONAY, comme mandataire de son frère, N^o et religieux seigr mess^{rs} François de Charansonay, prieur du prieuré de Chindrieu, laude et ratifie une vente (Arch. Savoironx).

1418. 10 janvier. PIERRE DE CHARANSONAY est investi de la maison-forte de Saint-Marcel et dépendances (*Somm. des fiefs*).

1419. 24 novembre. N^o JACQUES DE CHARANSONAY, témoin à un acte (Arch. Thuiset).

1421. 10 avril. N^o JACQUES DE CHARANSONEX est inféodé de la juridiction sur vingt-cinq feux et hommes du mandement de Rumilly, avec appartenances et la juridiction de la ville de Rumilly (*sic*) (*Somm. des fiefs*).

1^{er} juin. N^o HUGONIN DE CHARANSONEX, investi de biens et droits féodaux audit lieu (*Ibid.*).

11 juin. N^o JACQUES DE CHARANSONEX est investi d'une maison-forte près Charansonex (*Ibid.*).

1425. 1^{er} février. N^o PIERRE DE CHARANSONAY, damoiseau, et D^{lle} Françoise, sa femme, font un albergement (Arch. Saint-Jorioz).

1426. 26 janvier. Vénér^{ts} Mess^{rs} FRANÇOIS DE CHARANSONAY, élu prieur de Contamine par les moines dudit couvent, qui adressent une supplique au pape Martin V, pour le prier de ratifier leur choix (Arch. de Cour).

1428. N^o JACQUES DE CHARANSONAY, témoin à un acte (Arch. Morand).

1429. 14 novembre. N^o JACQUES DE CHARANSONEX (*Voir* acte 1421) reconnaît tenir en fief noble et paternel, sous hommage, sa maison-forte de Charansonex, avec jurid. omn. h., m. et b. m. et m. emp. avec hommes, hommages, cens, servs et autres tributs (*Somm. des fiefs*).

1439. 28 juillet. D^{lle} MARIE DE CHARANSONAY, femme de N^o Jacques de Pesmes, fait son testament (Galiffe, *Not. géneal. des fam. genevoises*, t. III, p. 399).

1444. AMÉDÉE DE CHARANSONAY, prieur de Talloires (Besson, p. 134).

1447. 26 juin. JACQUES, FRANÇOIS et NICOD DE CHARANSONEX sont investis de leur maison-forte et des autres biens féodaux qu'ils tiennent au mandement de Rumilly (*Somm. des fiefs*).

1451. 5 juillet. R^d mess^{rs} AMÉDÉE DE CHARANSONAY, licencié ès-décrets, prieur du prieuré de Talloires de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Genève, et administrateur du prieuré de Nantua de l'ordre de Cluny, au diocèse de Lyon, au nom de mess^{rs} Jean de Grolée, custode de l'Eglise de Lyon (Arch. Cevins). Dans le même acte figure comme témoin N^o Claude de Charansonay.

1454. 17 novembre. AMÉDÉE DE CHARANSONAY, seigneur de Puisgros, épouse Amédée, fille de Jacques du Fresnoy et de Jeanne de Menthon (*Pourpr. histor.*, p. 534).

1457. 3 mai. N^o HUGON DE CHALANZONAY. Ses hoirs sont nommés avec N^o Polie, femme de N^o Claude Brunier, comme abornant des biens acquis par ladite Polie (Arch. Savoironx).

1460. 30 avril. N^o AYMÉE DE REYNOZ, veuve de N^o Hugonin de Charansonay, alias de Malagny, et N^o Jacques, son fils, achètent des biens à Reynoz, paroisse de Motz, en Chautagne (Arch. la Serraz).

1461. 27 septembre. N^o PIERRE DE CHARANSONAY est témoin à un acte (Arch. Savoironx).

1463. CATHERINE, fille de François de Blonay (Degré X), était veuve de N^o Jacques de Charansonay.

1464. 1^{er} février. N^o JEAN DE CHARANSONAY revend des censés qu'il avait achetées en 1458 (Arch. Savoironx). Il possédait, à Malagny, déjà en 1454 (*Ibid.*).

24 avril. Les mêmes, déjà nommés à l'année 1447, sont investis des fiefs et arrière-fiefs qu'ils possèdent dans le comté de Genevois (*Somm. des fiefs*).

1469. 30 juin. JACQUES et JEAN, frères, fils de feu Hugon de Charansonay, de Malagny, reconnaissent tenir en fief du prince Louis de Savoie, les biens qu'ils ont acquis de Michellet de Bruière, formant une rente féodale rière le mandement de Rumilly (*Somm. des fiefs*).

1470. 28 février. N^o PIERRE DE CHARANSONAY, de Saint-Marcel, nommé dans un acte (Arch. Savoironx).

16 juin. R^d Mess^{rs} AMÉDÉE DE CHARANSONAY, prieur de Talloires (Arch. Saint-Jorioz).

1473. 19 janvier. JACQUES et NICOD, frères, fils de feu Jacques de Charansonex, reconnaissent tenir par indivis en fief n., pat. et anc. leurs maisons-fortes situées à Charansonex, avec omnimode juridiction et dernier supplice (*Somm. des fiefs*).

24 décembre. N^o NICOD DE CHARANSONAY abornant des biens à Rumilly (Arch. Savoironx).

1477. 5 janvier. N^o CLAUDE, fils de N^o Jean de Charansonay, témoin au contrat de mariage de N^o Jean de Fernex (Galiffe *passim*, t. II, p. 180).

1482. 7 mars. N^o PIERRE DE CHARANSONAY, de Saint-Marcel, comme mandataire de N^o et P^t seigr Louis de Charansonay, seigr de Puisgros, son neveu, laude la vente d'une maison à Rumilly (Arch. Savoironx).

1485. 28 juin. N^o LOUIS DE CHARANSONAY, seigr de Puisgros, passe reconnaissance pour les hommes et rentes féodales de Puisgros (*Somm. des fiefs*).

1488. 6 novembre. N^o PIERRE DE CHARANSONAY, de St-Marcel, est témoin à un acte passé à Rumilly (Arch. Savoironx).

1491. 10 août. N^o LOUIS DE CHALANZONAY, caution dans un acte (Arch. Pelly).

1495. 5 juillet. N^o JACQUES DE CHALANZONAY abornant des biens à Saint-Félix (Arch. Savoironx).

1498. NICOLAS, PIERRE, AYMON et ANDRÉ DE CHARANSONAY, cousins à différents degrés, étaient tous religieux à Talloires (*Pourpr. histor.*, p. 384).

AMÉDÉE DE CHARANSONAY, prieur de Talloires ladite année. Permuta avec son successeur en 1515 (Besson, 134).

1499. 28 mai. Hommage et investiture par et pour LOUIS DE CHARANSONAY, en son nom et comme tuteur de Claudine, fille de Jacques de Charansonay, et de Marguerite de Gings, sa femme.

28 mai. Hommage prêté par N^o Jean de Charansonay. (J'ai oublié de marquer la provenance de ces deux actes.)

1500. AMÉDÉE DE CHARANSONAY, prieur de Saint-Victor vers 1500 (Besson, p. 95).

24 mai. N^o LOUIS DE CHARANSONAY, seigr de Puisgros, N^{os} Louis et Amé, fils de feu N^o Nicod de Charansonay, N^o Antoine de Charansonay, fidéjusseurs au contrat de mariage de Christin de Charansonay avec Marie-Hélène de Chenex (*Pourpr. histor.*, p. 386). *Voyez* le fragment existant à la page suivante.

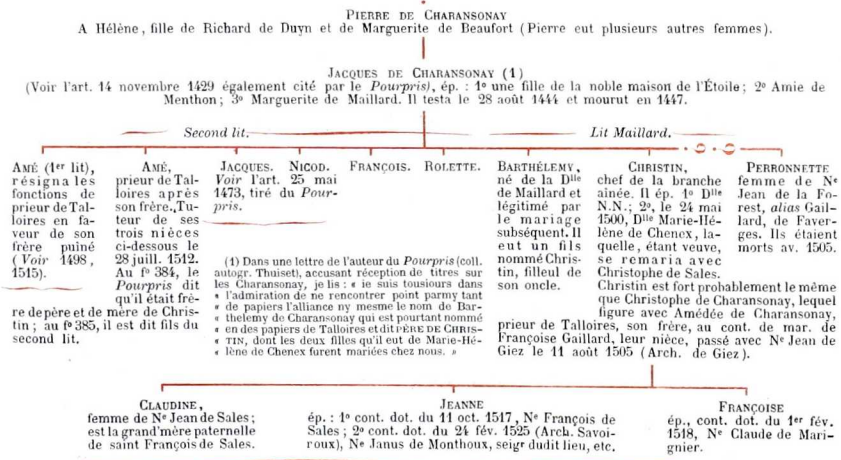
1503. 17 octobre. CLAUDE DE CHARANSONAY, de Saint-Marcel, fils de N^o Jacques de Charansonay, des Bois, (*de nemoribus*), témoin ledit jour à un acte (Arch. Savoironx).

6 novembre. CLAUDE DE SAINT-MARCEL, alias de Charansonay, témoin à Rumilly (*Ibid.*).

1504. Au commencement du mois de novembre, mourut à Chambéry N^o Amédée de Charansonay, lequel était fils de feu N^o Jean, et petit-fils de N^o Pierre de Charansonay. (Chapp., *passim*, p. 356, qualifie ce dernier de seigr de Malver : selon toute probabilité il faut lire Malagny). — Mess^{rs} Aymon de Charansonay, aumônier de l'évêque de Genève, frère, et Jacques et Jean, fils du défunt, faisaient transporter le corps, de leur maison du faubourg Maché à l'église de Lémenc, avec les armoiries pures de Charansonay. D'autres nobles de Charansonay, savoir : Jacques, seigr de Malagny ; Claude, seigr de St-Marcel ; Louis et Jean de Charansonay, seigrs de Puisgros ; Christin de Charansonay ; D^{lle} Claudine de Charansonay, femme de Sibuet de la Balme, se prétendant les aînés, s'opposèrent à ce que les premiers nommés portassent les armes pures de Charansonay. Louis de Miolans, maréchal de Savoie, devant lequel la difficulté fut agitée, prononça que le frère et les fils du défunt et les leurs à l'infini, seraient tenus de briser le lion d'une étoile d'argent sur l'épaule droite (*sic*). Le *Pourpris historique, Chambéry au XIV^e siècle*, etc., racontent cet incident à peu près dans les mêmes termes. Il est regrettable que les motifs de cette décision ne soient pas énoncés : ils nous auraient appris en vertu de quel texte de loi inconnu, un simple et regrettable usage se changeait en droit. Il faut encore noter que si le qualificatif de droite, appliqué à l'épaule du lion, n'est pas une erreur des chroniqueurs, cette décision équivalait à un compromis purement moral, attendu que l'épaule droite d'un lion ne figure jamais dans un blason. En outre, il est au moins curieux que par arrêt, il y eut six mâles aînés dans une famille, sans compter leurs enfants !

1512. JEAN DE CHARANSONAY, curé de Bauges (sic), et ANTOINE DE CHARANSONAY, naturel, témoins (*Pourpr. histor.*, 372).
1515. AMÉDÉE DE CHARANSONAY, d'abord ouvrier, puis, par résignation de son frère Amédée (*Ibid.*, f° 384), prieur de Talloires (Besson, f° 134).
1517. 15 octobre. CLAUDE DE CHARANSONAY, religieux de Contamine, témoin au codicille d'Hélène de Chenex (*Ibid.*, 382).
1523. 2 janvier. N^e JACQUETTE, veuve de N^e Jacques de Charansonay, au nom des N^{es} et R^{ds} Jean et Jacques et N^e George de Charansonay, ses fils, admodie des biens situés à la Chiésaz. L'acte est passé à Malagny, dans la maison desdits frères (Arch. Savoix).
1528. 23 août. CLAUDE DE CHARANSONAY, docteur ès-droits, vicaire de R^{me} seigr Jean-Philippe de Grolée, archevêque de Tarentaise (Arch. Savoix).
- 14 septembre. N^{es} AMÉDÉE et FRANÇOIS DE CHARANSONAY ont reconnu certains biens en faveur du prieur de Lémenc, rière Lonne (Arch. du Sénat de Savoie).
1532. 28 avril. N^e D^{lle} FRANÇOISE, fille de feu N^e et P^t Claude de Charansonay, seigr de Saint-Marcel, paroisse de Saint-Félix, épousa, contrat de mariage dudit jour (Arch. Pelly), N^e Louis de Saint-Jeoire, de la paroisse d'Alex, fils naturel du coseigr de Ferrières. N^e George de Charansonay, son frère, lui constitue en dot les hommes et hommages qu'il possède dans les mandements de Cruseille, Truchet, Menthon, Dingy et Val-des Clefs, valant 900 florins d'or, plus 600 florins. Le contrat est passé en la maison-forte dudit George, à Malagny, paroisse de Saint-Félix.
1535. JEAN DE CHARANSONAY, prieur de Talloires (Besson, f° 88).
- JACQUES DE CHARANSONAY, un des trente-deux chanoines de Genève qui se réfugièrent à Annecy (*Ibid.*)
- JEAN DE CHARANSONAY, chanoine de Genève en 1535 (*Ibid.*)
1542. 12 juillet. GEORGE DE CHARANSONEX, seigr dudit lieu, prête hommage au roi de France (*Somm. des fiefs*). Est, peut-être, le George de Charansonay qui fut père de D^{lle} Claudine qui aurait épousé : 1^e Antoine de Beaufort ; 2^e Claude de Chatillon.
- 18 juillet. FRANÇOIS DE CHARANSONAY, seigr de Puisgros, prête hommage au roi de France (*Somm. des fiefs*).
1545. 10 novembre. FRANÇOIS DE CHARANSONAY, seigr de Puisgros, et N^e GEORGE DE CHARANSONAY, sont nommés comme abornant des biens situés à Saint-Marcel (Arch. Savoix).
1547. 19 août. N^e CHARLES DE CHARANSONAY prête hommage au roi de France (*Somm. des fiefs*).
1548. 7 novembre. N^e MAURICE DE CHARANSONAY présent à un arbitrage (Arch. Pelly).
1551. 22 juillet. JEAN DE CHARANSONAY, chanoine, est nommé prévôt de l'Église de Genève (Besson, f° 85).
1554. 18 juin. D^{lle} LOUISE, fille de feu N^e Claude de Charansonay, seigr de Saint-Marcel, fait donation de tous ses biens à N^e et P^t George de Charansonay, chevalier, seigr dudit lieu, son cousin. Acte passé au château de Charansonay (Arch. la Serraz).
1555. Janvier. Légitimation par le roi de France, pour D^{lle} Françoise de Charansonay, fille donnée de Mess^{re} Jacques (Arch. du Sénat de Savoie).
- 30 octobre. N^e GEORGE DE CHARANSONEX a reconnu certains biens en faveur du prieur de Lémenc (*Ibid.*).
1565. 13 décembre. R^d Mess^{re} JACQUES DE CHARANSONAY. Ses hoirs sont mentionnés pour des biens à la Chapelle (Arch. Savoix).
1566. 24 avril. Déclaration de noblesse pour Jean Charansonay (Annexe. Preuves 1723. Bibl. du roi à Turin).
1593. 23 février. D^{lle} JEANNE DE CHARANSONAY, femme de N^e Jacques de Menthon de Beaumont (Arch. la Serraz).
- 7 septembre. N^e et V^e Mess^{re} LOUIS DE CHARANSONAY, curé à Duing (Arch. Saint-Jorioz).
1602. 23 janvier. PHILIBERT, fils donné de feu Mess^{re} Jean de Charansonay, est témoin à Alby (Minutes Roland, Arch. Savoix).
1603. 4 mars. D^{lle} MAURISE DE CHARANSONAY. N^e Jean Exertier se porte caution pour elle (Arch. Manuel).

Il est évident qu'un grand nombre des personnages plus haut énumérés font un double emploi, ainsi que quelques-uns de ceux inscrits dans le fragment ci-dessous tiré du *Pourpris historique*, f^{os} 382 à 388.



Une branche de cette famille, du nom de Charansonais, établie près de La Mure, au diocèse de Grenoble, qui, selon Guy Allard (*Diet. du Dauphiné*, Ed. Allier, t. I, col. 248) y était venu anciennement du Piémont, portait d'argent au lion de sable couronné, lampassé et armé d'azur à la bordure engrelée de même, s'éteignit en la personne de Jeanne de Charansonais, qui épousa, en 1586, Jacques Chambrier.

Pour la transmission des fiefs de Charansonay et de Puisgros, voir aux FIEFS.

CHARBONNEAU (DE)



P. d'azur au bras d'or armé d'une fronde d'argent chargée d'une pierre du même, sortant d'un nuage de même volant à senestre (1). — Cimier : Un homme issant avec casque et cuirasse, tenant une lance d'argent. — Devise : NEC FERRO NEC IGNE.

(Patentes de noblesse 1659, reg. 57. Pat. Sav., f° 66. Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).



HORIER (*Estat politique de la province de Dauphiné*, t. III, f° 173) nous dit que « Remond Charbonneau des Chabeuil, fils de Barrachin, vivoit l'an « 1506. Remond Charbonneau, fils de Jean de Charbonneau et de Barbe Roux, « est son petit-fils. Jean Charbonneau, Conseiller du Roy, Maistre ordinaire en « la Chambre des Comptes de Dauphiné, vient d'une autre branche, du meme « tige. De Gueules à la Fronde mise en pal et passée en triple Sautoir d'Or, chargée d'un « Caillou rond d'Argent et costoyée de 2 Caillous de mesme en pointe. » Selon Guy Allard (*Dictionnaire du Dauphiné*, édit. Allier, t. II, col. 248), cette famille, venue du Valentinois, a été anoblée en la personne de Jean Charbonneau de Grenoble, par un office de Maître des

(1) Cette description, seule authentique, n'est pas conforme à un vieux cachet que posséda la famille.

Comptes, dans lequel il était mort il y avait peu d'années. Il avait pris les mêmes armoiries que celles déjà décrites, et y avait ajouté un bras d'argent mouvant du côté senestre du chef. Il laissa un fils trésorier de France.

Fort probablement les Charbonneau sont descendus de la même souche, quoique déjà en Savoie, du temps de Guy Allard, celui-ci n'en parle pas. Un fait est certain, c'est qu'ils viennent du Dauphiné où ils possédaient des biens à Sainte-Marie-d'Alloix et à Saint-Vincent-de-

PIERRE CHARBONNEAU, de Sainte-Marie-d'Alloix en Dauphiné. Il ép. D^{ne} Denise Combé ou Tombé, laquelle teste le 29 août 1652 (*), nommant héritiers ses fils ci-dessous, les substituant l'un à l'autre. Elle codicille le 31 août suivant (*). Lui mourut quelques mois avant son fils Ignace.

N^o IGNACE DE CHARBONNEAU, deuxième fils. Nommé aux Patentes de noblesse de 1659. Il était capitaine au régiment du commandant Aiazza, troupe de Savoie au service de la République de Venise. Etant sur le point de partir pour Candie, il ajoute un codicille le 9 avril 1661 (*) au testament qu'il a fait à Turin. Légue à D^{ne} Anne, sa sœur, son habitation, sa vie durant, dans la maison-forte et noble que le testateur possédait à Sainte-Marie-d'Alloix, au mandement de la Buissière, comme héritier de feu le sieur Pierre Thomas, son oncle, avec la moitié du revenu pour en jouir concurremment avec N^o Jean-Louis de Charbonneau, son frère. 1^{er} capitaine et major audit régiment, lequel est héritier universel d'ignace. Il fut tué dans une affaire contre les Turcs en 1664 (*).

CHARLES, fils aîné. A dû rester en noblesse de 1659. D'après une note (*) il aurait épousé Anne Charlon et serait mort sans enfants. Mort av. 1661.

I. N^o JEAN-LOUIS DE CHARBONNEAU, troisième fils. Obtient en Savoie avec son frère Ignace, des patentes de noblesse le 25 août 1659 (citées au folio précédent). Le 13 mai 1660 (*), il teste à Trino, en Piémont, avec son frère Ignace, en faveur l'un de l'autre. Ils partent (par brevet du 17 mai 1660 (*)), il avait été nommé capitaine et sergent-major au régiment que Son Altesse envoyait au service de Venise, sous les ordres du commandeur Boniface Aiazza, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en juillet 1661, avec la flotte vénitienne. Ignace ayant été tué en 1664, quelques mois après la mort de leur père, Jean-Louis fut héritier universel. Résulte d'une pièce du 7 octobre 1682 (*). Il fut lui-même tué en 1672 (*) dans une expédition à Savone. Il avait épousé en Savoie D^{ne} Jacqueline Mary, qui, pendant l'absence de son mari, fut pourvue d'un curateur le 1^{er} déc. 1671 (Arch. du Sén. de Sav.). Elle fut nommée héritière universelle par le testament du 21 décembre 1704 (Arch. Savoyroux) de son frère Spect Marc Mary, et défera cette hoirie entière à son fils Marc, dans son contrat de mariage de 1708.

II. N^o MARC DE CHARBONNEAU, né à Sainte-Marie-d'Alloix, ainsi que son père (Testam. 1734 (*)). Il épousa, par contrat dotal du 19 fév. 1708 (*) passé à la maison de Montleury, près Grenoble, D^{ne} Isabelle de Quintal, fille de N^o Jacques et de D^{ne} Anne-Marie Chapel. Dans ce contrat, il renonça à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens de Charles, de R^o Mess^{rs} Bonaventure et Anne, ses oncles et tante, situés à Sainte-Marie-d'Alloix et à Saint-Vincent-de-Mercuze et dans tout le Dauphiné. Il demeurait à Aiguebelle avec sa mère, dont il fut héritier universel. Il testa le 6 oct. 1734 (*) en faveur de sa femme, laissant 4,500 livres à chacun de ses enfants. Elle, veuve, testa le 9 février 1746 (*) en faveur de son fils Joseph, et cassa un testament précédent du 12 février 1742. Elle avait obtenu, le 14 février 1738, déjà veuve (Arch. du Sén. de Sav.), des patentes pour la rénovation de son fief du Chanay qu'elle possédait par indivis avec le sieur Bazin.

MARIE-HYÉRONIME, baptisée le 22 juillet 1717 (R. P. de Saint-Léger de Chambéry), morte avant le testament de 1734.

III. N^o PIERRE DE CHARBONNEAU, fils aîné, officier au régiment de Savoie, légataire au testament de son père. Mort sans enfants avant le testament de sa mère.

JACQUELINE-JOSEPHE, religieuse ursuline à Chambéry en 1746.

AMÉ-IPPOLYTE, mort le 26 oct. 1782 (*).

CLAUDE-MARIE, mort en pupillarité le 4 juin 1771 (*).

PÉRONNE, légataire en 1781 et 1796. Morte le 16 avril 1826 (*).

IV. N^o ALEXIS DE CHARBONNEAU, fils aîné, né à Aiguebelle, héritier universel de son père et de sa mère. Il habitait Saint-Pierre-d'Albigny (Reg. Par.) depuis quatre ans, lorsqu'il y épousa D^{ne} Jeanne-Raymondine Pignier. Il testa le 15 novembre 1789 (*), dans sa maison-forte de Quintal, et mourut âgé de quarante-six ans, le 17 janv. 1790.

VICTOR, bapt. le 27 fév. 1755 (R. P. d'Aiguebelle), mort le 2 déc. 1787 (R. P. de St-Pierre-d'Albigny), sans enfants (*).

FRANÇOISE, novice à l'abbaye du Beton en 1781 (1).

(1) On lit dans les mémoires du cardinal Bilet, n^o 538 : « le citoyen Chamberliac » (c'est fort probablement Jacques Vital de Chamberliac, baron de l'Aubepin, plus tard général) « qui fut pendant quelque temps commandant de place à Chambéry, épousa une religieuse du Beton ». Cette jeune religieuse, enlevée par le commandant lors de l'occupation du Beton en 1793, était Françoise de Charbonneau. En 1799 elle fut reléguée de ses vœux par le pape Pie VI, alors captif à Valence, qui bénit son union avec ses enfants. Des souvenirs recueillis auprès de vieillards à Chambéry me permettent de dire à l'honneur de M^{me} de Chamberliac que son bon caractère la porta à employer toute l'influence qu'elle devait à la position de son mari, soit pour secourir les victimes des fureurs révolutionnaires, — elle alla elle-même arracher à la prison de Chambéry, ma grande-tante, M^{me} de Vignet, née de Maistro, — soit pour rendre au malheureux pontife Pie VI tous les services que lui facilitait sa libre entrée dans la citadelle de Valence.

V. ANNE-MARIE-ROSE-PHILIPPINE, née le 31 mars 1788 (R. P. de St-Pierre-d'Albigny), héritière universelle de son père : son oncle, N^o Maurice lui était substitué. Elle mourut sans enfants le 30 sept. 1803, à quinze ans et demi (*), et avait épousé le sieur Thomas Pillet, domicilié à Montmélan, mentionné dans un acte de l'an XIII (*).

N^o JOSEPH-ANTOINE, né le 12 janv. 1807 à Saint-Pierre-d'Albigny, capitaine au second régiment de Savoie le 28 mars 1841 (Matric. de la Brigade).

MARIE-ALEXANDRINE, née à Bourg le 28 déc. 1839 (*), ép. à Chambéry, le 24 août 1864, M. Joseph-François Raymond Guillot, de Chamoux, officier supérieur en retraite.

N^o CAMILLE-JOSEPH, né le 15 avril 1838 (*) à Saint-Pierre-d'Albigny.

VI. N^o LÉON-AURICE-JEAN, né et bapt. le 24 sept. 1836 (R. Par. de Saint-Pierre-d'Albigny), capitaine dans l'armée italienne (1869).

CÉSARINE-JOSÉPHINE, née le 15 fév. 1841 (*), ép. par contrat de mariage du 27 janvier 1863, le comte Louis-Charles-Albert Millet de Saint-Alban.

N^o ARTHUR-NICOLAS, né le 26 déc. 1843 (*) (Reg. Par. de Saint-Pierre-d'Albigny).

N^o FRANÇOIS-CHARLES, né le 15 octobre 1845 (*) à Saint-Pierre-d'Albigny.

N^o GEORGES-FRANÇOIS-JÉRÔME, né le 5 novembre 1847 (*) à St-Pierre-d'Albigny.

N^o ALEXANDRE-CHARLES-JÉRÔME, né le 20 bapt. le 21 oct. 1835, à Alexandrie en Piémont (*). Major du génie, officier d'ordonnance de S. M. le roi d'Italie, mort à Rome en fév. 1872 (Couv. des Alpes).

N^o CHARLES-ÉMILE-JOSEPH, né le 8, bapt. le 12 avril 1834, à Alexandrie en Piémont (*).

N. B. — Les astérisques marquent des pièces authentiques communiquées par la famille.

Mercuze. Transportés en Savoie, où ils continuent encore honorablement, ils ont reçu de nos princes des patentes de noblesse en 1659.

Les Charbonneau se sont surtout distingués dans la carrière des armes, comme on le verra dans le tableau suivant. Il y a une quarantaine d'années, cinq frères du nom de Charbonneau étaient officiers dans notre vieille brigade de Savoie. La génération actuelle compte aussi des officiers au service de l'Italie, dont ils ont suivi la nationalité. (Suit la généalogie.)

N^o PIERRE THOMAS, seigr de Sainte-Marie, natif de la ville de Crest, en Dauphiné, docteur en médecine, demeurant en Provence. Avant de quitter le Dauphiné, il passa arrentement de tous ses biens audit lieu de Sainte-Marie (d'Alloix) et de Saint-Vincent-de-Mercuze, au sieur Pierre Charbonneau, son frère utérin (Comptes du 13 avril 1624 (*) de ce que Pierre-Thomas devait à sondit frère). Le codicille de 1661 prouve que N^o Ignace de Charbonneau, ci-dessous, fut héritier universel de son oncle. Il en passa hommage noble au roi de France, le 8 avril 1661 (*).

Rév^{ts} Mess^{rs} BONAVENTURE, protonotaire apostolique et curé de Sainte-Marie-d'Alloix en 1673. En 1708 (*) il était recteur de la chapelle de sainte Catherine, fondée dans l'église de Saint-Vincent-de-Mercuze.

ANNE, ép., le 23 juillet 1651 (*), M^o Pierre Perbey, procureur héréditaire au bailliage de Graisivaudan. Légataire de sa mère en 1652, de son frère Ignace en 1661. Elle testa le 3 mars 1682 en faveur de son mari.

N^o BALTHAZARD, vivait en 1682. Je n'ai pas trouvé mention de postérité.

D^{ne} JEANNE, femme de M^o Jean Vellat. Légataire de sa tante Anne de Charbonneau, 1682.

N^o JOSEPH DE CHARBONNEAU, second fils, continua la famille. Il était né à Sainte-Marie-d'Alloix le 26, et bapt. le 27 février 1719 (*). Il ép., par contrat dotal du 11 février 1751 (*), D^{ne} Marie-Césarine, fille de N^o Jean-Pierre Ginod de Montagny, laquelle teste, étant déjà veuve, le 16 janvier 1781 (*). Lui testa le 7 juillet 1768 (*).

N^o ALEXIS DE CHARBONNEAU, né à Aiguebelle, légataire de son père 1734, de sa mère 1746, de son frère 1768. Etant capitaine de grenadiers au régiment de Savoie, il transige le 18 janvier 1774 (Arch. Sav.) pour l'hoirie de S. E. Victor-Amé Chapel (voir ce nom), comte de Saint-Laurent. En 1778 (*) lieutenant-colonel du régiment de Savoie; en 1788 (*) colonel d'infanterie, chev. des SS. Maurice et Lazare, commandant la ville et château d'Annecy. Il testa à Turin le 5 juin 1796 (*), alors brigadier général d'infanterie, en faveur de son neveu Maurice. Il mourut en ladite ville le 1^{er} août suivant, à soixante-dix-sept ans environ (*).

N^o MAURICE DE CHARBONNEAU, bapt. le 22 mai 1768, à Aiguebelle (*). Substitué au testament de son frère Alexis en 1789. Major au régiment de Savoie, retraité le 20 mars 1817 (Matric. de la Brig.), puis lieutenant-colonel commandant la province de Tarentaise, chev. des SS. Maurice et Lazare. Avait été blessé à la tête de sa compagnie le 15 juin 1815 (*) à l'affaire de Maltaverne. Il ép. D^{ne} Hélène de la Palud. Il testa le 22 décembre 1829 en faveur de son fils aîné, faisant des legs aux autres. Il était mort avant le 28 janvier 1830 (*), jour où sa veuve fit prendre inventaire de sa succession dont elle avait l'usufruit.

MARIE-FRANÇOISE, religieuse au Beton, sécularisée à Montmélan, où elle testa le 28 janv. 1808 en faveur de son frère Maurice (*). — Voir dans les Mémoires du cardinal Bilet, n^o 333, son attitude ferme et courageuse devant le tribunal révolutionnaire.

ANNE-SOPHIE, bapt. le 8 décembre 1752 (R. P. d'Aiguebelle), religieuse de Ste-Chaire, morte le 3 août 1815 (R. P. de Saint-Pierre-d'Albigny).

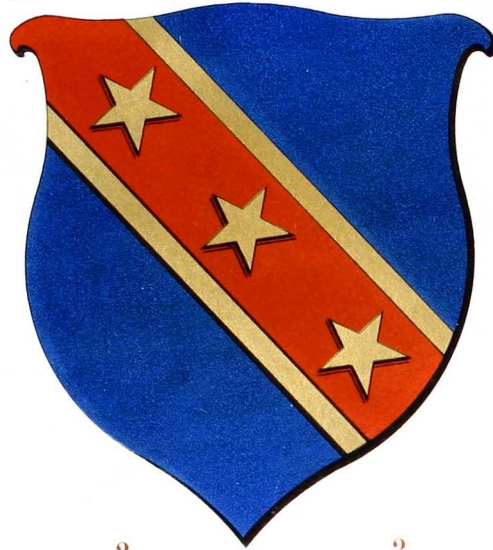
N^o HENRI-PIERRE-FRANÇOIS DE CHARBONNEAU, né le 1^{er} octobre 1805 (Matric. de la Brig.), fils aîné, héritier universel de son père, capitaine provincial au 1^{er} régiment de Savoie le 1^{er} mai 1843 (Ibid.), puis major audit régiment. Ep., par contrat dotal du 3 juil. 1835 (*), Marie-Hélène-Augustine, fille de N^o Étienne-Joseph-Marie-Antoine-François de Villette, de Bourg en Bresse. Morte le 24 août 1849 (*).

N^o JEAN-BAPTISTE, né le 8 mars 1808 à Saint-Pierre-d'Albigny. Lieutenant au 1^{er} régiment de Savoie. Mort à Gènes le 26 août 1835 (matric.). Il ép. D^{ne} Josephine, fille du Dr Thomas Ferrari, d'Alexandrie.

N^o JEAN-MARIE-CHRISTIN, né le 10 mars 1809, officier au régiment de Savoie. Mort à Gènes du choléra le 31 août 1835 (mat. de la Brig.).

N^o SIMÉON-AUGUSTE, né le 1^{er} février 1813, à Saze, officier au régiment de Savoie. Mort à Gènes le 20 août 1836 (mat. de la Brig.).

CAROLINE-MARIE-ALEXANDRINE, née le 9 juin 1818, morte le 19 août 1837, religieuse au Carmel de Chambéry (*), sous le nom de sœur Marie-Hélène de Jésus.



CHARNÉE (DE LA)

P. d'azur à la bande d'or surbandée de gueules et chargée de trois étoiles d'or.
(Pourpris historique, n° 518).

Selon d'autres, la bande serait d'argent ainsi que les étoiles.

Vén^{ble} Mess^{rs} AUGUSTIN DE LA CHARNÉE, prieur, puis abbé de Tamié, conseiller du duc de Sav. Mort en mai 1492 (Besson, n° 239).

N^o AYMON DE LA CHARNÉE, arbitre dans une transaction du 24 novembre 1497 (Arch. Thuiset).

N^o OGER AMBROIS DE LA CHARNÉE. Le 12 mai 1408 (Somm. des fiefs), en son nom et pour ses neveux, il reconnaît tenir en fief noble du Prince, une rente féodale dite de la Charnée, en Bauges, avec une part de la montagne de la Fenestraz, sous charge d'hommage-lige et noble.

N^o PIERRE-AMBROIS DE LA CHARNÉE. Mort probablement avant 1408.

N^o JACQUES, seigr de la Charnée, ép., contrat dotal du 31 janvier 1428, D^{ne} Antonie, fille de N^o Antoine Jossierand de Cons et de Françoise de Lescheraine.

N^o JACQUES ou JACQUEMET AMBROIS (1430). Ambrois de la Charnée (1436-1437). Prête hommage à Amédée VIII (Capré, 158), mentionné avec son frère François.

N^o AYMON DE LA CHARNÉE, châtelain de Châteauneuf en 1467 (Arch. Morand).

N^o AYMON DE LA CHARNEAZ, du Châtelard en Bauges (Comnène).

CLAUDEINE, femme de Jacques de Stordas : bisaïeux de saint François de Sales (Pourp. historique, n° 518).

N^o JEAN-LOUIS DE LA CHARNÉE ép. D^{ne} Marie, fille de N^o Pierre Boissière, veuve de N^o Jean du Puits (Comnène).

N^o JEAN-LOUIS DE LA CHARNÉE, du Châtelard en Bauges, ép. D^{ne} Françoise, fille de N^o Humbert de Lescheraine. Elle teste le 8 sept. 1547 (Anal., Arch. Costa).

D^{ne} HENRIETTE, femme de N^o Guillaume Manuel, vivait en 1555. Lui mort le 3 nov. 1563 (msts Comnène, Arch. Manuel).

D^{ne} FRANÇOISE DE LA CHARNÉE (sic), veuve de N^o Charles de la Forest, seigr de Rumilly sous Cornillon. Elle teste le 30 août 1585, lègue l'usufruit de tous ses biens et du château de la Charnée à Louise, sa fille, et 300 écus d'or si elle se marie. Instituée héritière universelle N^o Jean de la Forest, son fils. (La généalogie des la Forest au lieu de la Charnée marque de la Chesnaye). Je n'ai pas vu l'original de ce testament qui n'existe qu'à l'état d'analyse aux Arch. Costa.

Mess^{rs} JEAN-FRANÇOIS, sacristain du prieuré de Bellevaux. Sa mère lui lègue 30 florins.

D^{ne} ANTONIE, titine cohéritière universelle.

N^o JEAN DE LA CHARNÉE, Colébrtier universel de sa mère, coseigr dudit lieu de la Charnée, ép., contrat dotal du 15 oct. 1586 (Anal., Arch. Costa), D^{ne} Jeanne, fille de feu N^o seigr Charles de la Forest, seigr de Rumilly sous Cornillon, et de D^{ne} Françoise de la Charnée, laquelle est présente au contrat.

N^o MASTIEN ou MAFFREY DE LA CHARNÉE, de la Palud en la vallée de Miolans. Mort avant 1604. Il avait épousé D^{ne} Jeanne de la Palud, N^o Pierre de la Palud leur avait albergé certains biens le 31 janv. 1578 (Arch. du Sén. de Sav.).

N^o CLAUDE DE LA CHARNÉE, de Bettonet, ép. D^{ne} N. N., fille de feu N^o Jean Proz-Jordane, vivants 20 mars 1596 (Arch. Thuiset). Par cette alliance quelques biens des Jordane passèrent à Claude qui vivait encore en 1616.

D^{ne} JEANNE-ANTONIE. Le 13 mai 1604 (Arch. du Noyer) elle est nommée avec son frère et sa mère dans l'acte par lequel ils vendent à N^o Pierre Rey une rente à la Palud, conforme à un livre de reconnaissances passées en faveur de N^o Baptiste, Amé et Guillaume de la Palud.

N^o FRANÇOIS DE LA CHARNÉE, de Bettonet, capitaine entretenu au préside de Montmélian. Il transige le 31 janvier 1645 (Arch. du Sén. de Sav.) avec Jean-Antelme Meynier, à l'occasion de leurs biens au Bettonet, procédés des N^{os} Jean et Antoine Jordane, frères. La chapelle des Jordane située audit lieu restera indivise entre eux. Il ép. D^{ne} Lucrèce, fille de N^o Claude de Minjod, avec laquelle il vivait en 1648 (Arch. du Sén. de Sav.). Postérité inconnue.

D^{ne} LUCRÈCE vivait 1645.

N^o NOEL DE LA CHARNÉE, de Montmélian, marié à D^{ne} Claudine, fille de feu N^o Antoine Fabry, d'Entremont-le-Jeune. Elle fait une donation le 28 octobre 1675 (Arch. du Sén. de Sav.) à N^o Henri-François Barbery.



ETTE famille est ancienne. Le Pourpris historique (n° 518) n'a pu en donner que trois degrés. « Entre plusieurs grands personnages », ajoute-t-il « cette maison a produit « Augustin de la Charnée, abbé de Tamié de l'ordre de Cîteaux. Le Château dont elle « a pris le nom et dans le Marquisat de Bauges, petite Province de Savoie, sur la « Rivière du Cheran. Elle a possédé de grands biens en la Vallée de Miolans et surtout « en la paroisse de Saint-Jean-de-la-Porte. » Il est regrettable que l'auteur du

Pourpris n'ait pas mentionné les autres grands personnages qu'il paraissait connaître, car je n'ai pu en trouver vestige dans les rares documents qu'il m'a été donné de rencontrer ayant trait aux la Charnée. Il aurait pu aussi, de son temps, savoir facilement si — ce que je ne peux donner qu'à titre de probabilité — le nom patronymique de cette famille n'était pas Ambrois ou Ambroix. Quelques membres de cette famille s'appelaient Ambrois de la Charnée ou Ambrois alias de la Charnée. Le registre des gentils-hommes qui, vers 1430 (Capré, n° 158), prêtèrent hommage à Amédée VIII, inscrit même simplement, « Jacqueme et François Ambroy. »

Je ne trouve plus rien sur les la Charnée vers la fin du XVII^e siècle, époque probable de leur extinction.

N^o FRANÇOIS AMBROY (1430) AMBROIS DE LA CHARNÉE (1436). Le 17 avril 1436 et le 10 juillet 1437 (Somm. des fiefs), il consigne tenir en fief noble des biens et maisons au Châtelard, et la montagne susdite indivise avec N^o Jean Ambroix alias Bernardet, seigr de Broisy. Le 16 mai 1460 (Ibid.), il reconnaît seul comme ci-dessus, et le 17 novembre 1462 (Ibid.), en son nom et comme administrateur de son fils Aymon.

N^o FRANÇOIS DE LA CHARNÉE.

N^o FRANÇOIS DE LA CHARNÉE, vivant 1444 (Arch. Morand). Mort avant 1480.

N^o JACQUES DE LA CHARNÉE. Mort avant 1480.

N^o AYMON AMBROY, alias DE CHARNEA, nommé avec son père dans la reconnaissance de 1462.

N^o AYMON DE LA CHARNÉE. Reconnaissances féodales du 6 janv. 1472 (Arch. La Place) faites en sa faveur pour des biens situés à St-Jean d'Arvey.

N^o MICHEL, N^o Louis Carrucis de Montmélian, leur cousin, le 30 mai 1480 (Arch. Morand).

N^o JEAN.

N^o JEAN DE CHARNEA ép., par contrat dotal du 26 juillet 1485, D^{ne} Guigonne de Bordeaux, laquelle teste le 28 avril 1516 (Arch. du Sén. de Sav.). Le 2 janvier 1492 (Arch. la Serraz) elle avait, moyennant la dot que lui avait constituée N^o Antoine de Bordeaux, son frère, renoncé à tous ses droits sur les hoïries paternelle et maternelle. L'acte est passé « apud Charneam in coquina turris ipsius loci. »

N^o JEAN-FRANÇOIS DE LA CHARNÉE, seigr dudit lieu de la Charnée, était déjà marié à D^{ne} Humberte de la Balme le 20 déc. 1546 (Arch. du Sén. de Sav.). Le 25 sept. 1531 (msts Comnène, Arch. Costa) tant en son nom qu'au nom de sa femme, fille de feu N^o Aubert de la Balme, seigr de Longefan, il figure dans un acte. Le 30 déc. 1539 (Arch. du Sén. de Sav.) il vend la maison-forte et biens de la Charnée à N^o François Fornerat, lequel les revend à N^o François BALTHAZARD le 24 août 1548 (Ibid.).

N^o CLAUDE DE LA CHARNÉE vend, le 27 mars 1512 (Arch. Thuiset), la prévalence de certains biens au B^{no} de Saint-Michel.

FRANÇOISE, MADELINE. Malgré la vente ci-dessus, comme elles avaient des droits sur la maison-forte et biens de la Charnée à cause des droits dotaux de leur mère et de leur grand-mère plus haut nommées, elles les cédèrent à N^o Jérôme de Lambert (lequel transige à ce propos avec les Balthazard le 16 déc. 1593) (Arch. du Sén. de Sav.). Elle ép. N^o Bectoz, du mandement d'Avallon en Dauphiné, par contrat dotal du 26 avril 15... (Ibid.). Sa dot était constituée sur des biens de la vallée de Miolans et des Bauges, près de la maison-forte de la Charnée.

N^o JEAN-CHARLES DE LA CHARNÉE, mort avant 1615. Il avait ép. D^{ne} Marguerite de Lépinier, laquelle transige le 3 juin 1615 (pour un procès introduit en 1610. Arch. du Sén. de Sav.) avec N^o Jean-Baptiste, fils de N^o Pierre de la Palud, à propos de l'albergement de 1578, cité à l'article de Maffrey, ci-contre.

N^o JEAN-NICOLAS DE LA CHARNÉE. Était sous la curatelle de sa mère en 1615 (Arch. du Sén. de Sav.). Postérité inconnue.

N^o JEAN-CLAUDE était mort ab intestat avant 1615, laissant héritiers sa mère et son frère.

N^o BALTHAZARD-CLEMENT DE LA CHARNÉE, mort avant 1682. Il avait épousé D^{ne} Gaspard Bazin, laquelle se remaria avec N^o Philibert Ruffin.

N^o GEORGES-FRANÇOIS DE LA CHARNÉE, mis le 7 décembre 1682 (Arch. du Sén. de Sav.) sous la curatelle de Martin Lachenal, menuisier à Chambéry. Avant de s'absenter du pays, par testament du 23 juin 1684 (Général. pour proc., Arch. Regn.), il fit héritière Anne-Marie, sa sœur, et substitua Anne Bazin, sa tante, et N^o Joseph de Regnaud de Lannoy, fils de ladite Anne.

D^{ne} ANNE-MARIE a fait héritière Anne Bazin, sa tante, par testament du 27 juin 1700 (Procéd., Arch. Regnaud).



CHARRIÈRES (DE)

(Étant toujours en latin *de Charreris* ou *de Charreris*, ne doit pas se traduire de Charrière.)

P. d'or à la bande componnée de gueules et d'azur.

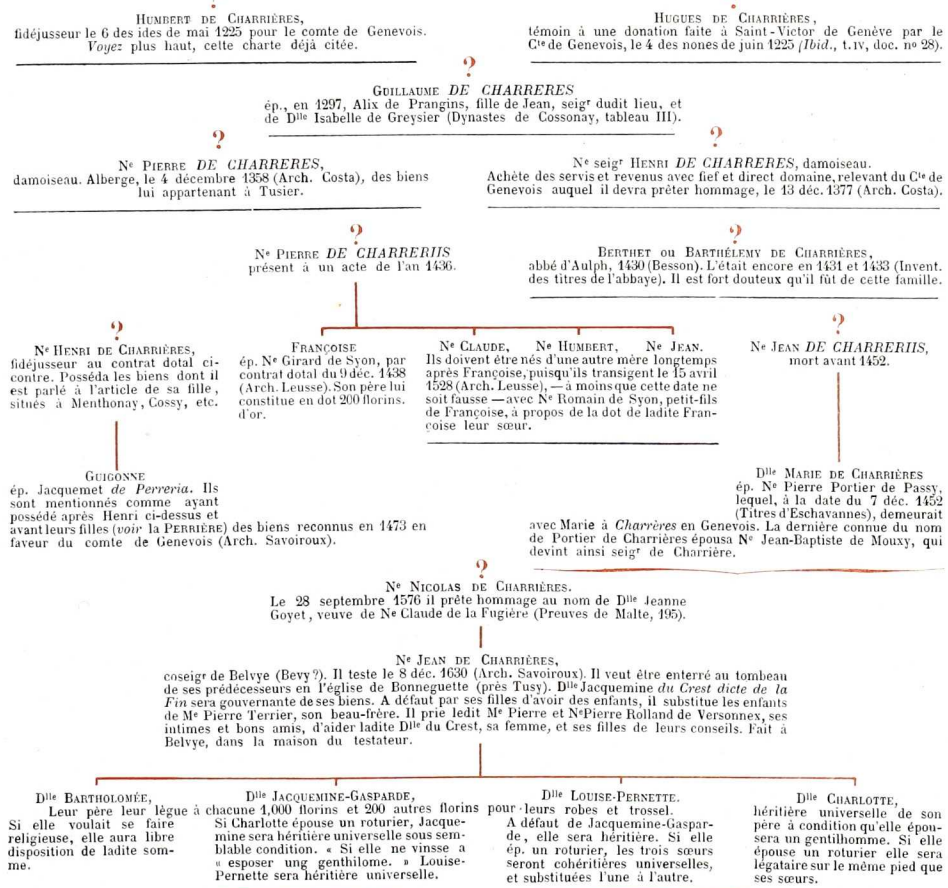
(Blason attribué par un Armorial des Arch. Costa, à l'ancienne famille de ce nom, en Genevois. Je n'ai pas d'autre autorité à l'appui.)



Un hameau avec un château de ce nom, près de Tusy, en Genevois, est le lieu d'origine de cette ancienne famille. Humbert de Charrières est fidéjusseur le 10 mai 1225 (*Mém. Soc. d'hist. de Genève*, t. VII, p. 294) pour le comte de Genevois, dans un acte où il est nommé avant plusieurs des meilleurs gentilshommes de nos pays. Malheureusement les documents sur cette maison sont fort rares. D'après les fragments que je reporte ci-dessous, il paraîtrait que les Charrières se sont éteints avant la fin du XV^e siècle, et leurs biens passés aux nobles Portier de Passy, d'où ils passèrent plus tard dans

la maison de Mouxy. Une branche, probablement, de cette famille s'est éteinte vers la fin du XVII^e siècle. Du moins je ne trouve plus mention de son existence (*).

(*) Une constante tradition porte que la famille des nobles de Charrières, connue depuis le XV^e siècle à Cossonay, au pays de Vaud, à laquelle appartient un savant historien dont j'aurai plus d'une fois encore à citer les excellents travaux, est originaire de la Savoie. — Voyez pourtant la note 3, p. 371.



CHARRIÈRE (DE)

DE MONTMÉLIAN.



P. de gueules semé d'étoiles d'argent au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

(BESSON. Armorial du comte Greylé. Blason de Savoie, etc.)

Selon l'Armorial de Loche (à M. Bonnefoy), d'azur à 6 étoilés d'argent 3, 2 et 1 au chef de gueules chargé d'un soleil d'or.



Outre la famille de Charrières, de Tusy (1), dont je viens de parler, il y a encore eu en Savoie une autre famille de ce nom établie à Montmélian, où elle figure d'abord dans l'ancienne bourgeoisie de la ville. Le premier de ce nom que je rencontre, commendable Jean *Charrerie* l'ancien, était, en 1527, syndic de Montmélian. Deux frères du nom de Jean *Charrière* (peut-être Jean l'ancien plus haut nommé, et Jean le cadet) étaient bourgeois dudit lieu en 1530.

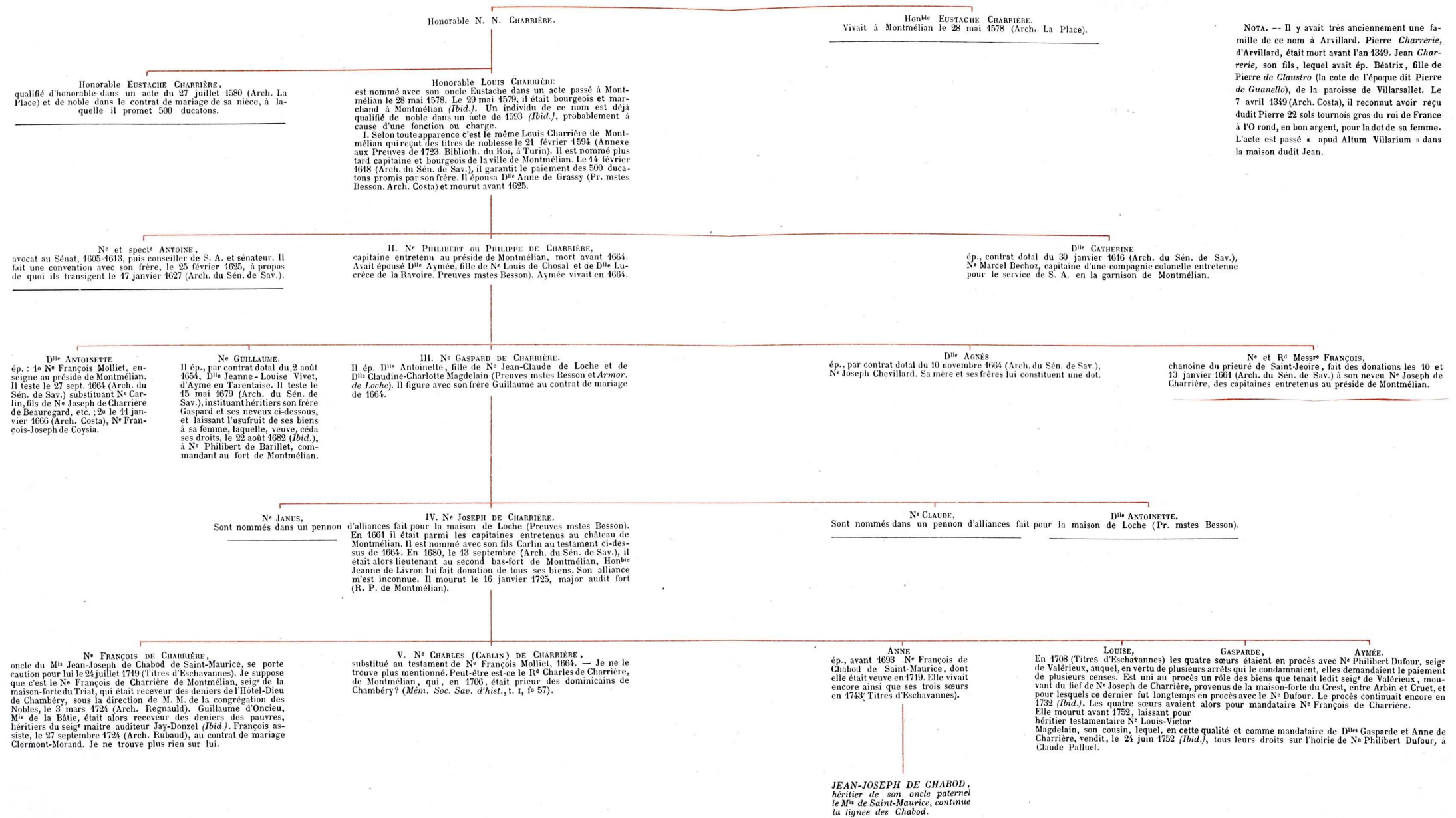
Vénéralable Messire Henri Charrière était chapelain à Montmélian et admodiaataire du prieuré de Sainte-Hélène-du-Lac, en 1529 et 1533. Un commendable Henri Charrière, bourgeois de Montmélian, épousa, par contrat dotal passé dans la maison dudit Henri et de ses frères le 22 juillet 1544, honorée Jeanne, fille de feu commendable Jean Nicole, d'une très ancienne famille bourgeoise de Montmélian, anoblée quelques années après. Je trouve même un Louis Charrière qualifié noble dans un acte de 1593, probablement à cause d'une fonction relevée, car la noblesse réelle n'est venue dans cette famille que par patentes du 21 février 1594, lesquelles, malheureusement, n'existent qu'à l'état d'indication à l'annexe des Preuves de 1723, à la bibliothèque du Roi, à Turin, sans qu'on puisse en tirer d'autres éclaircissements, sauf qu'elles furent accordées à un Louis Charrière de Montmélian (2). Quatre filles, dont une épousa N^o François Chabod de Saint-Maurice, et dont une autre nomma héritier N^o Louis-Victor Magdelain, son cousin, ont été les dernières du nom qui s'éteignit vers 1760 (3).

(Suit la généalogie).

(1) Les exigences typographiques m'ont forcé à faire passer Charrières avant Charrière, quoique ce dernier nom soit aussi écrit quelquefois Charrières.

(2) Une autre famille, qui, sans être noble, jouissait pourtant d'une certaine position, existait dans les environs. Barthélemy *Charrière*, alias *Chabodi*, de Villard-Laprin, dans la paroisse de St-Pierre-de-Soucy (située à une heure et demie de Montmélian), était mort plusieurs années avant 1502, puisque Catherine, sa femme, était à cette date remariée à Antoine Tenend, de Soucy, dont elle avait une fille, Jacques *Charrière*, alias *Chabodi*, fils dudit Barthélemy, teste le 9 octobre 1502 (Arch. La Plaze); lequel Jacques Chabodi (sic) veut être enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Pierre-de-Soucy, au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à ladite église, à celles de Saint-Martin-de-Boisson, de Saint-Michel-de-Montmayeur et de Saint-Jean-de-Puits-Gautier; à la chapelle de Saint-Claude, fondée dans l'église de Saint-Pierre-de-Soucy. Legs à sa femme Guigonne, à sa mère Catherine, à Peronnette *Tenendi*, sa sœur utérine. Nomme héritier universel un posthume, s'il en vient un. Substitue Claudine et Antoinette ses sœurs; à leur défaut, Antoine, Guigon, Hugon et André Charrière alias Chabod frères, dont le degré de parenté avec le testateur n'est pas marqué. Voir la note du p. 373.

(3) Il y a eu encore une autre famille du nom de Charrière à Thonon. N^o Georges Charrière, trésorier du Chablais, épousa D^{ne} Lucie, fille de N^o Alexandre Roglia, trésorier de Savoie, et en eut Philippe, baptisé le 12 novembre 1629, et François, né et baptisé le 30 janvier 1635 (R. P. de Thonon). N^o Philippe Charrière vivait encore le 29 avril 1679 (*Ibid.*). Je n'ai pas trouvé d'autre mention de cette famille. Une lettre que Philippe écrivait le 1^{er} janvier 1658 aux nobles de Charrières du pays de Vaud (communiqué par la famille), montre qu'il se croyait du même nom et du même sang qu'eux... « ce qu'un siècle a fait oublier à vos prédécesseurs et aux « miens. »



CHARROST-BORRÉ

COMTES DE LA CHAVANNE ET DE SAINT-JEOIRE.

P. d'or au palmier de sinople (selon d'autres une branche de palmier) au chef de gueules chargé d'un lion issant d'argent (Blason de Savoie, Arch. de la Chre des Comptes de Turin).



Spectable GUILLAUME CHARROST ou CHARROCT, bourgeois de Chambéry, garde-maitre des monnaies pour S. A. en Savoie. Mort avant 1706.

Spectable HUMBERT, avocat au Sénat de Savoie. Cohéritier universel de sa sœur Anne en 1706. Son alliance m'est inconnue. Vivait encore en 1714.

Spectable PROSPER, avocat au Sénat de Savoie, émancipé par son père le 30 avril 1678 (Arch. du Sén. de Sav.). Était selon toute apparence mort av. 1706.

D^{me} ANNE, femme de Claude Borrel, bourgeois de Chambéry. Elle teste le 4 janvier 1706 (Arch. du Sén. de Sav.). Elle apposa sur ce testament qui fut ouvert le 29 avril 1713, le lendemain de sa mort (Ibid.) le scel de mes armes de la maison des Charrost.

Spectable ETIENNE, fils aîné. Sa sœur lui légua 400 florins. Il fut aussi maître des monnaies. Il émancipa son fils Philibert le 20 fév. 1698 (Arch. du Sén. de Sav.). Son alliance m'est inconnue.

Spectable JEAN-LOUIS, cohéritier universel de sa sœur. Était, en 1713, insinuateur du tabellion. Sa signature se rencontre sur tous les papiers timbrés de cette époque.

JOSEPH, légataire de sa tante, 1706.

ANNE CHARROST, nièce de la testatrice, femme de l'avocat Genod. 1706.

I. N^o et spectable PHILIBERT CHARROST, émancipé par son père le 20 février 1698 (Arch. du Sén. de Sav.). Par patentes du 3 octobre suiv. (Ibid.).

où il est qualifié de « cher bien aimé et féal », il fut nommé conseiller et procureur fiscal par S. A. en la province de Savoie : puis avocat fiscal de la province de Tarentaise, puis, par patentes du 9 avril 1727 (Arch. de Cour), trésorier général de Savoie. Par patentes du 24 mars 1737 (Ibid. et Arch. du Sén. de Sav.), il reçut vente et inféodation de la terre et seigneurie de Saint-Jeoire, près Montmélan, en titre de seigneurie (il porta pourtant le titre de comte de Saint-Jeoire), et nouvelle investiture le 6 mai suivant (Ibid., Ibid.). Il épousa : 1^o Jeanne-Marguerite, fille de Jean-Jacques Collonge, viclavaire en la Chambre des Comptes, laquelle teste le 18 mai 1716 (Arch. du Sén. de Sav.), légua 13,000 florins et son trossel à sa fille Anne, et nomma héritier universel Etienne, son fils ; 2^o D^{me} Anne Borré de la Chavanne, ci-contre, le 22 septembre 1714. Il était encore trésorier général de Savoie en 1762 et mourut avant le 10 février 1763. Anne mourut le 5 janv. 1769, ensevelie à Sainte-Claire-en-ville (R. P.).

1^{er} lit.

D^{me} ANNE-MARIE, légataire de sa grand'tante Anne, 1706 ; de sa mère en 1716. Est sans doute celle qui épousa spectable Jean-Claude Gronoz.

JOSEPH, IGNAÇE, frères jumeaux, baptisés tous deux avant le testament de sa mère.

II. N^o ETIENNE, comte de Saint-Jeoire, les deux le 1^{er} janv. 1711 (Reg. Par. de St-Léger). Il assiste, en 1762, au mariage de son frère le comte Joseph-Etienne de la Chavanne, et mourut le 8 avril 1788, enseveli à Sainte-Claire-en-ville (Reg. Par.) (1).

ANNE-JOSEPHITE-MARIE, née le 10 février 1763 (R. P.), ép. le 13 février 1787 (Ibid.), N^o Claude Antelme Montanier de Vens, et mourut en 1813.

LOUISE-THÉRÈSE-JOSEPHITE, née le 13 janvier 1766, morte le 14 juin 1829 (R. P. de St-Lég.).

III. N^o ETIENNE-PHILIBERT-JOSEPH-MARIE, C^o de la Chavanne, né le 6 oct. 1767 (R. P. de Saint-Léger), capitaine de cavalerie, épousa, vers 1800, D^{me} Rose Favre, fille du M^o de Thones. Il mourut en avril 1801 ; elle, le 2 avril 1853.

(1) Selon des notes qui m'ont été transmises, il aurait épousé D^{me} Catherine de Montanier de Vens, dont il aurait eu un fils André-Claude-Joseph, mort jeune.

ROSE-JOSÉPHINE, née le 6 oct. 1823, ép., le 6 nov. 1846, Georges de Chissé de Pollinge, officier au régiment de Savoie.

CHRISTIN-JOSEPH-ÉTIENNE, né en déc. 1826, mort en janvier 1827.

V. N^o CHRISTIN-JOSEPH, C^o de la Chavanne, né le 30 août 1829, a épousé, le 17 avril 1853, M^{me} Charlotte-Mélanie de Faily.

ARTHUR-JOSEPH, né le 12 janvier 1860.

VII. VICTOR-JOSEPH, né le 5 février 1859.

CHARROST-BORRÉ DE LA CHAVANNE.



ES Charrost ou Charroct, d'une ancienne famille de robe, ont été anoblis par leurs charges et l'acquisition de fiefs nobles et titrés. Ils continuent encore très honorablement à Chambéry.

Quant à la famille Borré, anoblée en 1700 par la charge de M^e auditeur à la Chambre des Comptes, elle a très peu duré et s'est éteinte chez les Charrost auxquels sont passés son nom et ses biens, notamment le comté de la Chavanne.



BORRÉ (N^o Joseph) portait d'azur à la barre d'argent accompagnée de deux étoiles de même (Blason de Savoie). Support : deux levriers d'argent. Devise : TOUJOURS FIDÈLE. Par patentes du 23 novembre 1700 (Preuves 1723. Bibliot. du Roi, à Turin), il fut nommé maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Il épousa D^{me} Louise-Thérèse Chastellain. Ils testent ensemble le 27 mai 1710, en faveur l'un de l'autre (Arch. du Sén. de Sav.) Lui était mort avant le 10 mars 1719 (Ibid.), date de l'ouverture du testament.

Rév^d JEAN-FRANÇOIS, religieux franciscain à Chambéry en 1706. Il mourut gardien dudit couvent à 83 ans, le 20 fév. 1722 (Rabat, Mém. de la Soc. Sav. d'Hist., t. VI, p. 44).

D^{me} ANNE, légat^{re} de 11,000 florins au testament de 1710. Elle ép. le 22 sept. 1714 (R. P.), spectable Philibert Charrost, inscrit ci-contre.

C^o JOSEPH BORRÉ, légataire de 11,000 florins. Par patentes des 20 mars (Arch. de Cour) et 20 déc. 1736 (Arch. du Sén. de Sav.), il reçut vente et inféodation du fief et juridiction de la Chavanne, au mandement de Montmélan, avec le titre et dignité de comté. Il en fut investi le 6 mai 1737 (Ibid.). Par patentes du 10 août 1749 (Arch. de Cour), il fut nommé secrétaire général du commerce dans tous les Etats de Savoie. Par testament ou autrement, le comté de la Chavanne passa aux enfants de sa sœur.

MARIE, institut^{re} légat^{re} pour 11,000 florins au testament 1710.

N^o JEAN-MARIE, légataire pour 11,000 florins. Il figure avec ses deux frères aux Preuves de 1723 (Arch. des Comptes).

N^o JEAN-ANTOINE, fils aîné, institué pour sa légitime en la charge de clavaire à la Chambre. Assista au mariage de 1714. En 1746 (3 mai, arch. La Serraz), il était doct^r en droits, cons^r du roi, clavaire et archiviste de la Souver^{te} Ch^o de Sav.

MARIE-CLAIRE, LOUISE-THÉRÈSE. Auront chacune 11,000 florins. Elle vivait encore en 1766 (R. P. de Saint-Léger).

LOUISE-THÉRÈSE, bapt. le 4 nov. 1716 (Reg. Par. de St-Léger).

N^o CLAUDE-FRANÇOIS, bapt. le 17 juin 1720 (R. P. de Saint-Léger). Est-ce le Claude-François Charrost qui, en 1735, était doyen du chapitre de la Chambre?

JEAN-ANTOINE, bapt. le 24 nov. 1717 (Reg. Par. de St-Léger).

N^o JOSEPH-ÉTIENNE, C^o de la Chavanne, bapt. le 2 août 1721 (R. P. de St-Léger). Capitaine d'artillerie, puis colonel d'infanterie, épousa, le 12 janvier 1762 (Ibid.), D^{me} Jeanne-Baptiste-Françoise, fille de N^o Joseph de Motz, sénateur et juge-mage de Savoie. Il mourut le 22 déc. 1787. Elle, le 8 fév. 1808 (Ibid.).

N^o FRANÇOIS-PHILIBERT, bapt. le 10 juillet 1726 (R. P. de St-Léger). Sa destinée m'est inconnue.

N^o NICOLAS-JOSEPH, né le 4 février 1774, capitaine de cavalerie, mort sans postérité le 9 septembre 1819.

N^o JEAN-PHILIBERT-CHRISTIN, né le 6 nov. 1777, capitaine de cavalerie, chef des SS. M. et L., Mort le 15 janv. 1849 sans postér.

MARIE-ANNE-JOSEPHITE, née le 23 janv. 1722 (R. P.), ép. le comte Alexandre Crotti de Costigliole en Piemont en 1793, et mourut en janv. 1855.

Le C^o EDOUARD CROTTI DE COSTIGLIOLE, ministre plénipotentiaire, etc., etc., héritier de M. le B^o d'Athenas, propriétaire de la terre et du château de la Bauche, près les Echelles, en Savoie, a épousé M^{me} Pauline de Mercy d'Argentau.

ALEXANDRINE a épousé son neveu le comte Victor de Camburzano.

Le C^o MICHEL CROTTI DE COSTIGLIOLE, ancien officier supérieur, etc., a épousé M^{me} Albertine de Menthon de Rosy.

THÉRÈSE : 1^o au comte Joseph de Camburzano ; 2^o au comte Claude Posserey d'Entrèves.

ALBERT, EDOUARD, CHARLES, VICTOR, ERNEST, MARIE-THÉRÈSE.

ALEXANDRE, CHARLES, NOËMI, VALÉRIE, PAULINE.

Le C^o VICTOR DE CAMBURZANO a ép. M^{me} Alexandrine de Costigliole.

Le C^o CHRISTIN D'ENTRÈVES a ép. M^{me} Irène Grosmis de Tragiva.

OURSINE a épousé le C^o Pierre de Villafalletto.

AGATHE-JOSÉPHINE, née le 18 mars 1857.

EUGÉNIE-JOSÉPHINE, née le 15 avril 1862, morte le 16 janvier 1863.

JOSÉPHINE-EUGÉNIE, née le 17 mai 1864.

CHASTEL.



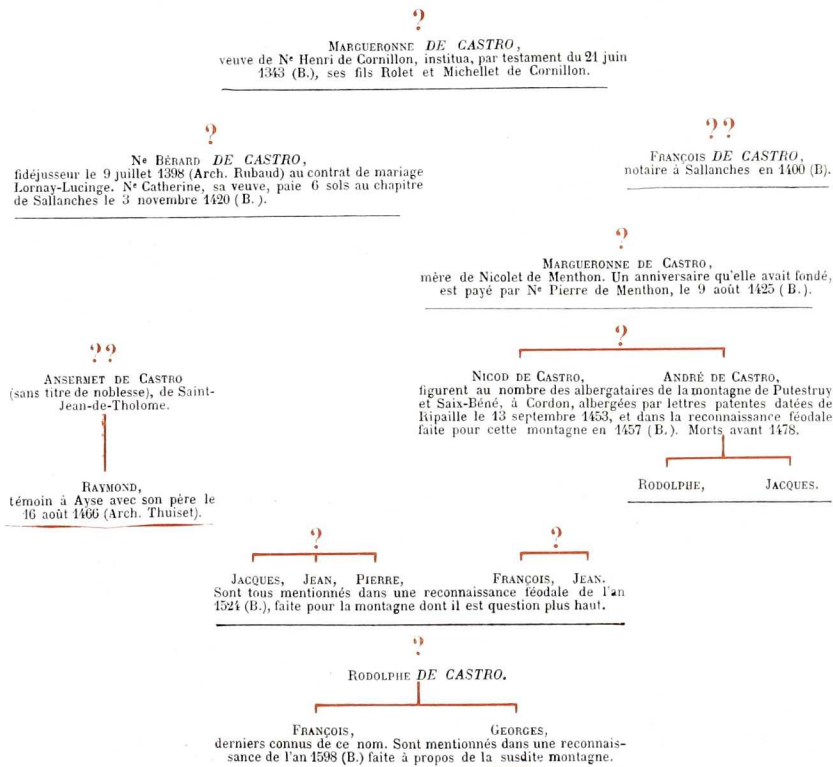
LUSIEURS familles de ce nom, que les plus anciennes traduisaient du latin DE CASTRO et les autres CHASTELLI ou CHATELLI, ont existé en Savoie. Aucune de ces familles n'a beaucoup marqué dans notre histoire. Voici les renseignements que j'ai pu réunir sur elles :

CHASTEL (DE ou DU)

EN LATIN DE CASTRO, DE SALLANCHES EN FAUCIGNY,



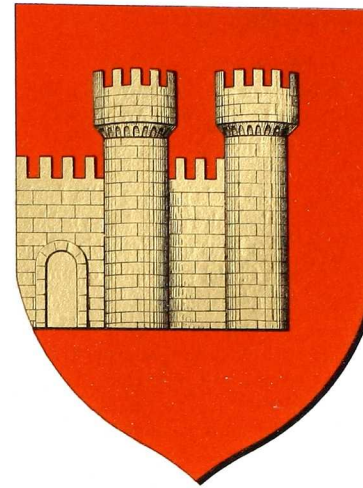
est la plus ancienne que j'aie rencontrée. Son armoirie n'est pas connue avec certitude. Je suis redevable à l'obligeance de M. Bonnefoy des notes suivantes sur cette maison qui a dû s'éteindre vers la fin du xv^e siècle (1).



(1) Je suppose que les mentions suivantes faites par Galiffe, *Notices généalogiques*, t. 1, doivent se rapporter à cette famille
Aymonette du Chateau ou de Castro, femme de N° Pierre de Fer, syndic de Genève : vivait le 27 juin 1449.
Antoine du Chateau (de Castro), bourgeois de Genève, vivait avec Améda de Bonne, sa femme, en 1461.

CHASTEL (DU)

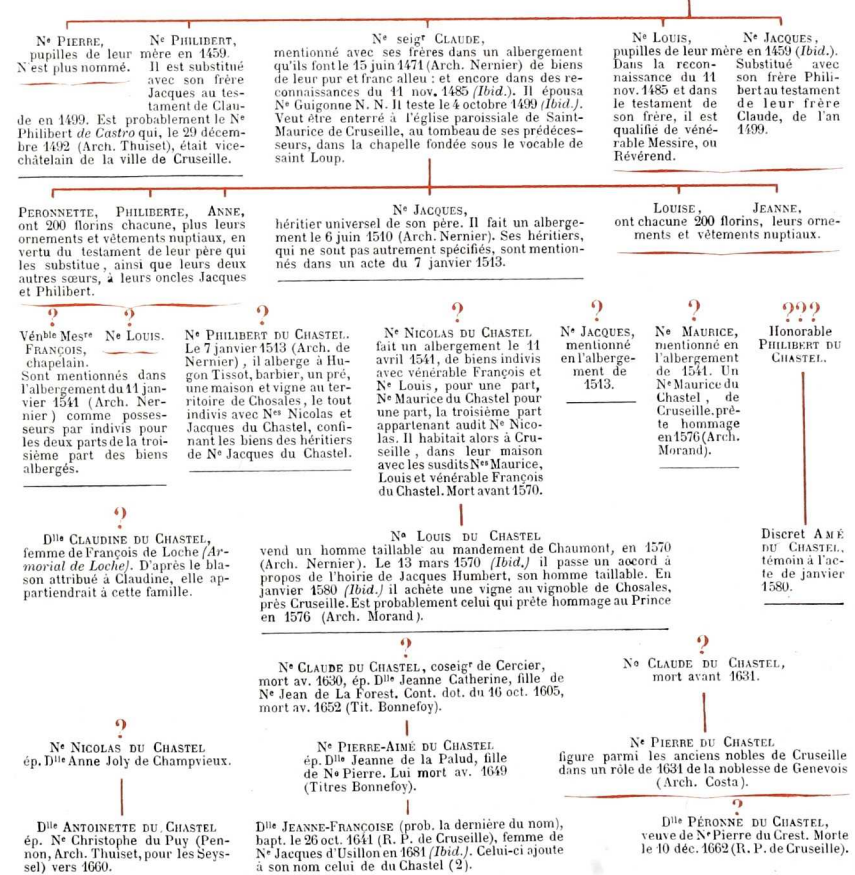
DE CRUSEILLE. — EN LATIN : DE CASTRO.



P. de gueules à deux tours réunies, par un pan de mur mouvant du flanc dextre ajouré d'une porte, le tout d'or, maçonné de sable (BESSON).



OBLE Pierre du Chastel, de Cruseille, est le plus ancien que j'aie rencontré. Il épousa N° (1) Jeanette de Chosales. Il reçoit des reconnaissances féodales le 9 octobre 1442 et le 18 février 1443 (Arch. du château de Nernier) pour des maisons et biens situés à Cruseille. Il était mort avant le 16 avril 1459 (*Ibid.*). Sa veuve était alors tutrice des enfants inscrits ci-dessous : en cette qualité et de concert avec N° Claude, son fils ainé, elle albergea à la date ci-dessus des biens à Cruseille et environs.



Dans un recensement sans date (Arch. Morand) des habitants de Cruseille, figure N° Bernard du Chastel, avec sa femme D^{lle} Philippe d'Aussens et leur fille D^{lle} Améda. Sont encore nommées deux filles données audit N° Bernard.

(1) Elle ne devait être noble que par son alliance. Jean de Chosales (ou en français du Chosal), certainement proche parent de Jeannette, se reconnaît, le 20 mai 1418 (Arch. Nernier), homme taillable de N° seigr Nicolet de Monthouz, et tenir de lui en fief taillable une part des biens qui furent de Nicolet de Chosales son feu père, jadis reconnus par Mermet, frère du confessant. D'autres actes, citant les du Chosal, ne les qualifient jamais de nobles.
(2) Les manuscrits Besson inscrivent en outre parmi les enfants de Pierre-Aimé du Chastel, François, Marie et Isabelle.



CHASTEL

DE MONTMÉLIAN.— EN LATIN : *CHATELLI*.

P. d'azur au château sommé de trois tours d'argent, maçonné de sable (Preuves de Malte : BERTRAND et LESCHERAINÉ. Archives du département du Rhône).



Je ne crois pas que cette famille puisse faire remonter sa noblesse plus haut que François Chastel ou Châtel par lequel commence la généalogie.

Sans en avoir la preuve certaine, je crois pourtant que ce François est le même François *Chatelli* qui était, le 3 juin 1495 (Arch. La Place), secrétaire ducal et notaire par l'autorité impériale et du conseil ducal de Savoie. Cette charge de secrétaire ducal aurait donc anobli les Chastel, pour lesquels je n'ai point trouvé

de lettres de noblesse. Dès le xv^e siècle, ils jouissaient des droits de bourgeoisie de la ville de Montmélian. Peromette du Pont, veuve de Jean *Chatelli*, bourgeois de Montmélian, albergea des biens situés audit lieu le 13 octobre 1438 (*Ibid.*). Elle était sœur de N^e seigr Jean du Pont, bourgeois de Chambéry, qui la mentionne dans son testament du 10 juin 1468 (Arch. Saint-Jorioz).

Cette famille s'est éteinte vers la fin du xvii^e siècle : deux filles, dernières du nom, ont contracté des alliances avec les anciennes maisons de Bertrand et de Lescheraine.

FRANÇOIS CHASTEL :

DE Chastel, selon un fragment généalogique de l'abbé de Comnène (aux Arch. du M^o d'Oncieu) qui le fait père de Claude ci-dessous. Selon toute apparence ce François est le premier noble de sa famille, et le même que celui dont il est parlé plus haut.

N^e et S^{ph}^e CLAUDE CHASTEL, secrétaire ducal, bourgeois de Chambéry, est témoin à un acte du 16 nov. 1532 (Arch. La Place) avec M^o Claude Chastel, maître aux Comptes ci-contre.

M^o Mess^o CLAUDE CHASTEL, conseiller et secrétaire d'Etat, conseiller et M^o auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, 1525 (Arch. Morand), 1526, 29, 32, 35 (Arch. La Place). Il ép. : 1^o D^{lle} Françoise Dieuleuils-Magnin, quit-tance dotale du 13 janvier 1529 (Arch. La Place); 2^o D^{lle} Philippine, fille de N^e Galvand de Candie, seigr dudit lieu. N^e Claude-François de Candie, frère de ladite Philippine, n'avant point été marié, testa le 22 juillet 1551 en faveur de Philippine et de N^e Pierre Chastel, son neveu (Arch. du Sén. de Sav.). Lui, mort avant 1561. Philippine vivait encore en 1565.

HUGUETTE, selon Comnène (msts., Arch. d'Oncieu), épousa N. N., marchand, de Chambéry.

N^e PIERRE, héritier pour moitié de son oncle Candie; mais par arrêts de 1569-70, l'hoirie Candie fut dévolue aux Candie de Loese, qui la vendirent à M^o Pierre Juge, sénateur au Souverain Sénat de Savoie. Juge et Chastel transigent le 16 janv. 1584 (Arch. du Souv. Sén. de Sav.). Pierre fut un des substitués au testament de Claude de Crecherel, son cousin, du 4 avril 1564 (Arch. La Place).

N^e JEAN-FRANÇOIS, capitaine entretenu au service de S. A. (Pr. de Malte). Il transige les 3 avril et 26 mai 1585 (Arch. du Sén. de Sav.) avec N^e Pierre Juge, seigr de Candie. Selon Comnène (msts., Arch. d'Oncieu) et les Preuves de Malte, il ép. Jacqueline, fille de N^e Claude Bonivard. Elle était veuve de M. de Mamena, gentilhomme flamand au service du Duc de Savoie. Elle eut du lit Chastel un fils et cinq filles (Mère de Chaugy). Il eut tous ses biens confisqués durant l'occupation de la Savoie par François I., et au rétablissement de la paix « la charge de gouverneur d'une porte de la ville de Chambéry fut toute la récompense de ses services. » (*Ibid.*).

N^e LOUIS, héritier substitué à son frère. Mort sans enfants av. 1584.

N. N., fille ainée, religieuse à Sainte-Claire-en-village, à Chambéry

JEANNE, ép., contrat dotal du 19 nov. 1601 (Pr. des SS. Maurice et Lazare). Jean-Pierre de Bertrand, seigr de la Ferrouse. Morte le 7 décembre 1664 (R. P. de Saint-Léger).

FRANÇOISE, ép., contrat dotal du 9 oct. 1611 (Pr. de Malte), Georges de Lescheraine, président à la Chambre des Comptes de Savoie.

N. N., fils. Mort jeune selon toute apparence.

La R^{de} Mère PÉRONNE-MARIE DU CHATEL, née le 18 oct. 1586, 5^{me} religieuse de la Visitation, admise par S^t François le 26 juill. 1610; 1^{re} supérieure du monastère de Grenoble, 1618, puis supérieure du 1^{er} monastère d'Anney en 1627, et à Chambéry en 1630; fonda les monastères d'Aoste en 1632, et de Grasse en Provence, en 1634. Elue de nouveau supérieure du 1^{er} monastère d'Anney, elle y mourut dans les bras de S^{te} Jeanne Françoise de Chantal, le 22 oct. 1637 (*Les Vies des premières Mères*, etc., par la R^{de} Mère de Chaugy. Anney, 1659, f^o 251).

S^r CLAUDE-CÉCILE, religieuse de la Visitation. S^t François de Sales lui donna le voile en 1621, et S^{te} Chantal l'amena à la fondation du monastère de Chambéry où elle demeura jusqu'à sa mort, le 4 avril 1667, âgée de 82 ans, dont 46 ans de profession (*Année de la Visitat.*, t. iv, f^o 106).

FRANÇOIS DE BERTRAND, seigr de la Perrouse, premier président au Sénat de Savoie, a continué sa lignée.

JEAN-FRANÇOIS, M^o de Lescheraine, premier président à la Chambre des Comptes, a continué sa lignée.

CHASTEL (DU).



N^oBLE Claude du Chastel.

Je n'ai pu découvrir s'il se rattachait aux du Chastel de Cruseille. Il était de Saint-Félix. Il est nommé au testament de son fils comme étant déjà mort à cette époque. Son alliance m'est inconnue.

N^o et Rév^o PIERRE, héritier universel de son frère Claude.

N^o CLAUDE DU CHASTEL, conseiller du roi, juge-mage de Savoie et Bugey. Il teste le 12 avril 1720, testament ouvert le 30 juin 1724 (Arch. du Sén. de Sav.), jour de sa mort. Il possédait une chapelle à Saint-Félix du patronage de sa maison, à laquelle D^{lle} Georgine de Motz et N^e Hector du Chastel avaient anciennement légué des biens; il mentionne encore des biens qu'il possédait à Apremont: D^{lle} Marguerite Sarde de Candie, sa première femme; D^{lle} Marie d'Ivoley, sa femme moderne, à laquelle il légua son argenterie; nommé héritier universel N^o et Rév^o Pierre, son frère; si ce dernier meurt avant le testateur, il nomme héritiers N^o Joseph Sarde de la Thuille; si celui-ci n'accepte pas, N^o Gaspard Chevillard, seigr de Ladbuy. Il ne mentionne aucun de ses enfants, lesquels, tous du premier lit, étaient morts avant le testament de leur père.

JOSEPHITE, En présence de son père, elle déclare, le 19 juin 1710 (Arch. du Sén. de Sav.), céder l'hoirie de D^{lle} Jeanne Sarde de Candie, sa tante. Morte *ab intestat* avant 1720.

PHILIBERT, bapt. le 13 déc. 1693 (R. P. de St-Léger).

CATHERINE, bapt. le 15 nov. 1691 (R. P. de St-Léger).

ANNE-MARGUERITE, bapt. le 13 fév. 1695 (R. P. de Saint-Léger de Chambéry).

CHASTEL (D^{lle} Marguerite du), femme de N^e Gaspard de Bienvenu, seigr de Mondragon, en 1700, 1701, 1702, 1704, 1705, mourut le 13 décembre 1734 (R. P. de Saint-Genix). Elle avait une sœur, D^{lle} Françoise du Chastel qui, le 22 juillet 1704 (*Ibid.*), fut marraine d'un de ses neveux. J'ignore à quelle famille de ce nom elles appartenaient.

CHASTEL (Jean), dit CHASTELAIN, de Chambéry, reçut des patentes de noblesse le 20 novembre 1599 (Reg. 22. Pat. de Savoie., Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, f^o 176). — Armoiries concédées : *d'azur au château d'argent crénelé d'or, avec une comète en chef du même*. Devise : *SPLENDET ET ARDET*.

CHASTEL (N^e Claude-François du), de la ville de Moutiers. Lors des Preuves de 1723 (Biblioth. du Roi, à Turin), il ne put produire aucun titre pour établir sa noblesse, sa maison ayant été incendiée; cependant il disait que sa noblesse était notoire dans la ville de Moutiers et qu'en 1535 Jean du Chastel, un de ses ancêtres, avait prêté hommage au Prince.

Est probablement le N^e Claude-François Chastel, de Moutiers qui, vers 1700, épousa D^{lle} Jeanne-Françoise, fille de N^e Henri de Richer d'Allinville et de Jeanne-Françoise de Gilly.

CHASTEL,

BARON DE L'EMPIRE FRANÇAIS.



P. d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable gardée à senestre par un sphinx d'or coiffé de bandelettes d'argent, la tour et le sphinx terrassés de sinople : au comblé d'argent chargé d'une grenade allumée de gueules accostée de deux molettes de sable et au quartier de baron sorti de l'armée (qui est de gueules à l'épée d'argent en pal) brochant sur le comblé (Cette description barbare est textuelle dans les patentes de 1808, où se trouve aussi le dessin reproduit ci-dessus).

Toque de baron : Deux lambrequins d'argent.

Livrée : Bleu, blanc, jaune et rouge.

(Patentes impériales du 19 mars 1808, communiquées par M. Carrier).



MÉ-PIERRE CHASTEL, né à Veigy, près Douvaine en Chablais, le 29 avril 1774, était fils de Nicolas Chastel et de Marie Favrat.

Il a une place distinguée dans la pléiade d'officiers supérieurs que la Savoie a fournis aux armées du premier Empire.

Le lieutenant général baron Chastel fit à peu près toutes les campagnes de 1792 à 1815, notamment celle d'Égypte, où il découvrit le célèbre Zodiaque du temple de Dendérah qui a été transporté en France. Il serait trop long de citer toutes les affaires dans lesquelles le général Chastel a fait preuve d'une remarquable capacité militaire et d'une audacieuse bravoure.

Disons seulement qu'il est considéré comme un des meilleurs généraux de cavalerie des armées de Napoléon I^{er}.

Voici ses états de services (*) :

Lieutenant de cavalerie dans la légion des Allobroges.....	le 13 août 1792.
Capitaine — — — — — le 6 pluviôse an II (25 janvier).

Incorporé au 5 ^e régiment de dragons.....	le 17 suivant (5 février).
Surnuméraire — — — — —	le 22 ventôse an IV (12 mars).
Remis en pied — — — — —	le 7 thermidor suivant (25 juillet).
Chef d'escadron — — — — —	le 13 pluviôse an X (1 ^{er} février).
Major du 24 ^e régiment de dragons.....	le 6 brumaire an XII (27 octobre).
— des grenadiers à cheval de la garde impériale.....	le 27 frimaire an XIV (17 décembre).
Général de brigade dans la garde impériale.....	ordre du jour du 6 août 1811.
Commandant de Lille.....	le 22 mars 1811.
Lieutenant général, commandant supérieur des troupes de cavalerie entre Meaux et Paris.....	le 28 mars 1814.
Lieutenant général commandant la 4 ^e division de cavalerie du corps d'armée du lieutenant général C ^{te} Reille.....	le 31 mars 1815.

Par décret impérial du 19 mars 1808 (*), le général Chastel fut nommé baron de l'Empire, titre transmissible à sa descendance mâle. Les armoiries et leur description sont déjà données en tête de cet article. Le 25 octobre 1810 (*), il reçut investiture de biens situés dans la Poméranie suédoise, au chiffre de 10,000 fr. de rentes, attachés au titre de baron. Par décret du 20 août 1814 (*), Louis XVIII, roi de France, nomma le lieutenant général baron Chastel chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Par lettres du 13 août 1817 (*), sur la demande du baron de Chastel, commandeur de la Légion d'honneur (il avait été nommé chevalier de cet ordre l'an XII (*)), et chevalier de la Couronne de Fer le 26 juin 1809 (*) et chevalier de Saint-Louis, lieutenant général en non activité, lequel sert en France depuis vingt-quatre ans, a fait vingt-et-une campagnes, a été blessé trois fois (notamment le 26 ventôse an V, à l'affaire de Tagliamento) et désire consacrer le reste de ses jours au service de France, Louis XVIII lui accorde la naturalité. Le 7 mai 1825 (*) sa pension de retraite fut fixée à la somme de 5,925 livres, ensuite d'une ordonnance royale du 4 précédent.

Le général Chastel mourut le 16 octobre 1826, à Genève, où ses funérailles eurent lieu en grande pompe le 19 octobre suivant. Il avait laissé à la ville de Genève une collection de tableaux estimés 100,000 fr.

On trouve dans la *Bibliographie des Contemporains* (1834, tome 1^{er}, n° 916) celle du général Chastel.

Le baron Chastel ne fut pas marié. Il avait quatre frères et une sœur.

FRANÇOIS, avocat, receveur général du Léman, mort en 1847 sans postérité.

MICHEL, colonel d'état-major dans les armées de Napoléon I^{er}. Il eut de son mariage avec M^{lle} Clarisse Gallo, un fils nommé Oscar. Le colonel Chastel (1) se retira en Amérique où il mourut au Texas vers 1836. On n'a plus de nouvelles du fils depuis une dizaine d'années.

JOSEPH, lieutenant-colonel de cavalerie dans les armées de Napoléon I^{er}. Il est mort en 1854, laissant de son mariage avec M^{lle} Polyxène Rieux, un fils nommé François, lequel est actuellement conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, chevalier de la Légion d'honneur.

ANTOINE, capitaine de cavalerie dans les armées de Napoléon I^{er}, mort, sans avoir été marié, des suites de blessures reçues sur le champ d'honneur.

JOSÉPHINE, morte en 1857 sans avoir été mariée. Elle avait été, avec son frère François, cohéritière universelle du baron Chastel son frère. Restée après la mort de François seule héritière de l'importante succession du général, elle laissa cette fortune à M. François Carrier, cultivateur à Veigy, et non à son propre neveu et seul héritier naturel, M. François Chastel.

(*) Pièces authentiques communiquées par M. CARRIER.

(1) Il a fait paraître plusieurs brochures dans lesquelles, avec la phraséologie ampoulée de l'époque, il fait preuve d'un esprit très exalté. Voici celles que j'ai pu réunir :

Discours prononcé à Perugia le 23 thermidor, anniversaire du 10 août, par Michel Chastel, chef de brigade. — Pérouse, an VI, Baduel père et fils.

Le Premier Cri de la liberté dans les Alpes. Le Second Cri.... Le troisième Cri.... Trois brochures imprimées à Carouge, an VI et an VII.

Oraison funèbre du Baron Chastel, etc., prononcée sur sa tombe, à Genève, le 19 octobre 1826, par son frère le colonel Chastel. — Genève, Bormant.

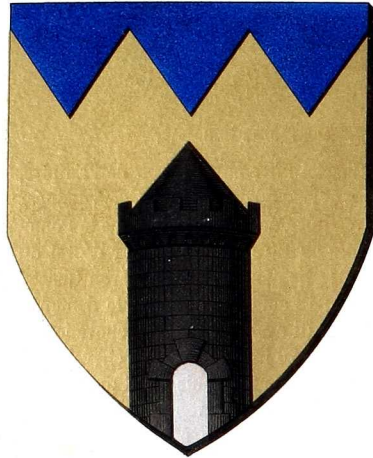
Plaidoyer du citoyen Chastel, colonel d'état major en France, accusé d'avoir provoqué Jean Marcet, citoyen genevois, à diffamer Coindet père, citoyen genevois et médecin. — Genève, 12 décembre 1832.

CHATEAUNEUF. — Voir AU SUPPLÉMENT ET CASTAGNERY.

CHATEL. — Voir CHASTEL.

CHATELARD (DU)

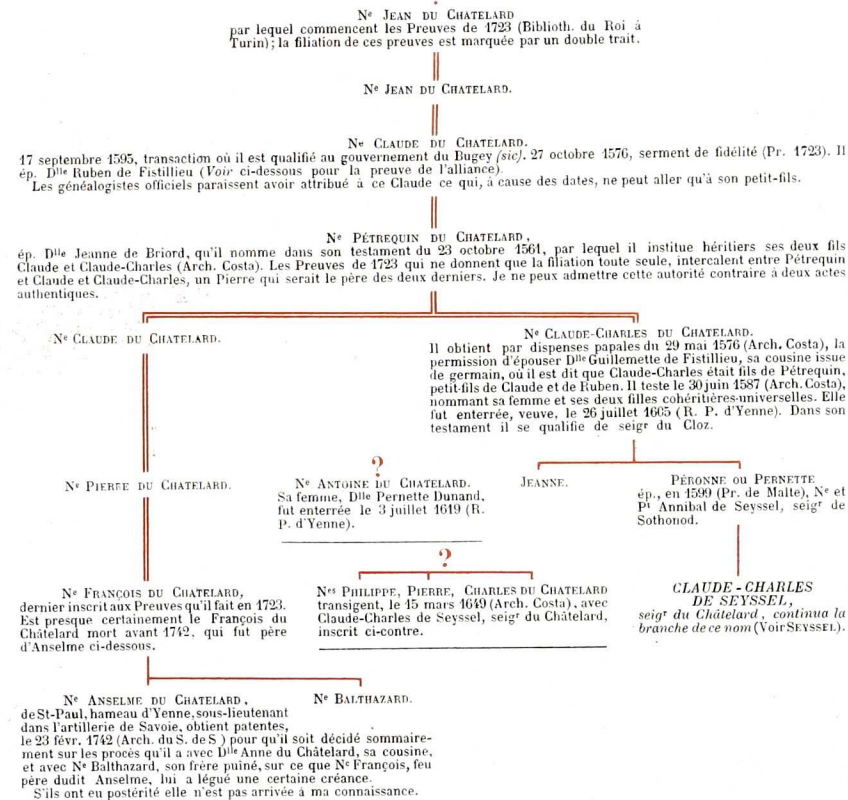
DE SAINT-PAUL D'YENNE.



P. d'or à la tour crénelée et couverte de sable, ouverte d'argent, mouvant de la pointe; au chef d'azur emmanché de trois pointes (Preuves de Malte).



PLUSIEURS familles ont porté en Savoie le nom de Châtelard. Je consignerai les notes éparses que j'ai pu réunir sur elles au *Supplément*. La seule dont je veux m'occuper ici, parce que c'est la seule pour laquelle on trouve quelques degrés suivis, est celle d'Yenne qui a fourni une alliance à l'illustre maison de Seysse. Elle a fait ses preuves en 1723, par-devant la Chambre des Comptes; je n'ai rien trouvé de plus haut que ce qui est marqué dans ces Preuves: la famille continuait encore en 1742.



CHATILLON (DE)

SEIGNEURS DE LARRINGE ET COSEIGNEURS DE THOLLON EN CHABLAIS,
SEIGNEURS DE CORSINGE, AUX BAILLIAGES.

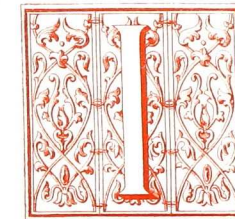


P. fascé d'azur et d'argent de 6 pièces à la cotice de gueules brochant sur le tout.

J'ai adopté cette version, — qui n'est pas conforme à celle que j'ai trouvée aux archives de l'O. de Malte et ailleurs, d'azur à 3 fasces d'argent à la cotice de gueules, — telle que je l'ai vue sur un sceau de l'an 1562 et sur quatorze empreintes d'un sceau de l'an 1701.

Le premier de ces sceaux est timbré d'un cimier; l'empreinte est presque complètement oblitérée dans sa partie supérieure, je crois pourtant que le cimier représente un maure ou un sauvage.

N. B. — Les armoiries que l'on voit encore au château de Larringe sont celles d'Allinges-Montfort.



est de mode parmi les généalogistes de ne rien ignorer et de se jouer des difficultés. Il est probable que s'ils avaient, comme moi,

consacré vingt-cinq ans à étudier leur

sujet, ils auraient, comme moi, le droit d'avouer bien souvent qu'il est impossible de tout savoir. Les nobles de Châtillon sont du nombre des familles qui m'ont donné le plus de peine et pour lesquelles je ne suis pas parvenu à dissiper beaucoup d'obscurités. Avant tout, quelle est leur origine? Sont-ils de la même famille que les Châtillon de la Tour en Valais? C'est fort possible si l'on considère le voisinage et le fait certain que les Châtillon de Lugrin ou d'Évian étaient possessionnés en Valais; mais je ne puis l'affirmer (1). Les Châtillon, coseigneurs de Thollon, étaient-ils de la même souche que les Châtillon, seigneurs de Larringe et Corsinge? Je rencontre sur les premiers des falsifications, dans les chartes les concernant, qui me font soupçonner la pureté de leur origine, qui doit pourtant être commune entre eux. Quant aux Châtillon de Larringe et Corsinge, ils présentent au généalogiste des difficultés insurmontables. Plusieurs seigneurs de Larringe du prénom de Guillaume, et plusieurs seigneurs de Corsinge du prénom de Pierre se sont succédé aux xiv^e et xv^e siècles. Je suis forcé de reporter tout simplement par ordre chronologique les assez nombreux documents les concernant dont il n'est pas possible d'extraire une filiation certaine (2).

(1) Les Châtillon-Larringe sont-ils, comme l'assure Ménabréa (*Alpes occidentales*, p. 285), descendants d'une famille qui paraît avoir emprunté son nom à une antique maison-forte située sur un des versants du Salève et qui a fourni Jacques de Châtillon, caution du comte de Genève en 1219? Les descendants de ce seigneur furent possesseurs du château de Corsinge en Chablais et de celui de Belmont en Semine qu'ils vendirent, comme je l'ai dit (il dit, p. 282, que c'est un Geoffroy de Châtillon qui vendit en 1348), aux sires de Ternier. Un Willelme de Châtillon acquit en 1334 la terre de Larringe, etc. Le *Sommaire des fiefs* inscrit à la date du 4 janvier 1348 l'approbation de la vente de Beaumont, faite par Geoffroy de Châtillon à Girard de Ternier (mais il ne s'agit pas de Beaumont ou de Belmont en Semine, mais de Beaumont dans les Bailliages). Jean de Gingins, plus tard seigneur de Beaumont, dans une reconnaissance pour ce fief du 25 août 1442 (*Ibid.*), mentionne les biens procédés d'Hudriset, fils de Jacquemet de Châtillon. Mais cela n'établit aucunement la descendance des Châtillon-Larringe, de Jacques (1219) ou de Geoffroy (1348). L'affirmation de Ménabréa n'est basée que sur une conjecture extrêmement hasardeuse.

(2) Pour savoir auquel de ces trois seigneurs du prénom de Guillaume, qui paraissent s'être suivis de père en fils, il faudrait attribuer les documents contemporains, je n'ai pu trouver qu'un seul point de repère, savoir: deux actes du 13 et du 18 mars 1369, dans lesquels Guillaume de Châtillon, chev^o, seigr^o de Larringe, mentionne Guillaume, son fils majeur de vingt-cinq ans. En adoptant la filiation indiquée ci-dessus, donnée d'ailleurs par Dom Leyat, on aurait trois Guillaume. Guillaume I, père de Guillaume II. Ce dernier serait celui qui figure, dans les actes de 1369, avec son fils, Guillaume III, majeur de vingt-cinq ans. Si ce dernier avait alors précisément accompli sa vingt-cinquième année, il serait donc né vers 1344. L'expression majeur de vingt-cinq ans ne comportant pas un grand espace de temps, supposons qu'il soit né en 1341, c'est-à-dire qu'il avait vingt-huit ans. En calculant selon l'usage ordinaire, trois générations par siècle, Guillaume II serait né vers 1308; Guillaume I vers 1275. Ces prémisses posées on pouvait, avec quelques chances de probabilité, ranger à la suite de ces trois noms les actes, alliances, testaments, etc. Mais ces calculs peuvent être parfaitement faux. — Trois Pierre de Châtillon, seigneurs de Corsinge, se sont positivement succédé de père en fils: ils ne présentent point de difficultés par eux-mêmes; mais je n'ai pu découvrir si Pierre I était le fils de Guillaume I ou de Guillaume II. N'étant point de ceux qui prennent des efforts d'imagination pour des preuves authentiques, j'ai rangé tous les documents sur ces divers seigneurs par ordre: je dois faire observer que deux ou trois actes de plus auraient peut-être suffi à éclaircir le tout (*).

(* Il me survient, après l'impression de cet article, tout un lot de chartes sur cette famille, qui éclaircissent un ou deux points, mais en définitive ne dissipent pas l'obscurité. — On en trouvera l'analyse au SUPPLÉMENT.

J'ai établi d'une manière authentique la branche des Châtillon, coseigneurs de Thollon, depuis la première moitié du XIV^e siècle jusqu'à son extinction, au commencement du XVIII^e. Le dernier du nom testa en 1701 en faveur de N^e Joseph Métral, son neveu, qui forma la famille des Métral de Châtillon (*Voyez* ce nom et CHATILLON AU SUPPLÉMENT). La généalogie des coseigneurs de Thollon est aux f^{os} 388 et suivants.

Voici ce que j'ai trouvé sur les Châtillon de Larringe et Corsinge :

(CHATILLON-LARRINGE).

1303. GUILLAUME, coseigr de CHATILLON, bailli du Genevois et du Chablais. L'était encore en 1306 (*Mém. Soc. hist. Genève*, t. IX, f^o 119, 212) et le 5 avril 1315 (*Invent. de l'abbaye d'Aulps*).
1306. AMÉDÉE DE CHATILLON, châtelain d'Évian et de Fêterne (*Mém. Soc. hist. Gen., Ibid.*).
1323. ISABELLE DE CHATILLON, femme d'Henri d'Allinges (Pr. de Malte).
— 25 avril. GUILLAUME DE CHATILLON, d'Évian, damoiseau : Vente en sa faveur (Tit. Eschavannes).
1327. 2 juin. MERMET (diminutif de Guillaume), fils de Guillaume DE CHATILLON, épouse, par contrat de ce jour, D^{lle} Jordane, fille d'Aymon de Neuvecelle, damoiseau. Guillaume donne à son fils « domum ipsius Guillelmi sitam in villa nova de Thoveria Aquiani » abornant entre autres possessions « stagnum domini comitis superius et viam publicam inferius », plus vingt livrées de terre. L'acte est passé dans cette maison de la Touvière (Tit. Eschavannes).
1328. 15 juillet. GUILLAUME DE CHATILLON, chevalier, fait un échange de biens à Lugrin avec Aymon de la Tour de Lugrin, damoiseau (dit dans une transaction du 6 février 1670. Tit. Eschavannes).
- ? ? GUILLAUME DE CHATILLON (I), chevalier, seigr de Larringe. Suivant Dom Hilaire Leyat (Généalogies m^{ss}), il épousa Marguerite de Neuvecelle et fut père de Guillaume (II) et de Perrod. Ce dernier épousa Françoise, fille de Rodolphe de Blonay. Guillaume (II) de Châtillon, chevalier, seigr de Larringe, fut présent au traité passé entre le C^{te} de Savoie et Aynard de Clermont en 1338, et envoyé en 1339, avec Antoine de Clermont et Jean de Bertrand, auprès du pape Benoît. Il épousa D^{lle} Rolette et eut deux fils, Mermet et Perrod (Guillaume et Pierre). Perrod épousa Péronnette de Montfort, puis Marie de Ternier, comme on voit par le testament de Louis de Montfort de l'an 1367 (*sic* Leyat qui fait certainement confusion). Mermet ou Guillaume épousa Jordane de Neuvecelle et eut Jean de Châtillon et Catherine. Catherine vécut fort longtemps et fit donation de tous ses biens à Pierre de Châtillon son consanguin et à sa nièce Catherine, fille dudit Pierre (*Voyez* l'acte 1438 qui prouve que Leyat s'est trompé dans l'analyse de ce document qui a passé par mes mains).
1330. 6 mars. GUILLAUME DE CHATILLON, damoiseau, reçoit une donation des N^{es} Jean et Girard de Neuvecelle.
1331. GUILLAUME DE CHATILLON, damoiseau, châtelain d'Évian et Fêterne (*Invent. Abbaye d'Aulps*).
1334. 16 août. GUILLAUME DE CHATILLON, chevalier. Donation à lui faite par le prince du fief de Larringe (*Somm. des fiefs*).
1335. 21 septembre. GUILLAUME DE CHATILLON, chevalier, Rodolphe et Pierre d'Hauteville, père et fils, eux-mêmes donataires de tous les biens que Girard de Greysier possédait aux mandements d'Allinges, Thonon, Évian et Fêterne, font donation audit Guillaume de tous ces biens, fiefs, arrière-fiefs, hommes, hommages, etc., à cause des innombrables services qu'ils ont reçus de lui. La donation dépassait la valeur de 500 écus d'or (Tit. Eschavannes).
1341. 24 mars. GUILLAUME DE CHATILLON, chevalier, seigr de Larringe, bourgeois d'Évian, fait son testament (Tit. Eschavannes); veut être enterré dans l'église de Sainte-Catherine de la Touvière d'Évian : nomme Rolette sa femme, laquelle habitera dans sa maison dotale située à Évian, abornant celle de « Magistri Johannis fratris sui » (Parmi les témoins de ce testament figure « Magister Johannes de Villa rector scholarum Aquiani » qui pourrait bien être le « Magister » ci-dessus). Lègue 100 livres genevoises à N^e Peronet de Châtillon, son frère. S'il n'a pas le temps d'accomplir le pèlerinage qu'il a voué à Saint-Jacques de Gallice, il ordonne qu'un de ses fils le fera pour lui. Nomme héritiers universels Mess^{rs} Mermet (1), chevalier, et Perrod, ses fils. Mermet aura la maison-forte de Larringe « cum fortaliciis » et tous les biens de la paroisse de Larringe, de Vinzier et de la châtellenie de Fêterne, la maison de la Touvière et tous les biens du testateur depuis la Dranse à l'Arve et dans tout le comté de Genevois, la maison de Genève exceptée. Perrod aura la maison de Lugrin, lieu dit au Vivier, et tous les biens meubles et immeubles des paroisses de Lugrin et de Thollon, de la châtellenie de Chillon et de Vevey, l'autre maison de la Touvière, etc.; de manière à ce que les deux fils soient également partagés. Peronet, frère du testateur, leur est substitué.
1341. 10 décembre.) GUILLAUME DE CHATILLON, chevalier, seigr de Larringe : procureur d'Amédée, c^{te} de Genevois,
1342. 25 janvier.) dans deux transactions par lesquelles ledit comte devint possesseur des château et biens de Corsinge situés dans la paroisse de Corsinge, à Compois et Meynier, aux châtellenies de Balleyson et Gaillard (provenus de Jacqueline, fille de feu Girard de Compois, chevalier (*Voy. Compois*). Ledit comte, considérant les bons services du susdit Guillaume de Châtillon, lui donne et cède lesdits biens par acte du 28 décembre 1342 (Arch. de Giez) en quoi qu'ils puissent consister, en augmentation du fief que ledit Guillaume tient déjà dudit comte; pour lesquelles choses Guillaume ne sera pas tenu à un nouvel hommage, le premier qu'il devait déjà devant le comprendre : ainsi que tout ce que Guillaume pourra encore acheter dans lesdites châtellenies, sauf la fidélité au C^{te} de Savoie.
- La transaction de 1341 est passée dans la maison inférieure dudit Guillaume, à la Touvière d'Évian. Aymé de Châtillon, chevalier, est témoin.

(1) Pour aider les chercheurs qui me succéderont, je répète que Mermet, abréviation ou corruption du latin *Willelmetus*, correspond à Willelme ou Guillaume. Perrod ou Peronet sont des variantes de Pierre.

1343. 8 kal. février. GUILLAUME DE CHATILLON, chevalier, achète un cens à Corsinge déjà mouvant de son fief.
— Par autre acte du même jour, dans sa maison de Genève, il reçoit quittance des sommes qu'il devait pour le charriage de sable et de six cent un quarterons de pierres taillées amenées à Corsinge.
- 4 août. GUILLAUME DE CHATILLON, chevalier : le C^{te} de Genève lui donne l'omnimode juridiction, le mère et le mixte empire sur tout le terrain dépendant de la maison-forte de Corsinge dans les confins marqués par les villes de Compois, de Giez, etc. (Arch. de Giez).
- Le même prête hommage noble pour ses fiefs rière Veisie au mandement de Ternier, pour la pêcherie de l'Arve, pour l'albergement de ceux de Leaval rière Veisie, hommes, hommages rière Lancy, etc., ainsi que pour les biens qu'il a achetés de Péronet d'Anthier.
- 11 septembre. GUILLAUME DE CHATILLON reçoit investiture du fief de Larringe (*Somm. des fiefs*).
- 29 novembre. GUILLAUME DE CHATILLON reçoit investiture du C^{te} de Genève de la maison-forte, jurid. et biens de Corsinge (*Ibid.*).
1344. 6 mars. MERMET et PERROD DE CHATILLON frères, passent reconnaissance en faveur du C^{te} de Savoie, de leurs maisons-fortes, biens, fiefs, hommes, hommages, etc., qu'ils tiennent rière la Touvière d'Évian, à Larringe, Vinzier, Champagne, Marin, Fêterne, Thonon, Filly, Rovorée, Bissinge, Villeneuve et Conthey (Arch. de Cour).
- 30 novembre. GUILLAUME DE CHATILLON prête hommage en faveur du C^{te} de Savoie pour Larringe et les biens que « dominus Guillelmus eius quondam pater a prefato domino comiti tenebat » et reçoit investiture (Arch. de Giez).
1345. 16 novembre. GUILLAUME DE CHATILLON, seigr de Larringe : François de Prissier lui vend les hommes, hommages, tailles, revenus, servs et fiefs, droit domaine, haute, moyenne et basse justice, biens allodiaux, etc., de son pur et franc alleu, rière la Forclaz, Belmont, le Jotty et Seytroux : plus un diner que le curé de la Forclaz était obligé de lui donner annuellement à lui et à deux personnes de sa suite avec la nourriture de leurs chevaux selon leur condition, pour le prix de 400 livres genevoises (*Invent. Abbaye d'Aulps*).
1347. 15 janvier. GUILLAUME DE CHATILLON, seigr de Larringe, chev^r, épouse, dans l'église de Colombier en Valais, Jacqueline, fille de Boson, dit Duc (Arch. Thuiset).
1348. 3 avril. GUILLAUME DE CHATILLON, seigr de Larringe : N^e François de Neuvecelle lui vend des hommes, fiefs et revenus rière Vacheresse qu'il avait achetés des N^{es} Girard : prix 30 livres genevoises (*Invent. Abbaye d'Aulps*).
1364. Décembre.) GUILLAUME DE CHATILLON, chevalier, seigr de Larringe, donne des biens en albergement (Tit.
1366. Mars.) Eschavannes).
1367. 7 août. GUILLAUME DE CHATILLON, chevalier, seigr de Larringe, relâche à l'abbaye d'Abondance 40 sols annuels que N^e Guillaume de Châtillon, son feu père, avait légués à l'abbaye pour son anniversaire annuel, à prendre sur certains hommes de Belmont, paroisse de la Forclaz : plus lui vend une cense annuelle de 60 sols genevois, à prendre comme dessus, pour le prix de 5 florins d'or (*Invent. Abbaye d'Aulps*).
1369. 8 et 13 mars. GUILLAUME DE CHATILLON, avec N^e Guillaume de Châtillon, son fils majeur de vingt-cinq ans, vend à l'abbaye d'Abondance les hommes, hommages, tailles, revenus, jurid. omnim., biens allodiaux, etc., etc., de la Forclaz; se réserve le droit de rachat pendant sept ans (*Invent. Abbaye d'Aulps*).
1373. 24 janvier. GUILLAUME DE CHATILLON cède à N^e Antoine Champion le droit de rachat de ses fiefs de la Forclaz pour 100 florins d'or (*Invent. Abbaye d'Aulps*).
1384. 19 janvier. GUILLAUME DE CHATILLON : investi du château et juridiction de Larringe (*Somm. des fiefs*).
— 19 juin. GUILLAUME DE CHATILLON, seigr de Larringe. Par contrat dotal passé ledit jour entre Catherine de Châtillon, sa fille, veuve de Raymond Badier, avec Louis de Freynet, damoiseau, il lui constitue en dot 500 florins d'or qu'il déclare avoir reçus (soit Mess^{rs} Guillaume de Châtillon son feu père) de la dot de D^{lle} Jordane sa feuve femme, mère de ladite Catherine, et en outre 300 florins d'or de ses biens propres, hypothéqués sur sa maison et biens « apud los flonz » dans la paroisse de Neuvecelle, jouxte le nant du Flon et sur ses revenus de la paroisse de Fêterne : l'acte (Tit. Eschavannes) est passé à la Touvière d'Évian, dans la maison dudit Guillaume.
1387. 18 janvier. GUILLAUME DE CHATILLON, chev^r, est encore mentionné dans un acte passé dans sa maison de Monthey ou Conthey en Valais (Tit. Eschavannes).
— 31 janvier. JEAN DE CHATILLON (selon D. Leyat, frère de Catherine ci-dessus et fils de Guillaume), d'après un acte authentique communiqué par M. d'Eschavannes, positivement fils d'un Guillaume et seigneur de Larringe, fait donation, à la date ci-dessus, de son château de Larringe à Jeannette, fille de Jean de Neuvecelle, chev^r, dans le cas où il mourrait sans enfants. N. B. Jeannette de Neuvecelle et N^e Pierre Tornier, son mari, possédaient Larringe en 1438, mais, avant cette époque, il fut aussi possédé par d'autres Châtillon.
1390. 6 février. JEAN DE CHATILLON, seigr de Larringe, damoiseau, alberge à un de ses hommes de Larringe quatre pièces de terre audit lieu (Tit. Eschavannes).
1392. 12 octobre. GUILLAUME DE CHATILLON, seigr de Larringe, investi de ladite seigneurie (*Somm. des fiefs*).
1397. 14 février. PIERRE DE CHATILLON, chev^r, reçoit dans sa maison de Lugrin reconnaissance pour des biens mouvant de son fief, abornant Mermet de Châtillon et Guillermet de Châtillon, notaire (Arch. de Loex).
1400. 21 juin. PIERRE DE CHATILLON, chev^r, à Lugrin, en contemplation de ce que Catherine ci-dessus (*Voir* l'acte du 19 juin 1384), femme de Louis du Freney, est sa nièce, leur fait remise des droits de laod ainsi qu'une cense annuelle qu'il avait sur des biens acquis par lesdits époux le 22 juillet 1398, jouxte la vigne du Clos « dou Flons », près Marèche, pour lesquels biens ils n'avaient pas payé de laods ni de censes (Tit. Eschav.).
1430. 16 février. GUILLAUME DE CHATILLON, fils de feu N^e Guillaume de Châtillon, reconnaît tenir Larringe, château, dépendances, avec m. et m. empire et omnimode juridiction rière Larringe et Fêterne (*Somm. des fiefs*).
- GUILLAUME et FRANÇOIS DE CHATILLON sont parmi les nobles du Chablais qui prêtent hommage à Amédée VIII (Capré, f^o 166).

1433. 22 décembre. CATHERINE DE CHATILLON, veuve de Louis *du Freyney* (on trouve aussi *du Freyne*), donne en albergement un bois de châtaigniers à Ancion (*nunc* Amphion) (Tit. Eschavannes).
1437. 23 mars. GUILLAUME DE CHATILLON, seigr de Larringe, passe reconnaissance en faveur du prince [*Somm. des fiefs*].
1438. 6 juin. CATHERINE DE CHATILLON fait donation à N° Pierre de Châtillon de Lugrin, son consanguin, à cause de l'affection et de la consanguinité qui les unissent, de tous ses biens quelconques, meubles et immeubles, fiefs et rentes. Elle se réserve l'usufruit, 100 florins pour en disposer pour le repos de son âme et de ses prédécesseurs : fait des legs à Béatrix (du Freney ou Freney) sa fille et à ses neveux du Freney, enfants de Pierre du Freney, et à Guillemette, fille de feu François de Pontverre. Elle ordonne, si cette donation pouvait être révoquée « *pretextu suorum dictorum liberorum* » (elle ne mentionne qu'une fille), que même alors « *ipsi liberi teneantur presentem donationem observare*. » Pierre de Châtillon, clerc, fils de feu Jean de Châtillon, notaire, est témoin à cet acte (Tit. d'Esch.), rédigé et signé par Jean de Châtillon, clerc, notaire impérial et ducal de Lugrin (*Voit* Jean IV), f° 388).
1438. 30 janvier.) GUILLAUME DE CHATILLON, probablement le même déjà nommé aux reconnaissances plus haut
1439. 1^{er} juin.) inscrites de 1430 et 1437. Etait en procès avec D^{me} Jeannette de Neuvecelle et N° Pierre Tornier, son mari, auxquels il contestait la possession du fief de Larringe. Deux sentences (dates en marge) le déboutèrent, et Larringe passa effectivement auxdits époux déjà mentionnés (1387, 31 janvier). Dans une donation que ceux-ci firent le 6 mai suivant (Tit. Neuvecelle) de Larringe à Rodolphe d'Allinges (1), ils comprennent les biens qu'ils ont fait subhaster pour les frais du procès perdu par le susdit Guillaume, situés « *in Columberio in mandamento Montheoli*. » Ceci nous apprend bien que Guillaume de Châtillon était d'une branche de sa famille établie au Colombier, au mandement de Monthey en Valais, mais ne nous apprend pas comment Larringe lui était parvenu.
- (CHATILLON-CORSINGE.)
1344. 24 mars. PIERRE, PERROD ou PERONET DE CHATILLON, déjà mentionné (à pareille date) au testament de son frère Guillaume. Selon Dom Leyat, il épousa Françoise, fille de Rodolphe de Blonay. Est *probablement* le même que le suivant.
1350. 14 juin. PIERRE DE CHATILLON, damoiseau, seigr de Corsinge (serait un fils très cadet de Guillaume de Châtillon I), donne des biens en albergement (Tit. Eschavannes).
1362. 20 octobre. PIERRE DE CHATILLON, chev, seigr de Corsinge, possédait une maison à Aigle, au diocèse de Syon (Arch. Morand).
1363. 20 février. PIERRE DE CHATILLON, chev, seigr de Corsinge, donne en accensement une vigne à Lugrin à un lépreux de la maladière de Rix. L'acte est passé à Lugrin, dans la maison dudit chevalier, où se fait, quoiqu'à un lépreux, la *traditio baculi* (Tit. Eschavannes).
1393. 4 août. PIERRE DE CHATILLON, chev, seigr de Corsinge : il transige avec Antelme de Jussier, damoiseau, châtelain de son château et mandement de Corsinge, à propos des émoluments et comptes de gestion de ladite châtellenie. Acte passé à Lugrin, dans la maison-forte dudit Pierre (Arch. de Giez).
1396. 11 août. PIERRE DE CHATILLON, chev, seigr de Corsinge, assiste au contrat dotal par lequel Jeanne, sa fille naturelle, épousa N° Mermet, fils de N° Etienne de Neuvecelle (Tit. Neuvecelle). L'acte est passé à Lugrin « *in magna aula domus dicti militis*. »
1403. 31 octobre. PIERRE DE CHATILLON, chev, il avait reçu en communication, avec promesse de le rendre, un acte Antoine Blanc, notaire, fait à Évian sur deux peaux de parchemin cousues ensemble (acte du 28 décembre 1342, déjà cité à CHATILLON-LARRINGE, contenant la concession et donation faite au seigr Guillaume de Châtillon, feu chevalier, de la maison-forte de Corsinge) à lui prêté par Girard de Nernier, chev (AUQUEL IL AVAIT VENDU LA SEIGNEURIE DE CORSINGE). Les deux chevaliers Pierre et Girard se remettent, date ci-dessus, l'un l'acte prêté, l'autre décharge de cet acte. Fait à Évian, devant l'église de Sainte-Catherine (Arch. de Giez).
1407. 28 janvier. PIERRE DE CHATILLON, chev. Girard de Nernier, chev, lui accorde droit de rachat perpétuel de la maison-forte et juridiction de Corsinge, moyennant 2,400 florins de grand poids (Arch. de Giez).
Tous ces actes paraissent se rapporter à un seul Pierre qui serait mort avant 1410, laissant veuve Catherine de Saint-Jeoire, laquelle vivait encore en 1429.
1410. 29 novembre. PIERRE DE CHATILLON, de Lugrin, fils et héritier de feu Mess^{re} Pierre, chev. Une sentence du conseil de Savoie condamne Girard de Nernier à payer au susdit Pierre 290 florins d'or pour restant du paiement de la vente faite par ledit Mess^{re} Pierre audit Girard, de la maison-forte et biens de Corsinge (Arch. de Giez).
1415. Décembre. PIERRE DE CHATILLON, de Lugrin, fils de feu Mess^{re} Pierre, chev, donne des biens en albergement. Est témoin à cet acte N° Jacquemet de Châtillon, fils bâtard dudit chevalier (Tit. Eschavannes).
1429. 8 mars. N° PIERRE, fils de feu N° Pierre de Châtillon (ce dernier n'est pas qualifié ici de chevalier). Il vend à N° et P^r Rodolphe d'Allinges, seigr de Coudrée, une grande maison avec curtil et verger tout autour de la maison située en la Touvière d'Évian, jouxte la voie publique tendant « *de rippa lacus... apud Novassellam* » de bise : la voie publique tendant d'Évian vers Chavannes, du lac, et la voie publique « *de medio Thoverie* » au-dessus, avec les appartenances et dépendances de ladite maison (2), le tout mouvant du fief du C^o de Savoie, pour le prix de 500 florins d'or de 12 sols. Il promet de faire ratifier cette vente par D^{me} Catherine de Saint-Jeoire, sa mère ; acte passé à Rive sous Thonon, dans la maison-forte de R. P. en Christ Mess^{re} Jean d'Arces, prévôt de Montjoux, lui étant présent (Tit. Eschavannes). L'acte suivant de 1441 concerne encore ce même N° Pierre de Châtillon.
1432. N° FRANÇOIS, fils nourri ou bâtard de feu Mess^{re} Pierre de Châtillon, chev, est témoin à un hommage (Tit. Eschavannes). C'est sans doute le même que le François déjà nommé en 1430 au f° 385.

(1) Le blason que l'on voit encore sculpté au château de Larringe avec la date de 1544, est celui des descendants de ce seigneur.
(2) On voudra bien remarquer que les confins donnés dans cet acte, ainsi que ceux donnés dans l'acte de 1327 (p. 384). Ils nous donnent de précieux renseignements sur la ville neuve de la Thouvière d'Évian, bâtie au nord-est de l'ancien Évian.

1438. 8 avril. JACQUEMET, bâtard de CHATILLON, témoin à Anthy (Arch. de Thuiset). *Voit* acte 1445.
1441. 28 août. PIERRE DE CHATILLON, de Lugrin (*Voit* 1429), épousa D^{me} Péronnette, fille de N° Raymond de Sovernier de Versoix, laquelle, date ci-dessus, en considération de grands services rendus, de l'amitié et de la consanguinité qui les unit, fait donation à Mess^{re} Jean de Saint-Jeoire, chapelain, cousin-germain de son mari, de tous les biens qu'elle possède au duché de Savoie « *a celo usque ad terram ac alibi* » dont elle se réserve l'usufruit. Elle était morte avant la date du testament de son mari, 23 juin 1467. V. plus bas.
Ce Pierre de Châtillon est probablement celui qui fut donataire de sa consanguine Catherine de Châtillon (*Voit* acte 1438, 6 juin, f° 386). L'acte est passé à Lugrin, dans la grande salle de sa maison.
1466. 26 juillet. PIERRE DE CHATILLON, de Lugrin, en qualité de fils et héritier de N° Pierre, lequel était fils de Mess^{re} Pierre de Châtillon, chev, vend à Pierre de Chevron et à Françoise Tavel des Granges (1), mariés, déjà seigrs de Corsinge, le droit de rachat perpétuel du château de Corsinge, avec ses appartenances et dépendances, fiefs, hommes, hommages, juridiction omnimode, etc., rière Corsinge, Meynier et Compois, jadis vendus par Mess^{re} Pierre de Châtillon, aïeul paternel du vendeur, à Mess^{re} Girard de Nernier, lequel avait concédé ce droit de rachat à N° Pierre de Châtillon, père du vendeur (soit à Mess^{re} Pierre son père) (*Somm. des fiefs*).
1467. 23 juin. PIERRE DE CHATILLON, de Lugrin. Par son testament (Arch. de Thuiset), qui prouve que c'est le même Pierre mentionné à l'acte 1441, il institue héritiers les religieux Hermites de Saint-Augustin de Thonon. Il casse ce testament par un autre du 25 juin, tous deux datés de Thonon (*Ibid.*), par lequel il nomme héritiers N°s Pierre et Jean Vial, dits Lardonier, d'Évian, ses neveux.
1486. 31 mai et 9 juin. FRANÇOIS, bâtard de CHATILLON, déjà nommé, est témoin à deux transactions (Tit. Eschav.). En 1450 (*Ibid.*), il possédait à Lugrin des biens provenant de feu Mess^{re} Pierre de Châtillon, chev. C'est fort probablement le même que le François de Châtillon, bâtard, lequel laissa un fils naturel nommé Claude de Châtillon, lequel, d'une femme qui n'est pas connue, eut une fille, Andrée de Châtillon. Celle-ci, fondée de procuration de N° Nicolas de Chignin par acte du 31 janvier 1560, vendit, le 31 juillet suivant (Arch. Faucigny-Lucinge), à Nicolarde de Marcossey, femme de N° et P^r Mathieu de Blonay, un droit sur les chalets de Maresche en la montagne de Memise. Cet acte est reçu et signé par André de Châtillon de Lugrin, notaire public par l'autorité impériale et des seigneurs de Valais.

CHATILLON (DE) DU COLOMBIER AU MANDEMENT DE MONTHEY (VALAIS ACTUEL).

Portaient les mêmes armes que ceux de Lugrin (Invent., arch. Thuiset).

1458. 12 août. N° ANTOINE DE CHATILLON, presque certainement de la même famille que celle dont nous venons de parler, épousa Claudine de Neuvecelle. Ils étaient créanciers de Berthod de Neuvecelle et furent payés par Jean de Châtillon de Lugrin (Tit. Neuvecelle).
1458. Septembre. EGRÈGE PIERRE DE CHATILLON, de Saillon, au diocèse de Syon, notaire impérial, reçoit des actes pour les Châtillon de Lugrin, date ci-contre et 11 janvier 1454, et 26 novembre 1456 (Tit. Eschavannes).
1514. 27 janvier. N° GUILLAUME DE CHATILLON « *de Columberio parvo* » teste le 27 janvier 1514 (Tit. Eschavannes). Veut être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Didier du Colombier. Son testament, fait audit lieu, dans la maison du testateur, est fait en présence de N° Pierre de Châtillon de Lugrin. Il laissa les enfants suivants :
- MADELEINE (elle ép. Pierre Ballatier, Invent.) et PÉRONNETTE : leur père leur assigne 300 florins petit poids, leur trossel et leurs vêtements nuptiaux.
JEANNE : aura 440 florins et trossel. [Elle épousa Pierre Savioz. Invent., Arch. Thuiset.]
LOUISE, fiancée à N° et P^r Jean d'Arbignon. Outre la dot que son père lui a promise par acte Jean Sachet, notaire, il lui donne 10 sols mauriciens. Le 7 avril 1533 (Tit. Eschavannes) elle était déjà morte et son frère Antoine se reconnaît débiteur envers Antoine Grangier, d'Outre-Vièse, paroisse de Colombier, mari et héritier de ladite Louise, de 80 florins et 2 livres mauriciennes.
BARTHÉLEMYE (filia debilis) aura son vivre, vêtement et couvert. En 1528, ses frères lui assignent des revenus viagers.
N° ANTOINE, cohéritier universel de son père pour deux parts. Il est question d'un mariage qu'il voulait conclure avec Claudine, fille de Jean Nicollerat, II ép., avant le 6 déc. 1529, Marguerite de Bellegarde (Invent., arch. Thuiset).
N° PANTALÉON, cohéritier universel de son père pour une part.
JEAN, fils naturel. Son père lui lègue les servs, rentes et fiefs des paroisses de Saint-Maurice, Massongy et Bex et en outre 300 florins petit poids.
PÉRONNETTE, fille naturelle conçue de Claudine, veuve de Claude-Jacques. Son père lui fait un legs.
1520. 8 mai. N° ANTOINE DE CHATILLON « *ducalis camerarius de Collumberio in mandamento Montheoli* » accorde droit de rachat de cens vendus jadis par Guillaume de Châtillon, feu coseigr de Larringe, à Pierre d'Allinges, seigr de Coudrée, qui lui donne en échange des cens situés sur le val d'Illier (Tit. Eschav.).
1528. 31 août. N°s ANTOINE et PANTALÉON DE CHATILLON, frères, procèdent au partage de l'hoirie de leur père, en conformité de son testament ci-dessus. Antoine aura dans ses deux tiers la maison-forte de Colombier-le-Petit et les biens aux environs de Monthey, avec fief et direct domaine.

(*Suit la généalogie des CHATILLON, coseigrs de Thollon.*)

(1) Françoise était fille de N° Guillaume Tavel et de Philippine de Châtillon de Dorches : cette dernière était veuve en premières noces de Mess^{re} Girard de Nernier qui lui avait laissé Corsinge. *Voit* CORSINGE aux FIEFS.

CHATILLON. — *Voit* au SUPPLÉMENT.

CHATILLON. — *Voit* (RAMBERT DE).

I. JEAN DE CHATILLON, de Lugrin, ép. Amjola, mentionnée en l'acte ci-dessous et encore dans l'acte 1450 (à l'art. de Jean IV). Mort avant 1344. N'est jamais qualifié de noble.

II. PERONET DE CHATILLON, de Lugrin, clerc. Il ép. Mermette, fille de Mernot ou Aymonet Cuendat alias Cohendat. Dans un acte du 10 fév. 1341 (Titres d'Eschavannes), un mot a été biffé — très probablement clericus — après son nom de famille. Lui, clerc, et sa femme qui était de Novales (1) passent, à Maxilly, reconnaissance en faveur de François de Blonay, chev, seigr de St-Paul, le 11 avril 1366 (Arch. de Marin). Elle passe une transaction le 6 février 1370 (Titres d'Eschavannes) avec N° Jean de Malva; elle est dite: alias uxorem Peroneti de Castellione, après le nom duquel on a aussi gratté un mot. Cette transaction est pour des échutes prétendues par Malva, à tort comme le prouve l'arbitrage que les parties promettent d'observer: super missale beati Petri de Lugrino. Il est traité de clerc dans un acte de février 1372 (Arch. de Loex). Dans un autre acte du 10 février 1344 (Tit. d'Eschat.) on il est cité comme abornant, on a aussi effacé un mot après son nom. Il tenait en fief plusieurs biens dépendant de Montjoux (St-Bernard), à cause du membre de Meillerée. R^e Hugues d'Arce, prévôt de Montjoux, prétendait que ces biens lui étaient commis en échute. Peronet n'ayant pas rendu plusieurs hommages ni payé les loods, etc., etc. Ils transigent le 9 déc. 1383 (Ibid.): il prètera hommage, paiera 36 florins vieux pour une fois et le prévôt renonce à toutes autres prétentions.

III. PIERRE DE CHATILLON, de Lugrin, damoiseau? Pourrait être celui qui épousa, vers 1400 (Gallie, t. 1, p. 434), Guillemette de Bonne, et le même que Pierre (1402) et Peronet (1434) portés au f° 388. Le 17 sept. 1409 (Titres d'Eschavannes), il vend 8 sols de revenu. Il fait une donation d'une cense de froment à la confrérie du Saint-Sacrement de l'église de Lugrin, le 20 mai 1410 (Patentes 1402); reçoit un hommage le 3 mars 1432 (Titres d'Eschavannes) dans sa maison de Lugrin. Il était mort avant 1456.

IV. JEAN DE CHATILLON, de Lugrin, damoiseau (mais notaire public). Le 10 septembre 1450 (Titres d'Eschavannes), ils transigent avec R^e Jean de Grolée, administrateur de la maison et hôte de Saint-Bernard, à cause d'un hommage que prétendait ce dernier en suivant la reconnaissance de Peronet, leur aïeul, et d'Amjole, mère de ce dernier. pro albergo Mermeti Chaffar Jomicelli. Jean prête hommage pour ces biens situés à Lugrin avec une maison haute audit lieu, etc.: ils seront tenus de servir la maison de Montjoux en hommes nobles cum clipeo et lancea pro negociis dicte domus tantum et expensis dicte domus. On leur réclamait aussi un hommage pro albergo Mermeti (une autre fois Aymonet) dans une vente qu'il fit le 10 février 1461 (Titres d'Eschavannes) avec son frère Jean, celui-ci est qualifié noble et Claude ne l'est pas, quoiqu'il le soit dans plusieurs autres actes. Il vivait encore en 1473 et mourut ayant cédé sa part de biens à son frère Henri. Suivant les patentes de 1642 (Voir au bas du II^e tableau), il aurait été le fils aîné (il est pourtant nommé après son frère Jean), et c'est lui qui aurait épousé D^{lle} Catherine de la Croix, ce qui est une erreur. Cette alliance a été contractée par son fils Vullierme.

casale cum muralibus cuiusdam domus alte site apud Lugrinum » leur appartenant (2). Dans une transaction du 5 mai 1475 (Titres Neuvecelle), on voit que les nobles de Neuvecelle réclamaient de lui plusieurs sommes. De son côté, Châtillon invoquait des créances et notamment « facturas instrumentorum receptorum per eumdem de Châtillon grossatorum et expeditorum. » Sur la cote de cet acte, il est écrit que ce n'est pas le cas de le montrer parce qu'il est dict que noble Jehan a stipulé comme notaire. Actes le concernant des 30 mars 1452, 14 avril 1453, 11 janvier et 29 juillet 1454, 11 janvier et 12 août 1458 (Titres d'Eschavannes), 26 juillet 1455 (Arch. Rodaud) ou il est nommé noble. Le 20 novembre 1456 (Titres d'Eschavannes), il alberge des biens en fief taillable à miséricorde à François Gras, dit Morel, de la paroisse de Passy, demeurant à Lugrin, lequel avait été affranchi et remis en condition franche « prout si fuisset civis romanus » par N° Jacques de Menthon de Dingy. Mais Morel ayant plusieurs enfants mâles et désirant les nourrir commodément en obtenant des possessions « ipse se offert pro se et suis posteritatis natis et nascituris homagium ligium et talliabile ad misericordiam facere » comme il le faisait jadis de la succession de son feu père, et de feu N° Henri, son frère. Le 25 janvier 1488 (Ibid.) avec N° Aymon, son fils, il reconnaît en faveur de Montjoux les biens achetés en 1444. Il avait ép., contrat dotal du 29 septembre 1447 (Ibid.), passé après mariage, D^{lle} Jacquemette, fille de N° Pierre de Lugrin d'Exerisy. Mort avant 1493.

V. N° AYMON DE CHATILLON, de Lugrin. VOYEZ SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU II^e TABLEAU.

à son frère Henri. Dans une transaction du dernier mai 1486 (Titres d'Eschavannes), on l'appelle fils de noble (il figure dans cet acte et dans la prononciation de la sentence arbitrale du 9 juin suivant (Ibid.) avec sa femme, D^{lle} Catherine, fille de feu N° Petremand de la Croix): il renonce à tous ses droits sur les biens achetés des nobles de Lugrin moyennant 56 florins, par transaction du 6 janvier 1488 (Ibid.). Il est pourtant qualifié noble dans l'acte de tutelle de son fils.

ANDRÉ DE CHATILLON, N° Aymon de Châtillon, de Lugrin, est nommé son tuteur le 25 février 1494 (Titres d'Eschavannes). Il est encore nommé dans deux actes de 1501-1502 non traité de noble et qualifié de Trons, localité de Lugrin.

GUILLEMET DE CHATILLON habitant à Lugrin avec sa mère Etienne. Ils vendent des biens situés audit lieu le 19 mars 1344 (Titres d'Eschavannes): lui, accorde un droit de rachat le 13 mars 1383 (Ibid.).

N. B. — Dans des inventaires de titres (Arch. Thuiset), appuyant des mémoires généalogiques, XVII^e siècle, la famille faisait remonter sa filiation jusqu'à ce Pierre (III). Elle se défend d'avoir jamais porté comme nom patronymique celui d'Agnetaz ou d'Agnetaz. — Je n'ai rien trouvé de semblable peut-être, grâce à ce qui est dit à l'article de Peronet (1429, 11^e degré, f° 388). Elle soutient qu'elle est de la même origine que les Châtillon de Larringe et les Châtillon de Colombier en Valais. Elle cite des titres (que je n'ai pas vus), où ils sont nommés dès le commencement du XV^e siècle, concurremment avec les Châtillon de Larringe, et ceux-ci ne l'auraient pas permis s'ils en avaient eu le droit. Ils portaient les mêmes armoiries, comme on le voyait dans l'église de la Touvière d'Evian, où les deux familles avaient des tombeaux. Une différence seule les distinguait: ils portaient tous le fascé d'argent et d'azur, etc., mais les paux en fasce d'argent des Châtillon de Larringe étaient relevés (sic), ce qui est inexplicable. — Je maintiens donc ce que j'ai dit au folio 383, lignes 46, 47, 48 et 49 du texte.

HENRI. CLAUDE.

ANTOINETTE ép., contrat dotal du 13 mai 1456 (Titres d'Eschavannes) [ajouteurs 1486, Invent.]. N° Antoine de la Porte de Bex. Sont fidèlesseurs pour N° Jean de Châtillon son frère, qui lui constitue une dot. N° Pierre, fils de François de Châtillon, et Pierre, fils de feu Jean de Châtillon.

GUILLEMET DE CHATILLON, notaire public, de Lugrin, 1333-1371 (Titres d'Eschavannes). Il était mort avant 1415.

Egr. MERMET DE CHATILLON, notaire public, reçoit un acte le 15 fév. 1347 (Titres d'Eschavannes), arbitre en la transaction de 1370 (Ibid.), reçoit l'acte ci-contre de 1372 (Arch. de Loex). (Mermet n'est qu'une abréviation de Guillemet ou de Guillemet). Un Mermet de Châtillon, de Lugrin, est mentionné avec Alesie, sa femme, dans un acte du 28 déc. 1345 (Arch. Fauc. Luc.) comme devant une cense sur une vigne sise à Marèche, à V^e Mess^r Jean de Maxilly, prieur du prieuré de Nyon.

AGNELETTE DE CHATILLON, femme de Girard Murillat, de Vinzier. Elle passe, le 3 oct. 1415 (Titres d'Eschavannes), reconnaissance en faveur de R^e Jean de Bonne, procureur du monastère d'Abondance.

PIERRE DE CHATILLON. Est-il fils légitime. Sa sœur ne le serait-elle pas? mère, elle fait quittance de tous ses droits en faveur de son frère Pierre, qui, par acte du même jour, 18 avril 1402 (Titres d'Eschavannes), lui a constitué une somme de 25 livres, monnaie de Savoie.

ELYNODE épouse future de Jacquemet, fils de feu Peronet de Lugrin. De son consentement et du consentement de son père et de sa

JEAN DE CHATILLON, notaire public, reçoit en cette qualité des actes en 1396 et 1402 (Titres de M. de Neuvecelle). Il était mort avant 1438.

FRANÇOIS DE CHATILLON. Était mort avant 1452.

N° JACQUEMET abornant des biens à Lugrin en 1450 (Titres d'Eschavannes).

V. F. ANDRÉ, religieux de l'abbaye d'Aulps, témoin à la reconnaissance de 1473.

JACQUEMETTE, femme de N° Pierre de Châtillon ci-contre.

N° PIERRE DE CHATILLON. Dans un acte du 25 août 1444 (Titres d'Eschavannes) ils sont nommés l'un l'ancien et l'autre le jeune: ils sont fidèlesseurs au contrat de mariage de Jean de Châtillon (IV) en 1447, et à celui d'Antoinette de Châtillon avec Antoine de la Porte, en 1456. Témoin à l'échange du 28 mars 1452 ou il n'est pas qualifié de noble. Mais il l'est dans un autre acte du 26 novembre 1456 (Titres d'Eschavannes). Dans un acte signé en 1438 (Ibid.) par Jean de Châtillon comme notaire, il est témoin et qualifié clerc.

Il épousa Jacquemette, fille de Pierre de Châtillon. Le 28 mars 1452 (Titres d'Eschavannes), ils donnent en échange à N° Jean de Châtillon, de Lugrin, une terre appartenant à ladite Jacquemette, située à Lugrin, abornant les prés dudit N° Jean et de ses frères, contre un pré à Lugrin, pour lequel Jacquemette paiera un servis d'un denier auxdits N° Jean et Claude son frère, comme ayant cause des nobles de Lugrin.

N° JACQUES. N° ANDRÉ. N° PHILIPPE. N° FRANÇOIS. LOUISE. MARIE. En son nom et au nom de ses frères et sœurs, il vend des biens le 17 nov. 1470 (Invent., arch. Thuiset), à N° Jean et Claude de Châtillon, frères, fils de N° Pierre (III), mentionné au folio 388).

JACQUES DE CHATILLON, mort avant 1525, avait reconnu des biens en faveur de N° et P^r François de Blonay, seigr de Savoyer, le 29 sept. 1485 (Terrier, arch. Thuiset), abornant à Lugrin les biens de François et Jean de Châtillon frères, qui furent auparavant de Pierre de Châtillon l'ancien. Dans le même Terrier, mai 1520, je trouve une reconnaissance desdits François et Jean de Châtillon, qui sont dits fils de Pierre de Châtillon, lequel avait reconnu précédemment en faveur du seigneur son nommé le 22 sept. 1485.

PERONNETTE DE CHATILLON, femme de Rodolphe Vouterii alias Maugnerii, de Lugrin. Actes en sa faveur des 9 octobre et 10 décembre 1551. Vend ses biens de Lugrin le 5 mars 1551 (Arch. de Loex). Le Terrier indiqué plus haut contient une reconnaissance dudit Rodolphe, fils de feu Jean, où son nom français est Vautey, alias Maugney de la Grande Rive, habitant Novalles en la paroisse de Lugrin. Il agit au nom de sa femme et les biens provenant de Jacques de Châtillon qui les reconnaît comme il est dit plus haut.

(1) Novales; il y avait dans la paroisse de Lugrin un lieu dit de Novales ou Novales.

(2) Voir article de Jean IV. On remarquera dans ces deux actes de 1444 et de 1450 qu'ils reconnaissent deux hommages nobles à cause des biens provenus de Mermet Chaffard, damoiseau, et des nobles de Lugrin, mais rien comme antique provenance des Châtillon. Fort probablement ces Châtillon descendent d'une branche illégitime des Châtillon dont j'ai parlé au commencement de cet article. Est-ce à cause de cette origine noble, est-ce à cause des biens nobles qu'ils possédaient tout en exerçant l'état de notaire, ils ont fini par être considérés comme de vrais nobles. Jean (IV) est le dernier de la branche directe qui ait à ma connaissance exercé le notariat, et ses descendants, comme on le voit au même article, à propos de la transaction du 5 mai 1475, trouvaient que ce n'était pas le cas de divulguer ce fait. C'est donc seulement à commencer par Aymon de Châtillon que le véritable caractère de la noblesse se retrouve dans cette famille.

La possession du notariat — de très nombreux exemples le prouvent depuis le XVI^e siècle surtout — n'était pas exclusive de noblesse. Elle en diminuait pourtant considérablement le lustre: aussi nous voyons les Châtillon chercher à dissimuler cette profession exercée par leurs ancêtres. Voyez le Cod. Fabr., l. IX, l. XXVIII, Dig. IV et la réserve faite pour les notaires du Prince: qualité que les notaires prenaient toujours avec celle de notaire impérial.

N^o LOUISE DE CHATILLON, femme de N^o Jacques Pahernat, mentionnée en la reconnaissance de 1552, comme ayant possédé un pré cité aux abornements, passé après elle à N^o Marie, fille de feu N^o Jacques du Pas, femme de N^o Jean de Russin. Morte avant 1552.

V. N^o AYMON ou AYMÉ DE CHATILLON, de Lugrin.

VOYEZ SON ASCENDANCE AU 1^{er} TABLEAU.
Transige de concert avec son père le 31 mai et le 9 juin 1486 (Titres d'Eschavannes) avec Vuillierme de Châtillon. Le 8 avril 1491 (*Ibid.*), il vend ses biens à *honnête* Vuillierme susdit. Le 25 février 1494 (*Ibid.*), il est nommé tuteur de N^o André, fils pupille dudit N^o Vuillierme. Le 8 mars 1490 (*Ibid.*), il reçoit une reconnaissance féodale pour une maison située à Monthey. Il était cousin de N^o Michelette de Rivieria, veuve de N^o Jacques d'Epagny. Il épousa, contrat dotal du 7 avril 1484 (Patentes 1642), D^{lle} Louise, fille de N^o Jacques de Bellegarde, laquelle était curatrice de ses enfants le 7 février 1516 (*Ibid.*). Il fut infodé des château, ville et mandement de Montroux (?) le 22 juillet 1487 (*Ibid.*). Dans un laod du 31 octobre suivant, il est qualifié d'écuier et capitaine pour Son Altesse. Il était mort avant l'an 1507.

N^o JEAN-FRANÇOIS DE CHATILLON, de Lugrin, coseigr^r de Thollon (4^e fils). Avec son frère Guillaume il achète, le 9 août 1528 (Titres Neuvecelle), plusieurs biens féodaux et la missellerie de Lugrin de N^o Louis de Russin, seigr^r d'Allamand. Le 4 septembre 1542 et le 15 janvier 1551 (Titres d'Eschavannes), il achète des nobles de Neuvecelle la prévalence et droits de rachat de certains biens acquis précédemment. Il avait transigé à ce propos les 15 et 27 juillet 1543 (Titres Neuvecelle). Il vend des cens et revenus à Lugrin, le 30 août 1554 (Titres d'Eschavannes) (rachetés par ses fils le 25 janvier 1572 (*Ibid.*)). Il ép., contrat dotal du 6 mars 1526 (*Ibid.*), D^{lle} Andrée, fille de N^o Louis du Flon (*de Flumine*), dont il eut cinq fils et cinq filles (Patentes 1642). Le 13 août 1548 (Titres d'Eschavannes), il reconnaît avoir reçu des N^{os} du Flon, ses beaux-frères, plein paiement de la dot promise à sa femme. Le 30 mars 1552 (*Ibid.*), il passe reconnaissance en faveur du prieur conventuel de Meillerée, membre de Montjoux, en fief noble, où il mentionne ses parents ayant reconnu précédemment. Dans un laod du 19 juin 1562 (*Ibid.*), il apposa son sceau — fascé de six pièces avec une cotice — timbré d'un cimier que je n'ai pu reconnaître. — Il était mort avant 1566.

VI. N^o AYMÉ, fils aîné. Mort religieux à Rumilly (Pat. 1642). Il teste en fav. de ses frères le 9 fév. 1616 (Arch. Thuiset).

AYMÉE, femme de N^o Jacques Maillard, seigr^r du Bochet. Quittances dotalés 31 juill. 1535, 10 nov. 1544 (Patentes 1642).

JACQUEMETTE, mentionnée dans la reconnaissance ci-dessous de 1552 comme étant « proba mulier prepositatus montis Jovis ». Elle avait épousé N^o Pierre Thorens ou de Thorens (il y a les deux). — Les droits de cette Jacquemette avaient passé à N^o Jean-François de Châtillon au moins pour la part qu'il reconnaît en 1552 en faveur de la prévôté de Montjoux.

N^o PIERRE DE CHATILLON, de Lugrin, figure dans deux actes avec N^o Guillaume et Jean-François, ses frères, des 9 oct. et 10 déc. 1525 (Titres d'Eschavannes) par lesquels ils vendent des biens à Peronnette de Châtillon, femme de Rodolphe Vourey (P^o 389). Il était le deuxième fils et mort sans alliance.

N^o GUILLAUME DE CHATILLON (3^e fils), mentionné avec ses frères en 1525, et avec Jean-François en 1528. Il mourut sans avoir été marié.

FRANÇOISE ép., contrat dotal du 5 juin 1529 (Titres Neuvecelle). N^o André, fils de feu N^o Pierre de Neuvecelle, seigr^r de Valliège. Elle avait été donataire de Michelette de Rivieria pour 200 florins le 6 janv. 1507 (Titres d'Eschavannes), et légataire de la même dans son testament du 6 mars 1511 (*Ibidem*).

N^o JEAN, deuxième fils. Mort sans enfants (Patentes 1642).

VII. N^o ANDRÉ DE CHATILLON, coseigr^r de Thollon, fils aîné. Il reçoit avec ses trois frères quittance de sa sœur Catherine par son contrat de mariage de l'an 1551. Il épousa D^{lle} Jeanne-Baptiste, fille de N^o Barthélemy de Melchiton, seigr^r de Maxilly, par contrat dotal du 24 avril 1589 (Arch. du Sén. de Sav.), laquelle eut pour héritiers Jean-François et Etienne ses fils et fille. Le 18 mars 1572 (Titres d'Eschavannes), il reconnaît devoir sa dot à sa sœur Jeanne. Le 28 sept. 1591 (*Ibid.*), il emprunte 56 écus d'or pour payer à « Jehan la Brulle, bourgeois de Langres, soldat de l'armée du roy à l'invasion et saccagement de la ville de..... pour la rehemption de la personne dudit Châtillon, prisonnier de guerre dudit Jehan Miot, dict la Brulle. »

N^o MICHEL, 3^e fils. N^o FRANÇOIS, 4^e fils, mentionnés avec André et Mathieu 1554-1556. Morts sans postérité avant 1589, époque où leurs frères susdits sont cohéritiers universels.

ANDRÉE à N^o et P^o Jean de Duyn, seigr^r du Châtel de Bex (Patentes 1642).

JEANNE, femme de N^o Gabriel du Four, châtelain de Thollon, notaire ducal. Quittance dotal du 25 fév. 1574 (Patentes 1642). Obligation pour sa dot le 15 mars 1557 (Titres d'Eschavannes).

CATHERINE ép., cont. de mariage du 25 février 1554 (Titres d'Eschavannes). N^o et P^o Guillaume, fils de feu Louis de Blonay, seigr^r de Saint-Paul.

N^o MATHIEU DE CHATILLON, coseigr^r de Thollon (cinquième fils), châtelain d'Evian 1581, 83, 86, 90 (Titres d'Eschavannes). Possédait par indivis en 1567, avec son frère André, la maison-forte de Châtillon, près Lugrin, dont il avait prêté hommage au France le 14 octobre 1576. Capitaine au fort des Allinges par patentes du 1^{er} décembre 1585, capitaine des milices le 10 octobre 1597 (Arch. Rubaud). Il ép., contrat dotal du 31 décembre 1581 (Patentes 1642), passé longtemps après mariage, D^{lle} Françoise, fille de N^o Benoit Gomte, dit de Tournon, seigr^r de Mex au diocèse de Lausanne. Il testa le 11 août 1605 (*Ibidem*).

ANDRÉE à Pierre des Champs, de Bex (Patentes 1642).

MARGUERITE ép. : 1^o contrat dotal du 7 janvier 1549 (Titres d'Eschavannes), N^o Jean-François Mermet, de Jusy-le-Pluvieux, sur Courdre; 2^o (je pense que c'est la même) Jacques Veillard, bourgeois d'Aigle, dont elle était veuve en deuxième noces le 12 mai 1557 (Tit. d'Eschavannes) (1).

FRANÇOIS, fils donné, vivant 1612.

VIII. N^o JEAN-FRANÇOIS DE CHATILLON, absent du pays depuis de longues années sans qu'on puisse savoir où il est allé, s'il est vivant ou mort. Sa sœur Etienne était en 1625 curatrice de son hoirie vacante. relâchée, mais il paiera 5,000 florins, monnaie de Savoie, pour les droits dotaux de D^{lle} Jeanne-Baptiste de Melchiton mère, et autres 5,945 florins pour les droits qu'elle a sur l'hoirie de N^o Paul-Aimé de Melchiton, oncle de ladite Etienne. Le 5 octobre 1643 (Titres d'Eschavannes) elle fait donation de tous ses biens aux nobles du Nant. Morte avant 1663.

ETIENNETTE, héritière de sa mère et de son oncle, épousa honorable François Mugnier, de la paroisse de Lugrin. Le 11 juin 1625 (Arch. du Sénat de Savoie), elle transige avec N^o et P^o Jean-François de Blonay qui réclamaient la seigneurie de Maxilly, laquelle lui est descendance avant 1625.

N^o BENOÎT, N^o ETIENNE, mentionnés au testament de Jacques de Châtillon, leur cousin (1612), qui leur accorde, ainsi qu'à Jean-François, leur frère, droit de racheter des censures reconnues par indivis entre leurs pères communs, sauf celles procédées des nobles Pochat. Doivent être morts sans descendance avant 1625.

N^o JACQUES DE CHATILLON, coseigr^r de Thollon (second fils). Châtelain d'Evian pour S. A., se destinant à l'Eglise. Dans des procédures sans date (Arch. Thuiset), avec R^o Gabriel-Germain de Blonay, prieur de Saint-Paul, il est qualifié de Révérend. Il ép., contrat dotal du 16 décembre 1596 (Titres d'Eschavannes), D^{lle} Françoise, fille de N^o Yos du Nant, d'Evian. Il testa le 13 juillet 1612 (*Ibid.* et Arch. du Noyer). Veut être enterré dans l'église de la Touvière d'Evian, au tombeau de ses prédécesseurs. Ligne l'usufruit de ses biens, notamment le grangeage de Crochet et la vigne de la Croix, à D^{lle} Françoise du Nant, sa femme. Mort avant 1614.

N^o BENOÎT DE CHATILLON, fils aîné. Tué à la guerre sans avoir été marié (Patentes 1642).

MAURISE, femme de N^o Gabriel Querlaz. Leurs filles sont légataires au testam^t de Jacques de Châtillon, leur oncle. Quittance dotal en faveur de ses frères le 26 déc. 1590 (Patentes 1642).

CLAUDINE, ont chacune 1,000 florins et leur trossel : elles sont substituées à leur frère au testament de leur père. Elle ép., cont. dot. du 3 fév. 1624 (Arch. Thuis.), egrège Jean, fils de feu Pierre Métral, bourgeois et curial de la ville d'Evian; elle testa le 7 sept. 1628 en faveur de son fils Jacques (*Ibid.*).

PÉRONNE, morte sans être mariée (Patentes 1642).

BÉATRIX, morte religieuse visitandine à Rumilly (Patentes 1642).

VICTRIX, morte religieuse visitandine à Rumilly (Patentes 1642).

N^o JACQUES MÉTRAL, conseiller de S. A., maître auditeur à la Chambre des Comptes, trésorier général en Savoie, etc., ép. D^{lle} Marguerite André. Voir pour plus de détails MÉTRAL-CHATILLON.

CLAUDINE bapt. le 24 sept. 1626 (R. P. d'Evian). Probablement morte sans alliance avant le testament de son frère.

N^o JOSEPH MÉTRAL, conseiller de S. A., maître auditeur à la Chambre des Comptes, prit le nom de Châtillon en qualité d'héritier de Jean de Châtillon SON ONCLE (à la mode de Bretagne), dernier du nom. Voir MÉTRAL-CHATILLON.

IX. N^o FRANÇOIS DE CHATILLON, seigr^r dudit lieu, coseigr^r de Thollon, héritier universel de son père. Il ép., contrat dotal du 1^{er} juin 1624 (Titres d'Eschavannes), D^{lle} Hélène, fille de N^o Pierre de Blonay. Elle testa le 17 novembre 1639 (*Ibid.*). Veut être enterrée en l'église de la Touvière d'Evian, au tombeau de marbre noir des Châtillon. Nomme héritier universel son fils et lui substitue son mari. Lui plaiddait en 1653-54 avec les nobles du Nant (*Ibid.*). Par patentes et arrêt de la Chambre des Comptes de Savoie du 23 janvier 1642 (Arch. Rubaud), ayant établi par titres énoncés et produits sa filiation et sa descendance (CONFORME A CELLE-CI) jusqu'à N^o Pierre de Châtillon, son sexti-neul, il est maintenu en sa possession de la qualité d'ancien noble, etc. (*).

N^o CLAUDE, second fils, mort au berceau (Patentes 1642).

ETIENNETTE, dotée comme ses sœurs, à ép. M. N. N. Buttet (Patentes 1642).

X. N^o JEAN DE CHATILLON, seigr^r dudit lieu, coseigr^r de Thollon, bapt. le 24 juin 1625 (R. P. d'Evian), était au collège de Chambéry en juin 1642 (Patentes 1642), héritier universel de sa mère 1633. Il épousa D^{lle} Anne de Varax. Il testa le 9 juin 1701 (Arch. Thuiset, de l'anc. intend. de Thonon et du Noyer), nommant héritière sa vie durant, Anne de Varax, sa femme; après la mort de laquelle il substitue N^o Joseph Métral, fils de N^o Jacques, son neveu, et ses mâles à l'infini. Veut être inhumé dans l'église de Sainte-Catherine de la Touvière, dans le tombeau de marbre noir de ses prédécesseurs, fait un legs à son neveu Buttet, fils de Jacques-Louis Buttet, son cousin. Il avait substitué aux Métral, l'hôpital d'Evian. L'ouverture de ce testament prouve qu'il mourut le 22 août suivant, sans postérité (2); dernier du nom (3).

(1) Je pense que c'est la même qui ép. en troisièmes noces N^o Antoine du Four, bourgeois de Saint-Maurice. Le 9 décembre 1557 (Titres d'Eschavannes) ses frères André et Mathieu reconnaissent devoir certaines sommes auxdits mariés.

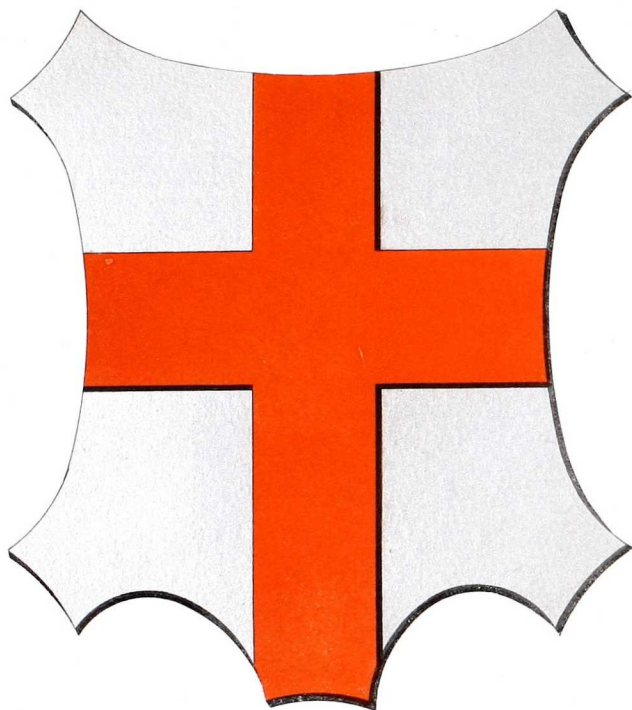
(2) J'ai pris des empreintes de son sceau qui est fascé avec une cotice, et non composé de trois fascées, etc.

(3) Il y a encore à Evian des Châtillon que l'on croit être descendus de cette même famille.

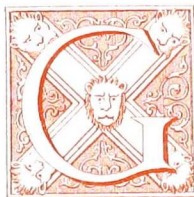
(*) Des documents qui me surviennent après l'impression de cet article, confirment de tout point cette descendance et n'y ajoutent qu'un bâtard, plus des détails dont ma généalogie peut se passer.

CHATILLON (DE)

SEIGNEURS DE CHATILLON DE MICHAILLE, VAUX, BILLIA, MUSSEL, MUSINENS, CHAPPELLES, COTAILLOU, EPERCY, ETC., EN BUGEY, DE CHATELARD EN SEMINE, CHALLONGES, AUGNY, FRANCLENS, VILLY, MONTFORT, ARBUSIGNY, ETC., EN GENEVOIS ET FAUCIGNY, DE SONNAZ EN SAVOIE, ETC.



P. d'argent à la croix de gueules (UBIQUE).



GUICHENON donne la généalogie de cette famille qu'il tient avec raison pour une des plus illustres et des plus anciennes du Bugey (*Hist. de Br. et Bug. Cont.*, de la 3^e p., f^{os} 80 et suivants); mais les Châtillon doivent figurer également parmi la noblesse de Savoie. Leur principale possession était, il est vrai, dans la Michaille, mais ils possédaient de fort belles terres en Savoie, comme on peut le voir dans l'énumération ci-dessus. Ils se qualifiaient même dans les derniers temps de seigneurs de Semine (1).

Plusieurs localités dans nos pays ayant porté le nom de Châtillon, possédées probablement presque toutes par des seigneurs de ce nom, il est fort difficile de pouvoir classer par souches ces différentes familles. Il ne paraît pas que les seigneurs de Châtillon en Michaille fussent de la même origine que les seigneurs de Châtillon et Châteaufort en Chautagne, auxquels appartenait, suivant la *Corona Reale di Savoia* (t. 1, f^o 40), Geoffroy de Châtillon, pape sous le nom de Célestin IV (2). On ne sait presque rien sur les anciens possesseurs de Châtillon

(1) Portion du territoire du Genevois séparée par le Rhône de la Michaille en Bugey, et traversée par les Ussets.

(2) Cette assertion de Monseigneur della Chiesa est très controversée. Suivant presque tous les auteurs, Célestin IV était fils de Jean de Castiglione, de Milan, et de Cassandre Crivelli, sœur du pape Urbain III. Célestin élu en 1241, siégea dix-huit jours.

en Chautagne sur le lac du Bourget, qui portait jadis le nom de lac de Châtillon. Un acte, cité par la *Corona Reale (Ibid.)*, mentionne un Jean de Montluel, supposé père du Souverain Pontife, qui, en 1190, avait juridiction sur le château de Châtillon. Parmi les fiefs cédés par Béatrix de Faucigny au C^{te} de Savoie le 1^{er} janvier 1296 (Wurstemberger, *Peter der Zweite*, 4^e vol., f^o 513), figurent ceux de Pierre, seigr de Châtillon de Michaille, et de Guy de Montluel, seigr de Châtillon de Chautagne. Les Montluel seraient donc les anciens seigneurs de ce fief. Ménabréa (*Alpes occidentales*, f^o 380), dit : « Vers la fin du XIII^e siècle, la descendance masculine de ces seigneurs (de Châtillon en Chautagne) s'éteignit; Marguerite, leur dernier rejeton, en épousant Guy, second fils d'Humbert de Montbel (lisez : Montluel), porta la Chautagne à une branche cadette de cette famille qui détint ce fief pendant très longtemps. » Guichenon (*Bresse et Bugey, général. Montluel*, f^o 276) l'appelle simplement Marguerite, dame de Châteaufort, laquelle testa en 1320; depuis cette alliance seulement, Guichenon donne aux Montluel la seigneurie de Châtillon en Chautagne et de Châteaufort (1).

Pour revenir aux seigneurs de Châtillon de Michaille en Bugey, il est bien naturel que leur position sur la frontière de la Savoie et leurs possessions en ce dernier pays leur aient fait prendre ou donner de nombreuses alliances à la noblesse savoyarde. Aleysie ou Alix de Châtillon-Michaille, héritière de Sonnaz et Mussel, apporta, vers la fin du XIV^e siècle, ces seigneuries à Amblard de Gerbais, son mari, dont la descendance écartèle encore de nos jours et porte le surnom de Châtillon (2). Jean de Châtillon, seigr desdits lieux, chef de la famille, n'ayant point d'enfants, testa, le 11 décembre 1563, en faveur de ses sœurs Claudine, femme de Marin de Rossillon, et Richarde, femme de Marin de Saconay, et de leurs enfants. Mais la plus grosse part des fiefs et biens de cette maison passa aux deux filles de Claude de Châtillon, frère de Jean ci-dessus nommé, et notamment à Diane, fille aînée, femme de Claude-Philibert de Seyssel, C^{te} de Cevins, dont le fils, Jean-Claude de Seyssel, était seigneur du Châtelard, de Challonges et Musinens, coseigr de Châtillon de Michaille, de son mandement et de Semine.

Diane et sa sœur Hélène, qui épousa Jean de Bouvens, sont les dernières du nom de cette ancienne famille.

La généalogie que je publie, sous toutes réserves en en signalant plusieurs inexactitudes, est presque totalement extraite de l'ouvrage plus haut cité de Guichenon, comparée à celle de Besson. Dans l'impossibilité de faire mieux, n'ayant pas trouvé les matériaux nécessaires, la loyauté veut que si j'emprunte le travail d'un autre, je lui en laisse le mérite et la responsabilité.

(Suit la généalogie.)

(1) Parmi plusieurs autres familles du nom de Châtillon dont on trouvera des fragments au SUPPLÉMENT, outre celles dont j'ai déjà parlé précédemment, il faudrait sans doute rapporter à celle des Châtillon-Michaille, dont je m'occupe ici, ce qui concerne : 1^o les Châtillon d'Apremont et les Châtillon de Dorches; 2^o les Châtillon de Montprovens de Rumilly, dont plusieurs membres portent le prénom ou surnom de Proven, Provain ou Provana, ce qui n'a pas peu contribué à augmenter mon incertitude. J'ai reporté ces deux rameaux au SUPPLÉMENT.

(2) Les généalogistes ne sont pas d'accord sur la filiation d'Aleysie de Châtillon, dame de Sonnaz et de Mussel. Guichenon, dans la généalogie des Châtillon, f^o 82, ne la mentionne pas parmi les enfants d'Amé, seigr de Sonnaz, auquel il donne trois fils, ni ailleurs. Dans le même ouvrage (continuation de la deuxième partie, f^o 75, article MUSSEL), il dit que Pierre de Châtillon, chev^r, puiné de cette ancienne famille, vivant en l'an 1350, eut Mussel en partage. Il ne laissa qu'une fille appelée Alix de Châtillon, dame de Mussel, laquelle fut mariée à Amblard de Gerbais, chev^r, seigr de Billia, lequel, à cause d'elle, fut seigr de Mussel, dont la postérité jouissait encore du temps de Guichenon de cette seigneurie. Il ne mentionne pas ce puiné du nom de Pierre dans la généalogie. Mais, entre les trois fils d'Amé de Châtillon, dernier qualifié de seigneur de Sonnaz, il cite François, seigr de Mussel, vivant en 1390 : ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il a dit plus haut. Besson (Général. Arch. Costa) donne à cet Amé de Châtillon, seigr de Sonnaz, une seule fille, Alix, qui épousa Amblard de Gerbais. Je n'ai pas eu le bonheur de rencontrer des titres pour trancher le différend, mais je crois la version de Besson plus exacte. Elle est conforme aux conclusions que l'on peut tirer des inféodations de Sonnaz faites par le C^{te} de Savoie à Pierre de Châtillon, dit Bochart (qui serait non puiné mais chef de sa famille en son temps), et successivement à Aymé ou Amé ou Aymon, dit Bochart, son fils, puis à Aleysie, fille de ce dernier, femme d'Amblard de Gerbais. Probablement elle n'aurait pas été héritière de deux seigneuries importantes, telles que Sonnaz et Mussel, si elle avait eu trois frères.

TABLEAU I.

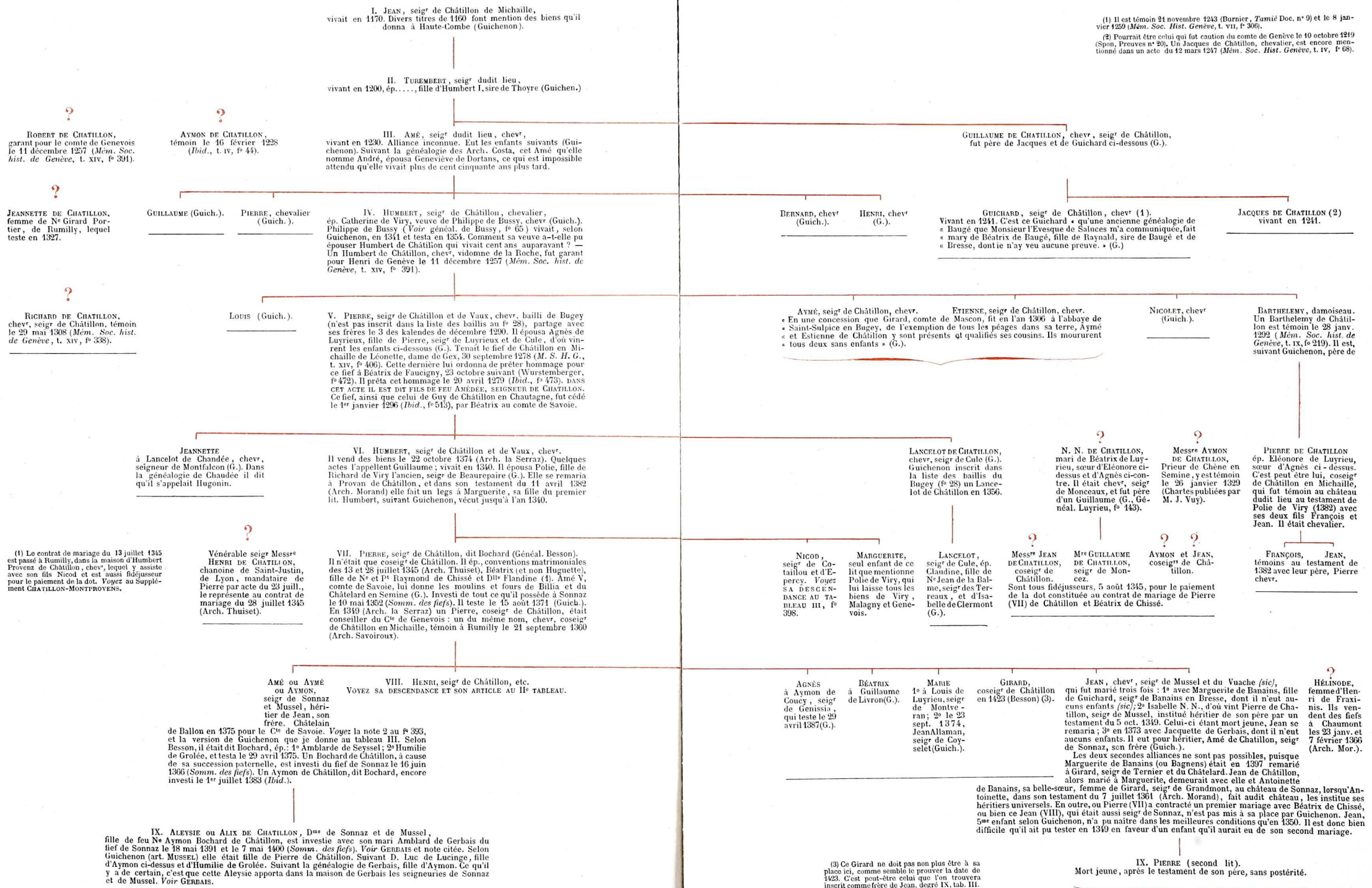
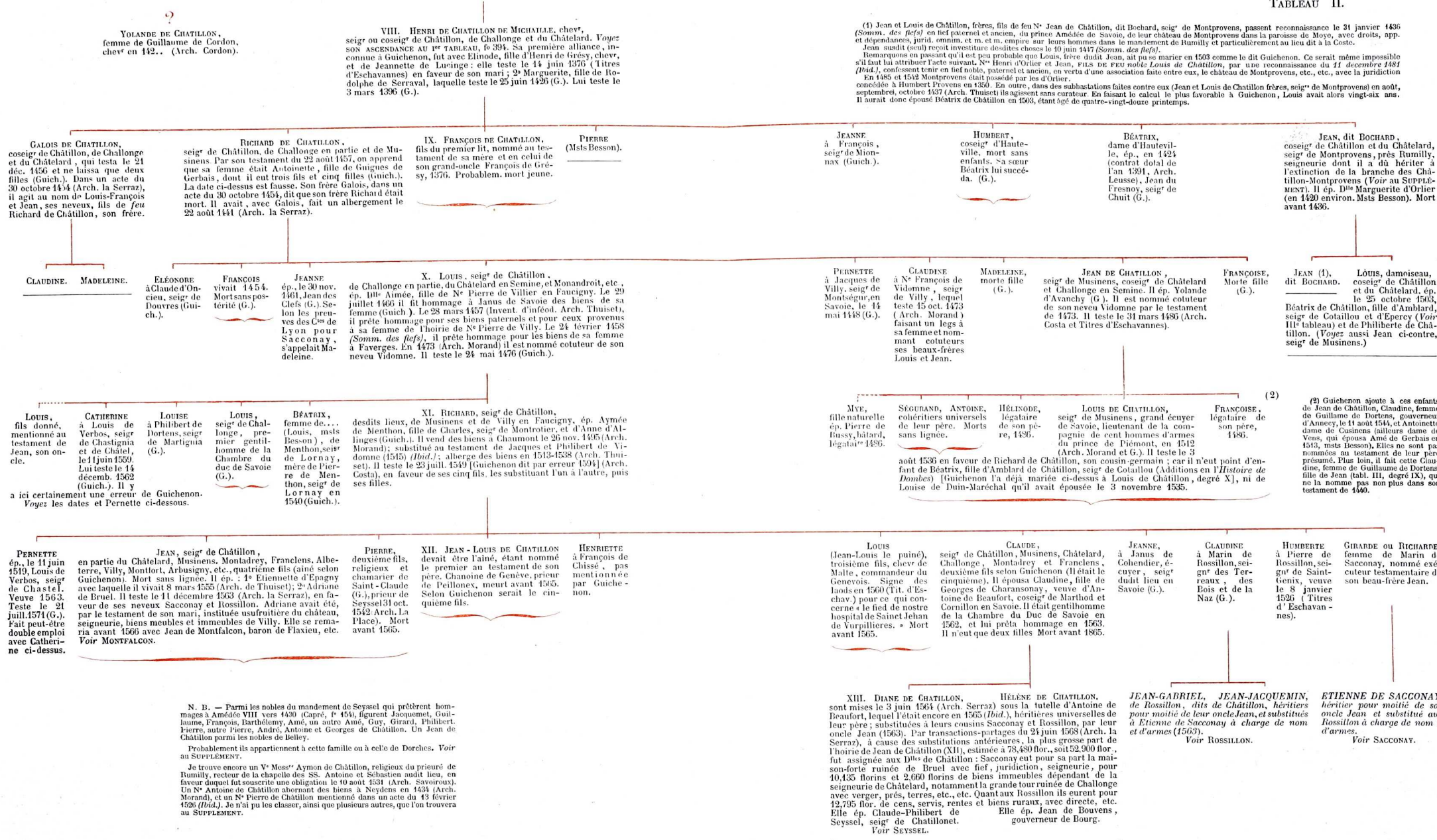
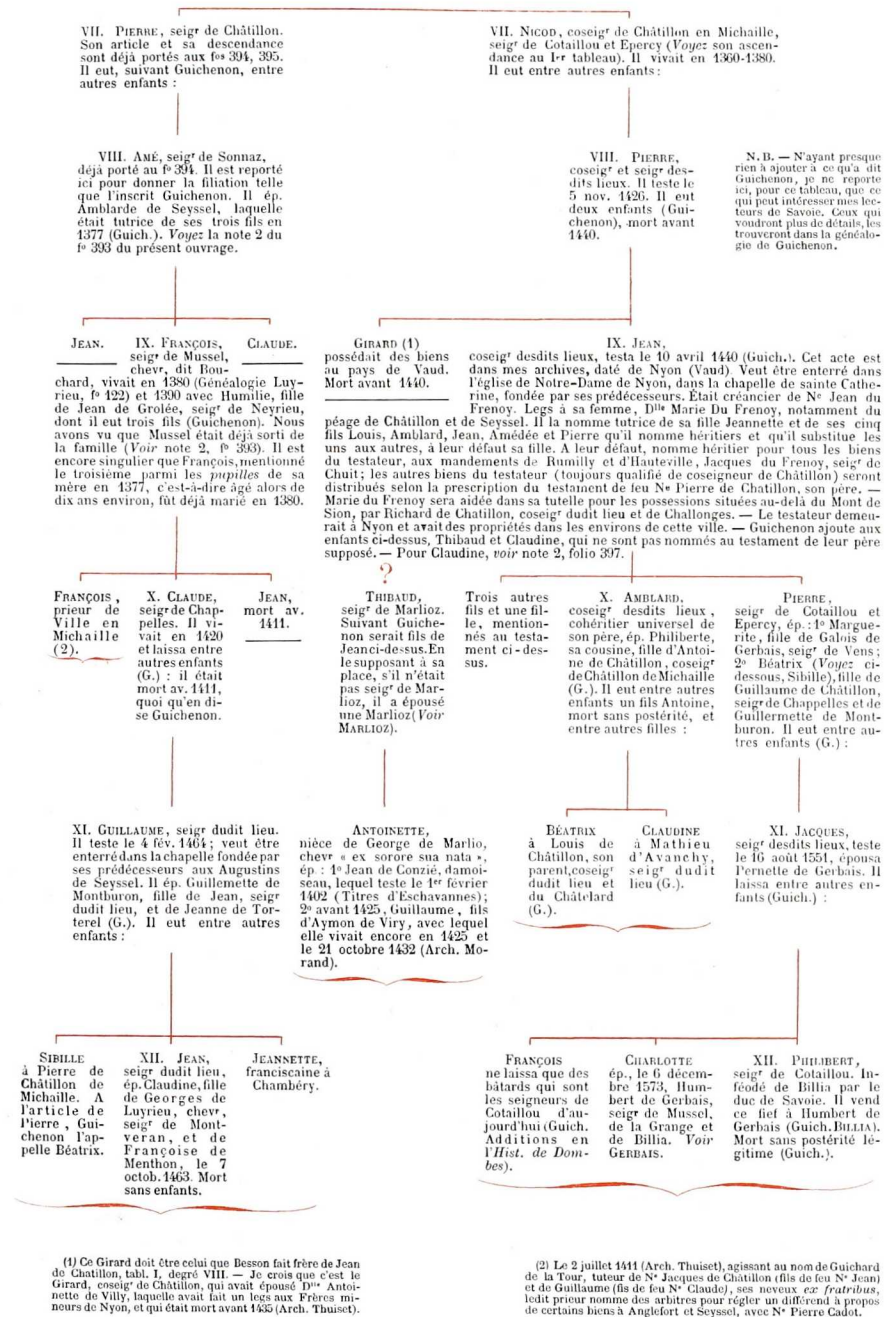


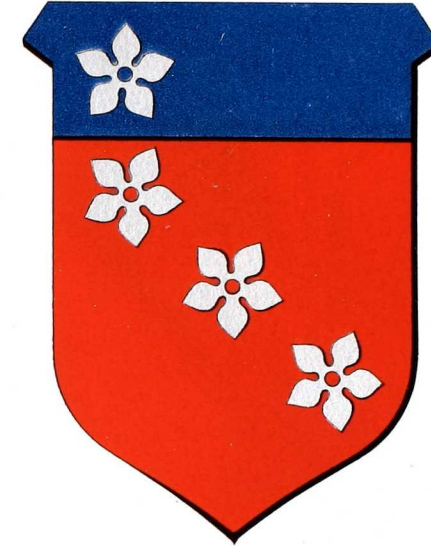
TABLEAU II.



III^e TABLEAU.

CHAVANES (DE)

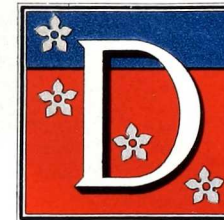
EN LATIN : DE CABANIS.

DE RUMILLY ET ANNECY : SEIG^{rs} DE CORBONNEX, DE REYNEX, DE MOTZ ET DE LA MAISON-FORTE DE MANESSY.

P. de gueules à trois quintefeuilles d'argent mises en bande, au chef cousu d'azur adextré d'une quintefeuille aussi d'argent (GUICHENON, Indice Armorial).

Selon BESSON, des roses au lieu de quintefeuilles.

Selon LAIOLO, de gueules à trois roses d'argent (d'or selon le Dict. mst., Arch. Costa) et d'azur (sic), à la croix alaisée d'or, ce qui constitue une description bien insuffisante.



DANS son excellente *Histoire de Rumilly* (n° 152), M. Croisollet qualifie les Chavanes « une des plus anciennes familles nobles de Rumilly. » On ne connaît pas la source de leur noblesse, mais certainement ils ne sont point d'origine chevaleresque ni de noblesse immémoriale; comme, d'autre part, on ne trouve pas de patentes les anoblissant, il faut conclure que les Chavanes, comme plusieurs des bourgeois de Rumilly, se qualifiaient nobles, et que cette habitude, ou bien la possession de biens nobles, les a fait inscrire parmi les vrais nobles. Ce n'est que vers la fin du xv^e siècle que les

Chavanes commencent à se qualifier nobles. La branche aînée de la famille se fixa à Annecy, où noble Pierre de Chavanes, bourgeois de Rumilly, par un acte du 7 septembre 1520, reconnut avoir reçu paiement intégral des marchandises par lui vendues: il n'était donc noble que par les belles qualités qui devaient orner son cœur. Toutes ces réserves posées, les Chavanes sont bien une des plus anciennes familles nobles de Rumilly, mais de celles qui ne peuvent remonter plus haut que le xv^e siècle (1).

Le dernier du nom, Jacques de Chavanes, maréchal des logis des gardes du corps de S. M., puis gouverneur de Villefranche, mort le 17 juin 1760 (2), après avoir probablement mangé sa fortune au service, en laissa les débris, par testament du 13 juin précédent, à R^{me} Claude Humbert de Rolland, archevêque de Tarentaise, son neveu. (*Suit la généalogie.*)

(1) Le « Rolle des nobles anciens et nouveaux », de l'an 1631 (mst. Bibl. Costa) les inscrit au nombre des anciens, au mandement de Clermont, et à Annecy parmi les officiers du duc de Nemours, nobles par ce fait et par leur naissance. Mais il suffisait pour cela d'une possession de soixante années.

(2) Et non le 2 juin 1759, comme le dit, probablement par une faute d'impression, M. Croisollet.

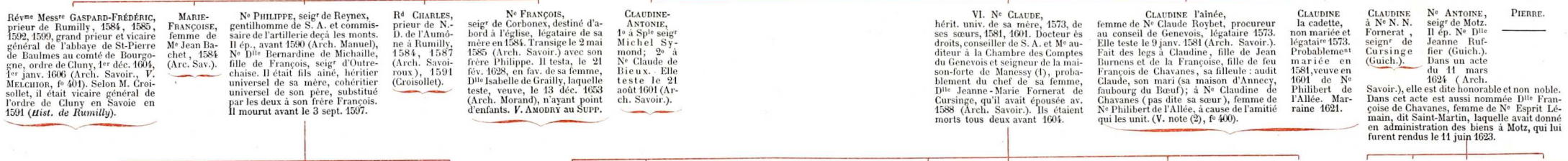
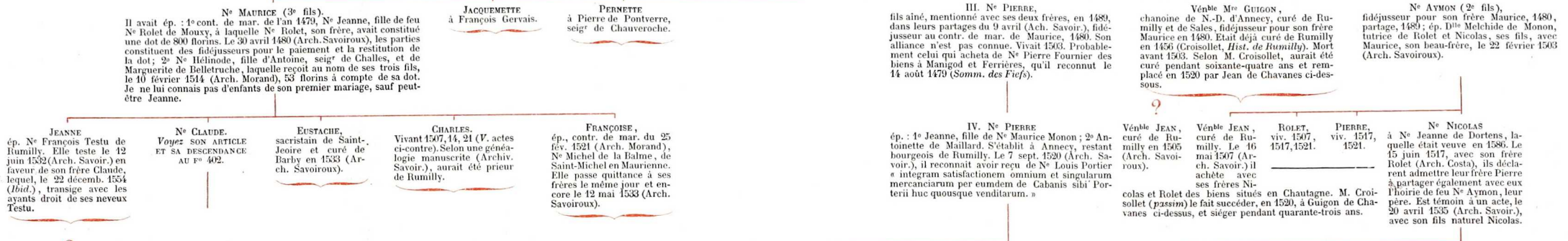
I^{er} TABLEAU.

JEAN DE CHAVANES. Non-seulement il n'est pas qualifié noble, mais dans une transaction du 9 février 1433 (Arch. Savoironx), par laquelle N^o Jean et Rollet Portier reconnaissent devoir 90 florins d'or audit Jean et à Jacques son neveu, et dans un autre acte du 21 oct. suivant (Ibid.), dans lequel ledit Jacques agit au nom dudit () Jean, son oncle paternel, une main pieuse a supprimé devant le nom de Jean une qualification exclusive de noblesse, telle que honnête ou honorable.

I. BARTHÉLEMY DE CHAVANES, vivant en 1400, serait, selon les manuscrits de Guichenon, père de Jacques ci-dessous.

II. JACQUES (ou Jacquemod, ou Jacquemard, ou Jacques-Aymard : on trouve toutes ces versions). Déjà nommé dans les deux actes ci-dessus, de 1433, sans titre de noblesse. Le 14 fév. 1435 (Arch. Savoironx) discret Jacques de Chavanes figure dans un acte comme ancien syndic de la ville et communauté de Rumilly. Il aurait épousé Guillemette de Beaufort (alliance que je crois problématique). — Il était mort avant 1489, 9 avril (Ibid.), où ses trois fils, N^{os} Pierre, Aymon et Maurice, partagent son hoirie et l'appellent feu Noble Jacques.

N. B. — Tous les faits dont la source n'est pas indiquée, sont extraits des manuscrits dits de Guichenon, vol. 16, n^o 385, dont il existe une copie aux archives Costa. Je n'en prends pas la responsabilité.



(1) Renvoi du folio 401. — Cette maison-forte appartenait le 2 juillet 1602 (Arch. Manuel) pour moitié en indivision à ses enfants et pour l'autre moitié aux enfants de N^o Jean du Fresnoy, qui avait épousé la sœur de Jeanne-Marie Fornerat. (2) Elle prie sa sœur Claudine-Antonie, femme de N^o Claude de Bieux, de se contenter de ce qu'elle lui a déjà donné. Nomme héritière universelle D^{lle} Alexandrine David, sa mère, et après elle substitue N^o Claude de Chavanes, frère de la testatrice. Est témoin entre autres à ce testament Jacques de Chavanes, cordonnier.

IV. N^o CLAUDE DE CHAVANES
(V. SON ASCENDANCE AU I^{er} TABLEAU).
Avec son frère Charles (V. p. 400), ils vendent à leurs cousins N^{os} Rolet, Pierre et Nicolas de Chavanes (V. p. 401) une maison à Rumilly (dont le prix est destiné à payer la dot de leur sœur Françoise, femme de N^o Michel de la Balme); le 11 avril 1521 (Arch. Savoie), il épousa Françoise d'Arenthon, fille de Jean, seigr d'Alex et de Manigod. Elle teste, étant veuve, le 25 mars 1585 (Arch. Savoie), à Saint-Jeoire, où elle habitait. Elle nomme ses cinq enfants cohéritiers universels; les parts des ecclésiastiques reviendront, après leur mort, à François et Nicoleme; mentionne encore deux filles qu'elle institue légataires.

NICOLARDE ou NICOLINE.
Elle teste: 1^o le 30 sept. 1587 (Arch. Savoie), à St-Jeoire, en fav^r de N^o François, le jeune, son frère, lui substituant Louis de Belletruche, son cousin, et Philiberte de Marcosey, sa femme; 2^o le 24 mai 1613 (*Ibid.*), en faveur de son neveu Charles de Chavanes, lui substituant N^o Gashamel de la Balme, son cousin. Morte en 1614 ou 1615. Attestation du 9 juin 1668 (*Ibid.*).

N^o FRANÇOIS le jeune, cohéritier universel, a 400 écus d'or en prérogative. Il était, le 27 avril 1588, syndic de Rumilly (Arch. Savoie). Il ép. D^{lle} Françoise, fille de N^o Jean Milliet de la Chapelle, et mourut avant 1613. Elle prend un arrangement avec son fils le 28 déc. 1623 (Arch. Savoie). Elle présente une requête (s. d., la cote dit 1630, Arch. Savoie.) au prince Thomas, disant « qu'au mois de juin dernier fut fait le dessein de construire un fort à la porte de la ville de Rumilly, qui fust achevé le vingt neuf d'août, sur le fond de ladite demoiselle suppliante et de N^o Charles de Chavanes, son fils. Pour laquelle construction on lui a saisi sa terre, détruit la prise de froment qu' alors pendoit par racine et pour les avenues dudit fort les autres biens de ladite D^{lle} et de son fils souffrent de grands préjudices et deteriorations. » Elle demande des prud'hommes et experts pour l'estimation du fonds, prises et dommages-intérêts, suivant la liquidation qui en sera faite par-devant le M^e auditeur de Rochefort, commis à la fabrique dudit fort. Elle teste le 19 mai 1640 (*Ibid.*), nommant héritier universel François de Chavanes, son petit-fils; faisant des legs à ses petites-filles nommées en bloc.

V. R^e FRANÇOIS l'aîné, chanoine, infirmier (1585), sous-prieur et sacristain du prieuré de St-Jeoire, 30 déc. 1602 (Arch. Savoie). R^e AYMON, chanoine et sacristain de St-Jeoire, assiste sa sœur Jeanne en 1544. Probablement mort avant 1585. R^e DENIS, chanoine à St-Jeoire, lors du testament de sa mère, en 1585. JEANNE ép., cont. dot. du 23 av. 1564 (Arch. Savoie), N^o Geoffroy du Bois de Confignon près Genève. Légataire, 1585. D^{lle} Claudine d'Herve (de Rye?), dans son testament du 20 juillet 1545, lui fit un legs de 200 florins, à cause de quoi elle était en procès avec l'abbé de Baulmes (?), seigr de Leschaux, héritier de ladite D^{lle} (Arch. Savoie).

(1) Anne-Philiberte et Madeleine passent deux accords le 21 et le 22 janvier 1676 (Arch. Savoie.) avec leur frere Claude-François, par lesquels, moyennant 5,000 florins de Sav., soit 2,500 livres de France, moitié à chacune, elles renouent à toutes prétentions sur les hoirs paternelle, maternelle, etc. En vertu de la transaction du 21, N^o Jacques ci-dessous (VIII), au nom de ses seurs et de l'avis de N^o Charles-François de la Teyssonière, son oncle maternel, relâche à ladite Anne-Philiberte, sa tante paternelle, le grangeage de Brouzette, paroisse de Rumilly, pour en jouir par elle sa vie durant.

VI. N^o CHARLES, écuyer, lieutenant de la compagnie de cavalerie du baron de Montalleur (Jacques de Blancheville), dans l'escadron de Savoie. Il épousa Jeanne-Marie de Regard, fille de N^o Jean, seigr de Chanay, veuve de N^o Joachim de Portes, seigr de Grésy, par contrat dotal du 16 mai 1632 (Procédures, Arch. Sav.). Il teste le 12 octobre 1635 (*Ibid.*), étant au camp devant Valence en Piémont. Il veut être enterré dans l'église de Sainte-Agathe de Rumilly, au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à ses beaux-fils et belle-fille de Portes, ses pupilles; à sa mère, Françoise Milliet; à Marie de Regard, sa femme; aux posthumes. Substitue à son héritier universel ses filles, puis N^o Charles de Chavanes de Reyneux, son cousin; puis N^o Charles de Chavanes, seigr de Motz; puis N^o Jean-Amé de Motz, dit de Chavanes, frere dudit Charles; puis François (sic) de Chavanes, maître des Comptes en la Chambre de Genevois; puis N^o Charles de Portes, son beau-fils; puis D^{lle} Jeanne-Marie de Portes, sa belle-fille. Ils vivaient encore en 1646.

ANNE-PHILIBERTE, femme de N^o Claude Collier de Richemont de Dinjoud en Michaille. Teste le 10 mars 1625 et le 14 mars 1701 (inventaire de l'hoirie de Jean-Joseph de Bracorens de Boussy (Arch. Savoie). Voir note (1).

VII. N^o CLAUDE-FRANÇOIS, héritier universel de son père et de sa grand-mère. Était, en 1652, sous la curatelle de M^e Louis Demotz. Il épousa, contrat dotal du 1^{er} fév. 1678 (Arch. Savoie), où il est qualifié de seigr de Motz, D^{lle} Claudine-Françoise de la Teyssonière, fille de N^o Claude François et de D^{lle} Anne-Marie de Falleyse. Il teste le 15 sept. 1692 (Arch. Savoie), laissant l'usufruit de ses biens à sa femme, nommée tutrice de ses enfants.

N. N., fille non encore baptisée en 1635, aura 900 écus. JEANNE-MARIE, Cont. Beligr. Cont. baptisée le 3 mars 1641 (Reg. Par. de Rumilly). JEANNE-ISABELLE, baptisée le 1641 (Reg. Par. de Rumilly). MADELEINE, vivante en 1676. Voir note (1).

CHARLOTTE. Son père lui légua 900 écus de 5 florins. Elle épousa, contrat dotal du 9 oct. 1632 (Arch. Savoie), N^o Jean-Louis de Bracorens de Boussy.

JOSETTE, religieuse (Procéd., Arch. Savoie).

FRANÇOISE, non mariée, 1692 (*Ibid.*).

CHARLES, mort il y a plus de dix ans en 1698. Son frere François s'était abstenu de son hoirie (Ib.). Peut-être au lieu de frere il faudrait père.

ANNE-PHILIBERTE, femme de N^o Claude Collier de Richemont de Dinjoud en Michaille. Teste le 10 mars 1625 et le 14 mars 1701 (inventaire de l'hoirie de Jean-Joseph de Bracorens de Boussy (Arch. Savoie). Voir note (1).

MARIE de Bracorens, femme de N^o Joseph Juge, seigr de Montcicon, légataire, elle et N^o Michel, son fils, au testament de sa tante, 1701.

JEANNE-BERNARDINE de Bracorens, femme de N^o Jean-François de Bracorens, héritière universelle de D^{lle} Angèle-Philiberte de Chavanes, sa tante, test^e 1701.

MARIE-FRANÇOISE, légataire, 3,000 florins au testam^t de 1692.

VIII. N^o JACQUES DE CHAVANES, héritier universel de son père, 1692; était, en 1702, sous la curatelle du sieur Christophe Dufong. Il était, en 1720, maréchal des logis des gentilshommes archers de la garde du roi, et, par acte du 2 mai (Arch. Savoie), fonde trois messes par an dans sa chapelle de Saint-Joseph, dans l'église paroissiale de Rumilly. En janvier 1721 (*Ibid.*), il était en Piémont, où les devoirs de sa charge le faisaient demeurer, plus tard à Villefranche, étant major et gouverneur de cette place en 1724 (*Ibid.*). Il paraît être revenu en Savoie vers 1740. Un papier par lui signé à Rumilly le 4 mai et un autre le 2 mai 1742 (*Ibid.*) contiennent l'énumération de ses dettes, presque toutes en Piémont, qui seront payées sur l'argent qu'il laissera et 400 fr. que lui doivent ses cousins de la Teyssonière; il recommande vivement à ses neveux Rolland de payer ces dettes. Dans un acte de 1745 (Arch. du Sénat de Savoie), par lequel il déclare ne pas être héritier de son père, il est dit: « N^o Jacques de Chavanes pourve. » Il teste le 13 juin 1760 (Arch. Savoie), instituant héritier universel l'ill^{me} et R^e Claude-Humbert de Rolland, son neveu, archevêque de Tarentaise, et meurt le 17 juin suivant (*Ibid.*). Dernier du nom, à ma connaissance.

R^e CLAUDE HUMBERT DE ROLLAND, archevêque de Tarentaise, accepte l'hoirie de son oncle sous bénéfice d'inventaire (Voir ROLLAND).

CHENAY OU CHENEY. — Voir au SUPPLÉMENT.

CHENEX. — Voir au SUPPLÉMENT.

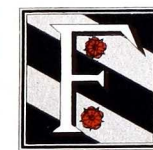
CHESNAY. — Voir au SUPPLÉMENT.

CHESNE (DU). — Voir au SUPPLÉMENT.

CHESSEL

DE CHAMPAGNE EN CHABLAIS.

P. de sable à deux bandes d'argent chargées chacune d'une rose de gueules au milieu (Patentes de noblesse). Suivant une version inexacte, des étoiles au lieu des roses.



AMILLE, à ce que l'on croit, originaire de la localité de Chessel, dans le Bas-Valais. Elle s'est établie à Champagne, où elle possède encore des biens. Une branche de cette famille, à laquelle appartenait probablement M^e Henri Chessel, châtelain de Publier en 1573, fut anoblie par patentes du dernier février 1594 (Patentes n^o 98, fo 136, Arch. de Turin) en la personne de

D^{lle} CHARLOTTE DE CHESSEL, femme de N^o Philippe de Blonay de Sainte-Claire, morte le 16 déc. 1633 (Reg. Paroiss. d'Évian).

I. N^o JACQUES CHESSEL, curial de Féterne en 1575, fils d'honorable Antoine Chessel de Champagne. Le nom de sa femme n'est inconnu. Vivait à Larringe, d'où dépendait alors Champagne, en 1605 et 1606 (Reg. Par.). Il testa le 21 mai 1614 (Titres d'Eschavannes) voulant être enterré dans l'église paroissiale de Féterne, en la place de ses prédécesseurs. Le 3 juil. 1614 (Arch. Savoie), il passe quittance de la dot de D^{lle} Jeanne-Antoinette de Bracorens, sa belle-fille. Cet acte est reçu par Gabriel Chessel de Féterne, en Chablais, notaire ducale. — Il mourut peu de temps après, avant le 24 novembre suivant.

ANDRÉ, fils naturel, légataire, 1614.

GABRIELLE, veuve d'honor^{able} Claude de la Croix de Féterne, 1614.

THOENNE, femme d'honor^{able} Pierre Coguin, 1614.

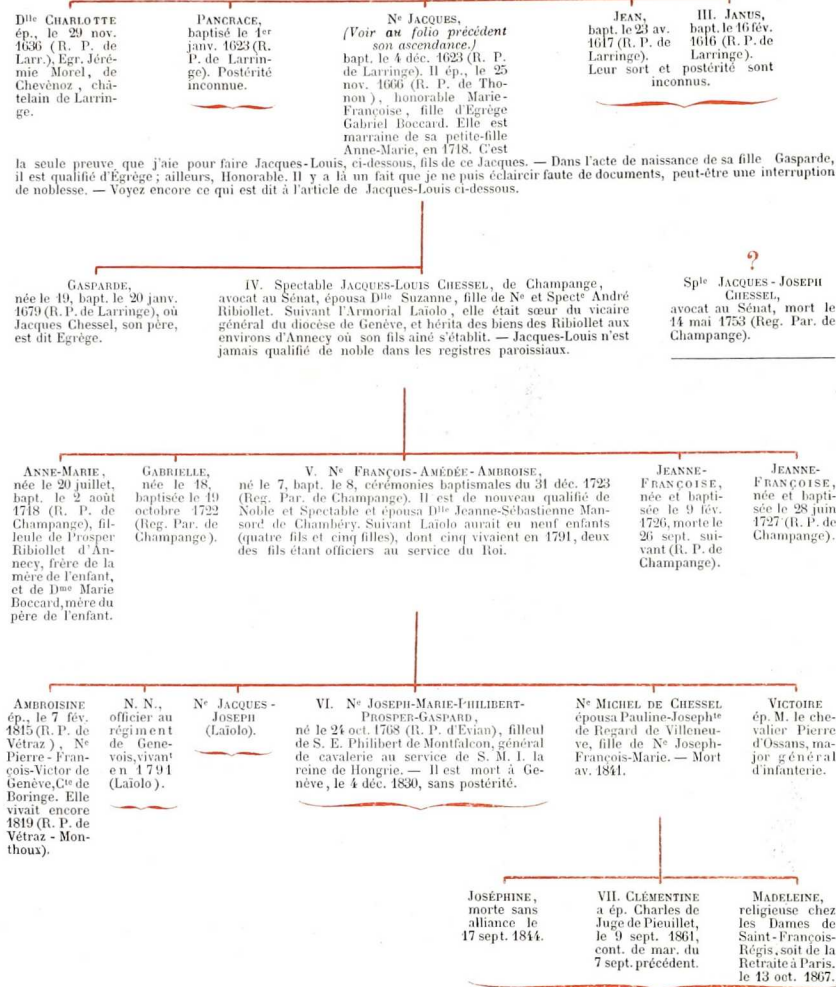
N^o MICHEL, cohéritier universel de son père, ép. D^{lle} Jeanne-Antoinette, fille de N^o Jacques de Châtillon, coseigr de Thollon.

CLAUDE, femme d'honor^{able} Pierre Frozier, 1614.

PÉRONNE, fille naturelle, légataire, 1614.

(1) Les registres paroissiaux de Larringe, 1630, 1631, contiennent de nombreux exemples de familles entières allant vivre « en cabannes » pour isoler cette peste, qui ravagea le Chablais à cette époque, et notamment Larringe et ses environs. On y conserve encore le souvenir d'un champ appartenant maintenant à M. Thiébaud, qui fut transformé en cimetière spécial pour les pestiférés.

II. N^o JACQUES CHESSEL, de Champagne, fils aîné, cohéritier universel de son père. Il épousa, contrat de mariage du 24 nov. 1614 (Tit. d'Eschavannes), D^{lle} Claudine, fille de feu N^o Jacques de Châtillon, coseigr de Thollon. Par lettres du 6 mai 1619 (*Ibid.*), une quittance qu'il avait faite à N^o Michel, son frère, après leurs partages, le 9 janv. 1616, est cassée, Jacques se prétendant lésé. Il teste le 10 juin 1642 (*Ibid.*), dans lequel acte il se qualifie d'Egrège, fils de feu Egrège (ce qui ne s'accorde pas avec sa qualité de noble et fils de noble qu'il prend dans une cession à son beau-frère Châtillon, du 10 mai 1642 (Arch. Thuiset). Veut être enterré dans l'église de Féterne avec son feu père et ses prédécesseurs, ou en l'église de Larringe. Nomme héritière universelle sa femme. Si elle meurt sans enfants, lui substitue N^o et G^o François de Châtillon, son beau-frère, auquel il reconnaît devoir 1,425 florins, par acte du 30 octobre 1627. Il déclare, en outre « estre grandement obligé audit N^o François de Chassel en considération des soins et biens receutz, tant lui que sa femme et tout son message en l'année 1631, que le village de Larringe et plus proches voisins dudit testateur furent infectés du mal contageux de peste et par ce contrains de sortir hors en cabannes en une pièce de pre appartenant audit testateur appelée en Neyron en laquelle et au retour dicelle en sa mayson ils furent visités et assistés tous les jours par ledit seigneur de Châtillon de vivres, linges, preservatifz, habits et autres choses à eux nécessaires, lequel sy transportoit en propre personne avec grand danger par l'espace de environ quatre mois en automne: que sans ladite journalière assistance ils eussent beaucoup souffert voire possible mort de malaise (1). » Il casse un précédent testament, François Ramel, notaire, du 21 oct. 1632. — Mort sans postérité. Elle testa le même jour (Arch. Thuiset) en faveur de François de Châtillon, son frere.



CHEVALIERS

DE L'ORDRE DU COLLIER DE SAVOIE

DIT DE L'ANNONCIADE

APPARTENANT AU DUCHÉ DE SAVOIE, DE 1362 A 1860.

PUISQUE j'ai entrepris la publication du Nobiliaire de Savoie, je veux réunir ici la liste et les blasons des gentilshommes de notre duché, décorés du COLLIER DE L'ANNONCIADE, qui est incontestablement un des plus antiques, des plus relevés et des plus rares ordres de chevalerie existant actuellement en Europe.

Si le mérite et la gloire des aïeux se transmettent de père en fils, comme un héritage de devoirs et d'honneur, la plus belle marque de noblesse pour une famille est d'avoir un représentant dans cette phalange d'élite, où les plus illustres maisons de Savoie, de Piémont et de France se vantent d'avoir figuré.

Publier la liste des chevaliers savoyards, depuis la fondation de l'Ordre jusqu'au moment où nos destinées ont été séparées de celles de nos anciens princes, c'est présenter en quelques pages les noms des plus vaillants parmi les loyaux défenseurs de la Royale Maison de Savoie et de la patrie qui s'identifie avec elle; c'est non-seulement rester dans mon sujet, c'est en donner la quintessence; c'est affermir dans mon pays la mémoire d'une de ses glorieuses institutions pour laquelle, s'il y avait beaucoup d'appelés, on a toujours compté fort peu d'élus.

GÉNÉALOGIE

DES XXIV GRANDS MAITRES HÉRÉDITAIRES DE L'ORDRE DU COLLIER, PUIS DE L'ANNONCIADE, PRINCES SOUVERAINS, COMTES ET DUCS DE SAVOIE, PUIS ROIS DE SARDAIGNE, DE 1302 A 1860.

I. AMÉDÉE VI (le C^{ie} Vert), 16^{me} C^{ie} de Savoie, etc., etc., 1^{er} grand maître et fondateur de l'ordre du Collier en 1302, mort en 1383; ép. Bonne de Bourbon.

II. AMÉDÉE VII (le C^{ie} Rouge), 17^e C^{ie} de Savoie, 2^{me} grand maître de 1383 à 1391. Il ép. Bonne de Berry.

III. AMÉDÉE VIII, 1^{er} duc de Savoie, 3^{me} grand maître de 1391 à 1439, mort en 1451. Il ép. Marie de Bourgogne.

IV. LOUIS, 2^e duc de Savoie, 4^{me} grand maître de 1439 à 1465. Il épousa Anne de Chypre.

V. AMÉDÉE IX, le Bienheureux, 3^{me} duc de Savoie, 5^{me} grand maître de 1465 à 1472. Il ép. Yolande de France.

N. B. — Dans cette compilation, je n'ai pas cru nécessaire d'insérer les blasons des XXIV Grands Maîtres héréditaires de l'Ordre, c'est-à-dire des princes de la maison de SAVOIE qui se sont succédé sur le trône, depuis Amédée VI jusqu'à S. M. le Roi régnant actuellement. Leurs noms et la suite chronologique sont consignés en ce tableau : leurs blasons sont symbolisés dans celui d'Amédée VI, le fondateur de l'Ordre.

IX. PHILIPPE II (6^{me} fils), 7^{me} duc de Savoie, 9^{me} grand maître de 1496 à 1497, épousa 1^{re} Marguerite de Bourbon; 2^e Claudine de Bretagne.

VI. PHILIBERT I, 4^{me} duc de Savoie, 6^{me} grand maître de 1472 à 1482, mort sans descendance.

VII. CHARLES I^{er}, 5^{me} duc de Savoie, 7^{me} grand maître de 1482 à 1490. Il ép. Blanche de Montferrat.

X. PHILIBERT II (1^{er} hé), 8^{me} duc de Savoie, 10^{me} grand maître de 1497 à 1504. Mort sans descendance.

XI. CHARLES III (2^{me} hé), 9^{me} duc de Savoie, 11^{me} grand maître de 1504 à 1553. Il épousa Béatrix de Portugal.

VIII. CHARLES-JEAN-AMÉDÉE (CHARLES II), 6^{me} duc de Savoie, 8^{me} grand maître de 1490 à 1496. — Mort sans descendants.

XII. EMMANUEL-PHILIBERT, 10^{me} duc de Savoie et 12^{me} grand maître de 1553 à 1580. Il épousa Marguerite de Valois.

XIII. CHARLES-EMMANUEL I^{er}, 11^{me} duc de Savoie et 13^{me} grand maître de 1580 à 1630. Il épousa Catherine d'Autriche.

THOMAS-FRANÇOIS, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1596, mort en 1656. Il épousa Marie de Bourbon-Soissons.

XIV. VICTOR-AMÉDÉE I, 12^{me} duc de Savoie et 14^{me} grand maître de 1630 à 1637. Il ép. Marie-Christine de France.

EMMANUEL-PHILIBERT, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1628, mort en 1709. Il épousa Catherine d'Este.

XVI. CHARLES-EMMANUEL II, 14^{me} duc et 16^{me} grand maître de 1638 à 1675, ép. Jeanne-Marie-Baptiste de Savoie-Nemours

XV. FRANÇOIS-HYACINTHE, 13^{me} duc et 15^{me} grand maître de 1637 à 1638. Mort jeune sans descendance.

VICTOR-AMÉDÉE, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1690, mort en 1741. Il épousa Victoire de Savoie.

XVII. VICTOR-AMÉDÉE II, 1^{er} roi de Sicile, puis de Sardaigne, et 17^{me} grand maître en 1675, abdiq. en 1730 et meurt en 1732. Il épousa Anne d'Orléans.

LOUIS-VICTOR, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1721, mort en 1778. Il épousa Christine de Hesse-Rheinfels.

XVIII. CHARLES-EMMANUEL III, 2^e roi et 18^{me} grand maître de 1730 à 1773, ép. Polyxène-Christine de Hesse-Rheinfels.

VICTOR-AMÉDÉE, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1743, mort en 1780. Il épousa Joséphine de Lorraine-Armagnac.

XIX. VICTOR-AMÉDÉE III, 3^e roi et 19^{me} grand maître de 1773 à 1796, ép. Marie-Antoinette de Bourbon d'Espagne.

CHARLES-EMMANUEL, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1770, mort en 1800, épousa Marie-Christine-Albertine de Saxe.

XXII. CHARLES-FÉLIX, duc de Genevois, puis 6^{me} roi, 20^{me} grand maître de 1831 à 1831, mort sans enfants de Marie-Christine de Bourbon de Naples.

XX. CHARLES-EMMANUEL IV, 4^{me} roi, 21^{me} grand maître de 1796 à 1802, année où il renonce à la couronne, épousa Marie-Clotilde de France, la Bienheureuse.

XXI. VICTOR-EMMANUEL I, duc d'Aoste, puis 5^{me} roi, 21^{me} grand maître de 1802 à 1821, année où il abdiq., épousa Marie-Thérèse d'Autriche, mort sans postérité mâle.

XXIII. CHARLES-ALBERT, prince de Carignan, puis 7^{me} roi de Sardaigne, 22^{me} grand maître de 1831 à 1849, épousa Marie-Thérèse de Toscane.

XXIV. VICTOR-EMMANUEL II, 8^e roi de Sardaigne, etc., etc., 24^{me} grand maître actuellement régnant.



Aome ce fust que de tres
noble memoire Nons.
Ame conte de Savoie

tresault et
tres puissant
prince qui mo-
rit in Baille.
a honneur de
Dieu de la glo-
rieuse Vierge
Marie de ses
quinzefionnes.
de saints de par-
adis et de tout

RÉSUMÉ HISTORIQUE.

Dans l'état de formation de notre société du moyen-âge, la chevalerie, alliance étroite de l'esprit chrétien avec l'esprit féodal, a accompli une carrière généreuse et civilisatrice. Un chevalier se consacrait à la défense des opprimés; aux recherches excessives des occasions de gloire et de danger il unissait les pratiques d'une charité exemplaire pour les pèlerins et les lépreux; il professait un respect passionné pour la femme, que les législations barbares avaient jusqu'alors considérée comme une esclave. L'épée du chevalier, serviteur du Christ, fut constamment une protection pour la religion et la justice, malgré la faiblesse humaine, qui, au moyen-âge comme aujourd'hui, a sans doute bien souvent, à côté de l'élévation du but, laissé surgir la défaillance du fait.

L'application de ces idées a fait naître les compagnies religieuses et militaires des Templiers, des Hospitaliers, de Saint-Lazare, du Saint-Sépulchre, etc. Les princes comprirent bientôt quelle force pouvait présenter la réunion de plusieurs chevaliers dirigés et excités vers un but commun et national; ils multiplièrent ces compagnies en leur donnant des statuts et des marques de distinction.

Amédée VI, la personnification de la chevalerie de son époque, avait, dès l'an 1350, fondé l'ordre du Cygne noir, dont le but était de s'opposer aux guerres des particuliers (1). Douze ans après il fonda, l'an 1362 (2), en l'honneur des quinze mystères joyeux de la sainte Vierge, l'ordre du Collier de Savoie, dont les comtes et ducs de Savoie furent successivement les grands-maîtres, composé de quinze membres, lui-même étant « chefs quinzisme des chevaliers pourtant ledit Ordre. » Il y a beaucoup d'incertitude sur la forme primitive du Collier porté à cette époque (3). On sait seulement qu'il était d'argent doré supportant un nœud composé de trois lacs d'amour. Les statuts de l'ordre, probablement égarés, furent de nouveau mis en écrit le 30 mai 1409 par Amédée VIII, petit-fils du fondateur (4).

(1) Voir Cibrario *Opuscoli*, Turin, 1844, f° 65 et suiv.

(2) Il serait trop long de réfuter les fausses notions à propos de la date et du but de cette fondation que les auteurs français les plus autorisés copient les uns sur les autres, sans jamais recourir aux sources.

(3) Le dessin donné par Capré et que j'ai suivi pour orner le blason d'Amédée VI, ne paraît pas être celui de la forme plus ancienne.

(4) Ces statuts fort intéressants — quelques lignes du préambule servent d'encadrement à ces pages — ont été imprimés sous le règne de S. M. le Roi Charles-Albert, dans trois ouvrages qui n'ont pas été mis dans le commerce : *Statuts et Ordonnances du très noble Ordre de l'Annonciade*; *Sigilli dei Principi di Savoia*; *Serie dei Cavalieri della SS*

la court celest-
ial eust ordone
ung ordre du
Collier duquel
ordre il fust et
ses successeurs
seignir et chiefs
luy quinzisme
de chevaliers
pourtant ledit
ordre.

(Préambule aux
Chapitres de l'Ordre,
rédigés par écrit en 1409
par Amédée VIII, petit-fils
du Fondateur.)

Le même Duc fit des additions à ces statuts le 13 janvier 1434. Charles III, onzième grand-maître, ajouta, en 1518, dans le vide formé par les trois lacs du nœud, l'image de l'Annonciation de la Vierge et les quinze roses sur le grand Collier; depuis cette époque, l'Ordre a pris le nom de l'Annonciade. Ce même prince, en l'honneur des cinq plaies de N.-S. Jésus-Christ, augmenta de cinq le nombre des chevaliers, qui fut ainsi porté à vingt. Emmanuel-Philibert, le glorieux restaurateur de la monarchie de Savoie, restaura aussi son Ordre suprême; il fit encore des modifications aux statuts de l'Ordre en 1570 (1) et 1577, tels qu'ils étaient encore en vigueur dernièrement.

La Chapelle de l'Ordre était établie à la chartreuse de Pierre-Châtel. Après la cession de la Bresse et du Bugey à la France, elle fut transportée en 1607, par Charles-Emmanuel I (2), dans l'église des Hermites, dits Camaldules, sur la colline de Turin, et en 1840 dans l'église de la chartreuse de Collegno, près Turin.

Sous Charles II, le costume des chevaliers se composait d'une tunique de damas blanc et d'un manteau de velours cramoisi fourré de menu vair, frangé et brodé de lacs d'amour et des lettres F. E. R. T. (3). Pour les cérémonies de deuil, le manteau — primitivement une robe blanche que chaque chevalier devait donner aux Chartreux — était de drap noir pendant jusqu'à terre. Emmanuel-Philibert voulut que le manteau de cérémonie fût de velours bleu d'azur doublé de taffetas blanc, brodé comme il est dit plus haut, et la tunique également de taffetas blanc. Sous Charles-Emmanuel I, le manteau d'amaranthe fut doublé de toile d'argent, et au lieu de la robe ou tunique blanche, les chevaliers portèrent l'habit de satin blanc avec les chausses troussées de l'époque. Sous Charles-Emmanuel II, le costume était de velours plein amaranthe semé de roses et flammes en broderies d'or et d'argent, bordé de lacs d'amour de l'Ordre, frangé d'or et doublé d'une toile d'argent bleue à fleurs; l'habit de satin blanc brodé de soie. Plus tard, la couleur du manteau fut de nouveau en cramoisi, comme elle l'était encore du temps de Charles-Albert (4).

L'Ordre de l'Annonciade réunit les meilleures conditions pour mériter une place de choix parmi les plus illustres Ordres chevaleresques d'Europe. Il a pour lui l'ancienneté de sa fondation et le rôle historique joué par le célèbre fondateur et ses successeurs; le nombre très restreint des chevaliers de cet Ordre et la double sanction accordée à leur valeur et à leur mérite par le choix du souverain et la ratification de leurs frères d'armes (5).

Anunciata, etc. Une clause fort importante qui a certainement contribué à la célébrité de l'Ordre, est contenue au XII^e chapitre : « Item que toutes les fois que la mort ferait vacquer aucun des chevaliers de l'ordre que nous devons demander desdits chevaliers ceux qui nous seront en aise d'avoir et par leur conseil eslire aucun bon valliant et prodome chevalier pour restaurer la place qui seroit vacquée, etc. »

(1) A cette époque, le collier n'était plus porté que par un seul chevalier, Sébastien de Montbel, comte d'Entremont.

(2) Ce prince, treizième grand-maître, paraît avoir été le premier à former une catégorie toujours très rare de chevaliers étrangers, composée de princes souverains ou des plus illustres personnages de la chrétienté.

(3) Les historiens se sont épuisés en combinaisons pour expliquer ces quatre lettres. Il est fort possible que ce mot porte en lui-même sa signification la plus naturelle.

(4) Outre les ouvrages déjà cités, cette compilation est extraite principalement des catalogues de Capré et de Cigna-Santi. Depuis 1785 à 1860, j'ai suivi un manuscrit que m'a communiqué mon ami, le général comte de Seyssel, directeur de la royale galerie d'armes de Turin.

(5) Avant d'être décorés de l'Ordre supérieur de l'Annonciade, les chevaliers devaient déjà s'être illustrés par de longs et brillants services et être issus de noble et ancienne famille; il a été dérogé quelquefois à cette dernière condition en faveur de services exceptionnels. Suivant l'étiquette de la cour de Turin, les Colliers de l'Ordre, qualifiés de cousins du roi, prenaient le pas immédiatement après les princes du sang.

Avril 1860.

LISTE ET BLASONS

DES GENTILSHOMMES SAVOYARDS

DÉCORÉS DU COLLIER DE SAVOIE, DIT DE L'ANNONCIADE,
DE 1362 A 1860.

- | DATES. | N° D'ORDRE
de cette liste. | |
|---------------------------------|-------------------------------|---|
| 1 ^{re} création. 1362. | 1. | AMÉDÉE, C^{te} DE GENÈVE.
<i>P. d'or à quatre points équipollés d'azur.</i>
Le comte Amé de Genève [<i>Chronique française de Savoie</i> , vers 1416. <i>Monum. hist. patriæ, Script.</i> , t. I, p. 295).
AYMO COMES Gebennensis [<i>Chronica latina Sabaudie</i> , vers 1450. <i>Monum. hist. patriæ, Script.</i> , t. I, p. 614).
AMADEVS GENEVAE COMES (Vanderbuch). |
| » | 2. | AYMON DE GENÈVE, SEIG^r D'ANTHON ET DE VAREY.
<i>P. de Genève, comme au n° 1.</i>
Messire Amé de Genève, seigneur d'Anthon [<i>Chron. fr., passim</i>].
Aymo de Gebennis dominus de Anthone [<i>Chron. lat., passim</i>].
ALMONDVS GENEVENSIS (V.). |
| » | 3. | GASPARD DE MONTMAYEUR, B^{on} DE VILLARSALET.
<i>P. d'argent à l'aigle de gueules becquée languée et membrée d'azur.</i>
Messire Gaspard de Monmayor [<i>Chron. fr., passim</i>].
Gaspard de Monte Maiori [<i>Chron. lat., passim</i>].
GASPARVS MONMEVRIVS, alias MONTEVRIVS (V.). |
| » | 4. | BERLION OU BARLE DE FORAS, SEIG^r DE FORAS EN GENEVOIS.
<i>P. d'or à la croix d'azur.</i>
Messire Berlu de Forax [<i>Chron. fr., passim</i>].
Berlio de Forazio [<i>Chron. lat., passim</i>].
BARLEVS FORASIVS (V.). |
| » | 5. | THENNARD DE MENTHON, SEIG^r DUDIT LIEU ^(a).
<i>P. de gueules au lion d'argent à la bande d'azur brochant sur le tout.</i>
Messire Cheumart de Monthou [<i>Chron. fr., passim</i>].
Canalis de Monthou [<i>Chron., lat., passim</i>].
THEVNARDVS alias THEMVARDVVS MENTHONVS (V.). |
| » | 6. | AMÉDÉE BONIVARD.
<i>P. d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent.</i>
AYMO Bonivardi [<i>Chron. lat., passim</i>].
AMADEVS BONNARDVS alias BONIVARTVS (V.). |

(a) J'ai suivi les errements de mes prédécesseurs en inscrivant ici Thennard de Menthon, mais je dois encore appuyer sur les réserves qu'ils ont déjà formulées.

Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et Bugey*, en parlant de la famille de Menthon, dit qu'elle est sans contradiction une des plus illustres et des plus anciennes familles du Genevois; mais comme dans la généalogie des Menthon il n'avait trouvé aucun personnage du nom de Thennard, il inclinait à croire qu'il fallait lire Thennard de Monthou, attendu que dans la généalogie de cette non moins ancienne famille on rencontre précisément un personnage de ce nom vivant à cette époque.

La *Serie dei Cavalieri della SS. Annunziata* (Turin, 1842), après avoir cité Guichenon comme dessus, ajoute en note que, dans les comptes des Trésoriers généraux, on fait souvent mention d'un François de Menthon qui jouissait d'une grande faveur à la cour d'Amédée VI, et jamais d'un Thennard de Menthon; la note finit en disant: « Vi è luogo a supporre che vi sia errore negli antichi cataloghi. »

S'il y a erreur, — le bon sens le démontre, — un copiste a pu lire Menthon au lieu de Monthou, bien plus facilement que François au lieu de Thennard.

La *Chronique de Savoie* de Servion (*Monum. Hist. Patr. Scriptorum*, t. I, p. 295), dans l'énumération des chevaliers de la première création, a mis: « Cheumart de Monthou. » La *Chronica latina Sabaudie* (*Ibid.*, p. 612), met: « Canalis de Monthou. »

L'auteur anonyme de la généalogie de la maison de Menthon, pour établir que Thennard et Thomas III de Menthon sont un même personnage, s'appuie sur des raisons absolument insignifiantes: 1^o que Capré, après Thennard de Menthon, met « seigneur de Menthon, » qualification ne pouvant convenir qu'à Thomas III; 2^o que le même auteur donne la gravure et la description du blason de ce Thennard, c'est-à-dire le blason des Menthon, qui n'est pas celui des Monthou; 3^o l'existence d'un portrait de Thennard de Menthon peint avec les insignes de l'Ordre. — Il est aisé de comprendre qu'étant admis le nom de Menthon, on y ait ajouté la qualification de la seigneurie et les armes de cette maison. Chacun sait, quant aux portraits, que cela n'a jamais fait preuve; la collection des portraits des chevaliers du Collier, que j'ai vue au château d'Agliè, est relativement très moderne et faite, pour les anciens chevaliers, avec des figures de fantaisie sous lesquelles, pour en perpétuer le souvenir, on a mis les noms des anciens catalogues, ceux-ci n'étant point d'accord entre Menthon ou Monthou.

La question est donc réduite à une simple hypothèse, plus favorable, à mon avis, aux Monthou. En tout cas, François de Monthou (C), chevalier, seigneur de Monthou, dit Chivart (*), que les généalogies marquent chevalier de l'Ordre à la première création, vivait du temps d'Amédée VI et d'Amédée VII; il portait de gueules au chevron d'or.

(*) Orthographe ancienne.

(*) Chivart ou Chevard, dans l'écriture gothique de l'époque, est presque identique à Thenart ou Thenard.



DATES. N^o D'ORDRE.

- 1383 7. JEAN DE CERVEN^s ^(a), DIT DU VERNAY, MARÉCHAL DE SAVOIE,
à 1391. SEIG^r DE LA ROCHETTE.

P. d'argent au cerf effrayé de gueules sommé d'argent brisé en l'épaule d'un croissant de même, au chef d'azur.

- » 8. THOMAS DE GENÈVE, SEIG^r DE LULLIN.

P. de Genève comme aux n^{os} 1 et 2.

1409. 9. LOUIS DE SAVOIE, PRINCE D'ACHAÏE ET DE LA MORÉE.

P. de Savoie brisé d'un bâton d'azur brochant sur le tout.

- » 10. GIRARD DE TERNIER, SEIG^r DUDIT LIEU.

P. d'or à trois pals d'azur.

- » 11. JEAN DE LA CHAMBRE, VICOMTE DE MAURIENNE.

P. d'azur semé de fleurs de lis d'or à la cotice de gueules brochant sur le tout. — Capré et Cigna Santi disent bâton au lieu de cotice.

- 1413 12. AMÉDÉE DE SAVOIE, PRINCE DE PIÉMONT, FILS AÎNÉ D'AMÉDÉE VIII.
à 1431. *P. de Savoie brisé d'un lambel à trois pendants d'azur.*

- » 13. JEAN PANSEROT DE SERRAVAL.

P. d'argent pour table d'attente : son blason n'étant pas connu (b).

- » 14. JACQUES DE VILLETTE, SEIG^r DE CHEVRON ^(c).

P. d'azur au chevron d'or chargé d'un autre chevron de gueules accompagné de trois lionceaux du second, deux en chef affrontés, un en pointe.

- » 15. GASPARD DE MONTMAYEUR, MARÉCHAL DE SAVOIE.

P. de Montmayeur comme au n^o 3.

(a) CERVEN^s est le véritable nom de ce chevalier.

(b) Il est probable que ce chevalier était un Serraval de Savoie, et qu'il faudrait dire Jean (dit Panserot) de Serraval.

(c) Il était bien de la même famille que les Chevron-Villette, mais non seig^r de Chevron.



DATES. N° D'ORDRE.

- Vers 1431. 16. JACQUES DE MIOLANS, SEIG^r DE MIOLANS, ETC.
P. de gueules à trois bandes d'or.
- Vers 1434. 17. HUMBERT, BATARD DE SAVOIE, COMTE DE ROMONT.
P. de Savoie, la croix brisée de cinq croissants d'azur au bâton de même en barre brochant sur le tout.
- » 18. RICHARD DE MONTCHENU, SEIG^r DE TERNIER, ETC. ^(a).
P. de gueules à la bande vivrée d'argent.
- » 19. JEAN DE MONTLUEL, SEIG^r DE CHATILLON EN CHAUTAGNE, etc. ^(b).
P. d'or à 6 triangles de sable au lion de gueules armé, couronné et lampassé d'argent.
- » 20. LOUIS DE SAVOIE, BATARD D'ACHAIE, SEIG^r DE RACCONIS, MARÉCHAL DE SAVOIE.
P. de Savoie brisé d'un filet de sable en barre ^(c).
1438. 21. PHILIPPE DE SAVOIE, COMTE DE GENÈVE.
P. de Savoie brisé d'une bordure endentée d'or ^(d).
- 1440 à 1465. 22. JANUS DE SAVOIE, COMTE DE GENÈVE.
^(e) *P. de Savoie comme au n° 21.*
- » 23. GUILLAUME DE MENTHON, SEIG^r DE MENTHON.
P. de Menthon comme au n° 5.
- » 24. JEAN DE SEYSSEL, SEIG^r DE BARJAT, MARÉCHAL DE SAVOIE.
P. gironné d'or et d'azur de 8 pièces.

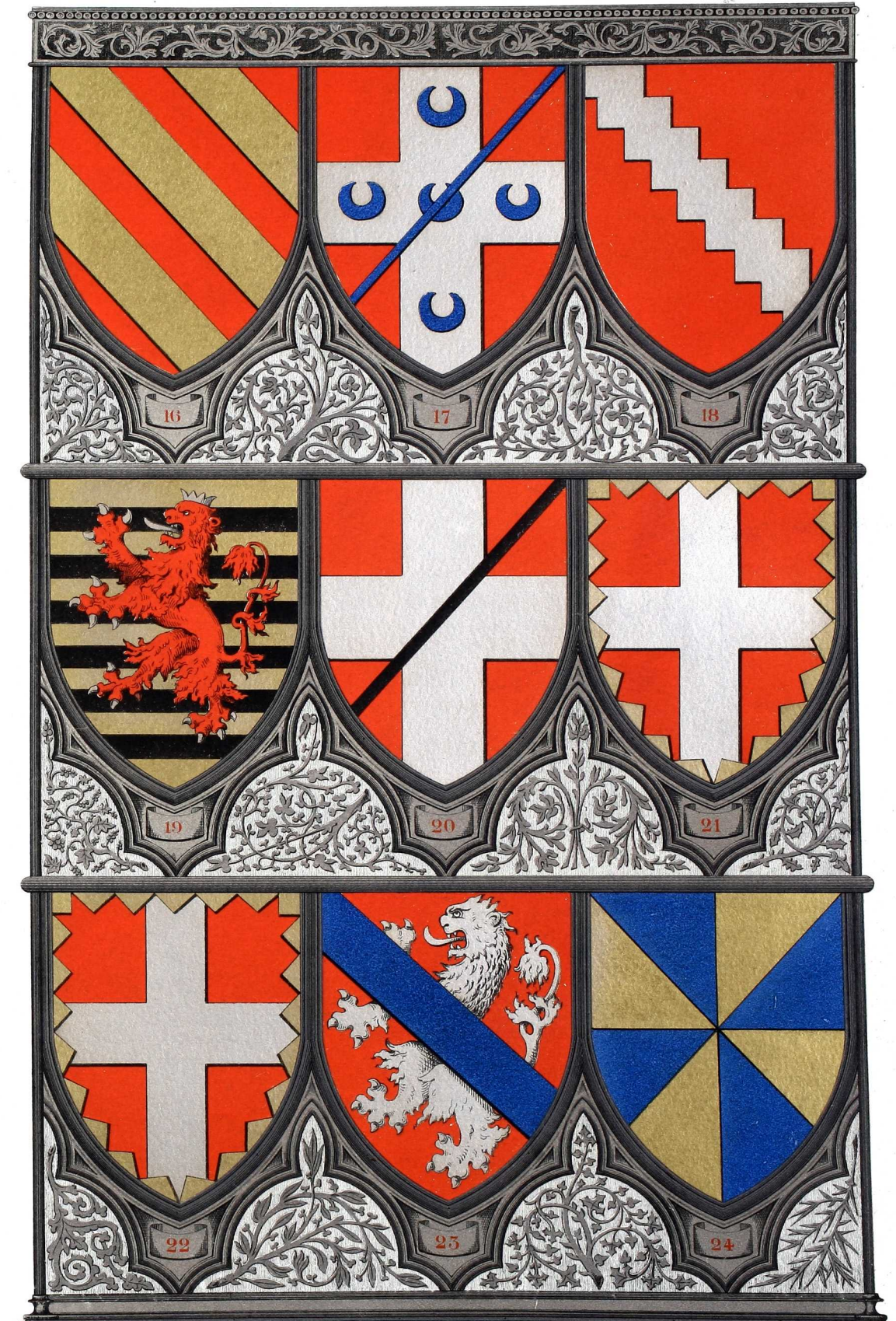
(a) Les Montchenu sont Dauphinois, mais ils ont succédé en Savoie à l'illustre lignée des Ternier.

(b) Les Montluel sont Bressans à proprement parler, mais possessionnés en Savoie, ou se trouvait notamment l'importante seigneurie de Chautagne.

(c) Selon Capré, portait de Savoie plein. Selon Guichenon, il porta d'abord comme dessus, et plus tard il brisa la croix de cinq croissants d'azur; mais ses descendants, par privilège du duc Louis, portèrent le blason des princes d'Achaïe, c'est-à-dire de Savoie, brisé d'un bâton d'azur, brochant sur le tout.

(d) Capré, la Serie, et tous les auteurs qui les ont suivis, donnent pour la figure une variante, c'est-à-dire que la bordure endentée d'or ne passe pas sur la croix; dans ce cas, il faudrait blasonner de gueules à la bordure endentée d'or à la croix d'argent, brochant sur le tout. — Ma figure donne la version véritable conforme à la description.

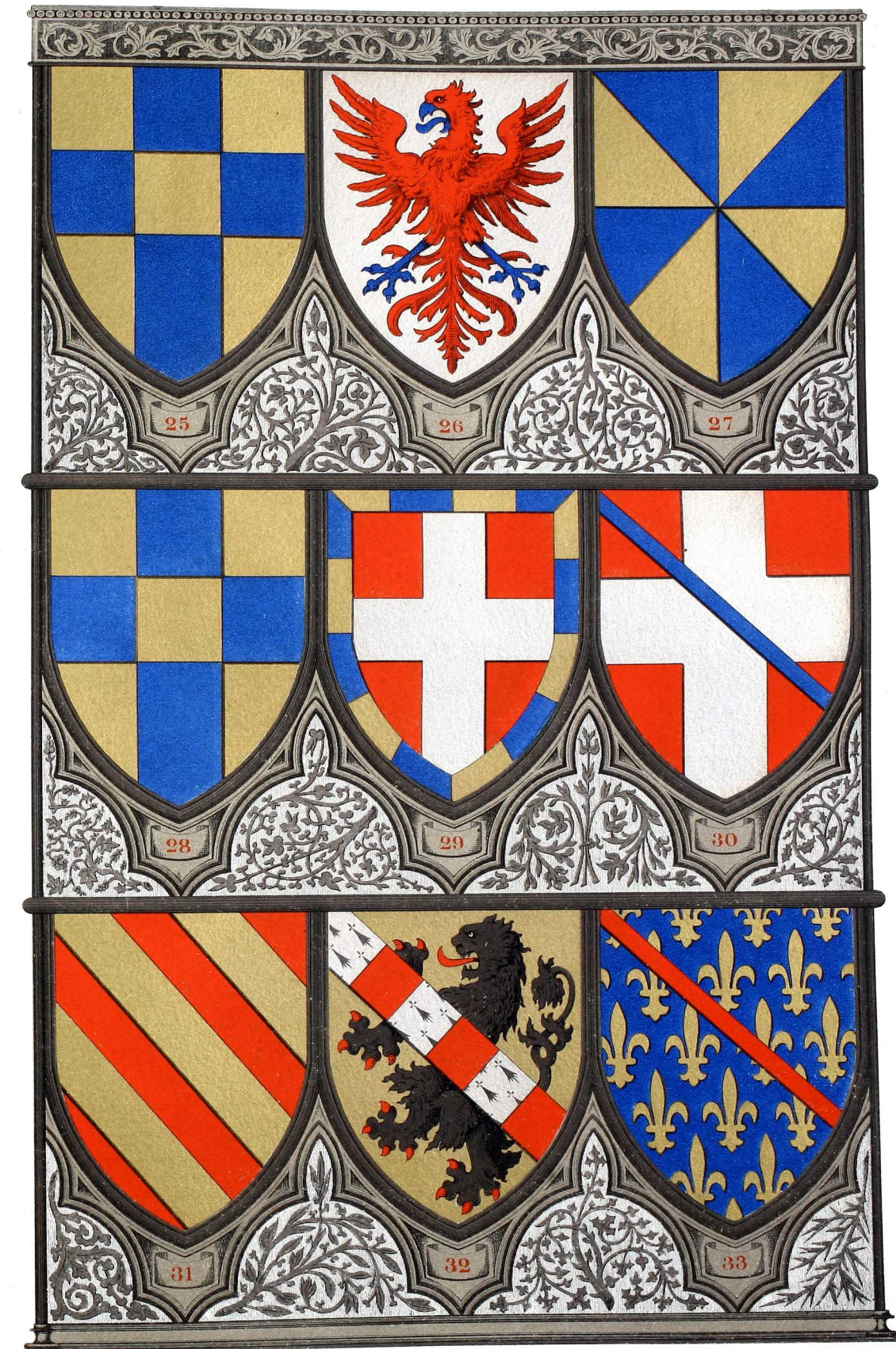
(e) Il faudrait ajouter à cette création, JEAN DE COMPEY, SEIG^r DE THORENS, le tristement célèbre favori d'Anne de Chypre. Dans son mémoire au roi de France, daté de 1447 (dont Charles-Auguste de Sales disait avoir la pièce entre les mains. — *Pourpris historique*, p. 217), Jean de Compey s'intitule chevalier de l'ordre. — Louis, duc de Savoie, dans ses lettres du 22 novembre 1448 (*Les Compey*, par le M^{re} Costa, p. 95), l'appelle *militem nostrum*. — Les catalogues de l'Ordre (Capré, Cigna-Santi, la SERIE, etc.), n'ayant pas inscrit son nom, je suis leurs errements, quoique l'omission me semble incontestable. Il portait d'azur à la croix d'or.



- | DATES. | N ^o D'ORDRE. | |
|--------------|-------------------------|--|
| 1440 à 1465. | 25. | GUILLAUME DE GENÈVE, SEIG ^r DE LULLIN, ETC.
<i>P. de Genève comme aux n^{os} 1, 2 et 8.</i> |
| » | 26. | JACQUES DE MONTMAYEUR.
<i>P. de Montmayeur comme aux n^{os} 3 et 15.</i> |
| 1465. | 27. | CLAUDE DE SEYSSEL, SEIG ^r D'AIX, MARÉCHAL DE SAVOIE.
<i>P. de Seyssel comme au n^o 24.</i> |
| » | 28. | JANUS DE GENÈVE, SEIG ^r DE LULLIN.
<i>P. de Genève comme aux n^{os} 1, 2, 8 et 25.</i> |
| 1518. | 29. | PHILIPPE DE SAVOIE-NEMOURS, COMTE DU GENEVOIS.
<i>P. de Savoie, brisé d'une bordure componée d'or, d'argent et de gueules selon Capré, mais ses descendants ont toujours porté la bordure componée d'or et d'azur, et c'est la version que j'ai suivie (a).</i> |
| » | 30. | CLAUDE DE SAVOIE, SEIG ^r DE RACCONIS, MARÉCHAL DE SAVOIE.
<i>P. de Savoie, brisé comme au n^o 9.</i> |
| » | 31. | JACQUES DE MIOLANS, B ^{ou} DE MIOLANS.
<i>P. de Miolans comme au n^o 16.</i> |
| 1527. | 32. | BERTOLIN DE MONTBEL, COMTE DE FROSSASQUE.
<i>P. d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules à la bande componée d'hermines et de gueules de six pièces, brochant sur le tout.</i> |
| » | 33. | CHARLES DE LA CHAMBRE, B ^{ou} DE SERMOYÉ, ETC.
<i>P. de la Chambre comme au n^o 11 (b).</i> |

(a) Mais non la forme de la bordure componée, dont les dessinateurs modernes font une figure de fantaisie.

(b) Il paraît avoir porté le blason pur de la Chambre et non celui de Seyssel-la-Chambre, famille dont il était.



- DATES. N° D'ORDRE.
- 1527 à 1553. 34. AYMON OU AMÉDÉE DE GENÈVE, SEIG^r DE LULLIN.
P. de Genève comme aux n°s 1, 2, 8, 25 et 28.
- » 35. SÉBASTIEN DE MONTBEL, COMTE D'ENTREMONT.
P. de Montbel comme au n° 32.
- » 36. JEAN, M^{rs} DE LA CHAMBRE, C^{te} DE L'HEUILLE, VIC^{te} DE MAURIENNE.
P. de la Chambre comme au n° 11 (a).
1568. 37. PHILIPPE DE SAVOIE, COMTE DE RACONIS.
P. de Savoie, brisé comme au n°s 9 et 30.
- » 38. CLAUDE DE SAVOIE, C^{te} DE PASCALIER, frère du précédent.
P. de Savoie, brisé comme aux n°s 9, 30 et 37.
1569. 39. PIERRE DE MAILLARD, COMTE DE TOURNON.
P. d'azur à l'albanais (b) d'argent membré et becqué de gueules.
- » 40. CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE, DUC DE NEMOURS et GENEVOIS.
P. de Savoie, brisé comme au n° 29, placé sur le tout de l'écartelé, aux 1^{er} et 4^e de Haute-Saxe, parti de Basse-Saxe, enté en pointe d'Angrie; au 2^{me} de Chablais; au 3^{me} d'Aoste. — Selon Capré, portait sur le tout de Savoie à la bordure engrêlée d'azur.
- » 41. BERNARDIN DE SAVOIE, SEIG^r DE CAVOUR.
P. de Savoie, brisé comme aux n°s 9, 30 et 37.
- » 42. PROSPER DE GENÈVE, SEIG^r DE CURSINGE, S'-RAMBERT, ETC.
P. de Genève comme aux n°s 1, 2, 8, 25, 28 et 34.

(a) Même remarque faite au n° 33.

(b) Albanais ou Albani, oiseau aquatique, au dire des vieux recueils; il faudrait ajouter *essorant* à la description. Un sceau de 1602, dont M. Preux, avocat général à Douai, a eu la bonté de m'envoyer une empreinte, représente cet Albanais comme un faucon s'essorant. Capré et la *Serie* donnent une autre figure: j'ai cherché à rester dans les termes de la description.



- | DATES. | N ^o D'ORDRE. | |
|--------|-------------------------|---|
| 1576. | 43. | AMÉDÉE, BATARD DE SAVOIE, M ^{is} DE SAINT-RAMBERT.
<i>Portait sur l'écartelé décrit au n^o 40 (réduction d'Emmanuel-Philibert son père), de Savoie, brisé d'un bâton d'azur en barre, brochant sur le tout (a).</i> |
| 1585. | 44. | JEAN-BAPTISTE DE SAVOIE, M ^{is} DE LA CLUZE.
<i>P. de Savoie brisé comme aux n^{os} 9, 30 et 37.</i> |
| » | 45. | JEAN-LOUIS, M ^{is} DE LA CHAMBRE, VICOMTE DE MAURIENNE.
<i>P. de la Chambre comme aux n^{os} 11 et 36 (b).</i> |
| » | 46. | HENRI DE SAVOIE, M ^{is} DE SAINT-SORLIN, puis DUC DE GENEVOIS.
<i>P. de Savoie-Nemours (c).</i> |
| 1598. | 47. | GASPARD DE GENÈVE, M ^{is} DE LULLIN.
<i>P. de Genève comme aux n^{os} 1, 2, 8, 25, 28, 34, 42.</i> |
| 1602. | 48. | PHILIPPE-EMMANUEL DE SAVOIE, PRINCE DE PIÉMONT.
<i>P. de Savoie brisé d'un lambel à 3 pendants d'azur.</i> |
| » | 49. | CHARLES-EMMANUEL DE LA CHAMBRE-SEYSSEL, M ^{is} D'AIX.
<i>P. parti de la Chambre comme aux n^{os} 11, etc., et de Seyssel comme aux n^{os} 24, etc.</i> |
| » | 50. | PIERRE, M ^{is} DE LA CHAMBRE, VICOMTE DE MAURIENNE.
<i>P. de la Chambre comme aux n^{os} 11 et 36.</i> |
| 1610. | 51. | GUILLAUME-FRANÇOIS (d) DE CHABOD, SEIG ^r DE JACOB.
<i>P. d'azur à 3 fleurs de lys d'argent, 2 et 1, au chef de même, chargé d'un lion issant de sable, lampassé de gueules.</i> |

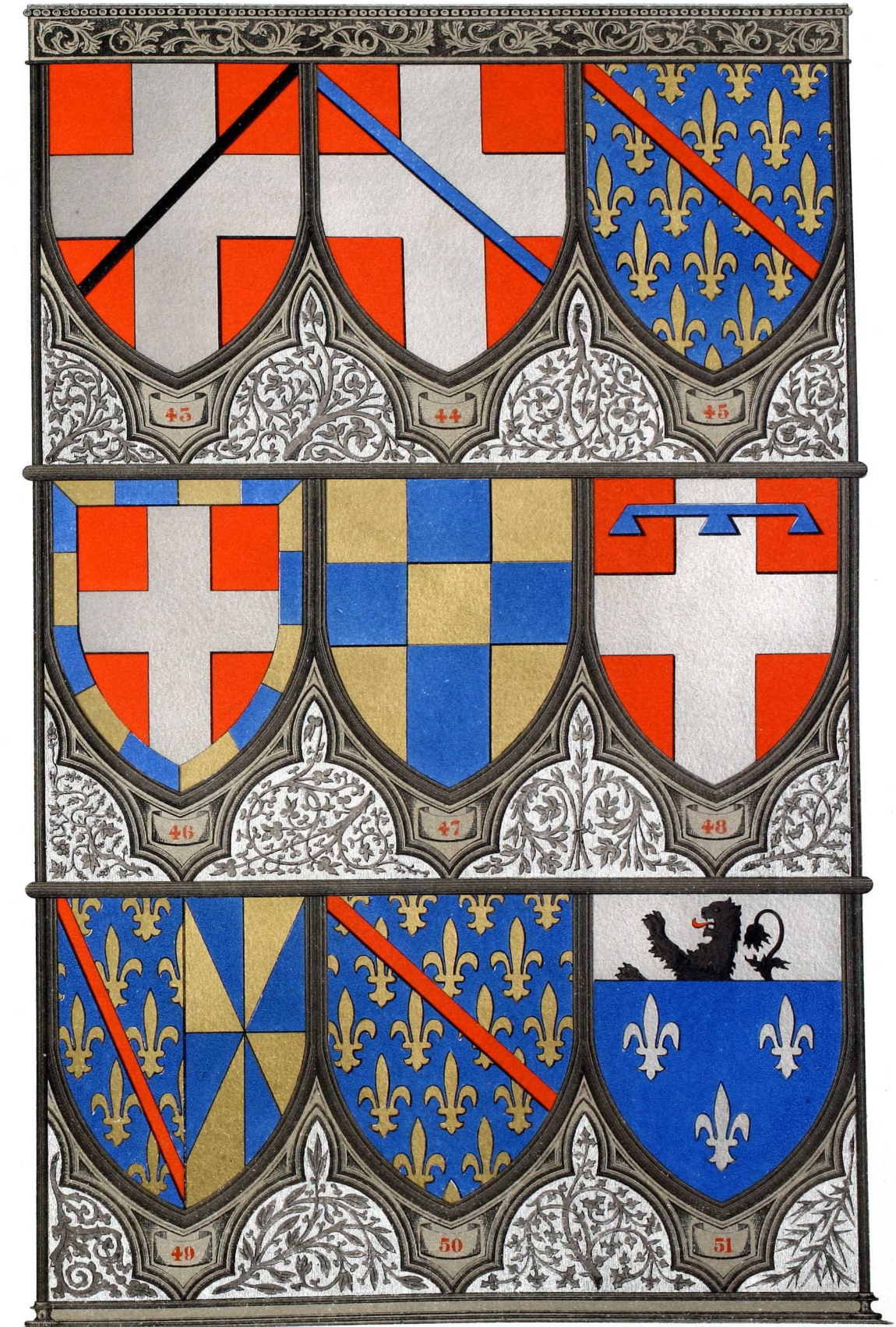
N. B. — Il faudrait peut-être ajouter entre cette création (1610) et la suivante (1618), *Prosper de MAILLARD, gouverneur de la Savoie*, etc. (fils de Pierre, nommé au n^o 39), qui aurait reçu le collier à son lit de mort, le 13 avril 1616 (N^{os} de M. le Chev^r Benoit de Vesme).

[a] Capré et la *Serie dei cavalieri* font brocher sur le tout, écartelé compris, le bâton en barre, ce qui est une erreur que je ne puis suivre. Le blason de Savoie doit seul être marqué de la barre de bâtarde.

[b] Même remarque déjà faite aux n^{os} 33 et 35.

[c] Voyez ce qui est dit au n^o 29. Suivant Capré, etc., il portait sur le tout l'écu de Savoie brisé d'une bordure engrêlée d'azur.

[d] La *Serie dei cavalieri*, etc. (1842) l'appelle *Jean* par erreur.



DATES. N° D'ORDRE.

1618. 52. THOMAS-FRANÇOIS DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.

Porta la réduction de l'écu de Savoie d'Emmanuel-Philibert, puis celle de Victor-Amédée I, en brisant l'écu sur le tout d'une bordure endentée d'or. — Il porta plus tard de Savoie, selon la dernière réduction, parti d'Autriche-Espagne, à cause de sa mère (Voir n° 406), avec l'écu sur le tout de Savoie, brisé d'une bordure endentée d'or, parti de Bourbon-Soissons, qui est d'azur à 3 fleurs de lys d'or, brisé d'une bordure de gueules et d'un bâton de même raccourci péri en bande.

Ses descendants ont porté d'abord le parti de Savoie à la bordure engrêlée de gueules, puis l'écu de Savoie sur le tout simplement parti de Bourbon. — Enfin, voyez le n° 102.

» 53. PIERRE DE DUYN-MARÉCHAL, B^{ou} DE LA VALDISÈRE.

P. écartelé aux 1^{er} et 4^{me} d'or à la croix de gueules, et aux 2^{me} et 3^{me} d'or à la bande de gueules chargée de 3 coquilles d'argent.

» 54. CLÉRIADUS DE GENÈVE, M^{is} DE LULLIN.

P. de Genève comme aux n°s 1, 2, 8, 25, 28, 34, 42, 47.

» 55. LOUIS DE LA CHAMBRE-SEYSSSEL, M^{is} DE LA CHAMBRE ET D'AIX, VIC^o DE MAURIENNE.

P. de la Chambre-Seyssel comme au n° 49.

» 56. BERTRAND DE SEYSSSEL, B^{ou} DE LA SERRAZ.

P. de Seyssel comme aux n°s 24 et 27.

1636. 57. CLAUDE-JÉROME DE CHABOD, M^{is} DE SAINT-MAURICE.

P. de Chabod comme au n° 51.

1638. 58. JÉROME, C^o DE ROSSILLON, B^{ou} DE SAINT-GENIX.

P. de sable à la croix d'argent. — Suivant les catalogues, il écartelait d'argent à la croix de gueules et d'azur à une colonne d'argent chargée de 2 clefs d'or passées en sautoir (a).

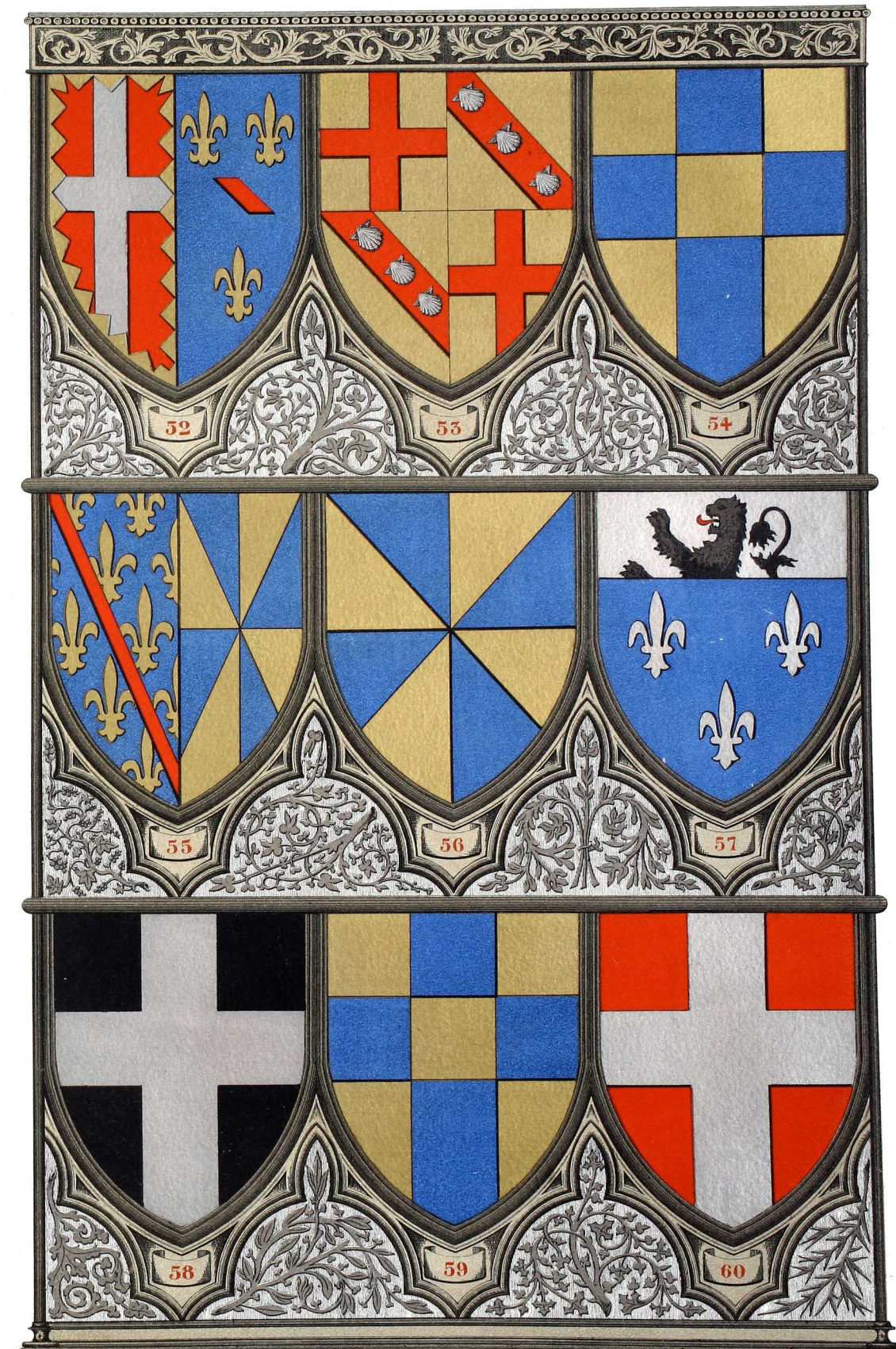
» 59. ALBERT-EUGÈNE DE GENÈVE, M^{is} DE LULLIN.

P. de Genève comme aux n°s 1, 2, 8, 25, 28, 34, 42, 47, 54.

1642. 60. MAURICE DE SAVOIE, PRINCE D'ONEILLE.

P. la réduction de l'écu de Savoie d'Emmanuel-Philibert, puis celle de Victor-Amédée I, avec l'écu de Savoie sur le tout sans brisure (V. GUICHENON).

(a) Le 1^{er} quartier était celui de Châtillon dont il portait aussi le nom ; le 2^{me} m'est inconnu : il est pourtant à peine croyable qu'il ne portât pas au moins sur le tout le vrai blason des Rossillon, que je lui maintiens.

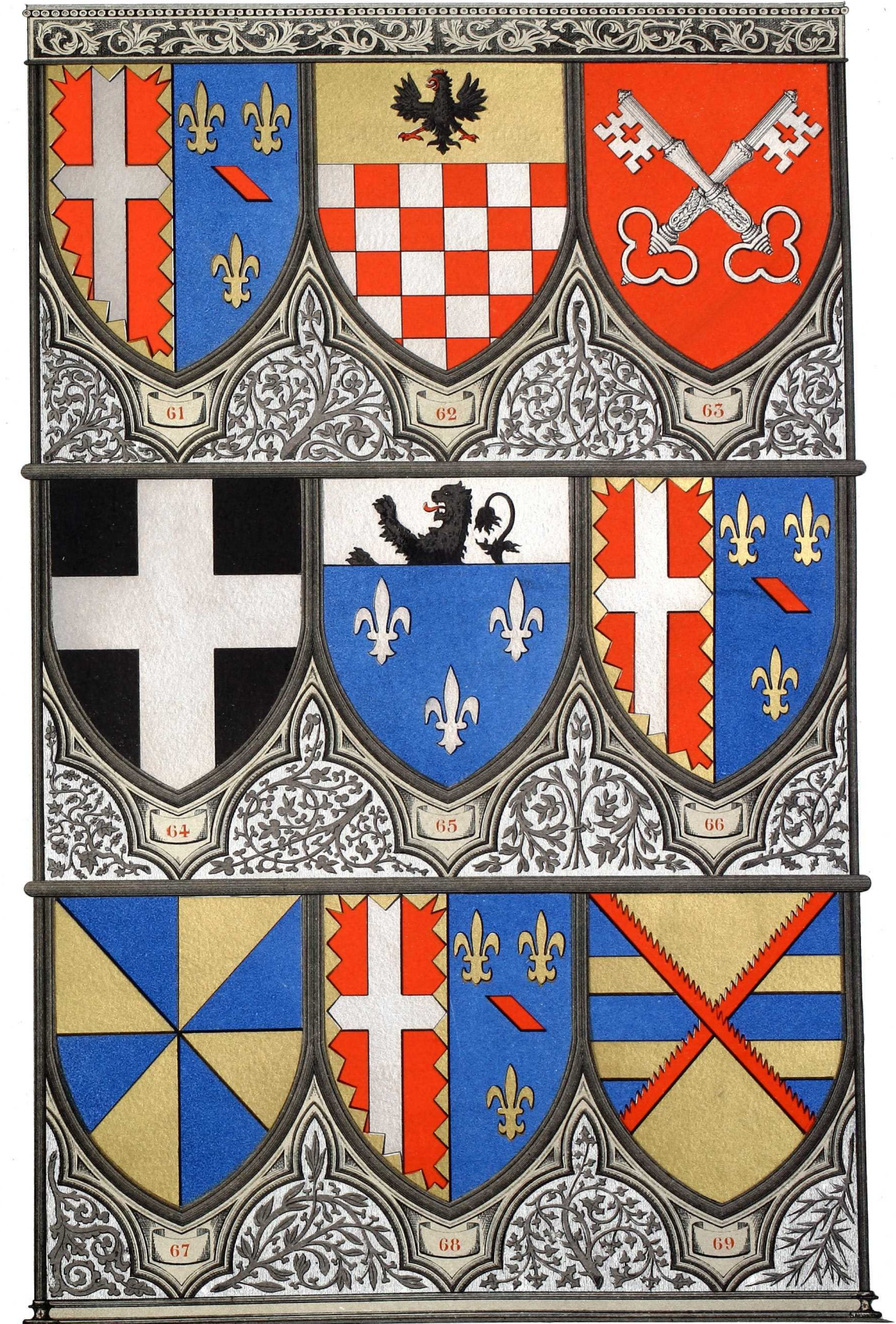


- | DATES. | N ^o D'ORDRE. | |
|--------|-------------------------|---|
| 1648. | 61. | EMMANUEL-PHILIBERT DE SAVOIE-CARIGNAN.
<i>P. sur la réduction de Victor-Amédée I, sur le tout, de Savoie, à la bordure endentée d'or, parti de Bourbon-Soissons comme au n^o 52 (a).</i> |
| 1660. | 62. | LE C ^{te} CENTAURE CAGNOL (b) (DES C ^{tes} CAGNOLI, DE VERCEIL EN PIÉMONT).
<i>P. échiqueté d'argent et de gueules au chef d'or chargé d'une aigle de sable becquée, membrée et couronnée de gueules.</i> |
| 1666. | 63. | FRANÇOIS DE CLERMONT, M ^{rs} DE MONT-SAINT-JEAN.
<i>P., selon Cigna-Santi, d'azur à 2 clefs d'or passées en sautoir.</i>
<i>Ses descendants ont porté le blason des Clermont sans brisure, c'est-à-dire de gueules à 2 clefs d'argent passées en sautoir, qui est la véritable version que je donne.</i> |
| » | 64. | CHARLES-AMÉDÉE, C ^{te} DE ROSSILLON, M ^{rs} DE BERNEX.
<i>P. de Rossillon comme au n^o 58.</i> |
| 1674. | 65. | FRANÇOIS-THOMAS DE CHABOD, M ^{rs} DE SAINT-MAURICE.
<i>P. de Chabod comme aux n^{os} 51 et 57.</i> |
| 1678. | 66. | THOMAS-LOUIS DE SAVOIE, COMTE DE SOISSONS.
<i>P. de Savoie-Carignan comme au n^o 61, c'est-à-dire de Savoie à la bordure endentée d'or, parti de Bourbon-Soissons, auquel quelques auteurs ajoutent encore une bordure de gueules.</i> |
| » | 67. | SIGISMOND DE SEYSSEL, M ^{rs} D'AIX.
<i>P. de Seyssel comme aux n^{os} 24, 27, 56.</i> |
| 1696. | 68. | VICTOR-AMÉDÉE DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.
<i>P. de Savoie-Carignan comme aux n^{os} 61 et 66.</i> |
| » | 69. | CHARLES-JOSEPH-VICTOR CARRON, M ^{rs} DE SAINT-THOMAS.
<i>P. écartelé en sautoir, par une double scie de gueules, aux 1^{er} et 4^e d'azur à 2 fasces d'or, aux 2^e et 3^e d'or (c).</i> |

(a) Selon Capré et la Scie portait sur la réduction mentionnée plus haut, parti de Savoie et d'Autriche-Espagne.

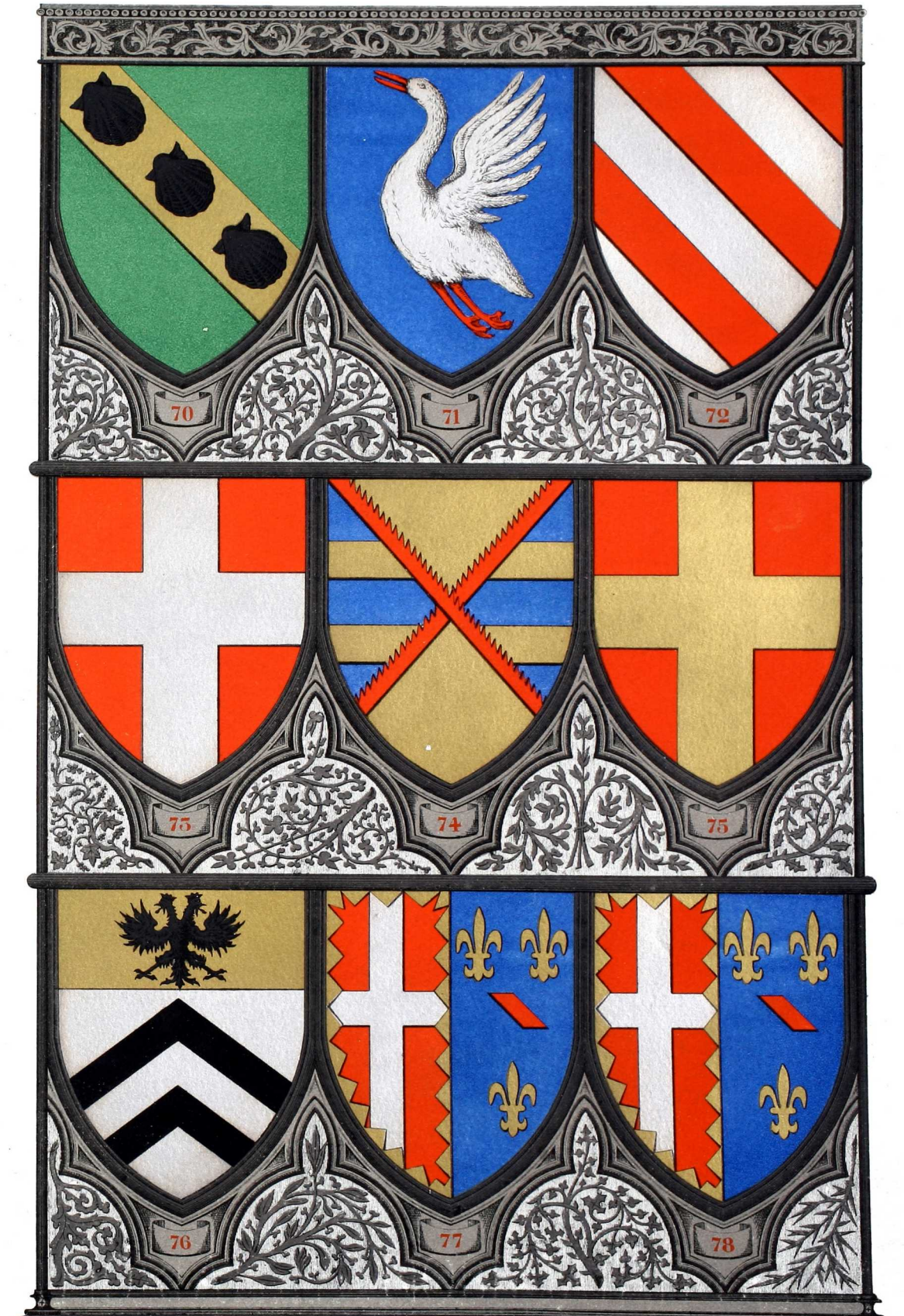
(b) Le comte Cagnol, gouverneur de Montmélan, s'établit en Savoie, où il fit souche.

(c) Suivant les règles héraldiques, il faudrait dire écartelé, etc., aux 1^{er} et 3^{es} d'or, etc., aux 2^{es} et 4^{es} d'azur, etc.

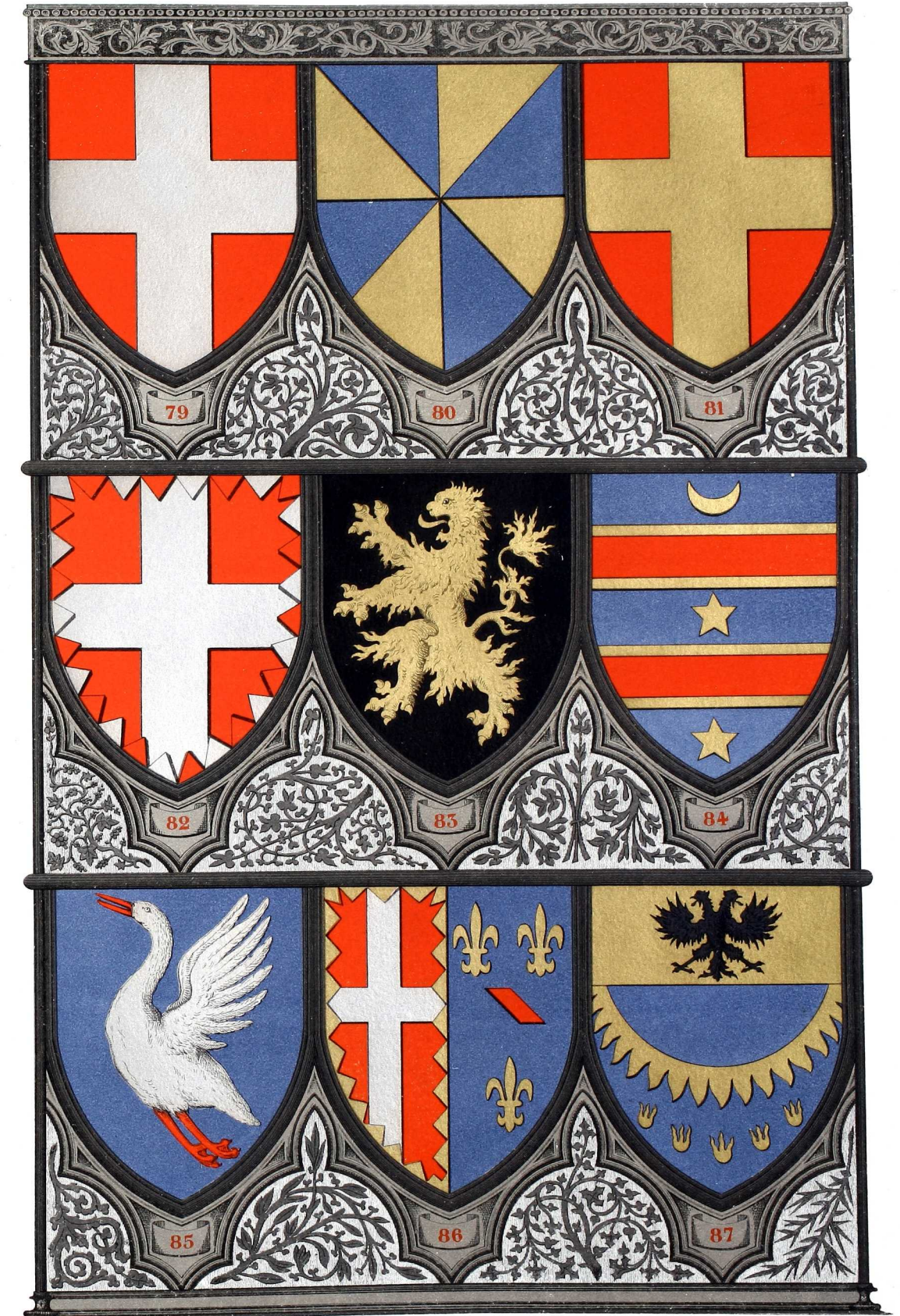


- | DATES. | N ^o D'ORDRE. | |
|--------|-------------------------|--|
| 1696. | 70. | GUY-BALTHAZARD POBEL, M ^{is} DE LA PIERRE.
<i>P. de sinople à la bande d'or, chargée de 3 coquilles de sable.</i> |
| » | 71. | VICTOR-AMÉDÉE DE MAILLARD, M ^{is} D'ALBY.
<i>P. de Maillard comme au n^o 39.</i> |
| » | 72. | PROSPER-ANTOINE, M ^{is} DE LUCINGE, B ^{on} D'ARENTHON.
<i>P. bandé d'argent et de gueules de six pièces.</i> |
| » | 73. | VICTOR-AMÉDÉE-JOSEPH DE SAVOIE, PRINCE DE PIÉMONT.
<i>P. de Savoie plein.
Le blason donné par la Serie (1842) met sur le tout d'or à l'aigle couronnée de sable, becquée et membrée de gueules, chargée de l'écu de Savoie.</i> |
| 1713. | 74. | JOSEPH-GAËTAN CARRON, M ^{is} DE SAINT-THOMAS.
<i>P. de Carron comme au n^o 69.</i> |
| » | 75. | JOSEPH-MARIE D'ALLINGES - LA - CHAMBRE - SEYSSEL,
M ^{is} DE COUDRÉE.
<i>P. de gueules à la croix d'or.</i> |
| » | 76. | PIERRE DE LUCAS, COMTE DE LA ROCHE-D'ALERY ^(a) .
<i>P. d'argent à 2 chevrons de sable au chef d'or, chargé d'une aigle à 2 têtes couronnée de sable.</i> |
| 1729. | 77. | EUGÈNE-JEAN-FRANÇOIS DE SAVOIE, PRINCE DE SOISSONS.
<i>P. parti de Savoie-Carignan et de Bourbon-Soissons, comme aux n^{os} 52, 61, 66, 68.</i> |
| 1733. | 78. | LOUIS-VICTOR DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.
<i>P. de Savoie-Carignan comme au n^o précédent.</i> |

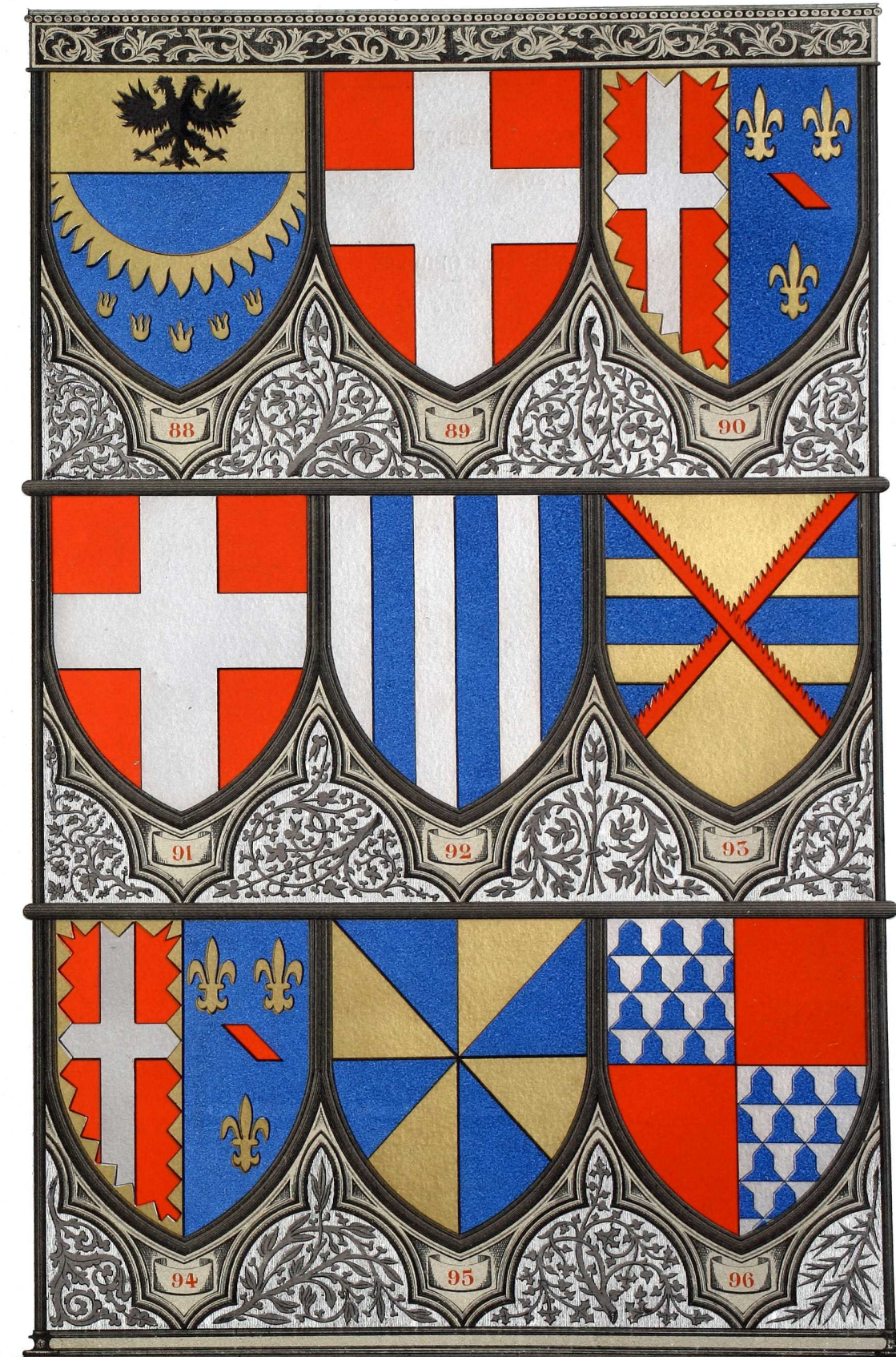
(a) C'est celui que Cigna-Santi nomme de Luc, comte de la Roche d'Alery (V. LUCAS au Nobiliaire).



- | DATES. | N° D'ORDRE. | |
|--------|-------------|--|
| 1733. | 79. | VICTOR-AMÉDÉE-FRANÇOIS, LÉGITIMÉ DE SAVOIE, M ^{IS} DE SUZE.
<i>P. de Savoie plein.</i> |
| 1737. | 80. | VICTOR-AMÉDÉE DE SEYSSEL, M ^{IS} D'AIX.
<i>P. de Seyssel comme aux n^{os} 24, 27, 56, 67.</i> |
| 1743. | 81. | FRANÇOIS-LOUIS-EMMANUEL D'ALLINGES, C ^{IE} D'APREMONT.
<i>P. d'Allinges comme au n^o 75.</i> |
| 1750. | 82. | BENOIT-MARIE-MAURICE DE SAVOIE, DUC DE CHABLAI.
<i>P. de Savoie brisé d'une bordure componée et endentée d'argent et de gueules.</i> |
| » | 83. | LOUIS, B ^{ON} DE BLONAY.
<i>P. de sable au lion d'or.</i> |
| » | 84. | FRANÇOIS, M ^{IS} DE SALES.
<i>P. d'azur à deux fasces d'or chargées chacune d'une fasce de gueules, accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles de même, l'une en cœur, l'autre en pointe.</i> |
| » | 85. | VICTOR-AMÉDÉE DE MAILLARD, C ^{IE} DE TOURNON.
<i>P. de Maillard comme aux n^{os} 39 et 71.</i> |
| 1763. | 86. | VICTOR-AMÉDÉE-LOUIS-MARIE-WOLFGANG DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.
<i>P. de Savoie-Carignan comme au n^o 78.</i> |
| 1771. | 87. | JANUS NOYEL DE BELLEGARDE, C ^{IE} D'ENTREMONT.
<i>P. d'azur à la fasce d'or courbée rayonnante et étincelante vers la pointe, au chef de même chargé d'une aigle à deux têtes de sable.</i> |



- | DATES. | N ^o D'ORDRE. | |
|--------|-------------------------|--|
| 1771. | 88. | JEAN-BAPTISTE NOYEL DE BELLEGARDE, C ^{te} DE NANGY.
<i>P. de Noyel de Bellegarde comme au n^o 87.</i> |
| 1773. | 89. | MAURICE-MARIE-JOSEPH DE SAVOIE, DUC DE MONTFERRAT.
<i>P. de Savoie. Il portait pour brisure une bordure d'azur qui entourait le grand écu de ses quartiers.</i> |
| » | 90. | EUGÈNE-MARIE-LOUIS-ILARION DE SAVOIE-CARIGNAN.
<i>P. de Savoie-Carignan comme son frère au n^o 86.</i> |
| 1780. | 91. | JOSEPH-BENOIT-MARIE-PLACIDE DE SAVOIE, C ^{te} DE MAURIENNE.
<i>P. de Savoie, sur le grand écu brisé d'une bordure crénelée d'azur.</i> |
| » | 92. | ALBERT, B ^{on} DE VIRY.
<i>P. pallé d'argent et d'azur de six pièces.</i> |
| » | 93. | ANGE-MARIE CARRON DE S ^t -THOMAS, M ^{is} D'AIGUEBLANCHE.
<i>P. de Carron comme aux n^{os} 69 et 74.</i> |
| 1788. | 94. | CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.
<i>P. de Savoie-Carignan.</i> |
| 1815. | 95. | VICTOR-AMÉDÉE DE SEYSSSEL, M ^{is} D'AIX.
<i>P. de Seyssel comme aux n^{os} 24, 27, 56, 67 et 80.</i> |
| » | 96. | FRANÇOIS, C ^{te} DE VARAX, C ^{te} DE CHATEL.
<i>P. écartelé de vair et de gueules.</i> |



DATES. N° D'ORDRE.

1821. 97. VICTOR SALLIER, B^{ou} DE LA TOUR, M^{is} DE CORDON.*P. de gueules au cheval effaré d'argent.*» 98. HIPPOLYTE DE GERBAIS DES C^{tes} DE SONNAZ D'HABÈRES.*P. d'azur au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules, écartelé de Châtillon-Michaille qui est d'argent à la croix de gueules.*

» 99. HECTOR VULLIET DE LA SAUNIÈRE.

*P. coupé d'argent au levrier issant de sable accollé d'azur, et de gueules.*1830. 100. JEAN DE MICHAL, M^{is} DE LA CHAMBRE.*P. de sinople au coq d'argent crêté, becqué et barbé de gueules.*1831. 101. JEAN D'ONCIEU, M^{is} DE LA BATIE.*P. d'or à trois chevrons de gueules.*

1836. 102. EUGÈNE DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.

P. de Savoie plein comme au n° 60 (a).

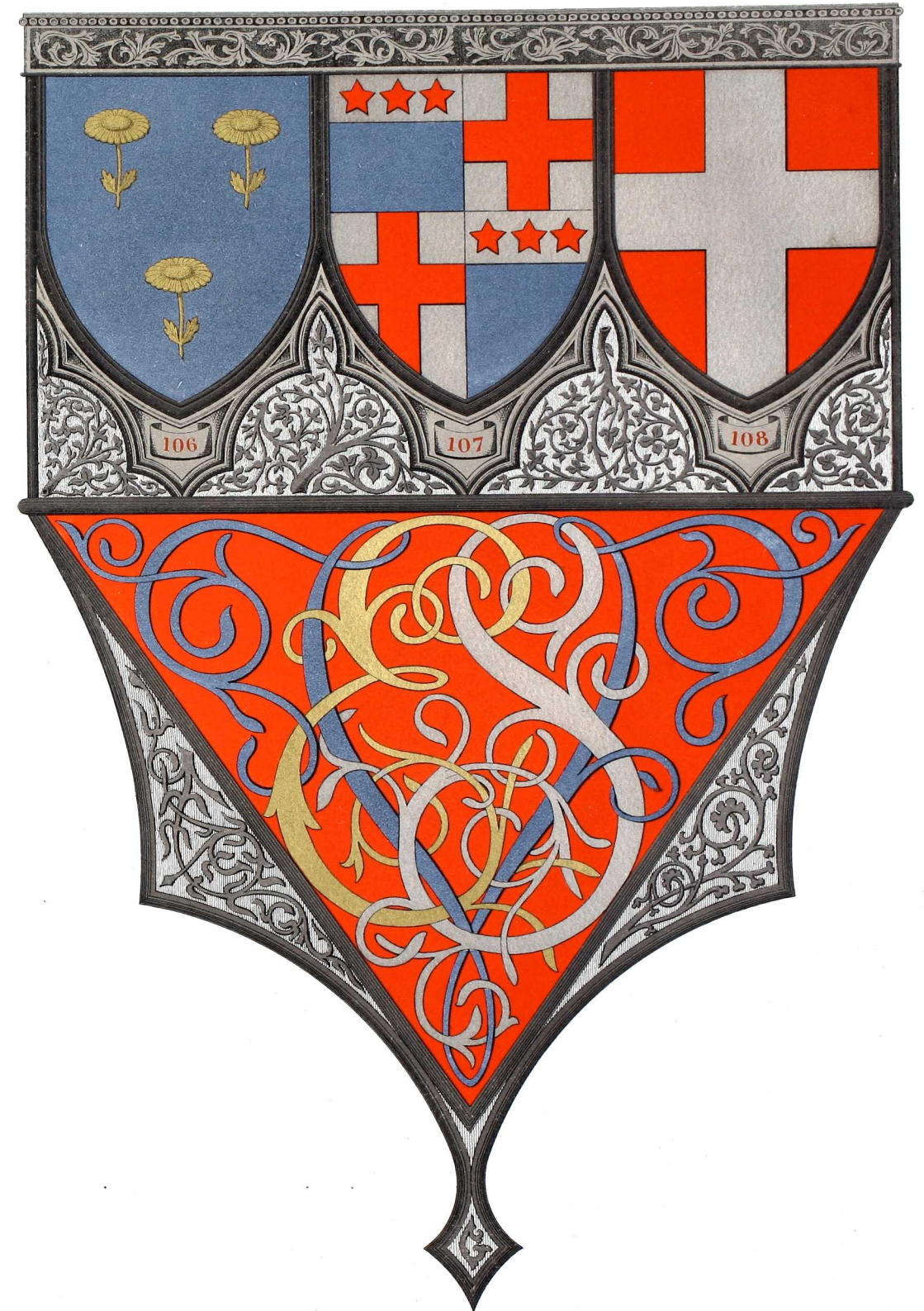
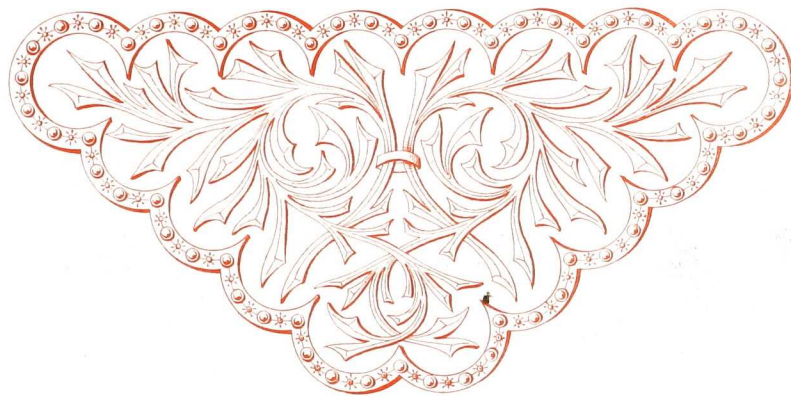
1839. 103. FERDINAND DE SAVOIE, DUC DE GÈNES.

*P. de Savoie plein.*1842. 104. PAUL, C^{te} DE SALES.*P. de Sales comme au n° 84.*1846. 105. JOSEPH DE GERBAIS, C^{te} DE SONNAZ.*P. de Gerhais comme au n° 98.**a/ Depuis 1830, tous les princes de la maison de Savoie ont supprimé les brisures.*

DATES. N° D'ORDRE.

1846. 106. RODOLPHE, C^{te} DE MAISTRE.*P. d'azur à trois soucis d'or 2 et 1.*1858. 107. HECTOR DE GERBAIS DES C^{tes} DE SONNAZ D'HABÈRES.*P. de Gerbais-Châtillon comme au n° 98.*

» 108. HUMBERT DE SAVOIE, PRINCE DE PIÉMONT, PRINCE HÉRÉDITAIRE.

*P. de Savoie.**N. B. — C'est par inadvertance que dans les nos 24, 27, 49, 55, 56, 67, 80 et 95, le blason SEYSSEL est figuré gironné d'azur et d'or.*

TABLE

DES NOMS DE FAMILLE QUI SE TROUVENT DANS CE VOLUME.

N. B. — Les chiffres en types plus gras indiquent les pages consacrées spécialement à une famille; les chiffres ordinaires, celles où il en est parlé dans les autres généalogies; l'astérisque à la suite d'un chiffre indique que le même nom est répété une ou plusieurs fois dans la même page.

ABON (d')	78.	ALLOIS	311.
ACCHIARDI	1.	ALLONZIER (d')	8, 37 , 52.
ACHARD	1 , 2 , 207.	ALLOSE (d')	329, 330*, 335*.
ADDA (d')	3 , 4 , 5 , 64, 143, 281.	ALMA (d')	152, 153.
AGLIÉ (d')	149*, 151, 332.	ALPES (des)	217.
AGOULT (d')	87.	ALYMES (des)	324.
AIAZZA	366.	AMANCY (d')	38 , 39 , 62.
AIGUEBELLE (d')	6 .	AMBLARD	41 , 42 , 43 , 46, 59, 101*, 150*, 151*, 331, 357.
AIGUEBLANCHE (d')	6*, 355, 358.	AMBLARDET	41.
AIGUEBELLETTE (d')	6 .	AMBLARDS (des)	<i>Voir</i> Amblard.
AIMAVIGNE (d')	167.	AMBROIX	44 , 45 , 369*.
AIRASCA (d')	151*.	AMEYSIN (d')	43, 46 , 148, 330.
AIX (d')	<i>Voir</i> Seyssel (de).	AMIDOUX	47 , 48 , 125, 165, 205, 206, 238, 298.
ALAMAND	7 , 8 , 9 , 74, 80*, 260, 340, 347, 348.	AMELOT	241.
ALARDET	<i>Voir</i> Allardet.	ANDANS (des)	49 .
ALARMET	<i>Voir</i> Allonzier (d').	ANDREVET	50 .
ALBERT (d') (France)	87.	ANDRÉ	204, 390.
ALBERT (Maurienne)	11 , 108.	ANGENNES (d')	333.
ALBERT (Savoie)	10 , 20 .	ANGEVILLE (d')	51 , 52 , 53 , 112, 148, 149, 159.
ALBERTI	250.	ANGLETERRE (M ^o e R ^l e d')	6*, 7, 74, 259.
ALBIER (d') ou D'ALBY	12 , 13 , 14 , 113, 144, 249, 346.	ANGLEYS	81 , 81.
ALBON (d')	172*, 173*.	ANGOT	54 , 55 , 253.
ALBRIEUX	285.	ANIÈRES (d')	56 , 137.
ALÉE (de l')	15 , 16 , 17 , 87, 114, 115*, 177, 237, 307, 332, 340, 400, 401.	ANNONCIADE (Ordre de l')	<i>Voir</i> Chevaliers de l'.
ALERY (d')	<i>Voir</i> Joly et Lucas.	ANSELME	57 , 90.
ALEX (d')	5, 18 , 62, 64.	ANTHY (d')	385.
ALEXANDRY (d')	10*, 19 , 20 , 21 .	ANTIOCHE (d')	58 , 59 , 169, 236*, 269, 279, 324.
ALFIERI	28.	APREMONT (d')	<i>Voir</i> La Balme-Apremont.
ALLARD	273.	APRIN	114.
ALLARDET	9, 37 , 307.	AQUINÉA (d')	4, 69.
ALLEAUME (d')	340.	ARACHE (d')	319.
ALLÉE (de l')	<i>Voir</i> de l'Alée.	ARAGON	<i>Voir</i> Arragon.
ALLEMAN	74, 260, 395.	ARBIGNON (d')	255, 387.
ALLEVARD (d')	75*.	ARBLEY	49.
ALLEVIS (de)	<i>Voir</i> d'Allose.	ARCES (d')	75, 386, 388.
ALLINGES (d')	22 , 23 , 24 , 25 , 26 , 27 , 28 , 29 , 30 , 31 , 32 , 33 , 34 , 35 , 36 , 48, 66, 67, 90*, 94*, 95, 96*, 97, 98*, 118, 155, 213*, 224, 243, 254, 286*, 316, 317, 321, 322*, 351, 386*, 387, 396, 428.	ARCINE (d')	60 .
		ARCOLLIÈRES (d')	<i>Voir</i> Courtois.
		ARCO (d')	193.
		ARCULINGE (d')	323.
		ARENTHON (d')	5, 18*, 39, 61 , 62 , 63 , 64 , 112, 118, 123, 166, 178, 345, 402.
		AREREX (d')	65 , 69.

ARESTAN 11, **66**.
ARESTEL (d') **66, 67, 91, 136, 159, 186,**
245*, 251.
ARLOD (d') 65, **68, 69, 70, 71, 94,**
95, 96, 129.
ARMAGNAC (d') 354.
ARMAND 176.
AROD (d') 106.
ARPAUD **72, 119, 169.**
ARRAGON **72, 60, 34.**
ARTHAZ (d') 133.
ARVE (d') Voir Sallière et Martin.
ARVEY (d') 62.
ARVILLARD (d') 31, **73, 74, 75, 101, 102,**
128, 129, 140, 190, 192.
ARVILLARS (d') Voir Milliet.
ASINARI **76, 151*, 302.**
ASPROMONT (d') 250.
ASTESAN **77, 221.**
ASTOURS 314.
ATHENAZ (d') Voir Perrin.
ATTIGNAC (d') Voir Tignat.
AUBESPIN (de l') 53.
AUBONNE (d') 216, 254.
AUBRIOT **78, 315.**
AUBUSSON (d') 87.
AULPH. AULFS OU AUX Voir Rovorée.
AUSSANS (d') 377, 404.
AUTEVILLE (d') Voir d'Hauteville.
AUTRICHE (M^{ne} Imple d') 95, 111, 244, 406*.
AUTURIN Voir Pradel.
AUXIONNE 361.
AUXOIS (des) 352.
AVALON (d') **79, 159.**
AVANCHY (d') **80, 94, 95, 397, 398.**
AVENIER 358.
AVET **81, 81.**
AVIERNOS (d') Voir Menthon.
AVISE (d') 224*, 274*.
AVOGADRO 296*, 314.
AVRIEUX (d') **82, 108*, 302, 337.**
AVRIL (d') **83, 84, 182, 200, 202.**
AVULLY (d') Voir Saint-Michel.
AVUSY (d') Voir La Grave.
AYMARD 244.
BABUTY 4.
BACHELARD 80, 172.
BACHOT 400.
BACIN (de) **85, 101.**
BADIER 385.
BAGARD (de) 15*, **86, 87.**
BAGUERET 361.
BAILLANS (de) **88, 89, 165, 167, 169.**
BAIX? (de) 27*.
BALBIS-BERTON 192.
BALBIS-RIVERA 193.
BALLAND 33, 57, 67, **90, 91, 167,**
282, 337*.
BALLATIER 387.
BALLET 316*.
BALLEYSON (de) 24, 29, 30, 70*, 80*, **92,**
93, 94, 95, 96, 97,
98, 155, 220, 321, 322,
323*, 324, 346.
BALLIN 138, 291*.
BALLON (de) Voir Perrucard.
BALLY 98, 164, 179, 187*, 294.

BALME-APREMONT (de la) 2, 28, 42, 43, 60, 75, 85,
99, 100, 101, 102,
250, 345.
BALME (de la) (divers) 148, 330, 336, 363.
BALME (de la) (Maurienne) **108, 109, 110, 345,**
354, 363, 400, 402*.
BALME (de la) (Valromey) **103, 104, 105, 106,**
107, 249, 369*, 291,
395.
BALME (de la) Voir Sautier.
BALME (de la) Voir Menthon.
BALMES (des) 9*, 102, 220, 221.
BALTHAZARD 111, 369.
BANAINS (de) 395*.
BAPTENDIER 12, 52, 53*, 62, 82, **111,**
112, 113, 130, 244, 318.
BAPTEFORT (de) 313.
BARA 308.
BARANDIER **114, 115.**
BARBEY (de) Voir Barbey.
BARBERY 368.
BARBIER DU MANEY 63, 72, **117, 118, 119,**
269, 270.
BARDESSAN (de) Voir Montmayeur.
BARDONNENCHE (de) 44, 45, 52, 62, 72, 119, **120,**
121, 134, 268, 281.
BARDY 209.
BARFELLY 62, **122, 123.**
BARGES (de) 356.
BARILLET **124, 372.**
BARNET 229.
BARRAL (de) 42, **125.**
BARRAL (Faucigny) 48, **125.**
BARRAL-MONTAUVREARD (de) **126.**
BASIN DU CHANAY **127, 128, 129, 207,**
366, 369*.
BASSET DE LA PAPE 277.
BASSY (de) Voir Carelly.
BATTAGLIN 341.
BATIE (de la) Voir d'Oncieu et Perrier.
BAUD 130.
BAUDRY (de) 121, **131, 132, 133,**
134, 258, 263.
BAUDUC 115*.
BAUFFREMONT (de) 221.
BAUGÉ (de) 395.
BAUGMARTER 249.
BAULMES (de) 220.
BAUME (de la) 95, 100, 140.
BAUX (de) 189, 195*.
BAVIÈRE (M^{ne} de) 193*.
BAVOUX 226.
BAVOZ (de) 56*, 67, **135, 136, 137,**
138, 139, 276*, 277.
BAY 11, **140, 141, 306.**
BAYTAZ 5, **142, 143, 177, 311.**
BEAUFORT (de) 6, 42*, 46*, 52, 53*, 62*,
76*, 94*, **144, 145,**
146, 147, 148, 149,
150, 151, 152, 153,
154, 155, 156, 159,
166, 171, 172*, 234, 246,
257, 273*, 304, 334,
364*, 397*, 401.
BEAUFFORT (de) 6, 145.
BEAUJEU (de) 190*, 345.
BEAUMONT (de) (Dauphiné) 29.

BEAUMONT-CARRA (de) 43, 53, 67*, **157, 158,**
159, 160, 205.
BEAURAIN 168.
BEAURETOUR (de) 16.
BEAUSÉJOUR (de) 160.
BEAUVOIR (de) 160, 165.
BECH (de) 311.
BÉCHOZ 373.
BECTEX 251.
BECTOZ 174*, 369.
BEDDAT 285.
BEDFORD (de) 145.
BEHAME 193.
BEKET 155.
BELAIR (de) Voir Portier.
BELLECOMBE (Genevois) **161, 248.**
BELLECOMBE Voir Greyfié (de).
BELLECOMBE (Tarentaise) **161.**
BELLEGARDE (de) 48, 49, 59, 85, 116, 124,
162, 163, 164, 165,
166, 167, 168, 169,
170, 180*, 181, 187, 200,
202, 236, 254, 262*, 324,
339, 387, 390.
BELLEGARDE Voir Noyel (de).
BELLES (des) 313.
BELLETRUCHE 13, 42, 146, 151*, 155,
171, 172, 173,
174, 220*, 248, 251,
283, 343*, 344*, 345,
400, 402.
BELLIN 111.
BELLON 246.
BELLOSSIER (de) 16, 143, **175, 176, 177,**
185, 187, 277.
BELLY (de) 139, 178.
BENEVIN (de) **178, 179, 227, 264.**
BENNET-BEGUM 240, 241.
BÉRARD 45, 82, 180.
BERAUD 45.
BERBEY (de) **116, 164*, 180, 261.**
BERCHAT 162, 179, **180, 181.**
BÉRENGER 152.
BERGER 31, 53, 84, 150, 158*, 178,
182, 183, 201, 202.
BERGERA 313.
BERGIER Voir Berger.
BERGIER DES ABRETS 53, 158*.
BERLET 181.
BERLIET 176, **184, 292.**
BERLION 46, **185, 347.**
BERNARD Voir Bellossier.
BERNARD dits d'Allinge 48.
BERNARD (d'Annecy?) 122.
BERNARD-LAUZIÈRE 293, 303.
BERNARD (Chambéry) 335, 358*.
BERNARD (Montméliant) 136, 308.
BERNES (de) 229.
BEROD 389.
BERRY (de) Voir France (Maison de).
BERTA 313.
BERTHELIN 246.
BERTHIER 4, 67, 177, **186, 187,**
282, 302.
BERTHOLLET 132*, **188.**
BERTHOLON 225.

BERTRAND (de) 42, 76, 91, 109, **189, 190,**
191, 192, 193, 194,
195, 251, 332, 378*, 384.
196, 197, 340.
BERTRIER
BESAN 58.
BESER OU BEZER 260*.
BESERY (de la) 260.
BESSON 43.
BEUGNOT 58.
BICKER 286.
BIDAULX 221.
BIDELEUX 69.
BIENVENU (de) 4, 83, 84, 182*, 183, **198,**
199, 200, 201, 202,
341, 379.
BIEUX (de) 2, 48, 125, 129, **203, 204,**
205, 206, 207, 238,
244, 302, 303, 400*.
BIGUERNE (de la) 208.
BILLENS (de) 214, 216*, 221.
BILLIET 33.
BIMART (de) 87.
BIOLLEY (du) 97.
BIORD **208, 209.**
BISET 45.
BLANC 5, 386.
BLANC (de) 255.
BLANCHEVILLE (de) Voir du Coudray.
BLANLYS (de) 210.
BLANSY (de) 210.
BLAUD (de) 336.
BLAY (de) 210.
BLECHERET 98.
BLONAY (de) 9*, 25, 27*, 29, 77, 94, 95,
171, 172, 179, **211,**
212, 213, 214, 215,
216, 217, 218, 219,
220, 221, 222, 223,
224, 225, 226, 227,
228, 229, 230, 231,
232, 234, 268, 363, 384,
386, 387, 388, 389, 390,
391*, 403, 428.
BLONDET 355.
BOCCARD 97, 232, 280, 403, 404*.
BOCHARD 100*, 173, 232, 261.
BOCHET OU BOUCHET 339.
BOCSOZEL (de) 354.
BOCZA 248.
BOËGE 16, 25, 28, 48, 52, 59, 149*,
150, 205, 216, 221, 224,
233, 234, 235, 236,
237, 238, 251.
BOIGNE (de) 84, 98*, **239, 240, 241,**
286*.
BOIS (des) 243, 276, 360.
BOIS (du) 70, 152, **242, 243, 402.**
BOISSAC OU BOISSAT (de) 332.
BOISSARD OU BOISSEAU 226*.
BOISSET (de) 166.
BOISSIÈRE 179, 368.
BOISSIEU (de) 26*.
BOLLAYE 137, 290.
BOLLIET 291*.
BOMBARDE 141.
BOMPARD 57.
BON 29, 329*, 335*.

BONGAIN (de)	118, 244 , 245 , 246 , 290, 308.	BRANDIS (de)	Voir Montmayeur.
BONIER	121, 302, 340.	BRASIER	326.
BONIVARD	8, 80, 104, 137, 172', 247 , 248 , 249 , 250 , 251 , 252 , 256, 300, 301', 328, 329, 330, 335, 378, 410.	BREGAND	Voir Brigand.
BONJEAN	276.	BRENS (de)	238.
BONJOUR	76'.	BRESSIEU (de)	20, 110.
BONNA	198.	BRETAGNE (de)	406.
BONNE (de)	133, 253, 376, 388, 389.	BREUILLE (la)	106, 308.
BONNET (de)	114, 226, 306.	BRIANÇON (de)	100, 273, 278, 326.
BONNEVAUX (de)	253.	BRIANDAZ (de)	234.
BONNIÈRES (de)	253.	BRIE (de)	58.
BONNIVARD	Voir Bonivard.	BRIGAND	278.
BONPORT	253.	BRIORD (de)	46', 245, 248, 343, 382.
BONS (de)	168', 253 , 254 , 286, 298.	BRISSET	278.
BONSTETTEN (de)	216, 217.	BROGNY (de)	Voir Allonsier.
BONVILLARS (de)	95, 96, 216, 217, 255 .	BROSSES (de)	126.
BOON (de)	124.	BROSSY	37, 48, 166.
BORDEAUX (de)	148, 249, 256 , 257 , 284, 290, 369'.	BROTTY (de)	4, 5, 59, 121, 279 , 280 , 281 .
BORDES (de)	196.	BRUEL (de)	150, 262, 396.
BORDET	226, 227.	BRUIÈRE (de)	363.
BORGARELLI	154', 155.	BRUISET	278', 282', 310, 337'.
BORGIA-LUYSET	182', 258.	BRUN	282, 340.
BORQUERY	292.	BRUNARD	94.
BORRÉ	35', 36', 258, 374 , 375 .	BRUN-CERNEX	91, 186, 282 .
BORREL	78, 85, 374.	BRUNET (B ^{me})	285 .
BOSON	258, 285.	BRUNET (Chambéry)	283 .
BOSSONENS (de)	220.	BRUNET (C ^{te})	284 .
BOTEGAZ (de la)	258.	BRUNET-DOUCY	177, 184, 283.
BOTEILLER	116', 134, 164.	BRUNET (divers)	292, 360.
BOTOLLIER	258, 264 , 265 .	BRUNET-SAINTE-HÉLÈNE	143, 176, 284 .
BOTTILLER	Voir Bouteiller.	BRUNIER	104', 151, 362, 363.
BOTTOLLIER	Id.	BRUNO	63'.
BOUCHAGE	177.	BRUYSSON (de)	190, 273.
BOUCHAGE (du)	294.	BUCIO	168, 169.
BOUCHARD	Voir Bochard.	BUCHER (de)	190.
BOUCHET (du)	306.	BUDÉ (de)	28, 98', 286 , 298.
BOUDRIE (de)	Voir Baudry (de).	BUFFET	176.
BOUDREY	108.	BUFFLE	254', 280.
BOUILLET	68.	BURDET	114.
BOURBON (de)	Voir France (Maison de).	BURDIN	255.
BOURGAREL	Voir Borgarelli.	BURLASCA	64.
BOURGEAIS	258.	BURNENS	401.
BOURGET (du)	Voir Chollet.	BURNOD	263.
BOURGOGNE (M ^{re} de)	24, 80, 102, 221, 354, 406.	BURONZO (de)	296.
BOUTEILLER (de)	116', 134, 164, 258, 259 , 260 , 261 , 262 , 263 , 264 .	BURQUIER	196.
BOUVENS (de)	17, 52, 393, 397.	BUSILLET	286.
BOUVERAT	291.	BUSSY (de)	59, 152', 153, 220', 394, 397.
BOUVIER (de)	119', 131, 132, 134, 138, 266 , 267 , 268 , 269 , 270 .	BUTIO ou BUTIOZ	Voir Bucio.
BOVET	271 , 272 , 273 .	BUTTET	119', 391'.
BOYS (des)	Voir des Bois.	BUTTET (de)	104, 187, 208, 240, 245', 256', 257', 287 , 288 , 289 , 290 , 291 , 292 , 293 , 294 , 302, 303, 339'.
BOYVIN (de)	196.	CABRIÈRES (de)	87.
BOZEL (de)	274 .	CACHERANO	302.
BOZON	Voir Bosen.	CADOT	104, 398.
BRABANT (de)	228.	CAGNOL	240, 295 , 296 , 351, 359, 361.
BRACHET	62, 123'.	CALUSO (de)	166.
BRACORENS (de)	139, 177, 275 , 276 , 277 , 278 , 351, 359, 360', 361, 402', 403'.	CAMBIAGUE (de)	48, 298 .
		CAMBIANO (de)	297 , 302.
		CAMBURZANO (de)	375'.
		CAMUS (le)	53.
		CANAL	109.

CANDIE (de)	155, 247, 248, 251, 299 , 300 , 301 , 303, 335 , 378', 379'.	CHAMBARD	56.
CAPRÉ	31, 82, 186, 293', 302 , 303	CHAMBERLAC (de)	366.
CAPRIS	303, 304 , 305 , 336.	CHAMBÉRY (de)	347 , 348 .
CARAIL (de)	302.	CHAMBET	335.
CARELLY	Voir Carrelly.	CHAMBON	34', 36.
CARION	340.	CHAMBORAN (de)	55.
CARPINEL	17, 114, 141, 306 , 307 .	CHAMBOST (de)	Voir Riverieux (de).
CARREL	246, 308 , 340.	CHAMBOUZ (de)	39, 53.
CARRELLY	130, 309 .	CHAMBRE	307.
CARRIER	381.	CHAMBRE (de la)	18, 29, 31, 32, 33, 110', 137, 140, 147, 185, 214, 240, 313, 340, 341', 344, 348, 349 , 350 , 351 , 352 , 353 , 354 , 355 , 356 , 357 , 358 , 359 , 412, 416, 418, 420.
CARRILLON	16.	CHAMBRE (de la)	Voir Cagnol et Michal.
CARRON-GRÉSY	35, 114, 143, 310 , 311 .	CHAMBOT (de)	152.
CARRON-SAINT-THOMAS	312 , 426, 430.	CHAMOT	38, 39.
CARRUCIS	369.	CHAMOUSSET (de)	Voir Bertrand.
CARTAL (de)	290.	CHAMPEL	57.
CARTELLIER	2.	CHAMPIER	53.
CASTAGNA	313'.	CHAMPIGNY (de)	220.
CASTAGNERVY (de)	35, 63, 78, 313 , 314 , 315 .	CHAMPINE (de)	120.
		CHAMPION	59, 171, 216, 220, 266, 272, 385.
CASTIGLIONE (de)	392.	CHAMPOLLÉON (de)	360.
CASTILLON (de)	338, 339.	CHAMPROND	83', 138, 302.
CATINELLI	43, 272', 273, 340.	CHAMPS (des)	90, 296, 391.
CAVET	237, 316 , 317 .	CHAMPVIEUX (de)	Voir Joly.
CENTURIONE	293.	CHANCE (de la)	292, 303.
CERDAISE (de)	87.	CHANDÉE (de)	394.
CERF (du)	201.	CHANIACO (de)	195.
CERISE	206, 318, 340.	CHANTAL (de)	160, 225, 378.
CERISIER (de)	112, 318 , 319 .	CHAPEL	139, 277, 278, 351, 359 , 360 , 361 , 366, 367.
CERNEX (de)	319.	CHAPELLE	10, 142'.
CERVENIS (de)	24, 25', 28, 59, 92, 95', 320 , 321 , 322 , 323 , 324 , 412.	CHAPPOT	255.
		CHAPPUIS	291'.
CESARGE	4, 5.	CHARANSONAY (de)	148, 151, 220, 362 , 363 , 364 , 397.
CEVA (de)	332, 355.	CHARBONNEAU (de)	360', 365 , 366 , 367 .
CEVINS (de)	325 , 326 .	CHARDON	133.
CHABAL	293.	CHARLON	366.
CHABERT	107, 113.	CHARMET	174.
CHABEUL (de)	75.	CHARMETTE (de)	248, 251.
CHABOD (de)	17, 46, 90, 91, 149, 190, 245, 247, 248, 300, 304, 308, 315, 318, 327 , 328 , 329 , 330 , 331 , 332 , 333 , 334 , 335 , 336 , 337 , 371, 372, 373', 420, 422, 424.	CHARMOISY (de)	Voir Vidomme.
		CHARNÉE (de la)	105, 128, 257, 368 , 369 .
CHACIPOL (de)	56.	CHARRIÈRE (de)	230, 333, 371 , 372 , 373 .
CHAFFA (du)	255.	CHARRIÈRES (de)	370 .
CHAFFAR	388, 389.	CHARBROST	126, 374 , 375 .
CHAFFARDON (de)	64, 290, 338 , 339 .	CHARTRIER	174.
CHAILLLOU (de)	241.	CHARVET	35, 36.
CHALENÇON (de)	354', 355.	CHASSEY (de)	Voir Machard.
CHALLAND	302.	CHASSIN	257.
CHALLANDIÈRE (de)	10, 190, 340 , 341 .	CHASTEL	376 , 379 .
CHALLANT (de)	29, 31', 71, 77, 153, 217, 248, 354.	CHASTEL (B ^{me})	380 , 381 .
		CHASTEL (du, de) Cruseilles	377 .
CHALLES (de)	13, 43, 109, 140, 166, 171, 172', 173', 342 , 343 , 344 , 345 , 346 , 358, 400.	CHASTEL (de ou du) de Fau- cigny	376 .
		CHASTEL (du ou de) de Montmélian	378 , 492, 202', 251', 300', 301.
CHALLES (de)	Voir Milliet.	CHASTEL (du)	379 '.
CHALON (de)	116, 150'.	CHASTELAIN	375, 379.
CHÂLONS (de)	93, 221, 354'.	CHATANEA (de)	70.
CHALONS (de)	Voir Baytaz et d'Echallon.	CHATEAUGAILLARD (de)	169.
CHALZOZ (de)	Voir Regnauld.		

CHATEAUNEUF (de)	2, 78, 298, 352, 354, 380.
CHATEAUNEUF (de)	<i>Voir</i> Castagnery.
CHATEAUVIEUX (de)	153.
CHATEL	<i>Voir</i> Chastel.
CHATEL-SAINT-DENIS (de)	215.
CHATELARD (du)	70, 75*, 101*, 102*, 178, 356, 382 .
CHATILLON (de) d'Aprémont	102, 340.
CHATILLON (de) du Bugey	8, 13, 31, 42, 43, 44, 80*, 101, 102, 104, 240, 340, 364, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398 .
CHATILLON (de) du Chablais	21, 30, 194, 217, 224, 226, 227, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 403* .
CHATILLON (de) divers	148, 165, 215, 217, 316, 317*.
CHATONAY (de)	216.
CHAUGY (de)	251.
CHAUMONT (de)	71.
CHAUMONT (de)	<i>Voir</i> de la Grange.
CHAUSSÉE (de la)	115.
CHAUVET ou CHOUVET	306.
CHAVANES (de)	17, 62*, 109*, 126, 200, 206*, 207, 276, 344, 345*, 374, 399, 400, 401, 402 .
CHAVANNE (de la)	<i>Voir</i> Charrost-Borré.
CHAVASSE	306.
CHENAY ou CHENEY	403.
CHENEX	9, 255, 363, 364*, 403.
CHERIN	86, 87.
CHERUZEL (de)	201.
CHESNAY	123, 133, 134, 178, 403.
CHESNE (du)	403.
CHESSÉL (de)	226, 276, 390, 403, 404 .
CHEVALIER	133.
CHEVALIERS DE L'ANNONCIADE	405 à 436 .
CHEVELU (de)	46, 136, 330*.
CHEVILLARD	314, 373, 379.
CHEVRAY	360, 361.
CHEVRIER (de)	190, 251, 289*, 290, 340.
CHEVRIERS (de)	53, 201.
CHEVRON-VILLETTE (de)	27, 28, 29, 57, 62, 72, 73, 74, 148, 163, 172, 190*, 220, 221, 222*, 260*, 272*, 273*, 318, 319, 323, 332*, 351, 352*, 355, 356, 387, 412.
CHIGNIN (de)	9, 26, 31, 41, 43*, 59, 72, 89, 95, 101, 178, 179, 220, 263*, 329*, 330*, 331, 387.
CHILLAZ (de)	<i>Voir</i> Machard.
CHISSÉ	8*, 16, 49, 120*, 121, 142, 163, 164, 165*, 167, 169, 178, 204*, 205, 206*, 238, 261*, 265*, 269, 294, 302, 374, 394, 595*, 396.
CHOISY (de)	276.
CHOLAY ou CHOLEX (de)	95*, 96*, 98*, 130, 255, 292.
CHOLLET	292*.
CHOQUIN	263.
CHORIER	183, 201.
CHOSAL (du)	2, 48, 205, 372.
CHOSALES (de)	377*.
CHOSAUX (des)	323.
CHRISTAN	143, 262.
CHYPRE (de)	32, 34, 58, 406.
CIBRARIO	347.
CILIE (de)	305.
CIRAGE (de)	65*, 84, 142, 333.
CIZE	90, 277.
CLAIRFOND (de)	116, 133.
CLARET	77.
CLAVEL	222.
CLAVELLET	344, 345*.
CLAVEYSON (de)	354.
CLEFS (des)	12, 42*, 63*, 74, 76, 166, 167, 205, 248, 255, 396.
CLERC	78, 290.
CLERMONT (de)	53, 85, 104, 105, 106, 130, 148, 155, 192, 284, 308*, 311, 333, 335*, 372, 384, 424.
CLERMONT-CHATTE (de)	332.
CLERMONT (de) Dauphiné	152, 384.
CLUSE (de la)	333.
CLUSES (de)	13*, 14*, 148, 205.
COCASTEL	63.
COCCONAS (de)	256*.
COCHE (du)	133.
COCHET	140.
COCINIZ	178.
COESAR	277, 361.
COGNIN	403.
COGNIN (de)	85*, 158*, 340*.
COHENDAT	<i>Voir</i> Cuendat.
COHENDIER (de)	38, 155, 178*, 180, 397.
COHENNET	181.
COINDET	381.
COJONNEX (de)	70, 255*, 267.
COLLADON	69, 298.
COLLIER (Ordre du)	<i>Voir</i> Chevaliers de l'Annonciade.
COLLIER	402.
COLLOMB	83.
COLLOMB D'ARCINE	60, 303.
COLLOMB-LA-CHASSAGNE	183.
COLLOMBAT	17.
COLLOMBIER (de)	29, 32, 42*, 104*, 151*, 216, 220, 269.
COLLONGE	374.
COLLUMBAT	174.
COLOMBIÈRE (de la)	24, 26.
COLONNES (des)	12.
COLSON	81.
COMBADY	255.
COMBE (de la)	129.
COMBÉ ou TOMBÉ	366.
COMBET	48.
COMIERS (de)	43*, 346.
COMÈNE (de)	37*, 83*, 84.
COMPAGNON (de)	292.
COMPEY ou COMPOIS (de)	17, 31*, 32, 95, 120, 125, 152, 165, 168, 190, 195, 215, 216, 234, 269, 281, 326*, 332, 384.
COMTE	83, 391.

CONCISE (de)	27, 30.
CONFIGNON (de)	29, 145, 155, 223.
CONFLANS (de)	16, 27, 149, 151, 233, 237*, 272, 355.
CONS (de)	<i>Voir</i> Jocerand.
CONSTANTIN	17, 142, 184*, 208.
CONTAMINETTE (de)	234.
CONZIÉ (de)	64, 95*, 294*, 301, 362, 398.
COPELLIN (de)	149.
COPEAUX (de)	113*.
COPELLIN (de)	<i>Voir</i> de Cupellin.
COPIER	70.
COPPONAY (de)	63, 64, 70.
CORBEAU (de)	331.
CORBETTA	21*.
CORBIÈRE (de la)	167*.
CORDERI ou CORDÉ	255.
CORDIER	267*, 268.
CORDON (de)	249*, 396.
CORGENON (de)	25, 220, 354.
CORNE	249.
CORNILLON (de)	49, 146, 167, 180, 204, 207, 262, 263, 264, 270, 303, 326*, 376*.
CORS (de)	272.
CORTAZ	183.
COSSONAY (de)	24, 26, 70.
COSTA-BEAUREGARD (de)	Dédicace, 11, 29, 35*, 36, 159, 160, 192*, 196, 256*, 262, 269, 280, 281, 282, 309, 332.
COSTA (Piémont)	250, 257.
COSTAZ	33.
COSTES (des)	82*, 108*.
COSTERG	108.
COT	335.
COTHIER	69.
COTTE	15.
COUCY ou COUSSY (de)	<i>Voir</i> Bellossier (de).
COUCY-CHATEAUVIEUX	152, 153.
COUCY-GENISSIA	38, 395.
COUDRAY (du)	149, 153, 155, 164, 166, 190, 204, 210, 205, 282, 290, 291, 402.
COURTARONEL (de)	249, 252.
COURTOIS	4, 60, 181, 202, 304, 360.
COUVREU	218.
COYSE (de)	347*.
COYSIA (de)	84, 91, 184, 202, 245, 336, 337*, 346, 372, 401.
CRANS (de)	17, 238, 244, 298*, 368.
CRASSUS	10*, 237, 255, 292.
CRAULES (de)	340.
CRÉANSE (de)	193.
CRECHEREL (de)	85, 148, 151, 152, 155, 248*, 271, 272*, 273, 319, 330*, 339, 340, 346, 378.
CRESSENS	361.
CREST (du) (Cruilles et Evian)	49, 148, 168*, 169, 222, 223, 254, 377.
CREST (du)	<i>Voir</i> Montmayeur.
CRITAIN	<i>Voir</i> Christan.
CRIVELLI	392.
CRUIER	35.
CROCE	21.
CROCHET	16, 166, 343*, 344*, 345.
CROESER (de)	124*.
CROISENOZ (de)	17.
CROIX (de la)	48, 151, 164, 204*, 265*, 388*, 403.
CROIX DE LA ROCHETTE (de la)	14*.
CROLLES	30, 43.
CROTTI	375*.
CROUSAZ (de)	150.
CROYSON (de)	167.
CRUSILLET	318.
CUENDAT	388*.
CUENNOZ	<i>Voir</i> d'Alby.
CUILLERIE-DUPONT	20.
CUPELLIN (de)	149.
CURBIS	315.
CURNILLIAT	215.
CURTET	264.
CUSIN (de)	166, 181.
CUSINENS (de)	42, 43, 166*, 344, 346.
CUSION (de)	301.
CUSTANI	21*.
CUY (de)	355.
CUYNES (de)	185, 210, 354.
DACQUIN	56.
DAGAND	107.
DALMAZ (de)	52, 53, 77, 306.
DAMAGIN	132.
DAMPIERRE (de)	221.
DANTAND	56, 64, 339.
DARD	132.
DARDEL	130.
DARMEI	249.
DAUPHINS (les)	85, 95, 100, 102, 205, 234*, 238.
DAVEL	268.
DAVID	134, 146, 167, 276, 340, 400*, 401*.
DAVIET	17.
DÉAGE	298, 339*.
DÉACLASE	123.
DEBORNAND	133.
DECAULX ou DEVAULX	226.
DECROUX	132.
DELALE	15, 308.
DELAVERNAY	39.
DEL BENE	10.
DELESVAUX	165.
DELLOZCOURT	285.
DENTAND	<i>Voir</i> Dantand.
DEPERSE	78.
DERDES	323.
DÉRÉE (de)	62.
DERRIER	355.
DESCHAMPS	28, 29, 33, 35, 296, 355.
DESCOMBES	264.
DESGEORGES	134.
DESPONTS	82*.
DESPREZ	141.
DESSAIX	124.
DIARD	201*.
DIDIER	11.
DIESBACH (de)	216*, 220, 222, 223, 226*.
DIETRICH (de)	218.
DIEUFILS	<i>Voir</i> Magnin.
DISMIEU (de)	15, 87.
DISY (de)	163.
DIVONNE (de)	158, 159, 272, 340.

DOCHE	341.	FABRESSE (de)	87.
DOGNIER	309.	FABRI	179, 257, 326, 341.
DOLOMIEU (de)	34, 36.	FABRY	200, 340, 368.
DOMEN	119, 120, 121, 133, 134, 166, 298.	FACT	355.
DOMPIERRE (de)	216.	FAILLY (de)	374.
DON	357.	FALEYSE (de)	402.
DONZEL	155.	FALQUET	39.
DORTANS (de)	217, 394, 396, 397, 401.	FALQUETTE	202.
DOXAT	218.	FAMEL	78.
DRAILLANS (de)	Voir de Genève.	FARCONNET	83, 84.
DROISIER (de)	204.	FARFEIN	318.
DUBOIN	49, 119.	FARIOD	311.
DUC	28, 29, 209.	FARFANEL	75.
DUCIS	154.	FATIO	218.
DUCLOS DE BONNE	71, 133, 164, 192, 193, 205, 238, 339.	FAUCHER (de)	29, 159.
DUCLOS-SAINT-MAURICE	2, 62, 104, 118, 123, 307.	FAUCIGNY (Maison souve- raïne de)	6, 8, 9, 10, 18, 24, 25, 27, 30, 61, 62, 71, 92, 94, 146, 147, 214, 220, 229, 230, 231, 234, 235, 260, 261, 265, 348, 351, 394.
DUCLOS (divers)	56, 179, 359.	FAUCON	69, 242.
DUCLOT	20.	FAUGE	400.
DUCOL	82.	FAURE	35, 123.
DUCOUX ou DUCOUD	302.	FAUTHIER	65.
DUCREST (divers)	256, 268, 370.	FAVERGE (de la)	10, 39, 276, 278, 344.
DUCROZ	179.	FAVERGEON	308.
DUFLOU	Voir du Flou.	FAVERGES (de)	42.
DUFOUR (divers)	191, 218, 394.	FAVIER	18, 186, 201, 202, 241, 277, 302, 310, 311.
DUFOUR-MÉRANDE	291, 373.	FAVRAT	107, 380.
DUFRESNE	276, 292, 403.	FAVRE-VAUGELAS	6, 64, 341.
DUGUÉ	86.	FAVRE (divers)	45, 154, 182, 286, 314.
DUING (de)	9, 30, 70, 147, 151, 204, 222, 249, 268, 390, 397.	FAVRE (Thônes)	38, 39, 374.
DUMONT	63.	FENILE (de)	333.
DUNANT	119, 222, 223, 224, 226, 246, 254, 262, 269, 281, 382.	FERNEX (de)	300, 363.
DUPAN	286.	FERNEY (de)	4.
DUPAS	Voir du Pas.	FERRARI	360, 367.
DUPONT	30.	FERRERO	129.
DUPORT	87, 318.	FERRIÈRES (des)	45, 365.
DURAND	182.	FERROD	224.
DURET	226, 227.	FERRUS	1.
DURIER	70, 264.	FERT (de)	167, 169, 376.
DUSSUET	4.	FESCHY	83.
DUVILLARD	133.	FÉSIGNY (de)	132.
DUYN (de)	Voir de Duing.	FÉSIGNY (de)	Voir Vincent.
ECHALON (d')	142, 166.	FESTI	125.
ECHAQUET	52, 89, 176.	FÉTERNE (de)	27, 269, 281, 323.
ECHERNIER	202.	FEU (de)	119.
ECHERNIER	202.	FICHET	340.
EMPEREUR	124.	FIESCHI	355.
ENTREMONT (d')	290.	FILLIARD	17.
EPAGNY (d')	70, 243, 390, 396.	FILLIENS (de)	80.
ÉPINE (de l')	265, 334.	FILLINGS (de)	49, 121.
ESCRIVIEUX (d')	42, 43.	FISTILLIEU (de)	200, 382.
ESCUER	42, 323.	FLAMMES (de)	82, 108, 113.
EST (d')	65, 67, 337, 406.	FLANDRES (de)	46, 248, 352.
ESTALLAZ (d')	69.	FLÉCHÈRE (de la)	24, 30, 48, 53, 63, 64, 121, 131, 134, 167, 169, 176, 237, 260, 268, 281.
ESTAMBOR	273.	FLOCARD	276.
ESTAVAYÉ (d')	24, 27, 213, 216, 217.	FLON (du)	168, 269, 390.
ESTREIN (d')	58.	FOACIER	240.
ETAUX (d')	5, 39, 177.	FODERÉ	137.
ETOILE (de l')	364.	FOIX (de)	248.
EVHARD	70.	FOLLIET	62.
EXCHAMPIER	269.		
EXCOFFON	302.		
EXERTIER	17, 256, 257, 277, 278, 290, 364.		

FOLLIET (de)	71, 125.	GARIN	32.
FONCET	77, 134, 143, 270, 309.	GARIOD	136.
FONTAINE (de la)	10, 20, 150, 191, 346.	GARNIERIN	124, 137, 184, 186, 187, 202, 282, 302.
FONTANEL	159, 160.	GARNIER	52, 84, 94.
FORAS (de)	2, 4, 16, 38, 55, 65, 70, 80, 93, 94, 95, 96, 97, 125, 133, 168, 226, 264, 265, 410.	GARNISWIL (de)	268.
FORCADE (de)	200.	GAUDINON	200, 237, 316.
FOREST (de la)	82, 136, 158, 159, 167, 182, 184, 192, 224, 249, 250, 255, 297, 309, 368, 377.	GAURELE (de)	58.
FORGES (de)	293.	GAUTHIER	67, 221, 344.
FORNERAT	140, 369, 400, 401.	GAVAND ou GAVENS (de)	13, 67, 106, 136, 277, 280.
FORNIER	57, 112, 113, 269, 280.	GAVET	276.
FORRIER	62, 148, 149, 192, 368.	GAVILLET	277.
FOUG (du)	118, 119, 181, 245, 290, 291, 310, 355, 401, 402.	GAY	64, 176, 331.
FOUR (du)	91, 291, 337.	GAYET (de)	202.
FOURNIER	137, 257, 401.	GELAS (de)	311.
FOURRIER	Voir Forrier.	GEMILLY (de)	172.
FOYSSIA	290.	GENAUD	304.
FRACZON	Voir Allonsier.	GENÈVE (M ^{on} Souv ^{ne} de)	6, 9, 13, 14, 18, 24, 25, 27, 30, 31, 39, 46, 70, 71, 76, 93, 95, 97, 147, 163, 190, 214, 238, 260, 265, 283, 301, 323, 337, 370, 384, 394, 410.
FRAISNE (du)	276, 292.	GENÈVE-LULLIN (de)	2, 4, 5, 9, 14, 132, 159, 168, 217, 220, 262, 283, 298, 355, 404, 412, 416, 418, 420, 422.
FRANCE (Maison royale de)	30, 31, 32, 33, 101, 102, 152, 172, 190, 220, 241, 246, 296, 332, 351, 354, 381, 406.	GENEVOIS	9, 32, 39, 49, 71, 114, 143, 161, 175, 243, 331.
FRANCHET	119.	GENOD	374.
FRANCOZ	338, 339.	GENOIS (des)	45.
FRASSE (de la)	2, 70, 71, 164, 167, 169, 204, 205, 206, 249.	GENVILLE (de)	378.
FREEMAN	219.	GEORGE	374.
FRENEY ou FRESNEY (du)	49, 61, 94, 165, 181, 207, 360.	GEORGEON	186.
FRENOY ou FRESNOY (du)	4, 46, 47, 48, 55, 125, 150, 166, 180, 237, 363, 385, 386, 397, 398, 400.	GERBAIS (de)	6, 13, 20, 29, 42, 55, 57, 63, 64, 100, 105, 138, 262, 263, 268, 271, 273, 310, 337, 338, 339, 354, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 400, 432, 434.
FREYSTEDT (de)	218.	GERFAUD	200.
FROLOIX (de)	95.	GERVAIS	282, 400.
FUGIÈRE (de la)	319, 370.	GESVRE (de)	333.
GABET	176, 241, 239.	GEX (de)	205, 206, 313, 394.
GACCOZ ou GACUZ	125.	GIANOTTI	126.
GAFFET	255.	GIBLET (de)	58.
GAGNÈRE	82, 83, 108.	GIEZ (de)	364.
GAIDIOZ	84.	GIGNIO	222.
GAILLARD	358, 364.	GILETTE	187.
GALATIN (de)	201.	GILLET	137.
GALIS (de)	Voir de Gallis.	GILLY (de)	53, 62, 72, 94, 119, 148, 149, 246, 271, 272, 273, 292, 360, 379.
GALLEY	17, 122, 280.	GINGINS (de)	94, 218, 222, 229, 334, 363, 383.
GALLICE	126.	GINOD	67, 166, 246, 257, 308, 367.
GALLIEN (de)	67, 225.	GIRARD	13, 87, 136, 235, 246, 283, 345, 385.
GALLIS (de)	251.	GIRIODI	28.
GALLO	381.	GIROD	177, 251.
GALLON	345, 346.	GIROLLET	128.
GANDOLPHE	278.	GISE (de)	193, 195.
GANIÈRE	Voir Gagnère.	GISLANDI	140, 141, 306.
GANTELET (de)	52, 54, 56, 90, 303.	GLAPIGNY (de)	11.
GANTIN	196.	GLATIGNAT	183.
GAPT	15.		
GARBILLON	307, 315.		
GARBUSAT	316.		
GARD (du)	216.		
GARETTI	285.		

GLENNE (de)	125.	GUERRIER	216, 220.
GLERENS (de)	330.	GUBIGNY (de)	326.
GOJONEX (de)	70.	GUIFFREY (de)	169.
GOLLET (du)	244.	GUIGUES ou GUIGOZ	77, 114, 115*.
GONCELIN	10.	GUILLET-MONTHOUX	48*, 141, 186, 237, 238, 286.
GONDÉ (de)	143.	GUILLERMIN	Voir Vulliermin.
GONNOZ	245.	GUILLOT	366.
GONTIER	272.	GUILLIOTTI	126.
GORRA (de)	317*.	GUMOENS (de)	28, 96, 150*, 151.
GORREVOD (de)	172, 343, 346.	GUSTIN	183.
GOULLLOUX (de)	226.	GUY	177.
GOURETI	37.	GUYARD	318.
GOUTES (des)	274.		
GOY (du)	302, 341.	HALLOT	29.
GOYET	80, 370.	HAMAL (de)	281.
GRAFFENRIED (de)	216.	HARAUCOURT (de)	29, 32, 216.
GRAILLY (de)	5, 112, 247, 262, 281, 301*, 400.	HAUTEVILLE (d')	161, 220, 384*.
		HAUTPOUL (d')	98, 286*.
GRAMMONT (de)	29, 216, 218.	HÉDOUVILLE (de)	293.
GRAND	141.	HENNIN (d')	193, 195.
GRAND (le)	65.	HERBEYS (d')	250.
GRANDAT	133, 165.	HÉRY (d')	155.
GRANDI ou GRANDIS	21.	HESSE-RHEINFELS (de)	406*.
GRANDMONT (de)	24, 25, 27, 33, 283, 395.	HOLLANDE (de)	Voir Crecherel.
GRANDSON (de)	24, 27, 213*, 214*, 221, 215.	HUGONIN	217*.
GRANERI	29, 35.	HUGUES	4.
GRANGE (Chambéry)	100, 158, 330*, 343.	HUMBERT (d')	11, 87.
GRANGE (Maurienne)	82, 285.	HUMILLY (d')	139, 238, 270*, 276.
GRANGE (de la) de la Roche	48*.		
GRANGE DE TANINGES (de la)	67.	ISLE (de l')	48, 165, 167, 251.
GRANGES (des)	340, 346.	ISNARD	250*, 252.
GRANGIER	387.	ISUARD ou ISSUARD	Voir Yssuard.
GRANIER (de)	89.	IVOLEY (d')	184*, 379.
GRAS-MOREL	388.		
GRASSY (de)	372.	JACQUAND	176.
GRAVE (de la)	112, 254, 264, 344*, 401.	JACQUEMIN	28.
GRAVERNEL	97.	JACQUET	114.
GRAVIER	82*.	JAILLET	118, 133, 168.
GRENAUD (de)	196, 333.	JANEL	226.
GREPPAT	360.	JANIN	355.
GREPT	163.	JAVOZ	277.
GRESSIER (de)	218.	JAY	264*, 372.
GREYFIÉ	112, 314.	JAYET	290.
GREYSIER (de)	24*, 25, 28, 30*, 33, 61, 104, 352, 370, 384, 396*.	JEURY ou JURY	158.
		JOCERAND ou JOSSERAND	172, 368.
GRIBALDY (de)	168*, 196, 280.	JOFFREY (de)	216, 217*, 268.
GRILLET	110.	JOINVILLE (de)	93.
GRILLY (de)	Voir de Grailly.	JOLY	63, 87, 132, 162, 270, 278, 280, 281*, 286, 377.
GRINJON	33.		
GRISSEY	301.	JORDAN	215.
GRIVELLI	268.	JORDANE	137, 215, 273, 368*.
GROLÉE (de)	110, 168*, 196, 248, 363, 364, 388, 394*, 398.	JORDANET	360.
		JOUX (de)	221*.
GROMIS	305, 375.	JUGE (de)	176, 278, 300*, 301, 378*, 402, 404.
GROS	52, 90, 244.		
GROSSA (de) ou GROSSI	140, 141.	JUSSY (de)	238, 386.
GROSSET	5, 49*, 136, 246.	JUVENOT	291.
GROSSI	356.	KIBOURG (de)	46.
GROSSI-CHADAL	149.	KOCK (de)	193*, 195.
GROSSY	358.	KOLB (de)	138.
GRUEL (de)	5, 13*, 17, 89, 123, 124*, 139, 150, 151, 154, 283, 290.	KREITH (de)	193.
GRUYÈRE (de)	26, 74, 152*, 214*, 215*, 216, 266*, 267*.	LABAYE	139.
GRYNIEWITCH (de)	240.	LACHENAL	244, 360, 369.
GUAYMOZ	278.	LACONAY (de)	246.
		LACOSTE	126.
		LACROIX	201.

LADÉVEZE	219.	LOCTIER (de)	52, 158, 291.
LAGERET	248.	LOËS	179.
LAMAR (de)	141*, 194, 200, 242, 246, 268, 290*, 291*.	LOGRAS (de)	133.
LAMARE (de)	268, 315.	LONGECOMBE (de)	42, 145, 149*, 153, 225.
LAMBERT-LAMBERT	51, 52*, 56, 140, 143, 158, 159, 167, 339, 343, 344, 346*, 369.	LONNEX (de)	Voir de Launay.
		LORAS (de)	17, 67.
LAMBERT-SOYRIER	206.	LORLOR (de)	56, 306, 343, 346*.
LANCOUX	133.	LORNAY	Voir (de Menthon de).
LANGIN (de)	4*, 9*, 24, 25*, 28, 30, 32, 59, 69*, 92, 93*, 119, 162, 165, 166*, 168*, 169*, 221, 234, 238*, 321*, 324, 326.	LORRAINE (de)	39, 337*, 406.
		LORT (de)	281.
LANGLOIS	184.	LORSAZ	284.
LANNOY (de)	255.	LOUVAT (de)	106, 303.
LAPHIN	133.	LOVAIN (de)	168.
LAPIERRE	246.	LOVET	174.
LARAVOIRE	134.	LOUYS	56, 57, 137.
LARDERE	352.	LOYER (du)	254.
LARGNUDS	207.	LOYS (de)	150*, 216*, 226*, 227, 281, 291.
LARIEU (de)	118, 164, 179.		
LARRINGE (de)	214.	LUCAS	18, 426.
LATARD (de)	165, 177.	LUCIANE	110, 185.
LASSALLE	177.	LUCINGE (de)	2*, 18, 24, 28, 29, 49*, 52, 53*, 61*, 62*, 63*, 64*, 120*, 121*, 150, 151*, 153, 163, 178, 181, 216, 235, 245, 255, 259, 260*, 261, 270, 309, 321, 324, 396, 426.
LASSERRE	98.		
LAUDES (de)	281.	LUDRES (de)	29, 216.
LAUNAY (de)	4*, 5*, 106, 177, 270, 276.	LUGRIN (de)	59, 268, 278, 280, 324*, 388*.
LAURENCIN (de)	255*.	LUISET (de)	10.
LAURENT	77, 141, 184*, 282, 292*.	LULLIER (de)	71*, 80*, 243*.
LAUZIÈRE (de)	66, 67, 293.	LULLIN	286.
LAVIGNY (de)	216.	LUSIGNAN (de)	58*.
LAYE (de)	29, 104.	LUSY	263*.
LÉAZ (de)	268.	LUTHER	216.
LE BLANC	13, 14, 141*, 210, 282*, 303.	LUTRY (de)	148, 167, 216.
LE JEUNE	262.	LUXEMBOURG (de)	17, 59*, 80, 125*, 149*, 222.
LECHERAINE (de)	Voir de Lescheraine.	LUYRIEU (de)	46, 53, 74, 89, 248*, 249, 354, 394, 395*, 398.
LECHERAINE	Voir (Chabod de).		
LECT	112*, 198, 288.	LUYARD	39.
LEMAIN	401.	LUZERNE (de)	31.
LEMPES (de)	183.	LYOBARD (de)	335.
LENCLOS (de)	315.		
LÉPIGNIER (de)	369.	MACHARD (de)	48*, 67, 132, 133, 134, 142, 238, 298, 355.
LESCHERAINE (de)	63, 148, 251, 296, 315, 329*, 330, 332, 334, 335, 336, 337, 368*, 378.	MACHET	4, 5*, 196.
		MACLET	226.
LÉTANCHE (de)	132.	MACOGNIN (de)	105, 183.
LEVA (de)	28.	MAGDELAIN	115, 137, 139, 143, 200*, 371, 372, 373.
LEYAT	383, 384.		
LEYDIER (de)	63, 118.	MAGNIN-DIEULEFILS	251, 300, 346, 378.
LEZIANE (de)	184.	MAILLANS (de)	65, 89, 337.
LIFFORT	134.	MAILLARD	28, 32, 52, 148*, 167*, 332, 364*, 390, 401, 418, 426, 428.
LIMOJEON	179.		
LINDSEY (de)	219.	MAISTRE (de)	293, 434.
LINERHIS ou LIVERHIS (de)	354.	MAITRE-PIERRE	68.
LISIO (Moffa de)	29.	MALIVERT (de)	197, 281, 343.
LIVET (de)	54, 55, 98, 123, 133, 176, 209, 264, 315.	MALLET	219, 290, 300*, 330, 339.
		MALLIET	238.
LIVRON (de)	4, 11, 46, 64, 89, 96, 97, 167, 192, 223, 224, 254, 330, 372, 395.	MALVA (de)	388*.
		MANDOLLAZ (de)	52, 163, 169, 196*.
LOCATEL (de)	87, 294*.	MANDRE	179.
LOCHE (de)	52, 165*, 166*, 167*, 178, 193, 204, 206, 245, 246, 262, 309, 372, 373, 377.	MANESSY (de)	143, 177.
		MANEY (du)	Voir Barbier.
LOCHE	Voir (de Mouxy de).	MANGEROT	220.
		MANSORD	118, 404.

MANTE (de la)	40, 21.
MANUEL (de)	20, 87, 187, 205, 225, 294', 334, 360, 368.
MARAVILLE (de)	15.
MARCELLY (de)	332.
MARCEY	381.
MARCHAND	43, 304.
MARCLEY (de)	Voir Mathieu.
MARCOSSEY (de)	80, 116', 121, 133, 220, 344, 345, 346, 387, 402.
MARÉCHAL (Bresse)	301, 330.
MARÉCHAL (divers)	56, 221.
MARÉCHAL (Savoie)	11, 13, 29, 31', 43, 44', 45, 48', 67, 79, 82, 112, 136, 137, 138, 141, 172, 185, 191, 249, 250, 294', 314, 335, 336', 356, 357, 369, 422.
MARÈCHE (de)	215.
MARESTE (de)	28, 62, 73, 83, 123, 138, 202', 220, 245, 249, 257, 290', 294, 338, 339.
MARGENCEL (de)	10, 322, 323.
MARGNIER (de)	2', 64, 72', 116', 120, 134, 164', 208, 261, 269, 364.
MARIN	4, 136, 137, 280, 281', 316, 325, 326.
MARINI	67.
MARIO	293.
MARLIOZ (de)	13, 163, 398'.
MARNIX (de)	221, 294, 334.
MARNY (de)	138.
MARONZIER (de)	177.
MARTEREY	64'.
MARTIANI	255'.
MARTIGUES (de)	Voir Luxembourg (de).
MARTIN (Fauc. et Genev.)	48, 49, 163', 169, 179, 180, 237.
MARTIN (Maurienne)	72, 109', 111, 113, 136, 137, 292.
MARTIN (divers)	28, 122.
MARTINEL (de)	306.
MARTINI	111, 112, 307.
MARY	63', 306, 366'.
MASCOT (de)	148, 149, 273.
MASSEY (de)	53.
MATHIEU	5, 114', 119, 143', 244, 281, 324'.
MATRIN	42.
MAUBEC (de)	284.
MAUGARNI	58.
MAUGIRON (de)	34, 36.
MAUGNY (de)	Voir Nicod.
MAURIS	292.
MAXILLY (de)	389.
MAY (de)	218, 219.
MAYROT (de)	225.
MAZUE	249.
MEDICIS (de)	76'.
MELCHITON (de)	390'.
MELLARÈDE	191, 340', 361.
MENABREA	284.
MENTHON (de)	9, 11, 16, 17, 20, 28, 29', 31', 42', 43, 52', 55, 57, 63', 72, 94, 95, 103, 105, 121, 145', 146', 148, 149', 150', 151', 155,

156', 163', 166', 167,	
176, 179, 190, 195, 204,	
216', 220, 224, 237, 243',	
244', 245, 248, 249, 255,	
262, 283, 318', 323, 326,	
355, 363, 364', 375, 376',	
388', 396', 410', 414.	
MENTHONAY (de)	49, 70.
MERCATO (de)	30.
MERCIER	308.
MERCY (de)	375.
MERLOZ	278.
MERMET	391.
MERMER	105.
MERMILLOD	123, 167.
MESMES (de)	313.
MESMEY (de)	280.
MESTRAL. <i>Idem.</i>	28, 51, 52', 92, 101, 104, 105, 118, 125, 149, 163', 169, 194, 237', 260, 268, 322, 384, 388, 390', 391'.
MESTRALLET	109'.
MÉTRAL	Voir Mestral.
MEYNIER	368.
MEYRENS (de)	133.
MEYRIA (de)	169, 249.
MEZ ou METZ (de)	37.
MICHAÏLLE (de)	400.
MICHAL (de)	182, 183, 200, 240, 282, 295, 296', 351, 432.
MICHALLAT	183.
MICHAUD	53, 106, 139, 276, 280.
MIELLE	84.
MIGARD	16, 89, 166.
MIGIEUX (de)	137, 139.
MIGUET	114.
MILAN (de)	34.
MILLIET (Challes, etc.)	57, 80, 124, 140', 159, 190, 192, 206', 292, 333, 343', 344', 345', 361.
MILLIET (Rumilly)	401, 402'.
MILLIET (Saint-Alban)	207, 268, 360', 361, 366.
MILLOZ (de)	251.
MINJOD	10, 368.
MIOANS (de)	24, 31, 74, 75, 80, 96', 222, 234, 326, 352', 354', 355, 363, 414, 416.
MIONNAZ (de)	28, 32, 94, 96', 97, 235, 397.
MIQUELQUE (de)	154.
MIRIBEL (de)	354', 355, 358.
MITRE	43, 158, 160.
MIVOIE (de la)	140.
MOENE	Voir Moyne.
MOILLIET	246, 372.
MOIROUD	206.
MOJONNIER (de)	98, 224.
MOLAND (de)	53, 114, 278.
MOLARD (du)	109', 113, 125, 345.
MOLLETTES (des)	314.
MOLLIE (de la)	303.
MOLLIET	372'.
MOLLIEZ	226.
MOMENA (de)	251, 378.
MONACHON	286.
MONDAIN	227.
MONET	141, 166, 167.

MONOD	218, 219, 303.
MONON	62, 163, 401'.
MONT (de)	215.
MONT (du)	164.
MONTAGNY (de)	126, 143, 167'.
MONTAILLEUR (de)	355'.
MONTALIVET	142.
MONTANARO	29.
MONTANIER (de)	126, 309, 374'.
MONTBEL (de)	30, 42', 100, 101, 255', 260, 334, 346, 354, 355, 416, 418.
MONTBETTAN (de)	234.
MONTBURON (de)	234, 236, 398'.
MONTCHARMANT	187.
MONTCHENU (de)	18', 89', 152', 414.
MONTDRAGON (de)	46, 198, 199, 200, 201, 202.
MONTLANEO (de)	18.
MONTEL	217.
MONTERLOT	357'.
MONTENYARD (de)	74'.
MONTFALCON	303.
MONTFALCON (de)	13', 44, 45, 57, 67, 104, 105', 106', 107', 123, 190, 202, 216', 246, 262, 276, 292, 309', 326, 332, 333, 336, 337, 354, 396, 400, 404.
MONTFERRAND (de)	169, 249.
MONTFERRAT (de)	406.
MONTFLEURY	83.
MONTFOLET	115.
MONTFORT (de)	11', 28', 32, 62', 96, 98, 143, 166', 167, 178, 186, 206, 220, 221, 237, 238', 262, 286, 297, 303, 309, 318, 384', 400'.
MONTGENIS (de)	Voir Mojonnier.
MONTHEOLLO (de)	63.
MONTHEY (de)	216.
MONTGELAT (de)	43', 85', 101, 102.
MONTHOUZ (de)	9, 16', 17, 31, 54', 55', 62', 72, 123, 137, 150', 151', 154, 166, 167, 186, 319, 331', 364, 377, 410'.
MONTIGNY (de)	187.
MONTILLET (de)	129, 202.
MONTJOUVENT (de)	301.
MONTLUËL (de)	335, 393', 414.
MONTMAÇON (de)	214.
MONTMAYEUR (de)	6, 30, 42, 43', 63, 74, 101, 102, 115, 120, 153', 200, 271, 272', 273', 333', 355, 410, 412, 416.
MONTMÉLIAN (de)	330.
MONTPITON (de)	123.
MONTRÉAL	133.
MONTROND (de)	190.
MONTVIGNIER (de)	246.
MONTVUAGNARD ou MONT- VAGNARD (de)	29, 76', 146, 151, 152, 154, 165, 169, 173, 204, 224, 233, 235.
MONTYON	300.
MORAND	184, 191, 193, 307'.
MOREL	126, 167', 251, 337, 403.
MORESTEL (de)	352', 354'.

MORET	246.
MORF (dou) ou de MORPHO	58'.
MORINE	150, 290, 291.
MORIS	119.
MORSIER (de)	280, 281'.
MOSNIER (du)	298.
MOTTE (de la)	245.
MOTZ (de)	15, 276, 277, 375, 379, 402.
MOUCY (de)	313.
MOUDON (de)	87.
MOUILLES (des)	236.
MOUTHON	303.
MOUXY (de)	33, 52, 89, 104, 106', 107', 118, 139, 148, 152, 168', 176', 205', 237', 250, 277, 319, 323, 331, 332', 340, 341, 370', 400.
MOYNE	310.
MOYRIA (de)	53, 149, 150, 151, 225.
MUGNIER	32, 55, 115, 124, 226, 227, 390.
MUFFAT	62.
MULETIS (de)	234.
MULINEN (de)	212.
MUNERY	5'.
MUNET	84.
MUNSSINGEN (de)	223.
MURE (de la) dit de MORINIS. Voir Morine.	
MURET	245, 290.
MURILLIAT	389.
MURS (de)	314.
MUSARD	216.
MUSSARD	55.
MUSY (de)	280.
NANCES (de)	47, 48.
NANT (du)	281, 390, 391'.
NANT (du) (Tarentaise)	174.
NARBONNE (de)	58.
NATAGE (de)	104.
NATTA	285.
NAZ (de la)	95', 96', 255'.
NERNIER (de)	386', 387'.
NEUFCHATEL (de)	96, 98, 214, 217, 286.
NEUVECELLE (de)	9, 165, 168, 221, 236, 260, 384', 385', 386', 388, 389, 390, 391.
NEVILLES (de)	58.
NEYGUELI?	29, 223'.
NEYRET	322.
NICOD	59.
NICOLE	251, 284', 330, 371.
NICOLIER	318.
NICOLIS	224.
NICOLLERAT	387.
NICUDAY (de)	13.
NIGER	303.
NIKIFOROF	126.
NORMANDIE (de)	290, 291.
NOTHKAFF (de)	193.
NOUVELLE (de)	187, 294.
NOVEL	202.
NOVEYRIER (de)	71.
NOVEL-BELLEGARDE	162, 306, 428, 430.
NOYER (de ou du)	155.
NYCOLIS	223.

ODDIN	107.	PELLY (de)	52, 143*, 209, 237*, 255, 277*.
ODDINET	43, 104*, 222, 283*, 304, 400.	PENSABIN	178*.
OGIER (d')	48, 176, 237.	PEQUET (de)	20.
ONGIEU (d')	29, 85, 135, 137*, 158, 150, 224*, 226, 241, 249, 282, 308, 341, 372, 396, 432.	PERBEY	367.
ORCHERIS (de)	95.	PERNOD	97.
OREGAN	77.	PERON (de)	166, 169.
OREGLIA	315.	PEROUSE (de la)	Voir Bertrand et Martin.
ORENGIANI (d')	Voir d'Alexandry.	PERRIÈRE (de la)	370.
ORIOLAZ	Voir Loriol.	PERRET	46, 114, 176, 269, 276, 281, 290, 301, 311.
ORLÉANS-FRANCE (d')	406.	PERRIER	130.
ORLIER (d')	13, 16, 17, 46, 106, 107, 114*, 148, 171, 172, 173*, 208, 254, 318*, 331, 336, 343, 358, 397*.	PERRIN	77, 100, 375.
ORON (d')	215, 220*, 221*, 230.	PERRUCARD	16, 17.
ORSET	49*, 57, 282, 302, 305*.	PESMES (de)	63, 283.
ORSIER	39, 46.	PEYSIEU (de)	149*, 225, V. Longecombe.
OSMOND (d')	241*.	PEYSSARD	10.
OSSENS (d')	Voir d'Aussens.	PIBRET	114.
OYEN (d')	193.	PICHOD	105.
PACCOT	125, 181.	PIERREFEU (de)	179.
PACTOU	201.	PIGNIER (de)	105*, 129, 318, 341, 366.
PAERNAT	62, 129*, 314, 361*, 367.	PILLAT	39*.
PAHERNAT	390.	PILLET	124, 284, 366.
PALISSE (de la)	172.	PINARD	323.
PALLAVICINI	140, 296*, 333.	PINEL (de)	257.
PALLIN	215.	PINET	140.
PALLUAT	284.	PINGON (de)	16, 66, 67*, 103, 158, 159, 190, 257, 290*, 291, 311, 331, 400.
PALLUEL	373.	PIOCHET (de)	301, 318, 339, 343, 346.
PALME (de la)	Voir Aubriot.	PIS	302.
PALUD (de la) (Bresse)	32*, 152, 153, 215, 220, 367.	PLACE (de la)	148.
PALUD (de la) (Savoie)	128, 368*, 369, 377.	PLANCHAMP (de)	129, 176, 298, 374.
PAMPARATO (de)	303.	PLANCHE (de la)	361.
PANE (del)	21.	PLANS (des)	39*.
PANCEREA	221.	PLANZON	334.
PANICERH	75.	PLEGTON (de)	333.
PANISSET	112.	PLONGEON (de)	122, 298.
PANSEROT DE SERRAVAL	412.	POBEL	37, 311, 426.
PAQUELLET	16, 109, 112.	POCHAT	390.
PARAVICINI	298*.	POINDIER	48.
PARENT	17.	POINTET	284.
PARISII	283.	POITIERS (de)	96, 332.
PARPILLON	143.	POLET	356.
PARRAUD	197.	POLIGNAC (de)	96. Voir Chalençon.
PAS (du)	281, 390.	POLIGNY (de)	119.
PASCHAL	148.	POLLIER (de)	218.
PASSERAT	245, 303, 309*, 333.	PONCET	107, 270*.
PASSERIN	375*.	PONT (du)	12, 30, 45, 67, 104, 108, 110, 137, 172, 204, 297, 354*, 378*.
PASSIER (de)	48, 82, 158*.	PONTLEROY (de)	270.
PATTAY	4.	PONTVERRE (de)	100, 152*, 167*, 215, 216, 267*, 268*, 385, 400.
PAVISII	283, 335*.	PORT (du)	332.
PAVY	91, 115, 283.	PORTE	113.
PAUL (Saint Vincent de)	160.	PORTE (de la)	136, 138, 149, 166*, 172, 389*.
PAYERNE	105.	PORTES (des)	166, 278, 402*.
PEANO	126.	PORTIER-BELAIR	21, 106*, 318*, 148*, 149, 301, 394, 400, 401.
PECLET	256.	PORTIER (Chignin)	42*.
PEILLON	81.	PORTIER (Faucigny)	370*.
PELARD	122, 123, 158, 208, 278.	PORTUGAL (de)	95, 338, 406.
PELLISSIER	254.	POTTIERS (de)	332.
PELLET	133, 205.	POUGNY (de)	29, 254*.
PELLISSARI	298*.	POYPE (de la)	8, 42*, 43*, 331*, 344, 358.

POYPON (de)	59, 171, 172*, 173*, 226, 343.	REVEYRON	310.
PRADEL (de)	140, 245, 316.	REUIL	17.
PRANGINS (de)	370.	REY	368.
PRAROMAN (de)	216, 217.	REYDELLET (de)	79*.
PRAT	134, 164.	REYDET (de)	17, 56, 186*, 200, 209, 290, 297*.
PRATS (des)	282.	REYMONDEYS (de)	264.
PRÉ (du)	67.	REYNE (de la)	332.
PRÉLIAN (de)	136, 138.	REYNOZ (de)	363.
PRESSY (de)	260.	RIBOLLET	404*.
PREUZ (de)	150.	RICCARDI	332.
PRÉVIEUX (de)	158.	RICCI	28, 29.
PRÉVOT	182.	RICHARD	78.
PREZ (de)	13, 141*, 267*, 268, 269, 280*.	RICHARD (de)	167, 194.
PRINGIS (de)	27.	RICHARME (de)	301.
PRUSSIER (de)	323*, 385.	RICHER (de)	379.
PROVANA	10, 31.	RICHERME	174.
PROVENCE (de)	302.	RIDDES (de)	4, 63*, 148, 169*, 180, 181, 205, 206*, 207*, 244, 245, 265, 298*, 303*.
PROVENCE (Maison de)	147.	RIELLY	332.
PROZ-JORDANE	368.	RIEUX	381.
PRUMAZ	276.	RIGAUD	133, 151*, 183, 338.
PRUNIER (de)	192, 304, 336.	RIGOTTY	4.
PUGIN	48, 71*.	RILLIET	298.
PUISGROS (de)	363*, 364*.	RINGWALD	218.
PUITS (du)	368.	RIVALTE (de)	31.
PUY (du)	346, 377.	RIVERIA (de)	390, 391.
QUART (de)	355.	RIVERIEULX (de)	348.
QUERLAZ	222, 391.	RIVOIRE (de)	31, 43, 46*, 74, 100*, 101*, 102, 172*, 173*, 248, 283*.
QUEY	360.	ROBBIO	313.
QUINERIT	205.	ROBE	104.
QUINTAL	43, 166, 361, 366.	ROBERT	14*.
QUISARD	94*, 97*, 98.	ROBERTY (de)	192, 284.
RAFFET	209.	ROCHE	75.
RAMBAUD	108, 113*.	ROCHE (de la)	113.
RAMBERT	21, 387.	ROCHES (de)	298.
RAMEL	403.	ROCHETTE (de)	11, 17, 29, 106, 269, 280, 282, 306, 309.
RAMUS (de)	186.	ROCHETTE (de la)	13, 14*, 29, 30, 101, 104, 190, 195, 221, 323, 344, 345, 347, 354, 360, 362.
RAPIER	251.	ROCHEX	346.
RAPIN	82.	ROERO ou ROUER	139, 361.
RAPPEAU (de)	125.	ROFFIER	294*.
RAROGNE (de)	324.	ROGET	62, 64*, 118, 121, 125, 134, 197, 262*, 280.
RASET (de)	335.	ROGLIA	313, 371.
RASPEY	183.	ROLAND ou ROLLAND (de)	107, 196, 246, 276*, 277, 308, 390, 399, 402*.
RASSY	132.	ROLAZ	107*, 286.
RAVAIS (de)	25, 335.	ROLLARD	70.
RAVIER	4.	RONGAS (de)	313.
RAVOIRE (de la)	42*, 49, 134, 149, 168, 172, 195, 246, 260, 261*, 263, 264, 336, 340*, 346*, 357, 372.	ROQUE (de la)	333.
RAY (de)	262.	ROQUEFEUILLE (de)	278.
REBUT	4, 226*.	ROSSET	21, 105, 110*, 132, 174, 355.
RECEPTO (de)	205.	ROSSILLON (de)	13, 65, 128, 143, 167, 184*, 196, 242, 358, 393, 396, 397*, 422, 424.
RECORDON	43.	ROSSILLON (de) (Dauphiné)	354, 358.
REGARD (de)	16*, 54, 55*, 65, 77, 143*, 166*, 168, 176*, 186, 314*, 345, 402*, 404.	ROSTAING (de)	20, 75, 386.
REGIS (de)	187, 308*, 360.	ROSTAN	124.
REGNAULD (de)	45, 64, 79, 129, 169, 200*, 202, 255*, 311, 316*, 317*, 369.	ROUGEMONT (de)	70.
RENGUIS (de)	85.	ROULAZ	222.
REVARDEL	138.		
REVEU	118*, 119, 122, 123.		

ROUX	283, 365.
ROVORÉE (de)	24, 25, 26*, 52, 59*, 213, 220, 221*, 223, 233, 234, 235, 236*, 269, 322, 323.
ROY (le)	187.
ROYBET	401.
RUANG	182.
RUBAT	83.
RUBIN	324.
RUDINI (de)	126.
RUED (de)	218.
RUFFIA (de)	302.
RUFFIER	401.
RUFFIN	91, 128, 176, 186, 201, 249, 291, 369.
RUFFY (de)	122, 197.
RUSSIN (de)	173*, 223*, 390*.
RYE (de)	152, 153*, 402.
SABRAN-PONTEVÈS (de)	241.
SACCONAY (de)	158, 163*, 393, 396, 397*.
SACHET	254, 346, 387.
SAGE	115*.
SAGONNE (de)	354.
SAILLES (de)	75.
SAINTE-ALBAN (de)	251. Voir Milliet.
SAINTE-AMOUR (de)	28, 31.
SAINTE-CYR (de)	280.
SAINTE-DIDIER (de)	254.
SAINTE-GERMAIN (de)	28, 29, 30, 70, 235*, 322.
SAINTE-JACQUEMOZ (de)	236.
SAINTE-JANVIER (de)	293.
SAINTE-JEOIRE (de)	7, 8*, 24*, 25*, 30*, 38, 39, 59*, 95, 97, 98, 118, 167*, 260*, 244, 279, 280, 364, 386*, 387.
SAINTE-JUST (de)	332.
SAINTE-LOUP (de)	304.
SAINTE-MARCEL (de)	Voir Allonsier.
SAINTE-MARSAN (de)	302.
SAINTE-MARTIN (de)	31*, 138, 221, 302.
ST-MARTIN-AYMONIER (de)	225.
S ^t -MARTIN-BOURDENOIS (de)	155.
SAINTE-MAURICE (de)	Voir Chabod.
SAINTE-MICHEL (de)	59, 68, 69, 84, 169, 233, 234*, 236*, 340.
SAINTE-PAUL (de)	214*, 215.
SAINTE-QUENTIN (de)	355.
SAINTE-RÉAL	Voir Vichard.
SAINTE-RÉMY (de)	355, 358.
SAINTE-SIXT (de)	2, 121, 178, 268, 293, 298.
SAINTE-SULPICE (de)	329. Voir Morand.
SAINTE-TRIVIER (de)	28, 53.
SAIX (du)	82, 116*, 261.
SALADIN	286, 298.
SALES (de)	2, 9, 31, 38, 39, 55*, 70*, 94, 95, 96, 97*, 119*, 121, 131, 132, 133, 149, 162, 165, 169, 179, 180*, 181, 192, 225, 255, 268, 270, 311, 364*, 368, 378, 428, 432.
SALIGNY (de)	354.
SALINS (de)	16, 43, 79, 165, 178, 273.
SALIS (de)	216, 217, 218.
SALLE (de la)	31, 354.
SALLENOVE (de)	Voir Viry (de).
SALLIER	192*, 318, 432.
SALLIGNON (de)	183.
SALOMON	82, 91, 193.
SALTEUR (de)	91, 276, 278, 282, 310.
SALTEUR (Rumilly)	401.
SALUCES (de)	10, 20, 21, 338*, 354*.
SALVAING (de)	24, 26*, 74.
SANSMUR (de)	272.
SANSOZ	30*.
SAQUENAY (de)	148.
SARDO	10, 303, 310, 333, 379*.
SAREVALLE (de)	195.
SARRASIN	69, 288.
SARRAZ (de la)	217, 220*.
SAÛR (de)	270.
SAUSSURE (de)	218.
SAUTEL	78.
SAUTIER	53, 54, 74, 133, 134, 306.
SAUTTER	218.
SAUVAGE (de)	112, 113, 172, 178, 179, 309.
SAVARDIN (de)	314.
SAVIOZ	387.
SAVOIE (Maison royale de)	6*, 7, 9, 10, 13*, 14, 16, 23*, 24*, 25, 26, 27*, 30*, 31*, 32*, 33*, 34*, 35*, 39*, 42, 46*, 49, 50*, 52*, 58, 59*, 65, 67, 70*, 71*, 72, 73, 74*, 75*, 80, 85*, 91, 93*, 95*, 96, 97, 98*, 99, 100*, 101*, 102*, 104, 106, 110, 112, 113, 116*, 122, 125, 133, 147*, 149, 152, 158*, 172*, 173, 175, 176, 179, 184, 190*, 195*, 199, 204, 206, 214*, 216, 220, 221*, 222*, 223*, 235, 236, 238, 241, 243, 245, 246, 248*, 249*, 250, 251, 252, 254, 255, 256, 259, 260, 261, 264, 266*, 267, 268, 269, 272, 273*, 276*, 291, 296, 300, 307, 314, 323*, 324, 326, 331, 332, 335, 338*, 342, 345, 347, 348, 350, 351*, 352*, 353*, 354*, 357, 358*, 359, 361, 363, 368, 394, 396, 397, 406, 407*, 408*, 409*, 410, 412*, 414*, 416*, 418*, 420*, 422*, 424*, 426*, 428*, 430*, 432*, 434.
SAVOIROUX (de)	Voir Bracorens.
SAVOYE	15, 74*, 306, 307.
SAXE (Maison de)	406.
SAXEL (de)	Voir Rebut.
SCHINNER	324.
SCHMIDT	361*.
SCHOFTLAND (de)	219.
SCIONZIER (de)	29, 242*.
SECCHI	17.
SÉCHAL	148, 191*.
SEIGNEUX (de)	150.
SELIAND (de)	106.
SENARCLÈNS (de)	28.
SÉNÉCHAL	217.

SENEVAJO	95.
SERRAVAL (de)	149, 248, 334, 396, 412.
SERRAZ (de la)	Voir Salteur.
SERVAZ	166.
SERVON	166, 168.
SESCHAUX	217.
SETHENEY (de)	62, 152, 159, 204, 274*.
SEYSSSEL (de)	5, 6, 7, 21, 24, 25, 31, 43*, 48*, 63, 64, 78*, 85*, 101, 102, 108, 130, 136*, 137, 168, 177, 182, 183, 202, 220, 223, 249, 251, 256*, 257, 280, 304, 309, 317, 331, 333, 336, 337*, 338, 339, 341*, 351*, 354*, 355*, 382*, 393*, 394, 397, 398, 414, 416, 420*, 422*, 428, 430.
SEYTURIER (de)	94, 149.
SHORT	177.
SIBUÉ	108, 113, 285*, 294.
SICCARD (de)	196.
SILVESTRE	356.
SIMOND	244.
SIONNAZ (de)	89, 368.
SOCQUET (du)	306.
SOLARO	251, 333*.
SOLAROLI	276.
SOLLIARD	166*, 261.
SOLLIER (de)	48, 164, 286.
SONGY (de)	16*, 17*.
SONNAZ (de)	Voir Gerbais.
SONNIER	149, 205.
SORDAIN	38.
SOUFFLOT	240.
SOUTIER	64.
SOVERNIER (de)	387.
SOYON (de)	243.
SOYRIER (de)	46, 70.
SUCHET	52, 166*, 168.
SUDRIÉ	78.
SUFFREN (de)	240.
SYMOND	206, 400.
SYONS (de)	70, 95, 278, 305, 370*.
TADINI	81.
TARDY	10, 308.
TAUFKIRCH (de)	193.
TAVEL (de)	208, 216, 217, 220*, 268, 269, 324, 387*.
TAVERNIER	222.
TEMPIER	82*, 159.
TENAND	371*.
TERNIER (de)	24*, 71*, 74, 220, 235, 243, 383, 384, 395, 412.
TERRAIL (du)	195.
TERRAUX (des)	136.
TERRIER (de)	106, 370.
TESTE	17, 38, 39, 401.
TESTU	400.
TÉTAZ	79.
TEULADA (de)	332.
TEYSSONNIÈRE (de la)	402*.
THIÉBAUD	403.
THIOLLAZ (de)	208.
THOIRE (de)	25, 61, 95, 98, 119, 120*, 121, 153, 161, 178, 181*, 184*, 223, 235, 261, 281, 346.
THOIRE-VILLARS (de)	358, 394.
THOMASSET	101*, 257, 277.
THOMASSIN	223, 340.
THOMÉ	337.
THONIN	246.
THORANE	120.
THORENS (de)	281, 390.
THOUVIER	197.
THOVEX	246.
THOY (de la)	244.
THUILE (de la)	379.
TIGNAC (de)	124, 284, 296, 357.
TINJOD	52.
TISSOT	177, 377.
TOCANIER	177.
TOCHON	285.
TONDUTI	81, 250.
TOQUET	224.
TORTEREL (de)	398.
TOTEN	278.
TOUR (de la)	15, 27, 43, 124, 129, 217, 274*, 324, 336, 356, 384.
TOUR (du)	136, 186, 225*, 336*, 337*.
TOURNIER	174, 385, 386.
TOURNON (de)	63.
TRAUNER (de)	193.
TREMESH	174.
TREPIER	182, 291.
TREYNON	226, 227*.
TREYTORENS (de)	150*.
TRIVELLI	241.
TROLLIET	308.
TROMBERT	242, 301.
TRONCHAT	107.
TRUCHET	12, 57, 113*, 122.
TRUFFON	341.
TURREL	310.
TURRETTINI	286.
URETIÈRES (d')	142.
URFÉ (d')	172.
URQUHART	240.
USILLON (d')	133*, 207, 377.
VACHE	84, 182.
VACZONET	260.
VAGNARD	Voir Montvuagnard.
VAGNIER	166.
VALARD	43, 248, 344.
VALDISÈRE (de la)	Voir Duing-Maréchal.
VALEISE (de)	28, 251.
VALFRÉ (de)	78, 314, 315*, 250.
VALLET	4, 25, 65, 244, 360.
VALOIS-FRANCE (de)	406.
VALPERGUE (de)	80, 191, 194, 221.
VANDAL (de)	121.
VANDEL	238.
VANELLAT	65*.
VANNEAU	254.
VARAMBON	246.
VARAX (de) (Bresse)	31, 173, 257, 343.
VARAX (de) (Savoie)	4, 28, 32, 52, 88, 89*, 97, 98, 262, 268, 294, 391, 430.
VASCO	59.

VAUCHER	31.	VILLE (de)	143, 240', 315, 384.
VAUD (de)	163.	VILLECARDÉ (de)	155.
VAUDIÉ (de)	<i>Voir</i> Valfré.	VILLEHARDOUIN (de)	358.
VAULDRIY (de)	224.	VILLEMARTIN (de)	255.
VAUGIANY (de)	20.	VILLENEUVE (de)	241, 264.
VAUTEY-MAUGNEY	389, 390.	VILLENEUVE (de)	<i>Voir</i> Regard.
VECTIER	52, 53, 54, 56', 91, 137, 251, 311.	VILLETTE (de)	<i>Voir</i> Chevron.
VÈGE (de)	238.	VILLETTE (de)	64, 190, 367.
VEIGIÉ (de)	63, 97, 154, 190, 195, 246, 308.	VILLIENC.	148.
VEILLARD	391.	VILLIER (de)	396', 397, 398.
VEILLET (de)	89, 90, 106, 237, 246, 276.	VILLIER (de)	<i>Voir</i> Vidomme.
VEILLON	268.	VILLION.	360.
VELAT	310, 319.	VINCENT (de)	167, 291, 292, 294, 340'.
VELLAT	367.	VIOLLAT	49, 166, 181'.
VERBOS (de)	60, 70, 105, 149, 165, 300, 396'.	VIOSY	10.
VERD (du)	39.	VIRIEU (de)	224.
VERDEL	147.	VIRY (de)	9', 17, 24, 30, 31, 42, 43', 46, 100, 104, 105, 106, 107, 119, 151, 172, 196', 243, 273', 339, 355, 394', 395', 398, 430.
VERDON (de)	174', 190, 236, 251, 300.	VISCONTE.	58.
VERDUN (de)	148.	VITTEY	324.
VERGER (du)	11, 13, 113, 177, 210, 251', 332'.	VIVALDI-PASQUA	332.
VERGIER (du)	44.	VIVET.	372.
VERNAY (du)	<i>Voir</i> Cervens.	VOISIN	236'.
VERNEY (du)	14', 31, 80, 82, 83, 107, 321.	VOLAND	4', 5.
VERNOIS (de)	158.	VOYTURAT (de)	223.
VERRIÈRE (de la)	310.	VOZIERIER (de)	9', 25, 234, 260.
VERSONNEX (de)	62.	VUAGNARD	<i>Voir</i> Montvuagnard.
VERT.	151.	VUAGNAT.	63.
VEYRAT.	176.	VUARGNOZ	48, 166.
VEYRON.	200.	VUERCHET.	115.
VIAL	17, 67, 387.	VUERLE (de)	132.
VIALET.	84, 241, 294.	VUIPPENS (de)	97, 98, 214, 217, 222.
VIANEY.	183.	VULLIEN.	255.
VIBERT.	11, 90', 206, 207, 246.	VULLIENS (de)	216', 255.
VICHARD.	56', 82, 128, 129.	VULLIERMET	255.
VIDOMNE (de)	28, 52, 70', 89', 119, 166', 167', 178', 396', 397'.	VULLIERMIN (de)	150', 151'.
VIENNE (de)	221, 358'.	VULLIET	186, 192, 432.
VIEUVILLE (de la)	159.	VULPILLÈRES (de)	186.
VIEUX	69', 294.	VULSON (de)	87.
VIGNET.	294, 366.	WATEVILLE (de)	280.
VIGNIER (de)	254, 324.	WILDERMETH (de)	218.
VIGNOD (de)	16, 29, 32, 89, 206, 249.	WORTENBERG OU WARTEM- BERG (de)	193.
VIGNOLE	20.	YLLEINS (d')	25.
VILLAFALLETTO (de)	375.	YONNE (d')	<i>Voir</i> Divonne.
VILLANE (de la)	152, 256.	YSSUARD (d')	87, 340.
VILLARAYMON (de)	272.	YVERDON (d')	150'.
VILLARD (de)	45', 283.	YVOIRE (d')	<i>Voir</i> Bouvier.
VILLARS (de)	14', 352, 354, 358.		
VILLARZEL (de)	217, 269.		

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Non v'ha scrittore per grande che sia, il quale non sia soggetto a prendere dei granchi ed anche a grossolanamente ingannarsi.

(MURATORI, *Ann. d'Italia*, t. VI, p. 54.)

Fos 5, degré V, article FRANÇOIS, *au lieu de* : 1618, *lisez* : 1648.

6, ligne 16^e, *au lieu de* : Herluim, *lisez* : Herluin.

8, — 2^e, — patria — patria.

13, article 1633 *bis*, *au lieu de* : Ronix ou Ronitz, un titre lisible établi qu'il faut lire : Ronco.

17, degré V, article FRANÇOISE, *au lieu de* : Collombats, *lisez* : Collombat.

19, blason d'Alexandry : au 3^e parti, la gravure représente parti d'azur et d'or, etc., *au lieu de* : parti d'or et d'azur, etc.

25, d'après le texte de copies authentiques, j'ai laissé figurer la date de 909 pour un échange entre Richard d'Allinges (1^{er} inscrit) et le roi Conrad. Je suis d'autant plus coupable d'irréflexion qu'une de ces copies ajoute que c'était la 44^e année du règne de Conrad, et j'aurais dû signaler cette erreur chronologique. Conrad ayant régné de 937 à 993, c'est donc 981 qu'il faudrait lire. Besson porte comme date correspondante à la 44^e année, l'année 984.

Il faut aussi modifier la conséquence que j'en tire à l'article de Richard (2^e inscrit) : il doit être le même personnage que celui indiqué plus haut. Rectifier ce qui est répété (909) au folio 26, quoique ces textes ne soient pas de moi.

25, entre JEAN, degré XII, et ses enfants Guillaume, Humbert et Agnès, il manque le trait rouge de filiation qu'il faut supprimer sous JACQUEMET, leur oncle.

29, degré XXII^e, article MARIE, *au lieu de* : 1762, *lisez* : 1702.

43, — IV, — JEAN AMBLARD, *au lieu de* : Vichy, *lisez* : Viry.

46, article COLLETTE D'AMEYSIN, *au lieu de* : Orsier, *lisez* : Orlier.

46, la lettre ornée L doit être un C.

48, degré VIII, article CATHERINE, *au lieu de* : Chotal, *lisez* : Chosal.

49, ligne 19, *au lieu de* : quelquefois, *lisez* : quelquefois.

53, degré VII, article NAZAIRE-JOSEPH, *au lieu de* : Adrets, *lisez* : Abrets.

62, manque le trait rouge de filiation entre François, seigr d'Alex (degré XI) et Denis, son fils (degré XII).

63 Sur plusieurs exemplaires, manque le trait rouge de filiation entre François, coseigr d'Alex (degré VIII) et Jacques, son fils (degré IX).

64, la modification portée au contenu de la note inscrite dans mon manuscrit, n'a pas été marquée par l'imprimeur : les articles provenant de D. Luc de Lucinge n'ont pas de marque de provenance.

84, degré V, article BERTRAND, *au lieu de* : 1719, *lisez* : 1747.

94, — VIII, — FRANÇOIS, — Beaufort, — Montfort.

137, — II, — URBAIN, après 1526, ajoutez : (titres d'Eschavannes).

156, — III, — GIRARD, *au lieu de* : l'abbé, *lisez* : de l'abbaye.

167, — V, — CLAUDINE, D^{me} de Montagny, *au lieu de* : Charles Maillard, *lisez* : Pierre Maillard.

170, La note 1, folio 167, renvoie au folio 170, pour la publication d'un document qui serait en effet intéressant s'il se rapportait au Chevalier du Sénat; mais, sur la foi d'un ancien manuscrit que je citais, j'ai commis une bévue en confiant les fonctions de Chancelier au Chevalier.

213, note 3, avant-dernière ligne, *au lieu de* : Roverée, *lisez* : Rovorée.

214, 4^{me} ligne, *au lieu de* : sibi, *lisez* : sibi.

223, degré XIII, article JEAN-FRANÇOIS, *au lieu de* : Allemond, *lisez* : Allamand.

224, supprimez le trait d'union entre Maurice et Nicolis, degré XXI, article ÉLÉONORE-MARIE.

225, supprimez le trait rouge de filiation entre XVI et XVII.

231, note 3, 1^{re} ligne, *au lieu de* : venue, *lisez* : devenue.

237, à la description du blason, supprimez les mots : *c'est-à-dire d'un trait*.

243, note 1. Je maintiens comme beaucoup plus probable que toute autre la lecture Jehan du Bois. Le graveur, en reproduisant mon dessin, a laissé trop d'espace pour la lettre oblitérée entre l'e et l'a, et donné à la lettre initiale trop de ressemblance avec un r.

- F^{os} 257, degré X, article LOUISE, j'ai trouvé dans un acte, *au lieu de* : Ginot, Guiot.
 262, degré XI, article MARIE-PROSPÈRE, *au lieu de* : le Jeune, *lisez* : Le Jeune.
 265, — IV, — HUMBERT; après Rodolphe, ajoutez une virgule.
 268, — V, — FERNAND ou FERDINAND, avant-dernière ligne, *au lieu de* : abbay, *lisez* : abbaye.
 314, avant-dernier degré, article JULIE-LOUISE-ANDRÉANNE, etc., *au lieu de* : morte, *lisez* : mort.
 315, — — — CHRISTINE-VICTOIRE, — Lamare. Morte, *lisez* : Lamare, mort.
 318, — — — GASPARDE, — Miendry, — Mieudry.
 351, note 5, dernière ligne, *au lieu de* : moins, *lisez* : mieux.
 353, — 1, — — — gentilsommes, *lisez* : gentilshommes.
 358, N. B., dernière ligne, *au lieu de* : insignes, *lisez* : critiques.
 366, note 1, lignes 6 et 7, — Betin, — Beton.
 — — ligne 17, — Maistro, — Maistre.
 406, manque trait rouge de filiation entre VII et VIII.
 415 et suivants; la gravure du blason des Seyssel représente un gironné d'azur et d'or, *au lieu du texte véritable* :
gironné d'or et d'azur.

Je n'ai pas la folle prétention d'avoir relevé toutes les fautes qui ont pu se glisser dans ce volume : je me borne à signaler celles que j'ai remarquées. Ce sont toutes, — sauf celles du folio 25, et surtout celle du folio 170, de beaucoup la plus importante, — des fautes d'impression. Seul à tout faire, à chercher, à analyser, à rédiger, à copier, à dessiner, à corriger, il me sera permis d'invoquer pour excuse, au moins le fait qu'étant éloigné de Grenoble, où s'imprime l'ouvrage, il ne m'est possible de vérifier que les dernières épreuves et non le tirage.

J'ai de nombreuses additions à faire (à la fin de l'ouvrage), mais jusqu'à présent je n'ai rien à changer à ce que j'ai dit sur l'origine et les traits généraux des familles. On voudra bien remarquer que si, n'ayant pas trouvé de documents, je publie Guichenon ou Charles-Auguste de Sales, etc., je leur en laisse toujours le mérite et la responsabilité. Je fais appel encore à tous mes lecteurs en les priant instamment de me signaler mes errata. Je les rectifierai sans la moindre fausse honte. Cela fait partie de la devise de mon ouvrage : MA CONSCIENCE, — je défie qu'on la prenne en faute, — NE FALSIFIE PAS UN IOTA; MON INSCIENCE IE NE SÇAY.



ACHEVÉ D'IMPRIMER

CE PREMIER VOLUME

Le 28 février 1878.

ÉDOUARD ALLIER, imprimeur-éditeur à Grenoble.

Chef des ateliers lithographiques :

PIERRE LACOMBE.

Chef des ateliers typographiques :

VICTOR BLANC.